
Ex-libris

ANNUAIRE

HISTORIQUE

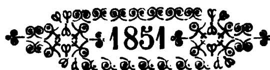
DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE;

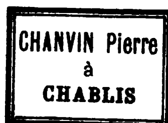
RECUEIL

DE DOCUMENTS AUTHENTIQUES

DESTINÉS A FORMER

LA STATISTIQUE DÉPARTEMENTALE.





AUXERRE

PERRIQUET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,

RUE CLOCHE-BLEUE, 5, ET PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 8.

SE TROUVE AUSSI CHEZ :

FRANÇOIS, RUE DE LA DRAPERIE, A AUXERRE.

GUILLAUME-MAILLEFER RUE CROIX-DE-PIERRE, 27, A AUXERRE.

Mme VEUVE ZANOTE, IMPRIM.-LIBRAIRE, A JOIGNY.

DESMAISONS, A TONNERRE.

1851.

Dunning
Nijhoff
6-28-29
17629.

TABLE

PAR ORDRE DE MATIÈRES.



Annuaire

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Comité général de l'Annuaire.

M. le PRÉFET, Président; MM. ARRAULT, BADIN-D'HURTEBISE, BAGARD, BAUMIER, BERNARD, BERTRAND, DE LA BROSSE, CHALLE, DE CHATEAUBOURG, DE CHASTELLUX, COQUILLE, DECOURTIVE, DU PEYRAT, FENET, FLANDIN, FOACIER, FRÉMY, GOUBAULT, GRENET, GUICHARD, LACAVE, LARABIT, LELORRAIN, DE LOUVOIS, MARIE, MORIN, PRÉCY, PROTAT, RABÉ, RAUDOT, RÉTIF, ROBINEAU, ROUSSELET, SAVATIER-LAROCHE, DE TANLAY, UZANNE et DE VARANGE.

Commission permanente.

M. le PRÉFET, Président; MM. ARRAULT, BADIN D'HURTEBISE, CHAILLOU DES BARRES, CHALLE, DÉY, GALLOIS et QUANTIN.

Correspondants.

MM. *De Bastard* (*Léon*), à Maligny.
Cotteau, Juge suppléant à Auxerre.
Guérard, publiciste honoraire du ministère des Affaires étrangères.
Hottot, ex-Sous-Préfet d'Avallon.
Lechat, Chef de bureau à la Préfecture.

MM. *Leclerc*, Juge de Paix à Auxerre.
Leclerc de Fourolles, Juge au Tribunal civil de Joigny.
Le Maistre, Percepteur à Tonnerre.
Pinard, Conseiller à la cour d'appel de Paris.
Sonnié-Moret, Médecin à Auxerre.
Petit (Victor), Dessinateur à Paris.
Quantin, Archiviste du département.
Ravin, Professeur à Auxerre.
Roze, Propriétaire à Tonnerre.
Savatier-Laroche, Représentant du Peuple.
Tonnellier, Juge au Tribunal civil d'Auxerre.
Vachey, Architecte, à Auxerre.
Verrollot-d'Ambly, propriétaire à Migennes.
Villiers, Receveur de l'hospice d'Auxerre.

PREMIÈRE PARTIE.

CALENDRIER.

ÈRES ET SUPPUTATIONS CHRONOLOGIQUES

POUR L'ANNÉE 1851.

ANNÉE 6564 de la période Julienne.

2604 de la fondation de Rome, selon Varron.

2598 depuis l'ère de Nabonassar, fixée au mercredi 26 février de l'an 3967 de la période Julienne, ou 747 ans avant J.-C. selon les chronologistes, et 746 suivant les astronomes.

2627 des Olympiades, ou la 3e année de la 657e Olympiade, commence en juillet 1851, en fixant l'ère des Olympiades 775 1/2 ans avant J.-C. ou vers le 1er juillet de l'an 3938 de la période Julienne.

1267 de l'hégyre ou ère des Turcs commence le 6 novembre 1850 et finit le 26 octobre 1851, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates*.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or en 1851. . . .	9
Epacte	XVIII
Cycle solaire	12
Indiction romaine.	9
Lettre dominicale.	E.

Quatre-Temps.

Mars	12, 14 et 15.
Juin	11, 13 et 14.
Septembre . .	17, 19 et 20.
Décembre . .	17, 19 et 20.

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 16 février.
Les Cendres, 5 mars.
Pâques, 20 avril.
Les Rogations, 26, 27 et 28 mai.
Ascension, 29 mai.
Pentecôte, 8 juin.
La Trinité, 15 juin.
La Fête-Dieu, 19 juin.
Premier Dimanche de l'Avent, 30 novembre.

COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS.

PRINTEMPS. .	le 21 mars à	5h 4m du matin.		Temps moyen de Paris.
ETÉ.	le 22 juin à	1 53 du matin.		
AUTOMNE . .	le 23 septem. à	4 0 du soir.		
HIVER. . . .	le 22 décem. à	9 39 du matin.		

ECLIPSES.

17 janvier, éclipse partielle de lune, en partie visible à Paris.

28 juillet, éclipse totale de soleil, en partie visible à Paris. Commencement de cette éclipse, 2 h. 19 m. du soir; milieu, 3 h. 31 m.; fin, 4 h. 29 m.

On trouvera, dans le calendrier ci-contre, le tableau des foires du département. Ce travail a été établi sur le relevé dressé par l'administration, et approuvé par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, le 31 août 1850.

JANVIER.

Ce mois tire son nom du mot latin *Janua*, Porte, parce qu'il commence l'année ; ou de Janus, dieu auquel les Romains l'avaient consacré.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FETES.	Lever du soleil.	Couch du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
merc	1	*Circoncision*	7 56	4 11	29	6 49 matin.	3 41 soir.	
jeudi	2	s Fulgence	7 56	4 12	1	7 43	4 29	2. Joigny
vend	3	ste Genev.	7 56	4 13	2	8 30	5 22	3. Tonnerre
sam.	4	s Tite év.	7 56	4 15	3	9 10	6 19	4. Saint-Florentin, Toucy
Dim.	5	s Siméon st.	7 56	4 16	4	9 43	7 19	
lundi	6	*Epiphanie*	7 56	4 17	5	10 12	8 21	6. L'Isle, Saint-Bris
mar.	7	les Reliques	7 55	4 18	6	10 38	9 24	7. Quarré-les-Tombes
merc	8	s Joseph	7 55	4 19	7	11 2	10 27	
jeudi	9	s Pierre év.	7 55	4 20	8	11 24	11 31	
vend	10	s Paul erm.	7 54	4 22	9	11 47	——	
sam.	11	s Hygin p.	7 54	4 23	10	0 11 soir.	0 36 matin.	
Dim.	12	s Césaire	7 53	4 24	11	0 38	1 43	
lundi	13	s Léonce év.	7 53	4 26	12	1 8	2 53	13. Montréal
mar.	14	s Hilaire év.	7 52	4 27	13	1 45	4 5	
merc	15	s Macaire	7 51	4 28	14	2 31	5 16	15. Neuilly
jeudi	16	s Marcel p.	7 51	4 30	15	3 27	6 23	
vend	17	s Antoine	7 50	4 31	16	4 34	7 23	17. Aillant, Chéroy, Coul.-s-Y., Noyers
sam.	18	chaire des P	7 49	4 33	17	5 50	8 15	
Dim.	19	s Laumer, a	7 48	4 34	18	7 9	8 59	
lundi	20	s Sébastien	7 47	4 36	19	8 28	9 35	
mar.	21	ste Agnès v.	7 47	4 37	20	9 47	10 6	21. Appoigny, Guillon
merc	22	s Vincent	7 46	4 39	21	11 3	10 33	22. Champignelles, Coulanges-la-Vin., Dannemoine, Maligny
jeudi	23	ste Eméren.	7 44	4 40	22	——	10 59	23. Champlost, Villen.-s.-Yonne
vend	24	s Timothée	7 43	4 42	23	0 16 matin.	11 26	
sam.	25	Conv. de s P	7 42	4 44	24	1 27	11 54	25. Bléneau, Brienon, Charny, Migé, Sougères, Vézelay
Dim.	26	s Polycarpe	7 41	4 45	25	2 36	0 25 soir.	26. Cussy-les-Forges
lundi	27	ste Paule	7 40	4 47	26	3 41	0 59	27. Auxerre, Cravan
mar.	28	s Charlem.	7 39	4 48	27	4 42	1 39	
merc	29	s F. de Sales	7 38	4 50	28	5 37	2 25	29. Ancy-le-Franc
jeudi	30	ste Batilde	7 36	4 52	29	6 25	3 17	30. St-Sauveur
vend	31	ste Aldég.	7 35	4 53	30	7 8	4 13	31. Vermenton

N. L. le 2 à 10 h. 53 m. du mat.
P. Q. le 10 à 4 h. 31 m. du soir.

P. L. le 17 à 4 h. 52 m. du soir.
D. Q. le 24 à 8 h. 26 m. du mat.

Tous les premiers lundis de chaque mois, il se tient, à Auxerre, un grand marché aux bestiaux.

FÉVRIER.

Ce mois tire son nom de *Februare*, qui signifie faire des expiations, parce que les Romains consacraient à des cérémonies expiatoires les premiers jours de ce mois.

Jours de la semaine	Jours du mois	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch. du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
sam.	1	s Ignace	7 34	4 55	1	7 44 matin.	5 12 soir.	1. Toucy
DIM.	2	*Purificatio*	7 32	4 57	2	8 15	6 13	
lundi	3	s Blaise	7 31	4 58	3	8 42	7 15	3. Ravières, Test-Milon
mar.	4	s Alexandre	7 29	5 0	4	9 7	8 17	4. Druyes, Treigny
merc	5	ste Agathe	7 28	5 2	5	9 30	9 20	
jeudi	6	s Waast év.	7 26	5 3	6	9 52	10 24	6. Bussy-en-Othe
vend	7	s Théodore	7 25	5 5	7	10 14	11 29	
sam.	8	s Jean m.	7 23	5 6	8	10 39	——	
DIM.	9	ste Apolline	7 22	5 8	9	11 7	0 36 matin.	
lundi	10	steScholast.	7 20	5 10	10	11 40	1 45	
mar.	11	s Séverain.	7 19	5 11	11	0 20 soir.	2 54	
merc	12	Mélèce, év.	7 17	5 13	12	1 9	4 0	
jeudi	13	s Gilbert	7 15	5 15	13	2 10	5 3	
vend	14	s Valentin.	7 14	5 16	14	3 20	5 59	14. Chailley
sam.	15	s Faustin.	7 12	5 18	15	4 37	6 47	15. Leugny
DIM.	16	*Septuagés.*	7 10	5 20	16	5 58	7 27	
lundi	17	s Théodule	7 8	5 21	17	7 19	8 2	
mar.	18	s Siméon	7 7	5 23	18	8 39	8 32	
merc	19	s Aumer	7 5	5 25	19	9 58	8 59	
jeud.	20	s Siméon	7 3	5 26	20	11 13	9 27	20. St-Cyr-les-Colons
vend	21	s Blaise	7 1	5 28	21	——	9 55	
sam.	22	s Papias	6 59	5 30	22	0 25 matin.	10 25	22. Etais
DIM.	23	*Sexagésime.*	6 57	5 31	23	1 33	10 59	
lundi	24	s Mathias	6 55	5 33	24	2 36	11 38	24. Cerisiers, Vézelay
mar.	25	s Alexandre	6 53	5 34	25	3 34	0 22 soir.	25. Seignelay
merc	26	s Agricole	6 52	5 36	26	4 25	1 12	
jeudi	27	s. Gaumier	6 50	5 38	27	5 9	2 6	27. Avallon, St-Fargeau
vend	28	s. Romain.	6 48	5 39	28	5 46	3 4	28. Courson, Pont-s.-Yonne

N. L. le 1 à 6 h. 11 m. du matin.
P. Q. le 9 à 9 h. 5 m. du matin.
P. L. le 16 à 3 h. 38 m. du mat.
D. Q. le 22 à 9 h. 48 m. du soir.

MARS.

Ce mois, le premier de l'année romaine, était consacré à Mars, dieu de la guerre et père de Romulus.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h m	Couch. du soleil. h m	Jours de la lune.	Lever de la lune. h m	Coucher de la lune. h m	FOIRES du Département.
sam.	1	s Aubin	6 46	5 41	29	6 19 matin	4 5 soir	1. La Breuille (Sainpuits). Joux-la-V. St-Martin-d'Or., Serginés, Toucy
Dim.	2	*Quinquag.*	6 44	5 42	30	6 48	5 7	2. Véron
lundi	3	s Camille	6 42	5 44	1	7 13	6 9	3. Charny, Grandchamp, L'Isle
mar.	4	s Casimir	6 40	5 46	2	7 35	7 12	4. Druyes, Mailly-Château, Quarré,
merc	5	*les Cendres*	6 38	5 47	3	7 57	8 16	5. St-Julien-du-S., Tonnerre
jeudi	6	ste Colette	6 35	5 49	4	8 19	9 21	6. Tonnerre
vend	7	ste Perpét.	6 33	5 50	5	8 42	10 27	7. La Ferté-Loupière
sam.	8	s Siméon	6 31	5 52	6	9 08	11 34	8. Thury.
Dim.	9	*Quadragési.*	6 29	5 53	7	9 38	—	
lundi	10	ste Doctrov	6 27	5 55	8	10 14	0 42 matin	10. Noyers, St-Florentin, Sépeaux
mar.	11	s Euloge	6 25	5 56	9	10 59	1 48	
merc	12	*Quatre-T.*	6 23	5 58	10	11 52	2 50	
jeudi	13	s Vincent	6 21	5 59	11	0 55 soir	3 48	13. Chablis
vend	14	s Lubin	6 19	6 1	12	2 7	4 38	14. Vézelay
sam.	15	s Zacharie	6 17	6 2	13	3 26	5 20	15. Quanne
Dim.	16	*Reminescere*	6 15	6 4	14	4 48	5 55	16. Perreux
lundi	17	ste Gertude	6 13	6 6	15	6 9	6 27	
mar.	18	s Cyrille	6 11	6 7	16	7 29	6 58	
merc	19	s Landoul	6 9	6 9	17	8 47	7 27	19. Lainsecq, Ligny
jeudi	20	s Casimir	6 6	6 10	18	10 4	7 54	20. Cérisiers
vend	21	s Félix	6 4	6 12	19	11 17	8 23	21. Montréal
sam.	22	s Victorien	6 2	6 13	20	—	8 56	
Dim.	23	*Oculi*	6 0	6 15	21	0 25 matin	9 34	23. L'Isle, St.-Maurice-aux-R.-H.
lundi	24	s Trimolas	5 58	6 16	22	1 26	10 17	
mar.	25	*Annonciat.*	5 56	6 18	23	2 21	11 5	25. Cravan, Leugny, Ravières
merc	26	s Gabriel	5 54	6 19	24	3 8	11 58	26. Chaumont
jeudi	27	s Romule	5 52	6 21	25	3 47	0 55 soir	27. St-Sauveur
vend	28	s Xiste, p.	5 49	6 22	26	4 21	1 56	28. Ancy-le-Franc
sam.	29	s Gontran	5 47	6 24	27	4 50	2 58	29. Châtel-Censoir
Dim.	30	*Lætare*	5 45	6 25	28	5 16	4 1	
lundi	31	s Guy	5 43	6 27	29	5 40	5 4	

N. L. le 3 à 4 h. 24 m. du matin.
P. Q. le 10 à 9 h. 54 m. du soir.

P. L. le 17 à 1 h. 28 m. du soir.
D. Q. le 24 à 1 h. 35 m. du soir.

AVRIL.

Ce mois, que les Romains avaient consacré à Vénus, tire son nom du nom grec de cette déesse *Aphron*, ou bien de *Aperire*, ouvrir, parce que le printemps ouvre le sein de la terre.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch. du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
mar.	1	ste Marie ég	5 41	6 28	30	6 matin. 2	6 soir. 8	1. Chéroy
mer.	2	s Richard	5 39	6 29	1	6 23	7 14	
jeudi	3	s Ambroise	5 37	6 31	2	6 46	8 20	3. Avallon, Cheny
vend	4	s Vincent	5 35	6 32	3	7 12	9 27	4. Champlost
sam.	5	s Prudent	5 33	6 34	4	7 41	10 34	5. Toucy
Dim.	6	*La Passion*	5 31	6 35	5	8 14	11 40	
lundi	7	s Hégésippe	5 29	6 37	6	8 54	—	
mar.	8	s Gauthier	5 27	6 38	7	9 43	0 matin. 44	
mer.	9	steMarie eg.	5 24	6 40	8	10 42	1 43	9. Tanlay
jeudi	10	s Ezéchiel	5 22	6 41	9	11 50	2 33	10. Tonnerre
vend	11	s Antypas.	5 20	6 43	10	1 soir. 3	3 16	
sam.	12	s Jules	5 18	6 44	11	2 21	3 54	12. Toucy, Villeneuve-s.-Vannes
Dim.	13	*Rameaux*	5 16	6 46	12	3 41	4 26	13. Chevillon
lundi	14	s Lambert	5 14	6 47	13	5 0	4 54	14. Auxerre, Champignel., Migé, Noyers
mar.	15	s Théodore	5 12	6 49	14	6 19	5 21	15. Lainsecq, Tonnerre, Vermenton
merc	16	s Fructueux	5 10	6 50	15	7 37	5 49	16. Vézelay
jeudi	17	s Anicet	5 9	6 52	16	8 53	6 18	17. Aillant
vend	18	ste Apollin	5 7	6 53	17	10 6	6 50	18. Brienon, Villeneuve-sur-Yonne
sam.	19	s Léon p.	5 5	6 55	18	11 13	7 26	19. Charny
Dim.	20	Paques	5 3	6 56	19	—	8 7	
lundi	21	s Anselme	5 1	6 58	20	0 matin. 13	8 54	21. Arthonnay, St-Cyr-l.-Col., Joigny, Villeneuve-la-Guyard
mar.	22	s Léon, év.	4 59	6 59	21	1 4	9 47	22. Cussy-les-Forges, St-Fargeau
merc	23	s Georg. m.	4 57	7 0	22	1 47	10 45	23. Grandchamp, L'Isle, Test-Milon
jeudi	24	s Dyé	4 55	7 2	23	2 24	11 45	24. Quarré-les-T.
vend	25	s Marc	4 53	7 3	24	2 55	0 soir. 47	25. Coulanges-sur-Y., Guillon
sam.	26	s Clet	4 52	7 5	25	3 21	1 49	26. Chastellux, Sépaux
Dim.	27	*Quasimodo*	4 50	7 6	26	3 44	2 53	
lundi	28	s Arthème	4 48	7 8	27	4 6	3 58	28. Cérisiers, Prunoy, Seignel., Vinneuf
mar.	29	s Robert	4 46	7 9	28	4 28	5 3	29. Saint-Florentin, Villefranche
merc	30	s Eutrope	4 45	7 11	29	4 51	6 9	30. Venisy, Vermenton

N. L. le 1 à 6 h. 42 m. du soir.
P. Q. le 9 à 7 h. 11 m. du matin.

P. L. le 15 à 10 h. 45 m. du soir.
D. Q. le 23 à 7 h. 7 m. du matin.

MAI.

ois tire son nom de la déesse *Maia*, attribut de Jupiter, ou plutôt *Majores*, nom que les Romains donnaient aux Anciens, vieillards sénateurs.

Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h m	Couch. du soleil. h m	Jours de la lune	Lever de la lune. h m	Coucher de la lune h m	FOIRES du Département
1	s Jacques	4 43	7 12	1	5 15 matin.	7 16 soir	1. Chablis, Cruzy, le Deffand, Thorigny, Tonnerre
2	s Amatre	4 41	7 14	2	5 41	8 24	2. Avallon
3	inv. de ste-C.	4 39	7 15	3	6 12	9 33	3 Perreuse, Toucy
4	ste Monique	4 38	7 16	4	6 51	10 39	4. Champlost, Chéroy
5	s Savinien	4 36	7 18	5	7 39	11 39	5. Montréal
6	s Jean P.-L.	4 34	7 19	6	8 36	——	6. Bléneau, Brienon, Courson, Neuilly
7	s. Valérien	4 33	7 21	7	9 40	0 32 matin.	
8	s Elade	4 31	7 22	8	10 50	1 17	8. Dannemoine
9	s Grégoire	4 30	7 23	9	0 5 soir.	1 56	9. Châtel-Censoir, Fa Ferté-Loupière, Saint-Sauveur
10	s Hilaire.	4 28	7 25	10	1 22	2 29	10. Appoigny
11	s Mamert	4 27	7 26	11	2 39	2 57	
12	s Epiphane	4 25	7 28	12	3 57	3 23	
13	s Marcellin	4 24	7 29	13	5 15	3 48	13. Tonnerre
14	s Pacôme	4 22	7 30	14	6 31	4 16	
15	s Isidore	4 21	7 32	15	7 45	4 46	15. Vézelay
16	s Pèlerin	4 20	7 33	16	8 55	5 20	16. Perreux
17	s Tropès	4 18	7 34	17	9 59	5 58	17. Seignelay
18	s Célestin	4 17	7 36	18	10 55	6 43	18. Egriselles-le-Bocage
19	s Baudel	4 16	7 37	19	11 43	7 35	
20	s Bernardin	4 15	7 38	20	——	8 31	
21	ste Julie, *v. j.*	4 14	7 39	21	0 23 matin.	9 31	21. Grandchamp
22	s Didier.	4 13	7 41	22	0 56	10 33	
23	s Donatien	4 12	7 42	23	1 24	11 36	23. Arthonnay
24	s Denis	4 10	7 43	24	1 49	0 39 soir.	
25	s Prix.	4 9	7 44	25	2 11	1 42	25. Lainsecq, Sergines
26	*Rogations*	4 8	7 45	26	2 33	2 47	
27	s Bède	4 7	7 46	27	2 54	3 52	
28	s Germ. l'év.	4 7	7 48	28	3 17	4 59	
29	ASCENSION.	4 6	7 49	29	3 43	6 09	
30	s Félix	4 5	7 50	30	4 13	7 20	30. Ancy-le-Franc
31	ste Pétronill	4 4	7 51	1	4 48	8 29	

L. le 1 à 9 h. 11 m. du matin.
P. Q. le 8 à 1 h. 43 m. du soir.
P. L. le 15 à 8 h. 14 m. du matin.
D. Q. le 23 à 1 h. 14 m. du matin.
N. L. le 30 à 8 h. 56 m. du soir.

JUIN.

Son nom vient ou de Junon que les Romains honoraient le premier de chaque mois, ou de *Juniores*, les Jeunes Gens, ou chevaliers romains, à qui ce mois était dédié, comme le précédent aux sénateurs.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h m	Couch. du soleil. h m	Jours de la lune	Lever de la lune. h m	Coucher de la lune. h m	FOIRES du Département.
DIM.	1	s Pamphile	4 4	7 52	2	5 32 matin	9 34 soir	1. Pontigny, Saint-Fargeau
lundi	2	s Pothin	4 3	7 53	3	6 26	10 31	2. Auxerre, La Breuille (Sainpuits), Chastellux, Tonnerre
mard	3	ste Clotilde	4 2	7 54	4	7 29	11 18	
merc	4	s Optat	4 1	7 55	5	8 40	11 58	
jeudi	5	s Boniface	4 1	7 55	6	9 54	——	5. Treigny
vend	6	s Claude	4 0	7 56	7	11 10	0 32 matin	6. Vermenton, Noyers
sam.	7	s Paul, év.	4 0	7 57	8	0 27 soir	1 1	7. Toucy
DIM.	8	PENTECÔTE.	3 59	7 58	9	1 44	1 27	8. Bussy-en-Othe, Songères
lundi	9	ste Pélagie	3 59	7 59	10	3 0	1 54	9. Chailley, Courgenay, L'Isle
mar.	10	s Censure	3 59	7 59	11	4 15	2 20	10. Ravières, St-Julien-du-S.
merc	11	*Quatre-T.*	3 58	8 0	12	5 28	2 47	11. Coulanges-la-Vineuse, Ligny, Montréal, Prunoy
jeudi	12	ste Basilide	3 58	8 1	13	6 39	3 17	12. Malicorne
vend	13	s Agrice	3 58	8 1	14	7 46	3 53	
sam.	14	s Théodore	3 58	8 2	15	8 46	4 35	
D. 1.	15	*Trinité.*	3 58	8 2	16	9 37	5 23	15. Thury, Vézelay
lundi	16	s Cyr et ste J.	3 58	8 3	17	10 20	6 18	16. Appoigny, Perreux, Quarré-les-T.
mard	17	s Avit	3 58	8 3	18	10 56	7 17	17. Cravan
merc	18	s Yves	3 58	8 4	19	11 27	8 19	
jeudi	19	*Fête-Dieu*	3 58	8 4	20	11 53	9 22	19. Leugny
vend	20	s Sylvère p.	3 58	8 4	21	——	10 25	20. Dixmont
sam.	21	s Eusèbe	3 58	8 5	22	0 16 matin	11 27	21. St Cyr-les-Colons
D. 2.	22	s J.-F. Régis	3 58	8 5	23	0 37	0 31 soir	22. Saint-Florentin, Saint-Sauveur
lundi	23	s Alban	3 58	8 5	24	0 58	1 36	23. Avallon, La Celle-Saint-Cyr
mar.	24	*s Jean-Bapt.*	3 59	8 5	25	1 19	2 42	24. Brienon, Charny, Sens
merc	25	s Prosper	3 59	8 5	26	1 43	3 51	25. Joux-la-Ville, St.-Martin-d'Ordon, Tonnerre, Villen.-sur-Vannes
jeudi	26	s Jean et P.	3 59	8 5	27	2 11	5 0	26. Cussy-les-Forges
vend	27	s Crescent	4 0	8 5	28	2 45	6 10	27. L'Isle
sam.	28	s Irénée	4 0	8 5	29	3 25	7 18	28. Charny, Chéroy, Courson
D. 3.	29	s Pierre et P	4 1	8 5	1	4 14	8 20	29. Chevannes, Toucy
lundi	30	s Martial	4 1	8 5	2	5 14	9 14	30. Ancy-le-Franc, Guillon, St-Bris

P. Q. le 6 à 6 h. 37 m. du soir.
P. L. le 13 à 6 h. 53 m. du soir.
D. Q. le 21 à 6 h. 44 m. du soir.
N. L. le 29 à 6 h. 34 m. du matin.

JUILLET.

Ce mois, autrefois appelé *Quintilis* par les Romains, prit le nom de Jules-César, à qui il fut consacré, parce qu'il était né dans ce mois.

Jours de la sem.	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch. du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
mar.	1	s Moré	4 2	8 5	3	6 24 matin.	9 58 soir.	
merc	2	Visitat. N-D	4 2	8 4	4	7 39	10 34	2. Seignelay
jeudi	3	s Anatole.	4 3	8 4	5	8 57	11 5	3. Lainsecq
vend	4	Tr. de s. M.	4 4	8 4	6	10 16	11 33	4. Aillant, Mailly-Château, Sépeaux
sam.	5	ste Zoé	4 4	8 3	7	11 33	11 59	5. Toucy
D. 4	6	s Goard	4 5	8 3	8	0 48 soir.	——	6. Ravières, Vermenton
lundi	7	s Pantène	4 6	8 3	9	2 3	0 25 matin.	
mar.	8	ste Elisabeth	4 7	8 2	10	3 16	0 52	8. Noyers
merc	9	ss Eracle et P	4 8	8 2	11	4 27	1 21	
jeudi	10	ste Félicité	4 9	8 1	12	5 34	1 53	10. Chevillon
vend	11	s Benoît	4 9	8 0	13	6 36	2 32	
sam.	12	s Thibault	4 10	8 0	14	7 30	3 16	12. Chablis, Montréal, Villen.-les-Gen., Villiers-Saint-Benoît
D. 5	13	s Sila	4 11	7 59	15	8 17	4 6	13. Collan
lundi	14	s Bonavent.	4 12	7 58	16	8 57	5 3	14. Ligny
mar.	15	s Henri	4 13	7 57	17	9 29	6 4	
merc	16	s Arsène	4 14	7 56	18	9 56	7 7	
jeudi	17	s Spérat	4 15	7 56	19	10 20	8 11	17. Chastellux
vend	18	s. Th. d'Aq.	4 17	7 55	20	10 42	9 15	18. Treigny
sam.	19	s Vinc. de P.	4 18	7 54	21	11 2	10 18	
D. 6	20	ste Marguer	4 19	7 53	22	11 23	11 20	
lundi	21	s Victor	4 20	7 52	23	11 46	0 24 soir.	
mar.	22	ste Madel.	4 21	7 51	24	——	1 30	22. Auxerre
merc	23	s Apollinaire	4 22	7 49	25	0 11 matin.	2 39	23. Vézelay
jeudi	24	s Loup	4 24	7 48	26	0 40	3 49	
vend	25	s Jacques	4 25	7 47	27	1 15	4 59	25. Saint-Fargeau
sam.	26	s Christophe	4 26	7 46	28	2 1	6 4	26. Châtel-Censoir
D. 7	27	ste Colombe	4 27	7 45	29	2 56	7 2	
lundi	28	ste Anne	4 29	7 43	30	4 2	7 51	
mar.	29	s Loup, év.	4 30	7 42	1	5 17	8 32	29. Champignelles
merc	30	s Urse	4 31	7 41	2	6 37	9 6	
jeudi	31	s Germ. l'A.	4 32	7 39	3	7 58	9 35	31. Migé

P. Q. le 5 à 11 h. 17 m. du soir.
P. L. le 13 à 7 h. 23 m. du matin.

D. Q. le 21 à 10 h. 49 m. du matin.
N. L. le 28 à 2 h. 50 m. du soir.

AOUT.

Ce mois, que les Romains appelèrent d'abord *Sextilis*, reçut le nom d'Auguste à cause de la naissance de cet empereur.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h m	Couch. du soleil. h m	Jours de la lune.	Lever de la lune. h m	Coucher de la lune h m	FOIRES du Département.
vend	1	s Pierre-ès-l.	4 34	7 38	4	9 18 matin.	10 1 soir.	
sam.	2	s Etienne, p.	4 35	7 36	5	10 36	10 27	2 Noyers, Toucy
D. 8	3	*Inv. des. Et.*	4 36	7 35	6	11 52	10 54	3 Appoigny
lundi	4	s Xiste, pape	4 38	7 33	7	1 6 soir.	11 23	
mar.	5	s Dominique	4 39	7 32	8	2 18	11 55	
merc	6	Transfigurat	4 40	7 30	9	3 26	—	
jeudi	7	s Gaëtan	4 42	7 29	10	4 30	0 32 matin.	7. Crusy
vend	8	s Sévère	4 43	7 27	11	5 26	1 15	
sam.	9	s Spire	4 45	7 25	12	6 14	2 4	
D. 9	10	s Laurent	4 46	7 24	13	6 54	2 59	10. Joigny, Prunoy, Vermenton
lundi	11	s Tiburce	4 47	7 22	14	7 28	3 58	
mar.	12	ste Claire	4 49	7 20	15	7 58	4 59	
merc	13	s Hippolyte	4 50	7 19	16	8 23	6 1	13. Quarré, St-Florentin
jeudi	14	*Vigile jeûne*	4 52	7 17	17	8 44	7 4	
vend	15	Assomption.	4 53	7 15	18	9 6	8 8	
sam.	16	s Roch	4 54	7 13	19	9 27	9 11	16. Cheny, Courson, Neuilly, Perreu[illegible] Pont-sur-Y. Ravières, Seignela[illegible] Villen.-s.Y.
D. 10	17	s Mammès	4 56	7 11	20	9 47	10 15	17. Arcy-sur-Cure
lundi	18	ste Hélène	4 57	7 10	21	10 9	11 20	18. Vézelay, Vincelles
mar.	19	s Louis, év.	4 59	7 8	22	10 36	0 26 soir.	
merc	20	s Bernard	5 0	7 6	23	11 8	1 32	20. Ligny
jeudi	21	s Regnobert	5 1	7 4	24	11 49	2 39	
vend	22	s Symphor.	5 3	7 2	25	—	3 44	22. Rogny
sam.	23	s Sidroine	5 4	7 0	26	0 39 matin.	4 45	
D. 11	24	s Barthélem.	5 6	6 58	27	1 39	5 39	24. L'Isle, Perreuse, Tonnerre
lundi	25	s Louis, roi	5 7	6 56	28	2 49	6 24	25. Châtel-Censoir, Leugny, Maligny, St-Julien-du-S., Villen.-la-G.
mar.	26	s Eleuthère	5 9	6 54	29	4 8	7 2	26. Montréal
merc	27	s Ebbon	5 10	6 52	1	5 30	7 34	27. Tonnerre
jeudi	28	s Augustin	5 11	6 50	2	6 52	8 3	28. Vinneuf
ven.	29	Déc. des J-B	5 13	6 48	3	8 13	8 31	29. Avallon, Chéroy, Tanlay
sam.	30	s Fiacre	5 14	6 46	4	9 34	8 59	30. Champlost, Laferté-Loupière, Mailly-Château, Venisy
D. 12	31	s Paulin, év.	5 16	6 44	5	10 52	9 27	31. Bléneau, Chablis, Cussy-les-Forges

P. Q. **le 4 à 8 h. 17 m. du matin.**
P. L. **le 11 à 9 h. 52 m. du soir.**

D. Q. **le 20 à 1 h. 8 m. du matin.**
N. L. **le 26 à 10 h. 29 m. du soir.**

SEPTEMBRE.

Septembre, par syncope de *septem ab imbre*, le septième après les neiges, qui se divisent en premières et secondes neiges.

Jours de la semaine.	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
lundi	1	s Leu	5 17	6 42	6	0 soir 7	9 soir 57	1. Auxerre, Sens, St-Sauveur,
mar.	2	s Just	5 18	6 40	7	1 19	10 31	2. Brienon
mer.	3	s Grégoire p	5 20	6 38	8	2 21	11 12	3. Cravan
jeudi	4	s Honulphe	5 21	6 36	9	3 22	11 59	
vend	5	s Sanctien	5 23	6 34	10	4 13	——	5. Vermenton
sam.	6	ste Béate	5 24	6 32	11	4 55	0 matin 52	6. Montréal, Toucy
D.13	7	ste Reine	5 26	6 30	12	5 32	1 50	7. Coul.-s.-Y., Cruzy, Lainsecq
lundi	8	N. de la ste V	5 27	6 28	13	6 3	2 51	8. Bussy-en-Othe
mar.	9	s Omer	5 28	6 26	14	6 28	3 54	9. Ancy-le-Franc, Les Ormes
merc	10	ste Pulchérie	5 30	6 24	15	6 51	4 58	10. St-Cyr-les-Colons
jeudi	11	s Hyacinthe	5 31	6 21	16	7 12	6 1	11. Chailley
vend	12	s Raphaël	5 33	6 19	17	7 32	7 4	12. Coul.-la-V., Ravières Thorigny,
sam.	13	s Amat	5 34	6 17	18	7 53	8 7	
D.14	14	Exal. ste-Cr.	5 35	6 15	19	8 16	9 11	14. Vezelay, Joigny
lundi	15	s Nicomède.	5 37	6 13	20	8 41	10 15	15. Joux-la-Ville
mar.	16	s Arsène	5 38	6 11	21	9 10	11 20	16. Perreux
merc	17	*Quatre-T.*	5 40	6 9	22	9 46	0 soir 25	
jeudi	18	s Cyprien	5 41	6 7	23	10 30	1 30	18. Dannemoine
vend	19	s Ferréol	5 43	6 4	24	11 22	2 31	19. Arthonnay
sam.	20	s Eustache	5 44	6 2	25	——	3 27	
D.15	21	s Mathieu	5 45	6 0	26	0 matin 25	4 16	21. Noyers, Sens (4 j.), St-Fargeau, St-Martin-d'Ordon
lundi	22	s Maurice	5 47	5 58	27	1 39	4 55	
mar.	23	ste Thècle	5 48	5 56	28	2 58	5 28	
merc	24	s Andoche	5 50	5 54	29	4 19	5 59	
jeudi	25	s Aunaire	5 51	5 52	1	5 41	6 28	25. Perreuse
vend	26	s Eusèbe, p.	5 53	5 50	2	7 5	6 55	26. Thury
sam.	27	ss Côme et D.	5 54	5 47	3	8 27	7 22	27. Chastellux
D.16	28	s Exupère	5 56	5 45	4	9 46	7 52	
lundi	29	s Michel	5 57	5 43	5	11 2	8 27	29. Champignelles, Guillon, Le Deffand, Tonnerre, Villen.-sur-Vannes
mar.	30	s Jérôme	5 59	5 41	6	0 soir 13	9 8	30. Tonnerre

P. Q. le 2 à 2 h. 2 m. du soir.
P. L. le 10 à 1 h. 53 m. du soir.

D. Q. le 18 à 1 h. 38 m. du soir.
N. L. le 25 à 6 h. 21 m. du matin.

OCTOBRE.

Octobre tire son nom de la même source que le précédent.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil	Couch du soleil	Jours de la lune.	Lever de la lune	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
merc	1	s Remy	6 0	5 39	7	1 16 soir.	9 54 soir.	1. Joigny, La Celle-St-Cyr, Prunoy
jeudi	2	ss Anges	6 1	5 37	8	2 11	10 46	
vend	3	s Denis aréo.	6 3	5 35	9	2 56	11 43	3. Montréal
sam.	4	s Franç. d'A.	6 4	5 33	10	3 34	———	4. Toucy
D. 17	5	s Marse	6 6	5 31	11	4 6	0 43 matin.	5. Quarré
lundi	6	s Bruno	6 7	5 28	12	4 33	1 45	
mar.	7	s Serge et B.	6 9	5 26	13	4 56	2 48	
merc	8	ste Pallaie	6 10	5 24	14	5 17	3 50	
jeudi	9	s Denis év.	6 12	5 22	15	5 37	4 53	9. Druyes, Grandchamp, L'Isle
vend	10	s Aldric	6 13	5 20	16	5 58	5 58	10 Cussy-les-F., L'Isle, Ouaine
sam.	11	s Firmin	6 15	5 18	17	6 20	7 3	
D. 18	12	ste Thérèse	6 16	5 16	18	6 44	8 8	
lundi	13	s Géraud	6 18	5 14	19	7 11	9 14	
mar.	14	s Calixte	6 19	5 12	20	7 43	10 21	
merc	15	s Vulfran	6 21	5 10	21	8 23	11 25	15. Appoigny, Cerisiers, Test-Milon
jeudi	16	s Salve	6 23	5 8	22	9 12	0 26 soir.	16. Saint-Bris
vend	17	s Troès	6 24	5 6	23	10 11	1 42	17.
sam.	18	s Luc	6 26	5 4	24	11 18	2 10	18. Bléneau, Prunoy, Vézelay
D. 19	19	s Savinien	6 27	5 2	25	———	2 51	19. Chéroy, St-Julien-du-S., Seignelay
lundi	20	s Aldérald	6 29	5 1	26	0 32 matin.	3 27	20. Châtel-Censoir, Mézilles, Migennes
mar.	21	s Hilarion	6 30	4 59	27	1 50	3 58	21. Leugny
merc	22	s Frédéric	6 32	4 57	28	3 11	4 25	
jeudi	23	s Mellon	6 33	4 55	29	4 33	4 53	
vend	24	s Magloire	6 35	4 53	30	5 55	5 20	
sam.	25	s Cresp. et C.	6 37	4 51	1	7 16	5 49	25. Lainsecq, Ligny, Pont-s-Y., Quar
D. 20	26	s Rustique	6 38	4 49	2	8 37	6 22	26. Cravan
lundi	27	s Didier	6 40	4 48	3	9 54	7 0	
mard	28	s Simon et s J	6 41	4 46	4	11 3	7 43	28. Bussy-en-O., Charny (2 j.), Ravières, St-Cyr-les-Colons
merc	29	s Narcisse	6 43	4 44	5	0 4	8 34	29. Avallon, Saint-Florentin
jeudi	30	s Léon.	6 45	4 42	6	0 54	9 31	30. Ancy-le-Fr., St-Fargeau, Treigny
vend	31	*Vigile jeûne*	6 46	4 41	7	1 36	10 31	31. Chablis, St-Sauveur, Vermenton

P. Q. le 2 à 2 h. 39 m. du matin.
P. L. le 10 à 6 h. 42 m. du matin.
D. Q. le 18 à 0 h. 22 m. du matin.

N. L. le 24 à 3 h. 19 m. du soir.
P. Q. le 31 à 7 h. 27 m. du soir.

NOVEMBRE.

Novembre est formé de *novem ab imbre* : c'était le neuvième après les neiges.

	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
L.	1	Toussaint.	6 48	4 39	8	2 10 soir	11 34 soir	1. Pontigny, Toucy
21	2	*les Morts*	6 49	4 37	9	2 38	———	2. Tonnerre, Villen.-sur-Y.
ndi	3	s Hubert	6 51	4 36	10	3 2	0 38 matin	3. Noyers, Sergines
r.	4	s Charles	6 53	4 34	11	3 23	1 41	4. Courson
rc	5	ste Bertilde	6 54	4 33	12	3 44	2 45	
ndi	6	s Léonard	6 56	4 31	13	4 4	3 49	6. L'Isle
nd	7	s Willebrod	6 57	4 30	14	4 25	4 53	
n.	8	s Godefroi	6 59	4 28	15	4 48	5 58	
.22	9	s Mathurin	7 1	4 27	16	5 14	7 4	
ndi	10	s Martin	7 2	4 25	17	5 45	8 11	10. Aillant
r.	11	*s Martin év.*	7 4	4 24	18	6 22	9 18	11. Auxerre
rc	12	s Réné	7 5	4 23	19	7 8	10 22	12. Sépaux, Tonnerre
ndi	13	s Paterne	7 7	4 21	20	8 4	11 20	13. Lainsecq
end	14	ste Marie B.	7 9	4 20	21	9 8	0 12 soir	14. Arcy-sur-Cure
na.	15	s Malo	7 10	4 19	22	10 18	0 54	15. Vézelay
).23	16	s Edme	7 12	4 17	23	11 33	1 28	16. Perreux
ih	17	s Agnan	7 13	4 16	24	———	1 58	
ard	18	s Grégoir.th	7 15	4 15	25	0 51 matin	2 26	18. Avallon, Sougères
erc	19	ste Elisab. v.	7 16	4 14	26	2 10	2 53	
ndi	20	s Félix	7 18	4 13	27	3 29	3 18	
end	21	Prés. de N-D	7 19	4 12	28	4 48	3 44	
am.	22	ste Cécile	7 21	4 11	29	6 8	4 14	
).24	23	s Clément	7 22	4 10	1	7 27	4 49	23. Champlost, Vermenton
ndi	24	s Chrysog.	7 24	4 9	2	8 42	5 31	
nard	25	ste Cather.	7 25	4 8	3	9 48	6 20	25. Brienon, Coulanges-la-Vineuse, La Ferté-Loupière
erc	26	s Lin	7 27	4 8	4	10 46	7 15	
endi	27	s Vital	7 28	4 7	5	11 33	8 16	27. St-Florentin
end	28	s Vigile	7 30	4 6	6	0 9	9 21	
ame	29	s Saturnin.	7 31	4 5	7	0 39	10 25	29. Chastellux
D. 1.	30	*Avent*	7 32	4 5	8	1 5	11 29	30. Champignelles, Maligny, Ouaine, Sens

P. L. le 8 à 11 h. 31 m. du soir.
D. Q. le 16 à 9 h. 31 m. du matin.

N. L. le 23 à 2 h. 16 m. du matin.
P. Q. le 30 à 3 h. 36 m. du soir.

DÉCEMBRE.

De *decem ab imbre*, le dixième après les neiges. L'année se comptait, Romulus, par les temps des neiges et depuis les neiges.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil h m	Couch du soleil. h m	Jours de la lune.	Lever de la lune h m	Coucher de la lune h m	FOIRES du Département
lundi	1	s Eloi, év.	7 34	4 4	9	1 28 soir.	—	1. Cruzy, Montréal, St-Bris, Vi la-Guyard, Villen.-s.-Y.
mar.	2	s Franç.-X.	7 35	4 4	10	1 49	0 32 matin.	
merc	3	s Elogue	7 36	4 3	11	2 9	1 35	3. Joux-la-Ville
jeudi	4	ste Barbe	7 38	4 3	12	2 29	2 39	4. Mailly-Château, Cheny
vend	5	s Sabas	7 39	4 2	13	2 51	3 45	
sam.	6	s Nicolas	7 40	4 2	14	3 15	4 52	6. Châtel-Cens., Guillon, *Migé*, St-Sauveur, Toucy
D. 2	7	ste Fare	7 41	4 2	15	3 43	6 1	
lundi	8	*Conception.*	7 42	4 2	16	4 18	7 8	8. Dixmont
mar.	9	ste Gorgonie	7 43	4 1	17	5 2	8 13	9. L'Isle
merc	10	ste Eulalie	7 44	4 1	18	5 55	9 14	
jeudi	11	s Damase	7 45	4 1	19	6 58	10 9	
vend	12	s Joseph	7 46	4 1	20	8 9	10 54	
sam.	13	ste Luce	7 47	4 1	21	9 24	11 31	13. Ancy-le-Fr., Grandchamp, V
D. 3	14	s Nicaise	7 48	4 1	22	10 40	0 3 soir.	
lundi	15	s Maximin	7 49	4 1	23	11 57	0 32	
mar.	16	ste Adélaïde	7 50	4 2	24	—	0 58	16. Cravan, Ravières
merc	17	*Quatre-T.*	7 50	4 2	25	1 14 matin.	1 22	17. Avallon
jeudi	18	s Gatien, é.	7 51	4 2	26	2 31	1 46	18. Seignelay
vend	19	s Flavit	7 52	4 2	27	3 48	2 12	
sam.	20	s Philogone	7 53	4 3	28	5 4	2 43	20. St-Cyr-les-Colons
D. 4	21	s Thomas ap.	7 53	4 3	29	6 19	3 21	21. Ligny, St-Fargeau, St-Martin-d
lundi	22	s Ischirion	7 54	4 4	30	7 29	4 7	
mar	23	ste Victoire	7 54	4 4	1	8 30	5 0	
merc	24	s Delphin.	7 55	4 5	2	9 23	5 59	24. Vermenton
jeudi	25	NOEL	7 55	4 5	3	10 7	7 2	
vend	26	s Etiennem.	7 55	4 6	4	10 42	8 8	26. Chailley
sam.	27	s Jean ap.	7 56	4 7	5	11 9	9 13	
Dim.	28	ss Innocents	7 56	4 8	6	11 33	10 17	28. Leugny, Prunoy, Tanlay
lundi	29	s Thom. de C	7 56	4 9	7	11 54	11 20	29. Arthonnay, Chastellux
mar.	30	s Potentien	7 56	4 9	8	0 14 soir.	—	30. Courson
merc	31	s Sylvestre	7 56	4 10	9	0 33	0 23 matin.	31. Chablis

P. L. le 8 à 3 h. 37 m. du soir.
D. Q. le 15 à 5 h. 35 m. du soir.

N. L. le 22 à 3 h. 43 m. du soir
P. Q. le 30 à 1 h. 24 m. du soir

AGENDA  **MUNICIPAL.**

Le 5 Publication des rôles des contributions directes.
Le 1er Dimanche Séance des conseils de fabriques. (Décr. 30 décembre 1809).

Première dizaine.

Présentation du répertoire des actes administratifs au receveur de l'enregistrement. (Loi 22 frimaire an VII et 15 mai 1818).

Envoi par le maire, au receveur de l'enregistrement, de la notice des décès arrivés dans la commune pendant le dernier trimestre. (Loi 22 frimaire an VII).

Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés et abandonnés.

Envoi par le maire au Préfet et aux Sous-Préfets des actes de décès survenus pendant le trimestre précédent parmi les membres de la Légion-d'Honneur.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre précédent.

Révision des contrôles de la garde nationale (sédentaire et mobilisable).

Révision des listes électorales.

Première quinzaine.

Les percepteurs rédigent et déposent, à la sous-préfecture, les listes en triple expédition des plus imposés de chaque commune.

Les administrations des établissements de bienfaisance envoient au Préfet les états trimestriels de la population des hospices et du nombre des indigents secourus (Instr. 8 février 1823).

Recensement, par les maires, des jeunes gens qui ont accompli leur vingtième année dans le courant de l'année précédente. (Loi 21 mars 1832).

Dans le mois.

Les maires rédigent des tables alphabétiques pour chacun des registres des actes de l'état civil de l'année précédente, puis ils envoient un des doubles registres au greffe du tribunal, avec le registre de publications de mariage, et déposent l'autre double aux archives de la mairie. (C. C. 43).

Les maires déposent au greffe un double du registre des engagements volontaires pendant l'année expirée, l'autre double est déposé aux archives de la mairie. (Loi du 21 mars 1832).

Les greffiers des tribunaux de police envoient aux Receveurs de l'enregistrement l'extrait des jugements de police rendus dans le trimestre précédent (Ordonnance du 30 décembre 1823), et portant condamnation à l'amende seulement.

Les greffiers des tribunaux de police correctionnelle et de simple police envoient au Préfet les extraits des jugements rendus pendant le semestre précédent. (*Idem*).

Envoi au Préfet de l'état trimestriel des jugements rendus par les conseils de discipline.

Enlèvement des neiges et glaces.

Confection du tableau des mercuriales. — Chaque quinzaine il doit être envoyé un de ces états au préfet.

Réunion et conservation en volumes des cahiers du Bulletin des lois et des divers recueils administratifs appartenant à la commune.

Commencement des travaux de prestations.



Première quinzaine.

Dans le mois qui suit la publication des rôles de prestations pour les chemins vicinaux, les contribuables doivent déclarer au maire s'ils entendent s'acquitter en nature, faute de quoi ils seront obligés de payer en argent. (Loi 21 mai 1836).

Session ordinaire des conseils municipaux. (Loi 21 mars 1831).

Dans cette quinzaine doit se faire l'échenillage des arbres, conformément à la loi du 26 ventôse an IV.

Dans le mois.

Clôture de la chasse.

Les maires publient l'arrêté de clôture, dès qu'il leur parvient.

Les percepteurs remettent au receveur des finances :

1° Les états, en double expédition, des cotes irrécouvrables et les états des restes à recouvrer sur les contributions directes et sur les frais de poursuites de l'année qui vient de s'écouler.

2° Les comptes de gestion des recettes et dépenses municipales de l'année précédente, pour être vérifiés.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Arrêté prescrivant l'élagage des arbres et haies vives qui bordent les chemins vicinaux.

Avant le 28, les percepteurs déposent aux archives de la préfecture les rôles et les états de frais de poursuites qui ont plus de trois ans.



Le 15, Clôture de l'ordonnancement des dépenses de l'exercice 1849, pour les communes et les établissements de bienfaisance (Ordonnance du 24 janvier 1843).

Clôture du paiement des dépenses de l'exercice 1849 pour les communes et les établissements de bienfaisance (Ordonn. du 24 janvier 1843).

Les percepteurs dressent l'état de situation de l'exercice clos (*id*).

Pendant le mois.

Trois mois après la publication des rôles les percepteurs remettent au receveur des finances les états des cotes indûment imposées aux rôles de l'exercice courant.

Les maires forment une liste de tous les gardes nationaux sachant lire et écrire et âgés de plus de 25 ans, les membres du conseil de recensement exceptés, et remettent cette liste au juge de paix (Loi 22 mars 1831).

Les juges de paix, assistés des maires ou de leurs délégués, procèdent, en audience publique, au tirage des jurés de révision de la garde nationale.

Echenillage. Les maires visitent le territoire et font procéder d'office à l'échenillage aux dépens de ceux qui l'ont négligé (Loi ventôse an VI).

Les percepteurs déposent aux sous-préfectures les rôles de 1850.

Clôture définitive des listes électorales et envoi à la préfecture des tableaux de rectification.

Remise à l'instituteur et au garde champêtre de leur mandat de traitement pour le trimestre écoulé.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Le 15, Session annuelle des conseils de fabrique. Les réunions ont lieu à l'issue de la messe ou de vêpres, dans l'église ou dans un lieu attenant à l'église, ou dans le presbytère. Renouvellement triennal des conseils de fabrique. (Décret du 30 décembre 1809, art. VII). Nomination du président et du secrétaire du conseil (*idem* IX). Compte de gestion de 1850, budget de 1851.

Terme de toute demande en décharge, réductions, remises et modérations, sur les contributions directes.

Première dizaine.

Présentation du répertoire des actes administratifs au receveur de l'enregistrement.

Envoi au receveur de l'enregistrement de la notice des décès survenus pendant le trimestre précédent.

Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés ou abandonnés. (Instruction du 8 février 1823).

Envoi à la Préfecture et dans les Mairies, par les receveurs, d'un exemplaire de l'état de situation et de l'état des restes à payer de l'exercice clos.

Envoi sur papier libre, par le maire au Préfet et aux Sous-Préfets des actes des décès survenus parmi les membres de la Légion-d'Honneur pendant le dernier trimestre.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.

Deuxième dizaine.

Convocation des conseils municipaux pour la session de mai.

Rédaction de l'état des restes à payer de 1850 et du compte administratif du même exercice.

Remise par le percepteur du compte de gestion de 1850.

Troisième dizaine.

Préparation du budget de 1852 et des chapitres additionnels au budget de 1851.

Convocation des plus imposés pour la fin de la session de mai.

Pendant le mois.

Les greffiers des tribunaux de police envoient au receveur de l'enregistrement l'extrait des jugements rendus pendant le trimestre précédent et prononçant des amendes, pour qu'ils en fassent le recouvrement. (Ordonnance du 30 décembre 1823).

Réunions du printemps des comités de vaccine. (Arrêté du Préfet du 23 oct. 1834).

Envoi au Préfet de l'état trimestriel des jugements rendus par le conseil de discipline.

Etat trimestriel du mouvement de la population des hospices et des indigents secourus par les bureaux de bienfaisance.

Session annuelle des administrations de bienfaisance : Comptes et budgets.

Nomination des cinq commissaires répartiteurs dans chaque commune.

Les secrétaires des conseils de discipline de la garde nationale envoient au Préfet le tableau des jugements rendus pendant le trimestre précédent.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Le 1er, Ouverture de la session de mai. Règlement du compte de gestion du percepteur pour 1850. Audition du compte administratif de l'exercice 1850. Réglement des chapitres additionnels au budget de 1851. Exposé du budget de 1852. Examen des comptes et budgets de fabriques, hospices et bureaux de bienfaisance.

Le 3, Continuation de la session. Règlement du budget de 1852. Fixation de la taxe affouagère et des autres taxes communales ou de police. Vote des prestations et des centimes pour les chemins. Vote de centimes pour l'instruction primaire.

Le 7, Les budgets de fabrique, pour 1852, doivent être envoyés à l'Archevêque.

Un double du compte de 1850 doit être déposé à la mairie.

Le 10, Fin de la session. Votes d'impôts pour les dépenses ordinaires ou extraordinaires de 1852, etc. Clôture de la session.

Deuxième quinzaine.

Envoi aux Préfet et Sous-Préfets des budgets et de toutes les pièces qui s'y rattachent ainsi que des votes d'impôts, faute de quoi il ne sera pas donné suite à ceux-ci.

Les percepteurs reprennent leurs comptes de gestion qu'ils avaient déposés à la mairie.

Pendant le mois.

Tournée des contrôleurs des contributions directes pour les mutations.

Les maires des communes rurales dressent l'état des individus à vacciner.

Revue des commandants des gardes nationales.

Les créanciers du département sont prévenus que c'est le 31 mai qu'expire le délai d'ordonnancement des dépenses de l'exercice 1849, et que celui des paiements expire au 30 juin (Ordonn. du 4 juin 1843).

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Première quinzaine.

Les maires des communes et les administrateurs des établissements, propriétaires de bois, doivent envoyer au Préfet les propositions de coupes extraordinaires.

Dans le mois.

Les receveurs municipaux envoient à la Préfecture leurs comptes de gestion et les pièces à l'appui.

Rédaction, par MM. les maires, de la liste des affouages.

Dans ce mois doivent se faire inscrire, à la Préfecture et aux sous-préfectures, les personnes qui désirent se présenter au jury médical pour se faire recevoir officiers de santé, pharmaciens, herboristes ou sages-femmes.

Les Maires font connaître au Préfet le nombre des feuilles de papier présumées nécessaires pour les registres de l'état civil de l'année suivante.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Le 1er dimanche, Session trimestrielle des conseils de fabrique. (Décr. 30 déc. 1809).

Le 15, Publication de la liste des affouages de l'année suivante.

Première dizaine.

Les receveurs des communes et des hospices dressent l'état de situation de caisse. Ils doivent en remettre une copie aux maires ou ordonnateurs.

Envoi au receveur de l'enregistrement de la notice des décès survenus pendant le trimestre.

Visa du répertoire des actes soumis à l'enregistrement.

Envoi sur papier libre, par le maire, au Préfet et aux Sous-Préfets, des actes des décès survenus parmi les membres de la légion d'honneur pendant le dernier trimestre.

Pendant le mois.

Les maires envoient aux Sous-Préfets les certificats de vie des enfants trouvés et abandonnés placés dans leur commune.

Les greffiers des tribunaux de police envoient au receveur de l'enregistrement l'état trimestriel des jugements rendus en matière de police municipale, et portant condamnation à des amendes.

Les secrétaires des conseils de discipline envoient au Préfet l'état semestriel des jugements rendus.

Les greffiers des tribunaux de police correctionnelle et de simple police envoient au Préfet l'extrait des jugements rendus pendant le semestre précédent.

Les instituteurs qui veulent entrer à l'école normale, pour suivre le cours spécial qui s'y fait en septembre, doivent se faire inscrire au secrétariat de la commission d'Auxerre.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.

Publication du règlement concernant les baigneurs en pleine rivière.

Convocation par lettres closes des membres du conseil municipal pour la session d'août, dès que l'époque en est fixée par le préfet.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine du tableau des mercuriales.



Le 15, Les commissions administratives des hospices et des bureaux de bienfaisance se réunissent afin de dresser une liste de candidats pour remplacer les membres décédés, démissionnaires, ou sortant pour cause d'ancienneté. Cette liste est envoyée aux Sous-Préfets (Instr. 8 février 1823).

Première Quinzaine.

Session trimestrielle et légale des conseils municipaux.

Les crédits restant à voter pour 1852, doivent l'être dans cette session.

Les conseils municipaux arrêtent la liste des enfants qui doivent être reçus gratuitement dans les écoles communales. Sur cette liste doivent figurer tous les indigents en âge de fréquenter les écoles. Elle doit par conséquent comprendre les enfants trouvés ou abandonnés placés dans la commune.

Approbation de la liste d'affouage et examen des réclamations.

Désignation de deux conseillers municipaux pour faire partie de la commission cantonale du jury.

Pendant le mois.

Ouverture de la chasse.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Première quinzaine.

Le maire dresse la liste des commerçants patentés de sa commune, appelés à nommer les juges du tribunal de commerce de l'arrondissement.

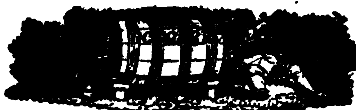
Pendant le mois.

Renouvellement des jurys de révision de la garde nationale.

Ban de vendanges. Les maires après avoir consulté les prud'hommes, prennent un arrêté pour fixer l'époque avant laquelle il ne sera pas permis de vendanger.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Remise à l'instituteur et au garde champêtre de leur mandat de traitement pendant le trimestre.



Le premier dimanche. Session trimestrielle des conseils de fabrique. (Décr. du 30 décembre 1809).

Première dizaine.

Envoi sur papier libre par le maire au Préfet et aux Sous-Préfets des actes de décès survenus parmi les membres de la légion d'honneur pendant le dernier trimestre.

Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés.

Pendant le mois.

Convocation des conseils municipaux pour la session de novembre.

Les maires adjugent, s'ils ne l'ont déjà fait, l'entreprise de l'exploitation de la coupe affouagère, et envoient à l'inspecteur des forêts le procès-verbal d'adjudication.

Les secrétaires des conseils de discipline envoient au Préfet le tableau des jugements rendus pendant le trimestre précédent.

Les greffiers des tribunaux de simple police envoient aux receveurs de l'enregistrement l'état des jugements rendus pendant le trimestre précédent, et portant condamnation à l'amende.

La notice des décès survenus pendant le trimestre est envoyée par les maires aux receveurs de l'enregistrement.

Les percepteurs envoient au Préfet le compte des impressions fournies aux communes.

Les receveurs des communes et des établissements de bienfaisance dressent le bordereau de situation du trimestre précédent et en remettent une copie aux maires ou ordonnateurs.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Pendant le mois.

Session trimestrielle et légale des conseils municipaux.

Vote sur la vente ou la distribution des coupes ordinaires des bois communaux de l'exercice suivant et sur la fixation du vingtième revenant au Trésor sur le produit des coupes de bois délivrés en affouages.

Réunions d'automne des comités de vaccine.

Les maires procèdent au renouvellement des baux qui sont près d'expirer.

Les percepteurs procèdent au recouvrement des rôles d'affouages qui leur ont été envoyés approuvés. Ils font parvenir des avertissements individuels à toutes les personnes inscrites sur les rôles, et, lorsque le délai de recouvrement est expiré, ils remettent au maire un état général des contribuables qui ont payé la taxe.

Les états de situation des caisses d'épargne doivent être envoyés au Préfet, au plus tard, dans la première dizaine de novembre.

Revue des commandants des gardes nationales.

Visite générale des fours et cheminées pour s'assurer que le ramonage a été effectué et que toutes les précautions ont été prises pour éviter les incendies.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Le 31, Clôture des registres de l'état civil (Code civil 43).

Clôture, par le maire du chef-lieu de la perception, des livres des percepteurs pour l'année qui finit. Vérification par le même maire de la caisse des percepteurs.

Pendant le mois.

Les percepteurs préparent les registres nécessaires pour l'année qui va commencer, et les font coter et parapher par le maire du chef-lieu de la perception.

Les maires préparent la révision des listes des électeurs communaux et celle des contrôles du service ordinaire de la garde nationale.

Les maires complètent les travaux préparatoires relatifs à la révision des contrôles de la garde nationale.

Présentation des candidats pour la nomination des Commissaires répartiteurs.

Les Maires signalent les changements qui surviennent dans la liste des vétérinaires brevetés.

Convocation des électeurs appelés à nommer les juges des tribunaux de commerce.

Envoi à l'instituteur et au garde champêtre de leur mandat de traitement pendant le trimestre.

Expiration du mois de délai accordé aux contribuables pour opter entre le payement en nature ou en argent de leur cote de prestation. Communication au receveur municipal du registre des déclarations des contribuables. Avis aux contribuables, qui ont jusqu'au premier mars pour réclamer contre leurs cotisations.

Avant le 31, les maires sont tenus de faire les quêtes au profit de la caisse des incendiés, et assurer les versements avant cette époque, entre les mains du receveur général ou des receveurs particuliers d'arrondissement.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

DOCUMENTS GENERAUX.

PUISSANCES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

M. LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE G. ✻, proclamé Président, 20 décembre 1848, résidant à Paris, à l'Elysée-National.

M. BOULAY (de la Meurthe) C. ✻, Vice-Président, présidant le Conseil d'État.

ROYAUMES.

ESPAGNE.

ISABELLE II, Marie-Louise, née à Madrid, 10 octobre 1830, Reine d'Espagne, mariée 10 octobre 1846, à
Don François d'Assis, infant d'Espagne.

Mère de la Reine :

Marie-Christine, née 27 avril 1806, fille de feu François, Roi des Deux-Siciles, Reine douairière d'Espagne, veuve de Ferdinand VII.

DEUX-SICILES.

FERDINAND II, Charles, né 12 janvier 1818, Roi des Deux-Siciles 8 novembre 1830; veuf 21 janvier 1831 de Marie-Christine-Charlotte-Joséphine-Elise de Savoie, remarié 9 janvier 1837, à
Marie-Thérèse-Isabelle, Archiduchesse d'Autriche.

Du premier mariage :

François-d'Assise-Marie-Léopold, Duc de Calabre, Prince héréditaire, né 16 janvier 1836.

LUCQUES.

CHARLES-LOUIS, né 22 décembre 1799, Infant d'Espagne, Duc de Lucques, marié 15 août 1820, à
Marie-Thérèse-Ferdinande-Félicité-Gaëtane, née 19 septembre 1803.

De ce mariage :

Ferdinand-Charles-Marie, né 14 janvier 1823.

ÉTATS-ROMAINS.

PIE IX (Mastai Ferretti), né à Sinigaglia, 13 mai 1792 Cardinal 23 décembre 1839; élu Pape, à Rome 16 juin 1846.

AUTRICHE.

FRANÇOIS-JOSEPH, né 18 août 1830, Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, 2 décembre 1848.

BADE.

CHARLES-LÉOPOLD-FRÉDÉRIC, né 20 août 1790, Grand-Duc 30 mars 1830.

BAVIÈRE.

LOUIS, Charles-Auguste, né 25 août 1786, Roi de Bavière 13 octobre 1825, marié 12 octobre 1810, à
Thérèse - Charlotte - Louise - Frédérique - Amélie, née 8 juillet 1792, fille de feu Frédéric, Duc de Saxe-Altembourg.

De ce mariage :

Maximilien-Louis, né 28 novembre 1811, roi de Bavière, 6 août 1847, par l'abdication de son père.

BELGIQUE.

LÉOPOLD Ier, né 16 décembre 1790, Duc de Saxe-Cobourg-Gotha, Roi des Belges 21 juillet 1831, veuf 6 décembre 1817, de Charlotte-Augusta, fille de feu Georges IV et de Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans, fille de Louis-Philippe.

De ce mariage :

Léopold-Louis-Philippe-Marie-Victor, Prince Royal, né 9 avril 1835.

BRÉSIL.

D. PÉDRO II DE ALCANTARA, Jean-Charles-Léopold-Salvator-Biblaos-Xavier-de-Paula-Leoccideo-Michel-Gabriel-Raphaël-Gonzaga, né 2 décembre 1825, Empereur du Brésil 7 avril 1831. Prend lui-même les rênes du gouvernement 23 juillet 1840; marié, 30 mai 1843, à
Thérèse-Christine-Marie, sœur de Ferdinand II, Roi des Deux-Siciles, née 14 mars 1822.

DANEMARCK.

FRÉDÉRIC VII, Charles-Christian, né 6 octobre 1808.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

VICTORIA Ire (Alexandrine), née 24 mai 1819, Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, 20 juin 1837, mariée, 10 février 1840, à
Albert-François-Auguste-Charles-Emmanuel, né 26 août 1819, fils de feu Ernest Duc de Saxe-Cobourg-Gotha.

De ce mariage :

Victoria-Adélaïde-Marie-Louise, Princesse Royale, née 22 novembre 1840.

GRÈCE.

OTHON, Frédéric-Louis, né 1er juin 1815, fils de Louis, Roi de Bavière, Roi de Grèce 7 mai 3832; marié 22 novembre 1836, à
Marie-Frédérique, Princesse d'Oldenbourg, née 21 décembre 1818.

HANOVRE.

ERNEST-AUGUSTE, né 5 juin 1771, Roi de Hanovre, 5 juin 1837; veuf 29 ju[illet] 1841, de
Frédérique-Caroline-Sophie, née 2 mars 1778, fille de feu Charles, Duc de Mecklen-bourg-Strelitz.

De ce mariage :

Georges-Frédéric-Alexandre-Charles-Ernest-Auguste, né 29 juin 1819, Prince Roy[al]

HESSE-DARMESTADT.

LOUIS XI, né 26 décembre 1777, Grand-Duc 6 avril 1830.

HESSE-CASSEL.

GUILLAUME II, né 29 juillet 1777, Electeur Landgrave, 28 février 1822.

PAYS-BAS.

GUILLAUME II, né 6 décembre 1792, Roi des Pays-Bas 7 octobre 1840 ; marié 2 février 1816, à
Anna-Paulowna, née 19 janvier 1795, sœur de Nicolas, Empereur de toutes les Russies.

De ce mariage :

Guillaume-Alexandre-Paul-Frédéric-Louis, né 16 février 1817, Prince Royal.

POLOGNE.

NICOLAS, Empereur de toutes les Russies, Roi de Pologne 1er décembre 1825. — Voyez RUSSIE.

PORTUGAL.

MARIA II DA GLORIA, Jeanne-Charlotte-Léopoldine-Isidore-da-Cruz-Françoise-Xavier-da-Paula-Micaëla-Gabrielle-Raphaëla-Louise-Gonzagua, née 4 avril 1819, Reine de Portugal et des Algarves, 2 mai 1826, veuve d'Auguste-Charles-Eugène-Napoléon, Duc de Leüchtemberg; remariée 1er janvier 1836, à
Ferdinand-Auguste-François, Roi de Portugal, né 29 octobre 1816.

De ce mariage :

Pierre d'Alcantara, né 16 septembre 1837 ; Prince Royal.

PRUSSE.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV, né 15 octobre 1795, Roi de Prusse 7 juin 1840 ; marié 29 novembre 1823, à
Elisabeth-Louise de Bavière, née 13 novembre 1801.

RUSSIE.

NICOLAS-PAWLOVITSCH, né 7 juillet 1796, Empereur de toutes les Russies, 1er décembre 1825 ; marié 31 juillet 1817, à
Alexandra-Féodorowna (Frédérique-Louise-CharlotteWilhemine) fille de Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, née 13 juillet 1798.

De ce mariage :

Alexandre-Nicolaïevitsch, né le 19 avril 1818, Grand-Duc et Césarévitsch (Héritier).

SARDAIGNE.

Victor-Emmanuel-Marie-Albert-Eugène-Ferdinand-Thomas, né 14 mars 1828, Roi de Savoie.

PIÉMONT.

VICTOR-EMMANUEL II, fils de Charles-Albert, Roi. en 1849.

SAXE (Royaume de).

FRÉDÉRIC-AUGUSTE, né 18 mai 1797, Roi 6 juin 1836 ; remarié 14 avril 1833 à
Marie-Anne Léopoldine, née 27 janvier 1805, fille du feu roi de Bavière, Maximilien-Joseph.

SUÈDE ET NORWÉGE.

OSCAR Ier, né 14 juillet 1799 ; Roi de Suède et de Norwége, 8 mars 1844, marié 19 juin 1823, à
Joséphine-Maximilienne-Eugénie, fille de feu Prince Eugène de Beauharnais, duc de Leüchtemberg, née 14 mars 1807.

De ce mariage :
Charles-Louis-Eugène, né 3 mai 1826, Prince Royal, duc de Scanie.

TURQUIE.

Sultan ABDUL-MEDJID-KHAN, né 11 chaaban 1238 (19 avril 1823), succède à so père Mahmoud-Kan II, 19 rébiul akir 1255 (1er juillet 1840).
Fils : Sultan Moamèd Murad, né 25 rèdjeb 1256 (21 septembre 1840).

WURTEMBERG.

GUILLAUME, né 21 septembre 1781, Roi de Wurtemberg 30 octobre 1816, veu 9 janvier 1819 de Catherine Paulowna, remarié 15 avril 1820, à
Pauline-Thérèse-Louise, née 4 septembre 1800, fille de feu Louis-Frédéric-Alexandre, duc de Wurtemberg.

Du second mariage :
Charles-Frédéric-Alexandre, né 6 mars 1823, Prince Royal.

ÉTATS D'ITALIE.

TOSCANE.

LÉOPOLD II, né 3 octobre 1797, Archiduc d'Autriche, Grand-Duc de Toscane. 18 juin 1824 ; remarié 7 juin 1833, à
Marie-Antoinette, sœur du roi des Deux-Siciles, née 19 décembre 1814.

Du second mariage :
Ferdinand-Salvator-Marie-Joseph-Jean-Baptiste-François-Louis-Gonzague-Raphaël-Rénier-Janvier, né 10 juin 1835, grand duc héréditaire.

MODÈNE.

FRANÇOIS V, né 1er janvier 1819, Archiduc d'Autriche, 21 janvier 1846, marié 30 mars 1842, à
Aldegonde-Auguste-Charlotte-Caroline-Elize-Sophie-Marie-Louise, fille de Louis, Roi de Bavière, née 19 mars 1823.

MONACO.

FLORESTAN (Grimaldi), né 10 octobre 1785, Prince de Monaco, 3 octobre 1841.

RÉPUBLIQUES.

BOLIVIA. — Le Général BALLIVIAN, Président.
CHILI. — Le Général BULNÈS, Président.
CONFÉDÉRATION ARGENTINE. — Le Général ROSAS, Gouverneur de la province de Buénos-Ayres, chargé des relations extérieures de la confédération.
ÉQUATEUR. — N., Président.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — M. ZACHARIE TAYLOR, Président, novembre 1848.
ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE CENTRALE. — Le Général PARADES, Président.
HAITI. — Le Général SOULOUQUE, Président.
MEXIQUE. — Le Général PAREDÈS, Président intérimaire.
NOUVELLE GRENADE. — Le Général MOSQUERA, Président.
PÉROU. — Le Général DON RAMON CASTILLA, Président.
SAINT-MARIN. — N. et N., Capitaines régents.
SUISSE. — M. de MURALT, Président au directoire fédéral.
URUGUAY. — Don Joachim ZUAREZ, Président.
VENEZUELA. — Le Général Carlos SOUBLETTE, Président.

MINISTRES FRANÇAIS.

MM. De Schramm, la Guerre.
De la Hitte, les Affaires étrangères.
Rouher, la Justice et Garde des Sceaux.
R. Desfossés, la Marine et les Colonies.
Baroche, l'Intérieur.
Bineau, les Travaux publics.
Dumas, l'Agriculture et le Commerce.
Parieu, l'Instruction publique.
Fould, les Finances.

M. le Général Changarnier, Commandant en chef de la garde nationale de Paris et de toutes les troupes formant la première division militaire.

M. Carlier, Préfet de police.

MARÉCHAUX DE FRANCE.

1804. MM. Soult de Dalmatie, maréchal-général.
1830. Gérard.
1840. Sébastiani.
1847. MM. Reille.
1847. Dode de la Brunerie.
1850. Jérôme Bonaparte.

AMIRAUX.

MM. Roussin.
De Mackau.

MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

MM.

AIN (8). — Bochard, Edgard Quinet, Bouvet (Francisque), Bodin de Montriblout, Maissiat, Bouvet (Aristide), Gastier, Roselli-Mottet.

AISNE (12). — Paillet, Ladevèze, Lherbette, Lauriston, Odilon Barrot, Gedel, Hébert, Bauchart, Debretonne, Bussières, Cambacérès, Fouquier d'Esrouel.

ALLIER (7). — Terrier aîné, Mathé, Madet, Desmaroux, Rantian, Sartin, Dufour.

ALPES (Basses-) (3). — Leydet (le général), Fortoul, Yvan.

ALPES (Hautes-) (3). — Allier, Faure, Chaix.

ARDÈCHE (8). — Champanet, Laurent, Latourette, Chabert, Combier, Gleizal, Vacheresses, Vasseur.

ARDENNES (7). — Payer, Talon, Mortimer-Ternaux, Toupet, Cunin (Charles), Evain, Richer.

ARIÉGE (6). — Anglade, Arnaud, Vignes, Pons-Tende, Rouaix, Pelet (le gén.).

AUBE (5). — Blavoyer, Husson, Périer (Casimir), de Plancy, Vandeuvre.

AUDE (6). — Alengry, de Belvèze, Dupré, d'Hautpoul, Jouy, Mathieu de La Redorte,

AVEYRON (8). — Dalbis de Salze, Vernhette, Vésin, de Balzac, l'abbé Combes, Denayrousse, Pradié, Rodat.

BOUCHES-DU-RHONE (10). — Sauvaire-Barthélemy, Berryer, Fournier, Laboulie, Merentié, Pascal d'Aix, Poujoulat, L. Reybaud, Rulhière.

CALVADOS (10). — Boscher, de Caulaincourt, Cordier, Des Rotours de Chaulieu, Douesnel-Duboscq, Leroy de Beaulieu, D'Houdetot, Paulmier, Rioult de Neuville, Thomine-Desmazures.

CANTAL (5). — Durrieu (Paulin), Murat-Sietrières, Parieu, Richard, Theilhard-Latérisse.
CHARENTE (8). — André, Bodet, Girardin (Ernest de), Hennessy, Lemercier, Pougeard, Rateau, Edgar Ney de la Moscowa.
CHARENTE-INFÉRIEURE (10).—Baroche, Chasseloup-Laubat, Dufaure, Eschassériaux, Laborde, Lajus, de Montholon, de Nagle, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, Wast-Vimeux.
CHER (6). — Bouzigue, Louriou, Michel de Bourges, Vogué, Poisles-Desgranges, Viguier.
CORRÈZE (7). — Bourzat, Ceyras, Chamiot, Aventurier, Latrade, Madesclaire, Pénières, Saga.
CORSE (5). — Abbatucci, Arrighi, Bonaparte (Pierre), Casabianca, Gavini.
COTE-D'OR (8). — Benoît-Champy, Chaper, Joigneaux, Lemulier, Maréchal, Mauguin, Noblet, Vaudrey.
COTES-DU-NORD (13). —Bigrel, Botmilliau, Charner, Cuverville, Denis, Depasse, Dieuleveult, Leconte (Louis), Legorrec, Lenormand-Dessalles, Rioux de L'Argentaye, Thieullen, Tréveneuc.
CREUSE (6). — Delavallade, Fayolle, Guizard, Leroux (Jules), Moreau, Nadaud.
DORDOGNE (10). — Chavoix, Delbetz, Ducluzeau, Dufraisse, Jollivet, Lamarque, Dulac, Montagut, Mie, Saint-Marc Rigaudie.
DOUBS (6). — Baraguey-d'Hilliers, Bixio, Demesmay, de Montalembert, Desmoustier, Pidoux.
DROME (7). — Bajard, Bancel, Belin, Curnier, Morin, Rey, Sauteyra.
EURE (9). — De Broglie, de Fontenay, Demante, Duruflé, Legrand de Guitry, Hipp. Passy, Sevaistre, Suchet d'Albuféra, Lefebvre de Vatimesnil.
EURE-ET-LOIR (7). — Barthélemy, Briffaut, Desmoussaux de Givré, Lebreton (le général), Parfait, Subervie.
FINISTÈRE (13).— Barchouz de Penhoën, de Blois, Collas de La Mothe, Ducouédic, Keranflech, Kératry, Lacrosse, Laimé, Leflo, Maze-Launoy, Mége, de Rocquefeuille, Romain des Fossés.
GARD (8), — Béchard, Benoist (Denis), Chapot, Labruguière-Carme, Larcy, Roux-Carbonnel, de Surville, Favand.
GARONNE (Haute-) (10). — Castillon Saint-Victor, Dabeaux, de L'Espinasse, Fourtanier, Gasc, de Limayrac, Malbois, de Rémusat, Roquette, Tron.
GERS (7).— Belliard, Carbonneau, Duputz, Gavarret, Joret, de Lagrange, de Panat.
GIRONDE (13). — Collas, Denjoy, Desèze, Grouchy, Hovyn-Tranchère, Hubert Delisle, Journu, de La Grange, Lainé, Lopez Dubec, Molé, Richier, Ravez.
HÉRAULT (8). — Brives, Charamaule, Debès, Girard, de Grasset, Saint-Priest Caraman, Soult, Vernhette.
ILLE-ET-VILAINE (12).— D'Andigné de La Chasse, de Melun, Cailler du Tertre, Fresneau, de Kerdrel, de Kermarec, Lafosse, Pontgérard, Postel, Querhœnt, de la Riboissière, Séré.
INDRE (5). — De Barbançois, Charlemagne, Delavau, Grillon, Rollinat.
INDRE-ET-LOIRE (6). — Crémieux, de Flavigny, Gouin, Ornano (le général), Piscatory, Taschereau.
ISÈRE (12). — Bertholon, Brillier, Cholat, Aug. Clément, Crépu, Durand-Savoyat, Farconnet, Repellin, Reymond, Saint-Romme, Dupont (de Bussac), Ronjat.
JURA (7). — Crestin, Derriey, Grévy, Richardet, Sommier, Tamisier, Valette.
LANDES (6). — Bastiat, Dampierre, Duprat, Lefranc, Fr. Marrast, Turpin.
LOIR-ET-CHER (5). — Benier, Clary, Gérard, Salvat, d'Etchegoyen.
LOIRE (9). — Baune, Callet, Chevasieu, Duché, de Grammont, Heurtier, Levet, Sain, Anglès.
LOIRE (Haute-) (6). — Breymand, Chouvy, Chovelon, Monnier, Saint-Feréol, N.
LOIRE-INFÉRIEURE (11). — Betting de Lancastel, Camus de La Guibourgère, Chauvin, de Coislin, Desmars, Fer. Favre, Favreau, Gicqueau, de Grandville, de La Rochette, de Sesmaisons.
LOIRET (7). — Abbatucci, Arbey, Lacave, de Lamartine, Martin, Michot-Boutet, Péan.

LOT (6). — Cavaignac, Labrousse, Lafon, Murat, de Saint-Priest, Verninhac.
LOT-ET-GARONNE (7). — Baze, Berard, Boissié, de Luppé, Mispoulet, Radoult-Lafosse, Tartas.
LOZÈRE (3). — Jaffard, Renouard, Th. Roussel.
MAINE-ET-LOIRE (11).—Bineau, Buché de Chauvigné, Cesbron-Lavaux, Dupetit-Thouars, de Falloux, Ferran, Gain, Giraud, Guillier de Latousche, Ladevansaye, Louvet.
MANCHE (13). — Bouvatier, Bréhier, Daru, Duparc, Ferré des Ferris, Gaslonde, Goutot de Saint-Germain, Hervé de Saint-Germain, Lemarois, Leverrier, Noël, de Tocqueville, Vieillard.
MARNE (8). — Aubertin, J. Bertrand, Carteret, L. Faucher, Montebello, Soullié, Thuriot de La Rosière, Tirlet.
MARNE (Haute-) (5). — Beugnot, Chauchart, Lespérut, Toupot, de Vandeuil.
MAYENNE (8). — Bigot, Goyet-Dubignon, Berset, Dambray, La Broise, Laureau, Lose, Vaujas.
MEURTHE (9). — Adelswaert, Fabvier, De Foblant, Gérard, Michaud, Monet, Salmon, Vatry, Viard.
MEUSE (7). — Salmon, Etienne, Chadenet, Gillon, Oudinot (le général), Raulin, Simonnot.
MORBIHAN (10). — De la Rochejacquelin, de Saint-Georges, Parisis, Dahirel, Pioger, de Kerdrel, de Keridec, le Crom, Monnier, Nettement.
MOSELLE (9). — La Doucette, Achard, du Cœtlosquet, de Faultrier, d'Hunolstein, Ney de la Moskowa, de Wendel, de Salis, de Sonis.
NIÈVRE (7). — Manuel aîné, Dupin aîné, Mallardier, Miot, Rochut, Rouet, Gambon.
NORD (24). — Adalbert d'Espel, Aubry, Behaghel, Choque, Corne, Delebecque, Descat, Dumas, Duquesne, Klob-Bernard, Lestiboudois, Loiset, Marchand, de Melun, de Merode, Mimerel, Persigny, Roger, Seydoux, de Hau de Staplande, Testelin, Antony Thouret, Vendois, La Hitte.
OISE (8). — Barillon, Leroux, Gérard fils, de Mornay, Sainte-Beuve, Lemaire, Noailles-Mouchy, de Plancy.
ORNE (9). — De Tracy, de Corcelles, Gigon-Labertrie, Piquet, Curial, Charencey, Druet-Desvau, Vaudoré, Lefavrais.
PAS-DE-CALAIS (15). — D'Hérambault, Fréchon, Denissel, de Brias, de Cardon-Montigny, Douay, Dupont-Delporte, Franconville, Gros, d'Havrincourt, Legros-Devot, Lequien, Martel, Plichon, Wartel de Retz.
PUY-DE-DOME (13). — Charras, Girot-Pouzol, Jusseran, Combarel de Leyval, Lasteyras, Bravard-Verrières, Douhet, de Morny, Moulin, Rouher, Berger, Chassagne-Goyon, de Chazelles.
PYRÉNÉES (Basses-) (10). — Dariste, Etcheverry, Larrabure, de Laussat, Manescau, Renaud, Rességuier, Vergeron, Chegaray, Crouzeilhes.
PYRÉNÉES (Hautes-) (5). — Lacaze, Fornier, d'Aguesseau, Soubiès, Goulard.
PYRÉNÉES-ORIENTALES (4). — Guiter, Arago (Fr.), Lefranc, Arago (Em.).
RHIN (Bas-) (12). — Bansept, Bruckner, Chauffour, Ennery, Jehl, Westerchamp, Laboulaye, Emile de Girardin, Gérard, Vidal, Hochstuhl, Valentin.
RHIN (Haut-) (10). — Burgard, Cassal, Fawtier, Heeckeren, Muchlenbach, Prudhomme, Savoie, Kestner, Migeon, Doefus Benoist.
RHONE (11). — J. Benoit, Ph. Chanay, Doutre, Faure, J. Favre, Fond, Greppo, Mathieu (de la Drôme), Morellet, Pelletier de Tarare, B. Raspail.
SAONE (Haute-) (7). — Dufournel, de Grammont, Huguenin, Lélut, Millotte, Signard, Versigny.
SAONE-ET-LOIRE (12). — Bard, Boysset, Bruys, Gindrez, Raccouchot, Hennequin, Dain, Esquiros, Buvignier, Charassin, Madier de Montjau aîné.
SARTHE (10). — De Beaumont, de Beaunay, Nap. Bonaparte, Gasselin de Fresnay, Grimault, Lamoricière, Langlais, de Riancey, Rogé, de Talhouet.
SEINE (28). — De Bar, Ferdin. Barrot, Bedeau, Boinvilliers, Lucien Bonaparte, Chambolle, Coquerel, Benj. Delessert, Ducos, Fould, Garnon, V. Hugo, Lagrange, Lamennais, Lanjuinais, de Lasteyrie, P. Leroux, Magnan, Malleville, Moreau, Perdiguier, Peupin, Rapatel, Yavin, Wolowski, Carnot, de Flotte, Eug. Sue.

SEINE-INFÉRIEURE (16). — Ancel, d'Aubermesnil, Cécille, Chasseloup-Laubat, Desjobert, Desmarest, Ch. Dupin, Estancelin, Germonière, Levavasseur, Loyer, Martin de Villiers, de Mortemart, Thiers, Vitet, Bourdon.
SEINE-ET-MARNE (7). — Aubergé, Bavoux, Drouin de Lhuys, Gilland, Oscar Lafayette, J. de Lasteyrie, Lebeuf.
SEINE-ET-OISE (10). — D'Albert de Luynes, Barre, Barthélemy-Saint-Hilaire, Darblay, Flandin, Hernoux, Lepelletier-d'Aulnay, Nap. Lepic, Pigeon, Remilly.
SÈVRES (Deux-) (7). — Aimé, Bouchet de Grandmay, David, Failly, Gourgaud, de Lescours, Rouget-Lafosse.
SOMME (12). — De Beaumont, Changarnier (le général), Créton, Defourment, Dompierre d'Hornoy, Dubois, Labordère, de Lagrené, Lefebvre-Dugrosriez, Morel-Cornet, Porion, Randoing.
TARN (8). — Besse, Canet, d'Aguilhon-Puzol, Fourgassié-Vidal, Juéry, Lavergne, Rey, Rigal.
TARN-ET-GARONNE (5). — De Cazalès, Delbrel, Detours, Janvier, Tournié.
VAR (7). — Arène, Arnaud, Conte, Clavier, Maure, de Villeneuve de Bargemont, Siméon.
VAUCLUSE (5). — De Bernardi, Bourbousson, Granier, Léo de Laborde, d'Olivier.
VENDÉE (8). — Bouhier de L'Écluse, Defontaine, Garnier-Dufougerais, Grelier du Fourgeroux, de Lespinay, Mareau, Rouillé, de Tinguy.
VIENNE (6). — Chazeaud, Hennecart, Junyen, Laurenceau, Pervinquière, Proa.
VIENNE (Haute-). (7) — Th. Bac, Coralli, Dussoubs, Fichon, Laclaudure, Tixier, Ducoux.
VOSGES (9). — Aubry, Buffet, Febvrel, Forel, Houel, Huot, de Blaye, de Ravinel, Resal, Guilgot.
YONNE (8). — Larabit, Bertrand, Frémy, Lecomte, Raudot, Roussel, Savatier-Laroche, Antoine Bonaparte.
ALGÉRIE (3). — Emile Barrault, Didier, de Rancé.
GUADELOUPE (2). — Perrinon, Schœlcher.
MARTINIQUE (2) Bissette, Pécoul.
ILE DE LA RÉUNION (2). — Barbaroux, Greslaud.

REPRÉSENTATION DE L'YONNE.

1. LARABIT, rue des Saints-Pères, 7.
2. BERTRAND, id., 13.
3. FRÉMY, rue Fléchier-Saint-Georges, 2.
4. LECOMTE, rue de la Chaussée-d'Antin, 47.
5. RAUDOT, rue Feydeau, 3.
6. SAVATIER-LAROCHE, rue Marbeuf, 63.
7. ROUSSEL, rue du 24 Février, hôtel de l'Europe.
8. ANTOINE BONAPARTE, rue Rumfort, 3.

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.

MÉTROPOLES et DIOCÈSES.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.
	MM.
Paris	Sibour
Chartres	Clausel de Montals
Meaux	Allou
Orléans	Dupanloup
Blois	N.
Versailles	Gros (Jean Nicaise)
Cambrai	Regnier
Arras	Le cardinal De la Tour-d'Auvergne
Lyon et Vienne	Le cardinal De Bonald
Autun	Du Trousset
Langres	Parisis
Dijon	Rivet
Saint-Claude	De Chamon
Grenoble	Philibert-Bruillard
Rouen	Blanquart de Bailleul
Bayeux	Robin
Evreux	Olivier
Séez	Rousselet (Ch.-Frédér.)
Coutances	Robiou
Sens et Auxerre	Jolly-Mellon
Troyes	Cœur
Nevers	Dufêtre
Moulins	Dreux-Brézé
Reims	Gousset
Soissons	Garsignies
Châlons	De Prilly
Beauvais	Gignoux
Amiens	De Salinis
Tours	Morlot
Le Mans	Bouvier
Angers	Angebault
Rennes	De Brossays-Saint-Marc
Nantes	Jacquemet
Quimper	Graveran
Vannes	De la Mottè-Vauvert
Saint-Brieuc	Le Mée
Bourges	Dupont
Clermont	Féron
Limoges	Buissas
Le Puy	De Morlhon
Tulle	Berteaud
Saint-Flour	De Marguerie

MÉTROPOLES et DIOCÈSES.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.
	MM.
Alby	De Jerphanion
Rodez	Croizier
Cahors	Bardou
Mende	Poulquier
Perpignan	De Saunhac-Belcastel
Bordeaux	Donnet
Agen	De Vesins
Angoulême	Cousseau
Poitiers	Pie
Périgueux	Massonnais
La Rochelle	Villecourt
Luçon	Baillès
Auch	De la Croix d'Azolette
Aire	Lanneluc
Tarbes	Laurence
Bayonne	Lacroix
Toulouse et Narbonne	D'Astros
Montauban	Doney
Pamiers	Allouvry
Carcassonne	de Bonnechose
Aix, Arles et Embrun	Darcimoles
Marseille	De Mazenod
Fréjus	Wicart
Digne	Meirieu
Gap	Depéry
Ajaccio	Casanelli d'Istria
Alger	Pavy
Besançon	Mathieu
Strasbourg	Rœss
Metz	Dupont des Loges
Verdun	Rossat
Belley	Devie
Saint-Dié	Caverot
Nancy	Menjand
Avignon	Debelay
Nîmes	Cart
Valence	Chatrousse
Viviers	Guibert
Montpellier	Thibault

DIVISION DE LA FRANCE

EN DÉPARTEMENTS.

DÉPARTEMENTS.	PRÉFETS.	CHEFS-LIEUX.	NOMBRE d'arron dissemens	NOMBRE de cantons.	NOMBRE de communes	POPULATION	Superficie en kilomètres carrés.	Etendue des bois et forêts en hectar.
Ain	Lapérouse	Bourg	5	35	443	355,694	5947,00	112086
Aisne	Corbin	Laon	5	37	840	542,213	7491,83	115089
Allier	De Maupas	Moulins	4	26	322	311,361	7422,72	105001
Alpes (Basses)	Des Aubiers	Digne	5	30	256	156,055	7450,07	100799
Alpes (Hautes)	Girard-Theulin	Gap	3	24	189	132,584	5535,69	79235
Ardèche	Henri Chevreau	Privas	3	31	320	364,416	5500,04	94741
Ardennes	Mattey	Mézières	5	31	479	319,167	5252,81	121532
Ariége	Pistri	Foix	3	20	336	265,607	5295,40	110216
Aube	Petit de Bantel	Troyes	5	26	444	258,180	6106,08	93203
Aude	Dugué	Carcassonne	4	31	433	284,285	6309,96	59085
Aveyron	Fluchair	Rhodez	5	42	565	375,083	8820,64	88989
Bouches-du-Rhône	De Suleau	Marseille	3	27	106	375,003	6019,60	103421
Calvados	Marizot	Caen	6	37	816	496,198	5704,27	58734
Cantal	Fournier	Aurillac	4	23	260	257,423	5740,61	80778
Charente	Rivière	Angoulême	5	29	433	367,893	5888,03	85839
Charente-Infér.	Brian	La Rochelle	6	40	480	460,245	7168,13	67799
Cher	Meunier	Bourges	3	29	294	273,645	7401,25	132934
Corrèze	Bourdon	Tulle	3	29	292	306,480	5947,17	40864
Corse	Rivaud	Ajaccio	5	61	355	221,463	9241,02	104865
Côte-d'Or	Pagès	Dijon	4	36	725	393,316	8769,66	249627
Côtes-du-Nord	Mars-Larivière	Saint-Brieuc	5	48	376	607,572	7367,20	40854
Creuse	Durand-St-Amand	Guéret	4	25	267	278,029	5794,55	35478
Dordogne	De Sainte-Croix	Périgueux	5	47	583	490,263	8982,74	164179

Doubs	Pardeilhan-Mezin	Besançon	4	27	630	286,230	5309,05	131437
Drôme	Ferlay	Valence	4	28	360	311,551	6759,13	171400
Eure	Guyot	Evreux	5	30	791	495,780	6232,83	130242
Eure-et-Loir	Suleau	Chartres	4	24	435	286,368	6070,15	56721
Finistère	Brunot de Vès	Quimper	5	43	282	576,068	6933,84	35753
Gard	Lagarde	Nîmes	4	38	356	376,062	5997,23	110464
Garonne (Haute)	Besson	Toulouse	4	39	593	469,153	6403,21	90145
Gers	de Grouchy	Auch	5	29	470	311,447	6521,96	100461
Gironde	Neveux	Bordeaux	6	48	544	568,034	10261,43	29007
Hérault	Baland	Montpellier	4	33	327	367,343	6300,35	83179
Ille-et-Vilaine	Caffarelli	Rennes	6	43	348	549,217	6819,77	49492
Indre	Chevillard	Châteauroux	4	23	249	253,076	6877,60	87026
Indre-et-Loire	Brun	Tours	3	24	282	306,328	6230,76	87651
Isère	De Barral	Grenoble	4	45	558	588,660	8412,30	212962
Jura	De Vincent	Lons-le Saulnier	4	32	589	316,884	5035,64	151365
Landes	Jaubert	Mont de-Marsan	3	28	336	288,077	9005,34	261732
Loir-et-Cher	Leroy	Blois	3	24	295	249,462	6031,16	8 208
Loire	Jules Rousset	Montbrison	3	28	315	434,085	4920,52	68000
Loire (Haute)	Dubois	Le Puy	3	28	266	298,135	5028,54	71665
Loire-Inférieure	Gauja	Nantes	5	45	208	480,806	7062,83	38319
Loiret	Dubessy	Orléans	4	31	348	318,452	6731,91	113760
Lot	Duhamel	Cahors	3	29	304	287,739	5265,19	112017
Lot-et-Garonne	De Vincent	Agen	4	35	316	347,073	5370,63	61081
Lozère	Jourdain	Mende	3	24	193	140,788	5093,43	45328
Maine-et-Loire	Vallon	Angers	5	34	376	488,472	7188,07	36913
Manche	de Tanlay	Saint-Lô	6	48	640	597,334	6757,13	24293
Marne	Boselli	Châlons-sur-M.	5	32	684	356,672	8202,73	95337
Marne (Haute)	Combes Siyès	Chaumont	3	28	550	257,567	6321,72	192249
Mayenne	De Luçay	Laval	3	27	276	361,392	5188,63	28168
Meurthe	De Sivry	Nancy	5	29	714	444,603	6290,02	187367
Meuse	Bot	Bar-le-Duc	4	28	588	326,372	6044,39	17 423
Morbihan	Boulage	Vannes	4	37	232	447,898	6817,04	33736
Moselle	De Saint-Marsault	Metz	4	27	607	440,312	6308,10	136039
Nièvre	Petit de la Fosse	Nevers	4	25	315	305,346	6773,92	258898
Nord	Waïsse	Lille	7	60	661	1,083,298	5781,35	59083

DÉPARTEMENTS.	PRÉFETS.	CHEFS-LIEUX.	NOMBRE d'arrondissemens	NOMBRE de cantons.	NOMBRE de communes	POPULATION	Superficie en kilomètres carrés.	Etendue des bois et forêts en hectar.
Oise	Randoin	Beauvais	4	35	699	398,868	5814,24	82930
Orne	Paulze d'Ivoy	Alençon	4	36	513	442,072	6456,76	89012
Pas-de-Calais	Fresneau	Arras	6	43	803	685,021	6796 88	51247
Puy-de-Dôme	De Crèvecœur	Clermont	5	47	444	591,455	7943,70	74627
Pyrénées (Basses)	Cambacères [J.]	Pau	5	40	632	451,683	7559,50	131157
Pyrénées (Hautes)	Massy	Tarbes	3	26	489	244,096	4699,15	102343
Pyrénées-Orient.	Dulimbert	Perpignan	3	17	227	173,592	4113,76	59625
Rhin (Bas)	West	Strasbourg	4	33	543	560,113	4955,75	148187
Rhin (Haut)	De Durkein-Montmartin	Colmar	3	29	490	464,775	4323,74	143322
Rhône	Darcy	Lyon	2	25	255	500,831	2704,23	38710
Saône (Haute)	Dieu	Vesoul	3	28	580	347,627	5002,20	137547
Saône et-Loire	Pierre Leroy	Mâcon	5	48	593	551,543	8576,78	187101
Sarthe	Migneret	Le Mans	4	33	393	470,535	6392,76	67239
Seine	Berger	Paris	3	20	92	1,194,607	485,11	1354
Seine-Inférieure	Ern. Leroy	Rouen	5	50	759	737,306	5938,10	102923
Seine-et-Marne	Touret	Melun	5	29	540	333,311	5959,80	66893
Seine-et-Oise	Ern. Arrighi de Padoue	Versailles	6	36	684	470,508	5750,42	100109
Sèvres (Deux)	Jean de Bry	Niort	4	31	356	310,203	6044,74	45812
Somme	Léon Masson	Amiens	5	41	832	559,680	6044,56	56712
Tarn	Bart	Alby	4	35	319	351,795	5768,21	51416
Tarn-et-Garonne	Taillefer	Montauban	3	24	192	239,297	3854,00	90740
Var	Frossard	Draguignan	4	35	204	328,010	7255,80	240282
Vaucluse	Malher	Avignon	4	22	148	251,080	3473,77	60883
Vendée	Bordillon	Napoléon-Vendée	3	30	294	356,453	6734,58	32285
Vienne	Jeannin	Poitiers	5	31	301	294,250	6890,83	88678
Vienne (Haute)	De Mentque	Limoges	4	27	199	292,848	5700,35	40789
Vosges	D'Eperny	Epinal	5	30	549	419,992	5879,55	22005
Yonne	Haussmann	Auxerre	5	37	482	373,763	7595,20	162299
Alger	Lautour-Mézeray	Alger	»	»	»	» »	» »	»
Oran	Wildermeth	Oran	»	»	»	» »	» »	»

CONSEIL D'ÉTAT.

MM. Boulay de la Meurthe O. ✻, Vice-Président de la République, Président.
De Cormenin, Vice-Président.

CONSEILLERS : MM.

Baumes.
Behic.
Bethmont.
Bouchené-Lefer
Boudet.
Boulatignier.
Boulay de la Meurthe (F.-J.)
Boussingault.
Bureaux de Puzy.
Carteret.
Charton.
Cuvier.
Defresne.
Dunoyer.
Gauthier de Rumilly.
Havin.
Hély-d'Oyssel.
Hermann.
Jouvencel.
Jublin.
Lanyier.
Macarel.
Mahérault.
Maillard.
Marchand.
O'Donnel.
Paravey.
Perignon.
Pons de l'Hérault.
Rainneville.
Rivet.
De Saint-Aignan.
Say.
Stourm
Tarlé.
Tourangin.
Tournouer.
Vivien.
Vuillefroy.

COUR DE CASSATION.

Premier Président.

M. Portalis (G. ✻).

Président honoraire.

M. Lasagni.

Présidents, MM.

Laplagne-Baris, président de la chambre criminelle.
Béranger, président de la chambre des requêtes.
Mesnard, président de la chambre civile.

Conseillers : MM.

Mestadier.
Meyronnet de Saint-Marc.
Jaubert.
Rives.
Rocher.
Isambert,
Bernard (de Rennes).
Mérilhou.
De Haussy.
Fréteau de Pény.
Brière de Valigny.
Vincens-St.-Laurent.
Renouard.
Miller.
Jacquinot-Godard.
Barennes.
Gillon.
Baradu.
Pataille.
Hardouin.
Feuilhade-Chauvin.
Hello.
Cottin.
Simenneau.
Gaulthier.
Lavielle.
Travers de Beauvert.
Sylvestre.
Delapalme.
Legagneur.
Pécourt.
De Boissieu.
Tailladier.
Moreau (de la Seine).
Cauchy.
Laborie.
Glandan.
Nachet.
Bignon.
Rivière de Larque.
Alcock.
Grandet.
Moreau (de la Meurthe).
De Loynes.
Peyre.
De Glos.
Faustin Hélie.
Besson.
Quenault.
Trubert.
Leroux de Bretagne.

PARQUET : MM.

Procureur général :

Dupin aîné.

Avocats généraux :

Nicias-Gaillard.
Nouguier.
Servin.
Rouland.
Plougoulm.
Freslon.
De Chamrobert.

Secrétariat :

Rogron.
Brouville.

Greffier en chef :

Bernard.

COURS D'APPEL
ET DÉPARTEMENTS QUI EN RESSORTISSENT.

Agen, M. Tropamer, président.
Gers, Lot, Lot-et-Garonne.

Aix, M. Borelli, président.
Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var.

Amiens, M. Boullet, président.
Aisne, Oise, Somme.

Angers, M. Desmazières, président.
Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe.

Bastia, M. Colonna-d'Istria, président.
Corse.

Bezançon, M. Alviset, président.
Doubs, Jura, Haute-Saône.

Bordeaux, M. de la Seiglière, président.
Charente, Dordogne, Gironde.

Bourges, M. Mater, président.
Cher, Indre, Nièvre.

Caen, M. Jallon, président.
Calvados, Manche, Orne.

Colmar, M. Rossée, président.
Bas-Rhin, Haut-Rhin.

Dijon, M. N., président.
Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Haute-Marne.

Douai, M. d'Oms, président.
Nord, Pas-de-Calais.

Grenoble, M. Roger, président.
Hautes-Alpes, Drôme, Isère.

Limoges, M Tixier dela Chassagne, pr.
Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.

Lyon, M. Bryon, président.
Ain, Loire, Rhône.

Metz, M. Charpentier, président
Ardennes, Moselle.

Montpellier, M. de Gaujal, président.
Aude, Aveyron, Hérault, Pyrénées-O.

Nancy, M. Quenoble, président.
Meurthe, Meuse, Vosges.

Nimes, M. Teulon, présid.
Ardèche, Gard, Lozère, Vaucluse.

Orléans, M. de Vauzelles, présid.
Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret.

Paris, M. Troplong, président.
Aube, Eure-et-Loir, Marne, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne.

Pau, M. Amilhau, président.
Landes, Basses-Pyrén., Hautes-Pyrén.

Poitiers, M. Moyne, président.
Charente Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.

Rennes, M. Boucly, président.
Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan.

Riom, M. Nicolas, président.
Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de Dôme.

Rouen, M. Frank-Carré, président.
Eure, Seine-Inférieure.

Toulouse, M. Piou, président.
Arriège, Haute-Garonne, Tarn, Tarn et-Garonne,

Alger, M. Ach. Marrast, procureur-général chef du service judiciaire.
Alger, Oran.

COMMANDEMENTS SUPÉRIEURS, DIVISIONS
ET SUBDIVISIONS MILITAIRES.

PREMIÈRE DIVISION. — *Paris.*

M. Carrelet, comm. à Paris.
Seine, Seine-et-Oise, Oise, Seine-Inférieure, Eure, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Yonne, Aube et Seine-et-Marne.
5 *chefs-lieux de subdivisions* : Versailles, Orléans, Melun, Rouen et Troyes.

Cette division forme la circonscription du premier commandant supérieur dont toutes les forces actives sont placées sous les ordres du général Changarnier, à Paris.

DEUXIÈME DIVISION. — *Lille.*

M. Foucher, comm. à Lille.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne.
2 *chefs-lieux de subdivisions* : Arras et Laon.

TROISIÈME DIVISION. — *Metz.*

M. Randon, comm. à Metz.
Moselle, Meurthe, Vosges, Marne, Meuse, Ardennes.
4 *chefs-lieux de subdivisions* : Nancy, Châlons, Verdun et Mézières.

QUATRIÈME DIVISION. — *Strasbourg.*

M. MAGNAN, comm. à Strasbourg.
Bas-Rhin, Haut-Rhin.
1 *chef-lieu de subdivision* : Colmar.

CINQUIÈME DIVISION. — *Besançon.*

M. N., comm. à Dijon.
Doubs, Côte d'Or, Haute-Marne, Saône-et-Loire, Jura, Haute-Saône.
2 *chefs-lieux de subdivisions* : Châlon-sur-Saône et Vesoul.

SIXIÈME DIVISION. — *Lyon.*

M. de Castellane, comm. à Lyon.
Rhône, Ain, Loire, Isère, Drôme.
1 *chef-lieu de subdivision* : Grenoble.

SEPTIÈME DIVISION. — *Marseille.*

M. N., comm. à Marseille.
Basses et Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse.
2 *chefs-lieux de subdivisions* : Toulon et Avignon.
Ces trois dernières divisions forment la circonscription du 2e commandement supérieur dont les forces actives sont placées sous les ordres du général DE CASTELLANE, à Lyon.

HUITIÈME DIVISION. — *Montpellier.*

M. de Rostolan, comm. à Montpellier.
Hérault, Gard, Ardèche, Aveyron, Lozère.
2 *chefs-lieux de subdivisions* : Nîmes et Rhodez.

NEUVIÈME DIVISION. — *Perpignan.*

M. Hecquet, comm. à Perpignan.
Pyrénées-Orientales, Aude, Arriége.
1 *chef-lieu de subdivision* : Carcassonne.

DIXIÈME DIVISION. — *Toulouse.*

M. Reveux, comm. à Toulouse.
Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Tarn.
1 *chef-lieu de subdivision* : Montauban.
Le 3e commandement supérieur est formé par les 8e, 9e et 10e divisions dont toutes les troupes actives sont placées sous les ordres du général DE ROSTOLAN, à Montpellier.

ONZIÈME DIVISION. — *Bayonne.*

M. de Joly, comm. à Bayonne.
Basses-Pyrénées, Landes, Gers, Hautes-Pyrénées
1 *chef-lieu de subdivision* : Auch.

DOUZIÈME DIVISION. — *Bordeaux.*

M. d'Harbouville, comm. à Bordeaux.
Gironde, Charente-Inférieure, Charente, Dordogne, Lot-et-Garonne.
2 *chefs-lieux de subdivisions* : La Rochelle et Périgueux.

TREIZIÈME DIVISION. — *Clermont.*

M. Marey-Monge, comm. à Clermont.
Puy-de-Dôme, Cher, Indre, Haute-Vienne, Creuze, Corrèze, Haute-Loire, Cantal, Allier, Nièvre.
4 *chefs-lieux de subdivisions* : Bourges, Limoges, Le Puy, Moulins.

QUATORZIÈME DIVISION. — *Nantes.*

M. Gérard, comm. à Nantes.
Loire-Inférieure, Vendée, Deux-Sèvres Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Vienne.
3 *chefs-lieux de subdivisions* : Napoléon-Vendée, Angers et Tours.

QUINZIÈME DIVISION. — *Rennes.*

M. Gues-Willer, comm. à Rennes.
Ille-et-Vilaine, Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan.
3 *chefs-lieux de subdivisions* : Brest, Saint-Brieuc et Vannes.
Les 12e, 14e et 15e divisions militaires forment le 4e commandement supérieur dont toutes les troupes actives sont placées sous les ordres du général D'HARBOUVILLE, à Bordeaux.

SEIZIÈME DIVISION. — *Caen.*

M. Ordener, comm. à Caen.
Calvados, Manche, Sarthe, Mayenne, Orne.
3 *chefs-lieux de subdivisions* : Saint-Lô, Le Mans et Alençon.

DIX-SEPTIÈME DIVISION. — *Bastia.*

M. Talandier, comm. à Bastia.
Corse.
1 *chef-lieu de subdivision* : Ajaccio.

ARRONDISSEMENTS FORESTIERS.

1er *arrondissement.* — Oise, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne.
M. Vicaire, conservat., à Paris.

2e *arrondissement.* — Eure, Seine-Infér.
M. Desmaloizes, cons., à Rouen.

3e *arrondissement.* — Côte-d'Or.
M. de Saint-Ouen, conserv., à Dijon.

4e *arrondissement.* — Meurthe.
M. Fliche, conservateur, à Nancy.

5e *arrondissement.* — Bas-Rhin.
M. de Poli, conservat., à Strasbourg.

6e *arrondissement.* — Haut-Rhin.
M. Salomon, conservateur, à Colmar.

7e *arrondissement.* — Aisne, Nord, Pas-de Calais, Somme.
M. Roudouart, conservateur, à Douai.

8e *arrondissement.* — Aube, Haute-Marne, Yonne.
M. Fourmon, conservateur, à Troyes.

9e *arrondissement.* — Vosges.
M. Dubouay de la Bécassière, cons., à Epinal.

10e *arrondissement.* — Ardennes, Marne.
M. Martin, conservateur, à Châlons.

11e *arrondissement.* — Moselle.
M. de Mecquenem, conserv., à Metz,

12e *arrondissement.* — Doubs.
M. Pintart, conservateur, à Besançon,

13e *arrondissement.* — Jura, Haute-Saône.
M. Talotte, cons., à Lons-le-Saulnier.

14e *arrondissement.* — Hautes-Alpes, Drôme, Isère.
M. Hun, conserv, à Grenoble,

15e *arrondissement.* — Calvados, Manche, Mayenne, Orne, Sarthe, Eure-et-Loire.
M. Chauvette, conserv., à Alençon.

16e *arrondissement.* — Meuse.
M. Cotheret, conserv., à Bar-le-Duc.

17e *arrondissement.* — Ain, Rhône, Saône-et-Loire.
M. Lucote, conservat. à Mâcon.

18e *arrondissement.* — Arriège, Lot, H.-Garonne, Tarn-et-Garonne.
M. d'Entraigues, cons, à Toulouse.

19e *arrondissement.* — Indre, Indre-et-Loire, Cher, Maine-et-Loire.
M. Trumeau, conservateur, à Tours.

20e *arrondissement.* — Cher, Indre, Nièvre.
M. Falaise, conservateur à Bourges.

21e *arrondissement.* — Allier, Creuse, Loire, Puy-de-Dôme.
M. Baudelot, conserv., à Moulins.

22e *arrondissement* — Gers, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées.
M. Dubourdieu, conservateur, à Pau.

23e *arrondissement.* — Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan.
M. Boullemer, conservat., à Rennes.

24e *arrondissement.* — Charente, Char.. Infér., Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.
M. Saint-Cher, conservateur, à Niort.

25e *arrondissement.* — Aude, Pyrénées Orientales, Tarn.
M. Subiranne, conservat., à Carcassonne.

26e *arrondissement.* — Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse.
M. Jaillet, conservateur, à Aix.

27e *arrondissement.* — Ardèche, Gard, Hérault, Lozère.
M. Cler, conservateur, à Nîmes.

28e *arrondissement.* — Aveyron, Cantal, Corrèze, Haute-Loire, Haute-Vienne.
M. Lerouillé, conservateur, à Aurillac.

29e *arrondissement.* — Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne.
M. Poirson, conserv., à Bordeaux.

30e *arrondissement.* — Corse.
M. de La Gibertie, conservateur, à Ajaccio.

CHAPITRE II.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

SECTION Ire. — ADMINISTRATION CIVILE.

PRÉFECTURE DE L'YONNE.

M. HAUSSMANN O. ✠, Préfet de l'Yonne.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

Le Préfet, *Président*.

MM. *Lescuyer*, Secrétaire général.
Cherest, avocat.
Bert, ancien avoué.
Challe fils, avocat.

Audiences de M. le Préfet.

Le Préfet reçoit les lundis et vendredis, de midi à 2 heures, toutes les personnes qui ont à l'entretenir d'affaires concernant l'administration.

Il reçoit tous les jours les fonctionnaires publics et chefs de service aux mêmes heures, ou, sur leur demande expresse, à toute heure.

Entrée du public dans les bureaux de la Préfecture.

Le bureau du secrétariat est ouvert tous les jours. Le public n'est admis dans les autres bureaux que les lundis et vendredis, de midi à 4 heures. Hors de ces jours et heures, l'entrée des bureaux est formellement interdite.

CABINET DU PRÉFET.

M. de MASIN, secrétaire particulier.

Réception et ouverture des dépêches. — Notes sur le personnel des fonctionnaires de tout ordre. — Légion-d'Honneur. — Questions politiques. — Affaires confidentielles et réservées. — Cérémonies publiques. — Demandes d'audience hors des jours et heures indiqués.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

MM. ZINCK, commis d'ordre.
N. employé.

Dépôt du sceau de la Préfecture. — Timbre, enregistrement et distribution des dépêches. — Enregistrement spécial des affaires soumises au Conseil de Préfecture, et notamment des réclamations en matière de contributions directes. — Réception des déclarations faites et des mémoires déposés dans les divers cas indiqués par les lois et règlements, et délivrance de récépissés. — Légalisation et visa de pièces. — Contrôle des récépissés délivrés par les receveurs des finances. — Tenue des registres des arrêtés du Préfet et du Conseil de Préfecture. — Répertoire des actes soumis à l'enregistrement. — Matériel et fournitures des bureaux.

1er BUREAU.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET COMPTABILITÉ.

MM. BELLE ✠, chef.
MICHELON, sous-chef.
CADOT, BLIN-BARBIER, KLOBUKOWSKI, DUPEUX, employés.

I.

Personnel administratif. — Procès-verbaux d'installation; congés, pensions, etc. — Maires et adjoints. — Commissaires de police. — Elections

législatives, départementales et municipales. — Listes électorales et liste du jury. — Dénombrement quinquennal et mouvement annuel de la population.—Naturalisations.—Mouvement du personnel de la Légion-d'Honneur

Police générale. — Crimes et délits; morts accidentelles; suicides; incendies et sinistres de toute nature. — Actes de dévouement; récompenses honorifiques et autres. — Passeports et permis de séjour; réfugiés politiques; secours de route; surveillance des forçats et des condamnés libérés. — Translations de prisonniers. — Imprimerie; librairie; journaux. — Théâtres. — Chasse; ouverture et clôture; permis; destruction des animaux nuisibles; louveterie.

Police administrative. — Ateliers dangereux, insalubres ou incommodes; — Machines à vapeur. — Voitures publiques. — Roulage. — Boulangerie; approvisionnements; taxe du pain. — Poids et mesures.

Police sanitaire. — Jury médical; médecins; herboristes; sages-femmes; pharmacies et drogueries. — Epidémies et épizooties. — Vaccine. — Sourds-muets. — Jeunes aveugles.

Agriculture. — Secours; encouragements. — Institut national agronomique; écoles vétérinaires; fermes régionales et fermes-écoles. — Sociétés d'agriculture; comices agricoles.—Commissions hippiques; dépôts d'étalons. — Foires et marchés. — Mercuriales.

Commerce et industrie. — Tribunaux de commerce.— Chambres consultatives des arts et manufactures. — Ecole des arts et métiers. — Brevets d'invention. — Comptoirs d'escompte; caisses d'épargne; sociétés de secours mutuels. — Compagnies d'assurances; caisse des incendiés. — Statistique générale de France.

Affaires ecclésiastiques. — Edifices diocésains; mobilier de l'archevêché; maîtrise de la cathédrale; séminaires. — Congrégations religieuses.

Instruction publique supérieure et secondaire: — Bourses dans les lycées. Sociétés savantes.

Beaux arts. — Antiquités; monuments historiques; musées.

Finances. — Personnel des receveurs, percepteurs des agents et employés des diverses administrations financières.

Contributions directes. — Répartement et sous-répartement entre les arrondissements et communes. — Nomination des commissaires répartiteurs. — Cadastre; confection et conservation des plans et matrices. — Recensements des valeurs mobilières et des portes et fenêtres. — Patentes. — Mise en recouvrement des rôles; poursuites; remises et modérations; secours pour pertes diverses.

Contributions indirectes. — Inventaires; exercices; abonnements. — Débits de tabac et de poudres à feu. — Bacs et bateaux.

Postes. — Bureaux de direction et de distribution; courriers; service rural; présentations de facteurs.

Enregistrement. — Attributions diverses sur les amendes de police

Domaines. — Propriétés de l'Etat. — Iles et îlots. — Domaines engagés; aliénations; concessions; contentieux; vente d'objets appartenant à l'Etat.

Eaux et forêts. — Pêche fluviale. — Bois domaniaux et particuliers. — Défrichements.

Affaires militaires: —Recrutement de l'armée; tirage; conseil de révision; engagements volontaires. —Déserteurs et insoumis. — Garnisons; casernement; logement des troupes chez l'habitant. — Convois militaires. — Fournitures et prestations pour le compte du ministre de la guerre. — Ecole polytechnique; écoles militaires; école navale. — Invalides; pensionnaires de l'Etat et de la marine; secours à d'anciens militaires.

Garde nationale: —Organisation et administration. — Conseils de recensement; jurys de révision; tableaux annuels des citoyens mobilisables; corps spéciaux; inspection de l'armement; conseils de discipline.

II.

Ordonnancement de tous les traitements, salaires, retraites, indemnités, subventions et généralement de toutes les dépenses à la charge du budget de l'Etat ou du budget du département, sur états et pièces préalablement visés. — Rédaction des situations, états et comptes d'ordonnancement à envoyer aux ministres.

2e BUREAU.

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE ET TRAVAUX PUBLICS.

MM. LECHAT, chef.
DAUTUN, sous-chef.
MANIGOT, GUYON, ROUSSEAU, employés.

MM. BOIVIN, architecte du département.
QUANTIN, archiviste du département.
BERRADE, inspecteur du service des enfants trouvés, etc.

I.

Administration départementale.— Budgets et comptes départementaux.— Vérification et visa des pièces de dépense. — Impositions extraordinaires et emprunts.

Bâtiments départementaux. —Hôtels de préfecture et de sous-préfectures; académie; tribunaux; casernes de gendarmerie; prisons et dépôts de sûreté; asile d'aliénés; école normale primaire. — Travaux d'entretien, de grosses réparations et de constructions neuves; acquisitions; échanges; baux à loyer; assurances contre l'incendie. —Mobiliers départementaux. — Architectes de département et d'arrondissements.

Menues dépenses des tribunaux et des justices de paix.

Dépenses relatives au casernement de la gendarmerie.

Prisons et dépôts de sûreté. — Commissions de surveillance; personnel des aumôniers, médecins, gardiens chefs, surveillants, etc. — Administration et régime intérieur; dépenses diverses; répartition du produit du travail des condamnés; remboursement par l'Etat des dépenses des condamnés à plus d'un an.

Enfants trouvés et abandonnés, et orphelins pauvres. —Tour d'Auxerre et bureaux d'admission; secours aux filles-mères; inspection et service médical; dépenses extérieures de toute nature.

Aliénés. —Commission de surveillance et personnel de l'asile. — Fixation des prix de pension; admissions et sorties de pensionnaires; séquestration d'office des aliénés dangereux; places gratuites créées en faveur des aliénés indigents non dangereux; répartition des dépenses entre le département et les communes; recours à exercer contre les familles et les départements étrangers.— Administration et régime intérieur de l'asile; dépenses de toute nature; budgets et comptes. — Frais de transport et de séjour dans les établissements du dehors d'aliénés appartenant au département.

Archives du département. — Classement, inventaire et conservation. — Bibliothèque administrative; achat et entretien des livres.

Secours et encouragements de toute nature accordés sur les fonds départ.

II.

Travaux publics. — Personnel des ingénieurs, conducteurs, piqueurs et cantonniers.

Rivières d'Yonne, de Cure et d'Armançon. — Entretien et amélioration; navigation et flottage.

Canaux de Bourgogne et du Nivernais.

Moulins et usines. — Irrigations. — Dessèchement de marais.
Chemin de fer de Paris à Lyon. — Achats de terrains; travaux de construction et d'entretien.
Routes nationales et départementales.—Classement; construction; entretien plantations.
Mines et carrières.
Forges et hauts fourneaux.
Grande voirie : — Alignements; anticipations; contraventions.

3e BUREAU.

Administration communale et hospitalière.

MM. Motheré, chef.
Cretin, sous-chef.
Brun,
Guignier,
Stempzinski,
Burat de Gurgy,
Masson,
} employés.

I.

Circonscriptions territoriales des communes. — Réglement des budgets et des comptes administratifs. — Recettes ordinaires et extraordinaires; répartition des amendes de police; revenus des propriétés communales; établissement et suppression d'octrois; personnel; tarifs; amendes et transactions; tarifs des droits de plaçage aux halles et marchés; pesage et mesurage publics; taxes locales de toute nature; impositions spéciales et extraordinaires. — Fixation des dépenses obligatoires; cotisations municipales; autorisations de dépenses facultatives. — Baux à ferme et à loyer; constructions; acquisitions; aliénations et échanges; transactions sur procès.

Bois communaux. — Personnel des gardes. — Coupes; affouages; reboisements. — Remboursement à l'État des frais d'administration.

Police municipale et rurale. — Réglements locaux; parcours et vaine pâture; gardes champêtres.

Voirie urbaine. — Plans généraux d'alignement; contraventions; démolition des bâtiments menaçant ruine.

Vicinalité. — Chemins de grande communication, d'intérêt commun et autres. — Personnel des agents-voyers de tout ordre. — Classements; fixation de limites; travaux de construction, de réparation et d'entretien; création et répartition des ressources spéciales; subventions du département; réglement des dépenses. — Chemins ruraux.

Culte paroissial. — Cures; succursales; chapelles; fabriques; églises et presbytères; cimetières.

Colléges communaux. — Subventions municipales; traités; bourses communales.

Instruction primaire. — École normale; personnel; administration; distribution de bourses. — Écoles communales; maisons et mobiliers d'école; fixation du traitement des instituteurs et du taux de la rétribution mensuelle; subventions départementales; listes des élèves gratuits.

Salles d'asile et ouvroirs; crèches, etc.

II.

Hospices et bureaux de bienfaisance. — Nomination des commissions administratives, médecins, receveurs et économes; traités avec les congrégations hospitalières. — Gestion des propriétés immobilières. — Administration intérieure et comptabilité.

Associations charitables de toute nature.

DIVISION DU DÉPARTEMENT EN CANTONS,

Population, étendue en hectares, nombre des Electeurs et Jurés.

CANTONS.	POPULATION.	ÉTENDUE en hectares.	NOMBRE de communes.	NOMBRE d'électeurs inscrits en 1849.	NOMBRE d'électeurs inscrits en 1850.	DIFFÉRENCE.	NOMBRE de Jurés portés sur la liste générale.	NOMBRE de Jurés inscrits sur la liste annuelle.
AUXERRE.								
Auxerre (est)	11751	7013	5	8338	5590	—3748	829	49
Auxerre (ouest)	14627	17719	10				996	53
Chablis	8546	19439	14	2603	2447	— 156	358	34
Coulanges-la-Vineuse	9137	14017	12	2831	2550	— 831	461	36
Coulanges-sur-Yonne	8016	17237	10	2381	1918	— 463	146	32
Courson	8101	20366	12	234[illegible]	1949	— 396	237	32
Ligny	7582	15472	13	2250	2055	— 195	188	30
Saint-Florentin	6383	9756	8	1976	1740	— 236	296	25
Saint-Sauveur	12804	27090	11	3625	2674	— 949	367	51
Seignelay	8615	11914	10	2700	2134	— 566	396	35
Toucy	12335	21079	12	3478	2717	— 761	341	49
Vermenton	11160	19439	14	3298	2823	— 475	339	44
AVALLON.								
Avallon	13244	19524	15	3737	3236	— 501	675	54
Guillon	6529	16934	16	1937	1828	— 109	301	26
L'Isle	7056	19250	14	2127	1998	— 129	325	28
Quarré-les-Tombes	8422	18555	8	2265	1999	— 266	96	33
Vézelay	12325	25597	18	2604	2874	+ 270	207	50
JOIGNY.								
Aillant	15999	27952	22	4664	4088	— 576	635	63
Bléneau	8115	24343	8	2209	1589	— 620	206	31
Brienon	11918	23530	11	3562	3109	— 453	562	47
Cerisiers	6049	14365	9	1769	1755	— 14	241	24
Charny	10368	26115	16	2763	2094	— 669	289	45
Joigny	17947	21111	18	5063	4444	— 619	961	70
Saint-Fargeau	7355	24706	7	1946	4442	— 504	185	28
Saint-Julien-du-Sault	8463	15446	9	2391	2059	— 331	255	34
Villeneuve-sur-Yonne	11474	17949	8	3298	2915	— 383	590	45
SENS.								
Chéroy	9052	24728	18	2547	2277	— 270	413	35
Pont-sur-Yonne	12244	18368	15	3615	5322	— 293	718	49
Sens (nord)	11609	16203	13	3482	2906	— 576	848	46
Sens (sud)	12423	12907	11	3660	2992	— 668	861	50
Sergines	10197	23886	17	2839	2653	— 786	650	45
Villeneuve-l'Archev.	10077	26295	16	2932	2736	— 196	637	44
TONNERRE.								
Ancy-le-Franc	9846	28510	19	3173	3033	— 140	417	39
Cruzy	8583	27000	18	2885	2688	— 197	460	34
Flogny	8508	17552	15	2760	2466	— 294	493	34
Noyers	7854	29398	15	2469	2262	— 207	441	31
Tonnerre	10142	18756	15	3039	2702	— 337	634	45
	374856	739521	482	109559	93166	16393	17014	1500

Indication des communes composant chaque canton.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Auxerre (est). — Augy, Champs, Quenne, Saint-Bris, Venoy.

Auxerre (ouest).—Appoigny, Auxerre, Charbuy, Chevannes, Monéteau, Perrigny, Saint-Georges, Vallan, Vaux, Villefargeau.

Chablis. — Aigremont, Beine, Chablis, Chemilly-sur-Serein, Chichée, Chitry, Courgis, Fontenay près Chablis, Fyé, Lichéres, Milly, Poinchy, Préhy, Saint-Cyr-les-Colons.

Coulanges-la-Vineuse. — Charantenay, Coulanges-la-Vineuse, Coulangeron, Escamps, Escolives, Gy-l'Evêque, Irancy, Jussy, Migé, Val-de-Mercy, Vincelles, Vincelottes.

Coulanges-sur-Yonne. — Andryes, Coulanges-sur-Yonne, Crain, Etais, Festigny, Fontenay-sous-Fouronnes, Lucy-sur-Yonne, Mailly-Château, Merry-sur-Yonne, Trucy-sur-Yonne.

Courson. — Chastenay, Courson, Druyes, Fontenailles, Fouronnes, Lain, Merry-Sec, Molesmes, Mouffy, Ouanne, Sementron, Taingy.

Ligny. — Bleigny-le-Carreau, La Chapelle-Vaupelleteigne, Lignorelles, Ligny-le-Châtel, Maligny, Mérey, Moutigny-le-Roi, Pontigny, Rouvray, Varennes, Venouse, Villeneuve-Saint-Salve, Villy.

Saint-Florentin. — Avrolles, Bouilly, Chéu, Germigny, Jaulges, Rebourceaux, Saint Florentin, Vergigny.

Saint-Sauveur. — Fontenoy, Lainsecq, Moutiers, Perreuse, Sainpuits, Sainte-Colombe, Saints, Saint-Sauveur, Sougéres, Thury, Treigny.

Seignelay. — Beaumont, Chemilly près Seignelay, Cheny, Chichy, Gurgy, Hauterive, Héry, Mont-Saint-Sulpice, Ormoy, Seignelay.

Toucy. — Beauvoir, Diges, Dracy, Egléný, Lalande, Leugny, Lévis, Lindry, Moulins-sur-Ouanne, Parly, Pourrain, Toucy.

Vermenton. — Accolay, Arcy-sur-Cure, Bazarnes, Bessy, Bois-d'Arcy, Cravant, Essert, Lucy-sur-Cure, Mailly-la-Ville, Prégilbert, Sainte-Pallaye, Sacy, Sery, Vermenton.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Avallon. — Annay-la-Côte, Annéot, Avallon, Domecy-sur-le-Vault, Etaules, Girolles, Island, Levault, Lucy-le-Bois, Magny, Menades, Pontaubert, Sauvigny-le-Bois, Sermizelles, Tharot.

Guillon. — Anstrude, Cisery, Cussy-les-Forges, Guillon, Marmeaux, Montréal, Pizy, Saint-André, Santigny, Sauvigny le-Beuréal, Sauvigny-en-Terre-Pleine, Sceaux, Tizy, Trévilly, Vassy, Vignes.

L'Isle-sur-le-Serein. — Angely, Annoux, Athie, Blacy, Civry, Coutarnoux, Dissangis, Joux, l'Isle, Massangis, Précy-le Sec, Provency, Sainte-Colombe, Talcy.

Quarré-les-Tombes —Beauvillers, Bussiéres, Chastellux, Quarré-les-Tombes, Saint-Brancher, Sainte-Magnance, Saint-Germain-des-Champs, Saint-Léger.

Vézelay. — Asnières, Asquins, Blannay, Brosses, Chamoux, Châtel-Censoir, Domecy sur-Cure, Foissy-les-Vézelay, Fontenay près Vézelay, Givry, Lichères, Montillot, Pierre-Perthuis, St.-More, St.-Père, Tharoiseau, Vézelay, Voutenay.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Aillant. — Aillant, Branches, Champvallon, Chassy, Fleury, Guerchy, Laduz, La Villotte, les Ormes, Merry-la-Vallée, Neuilly, Poilly, Saint-Aubin-Château-Neuf, Saint-Martin-sur Ocre, Saint-Maurice-le-Vieil, Saint-Maurice-Tizouaille, Senan, Sommecaise, Villemer, Villiers-Saint Benoît, Villiers sur-Tolon, Volgré.

Bléneau. — Bléneau, Champcevrais, Champignelles, Louesmes, Rogny, Saint-Privé, Tannerre, Villeneuve-les Genets.

Brienon. — Belle-Chaume, Bligny-en-Othe, Brienon, Bussy-en-Othe, Chailley, Champlost, Esnon, Mercy, Paroy-en Othe, Turny, Vénizy.

Cerisiers. — Arces, Bœurs, Cerilly, Cerisiers, Coulours, Dillot, Fournaudin, Vaudeurs, Ville-Chétive.

Charny. — Chambeugle, Charny. Chêne-Arnoult, Chevillon, Dicy, Fontenouille, Grand-Champ, La Ferté-Loupière, La Mothe-aux-Aulnais, Malicorne, Marchais-Beton, Perreux, Prunoy, Saint-Denis-sur-Ouanne, Saint-Martin-sur-Ouanne, Villefranche.

Joigny. — Bassou, Béon, Bonnard, Brion, Cézy, Champlay, Chamvres, Charmoy, Chichery, Epineau-les-Voves, Joigny, Looze, Migennes, Paroy-sur-Tholon, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Cydroine, Villecien, Villevallier.

Saint-Fargeau. — Fontaines, Lavau, Mézilles, Ronchères, Saint-Fargeau, Saint-Martin-des-Champs, Sept-Fonds.

Saint-Julien-du-Sault. — Cudot, La Celle Saint-Cyr, Précy, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Loup-d'Ordon, Saint-Martin-d'Ordon, Saint-Romain-le-Preux, Sépaux, Verlin.

Villeneuve-le-Roi. — Armeau, Bussy-le-Repos, Chaumot, Dixmont, Les Bordes, Piffonds, Rousson, Villeneuve-le-Roi.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Chéroy. — Brannay, Chéroy, Courtoin, Dollot, Domats, Fouchéres, Jouy, La Belliolle, Montacher, Saint-Valérien, Savigny, Subligny, Vallery, Vernoy, Villebougis, Villegardin, Villeneuve-la-Dondagre, Villeroy.

Pont-sur-Yonne. — Champigny, Chaumont, Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, Lixy, Michery, Pont-sur-Yonne, Saint Agnan, Villeblevin, Villemanoche, Villenavotte, Villeneuve-la-Guyard, Villeperrot, Villethierry.

Sens (nord). — Fontaine-la-Gaillarde, Maillot, Malay-le-Roi, Malay-le-Vicomte, Noé, Passy, Rosoy, Saint-Clément, Saligny, Soucy, Sens, Vaumort, Véron.

Sens (sud). — Collemiers, Cornant, Courtois, Egriselles-le-Bocage, Etigny, Gron, Marsangis, Nailly, Paron, Saint-Denis, Saint-Martin-du-Tertre.

Sergines. — Compigny, Courceaux, Courlon, Fleurigny, Grange-le-Bocage, La Chapelle-sur-Oreuse, Pailly, Plessis-Dumée, Plessis-Saint-Jean, Saint-Martin-sur-Oreuse, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, Serbonnes, Sergines, Sognes, Vertilly, Villiers-Bonneux, Vinneuf.

Villeneuve-l'Archevêque. — Bagneaux, Chigy, Courgenay, Flacy, Foissy, Lailly, La Postole, Les Sièges, Molinons, Pont-sur-Vannes, Theil, Thorigny, Vareilles, Villeneuve-l'Archevêque, Villiers-Louis, Voisines.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Ancy-le-Franc. — Aisy, Ancy-le-Franc, Ancy-le-Serveux, Argentenay, Argenteuil, Chassignelles, Cry, Cusy, Fulvy, Jully, Lézinnes, Nuits, Passy, Perrigny, Ravières, Sambourg, Stigny, Villiers-les-Hauts, Vireaux.

Cruzy. — Artonnay, Baon, Commissey, Cruzy, Gigny, Gland, Mélisey, Pimelles, Quincerot, Rugny, Saint-Martin, Saint-Vinnemer, Sennevoi-le-Bas, Sennevoi-le-Haut, Tanlay, Thorey, Trichey, Villon.

Flogny. — Bernouil, Beugnon, Butteaux, Carisey, Dié, Flogny, La Chapelle-Vieille-Forêt, Lasson, Neuvy-Sautour, Percey, Roffey, Sormery, Soumaintrain, Tronchoy, Villiers-Vineux.

Noyers. — Annay, Censy, Châtel-Gérard, Etivey, Fresnes, Grimault, Jouancy, Môlay, Moulins, Nitry, Noyers, Passilly, Poilly, Sainte-Vertu, Sarry.

Tonnerre. — Béru, Cheney, Collan, Dannemoine, Epineuil, Fley, Junay, Molosme, Serrigny, Tissé, Tonnerre, Vezannes, Vezinnes, Viviers, Yrouerre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE.

NOMS.	QUALIFICATIONS.	RÉSIDENCE.	CANTONS que représentent les Conseillers.
	ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.		
Uzanne aîné	négociant	Auxerre	Auxerre (est)
Savatier-Laroche	représent. du peup.	Auxerre	Auxerre (ouest)
de Varange ✱	propriétaire	Chemilly-s.-Serein	Chablis
Larabit ✱	représent. du peup.	Paris—Irancy	Coulanges-la-Vin.
Badin-d'Hurtebise	juge de paix	Crain	Coulanges-s-Yonne
Baumier fils	march. de bois	Ouaine	Courson
Rabé	juge de paix	Maligny	Ligny
Bernard	propriétaire	Héry	Seignelay
Decourtive	maire	Saint-Florentin	St.-Florentin
Morin	maire	Treigny	St.-Sauveur
Arrault	maire	Toucy	Toucy
Rousselet	maître de poste	Vermenton	Vermenton
	ARRONDISSEMENT D'AVALLON.		
Raudot-Réglois	représent. du peup.	Paris—Avallon	Avallon
Béthery de la Brosse	propriétaire	Courterolles, c. de Guillon	Guillon
Dupeyrat ✱	C. à la C. d'a. de P.	Paris	L'Isle-sur-Serein
de Chastellux	maire	Chastellux	Quarré-les-Tombes
Flandin ✱	S, à la C. d'a. de P.	Paris	Vézelay
	ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.		
Précy	ancien notaire	Chassy	Aillant-sur-Tholon
Marie	avocat.	Paris	Bléneau
Lelorrain	notaire	Bussy-en-Othe	Brienon
Fenet	avocat	Paris	Cerisiers
Challe	avocat	Auxerre	Charny
Grenet	docteur-médecin	Joigny	Joigny
Frémy ✱	représent. du peup.	St-Fargeau—Paris	Saint-Fargeau
Protat	propriétaire	St-Julien-du-Sault	St.-Julien-du-Sault
de Chateaubourg	maire	Villen.-sur-Yonne	Villen.-sur-Yonne
	ARRONDISSEMENT DE SENS.		
Bagard	maire	Montacher	Chéroy
Bertrand ✱	représent. du peup.	Paris, r. d. St-Pères	Pont-s.-Yonne
Guichard	propriétaire	Soucy	Sens (nord)
Lacave	conseiller municip.	Sens	Sens (sud)
Foacier	propriétaire	Serbonnes	Sergines
Goubault	propriétaire	Villen.-l'Archev.	Villen.-l'Archev.
	ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.		
De La Salle de Louvois ✱	propriétaire	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc
De Tanlay père ✱	maire	Tanlay	Cruzy
Coquille	avocat	La Chapelle-V.-F.	Flogny
Robineau	notaire	Noyers	Noyers
Rétif	présid. du trib. civ.	Tonnerre	Tonnerre

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

NOMS.	QUALIFICATIONS.	RÉSIDENCES.	CANTONS que représentent les Conseillers.
	ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.		
BONNARD	maître-d'hôtel	Auxerre	Auxerre (est)
COLLERET	propriétaire	Appoigny	Auxerre (ouest)
N.	»	»	Chablis
GUIARD	médecin et maire	Gy-l'Évêque	Coul.-la-Vineuse
POULIN	médecin	Coulang-s-Yonn.	Coul.-sur-Yonne
LOUZON	agent-voyer	Courson	Courson
BAUDOIN	maire	Ligny	Ligny
HERMELIN	avocat	St.-Florentin	St.-Florentin
DOUCET	ancien notaire	Thury	St.-Sauveur
DOURNEAU	juge de paix	Seignelay	Seignelay
NAREY	juge de paix	Toucy	Toucy
DEBONNAIRE	propr. et maire	Sainte-Pallaye	Vermenton
	ARRONDISSEMENT D'AVALLON.		
FEBVRE	propriétaire	Avallon	Avallon
N.			
DELAVEAU	notaire	Montréal	Guillon
DAVOUT ✻	maire	Annoux	L'Isle
BAUDENOT D'ANNOUX fils	propriétaire	Escolives	
TRIPIER	propriétaire	Saint-Léger	Quar.-l.-Tombes
BARBIER	propriétaire	St-Germ.-d.-Ch.	
DESTUT D'ASSAY	propriétaire	Tharoiseau	Vézelay
REGNAULT	juge de paix	Vézelay	
	ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.		
MOUSSU	notaire	Senan	Aillant
DETHOU	maire	Bléneau	Bléneau
MOLLEVEAUX	maire	Chailley	Brienon
GODINE	propriétaire	Cerisiers	Cerisiers
LAVOLLÉE	juge de paix	Charny	Charny
RAGON DES ESSARTS	maire	Béon	Joigny
LAVOLLÉE	maire	Mézilles	St.-Fargeau
BARRY	propriétaire	Précy	St-Julien
LEBLANC	propriétaire	Villen.-s.-Yonne	Villen.-s.-Yonn.
	ARRONDISSEMENT DE SENS.		
POUSSARD	notaire	Chéroy	Chéroy
ESPRIT	propriétaire	Champigny	Pont-sur-Yonne
BISSON	propriétaire	Pont-sur-Yonne	
FERREUX aîné	propriétaire	Sens	Sens (nord)
VAUDOUX	march. de bois	Véron	
CORNISSET-LAMOTHE	juge de paix	Sens	Sens (sud)
PLÉAU	prés. du trib. de c.	Sens	
LEGENDRE	maire	Sergines	Sergines
BEZINE	filateur	Molinons	Villen.-l'Archev.
	ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.		
MARTENOT	maître de forges	Ancy-le Franc	Ancy-le-Franc
VIART DE CHALVOSSON	maire	Cry	
JOLLIOT.	ancien notaire	Cruzy	Cruzy
THIERRY	médecin.	Tanlay	
CALMEAU	notaire	Flogny	Flogny
HUCHARD	maire	Neuvy-Sautour	
JODOT	médecin	Noyers	Noyers
BELNET	avocat	Tonnerre	Tonnerre
MONICAULT (de)	propriétaire	Tonnerre	

JURY MÉDICAL.

MM. Adelon et Bérard, présidents alternativement.
Paradis, doct. en médec. à Auxerre.
Courot. idem.
Sallé, pharmacien à Auxerre.
Gaudichon, pharmacien à Sens.
Maison, pharmacien à Noyers.

MÉDECINS DES EPIDÉMIES.

MM. Paradis, à Auxerre.
Crou, à Sens.
Marquis à Tonnerre.
Quatrevaux, à Avallon.

MÉDECINS DES ENFANTS TROUVÉS.

MM.	MM.	MM.
Marie, Auxerre	Tassin, Leugny	Populus, Pont-sur-Yonne
Marie-Lesseré, Appoigny	N. Vermenton	Brouard, Sens.
Philippe, Chablis	Laurance, Aillant	Corault, id.
Guyard, Gy-l'Evêque	Bonneviau, Champignelles	Perrot, Sergines
Navères, Irancy	Fontaine, Brienon	Deville, Villen.-sur-Vanne
Vesperini, Mailly-la-Ville	Molleveaux, Chailley	Colomb, Thorigny,
Maurage, Druyes	Baudoin, Arces	Raveneau, Ancy-le-Franc
Tournier, id.	Beulard, Villefranche	Thierry, Ravières
Bernardin, Ouanne	Moisson, La Ferté-Loup.	Thierry, Tanlay
Sigault, Maligny	Courtois, Joigny	N. (p le canton de Flogny)
N. Saint-Florentin	Larcher, Mézilles	Léidié, Noyers
Juventy père, Treigny	Bazot, St-Julien-du-Sault	Boubé, Etivey
De Jonchère, Héry	Bailly, Villeneuve-sur-Y.	Lemoine, Tonnerre
Marquet, Parly	Bachot, Chéroy	

CONSEILS D'HYGIÈNE. — VACCINE.

Le Conseil général a décidé, dans sa session de 1850, qu'il ne serait plus désormais accordé de primes d'encouragement pour vaccinations gratuites, qu'une somme de 150 francs serait mise à la disposition de chaque comité d'arrondissement d'hygiène et de salubrité publiques pour frais de bureau, conservation du virus-vaccin et autres menues dépenses, et qu'une autre somme de 870 francs serait par M. le préfet et sur l'avis de chacun des comités, distribuée à titre de prix et récompenses aux personnes de l'art qui se seront distinguées par leur zèle pour la propagation de la vaccine

Auxerre, MM.

Paradis, Droin, Rémy,	docteurs méd. à Auxerre.	
Duchêne,	id.	Vermenton.
Duché,	id.	Ouanne.
Fremy,	ancien pharm.	Auxerre.
Belin,	pharmacien,	Auxerre.
Gastelier,	id.	St.-Florentin.
Vigreux,	méd. vétér.,	Auxerre.
Arrault,	cons. génér.,	Toucy.
Badin d'Hurteb.,	j. de p.	Coul.-s.-Yon.
Roset,	propriétaire,	St.-Sauveur.

Avallon, MM.

Quatrevaux,	doct. méd.	Avallon.
Leriche,	id.	Guillon.
Pruneau,	id.	L'Isle.
Raoul,	id.	Joux.
Thierry,	pharmacien,	Avallon.
Jauneau,	id.	Vézelay.
Renault,	vétérinaire,	Avallon.
Febvre,	maire,	Avallon.
Héroguet,	juge de paix,	Quarré.
Reuche,	propriétaire,	Vézelay.

JOIGNY, MM.

Grenet père, Picard, doct. méd. Joigny.
Bailly, id. W.-s.-Yonne.
Simonneau, id. Aillant.
Delpy, Benoît, pharmaciens, Joigny.
Robillard, méd. vétér., Joigny.
Lefebvre-Arrault, propr. Joigny.
Martin, id. Ep.-les-Voves.
Julien, juge d'instruction, Joigny.

SENS, MM.

Hédiard, Rolland, Crou, médecins, Sens.
Poumier, Jacob, pharmaciens, Sens.
Populus, médecin, Pont-s.-Yon.
Martinot, vétérinaire, Sens.
Lamouroux, propriétaire, La Pommeraye
Brice-Foin, m. de poste, Thiel.

TONNERRE, MM.

Marquis, Lemoine, doct. méd., Tonnerre.
Mariglier, id. Noyers.
Dehoy, id. Carisey
Legris, Bernard, pharmaciens, Tonnerre.
Thierry, vétérinaire, Tonnerre.
Mathieu, id. Ancy-le-Fr.
Jacquillat, propriétaire, Tonnerre.
Perruchon, architecte, Tonnerre.

CONSEILS HIPPIQUES.

AUXERRE, MM.

Ségala, Colin, Vigreux, méd. vétér. Auxerre.
Collon, id. Seignelay.
Belhomme, id. Toucy.
Joynon, id. Lain.

AVALLON, MM.

Cordier, propriétaire, Monjalin.
Dorneau, id. Island.
Clavin, id. Provency.
Gudin, fermier, Island.
Soisson (Ern.) propr. Guillon.
Renaud, vétérinaire. Avallon.

JOIGNY, MM.

Grand d'Esnon, Esnon.
Arrault père, propr. Joigny.
Leblanc, propr. W.-s.-Yonne.
Montmarin, m. de poste, Bassou.
Robillard, méd. vétér. Joigny.
Roché, memb. du c. ag. Toucy.

SENS, MM.

Délions aîné, m. d. poste, Sens.
Martinot, vétérinaire, Sens.
Guillaume, m^d de chev. Sens.
Lecomte ✻, m. de poste, W.-la-Guyard.
Brice-Foin, m. de poste. Theil.
Délions (Isidore), id. Pont-s.-Yonne.

TONNERRE, MM.

Thierry, méd. vétér. Tonnerre.
Jacquillat, agric. Serrigny.
Hugot, m. de poste, Tonnerre.
Mathieu, méd. vétér. Ancy-le-Franc.
Finelle, id. Noyers.
N...

***TABLEAU** par ordre alphabétique des 482 communes du département de l'Yonne, avec le chiffre de la superficie, celui du revenu foncier, et les distances judiciaires ; le nom du canton et du bureau de poste auxquels chaque commune appartient.*

(NOTA. — Les distances judiciaires sont exprimées en kilomètres.)

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Accolay.	927	21981	Vermenton	Vermenton	3	22	22
Aigremont.	681	4607	Chablis	Chablis	14	28	28
Aillant.	1820	31515	Aillant	Aillant	»	13	20
Aisy.	1797	37565	Ancy-le-Franc	Nuits	16	34	58
Ancy-le-Franc.	1471	58760	Id	Ancy-l-Franc	»	18	53
Ancy-le-Libre.	2163	34363	Id.	Id.	5	15	50
Andries.	2979	28581	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.	6	37	57
Angely.	799	21939	L'Isle-s-le-S.	L'Isle	5	14	48
Annay-la-Côte.	1292	37490	Avallon	Avallon	6	6	43
Annay-s.-Serein.	2700	24895	Noyers	Noyers	5	15	33
Annéot.	2612	18136	Avallon	Avallon	5	5	44
Annoux.	613	8653	L'Isle-s-le-S.	L'Isle	6	21	46
Appoigny.	2208	85254	Auxerre	Bassou	10	10	10
Arces.	2351	18939	Cerisiers	Cerisiers	10	23	33
Arcy-sur-Cure.	2632	33815	Vermenton	Arcy-s.-Cure	7	29	29
Argentenay.	507	15576	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	7	14	49
Argenteuil.	3046	67191	Id.	Id.	6	17	52
Armeau.	1017	16265	W.-s.-Yonne	Villevalier	5	11	46
Arthonay.	3225	15302	Cruzy	Cruzy	10	25	60
Asnières.	1795	20308	Vézelay	Vézelay	9	22	38
Asquins.	2351	24183	Id.	Id.	2	13	42
Athie.	490	10312	L'Isle-s-le-S.	L'Isle	7	10	50
Augy.	505	15898	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Auxerre.	4503	534781	Id.	Id.	»	»	»
Avallon.	2675	107033	Avallon	Avallon	»	»	49
Avrolles.	1695	76501	St.-Florentin	St-Florentin	3	29	29
Bagneaux.	1623	22029	W.-l'Archev.	W.-l'Archev	3	27	53
Baon.	857	7160	Cruzy	Tanlay	7	13	48
Bassou.	409	11167	Joigny	Bassou	12	12	20
Bazarnes.	1939	25509	Vermenton	Vermenton	9	19	19
Beaumont.	654	15456	Seignelay	Seignelay	4	15	15
Beauvilliers.	621	6775	Quarré	Quarré	8	17	66
Beauvoir.	672	10514	Toucy	Pourrain	10	16	16
Beine.	2517	17267	Chablis	Chablis	5	15	15
Bellechaume.	2452	32010	Brienon	Brienon	6	22	31
Béon.	1540	21141	Joigny	Joigny	7	7	40
Bernouil.	456	4542	Flogny	Flogny	6	9	29
Beru.	516	5135	Tonnerre	Chablis	11	11	27
Bessy.	1053	13892	Vermenton	Arcy-s.-Cure	5	27	27
Beugnon.	770	1670	Flogny	Neuvy	11	27	34
Bierry-l.-Belles-Font.	2678	31688	Guillon	Epoisses	14	25	57

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Blacy	907	7035	L'Isle-s.-le-S.	L'Isle	4	15	48
Blannay	726	7098	Vézelay	Avallon	8	11	39
Bléneau	3943	50570	Bléneau	Bléneau	»	14	55
Bligny-le-Carreau	1029	12667	Ligny	Ligny	11	11	11
Bligny-en-Othe	563	13238	Brienon	Brienon	3	20	25
Bœurs	2230	9442	Cerisiers	Cerisiers	22	14	44
Bonnard	404	7774	Joigny	Bassou	13	13	16
Bois-d'Arcy	348	9179	Vermenton	Arcy-s.-Cure	15	35	35
Bouilly	606	19154	St.-Florentin.	St-Florentin.	8	23	23
Branches	1998	18166	Aillant	Fleury	12	18	15
Brannay	1257	14269	Chéroy	Pont	10	15	69
Brienon	2023	11969	Brienon	Brienon	»	17	22
Brion	1650	26720	Joigny	Joigny	7	7	27
Brosses.	1997	34906	Vézelay	Vézelay	10	20	33
Bussy-en-Othe	5649	96424	Brienon	Joigny	10	12	28
Bussy-le-Repos	2379	24961	VV.-s.-Yonne	W.-s -Yonne	6	23	50
Bussières	1162	14001	Quarré-les-T.	Rouvray	11	17	66
Butteaux	755	17953	Flogny	Flogny	6	21	30
Carisey	1129	21013	Id.	Flogny	4	13	28
Censy	486	3805	Noyers	Noyers	5	24	42
Cérilly	729	6380	Cerisiers	Cerisiers	14	36	45
Cerisiers	2578	20491	Id.	Id.	»	22	44
Cézy	1603	47527	Joigny	Joigny	5	5	32
Chablis	2033	42512	Chablis	Chablis	»	20	20
Chailley	1125	11942	Brienon	St-Florentin	16	33	38
Chamoux	694	8400	Vézelay	Vézelay	8	23	42
Chambeugle	728	3657	Charny	Charny	6	35	46
Champcevrais	3272	23448	Bléneau	Bléneau	6	47	54.
Champignelles	4292	28798	Id.	Charny	10	37	45
Champigny	2188	83713	Pont-s.-Yonne	W.-l-Guyard	7	19	75
Champlay	2108	36018	Joigny	Bassou	7	7	24
Champlost	2336	69982	Brienon	Brienon	8	25	30
Champs	439	14349	Auxerre	Vincelles.	10	10	10
Champvallon	683	11490	Aillant	Joigny	8	7	29
Chamvres	558	21774	Joigny	Id.	4	4	31
Charbuy	2340	54672	Auxerre	Auxerre	9	9	9
Charentenay	1464	19036	Coulange-la-V	Courson	7	20	20
Charmoy	698	16204	Joigny	Bassou	10	10	25
Charny	1762	29245	Charny	Charny	»	29	48
Chassignelles	1300	37997	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	3	21	56
Chassy	1645	27401	Aillant	Aillant	3	16	20
Chastenay	903	11344	Courson	Çourson	10	24	24
Châtel-Censoir	2463	39306	Vézelay	Ch.-Censoir	14	29	31
Châtel-Gérard	3066	12902	Noyers	Noyers	12	33	51
Chastellux	1055	8722	Quarré	Chastellux	12	13	57
Chaumont	864	29139	Pont-s.-Yonne	VV.-l-Guyard	9	20	76
Chaumot	1486	24207	VV.-s.-Yonne	W.-s.-Yonne	7	24	51
Chemilly, *pr. Seignel.*	572	12091	Seignelay	Seignelay		12	12
Chemilly-sur-Serein	1294	9743	Chablis	Chablis	3	28	28
Chêne-Arnoult	911	9707	Charny	Charny	8	31	49
Cheney	595	7978	Tonnerre	Tonnerre	»	7	42
Cheny	973	22058	Seignelay	Brienon		22	22
Chéroy	1052	23320	Chéroy	Chéroy		22	69

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Chéu	748	26690	St.-Florentin	St-Florentin	6	30	30
Chevannes	2330	91150	Auxerre	Auxerre	8	8	8
Chevillon	1306	15904	Charny	Charny	8	22	44
Chichée	1878	33275	Chablis	Chablis	4	24	24
Chichery	678	16604	Joigny	Bassou	15	15	14
Chichy	232	4202	Seignelay	Brienon	5	18	18
Chigy	1354	19481	VV.-l'Archev.	VV -l'Archev	8	17	51
Chitry	1520	15034	Chablis	Saint-Bris	10	13	13
Cisery	469	18812	Guillon	Cussy-les-F.	3	10	54
Civry	1671	15050	L'Isle-s.-le-S.	L'Isle	2	16	42
Collan	1316	9872	Tonnerre	Tonnerre	8	8	26
Collemiers	1071	10944	Sens	Sens	7	7	57
Commissey	1304	14214	Cruzy	Tanlay	12	9	44
Compigny	778	14179	Sergines	Sergines	3	19	76
Cornant	506	5406	Sens	Egriselles-l-B	12	12	55
Coulanges-la-Vin.	1058	34852	Coulange-la-V	Coulange-l-V	»	13	13
Coulanges-sur-Y.	1058	21081	Coul.-sur-Y.	Id	»	32	32
Coulangeron	781	6969	Coulange-la-V	Coul.-sur-Y.	9	17	17
Coulours	1739	12300	Cerisiers	Cerisiers	11	33	42
Courceaux	975	21647	Sergines	Sergines	11	23	80
Courgenay	2989	29947	VV.-l'Archev.	VV-l'Archev.	8	27	70
Courgy	1004	9063	Chablis	Chablis	6	15	15
Courlon	1673	37959	Sergines	Pont	7	19	75
Courson	3419	35604	Courson	Courson	»	22	22
Courtoin	615	12598	Chéroy	St-Valérien	12	16	58
Courtois	429	9200	Sens	Sens	4	4	60
Coutarnoux	868	14551	L'Isle-s.-le-S.	Lucy-le-Bois	4	14	43
Crain	989	6582	Coul.-sur-Y.	Coul-sur-Y.	1	33	33
Cravan	2254	39197	Vermenton	Vermenton	5	19	19
Cruzy	5952	46923	Cruzy	Cruzy	»	32	55
Cry	1116	32139	Ancy-le-Franc	Nuits	13	20	62
Cudot	1872	29223	Saint-Julien	Saint-Julien	12	22	49
Cussy-les-Forges	1362	34303	Guillon	Cussy-les-F.	7	10	59
Cusy	493	23009	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	1	19	54
Cuy	697	27231	Pont-s.-Yonne	Pont	6	8	64
Dannemoine	1029	13857	Tonnerre	Tonnerre	5	5	40
Dicy	1024	12575	Charny	Charny	6	25	41
Dié	1700	15245	Flogny	Flogny	6	10	28
Diges	3596	45927	Toucy	Pourrain	9	18	18
Dillo	301	2560	Cerisiers	Cerisiers	8	19	35
Dissangis	733	16599	L'Isle-s.le-S.	L'Isle	3	15	42
Dixmont	4218	36991	VV.-s.-Yonne	VV-s.-Yonne	11	15	42
Dollot	1528	25660	Chéroy	Chéroy	6	16	65
Domats	2415	53159	Id.	St-Valérien	11	19	58
Domecy-sur-Cure	2057	22674	Vézelay	Avallon	11	15	51
Domecy-sur-le-Vaut	621	8046	Avallon	d.	6	9	42
Dracy	2184	22700	Toucy	Villiers-S-B.	4	27	27
Druyes	3948	29101	Courson	Coul.-sur-Y.	12	34	34
Eglény	802	10788	Toucy	Pourrain	10	17	17
Egriselles-le-Bocage	2369	20431	Sens	Egriselles-l-B	12	12	54
Epineau-les-Voves	704	12906	Joigny	Bassou	8	8	20
Épineuil	621	17982	Tonnerre	Tonnerre	3	3	38
Escamps	2294	37023	Coulange-la-V	Coulange-l-V	10	12	12

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Escolives	750	19706	Coulange-la-V	Vincelles	6	10	20
Esnon	1205	29878	Brienon	Brienon	3	15	15
Essert	540	8774	Vermenton	Vermenton	6	28	28
Etais	4479	21354	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.	17	53	43
Etaule	889	15496	Avallon	Avallon	4	4	46
Etigny	685	11802	Sens	Sens	8	8	49
Etivey	2803	18449	Noyers	Noyers	19	32	51
Evry	434	19518	Pont-s.-Yonne	Pont	5	78	68
Festigny	556	9974	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.	3	30	30
Flacy	1250	20516	W.-l'Archev.	W.-l'Arch.	4	20	56
Fleurigny	1628	20933	Sergines	Thorigny	11	14	78
Fleury	1505	28489	Aillant	Fleury	9	17	15
Fléy	817	10342	Tonnerre	Chablis	11	10	25
Flogny	1266	22838	Flogny	Flogny	»	15	31
Foissy	2438	35771	W.-l'Archev.	W.-l'Arch.	5	20	53
Foissy-lès-Vézelay	553	6537	Vézelay	Vézelay	5	15	49
Fontaine-la-Gail.	1061	8009	Sens	Sens	9	9	55
Fontaines	2516	89422	Saint-Fargeau	Toucy	18	55	30
Fontenailles	275	3194	Courson	Courson	3	22	22
Fontenay, *p. Vézelay*	1548	12152	Vézelay	Vézelay	7	16	49
Fontenay, *p. Chablis*	509	3655	Chablis	Chablis	5	25	24
Fontenay-s.-Four.	1234	11133	Coul.-sur-Y.	Courson	10	24	23
Fontenouilles	1646	13635	Charny	Charny	4	33	48
Fontenoy	1590	19061	St.-Sauveur	Toucy	10	30	30
Fouchères	1472	20850	Chéroy	St-Valérien	10	13	59
Fournaudin	917		Cerisiers	Cerisiers	13	31	41
Fouronnes	1779	15057	Courson	Courson	5	22	22
Fresnes	497	4876	Noyers	Noyers	7	13	34
Fulvy	383	13777	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	4	23	54
Fyé	695	6827	Chablis	Chablis	2	21	21
Germigny	1167	52695	St.-Florentin	St.-Florentin	4	35	35
Gigny	1077	15692	Cruzy	Cruzy	7	27	62
Girolles	1634	30527	Avallon	Avallon	8	7	23
Givry	843	13824	Vézelay	Id.	8	10	38
Gizy-les-Nobles	1092	37683	Pont-s.-Yonne	Pont	4	10	68
Gland	1667	10200	Cruzy	Cruzy	7	22	57
Grand-Champ	2829	31491	Charny	Charny	11	30	31
Grange-le-Bocage	1290	7158	Sergines	Thorigny	14	20	67
Grimault	2376	17208	Noyers	Noyers	6	26	42
Gron	1173	17836	Sens	Sens	6	6	54
Guerchy	1186	27542	Aillant	Fleury	8	14	18
Guillon	1194	36697	Guillon	Cussy-les-F.	»	15	56
Gurgy	2001	27949	Seignelay	Seignelay	6	10	10
Gy-l'Evêque	1499	12058	Coulange-la-V	Coul.-la-Vin.	6	10	10
Hauterive	725	13045	Seignelay	Seignelay	3	16	16
Héry	2119	48942	Id.	Id.	2	14	14
Irancy	1198	33062	Coulange-la-V	Vincelles	8	14	14
Island	2066	33520	Avallon	Avallon	7	7	47
Jaulges	1214	42554	St.-Florentin	St.-Florentin	7	30	30
Joigny	4667	179835	Joigny	Joigny	»	»	27
Jouancy	594	33838	Noyers	Noyers	3	23	40
Joux	4379	58331	L'Isle-s.-le-S.	Lucy-le-Bois	14	18	32
Jouy	1761	26659	Chéroy	Chéroy	5	24	68

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Jully	1976	50679	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	12	30	65
Junay	563	8133	Tonnerre	Tonnerre	4	4	39
Jussy	728	14227	Coulange-la-V	Coulange-l-V	3	10	10
La Belliole	849	15025	Chéroy	St-Valérien	9	16	58
La Celle-Saint-Cyr.	1857	51965	Saint-Julien	Joigny	9	9	36
La Chapelle-s.-Or.	1792	25718	Sergines	Thorigny	7	11	67
La Chapelle-Vaupelt.	504	11550	Ligny	Ligny	7	21	21
La Chapelle-vieille-F	409	21379	Flogny	Flogny	2	13	31
Laduz	754	9527	Aillant	Aillant	6	15	19
La Ferté-Loupière	3048	28679	Charny	Charny	12	18	30
Lailly	2248	24546	W.-l'Archev.	W.-l'Arch.	4	23	59
Lain	1018	9691	Courson	Courson	12	30	30
Lainsecq	2500	76680	St.-Sauveur	Treigny	10	40	40
Lalande	1013	16750	Toucy	Toucy	7	26	26
La Mothe-aux-Auln.	137	2967	Charny	Charny	3	30	50
La Postolle	1160	14233	W.-l'Archev.	Thorigny	12	14	64
Lasson	707	13806	Flogny	Neuvy	13	28	39
Lavau	5506	45365	Saint-Fargeau	Saint-Farg.	8	55	52
La Villotte	1217	11075	Aillant	Villiers-St-B.	17	32	30
Les Bordes	1868	17567	W.-s.-Yonne	W.-s.-Yonn.	8	18	45
Les Ormes	855	8083	Aillant	Aillant	7	20	28
Les Siéges	2360	29070	W.-l'Archev.	W.-l'Arch.	8	19	49
Leugny	1334	30178	Toucy	Toucy	8	22	22
Le Vault	1519	33512	Avallon	Avallon	7	7	43
Levis	1209	15814	Toucy	Toucy	11	28	28
Lezinnes	1596	40599	Ancy-le-Franc	Tanlay	7	10	46
Lichères *p. Aigremont*	1635	14811	Chablis	Chablis	11	25	25
Lichères *p. Châtel-C.*	1431	20895	Vézelay	Vézelay	14	29	37
Lignorelles	1155	14436	Ligny	Ligny	5	17	17
Ligny	2714	52433	Id.	Id.	»	21	21
Lindry	1522	15132	Toucy	Pourrain	14	13	13
L'Isle-sur-le-Serein	400	9401	L'Isle-s-le-S.	L'Isle	»	14	45
Lixy	1476	21335	Pont-s.-Yonne	Pont	12	16	68
Looze	636	19389	Joigny	Joigny	5	5	32
Louesme	1037	11002	Bléneau	Villiers-St-B.	19	36	38
Lucy-le-Bois	1884	38817	Avallon	Lucy-le-Bois	9	9	41
Lucy-sur-Cure	321	10731	Vermenton	Vermenton	4	26	26
Lucy-sur-Yonne	819	13525	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.	4	35	35
Magny	3075	51833	Avallon	Avallon	7	7	55
Maillot	616	11509	Sens	Sens	3	3	54
Mailly-la-Ville	2378	31060	Vermenton	Arcy-sur-C.	10	27	27
Mailly-le-Château	3717	22086	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.	11	27	27
Malay-le-Grand	2181	13410	Sens	Sens	8	8	52
Malay-le-Pétit	1104	31439	Id	Id.	6	6	51
Malicorne	1592	11163	Charny	Charny	8	32	38
Maligny	2228	38136	Ligny	Ligny	4	20	20
Marchais-Beton	1123	8755	Charny	Charny	8	37	43
Marmeaux	1076	14918	Guillon	Avallon	10	20	52
Marsangis	1468	32699	Sens	Sens	10	10	49
Massangis	2708	35032	L'Isle-s.-le-S.	L'Isle	7	20	40
Melisey	2217	14585	Cruzy	Tanlay	15	14	49
Menades	571	11996	Avallon	Vézelay	11	9	49
Mercy	266	9188	Brienon	Brienon	05	22	27

COMMUNES.	Superficie en hect	Revenu foncier.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Méré	1186	84805	Ligny	Ligny	6	26	26
Merry-la-Vallée	1832	18696	Aillant	Aillant	11	24	20
Merry-Sec	1419	17290	Courson	Courson	5	18	18
Méry-sur-Yonne	2365	16835	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.	9	32	32
Mézilles	5245	53594	Saint-Fargeau	Mézilles	10	35	33
Michery	1705	53003	Pont-s.-Yonne	Pont	4	13	69
Migé	1462	23789	Coulanges-l.-V	Coulange-l-V	6	16	16
Migennes	1656	31852	Joigny	Laroche	10	9	22
Milly	549	11813	Chablis	Chablis	2	16	16
Môlay	1200	13896	Noyers	Noyers	6	15	33
Molesmes	950	5638	Courson	Courson	3	24	24
Molinons	1191	27316	VV.-l'Archev.	VV.-l'Arch.	2	22	54
Molosme	2451	19594	Tonnerre	Tanlay	7	7	42
Monéteau	1130	33140	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Montacher	1847	33090	Chéroy	Chéroy	4	19	65
Montigny	1619	21446	Ligny	Ligny	8	12	12
Montillot	2245	26358	Vézelay	Vézelay	7	17	38
Montréal	742	30687	Guillon	Avallon	6	13	50
Mont-Saint-Sulpice	1962	51585	Seignelay	Brienon	7	21	21
Mouffy	489	14539	Courson	Courson	5	19	19
Moulins, *près Noyers*	1513	10246	Noyers	Noyers	6	18	43
Moulins-sur-Ouanne	1091	15151	Toucy	Toucy	5	23	23
Moutiers	3142	29394	St.-Sauveur	St.-Sauveur	2	42	42
Nailly	2792	32405	Sens	Sens	6	6	62
Neuilly	1339	38905	Aillant	Bassou	10	11	21
Neuvy	1906	47308	Flogny	Neuvy	13	28	35
Nitry	3470	34424	Noyers	Noyers	11	23	30
Noé	854	8580	Sens	Theil	11	11	48
Noyers	3566	34443	Noyers	Noyers	»	20	38
Nuits	198	35003	Ancy-le-Franc	Nuits	8	27	58
Ormoy	1332	26242	Seignelay	Brienon	7	20	20
Ouanne	2916	37737	Courson	Courson	9	24	24
Pacy-sur-Armançon	1335	31219	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	6	14	49
Pailly	1489	25297	Sergines	Sergines	6	18	72
Parly	2077	28591	Toucy	Toucy	6	19	19
Paron	1050	17854	Sens	Sens	4	4	57
Paroy-en-Othe	532	11914	Brienon	Brienon	7	19	29
Paroy-sur-Tholon	421	12540	Joigny	Joigny	4	4	31
Pasilly	999	6007	Noyers	Noyers	6	26	45
Passy	574	9308	Sens	VV.-s.-Yonne	10	10	47
Percey	957	19243	Flogny	Flogny	4	19	30
Perreuse	574	5544	St.-Sauveur	Treigny	10	45	45
Perreux	2637	19461	Charny	Charny	7	26	34
Perrigny	1263	42453	Auxerre	Auxerre	4	4	4
Perrigny-s-Armançon	1581	28836	Ancy-le-Franc	Nuits	14	32	59
Pierre-Perthuis	734	7853	Vézelay	Vézelay	6	13	52
Piffonds	2456	39187	VV.-s.-Yonne	Villen.-s.-Y.	13	30	57
Pimelles	991	11251	Cruzy	Cruzy	4	17	52
Pizy	1208	31873	Guillon	Epoisses	6	21	57
Plessis-du-Mée	777	16459	Sergines	Sergines	9	19	76
Plessis-Saint-Jean	1103	20672	Id.	Id.	4	18	74
Poilly	1256	32983	Aillant	Aillant	6	17	17
Poilly-sur-le-Serein	2128	18953	Noyers	Chablis	13	13	28

COMMUNES.	Superficie en hec.	Revenu foncier.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Poinchy	506	11663	Chablis	Chablis	2	17	17
Pontaubert	591	11907	Avallon	Avallon	4	4	52
Pontigny	1192	22457	Ligny	Ligny	4	20	20
Pont-sur-Vanne	1047	18640	W.-l'Archev.	Theil	12	14	49
Pont-sur-Yonne	1658	59281	Pont-s.-Yonne	Pont	»	12	68
Pourrain	2385	34256	Toucy	Pourrain	10	15	15
Précy	2116	13484	Saint-Julien	Joigny	10	13	41
Précy-le-Sec	1674	41113	L'Isle-s. le-S.	Lucy-le-Bois	18	14	33
Prégilbert	680	13179	Vermenton	Vermenton	7	23	23
Prehy	1418	7703	Chablis	Chablis	8	16	16
Provency	1188	27353	L'Isle-sur-S.	Lucy-le-Bois	7	8	45
Prunoy	2489	42060	Charny	Charny	4	26	40
Quarré-les-Tombes	4605	37524	Quarré	Quarré	»	20	64
Quenne	872	14592	Auxerre	Auxerre	7	7	7
Quincerot	991	6813	Cruzy	Cruzy	12	20	53
Ravières	2185	59699	Ancy-le-Franc	Nuits	10	2	59
Rebourceaux	479	13691	St-Florentin	St.-Florentin	8	24	24
Roffey	854	12293	Flogny	Flogny	6	9	32
Rogny et Saint-Eusoge	3258	23290	Bléneau	Chât-sur-L.	8	53	60
Ronchères	1136	7321	Saint-Fargeau	St.-Fargeau	5	39	40
Rousson	561	76655	W.-s.-Yonne	Villen -sur-Y	3	20	47
Rouvray	759	13552	Ligny	Ligny	8	17	17
Rozoy	594	8285	Sens	Sens	7	7	50
Rugny	1389	11552	Cruzy	Cruzy	8	17	52
Sacy	2771	29175	Vermenton	Vermenton	7	29	29
Saintpuits	2283	17771	St.-Sauveur	Entrains	15	45	45
Saint-Agnan	1344	25014	Pont-s.-Yonne	W.-l-Guyard	15	22	79
Saint-André	1434	43183	Guillon	Cussy-les-F.	4	13	58
St.-Aubin-Chât.-neuf	2490	25909	Aillant	Aillant	8	21	25
St.-Aubin-sur-Yonne	887	27203	Joigny	Villevalier	5	5	40
Saint-Brancher	2202	13272	Quarré	Cussy les-F.	7	10	58
Saint-Bris	3124	107145	Auxerre	Saint-Bris	9	9	9
Saint-Cydroine	895	32215	Joigny	Laroche	6	6	25
Saint-Clément	847	18174	Sens	Sens	3	3	59
Saint-Cyr-les-Colons	3459	37228	Chablis	Chablis	10	18	18
Saint-Denis *près Sens*	674	13021	Sens	Sens	4	4	60
St.-Denis-s.-Ouanne	1021	7421	Charny	Charny	9	29	38
Saint-Fargeau	5080	58208	Saint-Fargeau	St-Fargeau	»	48	44
Saint-Florentin	1102	89043	St-Florentin.	St-Florentin	»	31	31
Saint-Georges	960	35603	Auxerre	Auxerre	4	4	4
St.-Germain-des-Ch.	3592	39327	Quarré	Chastellux	9	10	57
Saint-Julien-du-Sault	2381	84489	Saint-Julien	Saint-Julien	»	10	37
Saint-Léger	3381	33528	Quarré	Quarré	5	21	63
Saint-Loup-d'Ordon	1767	83539	Saint-Julien	Saint-Julien	11	21	48
St.-Martin-d.-Champs	3422	83438	Saint-Fargeau	St-Fargeau	4	47	48
Saint-Martin d'Ordon	1017	17892	Saint-Julien	Saint-Julien	10	20	47
St.-Martin-du-Tertre	692	9561	Sens	Sens	3	3	59
St. Martin-sur-Arm.	1412	25749	Cruzy	Tanlay	15	9	44
St.-Martin-sur-Ocre	458	6205	Aillant	Aillant	9	21	20
St.-Martin-s.-Oreuse	1591	19320	Sergines	Thorigny	9	12	64
St.-Martin-s.-Ouanne	1536	10171	Charny	Charny	6	30	40
St.-Maurice-aux-R-H.	3317	33546	Sergines	Thorigny.	19	24	68
St. Maurice-le-Vieil.	493	9894	Aillant	Aillant	7	20	20

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
St.-Maurice-Thiz.	195	4785	Aillant	Aillant	7	18	22
Saint-Moré.	1198	14999	Vézelay	Arçy	15	17	32
Saint-Père	1560	20990	Id.	Vézelay	2	13	40
Saint-Privé	4141	35935	Bléneau	Bléneau	5	51	51
St.-Romain-le-Preux	1036	16276	Saint-Julien	Joigny	14	15	33
Saint-Sauveur	3087	41035	St.-Sauveur	S.-Sauveur	»	38	38
Saint-Valérien	2232	47131	Chéroy	St-Valérien	8	15	62
Saint-Vinnemer	1262	25136	Cruzy	Tanlay	13	11	46
Ste-Colombe, *p. L'Isle*	1848	41389	L'Isle-sur-le-S.	Lucy-le-Bois	5	11	45
Ste-Colombe-s.-Loing	1476	16879	St.-Sauveur	St.-Sauveur	7	41	41
Sainte-Magnance	1937	24730	Quarré-les-T.	Rouvray	14	14	64
Sainte-Pallaye	407	11479	Vermenton	Vermenton	7	22	22
Sainte-Vertu	1435	16192	Noyers	Noyers	9	14	35
Saints	2771	33692	St.-Sauveur	St.-Sauveur	5	33	33
Saligny	999	13037	Sens	Sens	5	5	57
Sambourg	1244	16551	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	12	13	42
Santigny	935	21150	Guillon	L'Isle	9	21	53
Sarry	2564	10047	Noyers	Noyers	7	27	45
Sauvigny-le-Beuréal	483	13672	Guillon	Rouvray	4	16	59
Sauvigny-le-Bois	1334	26823	Avallon	Avallon	4	4	48
Savigny	1644	23628	Chéroy	Egriselles-l-B	17	20	34
Savigny-en-Terre-pl.	869	35691	Guillon	Avallon	2	14	57
Sceaux	1323	36992	Id	Id.	8	11	50
Seignelay	1346	45189	Seignelay	Seignelay	»	17	13
Sementron	1169	11616	Courson	Courson	12	30	26
Senan	1754	34490	Aillant	Joigny	6	10	23
Sennevoi-le-Bas	869	18790	Cruzy	Cruzy	9	28	63
Sennevoi-le-Haut	884	14833	Id.	Id.	9	28	64
Sens	2166	287774	Sens	Sens	»	»	37
Sépeaux	1991	40714	Saint-Julien	Joigny	14	15	34
Septfonds	1801	8413	Saint-Fargeau	St-Fargeau	7	39	49
Serbonnes	993	26504	Sergines	Pont	3	15	71
Sergines	1896	35786	Id.	Sergines	»	17	73
Sermizelles	701	9466	Avallon	Avallon	12	12	37
Serrigny	750	7534	Tonnerre	Tonnerre	5	5	[illegible]
Sery	425	4869	Vermenton	Arcy-s.-Cure	8	26	26
Sognes	1043	[illegible]	Sergines	Thorigny	15	24	[illegible]
Sommecaise	1352	[illegible]	Aillant	Aillant	10	25	[illegible]
Sormery	[illegible]	[illegible]	Flogny	St.-Florentin	15	35	[illegible]
Soucy	2162	[illegible]	Sens	Sens	7	7	[illegible]
Sougères	[illegible]	[illegible]	Saint-Sauveur	[illegible]	14	36	[illegible]
Soumaintrain	[illegible]	[illegible]	Flogny	Neuvy	[illegible]	24	[illegible]
Stigny	[illegible]	[illegible]	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	7	25	[illegible]
Subligny	[illegible]	[illegible]	Chéroy	Sens	15	8	[illegible]
Taingy	[illegible]	[illegible]	Courson	Courson	7	28	28
Talcy	[illegible]	[illegible]	L'Isle-sur-le-S.	[illegible]	6	[illegible]	[illegible]
Tanlay	[illegible]	[illegible]	Cruzy	Tanlay	16	[illegible]	[illegible]
Tannerre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	16	[illegible]	[illegible]
Tharoiseau	[illegible]	[illegible]	Vézelay	Vézelay	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tharot	[illegible]	[illegible]	Avallon	Avallon	6	[illegible]	[illegible]
Theil	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thizy	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	7	[illegible]	[illegible]
Thorey	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Thorigny	1705	18375	V.-l'Archev.	Thorigny	16	15	63
Thury	2322	19280	Saint-Sauveur	St-Sauveur	9	35	35
Tissé	596	6756	Tonnerre	Tonnerre	6	6	31
Tonnerre	5827	165112	Id.	Id.	»	»	35
Toucy	3186	52276	Toucy	Toucy	»	23	23
Treigny	4696	54089	Saint-Sauveur	Treigny	9	45	45
Trévilly	688	27477	Guillon	Cussy-les-F.	9	13	52
Trichey	661	10425	Cruzy	Cruzy	12	20	55
Tronchoy	659	13516	Flogny	Tonnerre	7	8	43
Trucy-sur-Yonne	830	11039	Coulange-s.-Y	Vermenton	15	23	23
Turny	2487	66100	Brienon	St.-Florentin	16	33	37
Val-de-Mercy	1345	11292	Coulange-la-V	Coulange-l-V	4	16	16
Vallan	1166	29198	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Vallery	1242	17658	Chéroy	Chéroy	6	19	70
Vareilles	1041	15583	V.-l'Archev.	Theil	11	17	50
Varennes	1005	9941	Ligny.	Ligny	12	23	23
Vassy	744	17353	Guillon	Epoisses	10	25	67
Vaudeurs	2744	21052	Cerisiers	Cerisiers	16	28	40
Vaumort	1452	9858	Sens	Theil	15	15	46
Vaux	423	14330	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Venizy	4893	111103	Brienon	St.-Florentin	10	27	32
Venouse	792	12069	Ligny	Ligny	7	17	17
Venoy	2274	48007	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Vergigny	2725	29218	St.-Florentin	St.-Florentin	4	7	27
Verlin	1410	25182	Saint-Julien	Saint-Julien	5	15	42
Vermenton	2564	84172	Vermenton	Vermenton	»	23	23
Vernoy	1433	20843	Chéroy	Egriselles	16	18	53
Véron	1591	24983	Sens	Sens	9	9	49
Vertilly	561	4470	Sergines	Sergines	10	20	77
Vezannes	900	9521	Tonnerre	Tonnerre	10	10	28
Vézelay	1983	27382	Vézelay	Vézelay	»	15	45
Vézinnes	630	6508	Tonnerre	Tonnerre	5	5	37
Vignes	1177	33851	Guillon	Epoisses	3	18	58
Villeblevin	716	43348	Pont-s.-Yonne	V.-la-Guy.	10	21	78
Villebougis	1181	16853	Chéroy	Sens	11	12	64
Villechétive	942	7401	Cerisiers	Cerisiers	5	20	38
Villecien	760	13995	Joigny	Villevallier	6	6	41
Villefargeau	1378	48579	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Villefranche	2327	22789	Charny	Charny	7	25	41
Villegardin	1454	26314	Pont-s.-Yonne	Chéroy	4	21	66
Villemanoche	1439	45411	Chéroy	Pont	2	14	70
Villemer	426	10778	Aillant	Bassou	13	11	12
Villenavotte	219	4883	Pont-s.-Yonne	Pont	6	6	68
Villeneuve-la-Dond.	1074	24295	Chéroy	St-Valérien	12	14	50
Villeneuve-la-Guyard	1658	99088	Pont-s.-Yonne	V la-Guyard	12	24	81
Villeneuve-les-Gen.	2468	17738	Bléneau	Mézilles	13	41	41
Villeneuve-St.-Salve	704	12520	Ligny	Ligny	11	11	14
Villeneuve-l'Archev.	695	46433	V. l'Archev.	V-l'Archev.	»	24	54
Villeneuve-sur-Yonne	4014	101853	V.-sur Yonne	Villen.-sur-Y	»	17	49
Villeperot	869	13739	Pont-s.-Yonne	Pont	4	8	61
Villeroy	710	11724	Chéroy	Sens	13	9	59
Villethierry	2088	38402	Id.	Id.	12	19	71
Villevallier	837	17998	Joigny	Villevallier	9	9	44

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Villiers-Bonneux	1454	16761	Sergines	Thorigny	11	19	76
Villiers-les-Hauts	1911	44465	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Fr.	6	24	53
Villiers-Louis	1107	20590	VV.-l'Archev.	Sens	15	11	55
Villiers-Saint-Benoît	290	16629	Aillant	Villiers-S.-B.	17	30	30
Villiers-sur-Tholon	1550	17440	Id.	Aillant	2	13	23
Villiers-Vineux	1118	13561	Flogny	Flogny	4	16	30
Villon	943	10553	Cruzy	Cruzy	8	21	56
Villy	585	12771	Ligny	Ligny	4	19	19
Vincelles	1253	17980	Coulange-la-V	Vincelles	6	13	13
Vincelottes	185	11016	Id.	Id.	6	14	14
Vinneuf	1526	35945	Sergines	Pont	10	20	77
Vireaux	1458	22404	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Fr.	10	12	47
Viviers	918	7553	Tonnerre	Tonnerre	7	7	31
Voisines	2713	26893	VV.-l'Archev.	Thorigny	15	11	61
Volgré	954	12725	Aillant	Joigny	6	10	27
Voutenay	1004	12982	Vézelay	Arcy	13	15	33
Yrouerre	1428	10101	Tonnerre	Tonnerre	8	8	33

***TABLEAU** des communes par arrondissement et par ordre alphabétique.*
Population**, noms des **Maires**, **Adjoints**, **Curés, **Desservants** et **Instituteurs**.*

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
		Arrondissement d'Auxerre.			
Accolay	1194	Momon	Rétif	*Leblanc*	Tachy
Aigremont	167	Vigneron	Beaudoin	—	Demogé
Andryes	1075	Lapert	André aîné	*Gibier*	Duchâtel
Appoigny	1774	Colleret	Jouard-Debtiat	*Plait*	Laurent
Arcy-sur-Cure	1515	Bizot	Bezanger	*Remy*	Duchamp
Augy	371	Renaudin	Luriau	*Guyard*	Dumont
AUXERRE	13968	Martineau des Chesnez, G.O.✻	Sallé Ravault	FORTIN BERNARD LARFEUIL	Petit éc. supre Viardot Prot
Avrolles	753	Regnard	Rameau	*Collot*	Delécolle
Bazarnes	617	Gourlot	Avizeau	*Pradenc*	N.
Beaumont	388	Bert	Cudarne	Ricordeau	Courtois
Beauvoir	447	Lavollée-Dupl.	Connat	Verdier	Designolle
Beine	697	Lamblin	Boulat	*Boucays*	Roblot
Bessy	541	Gillot	Sautereau	*Canat*	Leblanc
Bleigny-le-Carreau	425	Truchy	Potherat	*Roux*	Truchy
Bois-d'Arcy	145	Toubeau	Tillien	Gautheron	N.
Bouilly	416	Gamard	N.	*Dumont*	Létang
Chablis	2583	Chéron O. ✻	Gautherin-B. Bachelier	THOMAS	Plain Martin, pr.
Champs	654	Binoche	Regnaudin	*Regnard*	Hugot
Charbuy	1319	Bachelet	Fredouille	*Droit*	Rigollet
Charentenay	713	Lapert	N.	*Lambinet*	Billard
Chastenay	425	Gauthier	Gauthier	Juclier	Perdu
Chemilly pr. Seign.	520	Chavard	Doré	*Cartaut*	Moret
Chemilly-sur-Serein	399	De Varange	Jacquillat	Gavet	Villain
Cheny	840	Durand-Desb.	Durand	*Rapeneau*	Ythier
Chéu	682	Clémendot	Chevance	*Georges*	Lanier
Chevanne	1407	Gauchot	Mignerat	GAILHARD	Vosgien
Chichée	758	Ancelot	Chauvelot	*Drouhin*	Gâteau
Chichy	100	Sourdillat	Poussard	—	N.
Chitry	721	Raoul	N.	*Collin*	Baudoin
Coulanges-l.Vineuse	1326	Livras	N.	HUOT	Manoury
Coulangeron	440	Sonnet	Moreau aîné	*Suisse*	Bellot
Coulanges-s.-Yonne	1223	Barrey	Cirmin	DONDAINE	Guérin fils
Courgy	735	Droin	Forgeot	*Martin*	Menétrier
Courson	1511	Bouillié	Loury	QUERQUELIN	Droin
Crain	865	Boizanté	Goudard	*Ménétrier*	Gilet
Cravan	1285	Pougny	Bardout	NICOLLE	Quillaut
Diges	1700	Sonnet	Berry	*Porte*	Godard
Dracy	750	De Finance	Breuiller	*Méaume*	Hurlot
Druyes	911	Maurage	Moreau	*Duranton*	Rallu
Égleny	535	Bercier	Drigeard	*Verdier*	Carré

(*) Les noms des curés sont en lettres petites capitales, ceux des desservants en lettres italiques, et ceux des desservants bineurs en lettres romaines. Un — indique les communes réunies à une autre pour le culte.

COMMUNES.	Popula-tion.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTI-TUTEURS.
Escamps	1110	N.	N.	*Vialle*	Dumont
Escolives	504	N.	Marié	*Foussat*	Bourdillat
Essert	205	Rétif	Berault	*Langin*	Bourdillat P.
Etais	1765	Gougenot	Merlot	*Berlin*	Roux
Festigny	266	Poirson	Courtet	Ménétrier	Gourliot
Fontenailles	289	Cormier	Moreau	—	Godard fils
Fontenay pr. Chablis	296	Fèvre	Carré	*Ballacey*	Tanière
Fontenay-sous-Four	240	Bourdillat aîné	Bourdillat (S.)	*Vespérini*	Brisedoux
Fontenoy	814	Bréchot	Ganneau	*Massabuau*	Delson, Delval
Fouronnes	536	Gillet	Verrin	*Grimaldi*	Cameau
Fyé	156	Lasnier	Dauvissat	*Picque*	Robin
Germigny	639	Fournier	Cretté	*Paillet*	Guillet
Gurgy	1007	Naillet père	Baillot	*Roblot*	Berault
Gy-l'Evêque	650	Guyard	Duru	*Lemasson*	Barlou
Hauterive	341	Rousseau	Guillot	*Soupey*	Gauthier
Héry	1528	Baudouin	Fèvre	*Pélissier*	Jossier
Irancy	1008	Mainferme	Bienvenu	*Compère*	Dorotte
Jaulges	535	de Drouas	Cordier	*Lemoyne*	Vallet
Jussy	510	Brunet	Guenard	*Fonssat*	Mercier
La Chapelle-Vaup.	280	Tremblay	Rousselet	Pothin	N.
Lain	566	Depieyre	Dwglas	*Boissonnade*	Pichon
Lainsecq	1064	Merlot	Montassier	*Thedenat*	Delagoutte
Lalande	428	Millot	Couson fils	Moneyron	Bourdillat
Leugny	730	Puissant	Tassin	*Cazes*	Gaulon
Levis	534	Fron	Morienne	*Fortin*	Tricotet
Lichères près Aigr.	455	Gounot	Gros	Barrey	Boucherat
Lignorelles	432	Hugot	Tremblay	*Raoul*	Masquellet
Ligny	1652	Baudouin	Baudouin	GOURLOT	Pimbet, Besse
Lindry	1218	Joly	Favot	*Dupuis*	Thevenot
Lucy-sur-Cure	276	Ducrot	Poinsot	*Roux*	Grégoire
Lucy-sur-Yonne	570	Tayon	Leclerc	*Moreau*	Gauchot j.
Mailly-la-Ville	1003	Guyot de Montoue	Bourdillat	*Chapiet*	Foin
Mailly-le-Château	1011	Badin d'Hurteb.	Boisanté	*Jojot*	Boullez
Maligny	1343	Rabé	Roblot	HUCHARD	Bertrand
Méré	403	Benard	Maison	*Boyer*	Jublin
Merry-Sec	461	Gavard	Bertheau	Leclerc	Louzon
Merry-sur-Yonne	600	Boudin	Mongeon	*Laurent*	Morin
Migé	1078	Manigot	Mathé	*Leclerc*	Laurent père
Milly	235	Hardy	Foulley	—	Servais
Molesmes	376	Jarry	N.	Querquelin	Designole
Monéteau	718	Bouroin	Petitjean	*Fourier*	Lécolle
Montigny	711	Potherat	Perroche	*Petit*	Massé
Mont-Saint-Sulpice	1568	Filley	Mouturat	*Cornat*	Thibault
Mouffy	260	Godard	Bruand	Lambinet	Leseur
Moulins	331	Heudelet	Roblin	*Moneyron*	Séguin
Moutiers	950	Jacquemier	Doutée	*Pelletier*	Démon
Ormoy	724	Thureau	Fernel	*Viault*	Andry
Ouanne	1213	Baumier	Angilbert	*Juclier*	Dejust
Parly	1176	Dejust	Borderieux	*Blaiseau*	Tachy
Perreuse	334	Morisset	Billard	*Soisson*	Marlot
Perrigny	429	Mérat	Fèbvre	*Duru*	Philippon
Poinchy	227	Lhermitte	Chatelain	*Gautherin*	Rouillier
Pontigny	742	Crochot	Dorillat	*Adam*	Benard

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Pourrain	865	Petit	Barrey	*Lebrun*	Barat
Prégilbert	368	Chaslin	Guilly	Pradinc	Amelin
Préhy	216	Marceaux	Dupont	Martin	Nolin
Quenne	434	Guyard	Troillié	*Rousseau*	Tachy
Rebourceaux	370	Filley	Bourgoin	Gourmand	Toulot
Rouvray	342	Perrignon	Malaquin	*Combette*	Michaud
Sacy	853	Berault	Rouard	*Royer*	Sajat [lot, pr.
Sainpuits	927	Chaillou d. B. ✻	Roux	*Bertrand*	Houard, Mer-
Sainte-Colombe	701	Gillet	Laurent	Regnault	Chevalier
Sainte-Pallaye	298	de Bonnaire	Gauthron	—	Lhéritier
Saint-Bris	1975	Hadery	Crochot	*Dufour* Giffart (à Bailly)	Gueneau Labelle
Saint-Cyr-les-Colons	861	Griffe (M)	Griffe (N)	*Mathieu*	Gérard
Saint-Florentin	2515	de Courtive	Riquement	VOIRIN	Delécolle
Saint-Georges	626	Pechenot	Fèvre	*Vaudey*	Nasse
Saints	1338	Guiller	Rameau	*Latour*	Soupey
Saint-Sauveur	1687	Barrey	Havoué	SICARD	N.
Seignelay	1599	Frotier	N.	VALLOT	Morisset
Sementron	517	Gentil de la Br.	Bouillié	Boissonnade	Moireau
Sery	305	Boidequin	Desbois	*Sery (de)*	Béthery
Sougères	1408	Nicolle	Guenot Jean	*Duranton*	Borgnat
Taingy	1036	Coudron	Colas	*Montassier*	Perreau
Thury	1064	Pacault	Doucet	*Gaben*	Raoul
Toucy	2784	Arrault	Belhomme Paqueau	MOREL	Caillat
Treigny	2517	Morin	Pichot Guiblin	*Paoli*	Humbert
Trucy-sur-Yonne	403	Guilly	Briet	*Créneau*	Perrin
Val-de-Mercy	507	Joly	Gauthier	*Jové*	Goussot
Vallan	660	Guyon	Marmagne	*Vaudois*	Bellot
Varennes	506	Vueillotte	Robert	Croquet	Givaudin
Vaux	361	Dujon	Piat	*Troué*	Laurant fils
Venouse	228	Mathias	Dizier	*Bonnard*	Delagneau
Venoy	1248	Gravereau	Demeaux	*Loccident*	Carré Joffrain
Vergigny	473	de Lenferna	Horsot	*Balès*	Pourreau
Vermenton	2557	Jeannez	Grison Linard (Paul)	NICOLLE	Berault (sup.) Ralet
Villefargeau	454	Mouton	Cambuzat	*Joachim*	Damon
Villeneuve-St-Salve	254	Rimbert	Seguin	—	Piétre
Villy	204	Philippon	N.	—	Houtarde
Vincelles	857	De Badereau	Truchon	*Girault*	Mouchotte
Vincelottes	454	Bardout	Bardout Hugot	*Bardout*	Lhéritier

Arrondissement d'Avallon.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Angely	357	Piffoux	Montarlot	*Grossetête*	Chouet
Annay-la-Côte	489	Seureau	Bresson	*Frénial* aîné	Riboulot
Annéot	77	Guillier	N.	*Frénial* jeune	N.
Annoux	359	Davout	Plain	*Gourlet*	Malapris
Asnières	644	Cambuzat	N.	*Voisinot*	Guechot
Asquins	968	Navotte	Defert	*Fauvel*	Darlet
Athie	245	Breton	Lardery	*Coüard*	Charlot
AVALLON	5566	Febvre	N. Morizot	DARCY GALLY	Baudot Rousseau

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Beauvilliers	237	Morot	Léger	—	Perreau
Bierry-les-belles-F.	832	Leclerc	Cunault	*Aubert*	Berthuot
Blacy	316	Tardy	Seignot	*Lestre*	Dignat
Blannay	281	de Châteauvieux	Bourgeois	Plagnard	Minard
Brosses	1133	Moreau	Gaulon	*Gautheron* Nic	Cambuzat
Bussières	501	Bourdillat	Collin	*Naudin*	Perreau
Chamoux	481	Vézain	Vittureau	*Gally*	Sonnois
Châtel-Censoir	1473	Cotteau-Montauré	Boyer d'Alberty	AUVRAY	Olivier
Chastellux	749	de Chastellux	Augueux	*Moreau*	Doré
Cisery	,456	Barbier	N.	*Vosgien*	Guettard
Civry	393	Roy	Riotte	*Sery*	Sautereau
Coutarnoux	363	Piault	N.	*Baudot*	Gézaut
Cussy-les-Forges	730	Quatrevaux	Leriche	*Cartault*	Sassé
Dissangis	346	Riotte	Rétif	*Candras*	Dondenne
Domecy-sur-Cure	951	Gontard	Bain	Plisson	Dizien
Domecy-s.-le-Vault	383	de Domecy	Guignot	*Denouh*	Tavaillot
Etaules	510	Minard	Veaulin	*Hilaire*	Rouard
Foissy-les-Vézelay	455	Mercier	Montigny	Charles	Marcellot
Fontenay p. Vézelay	648	Mercier	Droin	*Dessignolles*	Chateau
Girolles	462	de Pomblin	Pouillat	*Evrard*	Mairry
Givry	457	Moiron	Moiron	*Mathieu*	Robin
Guillon	818	Rémond	Caillot	*Aunave*	N.
Island	1495	Dorneau	Boussard	*Vaches*	Mulot
Joux-la-Ville	173	Rétif	Challan	*Lairot*	Moine
Le Vault	865	Jordan	Noblot	*Girard*	Delagneau
Lichères	240	Chavance	Sallé	Roidot	Guimard
L'Isle	951	Chéru	N.	SENNEQUIER	Bidault
Lucy-le-Bois	1014	Chauvelot	Prétot	FAUVET	{ Cunault Chatey
Magny	1107	Santigny	Dizien	*Gally*	Billard
Marmeaux	249	Cunault	Noblot	*Lombard*	N.
Massangis	570	Gueneaux	Laurent	*Tacqueney*	Gueneau
Menades	198	Pannetrat	Fillion	*Logerot*	Charlier
Montillot	981	Defert	Potdevin	*Gautheron* J.-B.	Labalte
Montréal	608	Delavault	Labbé	SERGENT	Michelin
Pierre-Perthuis	216	Cuillière	N.	*Brulé*	Gaillot
Pizy	389	Lefort	Mignot	*Courtot*	Breuillard
Pontaubert	513	Perrot	N.	*Minard*	Bourgeot
Précy-le-Sec.	743	Rameau	Rousset	*Bourrey*	Seurre
Provency	489	Thibault	Picard	*Viratli*	Moine
Quarré-les-Tombes	2370	Chatelain	Bizouard	HENRY-WAAST	Garnier
Saint-André	387	Teurreau	Verrier	*Gibier*	Monnot
Saint-Brancher	839	Santigny	Chartraire	*Comparet*	Bérillon
Sainte-Colombe	461	Morin	Picard	*Leborne*	Barrey
Sainte-Magnance	859	Demets	Leduc	*Delacoste*	Levrais
St-Germain-des-Ch.	1337	Gaudin	N.	*Cullin*	Devoir
Saint-Léger	1330	Tripier	Lazardeux	*Lavancy*	Colas
Saint-Moré	381	Lefebvre-Nailly	Pinçon	*Bouchot*	Gaumont
Saint-Père	1072	Laisot	Rolot	*Lécorcher*	N.
Santigny	383	N.	Collin	Mouchot	Seurre
Sauvigny-le-Beuréal	199	Larue	Nieutin	Breuillard	Voisenat
Sauvigny-le-Bois	778	Bourrey	Bailly	*Duchesne*	Courtois
Savigny-en-Terre-P.	385	Lempereur	Préaudot	*Breuillard*	Riotte

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Sceaux	298	Rouard	Naudin	N	Convert
Sermizelles	396	Maillard	Guilloux	*Plagnard*	Bernasse
Talcy	310	Dion père	Jacob	Lombard	Prévost
Tharoiseau	413	Destut d'Assay	Robot	*Poyard*	Gerbaux
Tharot	212	Courtot	Léger	*Hilaire*	Benoit
Thizy	247	Champenois	Leborne	Lestre	Lemoine
Trévilly	191	Santigny	Gauthier	N.	Boivin
Vassy	337	Legast	Hobert	*Bouttier*	Monniot
Vézelay	1243	Jouin	N.	SERGENT	Cailleux
Vignes	320	Barault	Gossetête	*Laur*	Bierry
Voutenay	338	Bourgeois	Chastellet	N.	Renaud

Arrondissement de Joigny.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Aillant	1394	Simoneau	Bertrand V.	MILLOU	Crédé
Arces	1044	Baudoin	Fournier	*Durand*	Aluison
Armeau	900	Méreau	Laudry	*Jourde*	Bru
Bassou	798	Delahaye	Ladoué	*Lapierre*	Plain
Belle-Chaume	628	Dubois	Paumier	*Bochot*	Monniot
Béon	574	Ragon-Desessarts	Bourderon	*Créneaux*	Courtin
Bléneau	1581	N.	N.	HENRION	Michou
Bligny-en-Othe	142	Delagneau	Chevreau	*Robert*	N.
Bœurs	949	Girard	Guerrey	*Brelet*	Cugnier
Bonnard	169	Chat	Ouchot.	—	Jouby
Branches	614	Burat	Fréchot	*Cormier*	Cassemiche
Brienon	2772	Guillot	Moreau Durand des O.	VIDOT	Pouillot
Brion	826	Coppin	Saffroy	*Garnier*	Mossot
Bussy-en-Othe	1255	Lelorrain	Callé	*Boblin*	Perdijon
Bussy-le-Repos	624	Valtat	Pathier	*Villain*	Lejare
Cerilly	216	Mizelle	Gâteau	Balbon	Boulogne
Cerisiers	1401	Salmon	Jacquelin	BOISSELIER	Dubé
Cézy	1456	Levert	Truchy	*Viala*	Sassé
Chailley	1290	Molleveaux	Jean fils	*Julien*	Guillot, Che- vreau
Chambeugle	208	Boisgarnier	Baratin	—	N.
Champcevrais	812	Durand	Bégnine	*Pothevin*	Delagrange
Champignelles	1546	Lavollée	Vicard	*Morel*	Forgeron
Champlay	912	Rose	Martin	*Girault*	Ansault
Champlost	1526	Darnay	Langlois	*Marcantoni*	Michault
Champvallon	480	Garnier	Laurin	Gallien	Roy
Chamvres	674	Bresson	Chollet	*Fournier*	Mercier
Charmoy	437	Bruneau	Gonon	Beaucher	Bernot
Charny	1411	Huré	Perdu	THOMAS	Berthelot
Chassy	917	Précy aîné	Renon	*Fouinat*	Girard
Chaumot	748	Lasseron	Vieillard	*Gallien*	Pelletier
Chêne-Arnoult	289	Rosse	Parmentier	O'neill	N.
Chevillon	543	Garnier	Delanoue	Manquest	Bernard
Chichery	681	N.	N.	*Putois*	Goham
Coulours	528	Foiry	Viot	Guillerat	Roy
Cudot	656	Guédu	Vincent	*Luporsi*	Loitron
Dicy	526	Dumand Jos.	Dumand Aug.	*Pillé*	Veau
Dillo	154	Caquelordat	Coussé	—	N.
Dixmont	1600	Soutin	Ruinard	*Marcantoni*	Charpentier

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Epineau-les-Voves	491	Martin	Pillard	*Gauthier*	Jay
Esnon	522	Gatellier	Pasquelin	*Nicole*	Delécolle
Fleury	1525	Esclavi	Chevallier	*Coulouvrier*	Guinant
Fontaines	1112	Fleury	Gonneau	*Marchand*	Privé
Fontenouilles	487	Rosse	Esclavy	*O'neill*	Gaillard
Fournaudin	401	Sellier	Frottier	Demetz	Champroux
Grand-Champ	1018	Berthet	Marchand	*Fabvier*	Bréjean
Guerchy	816	Ravin	Poupart	Niel	Brisedoux
JOIGNY	6787	N.	N. N.	CALMUS JAY	Michou Jeubert
La Celle-Saint-Cyr	1399	Vincent	Delapierre	*Petitjean*	Roger
Laduz	376	Thourigny	Sarreste	Niel	Blanc
La Ferté-Loupière	1352	Mallet	Moisson	*Coralli*	Michaut
La Mothe-aux-Auln.	82	Delafosse	Buisson	—	N.
Lavau	1129	De Lestrade	Frottier	Cailler	Lorin
La Villotte	259	Coftre	Lallier	Morel	N.
Les Bordes	696	Devoves	Legros	Paoli	Chrétien
Les Ormes	528	de Bontin	Guillot	*Lenief*	Coillier
Looze	496	Droit-Paillot	Droit Gab.	*Marliac*	Largeot
Louesme	217	Breuillé	Bourgoin	Barbier (L.)	N.
Malicorne	480	Mangot d'Orgèr.	Rosse	Bardet	Vincent, pr.
Marchais-Beton	343	Quatresols	Villemé	*Berthélemot*	Fourrey
Mercy	144	Moreau	Gras	Mathieu	N.
Merry-la-Vallée	1086	Bonjour	Henrion	*Moulin*	Berry
Mézilles	1508	Lavollée	Ledroit	*Stéphani*	Jorlain
Migennes	570	Cloche	Guay	*Pinet*	Carré
Neuilly	909	Piat Ed.-Et.	Piat Joseph	*Coullaut*	Perdijon
Paroy-en-Othe	367	Frenneau	Charpentier	*Rouyer*	Lancelot
Paroy-sur-Tholon	429	Vignot	Thibault	Fournier	Picard
Perreux	867	Michon	Séjourné	Froquière	Barlou fils
Piffonds	1071	Prévost	Lancelin	Rémond	Chevalier
Poilly	1050	Berdin	Marie	*Serré*	Boulmeau
Précy	891	Rougemont	Bichon	*Picquoin*	Dumont
Prunoy	631	Mouchon	Bernet	*Manquest*	Imbert
Rogny	1518	Mercier	Pouillot	*Vedel*	Gerberon
Ronchères	261	Lechien	Sauvagère	Stéphani	Berthé
Rousson	478	Vaudoux	Lasseron	Douine	Rousse
St-Aubin-Chât.-neuf	1043	Lemonnier	Léger	*Drot*	Perdijon
St-Aubin-sur-Yonne	496	Massé	Vermillet	Mackéone	Fortin
St-Cydroine-la Roch.	1105	Chantemille	Rativeau	*Bezot*	Poisson
St-Denis-sur-Ouan.	361	Liébré	Leclerc	Fabvier	Bréjean
Saint-Fargeau	2430	Bertheau	Vacheresse	GROSSOT	Esquerré
St-Julien-du-Sault	2439	Coste	Léau	GIRARD	Niquevert
Saint-Loup-d'Ordon	650	de Truchis	Barrière	*Demersay*	Lebel
St-Martin-des-Ch.	630	Lesire	Grossier	*Pégorier*	Barlou Th.
St-Martin-d'Ordon	579	Fouet	Caire	Demersay	Mme Vérax
St-Martin-sur-Ocre	114	Gallet J.	Filliout	—	Berry
St-Martin-s.-Ouanne	761	Baratin	Delaunay	*Bardet*	Chaineau
St-Maurice-le-Vieil	567	Gallet	Baron	*Ducrot*	Grimard
St-Maurice-Thiz	286	Jolibois	Balsacq	—	Maignen
Saint-Privé	996	Chrétien	Libault	*Galabert*	Bellot
St-Romain-le-Preux	440	Laurin	Jublier	Denizot	Imbert
Senan	809	Moussu	Martin	*Crochot*	Robineau

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Sépeaux	793	Beullard	Robert	*Denizot*	Montagne
Sept-Fonds	285	de Vathaire	Botté fils	Granjdean	Patou
Sommecaise	510	David	Montereau	—	Fourchotte
Tannerre	927	Tiallat	Charbuy	*Barbier (L.)*	Beaujean
Turny	1290	Bezançon	Fourrey	*Merlot*	Berthelin, Girard
Vaudeurs	1041	Luce	Boit	N.	Huchard
Venisy	1782	Martin	Fourrey	*Jarrant*	Tanière
Verlin	613	Joigneau	Robinard	*Lemoine*	Donon
Ville-Chétive	313	Gennetier	Girardeau	Berbey	Rigollet
Villecien	490	Martin	Tissier	*Mackeone*	Janniot
Villefranche	1011	Beullard	Moreau	*Chauvisé*	Mouturat
Villemer	477	Pelier	Hournon	*Créneau*	Jay
Villeneuve-s.-Yonne	5357	de Châteaubourg	Rathier, Perrochot	DENISOT	Jacquin, Hugot
Villeneuve-les-Gen.	538	Musard	Botté	*Grandjean*	Jorlin
Villevallier	556	Gallois	Picard	*Pigé*	Dubois
Villiers-Saint-Benoît	1050	Ragon-Beauch.	Coffre	*Morel*	N.
Villiers-sur-Tholon	805	Châlons	Brochot	*Barbier (B.)*	Paillot
Volgré	414	Leau	Billiault	—	Poirier

Arrondissement de Sens.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Bagneaux	575	Beauvais	Collot	Villiers	Jeannes
Brannay	598	Marois	Couraillé	*Villiers*	Perrin
Champigny	1729	Esprit-Roch	Tonnelier	*Relief*	Gay et Housse
Chaumont	634	Dromigny	Descourtis	*Remy*	Lebœuf
Chéroy	912	Mauclerc	Poussard	DELAAGE	Regoby
Chigy	518	Lhoste	Larue	Guillard	Vié
Collemiers	493	Cochard	Lacroix	*Dubon*	Denisot
Compigny	188	Laurin	Norblin	*Bassery*	Renault
Cornant	364	Prieur	Mouroux	Croquet	Courtaut
Courceaux	206	Thierry	Fortin	Rousselot	Saunier
Courgenay	773	Flizot	Hardy	*Gervais*	Boudard
Courlon	1278	Lamy	Perrot	*Menessier*	Rameau
Courtoin	112	Louismet	Lorillon	Villiers	N.
Courtois	211	Naison	Bourdon	*Brulé*	N.
Cuy	303	Hardelet	N.	—	Cavenel
Dollot	521	Tonnellier	Nezondet	*Ribouleau*	Prot
Domats	778	Bizard	N.	*Rémond*	Poullet
Egriselles-le-Bocage	1154	Roger	Sevrat	*Baudoin*	Flatté
Etigny	455	Baudoin	Grosset	Bouley	Boisseau
Evry	234	Denis	Bart	Rolley	Huot
Flacy	383	Gelisson	Gatouillat	N.	Hugot
Fleurigny, Vallières	561	Prin	Loizon	Denavarre	Pellerin, Colson
Foissy	758	Vajou	Damien	*Covillard*	Pigeon, Lamarre
Fontaine-la-Gaillar.	393	G. de Fontaine	Riché	*Michot*	Denis
Fouchères	419	Champion	Baudoin	Odiot	Musset
Gisy-sur-Oreuse	643	Naudet	Venet	Denavarre	Mittaine
Grange-le-Bocage	457	Poulain	Gobry	Maître	Jays
Gron	701	Juffin	Primault	Bouley	Besson
Jouy	466	Coquelet	Leclerc	Mackéone	Bonneau

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
La Belliolle	286	de Séréville	Delajon	*Delaunay*	Mougès
La Chapelle-sur-Or.	554	Collard	Masson fils	*Lavy*	Thollois
Lailly	530	Saussier	Favot	*Salmon*	Bourgeois
La Postolle	314	Saviniat	Bourgoin	*Maître*	Constant
Les Siéges	863	Gerard	Gassot	*Perreau*	Boudard
Lixy	537	Potin	Corjon	N.	Finot
Maillot	398	Garnier	Burté	Bruley	N.
Mâlay-le-Grand	934	Rousset	Mérat	*Brulez*	Verpy
Mâlay-le-Petit	226	Beau	Thomas	Serres	Martigny
Marsangis	856	Taquenet	Vérien	*Douine*	Adam
Michery	1101	Tartois	Verot	*Hunot*	Devinat
Molinons	324	Petit Ferdinand	Sirriau	*Heurley*	Lasnier
Montacher	755	Bagard	Lettron	*Mackéone*	Millet
Nailly	1229	Laissiau	Devove	*Jean*	N.
Noé	424	N.	Haudry	*Sirjean*	Girard
Pailly	426	Bourcier	Gervais	*Serres*	Moreau
Paron	456	Lefort	Dechambre L.	—	Leloup
Passy	568	Goupillon	Dechambre Al.	*Bernard*	Dechambre
Plessis-du-Mée	251	Bénard	Chenault	Jolly	Houssin
Plessis-Saint-Jean	455	Lalande	Denisot	*Pégorier*	Delécolle
Pont-sur-Vannes	306	Leclerc	Lucas	N.	Albaut
Pont-sur-Yonne	2000	Mou	Bisson	BUNETIER	Duflot
Rozoy	299	Berthelot	Gilopé	*Grandmaître*	Trotin
Saint-Agnan	348	Dumant	Deligand	*Ferrand*	Deffaix
Saint-Clément	774	Lorne	Crou	*Crété*	Durlot
Saint-Denis	180	N.	N.	—	N.
St-Martin-du-Tertre	654	Lhermitte	Grivois	*Delagneau*	Renault
St-Martin-s.-Oreuse	609	Lefranc	Lamotte	*Guilloux*	Payen
St-Maurice-aux-r.-h.	1040	Courtois	Darde	*Brissot*	Viault
Saint-Valérien	980	Boullé	Percheron	ODIOT	Fortin
Saligny	358	Leriche	Cothias	Laproste	Balsacq
Savigny	346	de Bressieux	Cornu	*Martin*	Bétry
SENS	10472	A. Cornisset	Provent Oppenot	COLLINOT CASSEMICHE PICHENOT	Ricard Poulain Larchevêque
Serbonnes	573	Cébert	Gaudaire	*Guillot*	Soyer
Sergines	1363	Legendre	Guillon	LARBOUILLAT	Fillieux
Sognes	314	Gobry	Collard	N.	Vajou
Soucy	775	Foin	Budan	*Prunier*	Legendre
Subligny	356	Du Perret ✻	Fouet	N.	Leblanc
Theil	390	Agoust	Gassot	Sirejean	Pâris
Thorigny	827	Bonjour-Sillaux	Richer	*Rollet*	Lespagnol
Vallery	721	Roussel	Depresle	DUCROT	Brulé
Vareilles	338	Henry	Bourdon	Perreau	N.
Vaumort	334	Bouchereau	Préau	Boisselier	Cavenel
Vernoy	414	Dumant	David	Sordot	Frontier
Véron	1273	Grenet	Jalmain	*Guéneau*	Filleux
Vertilly	207	Juillet	Pontailler	*Bourbon*	Demarzé
Villeblevin	904	Bourgoin	Descourtis	*Clergeau*	Houpin
Villebougis	330	Jacquet	Ferrasse	*Champagne*	Veau
Villegardin	311	Bicheret	Charpentier	—	Malécot
Villemanoche	862	N.	N.	*Clavel*	Berlin

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTI TUTEU
Villenavotte	150	Gagé	Tesson	—	N.
Villeneuve-s.-Vanne	1845	Goubault	Noël	ROBIN	Crédé
Villeneuve-la-Dond.	311	Vallon	Bezançon	Lefranc	Robinet
Villeneuve-la-Guyar.	1877	Lecomte ✻	Formé	*Séguin*	Vivien
Villepérot	188	Massé	Bresson	*Boisson*	Lamarre
Villeroy	256	Meunier	Gremy	Champagne	N.
Villethierry	715	Percheron	Dromigny	FLORY	Longuet
Villiers-Bonneux	231	Poyau-Collard	Prin	Bourbon	Horsin
Villiers-Louis	565	Marmion	Burté	N.	Thierry
Vinneuf	1494	Chéreau	Cajon	*Percheron*	Lalleman
Voisines	766	Drouin	Juillet	*Chenot*	Dénise
Arrondissement de Tonnerre.					
Aisy	463	Soupé	Lobrot	Pensée	Caillien
Ancy-le-Franc	1686	De la Salle de Louvois ✻	Boucheron	LABOUR	Montand / Falconni
Ancy-le-Libre	390	Sylvestre	Larpin	*Millot*	Egeley
Annay	693	N.	Mion	*Fontanez*	Poitoux
Argentenay	261	Picq	Marmignat	N.	Mantelet
Argenteuil	676	Bourguignat	Portier	*Tranchart*	Loriferne
Arthonnay	783	Boucler	Prignot	*Chaussefoin*	Robin
Baon	252	Ménétrier	Boulard	Lebrun	Déon
Bernouil	255	Truffot	Forgeot	*Gâteau*	N.
Béru	311	Garnier	Heurley	*Dugué*	Roy
Beugnon	383	Gibier	Mignon	N.	Etny
Butteaux	513	Beau	Robert	*Clérin*	Jacquemi
Carisey	496	Courtaut	Motte	*Fortin*	Brillé
Censy	123	Jullien	Lagoutte	Petitjean	Verrière
Chassignelles	475	Chavance	Jonault	*Labour* jeune	Bussy
Châtel-Gérard	572	Petit	Houzard	*Pussin*	Brigodiot
Cheney	280	Belland	Hanet	Bruand	Bonnin
Collan	461	Bernard	Plaît	N.	Chassin
Commissey	408	Luejeune	Vaudeau	*Richet*	Pâris
Cruzy	1200	Coquelu	Valory	GOURMANT	Dupas
Cry	316	Viard	Paupy	*Prêtre*	Charlon
Cusy	280	Laproste	N.	—	N.
Dannemoine	636	Cosson	Fontaines	*Chauvin*	Millot
Dié	461	Rossignol	Giraudin	*Bègue*	Chérest
Epineuil	593	Lallemant	Tranchant	*Viardot*	Sagourin
Etivey	656	Calmeau	Ste.-Croix	*Monnot*	Chevalier
Fley	454	Moine	Lemoine	Boyer	Cordier
Flogny	403	Anjorrant	Pâris	*Chevallier*	Giffard
Fresnes	267	Heurley	Gouier	*Guyot*	Nugues
Fulvy	156	Nogent	Pâris jeune	Thibault	Gérard
Gigny	432	Chauchefoin ✻	Nicolle	*Forgeot*	Lambert
Gland	312	Camus	Fournerat	*Fèvres*	Sébillault
Grimault	447	Challan	Bouy	*Coppin*	Carré
Jouancy	146	Pussin	Bethery	Gadret	Brigodiot
Jully	515	Marcout	Pommier	N.	Montenot
Junay	185	Coquard	Verdeau	—	Capet
La Chap.-Vieille-F.	646	Bessonnat	Huot	*Gourmant*	Leclerc
Lasson	364	Audigé	Courtin	*Husson*	Gibier

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Lézinnes	676	N.	N.	*Guinot*	Pacot
Melisey	672	Fournier	Hugot	*Ladrée*	Camuzat
Môlay	313	Blot	Boullier	*Jullien*	Roger
Molosmes	666	Gérard	Truffot	*Thierriat*	Perruchon
Moulins	362	Tisserand	Piat	N.	Maltrat
Neuvy-Sautour	1342	Huchard	Durupt	*Billaut*	Vieil
Nitry	929	Boyer	Vincent	*Guillemeau*	Lemaire
Noyers	1768	Mariglier	Pichenot	Ducrot	Bidault Heurley
Nuits	434	Garnier	Chevalier	*Calmeau*	Pallenot
Pacy	502	Lemangin	Chevalier	*Delmas*	Quillaut
Pasilly	109	Beauregard	Jullien	*Darlay*	N.
Percey	473	Clémandot	Gibier	*Letteron*	Bouton
Perrigny	193	Mignot	Grigne	*Fouqueau*	Nodiot
Pimelles	265	Saget	Saget	*Lebrun*	Camus
Poilly-sur-Serein	698	Hoppenot	Droin	*Gavet*	Quillaut
Quincerot	349	Coquet Ch.	Coquet Fr.	N.	Landres
Ravières	1313	Audibert	Thorin	*Hardy*	Braley Egeley
offey	403	Brot	Prautot	Dumouf	Picard
Rugny	491	Grappe	Bessonnat	*Vachèz*	Millon
Sainte-Vertu	276	Boucherat	Blot	*Barrey*	Garnier
Saint-Martin	311	Vaudeau	Brain	*Denis*	Perreau
Saint-Vinnemer	653	Guyard	Milon	*Collin*	Pallenot
Sambourg	233	Pâris	Pâris	Guyot	Paupy
Sarry	495	Rathier	Béthery	*Gadret*	Poitout
Sennevoy-le-Bas	338	Heurtefeux	Thierry	N.	Chassin
Sennevoy-le-Haut	363	Montenot	Couzard	Déon	Gloton
Serrigny	360	Guedenée	Lecestre	*Raverat*	Guérin
Sormery	1334	Lespagnol	Chaume	*Détolle*	Robin et Boudret
Soumaintrain	513	Viault	Villain	Bonnetat	Couturot
Stigny	474	Ferrand	Hugot	*Michon*	N.
Tanlay	712	DeTanlay ✻	Delestre	Lebrun	Pécune
Thorey	258	Arbelot	Boillefot	*Gogois*	Descaves
Tissey	306	Fouinat	Ouvrier	—	N.
Tonnerre	4427	Hardy	N. Saintot-Regn.	Michaut Letteron	Delattre Casselin N.
Trichey	256	Chamoin	Coquet	Marquot	Boudrey
Tronchoy	313	Quignard	Cavenet	*Chaperon*	Duval
Vezannes	213	Mathieu	Bonnet	*Sabo*	Quillaut
Vezinnes	390	Montagne	Hélie	*Rossignol*	Humbert
Villiers-les-Hauts	370	Ramelet	Sellier	*Thibault*	Noirot
Villiers-Vineux	438	Boucheron	Huot	*Vasselin*	Guérin
Villon	328	Bertrand	Mathieu	*Marquot*	Heurtefeu
Vireaux	463	Queau	Robillon	Chervaux	Paillot
Viviers	440	Coppin	Devaux	*Gommier*	Barbenoire
Yrouerre	420	Dumet	Vallier	*Bailly*	Babeuille

Communes dont les Maires sont nommés par le Président de la République.

VILLE D'AUXERRE.

Par décret du président de la République en date du 3 décembre 1850, l'avis du conseil d'Etat entendu, la dissolution du conseil municipal d'Auxerre a été prononcée.

Ont été installés comme maire et adjoints provisoires :

MM. Martineau des Chesnez, G.O.✻	*Maire.*
Sallé,	*Adjoints.*
Ravault,	

M. Derriey, receveur municipal

Personnel de la Mairie d'Auxerre.

MM. Manchet, secrétaire
Nodot, employé de l'état civil

M. Martin, employé du bureau militaire

Police administrative, municipale et judiciaire.

M. Lebaube, commissaire de police, remplissant les fonctions du ministère public, près le tribunal de simple police des *ville* et *cantons* d'Auxerre.

Agents de police, assermentés en justice.

MM. Huot
Chamon
Aubry

MM. Coquelin
N.
N.

Le bureau de police, à la mairie, est ouvert au public, *tous les jours,* depuis 6 heures du matin jusqu'à 11 heures du soir.

Gardes champêtres.

MM. Cadot, brigadier
Mocquau, Caillat — gardes

MM. Carré, Lucy, Chevrier — gardes

VILLE D'AVALLON.

MM. Febvre, Pierre-Andoche,	*Maire.*
Morizot,	*Adjoints.*
N.	

Membres du Conseil municipal, MM.

Febvre Andoche,
Lefebvre-Nailly
Raudot, représentant du peuple
Houdaille, propriétaire
Nieutin, ancien greffier du trib. civil
Belgrand, ingénieur des ponts et chaus.
Tircuit, architecte
N.
Desmolins, propriétaire
Bidault, juge au tribunal civil
Morizot, négociant
Béthery de la Brosse, président
Arthault, propriétaire

Febvre, ancien maire
Gally-Quatrevaux, marchand de bois
Quatrevaux, docteur en médecine
Rameau, notaire
Ricard, propriétaire
Aubert aîné, marchand de bois
Soisson, propriétaire
Hottot, ancien sous-préfet
Bidault, négociant
Millié, architecte
Radot, receveur
Pichon, commissaire de police.

VILLE DE JOIGNY.

MM. N. *Maire.*
N.
N. } *Adjoints.*

Epoigny Hippolyte, notaire
Cathelin-Lajoie, propriétaire
Feneux, père, propriétaire
Moreau Simon, propriétaire
Cappé-Blanchard, banquier
Grenet Dominique, docteur-médecin.
Monio aîné, aubergiste
Pavillon-Thomas, propriétaire
Perrier-Godeau, propriétaire
Bourgoin-Esclavy, épicier-confiseur
Bonnard-Vignot, bijoutier
Ferregu, Ant.-D. ex-s.insp. des E. pri.
Godefroy Louis, propriétaire
Levert, Edme-Bernard, propriétaire
Sévenat-Dreux, propriétaire
Chanpaux-Puisoye, marc. de nouveautés
Gaillion-Perrier, propriétaire
Robillard-Choin, propriétaire
Durand-Godefroy, propriétaire
Berthe-Havard, marchand-chaudronnier
N.
N.

Jossier, secrétaire en chef.
Cochet, receveur municipal
Rogemond, commissaire de police
Benoit, architecte.

VILLE DE SENS.

MM. A. Cornisset, *Maire*
Provent,
Oppenot, } *Adjoints.*

Membres du Conseil municipal, MM.

Pléau, marchand de bois
Feineux, prop., anc. greff. du trib. civ.
Giguet, ancien notaire
Oppenot, directeur des coches
Agdenier, fabricant d'eau-de-vie
Mancel, agent d'affaires
Laude père, juge de paix
Provent, avoué
Guillaume, marchand de nouveautés
Cornisset, tanneur
Lallier, substitut
Desbrisseaux, agent d'affaires
Crousse père, tanneur
Kley, agent de commerce de bois
Beaujean fils, boucher
Déligand, avocat-avoué
Marsulte fils, couvreur
Petipas, notaire.
Prou, juge d'instruction
Mortier, marchand de fers
Clément, meunier
Rousseau, charpentier
Délions-Dufour, propriétaire
Dubois, notaire
Forest, marchand de nouveautés
De Cénival, juge
Dubreuil, serrurier

Laude, receveur municipal
Deschamps, commissaire de police
Gâteau, secrétaire en chef de la mairie
Darmesin, architecte-voyer.

VILLE DE TONNERRE.

MM. Hardy, *Maire.*
N.
Saintot-Regnier, } *Adjoints.*

Membres du Conseil municipal, MM.

Hardy, ancien négociant
Saintot-Regnier,
Martin, vigneron
De Monicault, ancien magistrat
Rathier, ex-représentant du peuple
Camille, économe de l'hospice
Rétif, président du tribunal civil
Bonnet Hippolyte
Hugot Claude, maître de poste
Bazile Auguste ☼, officier en retraite
Perruchon Pierre, filateur
Viard-Hollier, vérific. des poids et mes.
Gautherin-Meigné, confiseur
Moucelot, notaire
Colin Narcisse, inspecteur des écoles
Thomas-Chaput, négociant
Mathieu, anc. conduct. des ponts et ch.
Delorme Auguste, ferblantier
Lemoine, docteur-médecin
Jacquillat, ancien notaire

Le Maistre, receveur municipal
Cartaut, commissaire de police
Ravaux, secrétaire en chef de la mairie.

VILLE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE.

MM. DE CHATEAUBOURG, *Maire.*
BRIDOU, PERROCHOT, } *Adjoints.*

Membres du Conseil municipal, MM.

Duru Jean-Louis, propriétaire
de Châteaubourg Camille, propriétaire
Belamy François, direct. des coches
Cave Alphonse, propriétaire
Barde Antoine, tonnelier
Boudet J.-B.-Edouard, propriétaire
Trabuchet Jean-Baptiste, cultivateur
Gillet Bruneau, docteur en médecine
Bridou Victor, facteur des coches
Perrochot Louis, tisserand
Guillet Pierre, marchand de charbon
Ratier Félix-Victor, propriétaire
Bridou Luc, pharmacien
Rancelin Nicolas, maître marinier
Bachelet Louis-Victor, maître tanneur
Poitrat Jean-Baptiste, boulanger
Martet Joseph, fils, charpentier
Breton, Etienne, propriétaire
Hesme Augustin, ex-notaire
Jacquin Pierre, instituteur
Blaiseau Alphonse, rentier.

Regley ✻, receveur
Hesme, commissaire de police.

ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX.

MM. Boivin à Auxerre,
Perruchon à Tonnerre,
Tircuit à Avallon,
Tourneur à Sens,
Benoit à Joigny.

COMMISSION DES CONSTRUCTIONS COMMUNALES.

MM. Toussaint ✻, ingénieur en chef, président.
N.
Dondenne, professeur de mathématiques.
Boivin, architecte du département.

HOSPICES.

Comités gratuits de Consultation.

MM.

Arrondissement d'Auxerre. { Lepère, Remacle, Chérest fils.

d'Avallon { Richard, Malot, Guillier.

de Joigny { Deshayes, Delamontagne, Roy.

de Sens { N. Provnt, Pignon ✻.

de Tonnerre { Belnet, Rathier, Mesnard.

HOPITAL GÉNÉRAL DES ALIÉNÉS.

M. Girard de Cailleux ✻, médecin en chef, directeur.

Sallé, pharmacien
Duru, chapelain
Dautun, receveur
Designolle, économe,
Berthier, élève interne.

Commission de surveillance, MM.

De Madières, président
Mathieu, ancien avoué, secrétaire
Rabé, juge de paix
Bernard, curé
Laurent-Lesseré, négociant

HOSPICES COMMUNAUX.

AUXERRE, MM.

Duché, Charié, Mondot de Lagorce, Sauvalle, aîné, Noirot, administrateurs.
Villiers, receveur,
Tisserand, économe,
Paradis et Courot, médecins,
Marie et Moret, chirurgiens,
Boutrais, chapelain,
Dondenne, architecte.

AVALLON, MM.

Béthery de la Brosse, Fèvre, Rousseau-Dumarcet, Baudenet, Lombard, administrateurs.
Radot, receveur.

JOIGNY, MM.

Planson, Richard-Hattier, Lavollée, Gauné, Remoissonnet père, administrateurs.
Rosapelly, receveur

SENS, MM.

N.
Crété, Darnay jeune, Armand-Vallée, Terrilon, Hunot-Touzard, administrateurs.
Leclerc, receveur,
Drouin, économe.
Abbat (Auguste), secrétaire.

TONNERRE, MM.

Jacquillat, De Monicault, Rétif, Siraudin, Campenon Edme, administrateurs.
Noël de la Courvée, receveur.
Camille, économe.

COURSON, MM.

Tayorn, Louzon, Loury, Querquelin, Petit, administrateurs.

CRAVAN, MM.

Guilloux, Quillaut, Boissard, J. Boissard P. Gauthier, administrateurs.
Billout, receveur

SAINT-FLORENTIN, MM.

Moizet, Gallot (J.-B.) Hermelin, Jeannest de la Noue Moreau administrateurs.
M. Desnoyers, receveur.

VERMENTON, MM.

Linard Paul, Chevallier, Juventy, Bonnot, Mignot, administrateurs.
Regnard jeune, receveur.

CHABLIS, MM.

Bavoil père, Rathier Albanel (Constantin), Hochet, Philippe. administrateurs.
A. Chardon-Ythier, receveur.

VÉZELAY MM.

Sergent, Bourgeois, Meurgé, Morand, Dieudonné administrateurs.
Charbonneau, receveur.

BRIENON, MM.

Durand-Desormeaux, Pouillot, Simonneau, Vidot, Grandvilliers, administrateurs.
Ferrand, receveur.

SAINT-FARGEAU, MM.

Couillault, Milot, Dumez, Barre, Toutée, administrateurs.
Lavinée, receveur.

SAINT-JULIEN, MM.

Protat, Girard, Bourgoin-Cussard, Bourgoin-Dobillard, Précy, administrateurs.
Chollet, receveur.

VILLENEUVE-SUR-YONNE, MM.

Bonneville, Hesme, Gentilhomme, Piat, Housset, administrateurs.
Giraud, receveur.

NOYERS, MM.

Mariglier, Dupêché, Boyer, Droin, Ducrot, administrateurs.
Julien, receveur.

Service des Enfants trouvés et abandonnés.

Il existait quatre tours d'exposition dans le département, mais le Conseil général de l'Yonne, sur les propositions qui lui ont été faites par M. le Préfet, a demandé, dans sa session de 1850, la fermeture de trois de ces tours, et le rétablissement de la surveillance sur celui conservé. En conséquence, M. le ministre de l'intérieur a ordonné la suppression des tours de Sens, Joigny et Tonnerre à partir du 1er octobre 1850, et le maintien de celui d'Auxerre avec surveillance. — Le Conseil général a décidé en outre qu'un bureau d'admission serait créé à Sens. — Le bureau de surveillance du tour d'Auxerre, établi dans les bâtiments de l'hospice Saint-Germain, est placé sous la direction de l'inspecteur. Le dépôt des enfants ne peut se faire que de 9 HEURES DU SOIR A MINUIT.

MM. Berrade, inspecteur du service à Auxerre,
Sautereau, agent de surveillance id.

Le bureau d'admission de Sens est composé de la manière suivante :

MM. le sous-préfet, président,
le procureur de la République,
l'aumonier de l'hospice,
Ratier, membre du bureau de bienfaisance, vice-président,
Darnay jeune, membre du bureau de la commission administrative de l'hospice,
Droin, économe de l'hospice, secrétaire.

HARAS.

Le département de l'Yonne avec les départements de la Haute-Marne, de l'Aube et de la Côte-d'Or forme la circonscription d'un haras dont le chef-lieu est à Montiers-en-Der (Haute-Marne).

M. DE CHASTELLUX, membre du conseil général, est délégué pour le département de l'Yonne.

COMMISSIONS DE SURVEILLANCE DES PRISONS.

Auxerre, MM.

le Préfet, président.
le Président du Tribunal civil.
le Procureur de la République.
Frémy, propriétaire.
Challe, avocat.
Fortin, curé de Saint-Etienne.
Savatier-Laroche, avocat
Gauné, Henri, avocat.

Avallon, MM.

le Sous-Préfet.
le Président du Tribunal civil.
le Procureur de la République.
le Maire d'Avallon.
Darcy, curé doyen.
Rousseau-Dumarcet, juge de paix.
Malot, avocat.
Febvre Andoche.

Joigny, MM.

le Sous-Préfet.
le Président du Tribunal civil.
le Procureur de la République.
Rosapelly.
Lefebvre-Malherbe.
Dussaussoy-Pérille.
Jullien, juge d'instruction.
Lefebvre-Devaux, juge de paix.

Sens, MM.

le Sous-Préfet.
le président du tribunal civil.
le procureur de la République.
Carlier.
Chaperon.
Poisson.
Thibaud.
Deslion-Dufour
Deligand.
N.

Tonnerre, MM.

le Sous-Préfet.
le Président du Tribunal civil.
le Procureur de la République.
Letteron, curé de St-Pierre.
Rendu, propriétaire.
Siraudin, *idem.*
Michaut, curé doyen.
Roze, juge d'instruction.
Belnet, conservateur des hypothèques.
Ménard, ancien notaire.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Principalement destinées à recevoir les plus petites sommes que les particuliers voudront y placer, les caisses d'épargne ont été fondées dans la seule vue de l'utilité publique, et pour offrir, à toutes les personnes laborieuses, les moyens de se créer les économies.

Auxerre	MM. VIRALLY,	caissier.
Avallon,	CHAUSSON,	id.
Joigny,	QUANTIN,	id.
Sens,	MM. GATEAU,	caissier.
Tonnerre.	RAVAUX,	id.

SECTION II.

ADMINISTRATION ECCLESIASTIQUE.

DIOCÈSE DE SENS.

Ce diocèse a été formé d'une partie des anciens diocèses de Sens, Auxerre, Langres et Autun.

L'Archevêque de Sens est autorisé à porter le titre d'Evêque d'Auxerre.

La métropole de Sens compte, depuis Saint Savinien, 111 prélats, dont 19 sont révérés comme saints, 10 ont été cardinaux et un Pape, sous le nom de Clément VI.

L'Archevêque de Sens a pour suffragants les évêques de Troyes, Nevers et Moulins.

Mgr. Mellon Jolly, ✱ Archevêque de Sens, Evêque d'Auxerre, Primat des Gaules de Germanie.

Vicaires généraux, MM.

Brigand,
Chauveau,
Roger, } *Titulaires*

Bidault
Grapinet,
Lallier } *Honoraires.*

Laurent, supérieur du grand séminaire.
Lacroix, clerc consist. de France à Rome.

Secrétariat général, MM.

Sicardy, chanoine titulaire.
Laproste, pro-secrétaire.

CHAPITRE DIOCÉSAIN.

Chanoines, MM.

Petitier, doyen du chapitre,
Bidault,
Grapinet,
Aubert,
Lallier,
Sicardy,
Carlier ✱,
Dangauthier,
Laurent.
Collinot, archiprêtre,
Moncarré,

Chanoines honoraires

Bernard, curé doyen de St-Eus. d'Auxerre
Sergent, curé doyen de Vézelay,
Bruchet, vicaire général de Tours,
Fortin, archiprêtre d'Auxerre,
Calmus, archiprêtre de Joigny,
David, curé d'Ivry (Seine).
Grossot, curé doyen de Saint-Fargeau,
Millon, supér. du petit sémin. d'Auxerre
Michaut, archiprêtre de Tonnerre,
Sergent, curé doyen de Montréal,
Nicolle, curé doyen de Vermenton,
Henrion, curé doyen de Bléneau,
Ducrot, curé doyen de Noyers,
Sicard, curé doyen de Saint-Sauveur,
Robin, curé doyen de Villen-l'Archev.
Gourmant, curé doyen de Cruzy,
Dondaine, curé doyen de Coul.-sur-Y.,
Darcy, archiprêtre de St-Lazare d'Aval.,
Gailhard, curé de Chevannes,
Duchêne, desservant de Sauvigny-le-Bois,
Grandmaistre, prêtre habitué de la métropole.
Lidove, dess. de Cosnac (diocèse de Tulle),
Lebâcheur, vic. gén. de Séez,
Hurault, chanoine, vic. gén. de Châlons,
Desloges, sup. du petit sem. d'Avou dioc. de Meaux.
Denizot, doyen de Villeneuve-s.-Yonne,
Soulbieu, secrét. gén. de l'évêché de Séez,
Filleul, vicaire général de Séez,
Doucet, curé de Chaumes, dioc. de Meaux,
Baugé, anc. vic. gén. de Séez,
Girard, doyen de St.-Julien-du-Sault,
Henry, doyen de Quarré-les-Tombes,
Larfeuil, curé de St-Pierre à Auxerre
Coulouvrier, desservant de Fleury.
Boisselier, doyen de Cerisiers,
Delaage, doyen de Chéroy.
Jay, curé de Saint-Thibault (Joigny),
Vidot, doyen de Brienon.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN.

Dirigé par MM. de Saint-Lazare.

MM. Laurent, supérieur,
Mourrut, professeur de dogme,
Mondou, professeur de morale,
Monteille, professeur de philosophie,
Levoirre, prof. d'hist. et d'éloq. sacrée,
Courtade, économe.

PETIT SÉMINAIRE D'AUXERRE.

MM. Millon, supérieur,
Laureau, directeur,
Ferrey, économe.

Professeurs, MM.

Ferrey, rhétorique,
Leduc, seconde,
Labaisse, troisième,
Dumas, quatrième,
Roguier, cinquième,
Rodot, sixième,
Beau, septième,
Guenot, huitième,
La Roche, Roy, } maîtres d'étude,
Dumas, Rodot, } arithmétique,
Labaisse, algèbre,
Leduc, géométrie,
Milne, anglais,
Sigond, dessin,
Méry, Grappin et Herman, musique.

SECTION III.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

COUR D'APPEL DE PARIS.

Les départements du ressort de la cour d'appel de Paris sont : Aube, Eure-et-Loir, Marne, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise et Yonne.

Premier Président : M. Troplong, C. ❋.

PRÉSIDENTS : MM.

Aylies.
Poultier,
Lassis.
Delahaye
Ferey, ❋.

CONSEILLERS : MM.

Monmerqué O. ❋
Espivent de la Villeboisn. ❋
Lèchanteur ❋
Faure,
De Vergès, ❋
De Froidefond des Farges
Duplès, ❋
Rolland de Villargues, ❋
Try, ❋
Amelin, ❋
Lefebvre, ❋
Brissout de Barneville, ❋
Hémars,
De Bastard-d'Estang, ❋
Vanin, ❋
Petit, ❋
Desparbès de Lussan ❋,
Gaschon, ❋
Perrot de Chezelles aîné, ❋
Lamy, ❋
Dequevauvillers, O ❋
Le Gorrec,
Bosquillon de Fontenay, ❋
Mathias, ❋
Roussigné, ❋
Bretous de la Serres
Rigal ❋
Zangiacomi, ❋
Partarieux-Lafosse ❋,
Bergoguié, ❋
Mourre, ❋
Noel du Peyrat, ❋
Jurien
De Malleville, ❋
Terray de Morel-Vindé,
Salvaing de Boissieu,
Monsarrat, ❋
Michelin
Faget de Baure
Henriot, O ❋
Durantin ❋
Godon, ❋
Boulloche, ❋
Perrot de Chezelles, ❋
Piéron.
Barbou,
Perrot, ❋
Perignon, ❋
Saint-Ulbain ❋
Poinsot, ❋
Carré, ❋
Tardif, ❋
Courborieu,
Pinard,
Bresson,
Hallé.
Salmon,
Thomassy,
Rivas,
Anspach.

PARQUET.

M. de Royer, ❋ *Procureur-général.*

Avocats-Généraux, MM.

Berville, ❋
Metzinger,
Meynard de Franc,
Suin,

Substituts du Parquet, MM.

Lenain,
Flandin, ❋
Gouin,
Barbier.
Lévesque,
Thevenin,
Croissant,
Mongis,
De Gaujal,
Portier,
Saillard.

M. Lot, *greffier en chef.*

COUR D'ASSISES DE L'YONNE.

La Cour d'assises de l'Yonne, ainsi que celle de chaque département, est composée : 1° D'un Conseiller à la Cour d'appel de Paris, délégué à cet effet pour la présider ; 2° De deux Juges pris parmi les président et juges les plus anciens du Tribunal d'Auxerre; 3° Du Procureur de la République près le Tribunal civil; 4° Du greffier du même Tribunal.

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.

TRIBUNAL D'AUXERRE, MM.

Gallois ☼, président
Leblanc-Duvernoy, vice-président.
Tonnellier, juge d'instruction.

Choppin, De Madières, Forcade, de Lagonde, Marie, De Gaulier de la Grandière — juges.

Guérin-Devaux, juge honoraire.

Mesnard, Léon Leblanc, Cotteau, Tambour — juges suppléants.

Parquet, MM.

Guérin de Vaux, proc. de la République.
Massot, Yvert, — substituts.

Greffe, MM.

Lallemand, greffier en chef.
Bertrand, Caillat, — commis-greffiers.

Ce tribunal se divise en deux Chambres qui se renouvellent chaque année.

DIVISION DES CHAMBRES POUR 1850.

Première Chambre. — Jours d'audience.

Mardi et Mercredi à 11 heures.

A l'audience du mardi, les affaires civiles arriérées et les référés.

MM. Gallois ☼, président.

Choppin, Tonnellier, De Madières, Forcade, — juges.

Léon Leblanc, Tambour, suppléants.

Deuxième Chambre. — Jours d'audience.

Les audiences d'appel sont fixées aux 1er et 3e jeudis de chaque mois, et les audiences de police correctionnelle à la requête des parties civiles aux 2e et 4e jeudis de chaque mois.

Vendredi, affaires de police correctionnelle en première instance, à la requête du ministère public, police forestière, et appels de simple police.

1er et 3e samedi de chaque mois, affaires civiles et criées.

MM. Leblanc-Duvernoy, vice-président.

de Lagonde, Marie, de Gaulier, — juges.

Cotteau, Mesnard, — juges suppléants.

Avocats, MM.

Pérille,
Lepère,
Cherest père,
Challe père,
Lescuyer,
Ravin,
Duplessis,
Bonneville,
Bazot,
Cherest fils,
Savatier-Laroche,
Ribière,
Remacle,
D'Aleyrac.
Boulay fils,
Challe fils,
Lambert.

Stagiaires.

Charié,
Bigault,
Michelon.

CONSEIL DE L'ORDRE.

Lescuyer, bâtonnier,
Challe,
Cherest,
Remacle,
Ribière, secrétaire.

Avoués, MM.

Tambour, rue des Petits-Pères.
Guiblin, licencié, rue Neuve.
Challe jeune, rue d'Egléný.
Martin, licencié, rue Chante-Pinot.
Mocquot, petite rue Neuve
Ravault, licencié, rue des Belles-Filles
Ledoux, licencié, rue Saint-Regnobert.
Cabasson, rue Neuve.
Momon, cour du Prétoire.

CHAMBRE DES AVOUÉS, MM.

Guiblin, *président*.
Ravault, *rapporteur*.
Cabasson, *trésorier*.
Ledoux, *secrétaire*.

TRIBUNAL D'AVALLON, MM.

Béthery de la Brosse, ❋ président.
Bidault, Adolphe, juge d'instruction.
Germain, juge.
Febvre-Andoche, Huguet d'Etaules, Thibault — juges suppléants.

Parquet, MM.

Gilbert-Boucher, procur. de la République,
Geoffroy-Duport, substitut.

Greffe, MM.

Carmagnol, greffier.
Forcade, commis greffier

Jours d'audience.

Mardi, mercredi, jeudi.

Avocats, MM.

Richard,	Febvre-Andoche,
Malot, bâtonnier,	Guillier,
Houdaille-Aubert,	d'Estaules,
Préjan,	Gontard,
Lottin,	Thibault,
Raudot,	*Stagiaires.*
Thibault,	Brunet,
Ricard,	Leclerc.

Avoués, MM.

Houdaille aîné,	Febvre,
Guyard,	Pinon,
Poulin,	Lottin fils.

CHAMBRE DES AVOUÉS, MM.

Febvre, président.
Houdaille, syndic.
Poulin, rapporteur.
Lottin, secrétaire.

TRIBUNAL DE JOIGNY, MM.

Lallier, président.
Jullien, juge d'instruction.
Leclerc de Fourolles, juge.
Parisot, Deshayes, Desjardins, — juges suppléants.

Parquet, MM.

Benoit, procureur de la République.
Hanin, substitut.

Greffe, MM.

Rouard, greffier,
Moreau, commis greffier.

Jours d'audience.

Le Tribunal civil, les jeudi et samedi.
Le Tribunal de police correctionnelle, le vendredi.

Avocats, MM.

Parisot,
Gauné Henri.

Avoués, MM.

Delamontagne,	Saulin,
Ragobert,	Couturat,
Roy,	Borrel.

CHAMBRE DES AVOUÉS, MM.

Ragobert, président,
Roy, syndic,
Couturat, rapporteur,
Delamontagne, secrétaire.

TRIBUNAL DE SENS, MM.

Coubard, président.
Prou, juge d'instruction,
Hellouin de Cenival-Brisson, juge,
Ratier, juge honoraire.
Berthelin Desbirons, Libéra des Presles, — juges suppléants.
Pignon, avoué.

Parquet, MM.

Cadet de Vaux, procureur de la Républ.,
Lallier, substitut.

Greffe, MM.

Tonnellier, greffier,
Haquin commis greffier.

Audiences.

Trib. civil, les jeudi et vendredi. (criées)
— de police correct. le mercredi.

Avocats, MM.

Deligand.	Salmon.
Provent.	

Avoués, MM.

Landry,	Deligand,
Berthelin-Desbirons,	Provent,
Pignon,	Salmon.

CHAMBRE DES AVOUÉS, MM.

Pignon, président.
Deligand, syndic.
Berthelin, rapporteur.
Provent, secrétaire.
Salmon.

TRIBUNAL DE TONNERRE, MM.

Rétif, président,
Roze, juge d'instruction,
Baillot, juge.
Montreuil, De Bresse, — juges suppléants.

Parquet, MM.

Maure, procureur de la République,
Pinard, substitut.

Greffe, MM.

Cherest-Delorme, greffier,
Ménétrier, commis greffier.

Jours d'audiences.

Référés, le mercredi.
Aff. commerciales et sommaires, le merc.
Affaires ordinaires, le jeudi.
Affaires correctionnelles, le vendredi.
Aff. de domaine, de régie et criées, le sam.

Avoués, MM.

Leroux,	Hamelin,
Rathier,	Damé.
Caillot.	

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

AUXERRE.

MM. Uzanne aîné, président.
Dalbanne, Métral (Emile), Chambon, Monoury, juges.
N. N. N. N. juges suppléants.
Lethorre, greffier.
Zinck, commis.

Audience, le jeudi à midi.

AVALLON.

MM. Caillat, président.
Bidault, Couturat et Morizot juges
Aubert-Thilly, Gireaux, juges suppléants.
Perreau, greffier.

Audience le samedi de chaque semaine à une heure.

JOIGNY.

MM. Huré Delphin, président.
Bourgoin-Esclavy, Levert, Durand-Gaillout, juges.
Bouillot-Bourianne, Dubourg-Cavagnol, juges suppl.
Caillat, greffier.

Audience le mardi de chaque semaine, à onze heures.

SENS.

MM. Pléau, président.
Dufour aîné, Cornisset, Marc, Mancel, juges.
Guillaume, Mery, Oppenot, Mortier, juges suppléants
Laroche, greffier.

Audience le mardi à midi.

(Le TRIBUNAL CIVIL DE TONNERRE *fait les fonctions de Tribunal de commerce.*)

JUSTICES DE PAIX.

JUSTICES DE PAIX.	JUGES.	GREFFIERS.	JOURS D'AUDIENCE.	POPULATION par canton.
		Arrondissement d'Auxerre.		
Auxerre (E)	Duché	Albanel	lundi à 11 h.	11751
Auxerre (O.)	Leclerc	Barbier	lundi à 11	14627
Chablis	Garinet	Chuchu	vendredi à 11	8546
Coul.-la-Vin.	Chevillot	Gaillard fils	jeudi à 11	9137
Coul.-sur-Y.	Badin d'Hurtebise	Poulin	jeudi à 10	8016
Courson	Dejust	Boileau	jeudi à 11	3956
Ligny	Rabé	Thérèse	samedi à 11	7382
St.-Florentin	Moreau	Trin	lundi à 11	6383
St.-Sauveur	Delamour	Lardillier	mercredi à 11	12804
Seignelay	Dourneau	Frottier	jeudi à 11	8615
Toucy	Lavollée-Parquin	Chartier	vendredi à 11	12335
Vermenton	Chevalier	Sourdeau	vendredi à 11	11160
		Arrondissement d'Avallon.		
Avallon	Rousseau-Dumarcet	Pinard	samedi et lundi	13244
Guillon	Gallois	Montarlot	lundi à 10	6529
L'Isle-s.-le-S.	Coidreau,	Montandon	mercredi à 10	7056
Quarré-les-T.	Heroguer	Labussière	mercredi à 10	8422
Vézelay	Regnault	Toussaint	lu. et ma. à 11 h.	12325

JUSTICES DE PAIX.	JUGES.	GREFFIERS.	JOURS D'AUDIENCE.	POPULATION par canton.
		Arrondissement de Joigny.		
Aillant-s-Th.	Hattier	Mathieu	mardi à 10 h.	15999
Bléneau	Cassemiche	Trouvain	lundi à 10	8115
Brienon	Simonneau	Motheré	mardi à 10	11918
Cerisiers	Salmon	Besnard	jeudi à midi.	6049
Charny	Lavollée	Suard	jeudi à 11	10368
Joigny	Lefebvre-Devaux	Préau	mercr. à 9	17947
St.-Fargeau	Moutheau	Roché	mercr. à 11	7354
S-Julien-du-S	Renould	Doin	samedi à 10	8465
Ve-s.-Yonne	Landry	Fenard	me. et v. à 11	11473
		Arrondissement de Sens.		
Chéroy	Laurent	Guillon	ma. et me. à 10	9052
Pont-sur-Y.	Michel	Patris	jeudi et d. à midi	12244
Sens (nord)	Laude	Juste	samedi à 11	11609
Sens (sud)	Cornisset-Lamotte	Baudouin	lundi à midi.	12423
Sergines	Brissaud	Guillon	mardi à midi.	10197
Ve-l'Arch.	Salmon	Boulanger	mercr. à 10	10077
		Arrondissement de Tonnerre.		
Ancy-le-Fr.	Raveneau	Boucheron	jeudi à 10	9846
Cruzy	Roy	Coquelu	lundi à 10	8583
Flogny	Perrin	Chaperon	mardi à 11	8508
Noyers	Droin	Millot	lundi et v. à 11	7854
Tonnerre	Combet	Davion	lundi à 11	10142

NOTAIRES.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Cantons d'Auxerre, MM.

Delaage,
Rubigni,
Métairie,
Milliaux,
Limosin, } à Auxerre.

Levrat, à Appoigny,
Bachelet fils, à Charbuy,
Charpillon, à Saint-Bris.
Favot, à Chevannes,

Canton de Chablis.

Charlier, à Chablis
Mollevaeux *id.*
Loury à Saint-Cyr-les-Colons.

Canton de Coulanges-la-Vineuse.

Salvaire, à Coulanges
Thévenot, à Migé
Puissant, à Irancy.

Canton de Coulanges-sur-Yonne, MM.

Fabvre, à Etais
Barrey, à Coulanges-sur-Yonne
Sirmain, à Mailly-Château.

Canton de Courson.

Petit, à Courson
Montagne, à Druyes
Roché, à Ouanne.

Canton de Ligny.

Bachelet, à Ligny
Rabé, à Maligny
Perroche, à Montigny.

Canton de Saint-Florentin.

Riquement, à Saint-Florentin
Hermelin, *id.*
Bègue, *id.*

Canton de Saint-Sauveur.

Perreau, à Treigny
Jarry, à Saint-Sauveur
Simonet *id.*
Gonneau, à Thury.

Canton de Seignelay, MM.

Dejust, à Seignelay
Creusillat, Héry
Sellier, au Mont-Saint-Sulpice.

Canton de Toucy.

Fontaine, à Toucy
Merlin, *id.*
Ansault, à Beauvoir
Tricot, à Leugny
Barrey, à Pourrain.

Canton de Vermenton.

Rousseau, à Vermenton
Juventy, *id.*
Lecointe, à Arcy-s.-Cure
Fosseyeux, à Cravan.

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM.

Riquement, *président*,
Perroche, *syndic*,
Ansault, *rapporteur*,
Petit *trésorier*,
Limosin, *secrétaire*,
Rubigni, } *membres.*
Fosseyeux, }

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Canton d'Avallon, MM.

Rameau fils, } à Avallon.
Barbier, }
Houdaille Paul, }
Bizet, }
Ravisy. }

Canton de Guillon.

Bauby, à Guillon
Delavault, à Montréal
Cogniot, à Santigny
Préaudot, à Savigny.

Canton de L'Isle.

Gautherin, à L'Isle
Piat, *id.*
Delétang, à Joux-la-Ville.

Canton de Quarré-les-Tombes.

Thénadey, à Quarré
Petitier, *id.*
Crépey, à Saint-Léger.

Canton de Vézelay.

Fourneron, à Vézelay
Bert, *id.*
Milandre, à Châtel-Censoir
Guyard, à Voutenay.

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM.

Delavaut, *président.*
N. , *syndic.*
Delétang, *rapporteur.*
Bizet, *secrétaire.*
Milandre, *trésorier.*
Thénadey et Crépey, *membres.*

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Canton d'Aillant, MM.

Allais fils, à Aillant
Boulanger, à Chassy
Moussu, à Senan
Ravin, à Guerchy
Ravin, à Villiers-Saint-Benoît.

Canton de Bléneau.

Belacq fils, à Bléneau
Belacq père, à Tannerre
Pélegrin aîné, à Champignelles.

Canton de Brienon.

Gilbert, à Brienon
Guérin, *id.*
Lelorrain, à Bussy-en-Othe
Cordier, à Venizy.

Canton de Cerisiers.

Mellin, à Cerisiers
Lacroix, au Fournaudin.

Canton de Charny.

Pélegrin jeune, à Charny
Thomas, à La Ferté-Loupière
Lebret, à Villefranche
Naudin, à Grandchamp.

Canton de Joigny.

Chaudot à Joigny
Epoigny, *id.*
Pelletier, *id.*
Lefebvre, à Cézy
Deschamps, à Champlay.

Canton de Saint-Fargeau.

Pruneau, à Saint-Fargeau.
Couillault, *id.*
Boyer de Rebeval, à Mézilles.

Canton de Saint-Julien-du-Sault.

Préoy, à Saint-Julien-du-Sault,
Manieux *id.*
Pophilat, à La Celle-Saint-Cyr.

Canton de Villeneuve-sur-Yonne.

Coppin, à Villeneuve-sur-Yonne.
Bernier, *id.*
Laffrat,
Herson, à Dixmont.

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM.
Epoigny, *président*
Bernier, *syndic*
Pruneau, *rapporteur*
Deschamps, *secrétaire*
Lacroix, *trésorier*
Lebret et Moussu, *membres*.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Canton de Chéroy, MM.

Poussard, à Chéroy
Legendre, à Montacher.

Canton de Pont-sur-Yonne.

Vacher, à Pont-sur-Yonne.
Brossard, à Villeblevin
Grattery, à Villeneuve-la-Guyard

Canton de Sens.

Leclair, Dubois, Benoît, Petipas, Tibaud, Frottier, } à Sens.
Roulin, à Egriselle-le-Bocage
Adam, à Véron.

Canton de Sergines.

Leberton, à Sergines
Ancelot, *id*
Bourbon, à Courlon
Oubry, à S.-Maurice-aux-Riches-Hommes

Canton de Vve-l'Archevêque.

Bègue, à Villeneuve
Domanchin, *id.*
Oubry, à Thorigny
Regnier, à Theil

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM.
Domanchin, *président*.
Grattery, *syndic*.
Dubois, *rapporteur*
Petipas, *secrétaire*.
Lebreton, *trésorier*
Poussard et Oubry, *membres*.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Canton d'Ancy-le-Franc MM.

Ducatte, à Ancy-le-Franc
Cauchois, *id.*
Gouré, à Ravières.

Canton de Cruzy.

Prunier, à Cruzy
Goulley, à Tanlay
Bertrand, à Villon.

Canton de Flogny.

Calmeau, à Flogny
Millon, à Carisey
Dionné, à Neuvy-Sautour

Canton de Noyers.

Pichenot, à Noyers
Robinot, *id.*
Laratte, à Annay,

Canton de Tonnerre.

Moucelot, à Tonnerre
Paupert, *id*
Cosson, Dannemoine
Coffre, à Viviers.

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM.
Robinot, *président*.
Brivois, *syndic*.
Goulley, *rapporteur*
Moucelot, *secrétaire*
Gouzé, *trésorier*
Cosson, Cochois, } *membres*

COMMISSAIRES-PRISEURS.

A Auxerre, MM. Duchemin et Guérin.
A Avallon, Ruffier.
A Joigny, Mottel.
A Sens, Farcy et Gibert.
A Tonnerre, Gérard.

HUISSIERS.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Canton d'Auxerre, MM.

Puissant aîné, audiencier à la cour d'assises, au tribunal civil et à la justice de paix (est)
Vieilhomme.
Puissant jeune, audiencier au tribunal civil et à la justice de paix (div. ouest).
Gaillard (Adolphe), aud. au tribunal civil et à la justice de paix (div. est).
Vuillemot, audiencier au tribunal civil et à la justice de paix (div. est).
Chocat, aud. au tribunal de commerce.
Bertin, aud. à la cour d'assises et au trib. civil.
Maiseau, aud. à la just. de paix (div. ouest)
Blanvillain, aud. aux. trib. civil et de commerce.
Rigoreau, à Saint-Bris.

Canton de Coulanges-la-Vineuse.

Gaillard, à Coulanges-la-Vineuse,
Lachambre, *id.*
Moret, fils, à Irancy,
Trousseau, à Migé.

Canton de Courson.

Quignard, à Courson
Foudriat, à Ouanne.

Canton de Coulanges-sur-Yonne.

Arnoult, à Coulanges-sur-Yonne
Droin, *id.*

Canton de Chablis.

Beau, à Chablis
Gruet, *id.*

Canton de Ligny.

Hermelin, à Ligny.
Houzelot, à Ligny,
Féret, *id.*

Canton de Saint-Florentin.

Carteron, à Saint-Florentin
Besson, *id.*
Autun, *id.*

Canton de Saint-Sauveur.

Morisset, à Saint-Sauveur
Desleau, à Thury
Guyard, à Sougères.

Canton de Seignelay.

Cherest, à Seignelay.
N. id.

Canton de Toucy.

Augé fils, à Toucy.
Dobignie, à Toucy.
Memain, à Pourrain.
Dejust, à Leugny.

Canton de Vermenton.

Oudot, à Vermenton
Loury, *id.*
Corbay, *id.*

CHAMBRE DES HUISSIERS, MM.

Puissant, aîné, *syndic.*
Chocat, *trésorier.*
Morisset, *rapporteur.*
Vieilhomme, *secrétaire.*
Autun, Trousseau, Loury, } *Membres.*

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Canton d'Avallon, MM.

Bellard, Condren, Dieudonné fils, Rousseau, Rolley, } à Avallon.

Canton de Guillon.

Gascard, à Guillon
Candras. *id.*

Canton de L'Isle.

Grenan, à L'Isle.

Quarré-les-Tombes.

Bussy, Dupré et Roumier, à Quarré-les-Tombes.

Vézelay.

Morand et Arnoult, à Vézelay
Gagneux, à Saint-Père
Père, à Châtel-Censoir.

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Rousseau, *syndic.*
Coudren, *rapporteur.*
Bellard, *trésorier.*
Rolley, *secrétaire.*
Dupré, *membre.*

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Canton d'Aillant, MM.

Gillot, Paty et Josselin, à Aillant.
Ribierre, à Saint-Aubin-Château-Neuf.
Gauthier, à Fleury.

Bléneau.

Chailley, à Bléneau.
Gagniard, à Champignelles.

Brienon.

Lecœur et Rozé, à Brienon.
Lorne, à Venisy.

Cerisiers.

Gallot et Cotty, à Cerisiers.

Charny.

Grenet et Darbois, à Charny.
Griache, à La Ferté-Loupière.

Joigny.

Jouan, Grenet, Timoléon, Fromont, Chantereau, Hesme, à Joigny.

Saint-Fargeau.

Serret et Cheminant, à Saint-Fargeau.

Saint-Julien-du-Sault.

Fourrier et Léau, à Saint-Julien.

Villeneuve-sur-Yonne.

Verrier, Fenard, Papavoine, Gallon, à Villeneuve-sur-Yonne.

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Timoléon, *syndic.*
Serret, *rapporteur*
Hesme, *trésorier.*
Jouan, *secrétaire.*
Léau, *membre.*

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Canton de Chéroy, MM.

Martin à Chéroy
Fauvillon, id.

Pont-sur-Yonne.

Antheaume et Bourdin, à Pont-s.-Yonne.
Delaporte, à Villeneuve-la-Guyard.

Sens.

Masson aîné, Mossot, Maget, Ranque, Baudoin, Lange, Mémain, N., Mouzelle et Grimoux, à Sens.

Sergines.

Masson fils, Hardy, à Sergines

Villeneuve-l'Archevêque.

Bègue, Pierre-Viault et Darde, à Villeneuve-l'Archevêque.

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM

Masson aîné, *syndic.*
Baudoin, *trésorier.*
Delaporte, *rapporteur.*
Hardy, *secrétaire.*
Memain, *membre.*

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Canton d'Ancy-le-Franc, MM.

Papillon et Renard, à Ancy-le-Franc.

Cruzy.

Anceau et Colinet, à Cruzy.

Flogny.

Privat, à La Chapelle-Vieille-Forêt.
Jay, à Neuvy-Sautour.

Noyers.

Dupêché et Soupé, à Noyers.

Tonnerre.

Damé aîné, Damé jeune, Truchy, Fontaine et Yvert, à Tonnerre.

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Damé aîné, *syndic.*
Fontaine, *rapporteur.*
Damé jeune, *trésorier.*
Yver, *secrétaire.*
Renard, *membre.*

SECTION IV.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ACADÉMIE DE L'YONNE.

La loi du 15 mars 1850, sur l'instruction publique, crée une académie pour chaque département. Le siége de l'académie de l'Yonne est à Auxerre. Chaque académie est administrée et présidée par un recteur, assisté d'un conseil académique, et, si le ministre le juge nécessaire, d'un ou de plusieurs inspecteurs d'académie.

Indépendamment du conseil académique, la loi a fondé des comités composés de six ou sept *délégués* chargés, de concert avec les recteurs et inspecteurs, de l'inspection des écoles. Il y a dans chaque département autant de comités que de cantons, ce qui porte le nombre à 37 pour l'Yonne.

Le conseil académique donne son avis sur la tenue des écoles sur les budgets et les comptes des lycées, colléges et écoles normales primaires; sur les secours et récompenses à accorder aux fonctionnaires de l'instruction primaire. Il instruit les affaires disciplinaires que lui renvoie le ministre. Il prononce, sauf recours au conseil supérieur de l'instruction publique, sur les affaires contentieuses relatives à l'obtention des grades; sur l'ouverture ou la fermeture des écoles; sur les droits des maîtres particuliers; sur les poursuites dirigées contre les membres de l'instruction secondaire publique et tendant à la révocation et à l'interdiction. Il fixe les taux de la rétribution scolaire sur l'avis des conseils municipaux et des délégués cantonaux; il propose les réformes à introduire dans les établissements d'instruction publique, la discipline, l'administration, etc., etc.

Recteur : M. Maignien ✻, président du conseil académique.

Membres du conseil académique :

MM. Colin, inspecteur des écoles primaires, désigné par le ministre;
Chérest, conseiller de préfecture, délégué du préfet;
Laureau, supérieur du petit séminaire, délégué de l'archevêque;
Duru, desservant de Perrigny, désigné par l'archevêque;
Le procureur de la République;
Gallois ✻, président du tribunal civil d'Auxerre, désigné par ce tribunal;
Leclerc, juge de paix;
Arrault, membre du Conseil Général;
De Louvois ✻, id.;
Challe, id., secrétaire du conseil académique;
(Leclerc, Arrault, De Louvois, Challe : Désignés par le Conseil Général.)
Gengembe, secrétaire de l'académie.

Inspecteurs de l'instruction primaire :

MM. Colin, inspecteur de 2e classe pour l'arrondissement de Tonnerre et celui d'Avallon;

Beaujean,	inspecteur de	4e	id.	Auxerre;
Pitolet,	id.	4e	id.	Joigny;
Carrère,	id.	5e	id.	Sens.

Commission d'examen pour l'instruction primaire.

MM. Leclerc, président ;
Larfeuil (l'abbé), curé de Saint-Pierre ;
Bonnotte, } professeurs au collége d'Auxerre ;
Bonamy, }
Lescuyer, secrétaire général de la préfecture ;
Laureau (l'abbé), directeur du petit séminaire ;
Beaujean, inspecteur des écoles, secrétaire.

Comité communal d'instruction primaire.

MM. le Maire d'Auxerre, *président.*
Bernard, curé de Saint-Eusèbe.
Duplessis, avocat.
Chardon, capitaine en retraite.
de Madières.
Chauvelot.
Rousseau, professeur.
Noirot.
Frémy, propriétaire.
Déy.

COLLÉGES.

Auxerre.

Collége de plein exercice : cours particulier d'histoire, cours d'anglais, d'allemand, cabinet de physique, gymnase.

M. *Munier*, Principal, chargé de l'économat.
M. *Dalingette*, sous-principal.
M. *Guignepied*, aumônier.

Professeurs, MM.
Philosophie, *Ravin*, officier d'Académie.
Histoire, *Blin*, officier d'Académ
Physique, *Dondenne*, officier d'Acad.
Mathématiques spéciales, *Bonotte*.
Rhétorique, *Bonamy*.
Seconde, *Alvin*.
Troisième, *Monceau*.
Quatrième, *Baleine*.
Cinquième, *Graliot*.
Sixième, *Rousseau*.
Classes élémentaires préparatoires, *Vid* et *Jourdan*.
Préparateur de chimie et de physique, *Al. Zabkowski*.
Anglais, *Milne*.
Langue allemande, *Klobukowski*.
Dessin, *Peyrane*.
Maître-surveillant, *Monnot*.
Médecin, *Paradis*.
Musique, *Chalmeau*, *Herman*, *Brun* et *Luquiens*.

Sens.

Collége de plein exercice : cours d'histoire, d'anglais et de dessin ; école primaire supérieure annexée au Collége.

MM *Michel*, Principal, Officier de l'Université.
Papillon-Pénard, sous-principal.
Choudey aumônier.
Gillet, économe.

Professeurs, MM.

Mathématiques, physique, *Ponpon*.
Philosophie, *Garrigou*, offic. d'académie
Histoire et géographie, *Mallet*,
Rhétorique, *Bremond*.
Seconde, *Tisserand*.
Troisième, *Lamotte*.
Quatrième, *Paulier*.
Cinquième, *Maillard*.
Sixième, *Papillon*.
Septième, *Tricher*.
Classes de mathématiques élémentaires, *Martial-Michel*.
Classe élémentaire, *Coulon*.
Classe préparat. aux lettres, *Etournel*.
Classe spéc. de français, *Gobinot*.
Professeur d'anglais, *Batley*.
— de dessin, *Petit et Potron*.
— de musique, *Morizot* et *Marié*.
Médecins attachés à l'établissement, *Mediard* et *de Brouard*.
Maître d'écriture, *Simonnet*.

Avallon.

Collége de plein exercice.
M. *Magnien*, Principal.

Professeurs, MM.

Mathématiques, *Moreau* fils.
Rhétorique, et Seconde *Schmitt*.
Troisième et quatrième, *Bardin*.
Cinquième et sixième, *Bussy*.
Septième, *Hitier*.
Huitième, N.
Dessin, *Bourgeot*.

Tonnerre.

Collége de plein exercice; cours de dessin et de musique; cours spécial de français.
M. *Méline*, Officier de l'Université, Principal.

Professeurs, MM.

Philosophie et histoire, *Méline*.
Rhétorique et seconde, *Hariot*.
Troisième et quatrième, *Gougelet*, officier d'académie.
Cinquième et sixième, *Brulé*.
Mathématiques et physique, *Milaine*,
Langues anglaise et française, *Mary*.
Classes élémentaires, *Jouan* et *Fouinat*.

Noyers.

Cours de dessin, d'arpentage et de tenue des livres, école primaire supérieure et élémentaire annexée au collége.

M. *Remy*, Principal.

Professeurs; MM.

Quatrième et cinquième, le Principal.
Sixième et septième, N.
Cours de français, N.

Joigny.

Collége de plein exercice : cours particulier d'histoire; cours d'anglais et de dessin, École primaire supérieure annexée au collége.

M. *Brion*, Principal.

Professeurs, MM.

Philosophie et histoire, *Lame*.
Sciences, mathématiques et physique, le Principal.
Rhétorique et seconde, *Varennes*.
Troisième et quatrième, *Géliot*.
Cinquième, Sixième, } *Bonnaire*
Septième et huitième, *Garnuchot*
Maîtres d'étude, *Gauthier*.
Anglais, *Vermeille*.
Dessin, *Gustave*.
École primaire supérieure : Directeur, M. *Michou*.

MAITRES DE PENSION.

MM. *Fort*, à Auxerre.
Gaulon, id.
Carré, id.
Breuillard, à Avallon.
Roy à Sens.
Benoist à W.-la-Guyard.

AUXERRE.

ÉCOLE SUPÉRIEURE COMMUNALE.

M. *Petit-Sigault*, directeur.

ÉCOLES COMMUNALES DE FILLES.

Mlle. *Clergeau* (Adèle-Prudence), directrice.

Mme. *Bertrand*, directrice.

SENS.

ÉCOLES COMMUNALES DE FILLES.

MMmes. *Huet*, directrice, professant la classe supérieure.
Normand, institutrice, classe élémentaire.
Jeulain, id. classe primaire.
Les dames de la congrégation de Nevers.

ÉCOLE DES ORPHÉLINES ENTRETENUES PAR LES HOSPICES DE SENS.

Madame Fossé, directrice.

SALLES D'ASILE

Les sœurs de la Sainte-Enfance.
Mme *Hacquart*.

ÉCOLES COMMUNALES GRATUITES.

V. à la liste des communes.

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE.

L'école normale primaire du département de l'Yonne a été fondée en 1834, et ouverte le 1er février 1835. Le prix de la pension est de 400 francs.

Une salle d'asile, une école primaire élémentaire et une école primaire supérieure servent à exercer les élèves-maîtres dans l'application des principes d'éducation et des méthodes d'enseignement qui leur sont donnés théoriquement à l'école normale. Les exercices de ces écoles sont dirigés par des élèves de troisième année sous la surveillance du directeur de l'école normale.

L'école normale est surveillée par une commission composée de MM.

Challe, avocat, président.
Gallois, ✻ Présid. du tribunal civil.
Quantin, archiviste.
Tambour, avoué.
Charié, notaire honoraire.
Moret, médecin.
Leblanc juge.
Chardon, capitaine en retraite.
Ducharme, directeur de l'école.

L'enseignement des diverses parties est confié à MM.

Ducharme, directeur
Duru, desservant de Perrigny.
Poitout, maître-adjoint interne.
Peltier, idem.
Moret, professeur de sciences physiques.
Brun, professeur de chant.
Gamard, professeur de gymnastique.
Benoit, professeur de botanique.
Martin, surveillant-répétiteur.
Mme *Manigot* est chargée de la direction de la salle d'asile.
M. *Falkoski*, économe

ÉCOLES SECONDAIRES.

Toucy.

M. *Caillat-Belhomme*, chef d'institution.

L'enseignement comprend la religion, les langues française, latine et grecque, la tenue des livres, l'arpentage, les mathématiques, la géographie et l'histoire, la physique, la chimie et l'histoire naturelle, la gymnastique.

Une école primaire supérieure est annexée à cet établissement.

Ligny.

M. *Pimbet*, chef d'institution.

L'enseignement comprend la religion, les langues française, latine et grecque, la tenue des livres, l'arpentage, les mathématiques, la géographie et l'histoire, la physique, la chimie et l'histoire naturelle, la gymnastique.

Une école primaire supérieure est annexée à cet établissement.

Brienon.

M. *Lerminia*, chef d'institution.

Etudes générales formant deux grandes divisions :

1° Ecole secondaire pour l'étude des langues anciennes, de la langue française, des mathématiques, de l'histoire, de la géographie, etc.

2° Ecole primaire supérieure.

PENSIONNATS POUR LES DEMOISELLES.

Mmes *Rousseau*,
Hugues,
Klobukowska,
les Sœurs de la Providence,
les Ursulines,
les Augustines,
Mlles *Collin*,
Clergeau ainée,
Fèvre,
} à Auxerre.

Ursulines de Vermenton.
— Ligny.
— Seignelay.

Mmes *Bailly*.
Drot,
Bourgeot,
Ursulines,
Morizot,
} à Avallon.

Mlles *Caillat*, à Joigny.
Viollet, id.
Pâris, à Brienon.
Huet, id.

Dames de Nevers, à Sens.
Sœurs de la Sainte Enfance, id.
Ursulines, à Tonnerre.

SECTION V.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

1re DIVISION. — Quartier général : Paris.

MM. CHANGARNIER G. O. ☼, général commandant l'ensemble des troupes ;
CARRELET ☼, général de division, commandant la division active ;
DE LAUNAY ☼, intendant militaire à Paris.

5e *Subdivision.*

MM. GAUTHIER DE LA VERDERIE ☼, général de brigade, commandant l'Aube et l'Yonne, à Troyes ;
LONCLAS ☼, sous-intendant militaire, à Auxerre ;
PUX, commis entretenu de 3e classe, chef du bureau de la sous-intendance à Auxerre.

Dépôt de recrutement.

MM. ESCOUROUX, capitaine commandant le dépôt de recrutement à Auxerre.
TREMBLAY, lieutenant attaché au même dépôt ;
SERVET, sergent à Auxerre ;
GASQ, id. id.

Corps du génie.

MM. MERLIN, capitaine chef du génie dans le département, à Joigny ;
BOURRA, garde du génie de 1re classe, à Joigny ;
MONGIN, id. id. à Auxerre.

GARNISONS.

Les villes de garnison du département sont Auxerre et Joigny.
Auxerre a une *caserne* d'infanterie, Joigny, deux *quartiers* de cavalerie.

GARNISON D'AUXERRE.

15e léger, (dépôt à Auxerre) ; les bataillons de guerre sont à Paris.

MM. ROUILLARD, ☼, Major, commandant le dépôt.
DENÉRY ☼, Capitaine trésorier.
CHAMBÈS ☼, Capitaine d'habillement.

GARNISON DE JOIGNY.

Le 2e escadron et dépôt du 11e dragons.

MM. THÉREMIN, Major, comm. le dépôt.
CHAUVEL, Capitaine instructeur.
COLLOT, Capitaine trésorier.
JALLABERT, Capit. d'habillement.
BOUTAN, capitaine commandant.

GITES D'ÉTAPES CORRESPONDANT A LA PLACE D'AUXERRE,

DANS LA DIRECTION DES CHEFS-LIEUX DE SUBDIVISIONS FORMANT LA 1re DIVISION MILITAIRE.

ORLÉANS (6 *gîtes*).

Toucy, Saint-Fargeau, Bonny, Gien, Châteauneuf, Orléans.

BLOIS (8 *gîtes*).

Les mêmes, Beaugency, Blois.

CHARTRES (8 *gîtes*).

Joigny, Sens, Montereau, Melun, Corbeil, Arpajon, St-Arnoult, Chartres.

EVREUX (9 *gîtes*).

Joigny, Sens, Montereau, Melun, Corbeil, Versailles, La Queue, Dreux, Evreux.

ROUEN (10 *gîtes*).

Joigny, Sens, Montereau, Fontainebleau, Corbeil, Versailles, Pontoise, Magny, Ecouais, Rouen.

BEAUVAIS (9 *gîtes*).

Joigny, Sens, Montereau, Fontainebleau, Brie-Comte-Robert, Saint-Denis, Beaumont-sur-Oise, Beauvais.

PARIS (6 *gîtes*).

Joigny, Sens, Montereau, Melun, Corbeil, Paris.

VERSAILLES (6 *gîtes*).

Voir ci-dessus l'itinéraire pour Rouen.

MELUN (4 *gîtes*).

Voir ci-dessus l'itinéraire pour Paris.

TROYES (3 *gîtes*).

Saint-Florentin, Auxon, Troyes.

GITES D'ÉTAPES CORRESPONDANT A LA PLACE D'AUXERRE,

DANS LES DIRECTIONS CI-APRÈS :

DIJON (5 *gîtes*).

Tonnerre, Ancy-le-Franc, Montbard, Chanceaux, Dijon.

NEVERS (4 *gîtes*).

Coulanges-sur-Yonne, Varzy, La Charité, Nevers.

MACON (8 *gîtes*).

Vermenton, Avallon, Saulieu, Arnay-le-D., Chagny, Chalon, Tournus, Mâcon.

GITES QUI NE CORRESPONDENT PAS A LA PLACE D'AUXERRE.

D'ORLÉANS A TROYES.

Sens, Villeneuve-sur-Vanne.

DE CHARTRES A TROYES.

Chéroy, Sens, Villeneuve-sur-Vanne.

GARDE NATIONALE.

BATAILLONS COMMUNAUX ORGANISÉS.		BATAILLONS CANTONAUX ORGANISÉS.	
Saint-Bris,	MM. Blanche.	Mailly-le-Château,	Prudot.
Vermenton,	Sallin.	Treigny,	Trou.
Chablis,	N.	Beauvoir,	Chauvot.
Saint-Florentin,	Regnard.	Lainsecq,	Doucet.
Avallon,	Cointreau.	Santigny,	Cogniot.
Quarré-les-T.,	Amory.	Levault,	Dorneaux.
L'Isle,	Ferrey.	Châtel-Censoir,	Jacquet.
Guillon,	Morizot.	Cézy,	Mouchon.
Vézelay,	Tisse.	Charny,	Esclavy.
Brienon,	Hervey-Villiers.	Dixmont,	N.
S-Julien-du-Sault,	Durand des O.	Saint-Cydroine,	Larrivée.
Ve.-sur-Yonne,	Lecamp.	Paroy-en-Othe,	Soudain.
Saint-Fargeau,	Barres de la Prémurée	Venizy,	Jeanniot.
Tonnerre,	Bazile ✻	Bléneau,	N.

Chailley,	MM. N.	Domats,	De Vergennes.
Chevillon,	De Monnier. ✻	Pont-sur-Yonne,	Touchaleaume.
Brion.	Larrivée.	Gisy-les-Nobles,	Berlin.
Ancy-le-Franc,	Bayer.	W.-la-Guyard,	Bougault.
Pacy,	Piont.	Champigny,	Tonnelier.
Ravières,	De Chappedelaine.	Véron,	Vaudoux jeune.
Cruzy,	N.	Saint-Clément	Guichard fils.
Tanlay,	De Montagnac.	Mâlay-le-Grand,	Pigot.
Annay,	Gaûtherin (Eugène).	Marsangy,	Oudin.
Noyers,	Davout, O. ✻.	S.-Martin-du-T.	Moule.
Dannemoine,	Dechanne, O. ✻.	Sergines,	Hardy.
Serrigny,	Blot ✻.	Courlon,	Foacier.
Neuvy,	Laproste.	Grange,	Sillaux.
Flogny,	N.	W.-l'Archevêque,	Domanchin.
Chéroy,	Legendre.	Thorigny,	Bonjour.
Saint-Valérien,	de Sade.	Pont-sur-Vanne,	Brice-Foin.

Sapeurs-Pompiers volontaires.

Le nombre des corps des Sapeurs-Pompiers est de 6 compagnies et 65 subdivisions de compagnie, en tout 71 corps organisés qui possèdent plus de 100 pompes à incendie.

Sapeurs pompiers de la ville d'Auxerre.

La commune d'Auxerre possède un matériel de six pompes à incendie; trois sont déposées à l'Hôtel-de-Ville, une à l'ancienne ocrerie, faubourg Saint-Gervais, une au hameau de La Borde et une spécialement affectée au service du théâtre.

Elles sont desservies par une compagnie commandée par

MM.

Vignon ✻, ingénieur en chef, capitaine,

Métral jeune, agent-voyer, conducteur des travaux de la ville, lieutenant;

Hirtz, peintre, sous-lieutenant.

GENDARMERIE.

MM. Faye ✻, capitaine commandant la compagnie de l'Yonne, à Auxerre.
Leprevost, lieutenant-trésorier de la compagnie, à Auxerre.
Petitmengin, lieutenant commandant la lieutenance d'Auxerre.
Barrault, lieutenant, commandant la lieutenance d'Avallon.
Guilmoto, lieutenant, commandant la lieutenance de Joigny.
Braye ✻, lieutenant, commandant la lieutenance de Sens.
Ponsard ✻, lieutenant, command. la lieutenance de Tonnerre.

Les brigades résident dans les communes ci-après :

Lieutenance d'Auxerre, 8 *brigades.*

Auxerre 3, Saint-Florentin, Vermenton, Toucy, Courson et Chablis.

Lieutenance d'Avallon, 4 *brigades.*

Avallon, Vézelay, L'Isle-sur-le-Serein et Quarré-les-Tombes.

Lieutenance de Joigny, 7 *brigades.*

Joigny, Saint-Fargeau, Villeneuve-sur-Yonne, Charny, Arces, Aillant et Bléneau.

Lieutenance de Sens, 4 *brigades.*

Sens, Pont-sur-Yonne, Villeneuve-l'Archevêque et Chéroy.

Lieutenance de Tonnerre, 3 *brigades.*

Tonnerre, Ancy-le-Franc et Noyers.

SECTION VI.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE.

RECETTE GÉNÉRALE.

M. Petit, Receveur général.

MM.
Berault, fondé de pouvoirs, caissier.
Chamoin, *id.* chef de comptabilité.
Chartre, chargé de la recette particulière de l'arrondissement d'Auxerre.

Receveurs particuliers.
Waldner, à Avallon.
Rivaille, à Joigny.
Rodicr, à Sens.
Desprez, à Tonnerre.

DÉPENSES DU TRÉSOR.

M. Migé, payeur du département.
M. *Rousseau*, chef de comptabilité.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

M. Messein ✻, Directeur.

MM. Moullin, Inspecteur.
Barbier, premier commis.
Piette, contrôleur principal à Auxerre.
Sauvalle, contrôl. de 1re classe à Auxerre
Mérat, *id.* *idem.*
Convert, cont. de 1re classe à Joigny.
Lagarde, 1re *idem* *idem*
De Billy, 2e classe à Sens.
Dessus, 3e classe à Sens.
Trico, 1re classe à Tonnerre.
Boué, surnumér. intérim. à Tonnerre.
Poirier, 3e classe à Avallon.
Destignères, *Sauce*, surnuméraires.

Percepteurs surnuméraires :

Martin, à Auxerre.
Poulin, à Avallon.
Fossé, à Sens.
Desnoyers, à Tonnerre.
Bouley, à Joigny.

VÉRIFICATEURS DES POIDS ET MESURES.

L'uniformité des poids et mesures a été décrétée par l'assemblée constituante les 8 mai, 8 décembre 1790 et 1er août 1793, et la loi du 18 germinal an III, en adoptant définitivement la nomenclature des nouvelles mesures a interdit toute fabrication d'anciens poids et mesures en France, ainsi que leur importation à l'étranger sous peine de confiscation et d'amende.

Auxerre, MM. Claude fils,
Avallon, Gagneau,
Joigny, Choin,
Sens, MM. Chenal,
Tonnerre, Viard-Hollier.

Percepteurs et communes de leurs perceptions. — Classe à laquelle ils appartiennent.

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.	NOMS DES PERCEPTEURS	COMMUNES.
BERGERAT (3e classe)	Appoigny Gurgy Monéteau	REGNAUTL (1re clas.)	Lainsecq Perreuse Sainpuits Sainte-Colombe Sougères Treigny
NOIROT (1re classe)	Auxerre	JOZON (2e classe)	Ligny Maligny Méré Varennes Villy
CHARDON-YTHIER (2e classe)	Chablis Beine Chichée Fontenay pr. Chablis Fyé La Chapelle-Vaup. Milly Poinchy	PRUDOT (3e cl.)	Mailly-le-Château Fontenay-sous-Four. Mailly-la-Ville Merry-sur-Yonne Sery Trucy-sur-Yonne
LOUZON, (3e classe)	Chevannes Diges Escamps Vallan	TRUTEY (3e classe)	Montigny Bleigny-le-Carr. Lignorelles Pontigny Rouvray Venouse Villeneuve-St.-Salve
BRULÉ (2e classe)	Coulange-la-Vin. Escolives Gy-l'Evêque Jussy Val-de-Mercy Vincelles	PETIT (2e clas.)	Mont-Saint-Sulpice Bouilly Cheny Chichy Hauterive Ormoy Rebourceaux
THIERRIAT (2e clas.)	Coul.-sur-Yonne Andryes Crain Druyes Etais Festigny Lucy-sur-Yonne	LEFÈVRE (3e classe)	Ouanne Chastenay Coulangeron Lain Leugny Sementron Taingy
CLIQUET (2e classe)	Courson Charentenay Fontenailles Fouronnes Merry-Sec Migé Molesmes Mouffy	DUMONT (3e classe)	Préhy Aigremont Chemilly-s.-Serein Chitry Courgis Lichères St.-Cyr-les-Colons
BILLOUT (2e classe)	Cravant Accolay Bazarnes Prégilbert Sainte Pallaye	DOROTTE (2e classe)	Saint-Bris Champs Irancy Vincelottes
GOUSSEAU-PAQUIER (3e classe)	Lindry Charbuy Beauvoir Egléný Pourrain		

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Desnoyers (2e clas.)	Saint-Florentin Avrolles Chéu Germigny Jaulges Vergigny
Disaubris (3e clas.)	Saint-Georges Augy Perrigny Quenne Vaux Venoy Villefargeau
Michon (1re classe)	Saint-Sauveur Fontenoy Levis Moutiers Saints Thury
Defrance (3e classe	Seignelay Beaumont Chemilly, près Seign. Héry
Boudin (3e classe)	Toucy Dracy Lalande Moulins Parly
Regnard (1re classe)	Vermenton Arcy-sur-Cure Bessy Bois-d'Arcy Essert Lucy-sur-Cure Sacy

Arrondissement d'Avallon.

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Destut de Blannay (4e c.)	Avallon
Larreuil (3e clas.)	Châtel-Censoir Asnières Brosses Chamoux Lichères Montillot
Fossé Rohan (3e cl.)	Cussy-les-Forges Magny Saint-André Sainte-Magnance
Paqueau (3e clas.)	Girolles Annay-la-Côte Annéot Blannay Saint-Moré Sermizelles Tharot Voutenay
Monnot (3e classe)	Guillon Cisery Sauvigny-le-Beuréal Savigny en Terre-pl. Trévilly Vignes
Gally (3e classe)	Levault Dommecy-s-le-Vault Givry Island Pontaubert Menades
Piétresson (2e clas.)	L'Isle Annoux Civry Coutarnoux Dissangis Massangis Sainte-Colombe
Perruchot (2e clas.)	Lucy-le-Bois Etaules Joux Précy-le-Sec Sauvigny-le-Bois
Lechère (3e classe)	Montréal Angely Athie Blacy Provency Sceaux Thizy
Poulin-Regardin (3e classe)	Quarré-les-Tombes Beauvilliers Bussières Chastellux Saint-Branché St-Germain-des-Ch. Saint-Léger
Delhoste ✻ (3e cl.)	Santigny Anstrude Marmeaux Pizy Taley Vassy

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Charbonneau (2e c.)	Vezelay
	Asquins
	Foissy-les-Vézelay
	Saint-Père
	Pierre-Perthuis
	Dommecy-sur-Cure
	Fontenay, près Véz.
	Tharoiseau

Arrondissement de Joigny.

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Texier fils [illegible] classe)	Aillant
	Champvallon
	Chassy
	Poilly
	Senan
	Villiers-sur-Tholon
	Volgré
Noel (3e classe)	Bassou
	Bonnard
	Chichery
	Neuilly
	Villemer
Buisson (3e cl.)	Bléneau
	Champcevrais
	Rogny
	Saint-Privé
Ferrand (1re classe)	Brienon
	Belle-Chaume
	Bligny-en-Othe
	Bussy-en-Othe
	Esnon
	Mercy
	Paroy-en-Othe.
Moureau (2e cl.)	Cerisiers
	Arces
	Bœurs
	Cérilly
	Coulours
	Fournaudin
	Vaudeurs
Picon (3e classe)	Champignelles
	Grand-Champ
	Louesme
	Malicorne
	Marchais-Beton
	St-Denis-s-Ouanne
	St-Martin-s-Ouanne
Lefebvre-Meyer (3e classe)	Champlay
	Chamvres
	Charmoy
	Epineau-les-Voves
	Paroy-sur-Tholon
Lacam (3e classe)	Charny
	Chambeugle
	Fhêne-Arnoult
	Lontenouilles
	La Mothe-aux-Auln.
	Perreux
	Prunoy
Simonnet (4e classe)	Dixmont
	Dillo
	Les Bordes
	Villechétive
Lebas (3e classe)	Fleury
	Branches
	Guerchy
	Laduz
Jossraume (3e cl.)	Joigny
	Brion
	Looze
	Migennes
	Saint-Cidroine
Gallois (3e classe)	Lacelle-Saint-Cyr
	Béon
	Cézy
	Cudot
	Précy
Drouhin ✻ (3e cl.)	La Ferté-Loupière
	Chevillon
	Dicy
	St-Romain-le-Preux
	Sépaux
	Ville-Franche
Soupey (3e classe)	Mézilles
	Fontaines
	Sept-Fonds
	Tannerre
	Villen.-les-Genets.
Coladon (3e classe)	St-Aubin-Chât.-N.
	La Villotte
	Les Ormes
	Merry-Vaux
	St-Martin-sur-Ocre
	St-Maurice-le-Viel
	St-Maurice-Thiz.
	Sommecaise
	Villiers-St-Benoit

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Lavinée (3e classe)	Saint-Fargeau Lavau Ronchères St-Martin-des-Ch.
Ciollet (3e classe)	St-Julien-du-Sault Bussy-le-Repos St-Loup-d'Ordon St-Martin-d'Ordon Verlin
Lallaye (1re clas.)	Turny Chailley Champlost Venizy
Girault (1re classe)	Villeneuve-le-Roi Chaumot Piffonds Rousson
Thévenot (4e classe)	Villevallier Armeau St-Aubin-sur-Yonne Villecien

Arrondissement de Sens.

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Bezançon (3e classe)	Chéroy Fouchères Jouy Montacher Saint-Valérien Villegardin
Chardon (4e cl.) exceptionnelle.	Courlon Serbonnes Vinneuf
Percheron (4e clas.)	Domats Courtoin La Belliolle Savigny Vernoy Villen.-la-Dondagre
Dauphin (4e c.) exceptionnelle.	Lixy Brannay Dollot Vallery Villebougis Villethierry
Berlin (Chrétien) (3e classe)	Michery Cuy Evry Gisy-les-Nobles
Burnet-Merlin (3e classe)	Paron Collemiers Cornant Egriselles-le-Bocage Etigny Gron Marsangis Subligny Villeroy
Bassard (3e classe)	Pont-sur-Vanne Chigy Foissy Les Sièges Theil Vaumort Vareilles Villiers-Louis
Touchalaume (2e classe)	Pont-sur-Yonne Champigny Villemanoche Villenavotte Villepérot
Larcena (2e classe)	Saint-Clément Courtois Fontaine-la-Gaill. Nailly Saint-Denis St-Martin-du-Tertre Saligny Soucy Voisines
Berlin aîné (3e c.)	S-Maurice-aux-R.-H Courceaux Grange-le-Bocage Plessis-Dumée Sognes Vertilly Villiers-Bonneux
Dubois (2e classe)	Sens
Leheriter (4e c.) exceptionnelle.	Sergines Compigny Pailly Plessis-Saint-Jean
Gilbert (4e cl.) *id.*	Thorigny Fleurigny La Chapelle-sur-Or. La Postolle St.-Martin-sur-Or.

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
CHANDENIER fils (3e classe)	Véron Maillot Mâlay-le-Roi Mâlay-le-Vicomte Noé Passy Rosoy
BEAUVALLET (2e cl.)	Villen.-la-Guyard Chaumont Saint-Agnan Villeblevin
NIORÉ (2e classe)	Villeneuve-l'Arche. Bagneaux Courgenay Flacy Lailly Molinons

Arrondissement de Tonnerre.

NOMS DES PERCEPTEURS.	COMMUNES.
NOIROT (3e classe)	Ancy-le-Franc Chassignelles Cusy Fulvy Villiers-les-Hauts
REGNARD fils (3e c.)	Cruzy Gland Pimelles
MICHAUT (3e classe)	Flogny Butteaux La Chap.-Vieille F. Percey Tronchoy
HÈS (3e classe)	Gigny Jully Sennevoi-le-Bas Sennevoi-le Haut Stigny
NICOLLE (3e classe)	Môlay Fresnes Nitry Poilly Sainte-Vertu
JULIEN fils (3e clas.)	Noyers Annay Grimault
DUMAS (3e classe)	Pacy Argenteuil Lézinnes Sambourg Vireaux
CHALLAN-BELLEVAL (3e classe)	Ravières Aisy Cry Nuits Perrigny
ROGUIER (3e classe)	Rugny Arthonnay Mélisey Quincerot Thorey Trichey Villon
LANGIN (3e classe)	Sarry Censy Châtel-Gérard Etivey Jouancy Moulins Pasilly
GOMMERY (2e classe)	Sormery Beugnon Lasson Neuvy Soumaintrain
DE MONTAGNAC (2e c.	Tanlay Ancy-le-Serveux Argentenay Baon Commissey Saint-Martin Saint-Vinnemer
LE MAISTRE (1re cl.)	Tonnerre Cheney Dannemoine Epineuil Molosmes
DESFANCES DE POMBLAIN (4e classe). exceptionnelle.	Vézinnes Bernouil Carisey Dié Junay Roffey Vézannes Villiers-Vineux
SAGET (3e classe)	Yrouerre Béru Collan Fley Serrigny Tissé Viviers

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

M. Garnier de Kérigant, directeur.

MM.
Delacour, inspecteur.
Joyeux, contrôleur-ambulant.
Lambert, premier commis de direction.
Harang, deuxième commis de direction.
Le Boucher du Vigny, 3e commis de dir.
Hérisé, quatrième commis de direct.
Descubes, 5e commis de direction.

Arrondissement d'Auxerre.

Robert, receveur principal entreposeur, à Auxerre.
Guillaume, contrôl. de ville à Auxerre.
Lambert, contrôleur de garantie, id.
Saussay, receveur à cheval, id.
Lelorrain, receveur à Chablis.
Chapuis, receveur à Courson.
Foyot, receveur à Saint-Florentin.
Belpaume, contrôleur, receveur à Toucy.
De Gislain, receveur à Vermenton.
Brun, receveur de navigation à Auxerre.
Tribout, surveillant. id.

Arrondissement d'Avallon.

Laurent, receveur particulier, entrepos. à Avallon.
Duverger, surnuméraire des recettes, à Avallon.
Tournier, receveur à cheval à L'Isle.
Girardot, receveur à cheval à Quarré.
Brulé, receveur à cheval à Vézelay.

Arrondissement de Joigny.

Lemaistre, receveur particulier, entreposeur à Joigny.

MM.
Huberdeau, commis des recettes à Joigny.
Alix, receveur à cheval à Aillant.
Chadefaux, receveur à cheval à Brienon.
Landelle, receveur à cheval à Charny.
Perret, receveur à cheval à St-Fargeau.
Bouvet, receveur à cheval à Villeneuve-sur-Yonne.
Duclos, receveur de navigation à Laroche.
Thorey, vérificateur.

Arrondissement de Sens.

Servonat, recev. particulier, entreposeur à Sens.
Nastor, surnuméraire des recettes à Sens.
N.
Servais, receveur à cheval à Pont-sur-Yonne.
Prunier, receveur à cheval à Villeneuve-l'Archevêque.
Boisseau-Laborde, contr. de ville à Sens.

Arrondissement de Tonnerre.

Campenon, recev. particulier, entreposeur à Tonnerre.
N. surnuméraire des recettes à Tonnerre.
Labouille, receveur à ch. à Ancy-le-Fr.
Floucaud, receveur à cheval à Flogny.
Plottin, receveur à cheval à Noyers.
Clerget, rec. de navigation à Tonnerre.
Déray, surveillant,
Dupont, idem à Ravières.
Roguier, surveillant, id.

Octrois : Auxerre, Avallon, Villeneuve-sur-Yonne, Sens, Tonnerre.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

M. Ed. Coyn, directeur.

INSPECTEURS, MM.

Dachès, à Auxerre.

VÉRIFICATEURS, MM.

Déy, à Auxerre.
Boulanger, à Avallon.
Saulnier, directeur, à Joigny.

Courtaut, à Sens.
Guillaume, à Tonnerre.

Rétif, prem. commis de la Direction.
Mignaux-d'Hermerel, garde-magasin, contrôl. du timbre.
Lacroix, timbreur.

CONSERVATEURS DES HYPOTHÈQUES, MM.

Auxerre, *Boullay*.
Avallon, *Delavaud*.
Joigny, *Magnan*.
Sens, *Gaultry*.
Tonnerre, *Belnet*.

RECEVEURS, MM.

Arrondissement d'Auxerre.

Auxerre, *Malescot*, receveur de l'enr. des actes civils.
— *Monnot*, recev. de l'enregistrement des actes judiciaires et des domaines.
Chablis, *Rouède*.
Coulanges-la-Vineuse, *Collardel*.
Coulanges-sur-Yonne, *Lerat*.
Courson, *Delahaye*.
Ligny, *de Cugnac*.
Saint-Florentin, *De la Brûlerie*.
Saint-Sauveur, *Destenave*
Seignelay, *Maume*.
Toucy, *Dimay*.
Vermenton, *Capron*.

Arrondissement d'Avallon.

Avallon, *Delavaud*.
L'Isle, *Addenet*.
Guillon, *Ramel*.
Quarré-les-Tombes, *Rouget*.
Vézelay, *Vialay*.

Arrondissement de Joigny.

Aillant, *Champradout*.
Bléneau, *Darton*.
Brienon, *Noel*.
Cerisiers, *Cotard*.
Charny, *Delaunay*.
Saint-Fargeau, *Sonnet*.
Joigny, *Chauvot*.
Villeneuve-sur-Yonne, *Guyon*.

Arrondissement de Sens.

Chéroy, *Gaury*.
Pont-sur-Yonne, *Brassaud*.
Sens, *Bertrand*.
Sergines, *Laizon*.
Villeneuve-l'Archevêque, *Ailland*.

Arrondissement de Tonnerre.

Ancy-le-Franc, *Roy*.
Cruzy, *Ballard*.
Flogny, *Hauchecorne*.
Noyers, *Maison*.
Tonnerre, *Rouyer* (enregistrement).
— *Belnet* (domaines).

SURNUMÉRAIRES.

Piétresson, à Auxerre.
Gounot, à Auxerre.
Leroux, à Joigny.
Belnet, à Sens.
Theureau, à Sens.
Chenet, à Tonnerre.

SURNUMÉRAIRES ASPIRANTS.

Rendu, à Tonnerre.
Piétresson (Emile), à L'Isle-sur-Serein.

EAUX ET FORÊTS.

La France est divisée en 30 conservations forestières. Les départements de l'Aube, de la Haute-Marne et de l'Yonne forment la 8e dont Troyes est le chef-lieu.

Le département de l'Yonne a 739,521 hect. d'étendue territoriale ; les forêts en occupent 172,696 hectares, c'est-à-dire le 1/4 environ. Celles qui sont soumises au régime forestier et appartiennent aux communes et aux établissements publics sont d'une étendue de 154,927 hectares. Celles de l'Etat ont une superficie de 17,769 hect.

M. Fourmon, Conservateur à Troyes.

INSPECTION D'AUXERRE, MM.

Suremain de Missery, inspect. à Auxerre.
De Blair, sous-inspecteur, *id.*
Chanvin, brigadier sédentaire attaché au bureau de l'inspecteur.
De Chabannes, g. général, à Tonnerre.
Martin, garde général, à Ancy-le-Franc.
Marigot, garde général adjoint. à Châtel-Gérard.
Dubaux, à Auxerre, } arpent. forestiers.
Quenost, à Tonnerre, } arpent. forestiers.

INSPECTION D'AVALLON, MM.

Rameau, inspecteur à Avallon.
Parison, sous-inspecteur à Avallon.
Billardon, brigadier sédentaire attaché à l'inspection, id.
Trichon, garde général à Avallon.
Marland, garde général adjoint à Quarré-les-Tombes.
Robinet, arpenteur forestier, à Avallon.

INSPECTION DE SENS, MM.

Marcotte, inspecteur à Sens.
De Vigan, sous-inspecteur, à Sens.
Abbat, commis d'inspection.
Bedel, garde général, à Joigny.
De Feriet, garde général, à Arces.
Leblanc, garde à cheval, à Thorigny.
Darnay, à Joigny, arpent. forestier.
Royer, à Villeneuve-l'Archevêque.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Le transport des correspondances est attribué, exclusivement, à l'administration des postes. La loi punit de 150 fr. d'amende celui qui est convaincu d'avoir transporté frauduleusement des lettres (cachetées ou *non cachetées*).

La taxe pour toute lettre circulant à l'intérieur, dont le poids n'excède pas 7 grammes 1/2, et quelle que soit la distance à parcourir dans l'étendue de la France, la Corse et de l'Algérie, est de 25 centimes. La taxe pour les lettres adressées aux militaires est maintenue à 20 centimes; pour jouir de cette faveur, les lettres ne doivent pas dépasser le poids de 7 gr. 1/2, et ne point être placées sous enveloppe.

Au-dessus de 7 grammes 1/2 les lettres sont taxées 50 centimes.

Au-dessus de 15 grammes et jusqu'à 100, la taxe est invariablement fixée à *un franc*. Les lettres ou paquets dont le poids dépasse 100 grammes supportent un supplément de taxe de *un franc* pour chaque 100 grammes ou fractions de 100 grammes excédant — Les lettres déposées dans les bureaux de poste pour être chargées paient double port c'est-à-dire 50 cent. par lettre simple. Ces lettres doivent être placées sous enveloppe et scellées de deux cachets en cire, au moins, avec empreinte. — Pour les lettres recommandées, le public est libre d'affranchir ou non. Il acquitte pour cette formalité un droit fixe de 25 centimes en sus de la taxe ordinaire.

Pour faciliter l'usage de l'affranchissément, l'administration des postes fait vendre par ses agents, des timbres-cachets au prix nominal des taxes qu'ils représentent, c'est-à-dire 10, 25, 40 centimes et un franc. — Pour affranchir une lettre, il suffit d'humecter le côté du timbre qui est enduit de gomme et de l'appliquer sur l'adresse de la lettre, que l'on peut ensuite jeter à la boîte en toute confiance et sans formalité. Il sera appliqué à la lettre mal affranchie, en raison de son poids, un supplément de taxe qui sera acquitté en argent par le destinataire. — Les lettres pesant plus de 100 grammes s'affranchissent également au moyen des timbres, en appliquant autant de timbres de un franc que la lettre contient de poids de 100 g. ou de fractions de 100 g.

Les lettres adressées au Président de la République, aux ministres, aux directeurs chefs des administrations du gouvernement à Paris, ne sont passibles d'aucune taxe; la franchise est illimitée.

Les fonctionnaires et employés du gouvernement qui ont le droit de correspondre en franchise entre eux, pour affaire de service, sont indiqués aux tableaux annexés à l'ordonnance du roi du 17 novembre 1844.

Les envois d'argent s'effectuent par la poste moyennant un droit de 2 1/2 p. 0/0. L'envoyeur reçoit en échange de son dépôt un mandat à vue, et en outre un bulletin de réception qu'il doit conserver pour le cas où il aurait ultérieurement une réclamation à faire.

Il est défendu de renfermer dans les lettres des pièces de monnaie ni des bijoux d'or ou d'argent.

Les bijoux et objets précieux de petite dimension peuvent être envoyés par la poste en payant un droit qui est fixé à 2 1/2 p. 0/0 du prix de l'estimation donnée à la chose déposée. Cette estimation, qui est réglée entre le déposant et le Directeur du bureau qui reçoit, ne peut être moindre de 30 fr., ni s'élever au-dessus de 1000 fr. — Les envois dont il s'agit sont appelés *valeurs cotées*. — Les *valeurs cotées* doivent être renfermées en présence du directeur, dans une boîte ou dans un étui ficelé et cacheté du cachet de l'envoyeur et de celui du bureau de la poste. — La boîte (ou l'étui) ne doit pas avoir plus de 10 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur, ni peser plus de 300 grammes.

Une reconnaissance est donnée au déposant.

M. Granger, Inspecteur des postes et relais du département,

M. Sajous, Commis adjoint à l'Inspecteur.

BUREAUX.

Arrondissement d'Auxerre.

MM. Lechartier, directeur.
Auxerre { Cochois, premier commis.
Bougaud, second commis.
Barberin, troisième commis.
Cheurlin, surnuméraire.
Arcy-sur-Cure, Mme Huot, directrice.
Chablis, Mlle Treussard, directrice.
Coulanges-la-V., Mlle Crevat, directrice.
Coulanges-sur-Y., M. Moret, directr.
Courson, Mme Rodier, directrice.
Ligny, Mme Lormier, directrice.
Pourrain, M. Tamponnet, distributeur.
St.-Bris, Mme Delisle, directrice.
St.-Florentin, M. Lopart, directeur.
St.-Sauveur, Mlle Connan, directrice
Seignelay, Mlle Pougy, directrice.
Toucy, Mme Puissant, directrice.
Treigny, Mme Mousset, distributrice.
Vermenton, Mme Mignot, directrice.
Vincelles, Mme Petit, distributrice.

Arrondissement d'Avallon.

Avallon, M. Mansel, directeur.
Châtel-Censoir, Mlle Barbotte, distrib.
Lucy-le-Bois, M. Berthelot, directeur.
Quarré-les-Tombes, M. Bizouard, direc.
Vézelay, Mme Marin, directrice.
L'Isle-s.-Serein, Mme Ragon, dir.
Chasteilux, Mme Turk, distributrice.
Cussy-les-Forges, Mlle Houdaille, id.

Arrondissement de Joigny.

Aillant, Mme Lamidé, directrice.
Bassou, Mlle Bonnard, directrice.
Bléneau, Mme Peyrol, directrice.
Brienon, Mme Charmantier, directr
Cerisiers, M. Fenet, directeur.
Charny, M. Huré, directeur.
Fleury, M. Moreau, distributeur.
Jogny, Mlle Rivollet, directrice.
La Roche (St.-Cidroine), Mlle Poissor
Mézilles, Mlle Roudault, distributri
Rogny, Mme Crapeau, distributrice
S.-Fargeau, Mlle. Giraudeau de La
directrice.
S-Julien-du-S. Mme Ve Michel, direc
Villeneuve-s.-Yonne, M. Boudet, d
Villevallier, Mme Dubois, directrice.
Villiers-St.-Benoît, Mme Godeau, d

Arrondissement de Sens.

Chéroy, Mlle Leroux, directrice.
Egriselle-le-B. M. Gogois, distribute
Pont-sur-Yonne, M. Paul, directeur.
Sens, M. Labarre, directeur.
Sergines, Mlle Lamothe, directrice.
St-Valérien, Mme Fortin, distributric
Theil, Mme Mirauchaux, distributric
Ve-l'Archevêque, M. Adam, directe
Ve-la-Guyard, Mlle d'Antil, directric
Thorigny-sur-Oreuse, Mlle Descham

Arrondissement de Tonnerre.

Ancy-le-Fr., Mlle Héreau, directr.
Cruzy, M. Roy, directeur.
Flogny, Mme Giffard, directrice.
Neuvy-Sautour, Mme Huchard, distril
Noyers, Mme veuve Pichot, directrice
Nuits, Mme Clayeux, directrice.
Tanlay, Mme Pécune, distributrice.
Tonnerre, M. Bonnard, directeur.

ARRIVÉE ET DÉPARTS DES COURRIERS A AUXERRE.

ARRIVÉES DE {
Paris, et route (1er courrier), 2 heures du matin.
Saint-Florentin, Troyes, Tonnerre et route, 3 h. du matin.
Saint-Bris, (1er courrier), 1 h. 45 du soir.
Toucy et route, 2 h. du soir.
Paris et route (2e courrier), 2 h. du soir.
Lyon et route, 5 h. du soir.
Nevers, Clamecy et route, 5 h. du soir.
Saint-Bris (2e courrier), 8 h. 45 du soir.

DÉPARTS POUR {
Clamecy, Nevers et route, 3 h. du matin.
Saint-Bris (1er courrier), 3 h. 30 m. du matin.
Toucy et route, 7 h. du matin.
Paris et route (1r courrier), 10 h. du matin.
Lyon et route, 2h du soir.
Saint-Bris (2e courrier), 2 h. 30 m. du soir.
Saint-Florentin, Troyes, Tonnerre et route, 8 h du soir.
Paris et route (2e courrier), 10 h. du soir.

RELAIS ET MAITRES DE POSTES.

ROUTE N° 5 DE PARIS A GENÈVE.

MM.

Villeneuve-la-Guyard, *Lecomte*. ✻
Pont-sur-Yonne, *Délions*.
Sens, *Délions* aîné.
Theil, *Foin*.
Arces, *Gatelier*.
St.-Florentin, *Bazin*.
Flogny, Mme *Flogny*.
Tonnerre, *Hugot*.
Ancy-le-Franc, *Passier*
Aisy, *Ligeret*.

ROUTE AUXIL. N° 5 DE SENS A ST-FLOR.

Villeneuve-sur-Yonne, *Picard*.
Villevalier, *Picard*.
Joigny, *Arrault-Deslions*.
Esnon, *Gatelier*.

ROUTE N° 6 DE PARIS A CHAMBÉRY.

De Ve-la-Guyard à Joigny. *V*. plus haut.
Bassou, N.
Auxerre, *Pinard*.
Champs, *Petit*.
Vermenton, *Rousselet*.
Lucy-le-Bois, *Berthelot*.
Avallon, *Barban*.
Sainte-Magnance, *Bizouard*.

MÊME ROUTE PAR SERMIZELLES.

Sermizelles, *Berthelot*

ROUTE N° 60 DE NANCY A ORLÉANS, OU DE TROYES A SENS.

Villeneuve-l'Archevêque, *Foin*.

ROUTE N° 77 DE NEVERS A SÉDAN, OU DE NEVERS A AUXERRE.

Courson, *Baudoin*.

ROUTE DÉPARTEM. N° 1 DE SENS A NEMOURS.

Chéroy, *Guillaume*.

ROUTE DE TROYES A AUXERRE, PAR AUXON ST.-FLORENTIN, MONTIGNY ET AUXERRE.

Montigny, *Jacquillat*.

ROUTE DE CLAMECY A AVALLON PAR VÉZELAY.

Vézelay, *Fosseyeux*.

ROUTE DE BRIARE A AUXERRE.

Saint-Fargeau, *Perron*.
Toucy, *Marchand*.

ROUTE D'AUXERRE A MONTARGIS.

Toucy, *Marchand*.
Charny, *Roudault*.

ROUTE D'AUXERRE A TONNERRE.

Chablis, *David-Gallereux*

ROUTE DE PARIS A BEZANÇON.

Pimelles, *Hugot*.

ROUTE DE TONNERRE A AVALLON.

Nitry, *Berthelot*.

SECTION VII.

PONTS ET CHAUSSÉES.

M. TOUSSAINT ✳, Ingénieur en chef du Département, à Auxerre.

LE SERVICE ORDINAIRE COMPREND :

1° Les routes nationales dont voici la nomenclature et l'itinéraire :

N° 5, de Paris à Genève, par Montereau, Villeneuve-la Guyard, Pont-s.-Yonne, Sens, Theil, Cerisiers, Arces, Saint-Florentin, Tonnerre, Ancy-le-Franc, Aisy, Montbard, Dijon ;
5 bis, de Sens à St.-Florentin, par Villeneuve-sur-Yonne, Joigny et Brienon ;
6, de Paris à Chambéry, par Joigny, Bassou, Auxerre, Vermenton, Avallon et Rouvray.
60, de Nancy à Orléans, par Troyes, Villen.-l'Arch., Sens et Courtenay ;
65, de Neufchâteau à Bony-sur-Loire, par Châtillon-s.-S. Tonnerre, Chablis, Auxerre, Toucy, Mézilles et Saint-Fargeau ;
77, de Nevers à Sedan, par Clamecy, Coulanges-s.-Yonne, Courson, Vallan, Auxerre, Montigny, Saint-Florentin, Neuvy-Sautour et Troyes.
151, de Poitiers à Avallon, par Clamecy et Vézelay.

2° Les routes départementales dont voici les dénominations et l'itinéraire :

N° 1, De Sens à Nemours, par Chéroy ;
1 *bis*, De Subligny à Villeroy ;
2, De Chéroy à Bray-s.-S., par Pont-s.-Yonne ;
3, De Joigny à Toucy, par Paroy, Senan, Aillant ;
4, D'Auxerre à Nogent-s.-Seine, par Seignelay, Brienon, Bellechaume, Arces, Vaudeurs et Villeneuve-l'Archev. ;
5, De St-Fargeau à Vincelles, par St.-Sauveur, Ouaine, Merry-Sec et Coulanges-la-Vineuse ;
6, De Tonnerre à Avallon, par Yrouère, Noyers, L'Isle-sur-Serein et Sauvigny,
7, D'Avallon à Lormes, par Chastellux ;
8, De Cussy-les-Forges à Semur, par St-André et Epoisses ;
9, D'Aisy à Montargis, par Noyers, Lichères, Vaucharme, St-Cyr-les-Colons, St-Bris, Auxerre, Aillant, Senan, St-Romain-le-Preux, Villefranche, Dicy et Château-Renard ;
9 bis, de la porte d'Egleny à la porte de Paris, autour de la ville d'Auxerre ;
10, De St-Fargeau à Montargis, par Bléneau et Rogny ;
11, De Joigny à Avallon, par La Belle-Idée, Cheny, Hauterive, Ligny, Chablis, Nitry et Joux-la-Ville ;
12, De Joigny à Montargis, par Béon ;
13. De Sens à Nogent-sur-Seine, par Thorigny et Sognes ;
14, De Germigny aux Croûtes ;
15, D'Avallon à Montbard, par Sauvigny, Santigny, Vassy et Bierry-les-Belles-Fontaines.
16, De Tonnerre à Bar-s.-Seine, par St-Martin, Villon et Les Riceys ;
17, De Courson à Dicy, par Ouaine, Moulins, Toucy, Villiers-Saint-Benoît et Charny ;
18, De Nuits à Laignes, par Ravières, Sennevoy et Gigny ;
19, De St-Aubin-Château-Neuf à Mézilles, par Villiers-St.-Benoît ;
20, D'Auxerre à Vézelay, par Vincelles, Bazarnes, Trucy, Mailly-la-Ville, Châtel-Censoir et Asnières ;
21, D'Auxerre à Semur, par Noyers, Châtel-Gérard, Vassy et Moutiers-St-Jean ;
22, D'Auxerre à Cosne, par Toucy, St.-Sauveur et St.-Amand,
23, De Courtenay à Villeneuve-la-Guy., par la grande Chenardière, Domats, Montacher, Chéroy, Vallery, Villethierry et St.-Agnan ;
24, D'Auxerre à Donzy, par Courson, Druyes et Etais ;
25, De Lucy-le-Bois à Cussy-les-Forges, par Sauvigny ;
26, De Tonnerre à Chaource, par Les Bridaines et Coussegrey ;
27, De Joigny à Courtenay, par Villevallier et Saint-Julien-du-Sault.

3° *La navigation et le flottage de l'Armançon.*

4° *Le service du chemin de fer projeté de Joigny à Nevers.*

MM. les ingénieurs des Ponts et Chaussées du service ordinaire remplissent, dans le département, les fonctions d'ingénieurs des mines, en ce qui concerne le service des appareils à vapeur.

BUREAUX DE L'INGÉNIEUR EN CHEF.

MM. Desmaisons, conducteur embrigadé, chef de bureau.
Maiseau, conducteur auxiliaire, comptable.
Petit, id. commis d'ordre.
Chailley, surnuméraire.

Le service général du Département est partagé en cinq arrondissements d'ingénieurs ordinaires, ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

M. ROZAT DE MANDRES, ingénieur ordinaire à Auxerre.

Conducteurs embrigadés, MM.

Bertin et Frontier aîné, à Auxerre.

Conducteurs auxiliaires, MM.

Ficatier (Henri), à Auxerre.

Piqueurs, MM.

Ficatier (Virgile), Charlot et Pelard.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes nationales,*

N°s 6, depuis le tournant de Néron jusqu'au pont de Cravan, et l'ancienne route nationale entre Saint-Bris et Cravan.
65, Depuis Beine jusqu'à l'entrée de Toucy.
77, Depuis le département de la Nièvre jusqu'à la borne kilométrique, n° 12, avant Pontigny.

2° *Les routes départementales,*

N°s 4, depuis Auxerre jusqu'à la borne kilométrique n° 26, au-delà de Seignelay.
5, Depuis St-Sauveur jusqu'à Vincelles.
9, Depuis Vaucharme jusqu'à Aillant.
17, Depuis Courson jusqu'à Toucy.
20, Depuis la route nationale n° 6, jusqu'au pont de Mailly-la-Ville.
24, Depuis Courson jusqu'au département de la Nièvre.

3° *Le chemin de fer de Joigny à Nevers, depuis Auxerre jusqu'à la limite du département de la Nièvre.*

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

M. BELGRAND ✱, ingénieur ordinaire, à Avallon.

Conducteur embrigadé, M.

Burlot, à Avallon.

Conducteurs auxiliaires, MM.

Louis (D.), à Vermenton, Communaudat à Avallon; Renard, à Arcy.

Piqueurs, MM.

Levallois et Guedeney, à Avallon.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes nationales,*

N°s 6, Depuis le pont de Cravan jusqu'au département de la Côte-d'Or et l'ancienne route, depuis Cravan jusqu'à Avallon.
151, En entier.

2° *Les routes départementales,*

N°s 6, Depuis Cours jusqu'à Avallon.
7, 8, 15 et 25, En entier.
11, Depuis Aigremont jusqu'à Avallon.
20, Depuis le pont de Mailly-la-Ville jusqu'à Vézelay.
21, De Vassy-sous-Pizy à Ménetreu.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

M. BERTIN, ingénieur ordinaire, à Joigny.

Conducteurs embrigadés, MM.

Suchey, à Saint-Fargeau.

Conducteurs auxiliaires, MM.

Mouton, à Joigny.

Niox, à Toucy; Vuillemin, à Brienon.

Piqueurs, MM.

Ficatier, à Joigny; Bobowiez, à Toucy; Maupetit et Cherest, à Joigny.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes nationales*,

Nos 5, Depuis la borne n° 26 1/2 jusqu'au pavé d'Avrolles.

5 bis, En entier.

6, Depuis Joigny jusqu'au tournant de Néron.

66, Depuis l'entrée de Toucy, jusqu'au département du Loiret.

2° *Les routes départementales*,

Nos 3, 10, 12, 19, 22 et 27, En entier.

4, Depuis la borne 16, jusqu'à Arces.

5, Depuis St-Fargeau jusqu'à la borne n° 10, au-delà de St-Sauveur.

9, Depuis Senan jusqu'à la limite du Loiret.

11, Depuis la Belle-Idée jusqu'à la route nationale, n° 77.

17, Depuis Toucy jusqu'à la limite du Loiret.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

M. D'ASBONNE, ingénieur ordinaire à Sens.

Conducteurs embrigadés,

MM. Biard à Sens.

Conducteurs auxiliaires, MM.

Zebrowski, Smorczewski et Hunot piqueurs.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes nationales*,

N° 5, Depuis la limite de Seine-et-Marne jusqu'à la borne n° 26 1/2 entre Cerisiers et Arces.

60, En entier.

2° *Les routes départementales*,

Nos 1, 1 bis, 2, 15 et 23, En entier.

3, Depuis la route nationale 5, au lieu dit le Pré-des-Saules jusqu'au département de l'Aube.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

M. TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, ingénieur ordinaire, à Tonnerre.

Conducteurs embrigadés, MM.

Bonnet, à Saint-Florentin; Huot, à Tonnerre.

Conducteurs auxiliaires, MM.

Cuillier, à Tonnerre; Pinard, à Fulvy; Arbouin, à Noyers.

Piqueurs, MM.

Giraud à Tonnerre; Petion, auxiliaire.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes nationales*,

N° 5, Depuis Avrolles jusqu'à la limite de la Côte-d'Or.

65, De la limite de la Côte-d'Or à Beine.

77, De la borne n° 12, près de Pontigny, à la limite de l'Aube.

2° *Les routes départementales*,

Nos 14, 16, 18, 21 et 26, En entier.

6, Depuis l'embranchement sur la route nationale n° 65 jusqu'à Cours.

9, Depuis Aizy jusqu'à Vaucharmes.

11, Depuis la route nationale n° 79 jusqu'à Vaucharmes.

3° *La navigation de l'Armançon.*

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON.—IIe SECTION.

Service des travaux de la limite du département de Seine-et-Marne à la limite de la Côte-d'Or, entretien et surveillance de la voie jusqu'à Tonnerre.

MM. Chaperon, Ingénieur en chef de la 2e section, à Sens.
Bidermann, Ingénieur ordinaire du 1er arrondiss. (jusqu'à Tonnerre), à Sens.
Labouré, id du 2e arrondissement à Tonnerre.

Conducteurs embrigadés, MM.

Petit (Yves),	Pont-sur-Yonne.
Chandenier,	Sens.
Follat,	Tonnerre.
Giraud,	Lézinnes.

Conducteurs auxiliaires, MM.

Boulanger,	Sens.
Steinberg,	Sens.
Durlot,	Saint-Julien-du-Sault.
Billardon,	Joigny.
Petit (Henri),	Brienon.
Poitevin,	Fulvy.
Kiersz,	Aisy.

Piqueurs, MM.

Lessore,	Sens.
Bonné,	Sens.
Leflève,	Sens.
Lerouge,	Sens.
Lalignant,	Tonnerre.
Dubré,	Tonnerre.
Perdu,	Tanlay.
Nivert,	Lézinnes.
Blanchot,	Argenteuil.

Piqueurs surveillants, MM.

Montfort,	Pont-sur-Yonne.
Morin,	Sens.
Chandenier,	Etigny.
Potier,	Saint-Julien-du-Sault.
Hautheville,	Joigny.
Narjoux,	Laroche.
Beutayou,	Brienon.
Gaguin,	Flogny.
Jeantroux,	Tonnerre.

Employés temporaires, MM.

Prévin,	Tonnerre.
Lemerle,	Brienon.
Marand,	Brienon.

SERVICE DU CANAL DU NIVERNAIS ET DE LA RIVIÈRE D'YONNE.

Ce service comprend les travaux d'entretien, de réparation et de perfectionnement des rivières d'Yonne et de Cure et du canal du Nivernais, et tout ce qui concerne le mouvement de la navigation et du flottage sur ces cours d'eau. Il a aussi pour objet les travaux d'amélioration de la navigation de l'Yonne au-dessous d'Auxerre, auxquels la loi du 31 mai 1846 a affecté une somme de 6,500,000 fr.

Il s'étend, dans son ensemble, depuis l'origine du canal du Nivernais dans la Loire à Decize (Nièvre) jusqu'au confluent de l'Yonne et de la Seine à Montereau (Seine-et-Marne).

M. Vignon, ✻ Ingénieur en chef à Auxerre.

Bureau de l'ingénieur en chef.

MM. Lamiral, Conducteur embrigadé.
Gauché id.
Laurent, Conducteur auxiliaire.
Jalouzot id.

MM. Pissenier, Piqueur.
Bablot id.
Brenot id.
Simonnet id.

M. Rozat de Mandres, Ingénieur ordinaire à Auxerre.

Cet Ingénieur est chargé :

1° De la partie de la rivière d'Yonne, comprise entre la limite du département de la Nièvre et le pont du chemin de fer de Lyon, à La Roche, embouchure du canal de Bourgogne ;

2° De la rivière de Cure, depuis le pont du tunel d'Arcy ;

3° Du canal du Nivernais, depuis la limite du département de la Nièvre; jusqu'à son embouchure dans l'Yonne, à Auxerre.

Bureau de M. Rozat.

MM. Soczinski, Conducteur auxiliaire.
Azière, Piqueur.
MM. Audry, Piqueur.
Petit id.

SERVICE ACTIF.

1re Division. —Entre la limite de la Nièvre et Mailly-le-Château (Département de l'Yonne).

Rivière d'Yonne et canal.

M. Frontier, conducteur embrigadé à Merry, commune de Magny-sur-Yonne.

2me Division. — Entre Mailly-le-Château et Cravan.

Rivière d'Yonne et canal, et rivière de Cure, depuis le tunel d'Arcy, jusqu'à son embouchure dans l'Yonne, à Cravan.

M. Guenez, conducteur auxiliaire à Mailly-la-Ville.

3me Division. — De Cravan à Auxerre.

Rivière d'Yonne et canal.

M. Salmon, conducteur auxiliaire à Auxerre.

4me Division. — D'Auxerre au pont La Roche.

Rivière d'Yonne.

M. Millon, conducteur embrigadé à Auxerre.

M. PILLE, Ingénieur ordinaire à Sens.

Cet ingénieur est chargé du service de la rivière d'Yonne, du pont de La Roche au pont de Montereau.

Bureau de M. Pille et Travaux spéciaux.

MM. Seaume, Conducteur auxilliaire.
Trépet id.
Delhaye, Piqueur.
Morel, Piqueur.
Moreaux id.

SERVICE ACTIF.

5me Division. — Du pont de La Roche au hameau du Petit-Port, limite d'amont de la commune de Villeneuve-sur-Yonne.

M. Muzard, conducteur auxiliaire à Joigny.

6me Division. — Du hameau du Petit-Port à l'Ile de Sixte, au-dessous de Pont-sur-Yonne.

M. Piedzicki, conducteur auxiliaire à Sens.

7me **Division.** — De l'Ile de Sixte au pont de Montereau.

M. Dauguet, conducteur embrigadé à Villeneuve-la-Guyard.

Sirvent, garde ambulant, entre La Roche et Montereau, à Villeneuve-sur-Yonne.

CANAL DE BOURGOGNE.

PARTIE COMPRISE ENTRE LA ROCHE-SUR-YONNE ET LA LIMITE DE LA CÔTE-D'OR.

M. COLLIN ✻, Ingénieur en chef, à Dijon.

M. Tarbé de St-Hardouin, ingénieur ordinaire à Tonnerre.

Conducteurs embrigadés, MM.

Théroude, première classe, à Brienon.
Bastid, de trois. classe, a Ancy-le-F.
Gotterot, de troisième classe, à Tonnerre.
Dupotet père, à la réserve à Tonnerre.
Saron, à la réserve à Tonnerre.

Conducteurs auxiliaires, MM.

Perret, piqueur.
Ménétrier, id.

SERVICE DES CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

M Crapelet, Agent-voyer central.

Agents-voyers de 1re classe, MM.

Louson, à Courson.
Boucheron, à Joigny.
Chenal, à Avallon.
Carré à Sens.
Gibier, à Tonnerre.

Agents-voyers de 2e classe, MM.

Montarlot, à Auxerre.
Chevalier, à Pont-sur-Yonne.

Agents-voyers de 3e classe, MM.

Labosse, à Cravan.
Sagette, à Saint-Valérien.

Conducteurs de première classe, MM.

Louvin, à Montréal.
Charles, Louis, à Villeneuve-l'Archev.
Michaut, à Aillant.
Charles Ernest, à Saint-Fargeau.

Conducteurs de 2e classe, MM.

Courtine, à Chablis.
Gautier, à Noyers.
Brodier, à Seignelay.
Huchard, à Arces.
Rémond, à Ancy-le-Franc.
Guerbet, à Charny.
Moreau, à Tonnerre.
Viault, à Villeneuve-sur-Yonne
Garnier, à Toucy.
Ragon, à Vézelay.

Piqueurs, MM.

Guyard et *Grégoire*, attachés au bureau de l'Agent-voyer central.
Mortier, à Auxerre.
Maudaroux, à Joigny.
Dessignolle, à Avallon.
Loury, à Courson.
Put. au, à Sens.

Surnuméraires, MM.

N., attaché au bureau de l'Agent-voyer central.
Montassier, à Auxerre.
Huchard jeune, à Courson.
Grandrup, à Avallon.
Tschirret, à Joigny.
Chanut, à Sens.
Delorme, à Tonnerre.

Le service comprend les chemins dont voici la désignation et l'itinéraire :

No 1er, d'Auxerre à Saints-en-Puisaie, par Chevannes, Escamps, Volvant, Leugny, la Bruyère, Levis, Fontenoy, les Guillorés, les Robineaux et les Cueillis.

2, de Chablis à Vermenton, par Préby

et Saint-Cyr-les-Colons.
3, de Treigny à la route départem. nº 22, par la Folie et les Chailloux.
4, de Leugny à Entrains, par Sementron Coulon, Lain, Thury, Moullery, Lainsecq, Sainpuits et les Bordes.
5, de Ligny au port du Crot-aux-Moines, par la Rue-Feuillée, Pontigny, Venouse, Rouvray, Héry, Seignelay et Beaumont.
6, de Saint-Sauveur à Clamecy, par le Jarlois, Lainsecq, le Vaurimbert, Champ-Martin, le Gâlois, Etais, la Fontaine et le Tremblay.
7, de Tannerre à Entrains, par Tannerre, Bion, Mézilles, les Matignons, Saint-Sauveur, les Renards, l'Orme-du-Pont, les Thomas, Sainte-Colombe, la Breuille et Sainpuits.
8, de la route nationale nº 77 à Maizières, par la Mouillère, Ligny, Varennes, Carisey, Flogny.
9, d'Avallon à Mailly-la-Ville, par Sermizelles, la Brosse-Conge, la hauteur de Blannay et Bois-d'Arcy.
10, d'Avallon à Quarré-les-Tombes, par Cousin-la-Roche, Marault, Auxon, Villers, la Gorge et les Breuillottes.
11, de Vermenton à Guillon, par Sacy, Joux-la-Ville, Dissangis, l'Isle, Pancy, les moulins Chouard et Salé, les fermes de Chérisy, Saint-Bernard, Perrigny, Courterolles et Guillon.
12, de l'Isle à Arthonnay, par Annoux, Sarry, Villiers-les-Hauts, Fulvy, Cussy, Ancy-le-Franc, Pimelles, Cruzy, Maulnes et Arthonnay.
13, de Montréal à Sainte-Magnance, par Tréviselot, Trévilly, Cisery, Savigny, Chevannes et Sainte-Magnance.
14, de Bassou à Briare, par Bassou, Villemer, Neuilly, Champloiseau, Lalaye, Aillant, Lamotte, les Ormes, le château de Bontin, les petits bois de Courgoin, la Mouillère, les petits et les grands Brossards, Bel-Air, le Singe-Vert, Grandchamp, les fermes de la tuilerie Saint-Val, la Bondé et la Gilbardière, Champignelles, la Vellerie, la ferme des Rosses, Champcevrais, la ferme de Prix, de la Maison-Tardive, les Petites-Maisons, Rogny, passe près de l'écluse et du pont du Rondeau.
15, de Cerisiers à Courtenay, par Dixmont, les Bordes, Tallouan, Villeneuve-le-Roi, Bussy-le-Repos, les Fourneaux, la Herse, les Chétifs, Piffonds et les Guimbault.
16, de la route départementale nº 9 à Châtillon, par Laborde, Chevillon, Prunoy, Lafontaine, Charny, le Clos, la Haute-Cave, les Siméons, les Journets, les Roseaux, Chambeugle.
17, d'Ancy-le-Franc à la route départementale nº 18, par Stigny et Jully.
18, de Charny à Saint-Amand, par Saint-Martin-sur-Ouanne, Malicorne, ferme de Janvier, Champignelles, château et ferme de Crosilles, Villeneuve-les-Genets, Septfonds, les Nantiers, Saint-Fargeau, les Girauds et Breuillambert.
19, de Senan à Appoigny, par Lalaye, Champloiseau, Guerchy et Branches.
20, de Villeneuve-l'Archevêque à Joigny, par les Siéges, Cerisiers, la Grange-Bertin, Dixmont, la Tuilerie, Beauregard.
21, de Blannay à Châtel-Censoir, s'embranche sur la route nationale nº 151, vis-à-vis le moulin dit le Gué-Pavé, passe sous le hameau du Vaudonjon, traverse Montillot, le hameau de Fontenilles, passe près de la ferme de la Forêt et de la Maison-Rouge.
22, de Villiers-Saint-Benoît à Briare, par les Usages, les Béatrix, les François, Tannerre, Villeneuve-les-Genets, la Falquerie, le Grand-Chemin, le Charme-Rond et Bléneau.
23, de Pont-sur-Yonne à Montereau, par Serbonnes, Courlon et Vinneuf.
24, de la route nationale nº 60 au port de Marsangis, par Serbois, les Brins, Egriselle-le-Boc., Bracy et le bas de Marsangis.
25, de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes à Pont-sur-Yonne, par Mauny, Thorigny, Fleurigny, Saint-

Martin-sur-Oreuse, la Chapelle-sur-Oreuse et Gisy-les-Nobles.

26, de Sens à Voulx, part du pont de Sens, passe près Saint-Martin-du-Tertre, à Nailly, Brannay, Lixy et Vallery.

27, de Theil au port de Marsangis, par la Folie, passe entre la Grange-au-Doyen et Vaufoin, traverse Passy.

28, de Villeneuve-l'Archevêque à Bray, par Lailly, Lapostole, Thorigny, Barreaux, Servins, passe au bas de Pailly et Plessis-Saint-Jean, et traverse Sergines.

29, de Sergines à Montereau, par Serbonnes, Côurlon et Vinneuf.

30, de Saint-Florentin à Rigny-le-Ferron, par Venizy, le Rué, Chailley, la grande Jaronnée, les Galbeaux, Fournaudin, les Cormiers et les Vallées.

31, d'Auxerre à Champlay, par Perrigny, le Buisson-Pouilleux, Fleury, Guerchy, Champloiseau, Neuilly, la ferme d'Arblay.

32, de Tonnerre à Corbigny, par Yrouerre, Sainte-Vertu, Nitry, Joux-la-Ville, Précy-le-Sec, Voutenay, emprunte la route nationale n. 6 jusqu'à la courbe de Givry, puis la route nationale n. 151 jusqu'à Vézelay, passe à Saint-Père, Pierre-Pertuis et Domecy-sur-Cure.

33, de Cussy-les-Forges à Quarré-les-Tombes, par Villers-Nonains.

34, de Germigny à Saint-Mards-en-Othe; par Beugnon, Neuvy-Sautour et Sormery.

35, de Tonnerre à Montfort, par Tissey, Collan, Maligny, Villy, Lignorelles et Souilly.

36, de Quarré-les-Tombes à Châtel-Censoir, par Velars, Lautreville, Saint-Germain-des-Champs, Serée-le-Château, Usy, Saint-Père, les bois de la Madeleine, les Tremblats et Asnières où il s'embranche sur la route départementale n. 20.

38, de Chablis à Coulanges-la-Vineuse, part de la route départementale n° 9, près de Saint-Cyr-les-Colons, passe à Irancy, Vincelottes et Vincelles.

39, de Vermenton à Entrains, par Accolay, Sainte-Pallaye, Prégilbert, Sery, Mailly-la-Ville, Mailly-Château-le-Bas, le Paumier, Misery, Coulanges-sur-Yonne, Andries, Ferrières, Etais.

40, de Chéroy à Voulx, part de Chéroy et aboutit à la limite du département de Seine-et-Marne.

41, de Chéroy à Ferrières, par les Morteaux, les Jaçquins, Jouy et les Bordes.

42, de la vallée de l'Oreuse à la route de Bray, part du chemin n° 25, entre la Chapelle-sur-Oreuse et Gisy-les-Nob., traverse Michery et vient s'embrancher sur la route départementale n° 2.

43, de la croix de Pailly, au chemin n° 25, part du chemin n° 28, près la croix de Pailly, passe à Vertilly, Villiers-Bonneux, Grange-le-Bocage.

44, de Savigny à Anstrudes, par Guillon, Vignes, Pisy et Vassy.

SECTION VIII.

ÉTABLISSEMENTS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Bibliothèque d'Auxerre, place Notre-Dame-la-d'Hors.

La bibliothèque d'Auxerre, fondée par le P. Laire, savant Minime, en 1796, pour le service de l'école Centrale, échut à la ville par un arrêté du premier consul, du 8 pluviôse an XI. Elle renferme 150 manuscrits dont quelques-uns sont très-précieux pour l'histoire, et environ 27,000 volumes. On y remarque beaucoup de bonnes éditions; — musée et collection de géologie, d'histoire naturelle et d'antiques du département.

M. QUANTIN, Archiviste du département; bibliothécaire.

Bibliothèque d'Avallon, à l'Hôtel-de-Ville.

La bibliothèque d'Avallon, composée de 3,000 à 4,000 volumes, provient surtout de l'ancienne maison des Doctrinaires du collége.

M. CHAUSSON, bibliothécaire.

Bibliothèque de Joigny, à l'Hôtel-de-Ville.

La bibliothèque de Joigny se compose surtout d'ouvrages de littérature et voyages. Elle compte environ 4,000 volumes.

M. JOSSIER, chargé du service de la bibliothèque.

Bibliothèque de Sens, à l'Hôtel-de-Ville.

Ce dépôt renferme 8,000 à 10,000 volumes et quelques manuscrits, parmi lesquels est le célèbre Missel, original de la Messe de l'Ane. Un cabinet d'histoire naturelle et université; musée de sculptures, d'antiques dans la cour de la mairie.

MM. LEFORT, bibliothécaire;
BLONDEAU, sous-bibliothécaire.

Bibliothèque de Tonnerre.

MM. N., bibliothécaire;
DESMAISONS, sous-bibliothécaire.

INSPECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES DU DÉPARTEMENT.

Ce service comprend la surveillance des monuments importants que renferme notre département et qui sont classés comme historiques par décision du Ministre de l'Intérieur. La reconnaissance d'un édifice comme historique n'entraîne pas de droit l'allocation de fonds de la part du gouvernement; ce n'est qu'une appréciation scientifique qui, cependant, est prise en considération dans les distributions annuelles des secours.

M. Chaillou des Barres, O. ✻, inspecteur aux Barres, commune de Sainpuits.

Monuments classés :

Nota. — Les astérisques indiquent que les monuments à la suite desquels se trouve ce signe ont reçu des allocations.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Eglise de Saint-Etienne, à Auxerre.*
Eglise de Saint-Pierre, à Auxerre.
Eglise Saint-Germain, à Auxerre.
Ancien palais épiscopal servant de préfecture, à Auxerre.*
Eglise de Saint-Florentin.
Eglise de Pontigny.
Eglise de Saint-Eusèbe, à Auxerre.*
Eglise de Chablis.*
Eglise de Saint-Bris.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Eglise d'Avallon.
Eglise de Saint-Pierre-sous-Vézelay.*
Eglise de Vézelay.*
Eglise de Montréal.*
Eglise de Civry.*

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Eglise de Joigny.
Eglise de Saint-Julien-du-Sault.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Cathédrale de Sens.
Murs et fragments romains, à Sens.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Eglise de l'hospice de Tonnerre.*
Fouilles, mosaïques, au Cheynet.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Fondée au mois de janvier 1847, la Société a son siége à Auxerre, dans les bâtiments de la bibliothèque ; cependant elle étend son action sur tout le département. Elle se compose de membres titulaires, de membres libres ayant domicile dans le département et de membres correspondants.

Le but de la Société embrasse l'étude de l'archéologie et de l'histoire proprement dite du département, ainsi que celle de l'histoire naturelle dans toutes ses branches. Elle publie chaque trimestre un bulletin de ses travaux.

Son bureau est composé de la manière suivante :

Président : M. Chaillou des Barres O. ✻.
Vice-Présidents : MM. Challe et Tonnellier.
Secrétaires : MM. Cotteau et Quantin.
Archiviste : MM. Courtaut.
Trésorier : M. Villiers.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS.

La Société archéologique de Sens a été instituée par arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 24 juin 1844.

L'archéologie, les sciences et les arts sont l'objet de ses travaux.

Cette Société se compose :

De quatre membres d'honneur, de trente-six membres titulaires et de quatre-vingt-quinzé membres honoraires.

Elle publie, à des époques non périodiques, les bulletins de ses travaux.

Les membres d'honneur sont : Mgr l'archevêque, M. le préfet, MM. le sous-préfet et le maire de Sens.

Le bureau de la Société archéologique de Sens est ainsi composé pour l'année 1850-51 (d'avril en avril) :

Président : M. Prou.
Vice-président : M. Chaperon.
Secrétaire : M. Lallier.
Pro-secrétaire : M. Giguet.
Bibliothécaire-archiviste : M. Chauveau.
Trésorier : M. Tonnellier.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET COMICES AGRICOLES.

Toucy. — MM. Bourgoin, président; Carreau, vice-président; Arrault, secrétaire; Tonnellier, vice-secrétaire; Lavollée-Parquin, trésorier.

Joigny. — MM. Ragon des Essarts, président; Précy, vice-président ; Parisot et Lefebvre-Malherbe, secrétaires; Leclerc d'Ostein, trésorier.

Saint-Fargeau. — MM. Caillat, directeur de la ferme-école, président; Thoumas-Lassagne, vice-président; Pruneau, trésorier; Lacour, secrétaire; Gallon fils, vice-secrétaire.

Le comice de Saint-Fargeau, voulant ajouter à l'éclat ordinaire de son concours annuel, a décidé qu'il y serait adjoint une fête villageoise, et, d'accord avec l'administration municipale, il ne négligera rien pour y attirer un grand concours d'étrangers.

Cette fête aura lieu, pour l'année 1851, le dimanche 27 avril, à Saint-Fargeau.

Tonnerre. — MM. De Tanlay, président; Jacques Palotte et Rétif, vice-présidents; Roze Isidore, secrétaire; Rathier et Hamelin, vice-secrétaires; Camille-Dornois, trésorier.

Avallon. — MM. de Chastellux, président; Cordier, vice-président; Gontard, secrétaire; Raudot, secrétaire honoraire.

Ancy-le-Franc. — MM. De La Salle-Louvois, président; Bourguignat fils, vice-président; Mathieu, secrétaire; Martenot Auguste, vice-secrétaire; Raveneau, trésorier.

FERME-ÉCOLE.

La ferme-école du département de l'Yonne est située à l'Orme-du-Pont commune de Sainte-Colombe, canton de Saint-Sauveur, sur le domaine de M. Frémy. Cet établissement offre des avantages incontestables pour former de bons cultivateurs. La disposition des bâtiments est des plus convenables : belle distribution, espace, appareils de ventilation et de chauffage, rien ne manque dans l'intérêt de la salubrité et du bien-être des jeunes gens. Cette année même, M. Frémy a fait élever un nouveau bâtiment destiné spécialement au logement des élèves. L'établissement contient actuellement 16 élèves, mais il est destiné à en recevoir 33, savoir: 30 agriculteurs et 3 horticulteurs. On reçoit 11 élèves chaque année. Les examens ont lieu au mois d'avril.

Voici les conditions et les avantages auxquels les jeunes gens sont admis à la ferme-école de l'Orme-du-Pont:

Il faut avoir 16 ans au moins;
Subir des examens sur les matières de l'instruction primaire;
Le séjour est de 3 ans, pendant lesquels la nourriture et l'entretien sont *gratuits*.
L'enseignement est autant théorique que pratique.
M. Caillat, directeur.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE D'AUXERRE.

Ce comptoir, qui compte trois années d'existence, a rendu, depuis sa fondation, des services incontestables au commerce du département.

MM. Tambour aîné, Directeur;
Flament, premier employé;
Demetz, employé;
Loury, id.
Latraille, employé;
Caillat, id.
Barbier, id.
Chevallard, commis à la recette.

CHAMBRE CONSULTATIVE DES ARTS ET MANUFACTURES, A SENS.

MM. Le Sous-préfet de Sens, président d'honneur; Duplan-Béraudon, président; Dufour aîné, Bézine, Mothré, Saussier, Tiby (Hercule), Pleau, Dubreuille, Cornisset (Auguste), Lefèvre, membres; Jacob, secrétaire.

MAISON DES APPRENTIS DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Cet établissement, dont le siége est situé à Auxerre, rue Basse-Perrière, dans la maison des frères Saint-Charles, a pour but de rendre à la fois ouvriers habiles et honnêtes citoyens, tous les jeunes gens destinés à une profession manuelle.

Le conseil chargé de l'administration se compose de:

MM. MARTINEAU DES CHESNEZ G. O. ✱, président.
CHARDON, ✱ capitaine en retraite, vice-président.
Léon LEBLANC, VIGNON, ✱ BOULANGÉ. } membres administrateurs.
TAMBOUR aîné, trésorier.
L'abbé ROGUIER, secrétaire.

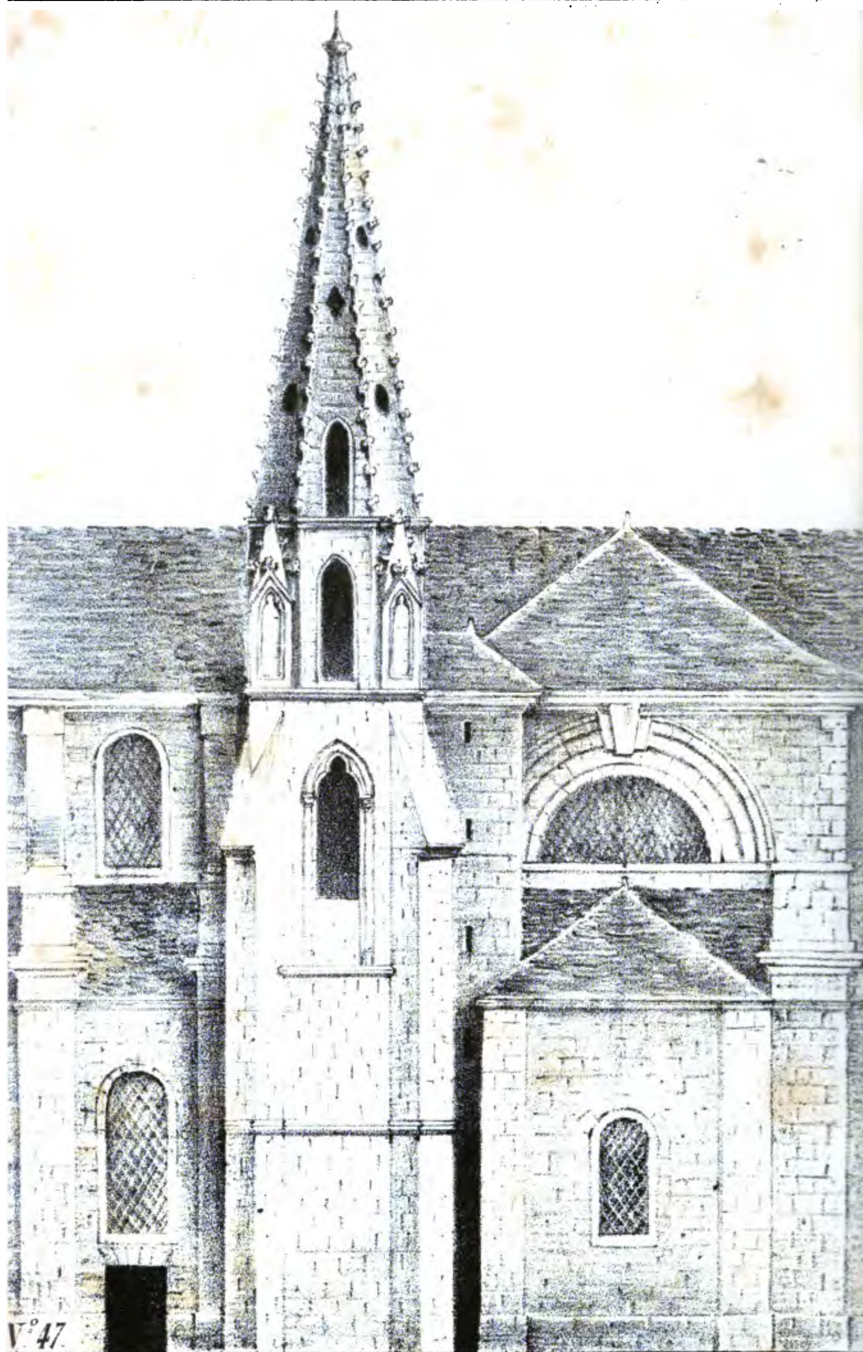
ASSOCIATION DE JEUNES ÉCONOMES.

Cette association, fondée à Sens, a pour but de secourir les jeunes filles pauvres, de leur apprendre à travailler et de les placer convenablement.

Les moyens d'action de cette Société sont dus à la charité publique et aux versements réguliers des associés. Cette association, toute philantropique, a été fondée en 1827 par Mlle Chalambert.

THÉATRES.

Le département de l'Yonne est compris dans le 4e arrondissement théâtral, avec ceux de l'Aube et de la Haute-Marne. Il est desservi par deux troupes ambulantes. Les directeurs, pour l'année 1851-52, ne sont pas encore nommés. Il y a une salle de spectacle dans chaque chef-lieu d'arrondissement.



Vachey. Del et Lith. Lith. Perriquet

Tour de l'Eglise de Coulanges-la-Vineuse.

TROISIÈME PARTIE. — Ire SECTION.

COULANGE-LA-VINEUSE.

I.

Coulange-la-Vineuse qu'on appela successivement *Colonia* ou *Colongiæ vinosæ*, Colonies, Coloinges et Colanges-les-Vineuses, est un chef-lieu de canton situé à 13 kilomètres au sud d'Auxerre sur le versant oriental d'un petit bassin que ferment, du côté opposé, les territoires d'Irancy et de Cravan et que l'Yonne arrose. Sa population n'est que de 1,326 habitants; et sa superficie n'a que 1,058 hectares. Cependant son heureuse situation, la fertilité de son sol, l'abondance et la renommée de ses produits avaient fait de cette petite ville qui porte, disent les chroniqueurs, son éloge dans son nom, une des meilleures terres du comté d'Auxerre. Mais on ne saurait prétendre qu'elle en fût la plus pittoresque; car rien de plus monotone, comme paysage, rien de plus aride et de plus décharné que cette campagne sans arbres et sans prairies, ces vallées sans ruisseaux, ces collines uniformément hérissées d'échalas, cette ville enfin aux rues étroites, aux maisons pressées les unes contre les autres, et dont les ceps de vigne assiégent tous les abords, semblant, pour ainsi dire, en escalader les vieilles murailles. C'est peut-être à la vue de ce paysage que Mme de Staël, exilée à Vincelles, prenait ses notes sur Auxerre, et n'y remarquait, dans son humeur un peu chagrine, « qu'un horizon d'échalas et une rivière qui ne coule point. » A vrai dire cette contrée n'a pas toujours eu le même aspect. Et d'abord ne pourrait-on croire, sans trop se hasarder, que les Colonies-Vineuses ne furent dans l'origine qu'une série d'habitations ou de bourgades disséminées dans toute cette campagne, pour disputer aux broussailles, aux forêts, un sol, un site éminemment favorables à la culture de la vigne, mais qui se rapprochant, s'agglomérant peu à peu, donnèrent bientôt naissance à divers villages et acquirent avec une existence séparée une dénomination particulière ? L'étymologie du nom, son antiquité, le cours ordinaire des choses rendent cette hypothèse quelque peu vraisemblable. Mais ce qui n'est pas douteux c'est que Coulange ne fut pas toujours seule, isolée au milieu de son

territoire, comme une ville du désert ; qu'à certaine époque, au contraire, elle eut autour d'elle de petits hameaux, des annexes qui furent probablement détruits de fond en comble pendant les guerres du xve siècle. C'était *Le Chêne*, c'était *La Baroche*. Un acte de partage de serfs de l'an 1208 et une charte de 1379, nous ont conservé ces deux noms : quant au sol et aux habitants, ils n'en ont gardé ni trace, ni souvenir. Puis, dans des temps moins reculés. La petite ville, rivale de Cravan, sa voisine, avait sans doute avec ses fossés, ses murailles, ses tours et son château-fort, une physionomie, un air d'importance qu'elle n'a plus guère aujourd'hui. Elle remfermait une population laborieuse, active, enrichie par le commerce des vins, mais exposée mieux que toute autre aux entreprises de toutes les hordes qui ravageaient perpétuellement le pays. On lui fit donc une enceinte fortifiée, ce qui veut dire qu'on la signala à tous les partis comme un asile, qu'on attira les gens de guerre autour de ses murs et qu'on accumula sur elle, le cas échéant, plus de colère par plus de résistance.

L'enceinte de Coulange formait une sorte de parallélogramme, dont les grands côtés regardaient à peu près le nord et le midi. A l'est une porte qu'on appelle encore porte d'en-bas, donnait accès sur la route de Vincelles ; à l'ouest, s'ouvrait la porte d'en-haut ou d'Auxerre. Onze tours d'inégale grosseur dominaient les murailles dans lesquelles elles étaient à demi engagées. Il en est sept dont l'emplacement est encore certain ; elles partageaient les murs de l'ouest et du sud. Quant aux autres, il est probable, d'après l'aspect du terrain et le souvenir de quelques vieillards, qu'elles servaient à la défense des deux portes. Au nord-est de la ville s'élevait la vieille église, et au sud, le château fortifié de manière à repousser les attaques du dehors et celles du dedans. De tout cela que reste-t-il? la longue et haute muraille du nord, qui se disloque et s'ébrèche depuis trois siècles ; partout ailleurs, des murs abattus, des fossés comblés, des débris qui s'accumulent, puis çà et là, dans un pan de tour effondrée, quelques meurtrières tout-à-fait inoffensives. Quant au château, son emplacement est ce qui en reste de plus authentique ; on peut cependant y voir encore en guise d'anciens murs, quelques pierres noires ; les restes d'un puits célèbre dans les annales du castel, et, au fond d'une sorte de cave, un réduit sombre dont la destination première est sans doute un problème archéologique, mais qu'en attendant on appelle la prison. L'ancienne église a fait place à l'édifice construit sur les dessins du chevalier Servandoni. Un clocher gothique, débris échappé à bien des ravages, est donc le seul monument encore debout qui puisse raconter l'histoire de Coulange. Cette histoire ne manque pas d'intérêt : on y rencontre les noms illustres des

sires de Sainte-Croix, de Savoisy, de Beauvoir et de Chastellux, avec ceux des d'Ormesson, des d'Aguesseau et des Contaud. Mais il faut le reconnaître, la célébrité qui s'attache à la plupart de ces hommes, est bien étrangère au bourg de Coulange, humble portion de leurs grands domaines, pour laquelle ils n'avaient d'autre attachement que celui du maître pour un champ fertile. D'ailleurs, ils ont participé à des événements généraux ou locaux dont les récits, déjà faits par d'autres avec infiniment de science et de talent, ne donneraient lieu, dans cette notice, qu'à des développements inutiles. Cependant ce pays a quelque droit à nos souvenirs ; car, en dehors des hautes destinées de ses seigneurs, il a su acquérir par lui-même une certaine importance ; il a eu dans les faits historiques que nos contrées ont vus s'accomplir, sa part de luttes, de succès, de revers surtout ; il a fait, dans les derniers siècles, des entreprises notables ; enfin il a donné naissance à six ou huit hommes qui, par leur travaux et leur mérite personnel, ont sauvé leur mémoire de l'oubli.

Coulange, quelle que soit son antiquité, n'a pas d'annales antérieures au XIIe siècle ; et encore à cette époque n'est-il question de ce pays que par hasard et à l'occasion d'autre chose. Par exemple, lorsque Gui, comte d'Auxerre, célèbre par sa piété envers les églises, donna au retour des croisades la terre de Prémery à l'évêque de Nevers, il se trouvait, dit l'abbé Lebeuf, à Colanges-les-Vineuses ; et c'était en l'année 1173 (1).

En 1196, parmi les griefs que les religieuses de St.-Julien d'Auxerre, en lutte avec l'évêque Hugues de Noyers, exposent au pape en lui demandant justice, figure le refus fait par le prélat de donner l'investiture au curé de Coulange, que des prérogatives déjà anciennes les autorisaient à présenter. Par sentence du mois de septembre 1197, l'archevêque de Sens et l'évêque de Nevers que Célestin III avait désignés pour arbitres, les maintinrent dans l'exercice de ce droit ; et vers l'an 1224, l'évêque Henri de Villeneuve, érigeant en paroisse la chapelle du Val-de-Mercy qui n'était auparavant qu'un secours de Coulange, voulut que l'abbesse de Saint-Julien eût également droit de présentation à la nouvelle cure.

Tous ces faits, comme on le voit, ne sont relatés qu'incidemment. Et cependant, selon Courtépée, cette terre aurait eu déjà un seigneur de son nom, dont la dernière héritière aurait épousé vers l'an 1200 le

(1) M. Née de la Rochelle (hist. de Nevers), prétend que la petite ville de Prémery avait été donnée à l'évêque de Nevers avant 1173, et qu'à cette époque le comte Gui accorda simplement la faculté d'entourer la ville de murs.

comte de Joigny, Pierre de Ste-Croix de la maison de Vienne. Mais voici que les documents deviennent plus positifs : il est certain que la seigneurie a appartenu à la maison de Sainte-Croix, depuis le XIIe siècle jusqu'au XVe. En effet, par différents actes de foi et hommage que Lebeuf mentionne, les comtes de Joigny mettent leur château de Coulange à la disposition des comtes d'Auxerre, pourvu que ceux-ci s'engagent, par le serment d'un de leurs chevaliers, à le restituer, dans le même état, à l'expiration d'un certain délai.

Avec cette période de 200 ans commence l'histoire authentique de Coulange. La première pièce de ses archives n'est point une charte d'affranchissement, mais, ce qui est plus naturel, un acte de partage de serfs: en 1208 les moines de Saint-Marien et Guillaume, comte de Joigny, voulant terminer les contestations qui s'élevaient entre eux à propos des mariages formés entre les serfs de l'abbaye et ceux du *Chêne*, hameau de Coulange, conviennent que leurs hommes et leurs femmes qui se marieraient dans ces conditions seraient mis en commun pour être partagés également avec leurs enfants et tous leurs biens. Si aucun enfant ne naît de ces unions, les seigneurs devront recueillir en entier la succession (l'eschoite) de leurs serfs respectifs. Pour cet accord les chanoines donnent 20 liv. au comte et 40 sols à ses conseillers. Une clause de ce contrat portait que dans les partages chaque seigneur choisirait le premier dans la famille de ses hommes. Cependant il arriva qu'en 1248, tandis que le comte guerroyait en Palestine, le gardien de sa terre et l'abbaye se partagèrent la famille d'un serf qu'on appelait Béric, et que le gardien choisit le premier, quoique Béric fût un homme de Saint-Marien. Evidemment le pacte était violé; il n'en fallut pas moins céder au droit du plus fort; seulement, les moines firent des réserves pour l'avenir.

Il est difficile de préciser l'époque à laquelle Coulange obtint sa première charte d'affranchissement. La plus ancienne qui nous ait été conservée est de 1279; C'est Jehan, comte de Joigny, qui l'octroie et qui y rappelle les franchises déjà concédées par ses prédécesseurs à des époques que nous ignorons. Cette charte mérite une rapide analyse. D'après sa teneur, les bourgeois du lieu peuvent quitter la seigneurie et y rentrer sans prévenir les officiers de justice.

La succession de ceux qui meurent sans hoirs de leur corps, advient à leur plus proche héritier en quelque lieu qu'il soit; et si, au bout d'un an, nul ne la réclame, cette eschoite confiée dans l'intervalle à deux bourgeois de la ville, est délivrée au seigneur.

Pour la taille et la corvée, la cens sera de 20 sols par an, mais rien de plus, pour le plus riche de Coulange et de La *Baroche*; pour tous

les autres, elle sera proportionnellement établie par 4 ou 6 bourgeois de la ville et un officier du seigneur.

En cas de procès, nul ne peut être contraint d'allers plaider ailleurs qu'à Coulange. Celui qui nie à tort en justice paie 2 sols.

S'il ne s'agit ni de meurtre, ni de larcin, ni de rapt, aucun bourgeois ne pourra être retenu en prison. s'il s'oblige à comparaître devant la cour du seigneur. Celui-ci fera délivrer les bourgeois qui seraient arrêtés pour ses dettes ou son fait, et protégera de tout son pouvoir ceux qui seraient retenus pour autre cause.

Les amendes de 60 sols sont réduites à 5; et celles de 5 sols à 12 deniers.

Ceux qui donneront gage de bataille de la main du prévôt ou du bailli, paieront ensemble 20 sols, s'ils font la paix avant d'entrer armés au champ; 60 sols s'ils y entrent; et 100 sols si le combat a eu lieu. Lorsqu'il s'agit de meurtre, de larcin ou de rapt, et que le combat est livré, l'amende devient arbitraire.

Les vigniers perçoivent pour le droit de garde 2 deniers par arpent de vigne. Il y a pour le four de Coulange et les bestiaux usage dans les bois du Val-de-Mercy.

Quand le seigneur va en guerre, chaque château doit lui fournir un homme nourri à ses frais le premier jour, et aux frais du comte le reste du temps.

Le droit de four banal était d'un pain sur 17; et le droit de minage d'une écuelle sur 70, ou, ce qui est même mesure, sur un bichet d'Auxerre.

Ainsi d'après cette charte les habitants de Coulange cessaient d'être taillables et corvéables à merci; ils acquéraient la faculté d'aller et de venir, d'acquérir pour eux-mêmes et de transmettre à leurs enfants, rien de plus. Pourtant ces simples droits suffisaient à la création de ce qui s'appelait une *commune*, *mot nouveau et détestable*, *novum ac pessimum nomen*, disait un auteur du XIIe siècle.

Mais ce n'est pas tout : 86 ans plus tard, sans que nous puissions rien savoir des faits qui se sont accomplis dans l'intervalle, nous trouvons une autre charte fort remarquable par la nature des immunités qu'elle accorde à ce pays. Philippe de Sainte-Croix, évêque de Mâcon, seigneur de *Coloinges-les-Vineuses* et du *Vaul-de-Marcy*, dans ses lettres datées du 26 mars 1365 et confirmées par le roi Charles V au mois de mars 1375, (1) rappelle d'abord les franchises concédées par ses prédé-

(1) Ordonnances des rois de France.

cesseurs, puis ce fait: « que la communauté de nostre ville eslise chacun an le jour de la fête de la Nativité saint Jehan-Baptiste, ou le lendemain, quatre bourgeois de nostre dicte ville liquel sont juré et establi à traictier et ordener de toute la besoigne de la communauté...» Et ensuite il ajoute : « Nous les franchises et choses dessus dictes lonons, gréons..... et en aultre, avons octroïé et par ces présentes octroyons aus diz nos bourgois et habitans des dictes Coloinges, leurs hoirs, leurs successeurs, présens et à venir, que perpétuelment et à toujours, mais pour toutes les besoignes de la communauté puissent assembler quand bon leur semblera et mestier (besoin) leur sera, établir un ou plusieurs procureurs, faire sous nostre auctorité et licence tailles et impositions sur eulx raisonnables, sans qu'ils en rendent compte à nous ne à nos hoirs.... »

Cette charte n'est donc pas une superfétation de la première. Celle de 1279 affranchissait des serfs; elle leur accordait le droit fondamental de la vie civile, l'avantage de ne plus être, eux et leur famille, la propriété, la chose de leur seigneur. C'était alors, dit Augustin Thierry, le dernier but des efforts et des vœux. Mais avec l'affranchissement se manifestent de nouveaux besoins et de nouvelles tendances; les vassaux commencent à sentir que leurs intérêts communs seraient surveillés, protégés par eux-mêmes avec beaucoup plus de zèle que par le seigneur, dont on peut craindre souvent l'opposition ou l'indifférence. Alors une participation directe aux affaires de leur communauté devient l'objet de leurs désirs; ils la souhaitent, ils la réclament et de gré ou de force ils finissent par l'obtenir. Eh! bien c'est ce droit, qu'il faut appeler politique afin de parler le langage de nos jours, que la charte de 1365 a pour objet exclusif de concéder. Cette différence, si tranchée et si peu ordinaire, entre ces deux chartes qu'un siècle sépare, est une preuve ajoutée à tant d'autres que l'obtention des droits politiques, loin d'avoir été la cause primitive du soulèvement des communes, n'a pu être que la suite et la conséquence de leur affranchissement civil.

« Le principe des communes du moyen-âge, dit encore A. Thierry, l'enthousiasme qui fit braver à leurs fondateurs tous les dangers et toutes les misères, c'était bien celui de la liberté, mais d'une liberté toute matérielle si l'on peut s'exprimer ainsi, la liberté d'aller et de venir, de vendre et d'acheter, d'être maître chez soi, de laisser son bien à ses enfants.... Les intelligences ne concevaient rien alors de plus élevé, rien de plus désirable dans la condition humaine. » Ce passage, tiré de la lettre XIV sur l'histoire de France, nous parait détruire tous

les doutes qu'on a pu concevoir à ce sujet sur la pensée de l'éminent historien.

Quant au Val-de-Mercy dont il n'est pas question dans les chartes que nous venons d'analyser, il fut affranchi de la taille et de la main-morte réelle et personnelle par Guillaume, comte de Joigny, et par sa femme Alix de Montaïgu. Une ordonnance de Philippe-le-Bel du mois de mai 1311 confirma cet affranchissement.

Quelles sont l'origine et la cause des franchises obtenues par Coulange? Faut-il voir dans ses deux chartes des concessions bénévoles ou forcées? Pour résoudre ces questions intéressantes, l'hypothèse a le champ libre en l'absence de documents positifs. Ne pourrait-on pas croire néanmoins, d'après la charte même de 1365, qu'antérieurement c'était déjà pour cette petite ville un usage, sinon un droit, d'élire chaque année quatre procureurs chargés de toutes les *besoignes* de la communauté? En sorte que le seigneur du lieu se serait contenté de ratifier un fait accompli et d'octroyer une liberté déjà conquise. Mais si l'on songe combien ce fait pouvait paraître alors anormal, et cette liberté exorbitante, on saura gré au bon évêque d'avoir bien voulu sanctionner lui-même l'atteinte portée à ses priviléges.

Et cette concession ne fut pas la seule preuve de munificence que Philippe de Sainte-Croix donna à ses vassaux. Car ce fut lui qui en 1378 fonda l'hôpital de Coulange, dont les ressources, d'abord fort modiques, s'accrurent plus tard par l'adjonction des Maisons-Dieu et maladeries voisines. Ces ressources, d'après le titre de fondation (1), consistaient en une somme de 100 florins une fois payée par l'évêque ou, à son défaut, par ses héritiers; en une rente annuelle de 30 liv. à la charge du seigneur, et en certains droits d'usage dans les bois de ce dernier.

Le chapelain, présenté par le seigneur, est institué par l'évêque d'Auxerre, qui doit percevoir une somme de 20 liv. pour son droit de collation et de surveillance. C'est avec ces revenus qu'on devait pourvoir à l'entretien des 15 lits que renfermait l'hôpital, et aux besoins des malades et des pauvres. Dans les cas, peu rares sans doute, où tous les nécessiteux ne pouvaient être secourus, on devait se contenter, d'après l'acte de 1378, de leur donner asile pendant la nuit, et leur dire le matin : *allez et mendiez*.

A côté de cette pieuse fondation il faut mentionner encore, pour suivre l'ordre chronologique, la construction du clocher de Coulange. Il

(1) Archives de l'Yonne.

est vrai que les archives ne nous ont pas conservé la date de ce monument; mais son architecture, comme nous essaierons de l'établir lorsque nous parlerons de la nouvelle église, semble indiquer avec certitude la fin du XIV[e] siècle, c'est-à-dire le temps où la seigneurie appartenait à Philippe de Sainte-Croix. On est donc bien tenté d'attribuer encore à l'initiative de cet évêque, à son zèle pour la religion, à sa bienveillance pour ses vassaux, cette œuvre dont le mérite, ou, si l'on veut, les prétentions artistiques donnent une idée juste de l'importance qu'avait déjà acquise notre petite ville.

Or, pendant que ces affranchissements, ces fondations et ces travaux marquaient profondément dans l'histoire de ce pays la seconde moitié du XIV[e] siècle, pendant qu'à la même époque peut-être Coulange construisait ses murailles et ses tours, un homme qui lui appartient par son origine, parvenait à des fonctions éminentes et faisait en sorte de laisser un nom historique. Cet homme s'appelait Maurice, sa famille était de Coulange-la-Vineuse; voilà d'abord tout ce que dit la chronique. On ignore ses débuts; on ne le retrouve que sur le siége épiscopal de Nevers. Il fut chargé par le pape en 1386, de mettre à exécution la bulle qui sur la demande de Louis, duc de Bourbon, érigeait en collégiale la chapelle de Notre-Dame-des-Moulins. Il fit construire à ses frais, « la belle tour des dominicains de Nevers et la flèche élégante qui la surmontait. » (1). Une occasion se présenta de signaler son zèle comme évêque, et il la saisit : en 1388 Adam, prieur de la maison de Nevers, osa soutenir en chaire que la Vierge avait été conçue en péché originel, et que si elle fût morte avant la Passion de Jésus-Christ, elle serait descendue en enfer. Cette grosse hérésie et cette audace méritaient sans doute un châtiment. Aussi par ordre de Maurice, Adam fut-il arrêté et conduit dans les prisons de Paris. Mais le 16 mai 1389, il abjura son erreur en présence des députés de l'université, et il ne fut condamné qu'à une interdiction de deux ans. Ce qui n'a pas été le moindre mérite de Maurice, c'est d'avoir été distingué par le roi Charles V dont Châteaubriant a dit: « une seule qualité doit être relevée parmi celles qu'il possédait : la connaissance des hommes et l'intelligence nécessaire pour les apprécier ; il se servit de ce qu'il y avait de supérieur autour de lui... il choisit pour ses armées Bertrand du Guesclin, et Bureau de Larivière pour ses conseils. » Or, le confesseur de ce roi qui choisissait si bien, et l'un de ses exécuteurs testamentaires, ce fut Maurice de Coulange-la-Vineuse; ce fut lui qui le 16 sep-

(1) Née de la Rochelle, hist. de Nevers.

septembre 1380, dans le château de Beauté-sur-Marne, administra les derniers sacrements à ce monarque qui disait, et à bon escient: « je ne trouve les rois heureux que parce qu'ils peuvent faire du bien. »

Le confesseur de Charles le Sage devint celui de Charles l'Insensé; et fut nommé bientôt après, pénitencier du pape Clément VII. Telle était sa haute fortune, quand la mort l'atteignit le 16 janvier 1394. Il fut enterré à Nevers dans le chœur de l'église de Saint-Cyr, à gauche de l'autel, sous une tombe de marbre noir.

Son neveu, Philippe Froment, compté comme lui parmi les hommes célèbres de Coulange, lui succéda dans l'évêché de Nevers. Il avait obtenu déjà celui de Bethléem, à Clamecy. On connaît l'histoire de ce siége épiscopal, qui n'avait ni clergé ni peuple et se trouvait situé sur le territoire d'un autre évêque. Guillaume IV, comte de Nevers et d'Auxerre, atteint de la peste en Palestine et voulant être inhumé à Bethléem, légua à l'église de cette cité l'hôpital de Pantoner de Clameçy, afin que l'évêque de Bethléem pût s'y réfugier, dans le cas où les Sarrasins le chasseraient de son siége. Cette donation fut confirmée par les successeurs du comte; le roi Charles VI y ajouta même les priviléges dont jouissaient les évêques ordinaires du royaume. Philippe Froment fut donc un de ceux qui, depuis l'époque de cette fondation jusqu'en 1754 au moins, voulurent bien, chassés ou non par les Sarrasins, se réfugier dans Bethléem de Clamecy. Il était, en outre, confesseur de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Son histoire n'est pas longue, dit M. Née de La Rochelle, il jeûnait et priait continuellement pour son troupeau. Il mourut assez âgé, *plenus dierum et meritorum*, (Gallia christiana) le 20 janvier 1400.

Après la mort du pieux évêque de Mâcon, la terre de Coulange eut encore pour seigneur un membre de la famille de Sainte-Croix, Jehan, chevalier. Puis elle fut successivement acquise par Humbert de Lireu, qui, d'après un acte de sauvegarde délivré par le roi en 1405, aurait été chambellan du duc de Bourgogne, seigneur de *la Ceulle* et de Coulange-la-Vineuse; et ensuite, dans l'année 1408, par Charles de Savoisy, seigneur de Seignelay, conseiller et premier chambellan du roi et grand échanson de France. Nous ne connaissons des premiers que leurs titres et leurs noms. Quant au troisième, si sa vie n'appartenait spécialement à l'histoire de Seignelay, nous eussions raconté une belle batterie entre ses valets et des écoliers, son procès avec l'université, sa condamnation, la destruction de son hôtel dont l'emplacement demeura long-temps vain et vague; puis ses aventures maritimes, ses hauts faits, ses nombreux emplois, enfin son passage à Auxerre à la suite de Charles VI,

en 1412, et les magnifiques présents offerts à cette occasion au roi et à tous les seigneurs qui l'accompagnaient (1). Sa fille, Marie de Savoisy, épousa, le 19 janvier 1435, Claude de Beauvoir, seigneur de Chastellux, maréchal de France, et lui apporta, entre autres terres, celle de Coulange et du Val-de-Mercy. Claude de Beauvoir, « l'homme le plus considérable de cette longue descendance des Chastellux (2), » était alors aux plus beaux jours, sinon de sa jeunesse, au moins de sa renommée. Il avait été chambellan de Jean-sans-Peur, conseiller de Charles VI, capitaine-général du duché de Normandie, gouverneur du Nivernais, maréchal de France ; il avait fait le siége de Louviers, était entré dans Paris à la tête des Bourguignons, avait gagné sa bataille de Cravan, avait reçu à perpétuité pour lui et les siens le titre et la prébende de chanoine de Saint-Etienne, et avait fait son entrée dans la cathédrale avec le surplis et le baudrier, l'aumusse et l'oiseau de proie. Toujours fidèle à ses ducs, il s'était associé à toutes leurs querelles avec le roi de France et les Armagnacs, sans compromettre son nom dans toutes les démences de ce siècle. L'armée, le conseil, les négociations, le gouvernement des provinces, tout avait été pour lui une occasion de bien faire et de réussir. Cependant deux choses lui manquaient encore ; du repos pour son âge mûr et une postérité pour son héritage glorieux : mais en 1435 son mariage avec Marie de Savoisy et la paix d'Arras, lui procurèrent cette double satisfaction (3). Les événements principaux de cette vie, qui est toute une histoire, ont obtenu, dans des notices récentes, la place qu'ils méritaient (4). On ne peut pas les raconter de nouveau ; il n'y a qu'une manière de bien dire les choses.

A l'époque où Claude de Beauvoir acquérait la seigneurie de Coulange, cette petite ville, occupée depuis deux ou trois ans par les troupes du roi, fut reprise par les Bourguignons. La lutte fut peu sanglante. A vrai dire, les Français qui gardaient la place avaient pour capitaine le célèbre Jacques d'Espailly, surnommé *Fort-Epée* par les uns, et *Fort-Epice* par les autres, tandis que les assiégeants étaient commandés par Filbert de Vaudrey, Guillaume de Rochefort, chambellan du duc, et le seigneur de Varembon, François de la Palu, qui venait de faire raser Champlost. On ne saurait dire quel eut été le sort de Coulange, prise d'assaut, et livrée à ces vaillants hommes. Mais les Bourguignons n'employèrent heureusement que des armes fort pa-

(1) Charles VI reçut, pour sa part, 10 muids de vin de pinot.
(2) Annuaire de l'Yonne.
(3) De ce mariage naquirent six enfants, 4 fils et 2 filles, v. le père Anselme.
(4) Annuaire de l'Yonne.

cifiques ; ils offrirent au capitaine d'Espailly 5,000 écus et 1,700 salus d'or s'il ouvrait les portes. Cette offre fut accueillie, et le 23 juin 1435, le capitaine troquant peut-être sa *forte épée* contre une *forte épice*, rendit la ville au gouverneur d'Auxerre pour le duc de Bourgogne.

II.

Depuis cette époque jusque vers la fin du siècle suivant, les chroniques ne rapportent sur Coulange aucun fait bien remarquable. Charles VII avait fait une paix durable avec Philippe-le-Bon; et quoique la guerre recommençât avec acharnement entre Louis XI et Charles-le-Téméraire, l'Auxerrois n'en ayant pas été le principal théâtre, ne dût pas en ressentir les plus funestes conséquences. Tout ce que Coulange, située sur la frontière de Bourgogne, eut à redouter comme toutes les places circonvoisines, ce furent les excursions continuelles des gens du roi. Et ce danger existait même en temps de paix ; Car Louis XI, observateur peu fanatique de la foi jurée, ne défendait jamais à ses troupes, quelque trêve qu'il eût promise, de harceler le Bourguignon. Aussi, en 1474, malgré la trêve conclue alors et prolongée jusqu'en 1475, le maréchal de Bourgogne est-il obligé d'envoyer du renfort aux garnisons de Cravan, de Saint-Bris et de Coulange-la-Vineuse.

La réunion du comté d'Auxerre à la couronne, opérée en 1477, dut mettre fin à toutes ces hostilités. Sous les règnes de Charles VIII, Louis XII et François I[er], l'esprit de conquête porta au loin les ravages de la guerre. Pendant cette longue période, notre pays, débarrassé des gens d'armes, n'eut plus d'autres ennemis à combattre que la misère et la peste. Ce fut cependant au milieu de ces nouvelles calamités que le bailliage d'Auxerre entreprit la rédaction de ses coutumes. En vertu de lettres-patentes de Louis XII, datées de Grenoble, le 2 avril 1506, des assemblées furent tenues à cet effet les 8 et 30 septembre 1507, dans l'hôtel-de-ville d'Auxerre. Ce qu'on y débattit le plus vivement, ce fut le chapitre des lots et ventes sur lequel les seigneurs et les vassaux avaient bién de la peine à s'accorder. De nombreux villages, et notamment Coulange-la-Vineuse et le Val-de-Mercy, en firent le texte de leurs observations. Cette rédaction des coutumes, longtemps suspendue, ne fut arrêtée définitivement qu'en l'année 1561 (1).

(1) Dans les assemblées tenues à cette époque le sieur Louyset dit : « pour les » manans et habitants de Coulanges-les-Vineuses et du Val-de-Mercy, que quand

Voici venir la fin désastreuse du XVIe siècle. La Réforme avait pénétré dans toute la France. La guerre civile succède à la guerre étrangère ; Condé se met avec le roi de Navarre à la tête des protestants ; il appelle à son secours une armée de lansquenets qui traverse l'Yonne à quelques lieues au-dessus d'Auxerre et ravage le pays ; enfin Auxerre tombe au pouvoir des huguenots qui pillent les couvents, les églises, et se répandent dans les environs.

Cravan est assiégé inutilement; Irancy veut également résister, mais il est pris et tous ses habitants sont massacrés.

Coulange a bientôt son tour. Le prince de Condé avait désigné cette petite ville pour quartier au sieur de Prumereaux, son lieutenant. Celui-ci vient s'y présenter à la tête de son régiment le 7 février 1568 ; l'entrée lui en est d'abord refusée, et quelques uns de ses soldats sont tués. C'était une résistance que le voisinage d'une armée ennemie et l'exemple d'Irancy, saccagé la veille, rendaient bien téméraire. Aussi les habitants ne se contentèrent pas de cacher en toute hâte ce qu'ils avaient de plus précieux, d'enfouir même dans le puits du château, la statue de saint Christophe, le patron de la paroisse ; ils jugèrent plus prudent d'entrer en composition avec le prince par l'entremise de M. de Pesselière, qui se trouvait avec d'autres huguenots au Val-de-Mercy, auprès du seigneur de Coulange dont il était le cousin. Condé consentit à épargner la ville, mais à condition qu'elle lui paierait 1,000 écus et qu'elle ouvrirait ses portes au comte de la Rochefoucault, dont la troupe s'élevait au moins à deux mille chevaux. Il n'y avait pas à hésiter. Coulange donna donc entrée au comte, hébergea sa troupe pendant deux jours et paya en partie les 1,000 écus. Pour garantie du surplus, les huguenots emmenèrent cinq habitants en otage (1).

Et puis, profanation dont le récit lamentable a été consigné par un témoin oculaire à la fin d'un vieux missel de la paroisse ! «.... le soir, » avant le partement du comte, il fallut trouver le chef de M. Saint-

» aucun achète héritage au dedans desdites seigneuries et finages d'icelles n'est deu » que douze deniers tournois pour le lot, qu'ils ont possession immémoriale, laquelle même leur a été accordée par feu Philippe de Chastellux, père d'Olivier de » Chastellux, à présent seigneur desdites seigneuries, l'orsque par le même commen- » dement du feu roi Loys douziesme les articles des coutumes dudit baillage furent » dressez. » L'assemblée décida que le coutumier ne pourrait pas nuire à cette possession immémoriale.

(1) Hubert Foudryat, Adrien Foudryat, Jean d'Aubin, Jean Miguières et Jean Merlinat.

» Christophe, que l'on avait caché dedans le puits du château, qu'il
» emporta avec toutes les chappes et chasubles de l'église qui étaient
» bien en nombre de 40, dont la moindre était de damas : et n'en
» fut sauvée que la belle chasuble blanche que l'on met les jours de
» Noël et saint Jean-Baptiste, que Sébastien Foudryat cacha sur le
» fond du lit de son père, et en mit une de velours rouge qu'il avait
» acheptée d'un soldat, en sa place, qui lui cousta un pistolet ; d'au-
» tant que son dit père les avait en garde et par compte.... Et quant
» aux autres réliquaires et joyaux de la dite église, il n'y en eut au-
» cuns de perdus, ny la dignité de chef de M. Saint-Christophe, ny le
» pied ni l'estuy du dit image et chef qui est encore en l'église. Dieu
» nous fasse la grâce, ou à ceux qui viendront apres nous, de faire
» mettre un autre image et chef de M. Saint-Christophe sur le dit pied
» et de les mieux garder que les deux autres qui sont estés dessus, les-
» quels ont été perdus, le premier en l'an 1529, par les larrons....
» qui en furent pendus, et l'autre par les huguenots, en l'année
» 1568. » (1).

Après les guerres de religion viennent les troubles de la Ligue, auxquels l'Auxerrois demeura longtemps étranger. Ce fut seulement en 1587 que le duc de Guise, passant par Auxerre, entraîna cette ville dans son parti, tandis que tous les seigneurs des environs se prononçaient pour le roi. Les habitants de Coulange, quoique M. de Chastellux suivît le parti contraire, se mirent du côté de l'Union. Mais ils ne surent pas se défendre contre la surprise des royalistes. Ceux-ci, persécutés dans Auxerre, s'entendirent avec Beaujardin, seigneur de Belle-Ombre, et Vincent, seigneur de Vaux, pour s'emparer de Coulange dont ils espéraient faire un lieu de refuge. Le 10 avril 1589, ils se déguisèrent en paysans ; l'un d'eux, le sieur Créthé emprunta même le costume de femme de village, et tous ayant leurs armes et leur cuirasse cachées sous leurs vêtements, entrèrent sans difficulté dans la ville, s'emparèrent du corps-de-garde et se rendirent bientôt maîtres de la place dans laquelle ils s'étaient du reste ménagé quelques intelligences. Aussitôt que la nouvelle de ce coup de main fut parvenue à Auxerre, le maire et les échevins firent monter à cheval le sieur Ferroul, capitaine d'Egriselles, et lui ordonnèrent d'aller, avec sa

(1) « Le chef et l'image dont il est parlé ci-dessus furent faits en 1561 des aumônes des habitants de Coulanges par Jean Rémon orfèvre à Paris. L'image était de stature commune et pesait 49 marcs. Ainsi à 25 livres le marc le tout se montait à 1225 livres, selon les comptes de Hubert Foudryat et Guillaume Vaillant » (tiré du même manuscrit, v. Lebeuf).

compagnie et 150 hommes de pied, reprendre Coulange sur les royalistes. Mais ces troupes trouvèrent l'ennemi sur ses gardes, et n'ayant pu obtenir dans les villages environnants ni retraite, ni provisions, même pour argent comptant, elles furent obligées de revenir sur leurs pas. Peu de jours après, elles retournèrent à la charge et firent une tentative encore plus malencontreuse ; car, dans une vigoureuse sortie que Beaujardin fit à la tête des siens, quatre Auxerrois furent tués et beaucoup d'autres furent blessés. Les ligueurs se vengèrent de ce nouvel échec en mettant la nuit suivante le feu aux moulins que le seigneur de Belle-Ombre possédait à Ecolives. Celui-ci, de son côté, avait autorisé les gens de son château à prélever un impôt considérable sur toutes les flottes de bois qui descendaient à Paris, et à enlever tous les bestiaux qui erraient dans la campagne. On se faisait donc de part et d'autre tout le mal possible ; les guerres civiles n'ont rien de chevaleresque. Cependant, la colère et le désir des représailles croissaient de jour en jour dans la capitale du comté ; la sainte Ligue se sentait humiliée d'être bravée par une ville aussi petite que Coulange, et elle résolut d'en finir d'une façon éclatante. On réunit quatre compagnies sous le commandement du capitaine du Carret, auquel on donna pour lieutenants les capitaines Thuillant, Vincent Bonvoisin, dont le vrai nom était Thierriat et La Catache. Ce dernier conduisait les gens de pied, les autres guidaient la cavalerie et les lanciers. Cette petite armée se mit en marche le 2 juin (1589), emmenant à sa suite des chariots chargés de munitions, de vivres, d'échelles et de machines de toute nature. On attendit, pour livrer l'assaut, jusqu'à la nuit du lendemain. A trois heures après minuit, les échelles sont dressées ; les plus hardis montent, passent par une petite fenêtre, se précipitent dans la ville, tuent les gardes qu'ils rencontrent et ouvrent les portes à leurs camarades. Ceux-ci poussent aussitôt le cri de *ville prise ! ville gagnée !* A ce cri, les royalistes surpris, sans défense, se sauvent de toutes parts. Les plus alertes parviennent jusqu'au château où ils trouvent un refuge. Tous les autres tombent entre les mains des ligueurs qui les massacrent. Et aucun d'eux, rapporte la chronique, ne dut échapper ; car les assaillants, dont le but était bien moins le pillage que la mort de leurs ennemis, avaient eu grand soin de laisser en dehors assez de troupe pour investir toute la ville. Dans cette première escarmouche, dit Lebeuf, le nombre des victimes fut de 40 à 50, parmi lesquelles se trouvèrent Lazare Vincent, avocat, et deux frères dont l'un était receveur des décimes du diocèse. Cependant, le château tenait encore. Beaujardin, qui s'y était renfermé avec sa femme, ses enfants, le sieur Créthé et beaucoup d'autres, avait été inutilement

sommé de se rendre. Pour le réduire, le maire d'Auxerre envoya un renfort de 500 cents fantassins et de 550 cavaliers. On essaya d'abord de saper les murs; mais c'était une entreprise longue et difficile. Alors les ligueurs crièrent aux royalistes que, si à minuit ils ne s'étaient livrés à leur merci, ils mettraient le feu au château. Dans cette cruelle alternative, Crethé et Beaujardin ne voient d'autre parti à prendre que de descendre au moyen d'une corde jusque dans les fossés du donjon, et de passer, à la faveur des ténèbres, au milieu de tous leurs ennemis. Crethé tente le premier cette voie suprême de salut; mais à peine a-t-il touché à terre qu'il est pris, entraîné dans une auberge et assassiné. Beaujardin hésite; il déclare, avant de descendre, qu'il désire parlementer afin d'avoir la vie sauve, puisi l imite son compagnon et se suspend à la corde. Mais pendant qu'il glisse le long des murailles, un coup d'arquebuse vient l'atteindre; il tombe, on accourt et on l'achève. Enfin, ajoute l'implacable histoire, « on lui coupa la » tête, et, après qu'on en eut ôté les oreilles, un jeune garçon la porta » en trophée au bout d'un bâton et on l'exposa proche l'une des » portes. » Ceux qui descendirent après Beaujardin furent également tués; on n'épargna que sa femme, son fils et ses domestiques. La première fut donnée en garde au capitaine La Catache, le second fut confié au sieur du Carret, et le vendredi 9 juin tous furent ramenés à Auxerre.

Pendant ce temps, le sieur d'Halincourt traversait le pays à la tête de son armée pour aller combattre les royalistes; et les Auxerrois, d'après un usage rapporté par Félix Joseph, faisaient des processions extraordinaires et priaient le ciel « pour avoir victoire sur les ennemis de la religion et de la sainte Ligue. »

Ces vœux ne furent pas exaucés. On apprit successivement l'assassinat de Henri III, la victoire d'Ivry, la conversion de Henri IV, l'approche du maréchal de Biron et les ravages de son armée. L'effroi fut au comble lorsqu'on sut, dans le courant de janvier 1594, que Coulange, cette ville acquise par la Ligue au prix de si honteux exploits, venait d'être reprise par les ennemis. Depuis deux ans le sieur de la Mothe de Vaugrenant en occupait le château; il s'était toujours montré fidèle aux ligueurs et prêt à défendre la ville contre toute attaque. Il ne permit pas, en effet, qu'on la prît, il la livra. Ce fut lui qui, le 14 janvier, pendant la nuit, fit pratiquer dans une tour une ouverture suffisante pour donner passage au sieur de Marcueil, gouverneur de Mailly-Château, au capitaine Bierry et à une troupe de 150 soldats. Ceux-ci parviennent sans bruit jusqu'aux portes, abaissent le pont-levis, ramassent les armes qu'ils avaient laissées en dehors et s'empa-

rent de la place que la garnison, surprise au milieu des ténèbres, ne songea pas même à défendre. La chronique ne dit pas que la ville fut pillée; mais elle dit, ce qui laisse supposer bien des choses, qu'un grand nombre d'habitants furent emmenés prisonniers à Mailly-Château. (1)

C'en était fait de la Ligue. Les succès de Henri IV et la prévision de son triomphe prochain, firent reconnaître partout la légitimité de sa cause. Le 7 avril, les Auxerrois se soumirent à son obéissance, et ils n'eurent point à s'en repentir. Le 2 mai, le maréchal de Biron venant de Régennes qu'il ordonna de démolir, traverse Auxerre avec 2000 chevaux et 1200 fantassins, pour aller camper aux environs de Coulange. Il ne s'agissait pourtant que de réduire cette petite ville dans laquelle le sieur de Lure, et même le sieur de la Mothe de Vaugrenant, celui-là qui la veille, pour ainsi dire, trahissait les princes pour servir le roi, faisaient mine de guerroyer contre le roi et de tenir pour les princes. Le 3, à l'approche de l'armée de Biron, de Lure commanda un premier feu qui blessa quelques soldats; puis, satisfait de cette bravade, il demanda à parlementer et se soumit.

La lutte à main armée était finie; il ne s'agissait plus que de rendre volontaires les soumissions forcées, et d'éteindre ça et là tous les vieux brandons de discorde. Ce fut le but que la bonté de Henri IV, autant que d'énergiques mesures, atteignit avec bonheur. Cependant Auxerre donnait toujours quelque sujet d'inquiétude : « certains habitants, dit Lebeuf, prétendoient qu'on pouvoit revenir de tout ce qui étoit fait. » Et leur hostilité se traduisait par des murmures, par des complots, voire même par l'assassinat du sieur de Tannerre, que le roi venait de nommer bailli de la ville. C'était, à ce qu'il paraît, dans Coulange-la-Vineuse que se tramaient les mauvais desseins. Mais afin d'enlever ce dernier asile aux mécontents, on en fit sortir le sieur de Lure et on le remplaça par le sieur de Champlivaut (ou mieux, Réné Viau) que le roi créa gouverneur d'Auxerre. « Et par cette attention sur la ville de Coulange, ajoute Lebeuf, on ôta plusieurs sujets de soupçons sur celle d'Auxerre. »

(1) Le 28 janvier de la même année M. de Guise écrivait à M. de Villiers, gouverneur d'Auxerre, une lettre dans laquelle il lui disait : « ....quand à ce qui s'est » passé à Coulanges j'en suis bien marry; je ferai informer de tout ce fait et en » écriray à ceux qui en sont auteurs, avec tel ressentiment qu'ils connoistront » combien ils m'ont en celà dépleu, car je ne puis approuver telles violences ny » telles façons de faire comme préjudiciables et pernitieuses. » A quel évènement M. de Guise a-t-il voulu faire allusion ?

Ainsi se termine pour l'Auxerrois cette triste période de notre histoire. Coulange avait largement payé son tribut à la guerre civile et à toutes les calamités du temps. Sa population était diminuée de moitié, son territoire était sans culture, la plupart de ses maisons étaient désertes ou abattues. Aussi les commissaires, qui vinrent en 1597 dresser un état des feux du comté, signalent dans tous leurs procès-verbaux les plaintes et la misère des habitants. A Coulange-la-Vineuse, les échevins leur déclarent que, dans cette ville, qui renfermait autrefois de 400 à 500 feux, c'est-à-dire 2,000 habitants environ, il n'y a plus que 209 feux; mais qu'en revanche, 150 maisons sont vides et que 200 autres ont été démolies par la garnison, qui en a brûlé les bois. Au Val-de-Mercy les magistrats montrent également leurs ruines et leurs maisons vides. Ils se plaignent d'avoir été rançonnés, pillés, chassés par les garnisons de Coulange, de Noyers, de Mailly, de Vincelles, de Vermenton; par le roi, par la Ligue, par tous les partis. Leurs bestiaux sont enlevés, leur labourage abandonné, leurs habitations désertes.

Que de temps il a fallu pour réparer tous ces désastres! Ce fut l'œuvre patiente, imperceptible, ignorée, du XVIIe siècle. Dorénavant plus de guerre, plus d'aventuriers, plus d'assauts ni de pillerie; les habitants de Coulange ne songent plus qu'à relever leurs toits, à cultiver leurs vignes, à faire leurs vendanges, et laissent volontiers tomber en ruine leur donjon, leurs tours, leur château et leurs remparts. Mais il ne faut pas chercher dans les chroniques le souvenir de ces utiles travaux; car on sait que les chroniques oublient, trop souvent peut-être, les événements ordinaires et normaux, pour ne relater que les accidents. Aussi nous trouvons à peine, dans tout le cours de ce siècle, trois ou quatre faits isolés dont nous allons reproduire la mention en suivant l'ordre des dates.

Et d'abord, vers l'an 1612, mourait un homme natif de Coulange, dont la vie laborieuse paraît avoir échappé aux agitations des années précédentes. C'était Droin Chaucuard, chanoine clerc à Saint-Etienne d'Auxerre en 1563. Il avait été chantre de la collégiale à Notre-Dame-de-la-Cité. Il fut pourvu en 1580 de la souchantrerie à la cathédrale et possédait en outre les cures de Couroultre et de Fulvy. Ce fut lui qui dressa avec un soin et une patience qui lui valurent une gratification considérable, un inventaire de tous les titres du chapitre. Il rédigea aussi le livre du sous-chantre, que Lebeuf reconnaît avoir consulté avec fruit pour son histoire liturgique de l'église d'Auxerre. Du reste, il n'a rien fait imprimer de ce qu'il avait écrit. Sans doute Droin Chaucuard ne s'est pas acquis une grande célébrité; mais il était, dit-on, fort recommandable par sa piété, et il avait su gagner, ce

qui n'était pas sans prix, l'amitié et l'estime de l'évêque Amyot.

En 1676, alors que les traces désastreuses du siècle précédent commençaient à disparaître, un incendie épouvantable vint replonger Coulange dans la plus profonde misère. Suivant le procès-verbal dressé le 21 mai, peu de jours après l'événement, le feu se déclara à 10 heures du matin dans la maison de Christophe Bazot; puis, activé, propagé par le vent du nord avec une rapidité désespérante, il consuma en quelques heures 170 maisons et 22 grands pressoirs, c'est-à-dire, les trois quarts du pays. Les habitants, dispersés dans la campagne, n'accoururent que pour être les témoins inutiles de leur ruine ; l'eau manquait. L'église fut presqu'entièrement consumée, trente personnes furent atteintes par le feu et blessées dangereusement. La perte totale, sans y comprendre les rentes qui grevaient les bâtiments brûlés, fut estimée à 249,400 liv. On ajoute dans le procès-verbal que rien n'eut échappé sans l'heureuse inspiration qu'eut madame de Villefranche, dame du lieu, de faire défoncer trente feuillettes de vin et de les faire jeter sur les flammes. Lorsque cette triste nouvelle fut connue de Nicolas Colbert, évêque d'Auxerre, qui se trouvait alors à Paris, ce charitable prélat fit aussitôt une quête ; puis il revint en toute hâte dans son diocèse, visita les pauvres incendiés, trouva le mal encore plus grand qu'on ne l'avait annoncé et ajouta au produit de sa quête tout ce qui lui restait d'argent. (1)

Vers la fin de ce siècle, l'hôpital de Coulange qui, depuis longues années, par suite de négligence et d'abus, n'avait rien conservé de sa destination primitive, tomba en vertu d'une mesure générale entre les mains des chevaliers du Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. Toutefois ceux-ci n'en prirent possession que le 6 décembre 1690, et n'en conservèrent pas longtemps la jouissance. Car un arrêt du conseil du 4 mai 1697, et des lettres-patentes du mois de juillet suivant reconstituèrent cet hospice sur de nouvelles bases, ajoutant à ses anciens revenus ceux des maladeries et hôpitaux de Saint-Cyr, de Cravan, de Mailly-Château et de Mailly-la-Ville. Il est probable que tous ces revenus, quoique peu considérables, furent affectés réellement au service des malades et des pauvres. Nous ne trouvons plus rien, en effet dans nos archives de semblable à cette note portant la date de 1683, et ainsi conçue « néanmoins les seigneurs du lieu s'en sont emparés (de

(1) On peut voir aux archives, année 1677, une quittance de la somme de 300 liv. montant de la quête faite par André Colbert, pour subvenir aux frais de réparation de l'église de Coulange.

» l'hôpital) comme d'une chapelle pour laquelle ils ont présenté un » prestre, lequel avec des provisions possède le tout sous le titre de » chapelle de Saint-Vincent ; et pour tout le bien qu'il en reçoit il fait » dire une messe tous les ans au jour de saint Vincent, dans la cha- » pelle qui est en mauvais estat. » La nouvelle organisation de ce pieux établissement se maintint jusqu'à l'an II de la République.

Mais ce qu'il y a de plus curieux dans les rares documents que le XVIIe siècle nous a fournis sur Coulange, c'est, sans aucun doute, la vie, quelque peu énigmatique, d'un certain personnage auquel ce pays aurait donné naissance et qui s'appelait François Rousseau. Cet homme, d'un caractère hardi et entreprenant, si nous en croyons l'histoire, aurait quitté Coulange fort jeune et serait allé bien loin chercher fortune et aventures. En effet, il commença par voyager longtemps en Perse, au Pégut et dans les Indes orientales ; puis avec sa pacotille il revint à Paris, ouvrir une boutique sous ces vieilles galeries du Palais de Justice où les chalands et les plaideurs se disputaient l'air et l'espace. Mais il y était à peine installé lorsque s'alluma le fameux incendie de la grand'salle, par suite duquel il se vit réduit à la mendicité, lui, sa femme et ses cinq enfants. Ce coup terrible ne l'abattit pas : mettant à profit ses souvenirs de voyage, il s'avisa de fabriquer de la cire à cacheter, semblable à celle qu'il avait vu préparer aux Indes, et en montra des échantillons à Mme la duchesse de Longueville (1). Cette dame voulant donner la vogue à l'invention de Rousseau, eut l'ingénieuse charité de la faire connaître à Louis XIII et à toute la cour. Alors il s'en fit un tel débit, dit Pomey dans son Histoire des Drogues, qu'en moins d'un an l'inventeur gagna plus de 50,000 livres. Rousseau donna à sa composition le nom de cire d'Espagne, pour la distinguer de la gomme laque dont on se servait auparavant et qu'on appelait cochenille. Puis, voici qu'entraîné de nouveau par l'amour des voyages il s'embarque pour Saint-Domingue. Là, il fait une nouvelle découverte, celle de la cochenille mestach. Aussitôt il en écrit à M. Pomey; il lui affirme que cette cochenille est la graine d'une plante, et cette

(1) Il s'agit probablement de la sœur du grand Condé, si célèbre par sa beauté et par le rôle qu'elle joua dans tous les troubles de la fronde. Voici ce qu'en dit Anquetil, année 1653 : « La duchesse de Longueville, ne pouvant se passer d'intrigues, après avoir renoncé à celles de l'amour et de la politique, trouva à se satisfaire dans la dévotion. La guerre entre les solitaires de Port-Royal et les jésuites commençait à s'animer, elle se déclara pour les premiers et se donna du moins le plaisir d'être du parti que la cour n'aimait pas. » Madame de Sévigné en fait un grand éloge. Elle mourut en 1679, après 27 ans de pénitence.

plante, il la décrit, et il promet de l'envoyer. M. Pomey, que ce fait intéressait d'autant plus que certaines gens lui disaient que la précieuse teinture provenait d'un insecte et non pas d'une graine, recueillit, examina, pesa les raisons pour et contre, et enfin donna gain de cause au marchand de Saint-Domingue, dont il inséra la lettre dans son beau Traité des Drogues. Inde iræ.... Le révérend P. Plumier, qui tenait pour l'insecte, fit paraître dans le Journal des Savants de 1694 une longue lettre dans laquelle, après avoir appuyé son opinion sur des citations anciennes et modernes, il ajoute : «.... Je me dispose pour un troisième voyage à l'isle Saint-Domingue, je promets que je ne m'en retournerai pas que je n'aye bien examiné l'affaire par ma propre expérience, dont j'informerai avec sincérité le public, un peu mieux que le sieur Rousseau, qui, nous ayant promis la plante de la cochenille depuis quatre ans, n'en a pourtant encore rien exécuté. »

Nous ignorons et l'issue de la querelle (1), et la fin des aventures du célèbre marchand. Nous devons dire toutefois qu'un autre savant, le P. Labat, prétend avoir fait sa rencontre à La Rochelle en l'année 1708. Mais que l'inventeur de la cire à cacheter devait être vieux alors! Car récapitulons : Pomey lui donne cinq enfants à l'époque de l'incendie du Palais, et cet incendie éclata dans la nuit du 5 au 6 mars 1618; le P. Plumier l'envoie à Saint-Domingue en 1694, et le P. Labat le trouve encore à La Rochelle en 1708. A cette dernière époque Rousseau devait donc avoir, tout bien compté, beaucoup plus de cent ans ! Pour ses biographes cette longévité est quelque peu embarrassante. Aussi à moins de dire que les savants ont confondu François Rousséau avec ses ancêtres, ses descendants ou ses homonymes, il faut se contenter d'émettre l'objection, comme l'a fait l'auteur de la Bibliothèque de Bourgogne, et ne pas essayer de la résoudre.

Il est encore un fait ou plutôt une lacune, que nous devons mentionner ici : vers la fin du XVIIe siècle, la seigneurie de Coulange cessa

(1) On sait, depuis longtemps, que la cochenille est un insecte, COCCUS CACTI (Linn., Latr., etc.) « Les cochenilles sont, dit Blanchard, des insectes dont toutes » les femelles ont complètement l'apparence de galles ; elles sont informes, globu- » leuses ou ovalaires. Leurs mâles sont ailés et incomparablement plus petits » qu'elles. Cette espèce se trouve au Mexique dont elle fait une des principales ri- » chesses ; l'on cultive pour la nourrir des champs immenses de nopal cochenilifère » (*opuncia coccinilifera*) et tous les ans les nègres en font la récolte. Elle est connue » de tout le monde par la belle couleur cramoisie qu'elle donne, et qui devient » écarlate en mélangeant sa décoction avec une solution d'étain, par l'acide nitro- » muriatique ; elle fournit aussi le carmin de cochenille dont on se sert pour la » peinture.

d'appartenir à la famille de Chastellux ; mais nous ignorons l'origine et la date exacte des deux transmissions qui s'en sont faites alors en un très-petit nombre d'années. Ainsi après avoir eu pour seigneurs un baron portant le même nom, les comtes de Joigny, l'évêque Philippe de Sainte-Croix, le chevalier Jehan, le chevalier Humbert de Lireu, et Charles de Savoisy, cette terre appartint, pendant deux siècles et demi, de 1435 à 1676 au moins, à Claude de Beauvoir et à sa postérité, échéant avec le Val-de-Mercy, d'abord aux héritiers mâles de cette famille, ensuite aux filles, et quelquefois aux uns et aux autres en même temps (1). Et puis il se trouve qu'elle était possédée, en 1682, par M. du Housset, chancelier du duc d'Orléans ; en 1686, par Mme du Housset ; et bientôt après, par André le Févre d'Ormesson, conseiller du roi et issu de cette maison, qui donna à la magistrature un grand nombre d'hommes éminents. Celui-ci eut les vertus de ses ancêtres ; mais il n'eut pas la célébrité de son cousin, Olivier le Févre d'Ormesson, qui, dans le procès de Fouquet, avait fait preuve d'un grand talent et d'une indépendance plus grande encore.

La fille d'André, Anne le Févre d'Ormesson, épousa, le 4 octobre 1695 Henri d'Aguesseau, et lui apporta en dot la seigneurie de Coulange et du Val-de-Mercy. A propos de cette union, un poète assez médiocre, Philippe Emmanuel de Coulange (qui n'a de commun avec notre petite ville que son nom, et qui doit sa réputation, comme beaucoup d'autres, moins à ses œuvres qu'à M[me] de Sévigné,) disait avec l'esprit de ce temps-là que « c'était la première fois qu'on avoit vu les grâces et la vertu s'allier ensemble. » L'éloge était incomplet, du moins en ce qui concerne Mme d'Aguesseau ; cette femme n'avait pas que des grâces : car, pour ne rappeler qu'un exemple qui dépeigne à la fois le grand caractère de l'un et de l'autre, on sait la courageuse résistance du chancelier à l'enregistrement de la bulle *Unigenitus* et les belles paroles que sa femme lui adressait, à ce sujet, au moment où

(1) De 1435 à 1588 Coulange et Le Val-de-Mercy appartiennent à la descendance mâle des Chastellux. (V. le P. Anselme)

Vers 1600 Jeanne de Chastellux qui épouse Jean de Giverlay seigneur de Chartres, fait hommage à Henri IV pour la terre de Coulange (Lebeuf).

1614. Olivier de Chastellux est dit seigneur de Coulange.

1616. Louis de Giverlay succède à son père dans la seigneurie de Chartres et de Coulange.

1634. Alexandre de Chastellux est dit seigneur de Coulange et du Val-de-Mercy.

Vers..... Catherine, dite Sabel de Chastellux, épouse N. seigneur de Villefranche.

1676. Epoque de l'incendie, M[me] de Villefranche est dite dame de Coulange.

il partait pour Versailles : « Allez, oubliez devant le roi femme et enfants ; perdez tout, hors l'honneur. » (1)

En 1712, d'Aguesseau vendit la terre de Coulange et du Val-de-Mercy à Jean de Contaut, qui épousa Marguerite de Polastron, morte en 1783, et enterrée dans une des chapelles latérales de l'église Saint-Eusèbe à Auxerre (2). Les descendants de M. de Contaut, conservèrent cette seigneurie jusqu'à la révolution.

III.

Nous sommes arrivés à une époque où les faits qui peuvent intéresser ce bourg, ne sont plus, comme dans les siècles précédents, le contrecoup brutal des événements extérieurs ; ils deviennent plus locaux, plus intimes. Les habitants, après avoir réparé tant bien que mal tous leurs désastres, essaient de mettre à profit la paix dont ils jouissent et déploient, dans toutes leurs entreprises, plus de hardiesse et de vigueur. La vie communale se développe et se fortifie; et sous ce rapport, il faut reconnaître que Coulange participe au mouvement général qui entraîne le pays.

Divers procès engagés entre la communauté et M. Jean de Contaut, prouvent que chacun savait alors soutenir énergiquement ses droits ou ses prétentions ; et cela était un progrès.

Ainsi un arrêt de 1738 soustrait les habitants à la servitude que le seigneur voulait leur imposer de n'acheter de la viande qu'aux amodiateurs de sa boucherie.

Un arrêt de 1740 fait défense à celui-ci de percevoir à son four banal le droit de giron, qu'il voulait établir indépendamment du 18e de la pâte.

Une ordonnance de Dijon du 1er février 1741 l'oblige à payer sa part dans l'octroi imposé à la ville, pour la réédification de l'église.

En 1742, un arrêt le force à respecter le droit qu'ont les habitants,

(1) Mme d'Aguesseau est morte à Auteuil le 1er décembre 1735. Le chancelier mourut en 1751 ; tous deux furent enterrés à Auteuil.

(2) Cette épitaphe est gravée sur une table de marbre : « Cy-git dame Madame Marguerite de Polastron douairière de Messire Jean de Goutaut, chevalier, baron de Coulange-la-Vineuse, seigneur du Val-de-Mercy et autres lieux, décédée le 16 mars 1783, âgée de 84 ans, de profundis. » Au bas, une couronne de baron surmonte deux écussons dont l'un est *d'argent, au lion de sable, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or ;* et l'autre, *d'argent au lion de sable*..

de se choisir des échevins. La même année, un autre arrêt le condamne à supprimer un récipient, au moyen duquel il enlevait à la ville une partie des eaux de ses fontaines.

Une sentence du bailliage d'Auxerre, dont nous ignorons la date, maintient la communauté dans la possession et jouissance d'un terrain qu'il leur conteste.

Enfin, le plus gros procès qui se fût élevé entre les parties était relatif à la possession de 80 arpents de bois. Un arrêt du parlement, rendu par défaut le 18 août 1742, confirma la sentence du bailliage qui accordait la possession à la communauté; et un arrêt contradictoire du 17 avril 1744, maintint M. de Coulange dans les plains, et réserva aux habitants la vaine pâture. (1)

Ces contestations n'empêchèrent pas les habitants de poursuivre avec persévérance de grands projets de restauration et d'embellissement. Après avoir construit une église et des fontaines, qui méritent une note spéciale, ils voulurent démolir, comme menaçant ruines, et le presbytère et les portes de la ville et une portion des murailles. Le 12 avril 1772, un brevet du roi leur accorde l'autorisation de démolir et surtout de réparer. Mais diverses causes mettent obstacle aux travaux. D'abord en 1775 des divisions fâcheuses éclatent entre les habitants, à propos de l'élection des syndics. Deux assemblées sont tenues le même jour, 24 juin, l'une à l'issue de la messe, l'autre à l'issue des vêpres, et chacune d'elles a ses partisans qu'elle élit. Dans ce conflit le subdélégué d'Auxerre maintient provisoirement les anciens échevins. Mais l'intendant, auquel il en réfère, accorde provision à ceux qui ont été élus les premiers, sauf aux autres à se pourvoir devant les juges compétents. Ces difficultés se renouvelèrent pour la même cause et de la même façon, le 6 janvier 1789. Puis, des usurpations commises en 1776 par quelques habitants, sur les fossés et les remparts, font surgir la question délicate de savoir si Coulange est une ancienne ville forti-

(1) Dans les notes relatives à ces procès nous trouvons ce singulier passage : ..... « Quand on dit les habitants de Coulange on ne doit pas entendre comme le prétend le sieur Contaut, quelques paisans, mutins et cabalistes, mais la plus grande et la plus saine partie de la ville de Coulanges qui est composée d'un grand nombre de bons bourgeois, d'officiers chez le roy et chez M. le duc d'Orléans, de marchands, de commissionnaires de vins, et autres de cette nature ; c'est-à-dire que toute la ville et communauté réclame contre les entreprises du sieur Contaut à l'exception seulement des vignerons qui font ses vignes et des amodiateurs à qui il afferme les droits anciens et nouveaux et de ceux qui lui doivent quelques rentes. » (V. archives de la mairie de Coulanges).

fiée, ou un bourg clos par une simple muraille; si, par conséquent, les fortifications, leurs débris et leur emplacement appartiennent au roi ou au seigneur. Cette question s'agitait encore le 13 octobre 1788, si bien que ce fut seulement après 89, que les Coulangeois purent mettre à bas leurs vieilles portes voûtées, et les remplacer par quatre piliers pareils à ceux qu'ils admiraient à Saint-Bris, à Cravan, à Vermenton et que, dans leurs réclamations, ils proposaient comme modèles.

Enfin Coulange est-il ville ou village? Cela pourrait bien dépendre du but qu'on se propose. S'il s'agit comme en 1776, de ne pas payer la redevance due au roi pour l'emplacement des fortifications, les habitants répondent que « leur ville n'est qu'une bourgade, que d'ailleurs ils tiennent leurs concessions du seigneur auquel ils paient une redevance annuelle. »

S'il faut, la même année, supplier le contrôleur général des finances, de ne pas exiger, par application de l'édit d'avril 1758, la somme de 870 liv. 3 s. pour droits réservés sur les vins, on expose très-humblement que « la paroisse est un petit bourg pas plus fermé que plusieurs villages circonvoisins (1). »

Mais quand le seigneur, à l'expiration d'un bail qui lui accordait 25 sols par chaque habitant, depuis l'âge de 3 ans, pour droit de four banal, exige 40 sols par tête ou bien la perception du droit en nature, alors les habitants, qui s'imaginent que les fours banaux sont ou vont être supprimés dans les villes, font remarquer que « Coulange est un gros bourg où il y a des échevins nommés par le roi. » (2). Et lorsqu'en 1779 ils veulent avoir un presbytère commode et bien bâti, on n'oublie pas de dire que « la paroisse est très-aisée et que Coulange-la-Vineuse est un bourg considérable. » Ainsi l'importance de ce pays est variable; tout dépend du point de vue.

Dans le cours du XVIIIe siècle, Coulange, avons-nous dit, fit exécuter de grands travaux et en confia la direction à des hommes d'un mérite incontesté. Parlons d'abord de son église, presqu'entièrement détruite par l'incendie de 1676, et réédifiée sur de nouveaux plans de 1737 à 1742.

Quelques pièces conservées aux archives nous font connaître assez bien l'état antérieur de la paroisse. Nous savons déjà qu'elle avait une

(1) Le contrôleur répond que Coulange est compris dans l'édit, et ordonne les poursuites.

(2) L'intendant répond que rien n'est encore décidé et que le seigneur est dans son droit.

certaine importance dès la fin du XIIe siècle, et que le droit de présentation à la cure appartenait à l'abbesse de Saint-Julien. Celle-ci faisait, en 1683, une pension de 200 liv. au curé.

L'église, placée sous le patronage de saint Pèlerin et de saint Christophe (1), était pourvue de nombreuses dotations. On remarquait, dans l'intérieur, la chapelle de Saint-André, fondée en 1371 sous l'épiscopat de Pierre Aymon, par Droin Rousseau et Marguerite Chevalier, sa femme, et dont le curé de Coulange fut reconnu bénéficiaire, à la charge d'y célébrer sept messes en quinze jours, par arrêt de la cour primatiale de Lyon, le 25 septembre 1586; celle de Saint-Hubert, bâtie dans le chœur; celle de Sainte-Marguerite, dont les Lauverjat étaient les patrons laïques; dans le parvis, celle de Saint-Joseph, fondée par Jean Foudryat en 1592; puis, au dehors, la chapelle de Saint-Pierre, éloignée du bourg de 4 ou 5 cents pas, fort délabrée en 1709, mais restaurée et dotée par Etienne Galeureux, bourgeois de Coulange; celle de la Vierge, près la porte d'en bas, à laquelle se faisaient des processions le premier dimanche de chaque mois, et dont la restauration coûtait, vers l'an 1772, 96 liv. 5 s.; enfin, au milieu du village, l'hôpital Saint-Vincent, possédé longtemps à titre de chapelle contrairement au but du fondateur.

De nombreux documents prouvent que les revenus de toutes ces chapelles occasionnaient plus de soins et de préoccupations que leur entretien et l'acquittement des charges. Les habitants s'en plaignent à l'évêque Colbert, lors de sa visite pastorale du 27 avril 1692 (2); et, en 1709, ils demandent, par requête, que toutes ces fondations soient supprimées, attendu, disent-ils, que la paroisse est obligée d'entretenir un vicaire, pendant que les titulaires des chapelles en touchent les revenus et n'en remplissent pas les charges. C'était à ce propos que M. d'Aguesseau, seigneur de Coulange, écrivait une lettre

(1) La plus ancienne gravure sur bois qui soit conservée à la Bibliothèque nationale représente la légende de saint Christophe. Pendant bien longtemps on a chanté à l'église, le jour de la fête patronale, des strophes de circonstance, dont une au moins doit à son tour naïf et piquant de ne pas être encore oubliée :

O beate Christophore,
Qui portasti Jesus-Christe,
Cum pertransisti fluvium
Non tetigit unda culum.

(2) Pendant cette visite l'évêque accorda 40 jours d'indulgence aux femmes et aux filles de la paroisse qui entreraient dans la confrérie des dames de charité.

empreinte comme tous ses actes d'un grand esprit de conciliation et de générosité. Il proposait de maintenir les titulaires dans leurs bénéfices jusqu'à leur mort, de confier, en attendant, l'acquittement des fondations à un vicaire auquel il serait fait par les habitants, ou, à leur refus, par lui-même, un traitement de 150 liv.; et il ajoutait: « J'écriray de voir là-dessus ce que les habitants peuvent et veulent faire, et surtout de ne point ménager la bourse du seigneur. »

Quelques notes transmises à l'évêché par le curé Disson, ne manquent pas d'intérêt « 25 avril 1663 : luminaire excessif; il y a pour 1,400 liv. de cierges qui allument toutes les bonnes festes de l'année; il y a entre autres un cierge qui pèse 111 liv., ce qui est un grand abus.... Il n'y a qu'un ciboire, de l'argenterie honnestement. P. S. Les procureurs fabriciens sont bien ayse d'en avoir la charge pour l'honneur qu'il y a, mais ne veulent prendre aucune peine ny pour l'église, ny pour les ornements. 1er mai 1683, 440 communians, et environ 100 qui ne sont pas en âge. Il y a quelques indifférents et des procès qui ne sont pas de conséquence entre des parens. La sage-femme est informée de la manière d'administrer le sacrement du baptesme; le maître d'école forme les enfants aux lettres autant qu'il luy est possible.... Il y a la confrérie du Rosaire; il y a une foire le jour de saint Vincent; le presbytère est très-mal basti.... »

Aujourd'hui les chapelles extérieures n'ont plus ni revenus ni titulaires; quelques unes d'entre elles ne sont plus que des ruines dont le nom même est oublié. Quant à l'église, on ne pourrait pas même en retrouver les fondations dans l'édifice qui l'a remplacé.

Pour la construction de ce dernier, les habitants de Coulange s'adressèrent à l'artiste célèbre qui venait de composer les dessins du portail de Saint-Sulpice à Paris, c'est-à-dire au chevalier Servandoni, peintre et architecte du roi et de ses académies. Celui-ci dressa les plans et les devis du nouvel édifice au mois de février 1737; et deux mois après les travaux furent mis en adjudication. Le cahier des charges dispose que l'édifice devra être achevé en quatre années; l'entrepreneur devra suivre exactement les dessins de l'architecte; il pourra jeter les décombres dans les fossés de la ville et prendre de l'eau aux fontaines publiques. Le clocher sera étayé; les cloches ne pourront être sonnées tant que dureront les fouilles. Les frais seront supportés par les habitants, qui soutiennent néanmoins devant le bailliage d'Auxerre que la reconstruction du chœur et du cancel doit être à la charge du seigneur, gros décimateur.

Le 12 avril, le sieur Charles Grangeret, maître maçon à Paris, se rend adjudicataire, moyennant la somme de 85,250 liv., et présente

pour caution et pour certificateur de caution Antoine Goualle, architecte à Auxerre, et Michel-Ange Caristie, architecte à Sens, avec lesquels il s'associe.

Les travaux furent aussitôt commencés. Quelque peu modifiés par suite des changements proposés par les habitants en 1738, et approuvés par Servandoni, ils furent poursuivis avec une rare activité, et reçus au mois de juillet 1742, suivant procès-verbal dressé par Marlot, délégué de l'intendant de Bourgogne. A cette époque Coulange avait pour syndics Pierre Ledoux, Pierre La Perreuse, André Despretz et Jean Martin; pour seigneur M. Jean de Contaud, et M. Genotéau pour curé.

L'évêque d'Auxerre, Charles de Caylus, vint immédiatement procéder à la consécration de l'église. « ....Et le lendemain (12 juillet), » continuant la dite cérémonie, nous avons observé ce qui est marqué » dans le pontifical, après quoi la consécration et dédicace de la dite » église étant achevées, nous avons fait à ce sujet une instruction au » peuple et avons déclaré que, dans le tombeau du maître-autel, nous » avons renfermé les reliques de saint Pèlerin, saint Prix et ses com- » pagnons, et de sainte Seconde; et que nous accordons un an d'in- » dulgence à tous les fidèles qui étant vrayment contrits et pénitents, » ont assisté à la présente cérémonie, et quarante jours à ceux qui » visiteront la dite église au jour anniversaire de sa dédicace, prieront » Dieu pour l'exaltation de notre mère Sainte-Eglise, pour notre » Saint-Père le Pape, pour la paix et la tranquillité de ce royaume, » pour la personne sacrée du roy et de la reyne, pour monseigneur le » dauphin, pour toute la famille royale, pour nous, pour tous les be- » soins de ce diocèse, et pour ceux qui le conduisent sous notre auto- » rité.... » (1).

Ce fut sans doute une touchante cérémonie, et les habitants rassemblés pour la première fois sous les arcades de leur temple neuf et béni, auraient pu s'abandonner à tous les élans de leur joie, sans les malencontreuses exigences des entrepreneurs, qui réclamaient le paiement de ce qui leur était encore dû. En effet la communauté, pour subvenir aux dépenses considérables qu'elle projetait, avait obtenu, dès le 2 mars 1734, un arrêt du conseil qui établissait un octroi de 20 sols par feuillette sur les vins récoltés par les habitants, et une imposition de 6 liv. sur chaque arpent de vigne possédé par les forains (2).

(1) Procès-verbal de la consécration, archives de Coulange.

(2) L'inventaire de 1741 constate une récolte de 7139 feuillettes et demie. Les

C'est ce qu'on appelait le *droit de l'Eglise.* Mais cet impôt ne fut pas très-régulièrement payé ; l'arrièré alla se grossissant chaque année ; le receveur de l'octroi commença les poursuites et les activa précisément en 1742, époque de la consécration de l'église. Alors les habitants se plaignent, s'assemblent, présentent requête à l'intendant de Bourgogne et demandent qu'il soit sursis aux poursuites jusqu'à ce que les commissionnaires, auxquels ils ont coutume de vendre leurs vins, soient revenus de Paris et aient achevé leurs paiements. Ils réclament aussi la reddition des comptes et la fixation définitive de ce qu'ils doivent.

Le sursis leur fut accordé ; quant aux comptes, malgré la lettre écrite à l'intendant par Mme Polastron de Coulange, qui se plaint et des échevins et du receveur, ils ne furent rendus et approuvés qu'au mois de janvier 1751. Il résulte de l'état présenté alors que l'œuvre du chevalier Servandoni coûta 1° 85,250 liv., prix principal de l'adjudication ; 2° 22,223 liv., montant des inévitables devis supplémentaires; total, 107,473 liv.

Ainsi nous connaissons authentiquement la date de cette église, son prix et son architecte. Reste, et c'est pour nous chose difficile, à apprécier sa valeur artistique. Un mérite qu'on ne saurait lui contester à défaut d'autres, c'est d'avoir été un essai presqu'unique dans notre département, de l'architecture du XVIIIe siècle appliquée aux monuments religieux.

Son plan est simple et régulier. Il comprend trois nefs séparées l'une de l'autre par deux séries d'arcades et terminées carrément, à l'extérieur, par les murs d'enceinte.

A l'intérieur, les bas-côtés aboutissent vers l'est à deux chapelles circulaires, et le sanctuaire se termine par une voûte d'arête semicirculaire.

Six travées de voûtes d'arètes recouvrent chacune des nefs. Les voûtes des chapelles sont en cul-de-four. Celle des transsepts est hémisphérique au centre et s'élève en forme de dôme au-dessus des autres.

Les piliers se composent simplement de quatre pilastres cantonés sur un massif et couronnés du côté des petites nefs et des arcades par des chapiteaux qui donnent naissance à des arcs-doubleaux semi-

forains payèrent 380 liv. ; ils possédaient donc sur le territoire de Coulange 63 arpents et un tiers de vigne. Le droit de l'église se monte, en 1741, à 7519 liv. ; en 1742 à 9860 liv. ; et en 1744, à 11674 liv.

circulaires. Ces arcs sont, du côté de la grande nef, ornés de moulures avec clef et contre-clefs un peu lourdes.

Dans toute la longueur de la grande nef et des transsepts règne au-dessus des arcades un entablement complet, et au-dessus de l'entablement, une petite corniche en forme d'attique.

A l'extérieur, les travées des voûtes intérieures sont indiquées par des pilastres saillants, en face de chaque pilier.

Entre ces pilastres, des fenêtres, semi-circulaires par le haut, éclairent les bas-côtés. La grande nef reçoit son jour des ouvertures pratiquées au-dessus des combles des petites nefs.

La saillie des transsepts est très-faible en plan ; mais leur façade s'élève au-dessus des bas-côtés jusqu'à la hauteur des murs de la grande nef. Il résulte de cette disposition une croix parfaitement régulière.

Les quatre façades sont décorées avec une égale simplicité ; dans celle de l'ouest s'ouvre une porte carrée à chambranle, avec corniche appuyée sur des consoles.

On remarque, de chaque côté de cette porte, une niche enfouie dans la muraille, et au-dessus une fenêtre simulée, puis un fronton. Aux angles de cette façade, les pilastres ont à leur sommet un ornement bizarre ; c'est une pyramide supportée par quatre boules.

Si cette description, tout écourtée qu'elle est, permet d'entrevoir ce monument, on sera tout d'abord frappé comme nous de l'unité, de la simplicité et de l'ensemble qui règnent dans cette œuvre oubliée de Servandoni. Malgré des défauts incontestables, on y reconnaît la main du maître qui a ses vues, ses desseins, son système, et qui exécute sans tâtonnements le plan qu'il a une fois adopté. On voit le but ; on sent que l'architecte de Saint-Sulpice a voulu et a su donner au bourg de Coulange une copie modeste des somptueux modèles qu'il avait sous les yeux. Mais si l'on y recherche l'édifice consacré au culte catholique, alors cette architecture lourde, froide, méthodique, plus savante qu'inspirée, cette architecture dont la ligne droite, les angles et les arêtes, composent tous les éléments, nous apparaîtra comme un contresens avec l'idée qu'elle se proposait de traduire. C'est que l'art, quels que soient sa forme et son but, n'est pas une chose de convention et n'a jamais été le produit capricieux et subit de l'intelligence humaine. Il naît, croît et meurt avec les siècles dont il doit étudier les sentiments et les tendances, pour en être moins encore le signe, le symbole arbitraire, que l'image et le reflet fidèles. On comprend donc que l'image une fois trouvée, on ne puisse pas en inventer une seconde. Or, on le sait, la pensée catholique a rencontré dans le style

ogival son expression la plus vraie, et c'est vainement que l'on cher-cherait ailleurs. Aussi les architectes modernes auxquels on ne peut contester ni la science, ni le bon goût, se contentent ordinairement de réparer ou de reconstruire dans le style primitif. Leur triomphe est dans une imitation si scrupuleuse qu'elle pourra bien désespérer nos futurs archéologues.

Mais le siècle précédent faisait de l'architecture une simple question de mode; et, la mode une fois établie, il se souciait fort peu d'approprier l'édifice à sa destination. Ce fut donc sans le moindre scrupule que Servandoni construisit son église dans legoût du temps et la juxtaposa près de ce clocher dont la forme gothique et la couleur rembrunie se dessinent d'une façon étrange sur la façade méridionale du temple moderne. Rien de plus disparate que ces deux architectures qui se touchent; et cependant elles ont un point de ressemblance, c'est leur médiocrité, car chacune d'elles occupe à sa date et dans son genre un rang à peu près égal.

Le clocher, avons-nous dit, doit remonter aux dernières années du XIVe siècle. Cette assertion, que les documents de l'histoire ne paraissent pas contredire, s'appuie principalement sur les caractères archéologiques de cet édifice. Néanmoins, au premier aspect, on pourrait peut-être s'y tromper; car ce plan carré à la base, cette tour, d'abord quadrangulaire, qui, au dernier étage, se transforme en octogone afin de recevoir la flèche; cette transition entre la base et le sommet, ou, si l'on veut, cette troncature dissimulée par quatre clochetons; enfin ces ouvertures dont les unes sont à simple ogive, et les autres à ogive trilobée, tous ces caractères sembleraient faire remonter la construction de ce monument aux premières années du XIVe siècle. Mais des signes, plus infaillibles peut-être, révèlent, pour le clocher de Coulange, une époque moins reculée : ce sont les moulures. Ainsi, les colonnettes qui composent les chambranles des fenêtres ont des chapiteaux sans feuillages; ainsi, les crosses qui servent d'ornement aux angles de la flèche et des clochetons sont fortement contournées et très-peu découpées. N'est-ce point là un genre de moulure qui indique avec une précision suffisante la fin du XIVe siècle, et qui ne permet pas surtout de remonter au-delà de 1380? Il serait donc naturel d'attribuer cette construction à la piété de l'évêque Philippe de Saint-Croix qui, à cette époque, était seigneur de Coulange et avait déjà doté ce pays d'une charte d'affranchissement et d'un hôpital.

Si l'église manque d'élégance dans ses proportions, il est non moins vrai que le clocher manque et d'élégance et d'harmonie. Les piliers

des angles ont beaucoup trop de force et d'élévation ; sous prétexte de soutenir la flèche, ils l'écrasent. C'est du métier et non pas de l'art. La partie octogone ne se détache pas bien du tronc. La fenêtre inférieure de la tour est d'une longueur démesurée ; enfin les ouvertures de la flèche pratiquées dans des plans inclinés, sont loin de produire un effet monumental (1).

En résumé, malgré des défauts qu'au point de vue de l'art on ne peut pas se dissimuler, ces deux édifices religieux, que nous avons à peine esquissés, ne méritent pas moins une sérieuse attention ; l'un comme une sorte d'imitation faite au village des monuments de la ville ; l'autre comme un exemple, assez rare autour de nous, d'une architecture exotique ; et tous deux, comme une preuve qui se renouvelle à des époques bien différentes, de l'importance et de la richesse de Coulange.

A cette preuve il faut en ajouter une autre ; c'est la persévérance avec laquelle ce pays poursuivit au commencement et à la fin de ce siècle la construction d'abord et ensuite la restauration de ses fontaines. On ne saurait croire quelle dépense d'argent, de zèle et d'efforts a été consacrée à cette œuvre. Mais il est facile de concevoir l'importance que ce bourg, éloigné de tout cours d'eau, dût attacher à la découverte d'une source abondante. Les tentatives qu'on avait faites dès les temps les plus reculés avaient toujours été vaines ; et en 1700 on n'avait encore d'autres ressources que des mares et des puits souvent à sec. Cet état de choses, indépendamment des privations continuelles qu'il imposait, avait été plus d'une fois une calamité publique ; car, bien qu'une certaine ordonnance de police prescrivît à tous les habitants d'avoir à leur porte un tonneau toujours plein d'eau, ceux-ci n'en virent pas moins le feu dévorer leurs maisons trois fois dans l'espace de trente ans (2). Qu'on s'étonne après cela que leur préoccupation constante, que leur rêve ait été l'établissement d'une fontaine, et que cette œuvre de patience ait été pour eux aussi mémorable que le sont pour les Auxerrois (sic parvis componere magna solebam) les eaux rivales de Sainte-Marguerite et de Vallan.

Ce fut au mois de septembre 1705 qu'arriva à Coulange un homme célèbre dans les arts hydrauliques, et admis l'un des premiers à l'aca-

(1) En conservant la responsabilité de nos propres impressions, nous devons reconnaître ici que nous devons à l'obligeance éprouvée de M. Vachey les détails architectoniques qui précèdent.

(2) Fontenelle, éloge de Couplet.

démie des sciences qui lui conféra plus tard le titre de trésorier, titre assez fastueux, dit Fontenelle, et assez impropre. Cet ingénieur, envoyé par d'Aguesseau pour frapper le rocher, comme Moïse, c'était Couplet. Il commença par visiter avec soin tous les environs. Or, au nord-ouest de la ville, à 800 toises à peu près de la porte d'Auxerre, s'ouvre une petite gorge qu'on appelle le *Grouet*; elle est dominée par des coteaux semi-circulaires que revêtissaient autrefois des broussailles et quelques arbres chétifs. Plus loin, sur le territoire de la commune voisine, s'étend un bois dont les ombrages s'arrêtent tout juste à la frontière de Coulange, cette terre sacrée des échalas. Arrivé en cet endroit, l'habile ingénieur s'arrêta, examina et promit la source tant souhaitée. Aussitôt un des habitants qui l'accompagnaient courut à la ville apporter la bonne nouvelle.

On se mit à l'œuvre. L'époque était bien choisie; car l'hiver n'avait pas été pluvieux et l'automne était fort sec. Nous ne parlerons pas de ces premiers travaux dont fort peu de documents ont conservé le souvenir.

Le croirait-on? Les administrateurs de la ville ne firent dresser à cette époque ni plans, ni procès-verbaux qui pussent faire reconnaître exactement, en cas de besoin, la position et la direction des sources, des bassins, des auges et des tuyaux. Plus tard cette négligence coûta cher. Il est vrai qu'un avocat d'Auxerre fit de tout cela une relation imprimée en 1712. Mais, par malheur, les exemplaires en sont fort rares; et puis un curé de Coulange, M. Tingault, déclare, dans une lettre dont nous parlerons, qu'il a lu cette relation, et il ajoute: « Je n'ai commencé à y comprendre quelque chose que lorsque par des travaux immenses nous sommes parvenus à reconnaître ce qui reste des anciennes opérations. » Tout ce que nous savons, c'est que Couplet, bien secondé par le zèle des habitants, atteignit promptement son but: trois tranchées furent ouvertes, l'une pour la recherche des eaux, l'autre pour leur décharge en temps de crue, et la troisième pour leur conduite jusque dans la ville. A 13 ou 14 pieds de profondeur l'eau se mit à sourciller abondamment; bientôt elle suivit, elle poursuivit les travailleurs, et avant même que les tuyaux ne fussent posés, le 21 décembre 1705 elle entra dans la ville! Quelle fête pour Coulange! On commença par chanter un *Te Deum*; on sonna les cloches avec tant d'ardeur que la plus grosse en fut démontée. Les habitants sortaient de leurs maisons pour voir couler l'eau, pour la recueillir au passage, pour en porter à leur bouche, pour en laver leurs maisons et toutes les rues. Un vieillard malade, d'autres disent le premier juge de la ville, devenu aveugle, se fit transporter sur la place et ne voulut s'en

fier qu'au témoignage de ses mains qu'il trempa dans cette onde bénie.

Enfin, dit Fontenelle, l'allégresse publique fit cent folies ! Les poètes se mirent de la partie; et ce fut pendant de longues années une autre source intarissable de vers latins et français.

Et d'abord Couplet méritait bien un distique; voici celui qu'une plume inconnue écrivit en son honneur :

Non erat ante fluens, populis sitientibus, unda,
Ast dedit æternas arte Cupletus aquas.

En 1745 on traduisit ainsi ces deux vers :

D'eau vive dépourvu, ce pays altéré
Maintes fois au besoin s'était vu sans ressources;
Mais de ton art, Couplet, le fruit inespéré
L'enrichit pour jamais d'intarissables sources.

Ce ne fut toutefois qu'en 1777 que ce distique fut gravé sur le frontispice de la première fontaine que l'on rencontre en entrant dans Coulange par la porte d'Auxerre. La devise représentait un Moïse qui fait jaillir l'eau d'un rocher entouré d'un ceps de vigne, avec ces deux mots : *utile dulci.*

M. Vavasseur, vicaire à Coulange, en 1747, composa ces deux autres vers que l'on attribua longtemps au célèbre et bon Rollin :

Hìc Bacchum et lymphas conjunxit fœdere certo
Connubialis amor; tu semper utrumque marita.

On les inscrivit sur le regard qui fait face à la porte d'Auxerre, en dehors de la ville, et M. Moreau, beau-frère de M. de Contault et historiographe du roi, voulut bien les traduire ainsi :

Un éternel hymen sur ces riants coteaux,
Unit le dieu du vin à la nymphe des eaux.
Fortunés habitants de ce séjour aimable,
Ne séparez jamais ces deux divinités;
Et que toujours Bacchus, sur votre table,
Ait son épouse à ses côtés.

« Quelques temps après, atteste Courtépée, M. Moreau réfléchissant que, par cette traduction, il avoit en quelque sorte souscrit à la sentence qu'elle renferme, en appela, comme d'abus, par les couplets suivants : »

Quel hymen triste et sauvage
Pour un dieu tel que Bacchus !
Amis, de ce mariage,
Appelons comme d'abus,
Etc. (1).

(1) Courtépée rapporte toute la pièce.

Enfin, nous croyons que le respectable M. Tingault, curé de Coulange dès l'année 1745, ne pouvant lui-même refuser son obole au trésor poétique de ses paroissiens, donna à son tour cette traduction plus concise du distique de son vicaire.

Ici de Bacchus et des eaux
Nature fit utile mariage!
Fortunés habitants de ces riches coteaux,
N'en séparez jamais l'usage.

Mais hélas! Ces sources tant vantées devaient tarir plus tôt que la verve des poëtes. Couplet qui avait quitté Coulange au mois de décembre 1705, y revint au mois d'août 1706. C'est alors qu'il débarrassa la tranchée des eaux qu'on avait laissées couler dans les rues pendant huit mois, qu'il posa tous les tuyaux et construisit les fontaines dans l'intérieur de la ville, puis il retourna à Paris. Prévoyant les réparations à faire, il avait donné en partant des instructions précises. Mais on n'en tint aucun compte. Chose bizarre! L'homme édifie mieux qu'il ne conserve; il semble que la grandeur de l'effort convienne à sa vive intelligence, et que la continuité des soins répugne à la brièveté de sa vie. En 1712, six ans seulement après le départ de Couplet, la tranchée de décharge était déjà complètement obstruée; de sorte qu'en temps de crue les eaux refoulées vers leur source se creusèrent de nouvelles issues et diminuèrent peu à peu. Dans les années sèches, elles disparaissaient tout à fait. Malgré les ordonnances rendues par l'intendant de Bourgogne, les propriétaires riverains comblèrent les fossés parallèles aux tuyaux; la vigne envahit tout le sol; ses racines s'insinuèrent dans les plus petites fentes du conduit, et, lorsqu'on pratiqua des fouilles, on en trouva des filaments qui avaient jusqu'à 9 pieds de long. Il fallut bien réparer et alors on dégrada. Le mal était à la source, on le croyait toujours dans la tranchée de conduite. Puis des ouvriers inhabiles, sans expérience, tâtonnaient à défaut de plan pour retrouver les tuyaux, remplaçaient ceux qui étaient brisés par de simples auges, et travaillaient fort innocemment à détruire ce qu'ils devaient restaurer. Ajoutons à tout cela de la négligence, de l'inertie et un esprit d'économie mal entendue; bref, les hommes étaient si bien conjurés avec le temps qu'en 1779 l'œuvre de Couplet n'était plus qu'une véritable énigme, et que le grand ingénieur lui-même, tout académicien qu'il eût été, n'était plus désigné, dans une lettre que le subdélégué d'Auxerre écrivait à l'intendant de Bourgogne, que par ces mots dubitatifs : un célèbre M. *Coypel*....

Un bail d'entretien consenti par la communauté des habitants, le 11 juin 1752, tout en prouvant la stérilité des dépenses faites jus-

qu'alors, donnait à espérer un meilleur avenir. Par cet acte, un sieur Maiseau, maçon et tailleur de pierre (le sculpteur Jean Goujon prenait aussi ce titre modeste), s'engageait à tout réparer, à tout entretenir pendant 27 ans, moyennant la somme annuelle de 120 liv., et celle de 60 liv. une fois payée. De plus, il était exempté de toutes les tailles pendant la durée du bail et les habitants s'obligeaient à faire tous les travaux de terrassement.

Vaine espérance! D'après un devis estimatif dressé à l'expiration de ce bail, en 1779, par Jean Poulet, fontainier à Auxerre, le montant des travaux à exécuter seulement en dehors de la ville, et c'étaient les moindres, devait s'élever à 2,335 liv., non compris 500 ou 600 journées d'habitants. Il ne s'agissait donc pas d'une simple réparation, mais d'une restauration complète. Aussi la désolation était dans Coulange. C'est alors qu'intervint M. le curé Tingault, la providence de ce pays. Mais laissons-le parler lui-même : — « Par une sorte de hasard, je passai lorsque les officiers de police, les échevins et quelques notables de la communauté faisoient lecture de ce bail près du réservoir; elle me parut peu intéressante, relativement aux opérations à faire; je crus voir qu'après qu'on auroit ruiné le fontainier, et que la paroisse se seroit fatiguée par de grosses dépenses, ce seroit à recommencer le lendemain sur nouveaux frais. Plein de ces pensées, je pris avec moi quelques-uns des assistants; je leur fis mesurer la distance d'un regard à l'autre, j'en fis un résumé; je mis par écrit quelques réflexions; je les communiquai à M. de Coulanges, brigadier des armées du roi et colonel du second régiment des chevau-légers, qui jugea à propos d'en faire part à M. de Pontagny, subdélégué de M. l'intendant de Bourgogne.... » La communauté s'assembla, et éclairée par les notes de M. Tingault, elle résolut enfin de prendre un parti énergique. On fit des fouilles, on mit les sources à découvert. Ces premiers travaux révélèrent toute l'étendue du mal. A la prière du curé, l'abbé Bossut, inspecteur des machines et ouvrages hydrauliques, examinateur des élèves du génie, etc., etc., vint à Coulange le 23 septembre 1779. Habile comme Couplet, mais plus avare de son temps, à cause de ses innombrables occupations, il se contenta de dresser ses plans, de donner tous ses ordres, et s'en remit, pour l'exécution à l'intelligence et au zèle de M. Tingault. Celui-ci sut mettre à profit les leçons du maître; il dirigea toutes les opérations avec le talent d'un homme de l'art, et déploya, malgré son grand âge, une infatigable activité.

Quant aux habitants, ils rivalisaient de bon vouloir et de sacrifices.

Au mois de décembre, ils avaient déjà fourni, par corvée, 1,500 journées. Une ordonnance du 7 août 1779 les autorisait à faire un emprunt de 3,000 liv. Pour le remboursement, ils s'imposèrent, en vertu d'une autre ordonnance du 6 décembre, à 10 s. par muid de vin sur la récolte de l'année. Cette imposition produisit 3,018 liv. 3 s.; mais comme la dépense s'éleva, en totalité, à 3,980 liv., ils obtinrent, pour l'année suivante, une nouvelle imposition de 5 s. par muid. C'est ainsi qu'à Coulange le vin fournit tout, paie tout, même l'eau qu'on boit.

L'intendant de la province avait paru craindre que les propriétaires riverains des tuyaux de conduite ne soulevassent des contestations; mais ceux-ci firent l'abandon des terrains qui étaient nécessaires, sans indemnité aucune (1).

Il ne restait plus qu'à payer l'ingénieur; mais M. l'abbé Bossut ne consentit à recevoir que le remboursement de ses frais de voyage.

Quant à M. Tingault, il trouva sa récompense dans le succès de son entreprise et la joie de ses paroissiens. Grâce à sa perspicacité, à ses démarches, à ses travaux, son œuvre de restauration était si bien accomplie, qu'il pouvait dire, dans sa lettre écrite à l'abbé Bossut, le 7 novembre 1780, et imprimée l'année suivante : «.....En ce moment nous avons quatre fontaines qui donnent au moins deux fois plus d'eau qu'il n'en faut à Coulange; et cette quantité est, ce me semble, le tiers ou la moitié de ce qui vient des sources; l'autre partie passe dans la décharge. Vous jugez par là que nous sommes abondamment pourvus. » Puis, se rappelant que nul procès-verbal n'avait été dressé à l'époque des constructions primitives, et combien cette imprévoyance avait été funeste à la communauté, il a soin, dans cette lettre, de donner les plus minutieux détails sur les immenses travaux qui venaient d'être exécutés dans la ville et en dehors. Mais nous doutons que cette sorte de procès-verbal devienne jamais nécessaire. Aujour-

(1) Mais comme par le passé la vigne incorrigible renouvelle ses empiétements; survient alors, le 25 novembre 1780, une ordonnance de l'intendant, qui enjoint à tous les riverains « chacun en droit soi, d'arracher les ceps, d'enlever les pierres qui peuvent se trouver dans le fossé où sont les tuyaux, à la distance de trois pieds desdits tuyaux de chaque côté, et ce dans la huitaine de sa publication, sous peine de 10 livres d'amende; et enfin autorise les échevins en cas d'inexécution, à faire faire lesdits ouvrages aux frais des délinquants. »

L'expert chargé à l'expiration du bail de 1752, de dresser le devis estimatif de tous les travaux, avait évalué à la somme de 548 liv. 10 s. les réparations à la charge des héritiers Maiseau. Ceux-ci élevèrent quelques difficultés; mais une ordonnance rendue par l'intendant, le 5 juin 1781, les condamna à payer ladite somme, moins 90 liv., prix des 90 journées qu'ils avaient fournies.

d'hui les fontaines de Coulange sont parfaitement entretenues ; il n'est crainte que les tranchées, les aqueducs ne disparaissent sous les encombrements ou les empiétements des voisins, ni qu'il faille jamais, à l'aide d'un plan, en chercher la trace sur le sol ; il n'y manque qu'une chose, c'est de l'eau ! Les sources sont déjà appauvries. Pendant l'été elles ne coulent plus que goutte à goutte dans des auges beaucoup trop larges, et on est tenté de croire, en les visitant, que dans un avenir peu éloigné elles seront complètement taries.

Ainsi l'hymen célébré par les poëtes Coulangeois, *entre Bacchus et la nymphe des eaux* est sur le point de se rompre, et c'est Bacchus qui survivra. Un mot donc de cette divinité. Les vins de Coulange, dont la réputation est encore au moins départementale, ont eu jadis une célébrité bien plus grande. Courtépée les déclare plus fins, plus légers et d'une sève plus délicate que ceux d'Irancy, il nous apprend que les rois Charles V, Charles VI (1), Louis XI et Henri IV en faisaient leur ordinaire ; et il ajoute qu'en 1680, Louis XIV, par ordonnance de son premier médecin, M. Fagon, abandonna l'usage du vin de Champagne pour celui des vins de Nuys, de Colanges et de Migraine.

Du reste, le franc *pinaut* (2) n'a pas fait seulement la gloire de Coulange ; il a fait aussi sa fortune. Ce pays ne possède, pour ainsi dire, ni terres labourables, ni prairies, ni forêts ; en 1666 il ne s'y trouvait pas une seule charrue, et même en 1776 on n'y comptait qu'un seul laboureur tandis qu'il y avait 149 vignerons ; c'est donc au moyen de leurs produits vinicoles auxquels la proximité de l'Yonne offrait de faciles débouchés que les habitants, presque tous propriétaires, ont fait face à toutes leurs dépenses, et sont parvenus, sans attendre la révolution de 89, à un degré notable d'aisance et de prospérité. Après cela s'étonnera-t-on que la vigne ait toujours été dans ce pays l'objet d'un culte exclusif ? Qu'elle ait envahi toute la campagne ; que dans

(1) On se souvient que l'évêque Maurice, de Coulange-la-Vineuse, a été confesseur de Charles V et de Charles VI.

(2) Ordonnance de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, 1395 : « Apprenant que dans la côte où croît le meilleur vin du royaume, dont notre saint Père le pape, monsieur le roi et plusieurs autres grands seigneurs, ont coutume, par préférence de faire leur provision, on avoit depuis peu implanté du gamet, *très-mauvais et déloyau plant*, ce qui a mainte fois déçu et fraudé les marchands étrangers, dont nos sujets sont moult endomagés et appauvris, ordonnons que les plants de gamet soient copés et extirpés dans un mois, sous peine de chacun 60 sols d'amende. » Depuis qu'on ne peut plus empêcher par ordonnance les mauvaises herbes de croître, nous craignons fort que le *déloyau plant* n'ait envahi bien des côtes.

la ville elle blasonne encore, sous la forme d'une grappe de pierre, quelques vieilles maisons des échevins du XVII[e] siècle ; que la porte même de l'église la représente au milieu de ses sculptures? Rien de plus juste. Les habitants, qui vivent de leurs ceps, ont donc raison de les laisser croître et multiplier ; et il est probable qu'il n'ont jamais trouvé à leur horizon cet aspect sauvage qui offusquait tant les regards de M[me] de Staël.

Encore deux noms à rappeler avant de terminer cette notice (1).

Romuald-le-Muet, ancien provincial des Frères de la Charité, né à Coulange-la-Vineuse, fut un habile mathématicien et un savant modeste. Les journaux du temps publièrent, sur la quadrature du cercle et l'aiguille aimantée, des lettres que ses amis n'obtinrent de lui qu'à force d'insistance et d'adresse. Il a laissé en outre un commentaire manuscrit sur l'apocalypse dans lequel il émet, à ce qu'il paraît, des conjectures toutes neuves, basées sur de profonds calculs. Il est mort à Paris en 1739.

Il est un autre homme qui, sans être né à Coulange, ne doit cependant pas être oublié de ce pays ; car il en fut pendant cinquante ans l'hôte bienfaisant et vénérable : c'est M. le curé Tingault. Vicaire de la paroisse dès le 9 février 1743, curé le 10 juillet 1748, il mourut le 21 octobre 1792, à l'âge de 83 ans. Nous savons déjà que la restauration des fontaines n'est due peut-être qu'à son initiative et à sa persévérance. Les nombreuses lettres qu'il écrivit à ce sujet et surtout la relation qu'il fit imprimer en 1780, témoignent d'un esprit actif et éclairé. Il paraît qu'il a fait sur les Evangiles un travail fort estimé ; on dit même qu'il faut ajouter à ses œuvres quelques chansons dont les refrains ont survécu à leur auteur et prouvent que les plus graves fonctions ne sont pas exclusives d'une aimable et franche gaîté. On ne saurait trop applaudir aux efforts qu'il fit pour répandre l'instruction autour de lui, et à l'excellente idée qu'il eut d'établir des conférences dans lesquelles les enfants et les jeunes gens de sa paroisse puisèrent pendant de longues années de fructueux enseignements (2). Par ses soins

(1) Nous avons oublié de dire que Guillaume Lauverjat, abbé de Vézelay au XV siècle, était originaire de Coulange-la-Vineuse.

(2) Délibérations des chanoines de Châtel-Censoir en 1500. (Archives de l'Yonne). « Item, avons appointé que notre frère cochanoine, Jehan Bouchard, clerc, estant à *l'escolle à Coulange-les-Vineuses*, lequel a servi depuis sa possession prise et fait son devoir en ladite église, aura distribution égale comme nous, qui est 2 bichets froment et 2 bichets avoine. » Nous manquons de détails sur la nature, l'importance et l'existence même de cette école.

la nouvelle église fut ornée en peu de temps d'une chaire, de plusieurs tableaux et d'objets d'argenterie (1). Il a donc exercé une heureuse influence en toutes choses. Cependant, les nombreux services qu'il rendit à la paroisse ne purent le soustraire à la calommie. On l'accusa de malversation dans l'administration de l'hôpital. Il avait alors 80 ans. L'intendant de Bourgogne ordonna une information ; le conseil d'administration se réunit, examina scrupuleusement tous les comptes, et reconnut avec le dénonciateur lui-même que la gestion de M. Tingault avait toujours été irréprochable. Peu de temps après éclatait la révolution de 89 ; le décret du 14 décembre réorganisait les municipalités et donnait (art. 4) au chef de tout corps municipal le nom de maire. Le premier maire élu par Coulange fut M. le curé Tingault (2). Les habitants virent en lui, sinon l'homme consciencieux qui acceptait dans tout ce qu'elles avaient de sage, de nécessaire et d'indestructible les institutions nouvelles, du moins l'excellent vieillard qui avait été et qui fut toujours pour eux le bienfaiteur de la veille et du lendemain. Dans son acte de décès nous trouvons, après l'énonciation de quelques dates, cette sorte de naïve et touchante épitaphe « ....Pendant ce long espace de temps, il fut le père, le pasteur, le médiateur de cette paroisse dont les larmes universelles ont fait un éloge au-dessus de tout éloge. »

Hippolyte Ribière.

(1) 3 juin 1743, marché pour la construction d'une chaire, avec Edme Petit menuisier à Auxerre, moyennant 350 liv.

1747. Tabernacle exécuté par Nicolas Adam, marbrier à Paris, moyennant 212 liv.

1748. Descente de croix, peinte par Paulmier de l'académie de St.-Luc à Paris, d'après Beau, prix 400 liv.

1766. Tableau des pèlerins d'Emmaüs, par Desportes. (V. archives de Coulange.)

(2) Le 9 mai 1791, il signa en cette qualité le bail des biens dépendant des maladeries de Mailly-la-Ville et Mailly-Château. Le prix de ce bail était de 1005 liv., celui du bail du 22 mai 1782 n'était que de 550 liv.

NOTICE

SUR LA CARTE AGRONOMIQUE ET GÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVALLON *.

* Voir l'Annuaire de 1850.

31° ARGILES SUPRA-LIASIQUES EN COTEAUX. La culture de la luzerne doit être la base de tout assolement dans ces terrains. Assolement rationel. Comparaison de ces produits avec ceux de l'assolement en usage.

32° ASSOLEMENT DES TERRAINS OOLITIQUES. Point d'exemple à suivre dans l'arrondissement. Il faut; avant tout, planter en bois les terres de 4e et 5e classe. Assolement suivi par divers agriculteurs de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine donnant 200 fr. de produit brut par an et par hectare.

33° DES AMENDEMENTS. Utilité des amendements calcaires dans certaines terres de l'arrondissement.

34° MARNES. Indication d'une carrière de marne. Points de l'arrondissement où il serait possible de la transporter.

35° DANS LES AUTRES PARTIES IL FAUDRA EMPLOYER LA CHAUX. Tableau indiquant les localités où l'emploi de la chaux pourrait être essayé; la position des fours, etc.

36° MODE D'EMPLOI DE LA CHAUX, D'APRÈS M. PUVIS. Dosage; des composts; Amendements à base potassique; ne doivent être essayés qu'avec une extrême réserve.

37° DE LA CULTURE DES PRAIRIES ET DES IRRIGATIONS. La culture des prairies naturelles ne peut prendre du développement que dans les terrains imperméables, les granites et les terrains liasiques. Y a-t-il utilité à augmenter l'étendue des prairies? oui, dans les granites et les grès. Non dans les bonnes terres liasiques.

38° DES ASSAINISSEMENTS. Nécessité des assainissements dans les prairies granitiques. Difficultés que présente cette opération. Peu d'assainissements à faire dans les prés liasiques.

39° DES IRRIGATIONS. Dans les granites il existe assez de ruisseaux pour suffire à un bon ensemble d'irrigations. Il en est de même dans les terrains liasiques couronnés par les terrains oolitiques; mais dans les terrains argileux purs on n'a d'autres ressources que les eaux pluviales.

40° UN EMPLOI JUDICIEUX DES EAUX PLUVIALES AUGMENTE D'UN TIERS LES PRODUITS DE LA 1re COUPE. Ces eaux ne peuvent jamais donner une bonne deuxième coupe.

41° LES DÉRIVATIONS DE COURS D'EAU SONT INDISPENSABLES POUR CRÉER DE NOUVEAUX PRÉS DANS LES GRANITES. Facilité avec laquelle les prés neufs se créent dans ces terrains avec le secours de l'eau.

42° LES PRÉS PEUVENT SE CRÉER DANS LES TERRES ARGILEUSES AVEC LE SIMPLE SECOURS DES EAUX PLUVIALES; mais l'herbe reste longtemps sans vigueur dans les prés neufs. Une bonne irrigation d'été aurait une puissante action.

43° SECONDES COUPES. Les irrigations régulières sont indispensables aux secondes coupes. On peut évaluer à 60 fr. par hectare le bénéfice qu'elles produiraient.

44° BASE D'UN SYSTÈME GÉNÉRAL D'IRRIGATIONS DE L'ARRONDISSEMENT D'AVALLON. Utilisation des eaux des torrents granitiques. Des réservoirs, ils sont indispensables à l'amélioration de la navigation de la basse Yonne.

45° RÉSERVOIR DE BUSSIÈRES. Préférable à tous ceux qui ont été étudiés jusqu'à ce jour; son utilité sous le rapport des irrigations; il peut arroser toute la vaste

plaine comprise entre le Cousin et le Serein. L'étendue de la partie arrosable de cette plaine est de 13,079 hectares dont 2,292 h. de prairies.

46° Le reste des terrains imperméables peut s'arroser avec les cours d'eau que présente chaque localité.

47° Rigoles nécessaires a une bonne irrigation. Rigole de prise d'eau. Rigole de niveau. Canal de fuite.

48° Elève du bétail et production du fumier. La grande quantité de bétail élevée dans le Morvan est un obstacle à la production du fumier dans les granites. Plus on augmentera la quantité du bétail et moins on y produira de fumier.

49° Terrains liasiques. Vices des méthodes suivies pour y produire du fumier. On fait manger trop de paille. Méthode suivies dans le Nord. Engrais des races bovines à l'écurie avec des betteraves ou des fourrages verts. Elève des belles races ovines. Exemple pris dans l'arrondissement. Consommation avantageuse des fourrages. Des embauches. Les fourrages consommés en embauches produisent moins d'argent que ceux consommés à l'écurie d'une manière intelligente. Les embauches doivent être pratiquées seulement dans les fermes où il y a trop de prés. L'élève des poulains, lorsque les juments sont employées aux labours, est une excellente opération. Il n'y aurait aucun avantage à élever des poulinières qui ne travailleraient pas.

50° Terrains oolitiques. Les agriculteurs, dans ces terrains, doivent surtout produire des fumiers en élevant des races ovines. Exemple tiré de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine.

51° Qualité de la viande, des œufs, du laitage dans diverses formations.

Chapitre IV.

52° Obstacles a opposer au ravinement des terres. Inanité des théories préconisées jusqu'à ce jour. On doit écarter de la discussion les terrains oolitiques qui étant perméables ne se ravinent pas. Obstacles à opposer. Culture des forêts, des prairies, de la vigne avec gardes ou fossés horizontaux. La culture des prairies artificielles étant intermittente n'est qu'un préservatif insuffisant. Dans les granites on peut employer le reboisement ou la culture des prairies. Dans le lias le reboisement serait une mauvaise opération. On peut employer la culture des prairies ou de la vigne. Modification dans la direction des labours; comme dernière ressource, luzerne.

53° Mise en valeur des terrains improductifs. Les terrains improductifs et les terres de 4e et 5e classe occupent 22,378 hectares, près du quart de l'arrondissement. Dans les granites et les grès on en trouve 6,016 h. On doit les reboiser. Dans le lias il en existe 675 h. qu'on doit convertir en prairies ou cultiver en luzerne. Enfin dans les terrains oolitiques on en trouve 15,687 h. qui doivent être plantés en arbres résineux.

54° Du reboisement. Les bois n'ont pas, comme on le croit généralement, une action très-grande sur le mode d'écoulement des crues des rivières. Le reboisement

d'un terrain ne doit être entrepris qu'autant qu'il doit donner de bons résultats financiers.

55° GRANITES ET GRÈS. Tous les terrains de ces formations, qui ne peuvent être convertis en prairies, sont bons à reboiser.

56° TERRAINS LIASIQUES. Aucune partie de ces terrains ne peut être reboisée avec avantages. Bénéfices énormes produits par les défrichements dans ces terrains.

57° TERRAINS OOLITIQUES. On doit reboiser tous les terrains de 4ᵉ et 5ᵉ classe et les terrains improductifs.

58° CHOIX DES ESSENCES. GRANITES ET GRÈS. Toutes les essences feuillues ou résineuses y réussissent. Dans les très-mauvais sols on doit préférer le pin Sylvestre. Dans les bons fonds, certaines espèces spéciales, l'acacia, le châtaignier, donnent de grands bénéfices et doivent être préférés.

59° TERRAINS OOLITIQUES. Difficultés que présente le reboisement de ces terrains. Quoique les anciens bois soient beaux, les plantations en essences feuillues y réussissent mal. Exemples : Premières tentatives de plantations, de pins Sylvestres. La méthode de M. Lambert, à la fois sûre et peu coûteuse, a complètement résolu le problème. Explication des procédés de M. Lambert.

60° CHATAIGNIER. Ne se plait que dans les terrains siliceux, ne doit pas dépasser l'altitude de 560 m. Procédés suivis pour le planter.

61° ACACIA. Réussit bien dans tous les terrains qui ont un peu de fond. Même procédé pour le planter que pour le châtaignier.

62° BOULEAU. Essence propre aux terrains frais et siliceux, très-productive.

63° MARSAULE. Peut être planté dans les mauvais sols oolitiques à portée des vignes.

64° PEUPLIER. Surtout le suisse, se plait particulièrement dans les sols légers et frais de la formation oolitique qui longent les cours d'eau.

65° QUELQUES NOTIONS SUR LA PLANTATION ET LES AMÉNAGEMENTS DES ESPÈCES FEUILLUES.

66° CONSTRUCTION DES CHEMINS VICINAUX.

67° TRACÉ.

68° ECOULEMENT DES EAUX.

69° NATURE DES MATÉRIAUX FOURNIS PAR LES DIVERSES FORMATIONS.

NOTES.

NOTE A. Histoire géologique et paléontologique de l'arrondissement d'Avallon. NOTE B. Calcul de la superficie des diverses formations dans l'arrondissement. NOTE C. Classification des cours d'eau. NOTE D. Position des sources. NOTE E. Surface des prairies. NOTE F. Surface des terres labourables. NOTE G. Surface des bois. NOTE H. Surface des vignes. NOTE I. Terrains improductifs. NOTE K. Répartition du bétail. NOTE L. Renseignements sur les cultures de la Nièvre. NOTE M. Culture des terrains oolitiques dans l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, commune de Coulmiers-le-Sec. NOTE N. Culture du département du Nord. NOTE O. Tableau des carrières de l'arrondissement. NOTE P. Essai des terres de l'arrondissement par les acides.

CHAPITRE III.

THÉORIE AGRONOMIQUE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

22° Détermination du système agricole le plus convenable dans chaque formation.

Granites et grès du lias. Nous avons vu plus haut que dans ces formations, la terre graveleuse, trop légère, reposant sur un sous-sol imperméable et par conséquent toujours imprégnée d'eau, était peu favorable à la culture des céréales ; qu'on n'y récolte guère que du seigle, de l'avoine et du sarrazin ; les améliorations y sont d'ailleurs coûteuses et difficiles, en raison de la rareté des pailles, du prix élevé de la chaux et de l'extrême rapidité avec laquelle le sol use les engrais.

D'un autre côté, nous avons reconnu que les eaux y sont très-abondantes, que les prés peuvent y être cultivés jusqu'au sommet des montagnes. On peut donc admettre déjà que toutes les terres qui ne sont pas nécessaires à la petite culture, doivent, toutes les fois que la chose sera possible, être converties en prairies naturelles.

Mais que faire de la masse de fourrages, résultat nécessaire de la création des nouvelles prairies. Nous avons dit que dans les granites ils étaient toujours d'une qualité médiocre et par conséquent d'une vente difficile, peu propres à la nourriture des chevaux, mais excellents pour les bœufs et les vaches. Le tableau des animaux domestiques prouve aussi que les moutons de race commune peuvent y être nourris en assez grande quantité.

Toutes ces indications suffisent pour démontrer que dans le Morvan les fourrages doivent, autant que possible, être consommés sur place

et employés à l'élève des races bovines de toute nature et des races ovines communes.

Ainsi pour les granites et les grès du lias, objet principal de l'agriculture, création des prairies naturelles sur tous les points où l'on peut conduire de l'eau ; élève des races bovines de toute nature et des races ovines communes.

Objet accessoire (pour la petite culture), culture du seigle, de l'avoine, du sarrazin.

Dans les terres de quatrième et cinquième classe, culture des forêts.

Dans ces formations, la condition de la petite culture est des plus misérables; le cultivateur doit se contenter de pain de seigle ou de galettes de sarrazin, nourriture tout à fait insuffisante pour l'homme épuisé par les rudes travaux de la campagne.

Lias et argiles supra-liasiques. Il est facile de démontrer que dans le lias et les bonnes terres des argiles supra-liasiques, la production des céréales doit être considérée comme l'objet principal de l'agriculture, même dans l'état actuel des terres et que la culture des prairies naturelles n'y est qu'un accessoire, très-utile à la vérité, mais auquel on ne doit sacrifier aucune partie de terre susceptible de donner de bons produits en céréales.

En effet, on a vu plus haut que dans le lias et les bonnes terres des argiles supra-liasiques, la récolte moyenne, en blé, était de 20 hectolitres par hectare; d'après cela, on aurait, pour le produit d'un hectare, pendant trois ans, avec la culture actuelle,

20 hectolitres de blé à 17 fr. 50 c.		350 fr.	» c.
20 id. au moins d'avoine à 6 fr. 50 c.		130	»
Pour un demi hectare, 500 bottes de trèfle à 0 fr. 15 c. l'une		75	»
Total		555	»
Dont il faut déduire :			
Frais de culture : quatre coups de charrue à 16 fr.	64 fr. » c.		
Frais de récolte, environ	18 »		
Conduite de 6 voitures de fumier	6 »	135	50
Semence, 2 hectolitres de blé et 2 d'avoine	47 50		
Reste		419	50
Ou pour une année		139	83

Un pré de moyenne qualité, dans les mêmes terrains, donne environ 600 bottes de foin par hectare ; la meilleure manière de se défaire de ces fourrages, c'est de les livrer au commerce qui les paie, en moyenne, 0 fr. 25 c. la botte, soit pour 600 bottes. 150 fr.

On compte généralement la valeur du regain pour les frais de récolte. Mais on ne peut livrer au commerce qu'une faible partie des foins récoltés ; l'herbe, consommée sur pied en embauches, donne un produit beaucoup plus faible ; en effet, on calcule qu'on peut engraisser 3 bœufs sur 2 hectares, et que chaque bœuf donne un produit de 75 à 80 fr., soit pour les trois . . . . 232 fr. 50 c.

Et pour un hectare 116 25

Il résulte de ces calculs qu'il n'y a aucun avantage, même dans l'état actuel des choses, à convertir en pré une bonne terre liasique à froment, et que les frais que l'on ferait pour cela qui, joints aux années de non jouissance, ne laissent pas d'être assez considérables, seraient en pure perte ; à la vérité on peut augmenter notablement le produit des prairies, mais nous ferons voir plus bas combien le rendement des terres labourables peut être amélioré par le choix d'un meilleur assolement.

Faut-il conclure de là qu'on doit recasser les prairies existantes ? Non sans doute, car elles sont un puissant auxiliaire pour la culture ; en outre elles existent presque toutes dans des dépressions de terrain où affluent les eaux pluviales et seraient, par conséquent, promptement ravinées si l'on y mettait la charrue.

Quant aux terres de 3e et 4e classe, des argiles supra-liasiques, on doit les convertir en prairies toutes les fois que la disposition du sol le permet.

Ainsi, pour le lias et les bonnes terres des argiles supra-liasiques, objet principal de l'agriculture, production des céréales, objets accessoires, prairies de toute nature dont les produits seront consommés pour créer des engrais.

Le lias est éminemment favorable à la petite culture ; là, avec 3 hectares de terrain, 1/3 d'hectare de pré, quelques ares de chenevière ou de jardin, qu'on louerait à peine ensemble 200 fr. une famille vit à l'aise et trouve le moyen de faire des économies.

Formation oolitique. En se reportant à ce que j'ai dit plus haut, que les 25,028 hectares de terres labourables, à sous-sol oolitique, renferment 13,555 hectares de terre de 4e et de 5e classe, à peu près improductifs, que la 3e classe, elle-même, très-peu productive, occupe plus de la moitié du reste du sol, on reconnaîtra sans doute que l'agricul-

ture, dans une partie de l'arrondissement se bornant, comme elle le fait aujourd'hui, à produire du blé, de l'avoine, quelques prairies artificielles et à élever quelques moutons de race commune ne doit donner que de misérables produits qui ne sont nullement proportionnels aux frais qu'elle exige.

Mais je fais voir à la note M par l'exemple de la commune de Coulmiers-le-Sec (arrondissement de Châtillon-sur-Seine, Côte-d'Or), qui ne possède ni pré, ni eau, qu'il serait possible d'introduire dans cette formation les plus belles races de moutons mérinos et d'y développer, sur une grande échelle, dans les terres de 1re, 2e et 3e classe, la culture des prairies artificielles. Quant aux terres de 4e et 5e classe, elles ne peuvent être converties qu'en forêts.

Il ne faut pas, du reste, songer à développer dans cette formation la culture des prairies naturelles qui, comme nous l'avons dit plus haut, ne peuvent exister qu'au bord des cours d'eau.

Ainsi, dans les terres oolitiques, objet principal de l'agriculture, élève des belles races ovines combiné avec un bon assolement de céréales, de prairies artificielles et de légumes. Objet accessoire : culture des prairies naturelles sur le bord des cours d'eau, au fond des vallées. Conversion en forêts des terres labourables de 4e et 5e classe et des terrains improductifs.

23. *Des labours.* Toutes les méthodes pratiques, généralement admises, ont presque toujours une certaine raison d'être qu'on doit sérieusement étudier avant d'entreprendre aucune réforme. On doit tenir compte de cette observation, surtout dans la question des labours dont les cultivateurs ont fait d'instinct, pour ainsi dire, une profonde étude. On verra que leur pratique, sous ce rapport, est très-souvent d'accord avec la théorie, et que s'ils se trompent quelquefois, c'est surtout en exagérant des procédés qui sont indiqués par la science.

24. *Des animaux employés aux labours.*

On voit à la note K que dans les granites, par 100 hectares, il existe environ 1/2 cheval, 18 bœufs, 1/3 d'âne et 1/4 de mulet. La culture s'y fait donc entièrement ou à peu près avec des bœufs. Nous avons vu que les fourrages qu'on y récolte sont peu propres à la nourriture des chevaux et très-convenables pour les bœufs ; la terre, très-légère, ne craint pas le piétinement de ces animaux. La race adoptée pour ces labours est donc parfaitement appropriée à la nature et aux produits du sol.

Il en est de même pour les formations liasiques ; on y compte, par 100 hectares, 8 chevaux, 4 bœufs 1/2, 1/3 d'âne et 1/20 de mulet. En

comptant 2 bœufs pour 1 cheval, on voit que les quatre cinquièmes des labours se font avec des chevaux et un cinquième seulement avec des bœufs.

Les terres grasses et fortes de ces formations se labourent souvent mal avec des bœufs dont le piétinement nuit à la culture. La nourriture de ces animaux y est aussi dispendieuse que celle des chevaux, en raison du prix élevé des fourrages, du peu d'abondance des regains des prairies et du déboisement à peu près complet du sol.

C'est donc avec raison que le laboureur préfère les chevaux et surtout les juments dont les poulains paient presque la nourriture, à toute autre race d'animaux de trait.

Pour les terrains oolitiques, la note K nous donne les résultats suivants par 100 hectares : 3 chevaux, 8 bœufs 1/2, 3 ânes 1/2, 1 mulet 1/2.

On voit que les cultivateurs semblent n'y avoir aucun système arrêté ; en effet, les terres légères n'y redoutent rien du piétinement des bœufs ; leur culture est si facile qu'on peut les labourer avec des ânes. Les fourrages y sont d'ailleurs peu abondants et par conséquent d'un prix élevé. Chacun, dans le choix des animaux de labour, ne consulte donc que sa convenance ; celui qui, plus industrieux, récolte des fourrages artificiels en quantité suffisante ou qui, à proximité d'une route, peut y faire des transports, nourrit des chevaux. Celui qui a droit au pacage dans une forêt voisine, préfère les bœufs. Enfin, le cultivateur le plus pauvre, privé de ces deux ressources, laboure ses terres avec sa vache à laquelle il adjoint un âne ou un mulet.

On voit donc que dans chaque formation les races d'animaux employés aux cultures sont admirablement bien appropriées à la nature du sol et aux ressources du pays.

25° *Direction des labours.*

Dans les terrains imperméables (les formations granitiques et liasiques) on semble, dans la direction donnée aux raies, s'être préoccupé surtout de l'écoulement des eaux pluviales ; mais on a malheureusement été au-delà des indications de la théorie.

Il fallait évidemment donner assez de pente aux raies pour faire écouler les eaux pluviales, mais pas assez pour leur donner une grande vitesse et favoriser la corrosion du terrain. Or, presque partout on a suivi la direction des lignes de plus grande pente. Il résulte de cette disposition vicieuse que les terrains fortement inclinés sont ravinés profondément ou au moins amaigris tous les jours par le passage des eaux. Dans les terres argileuses où le morcellement est excessif et où

les parcelles n'ont souvent que quelques mètres de largeur, il est presque impossible de changer cette direction des labours.

Nous verrons plus bas comment on peut porter remède à l'appauvrissement du sol.

Dans les terrains perméables où on n'avait pas à se préoccuper de l'écoulement des eaux pluviales, les labours suivent à peu près indistinctement toutes les directions.

26. *Espacement et profondeur des raies.* La disposition des raies, dans le granite, est très-irrégulière et dans un terrain si tourmenté, il est difficile qu'il en soit autrement. Dans les terres liasiques, les raies sont très-espacées et très-profondes, soit qu'elles aient été creusées ainsi par le passage des eaux, soit que le laboureur ait cru par cette disposition assurer l'assainissement plus complet des terres; mais si telle a été son intention, il s'est évidemment trompé. En effet, dans la partie basse des champs, cette profondeur des raies est si grande que le plus souvent on ne peut jeter les eaux ni sur les chemins, ni même dans les fossés des routes, ni les réunir sur un même point par des tranchées transversales; elles séjournent donc au fond des raies jusqu'à ce qu'elles aient été enlevées par l'évaporation, détruisent les céréales et favorisent le développement de toutes les plantes aquatiques.

Enfin, sur les parties du sol, voisines du fond des raies qui ressemblent souvent aux talus d'un fossé, la végétation du blé est toujours très-faible et les produits se trouvent ainsi notablement diminués. Il semble donc qu'on devrait s'occuper à combler, le plus tôt possible, ces raies si inutilement profondes; mais cette opération n'est pas facile et exigera des dépenses considérables; elle ne pourra s'effectuer qu'à la longue par plusieurs labours successifs.

Dans les terrains oolitiques, rien d'intéressant dans la disposition des raies; seulement, dans les terres les plus maigres, elles sont très-rapprochées pour former des ados où l'épaisseur de la couche de terre végétale se trouve un peu augmentée.

27. *Système de culture généralement adopté dans l'arrondissement :*

Dans tous les terrains de l'arrondissement, on donne généralement trois coups de charrue pour semer le blé; le premier, vers la fin de mai ou au commencement de juin; le deuxième, au mois d'août; le troisième, au moment de la semaille; un seul coup de herse termine ordinairement la culture. Pour les avoines, on se contente d'un seul coup de charrue et de herse. La terre reste donc sans culture pendant dix mois après la récolte des avoines et pendant six mois après celle des blés.

Chacun sait que dans les pays de bonne culture la terre est toujours tenue dans un état d'ameublissement parfait. Dans le Nord, par exemple, à peine une récolte est-elle enlevée que le sol est labouré au bineau et hersé autant de fois qu'il le faut pour l'ameublir complètement. Toutes choses égales d'ailleurs, cette excellente culture augmente considérablement la fertilité des terres. Examinons s'il est possible d'adopter cette méthode dans l'arrondissement d'Avallon.

Dans le département du Nord, où le sous-sol, formé presque partout de craie, est très-perméable ; dans la Brie, où la pente du terrain est faible et où il n'y a, par conséquent, pas de ravinements à craindre, l'ameublissement des terres s'obtient facilement et ne présente que des avantages.

Les terres oolitiques sont dans les mêmes conditions ; il est possible de les labourer en toute saison, même après les plus fortes pluies, et il n'est pas douteux qu'en adoptant dans cette formation l'excellente culture du Nord (Voir la note N) on n'obtienne une réelle amélioration du sol.

Quelques agriculteurs avancés de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine ont ainsi notablement augmenté leurs produits.

Dans les formations imperméables, les agriculteurs qui voudront adopter cette méthode, rencontreront plus d'un obstacle et y trouveront quelques inconvénients que nous allons indiquer sommairement.

Ces terrains ne sont pas toujours abordables, et il n'est pas facile de les labourer en tout temps comme les terres perméables, surtout après les grandes pluies ; après l'ameublissement le plus parfait, une pluie battante suffit pour les durcir. L'état actuel a quelques avantages dans les parties fortement inclinées, principalement dans les granites et les argiles supra-liasiques où les ravinements sont surtout à craindre ; les terres, après l'enlèvement des récoltes, en restant près de 18 mois sur 36 sans culture, sont, pendant ce temps, au moins très-difficiles à affouiller. Il est probable qu'un ameublissement plus complet augmenterait considérablement les désastres si fâcheux causés par le passage des eaux pluviales.

Il semble donc, et je n'émets cette opinion qu'avec une extrême réserve, que l'excellente culture du Nord ou de la Brie ne doit pas être appliquée à nos terres granitiques ou argileuses fortement inclinées ; dans le lias, proprement dit, disposé ordinairement en plateaux peu inclinés, elle aura généralement d'excellents résultats, mais elle sera d'une application difficile, exigera une grande intelligence de la part

du cultivateur, et en somme sera presque toujours insuffisante pour rendre le sol constamment meuble.

En résumé, nos cultivateurs ont très-bien trouvé les races de bétail les mieux appropriées aux labours de chaque formation ; ajoutons que les primes décernées par le comice agricole ont remarquablement favorisé l'amélioration de ces diverses races.

Mais la direction donnée aux labours qui favorise le ravinement des terres, le système de culture suivi, par suite duquel le sol reste en friche la moitié de l'année, laissent beaucoup à désirer et demandent une réforme sérieuse.

Il y a aussi beaucoup à dire sur l'insuffisance des instruments employés. Si j'avais un vœu à émettre, je voudrais qu'au lieu de donner à nos cultivateurs des primes en argent le comice agricole leur donnât les instruments perfectionnés qui leur manquent; le bineau auquel l'agriculteur du nord doit une partie de sa supériorité; la houe à cheval, qui, dans la culture des légumes suppléerait à l'insuffisance de la main-d'œuvre, etc.

28. *Des assolements*. Dans toute bonne culture il importe surtout de choisir l'assolement qui satisfait le mieux à ces deux conditions : 1° amélioration ou au moins conservation de la fertilité du sol; 2° rendement maximum en produits utiles. Examinons donc cette question pour chaque formation.

29. *Granites et grès*. J'ai dit plus haut que dans les granites et les grès du lias, on devait chercher surtout à développer la culture des prairies naturelles et l'élève du bétail. Je reviendrai sur ces deux questions à l'article spécial des prairies.

30. *Lias et bonnes terres suprà-liasiques*.

L'ancien assolement généralement adopté était le suivant : jachère, blé, avoine.

Voici les produits qu'il pourrait donner par hectare dans les meilleures terres :

N° 1.	1re année, jachère.		
	2e —	blé, 20 hectol.	350 fr.
	3e —	avoine, 20 hect.	130
		Total.	480
		Ou pour une année.	160

Aujourd'hui, en y introduisant une récolte de trèfle tous les six ans,

on a porté son produit brut à 580 fr. pour une rotation de trois années, savoir :

N° 2.	1re année, moitié jachère. moitié trèfle	. . . .	75 f.	» c.
	2e et 3e années, 20 hectolitre de blé et autant d'avoine	. . . .	480	»
		Total. . . .	555	»
		Ou pour une année. . . .	185	»

Il serait très-avantageux de pouvoir maintenir l'assolement triennal, précisément parce qu'il est généralement adopté et que chacun sait combien il serait difficile, en raison du morcellement excessif des terres, d'introduire simultanément dans une même contrée des assolements variés. Mais, évidemment, les produits de nos bonnes terres sont beaucoup trop faibles ; elles sont assez fertiles pour supporter les plus riches cultures.

J'indique à la note N l'assolement adopté par les agriculteurs du département du Nord, qui donne par hectare, pour trois années, un produit brut de 1,650 fr. ; il se compose des cultures suivantes : 1re année, betteraves, colza ou œillette ; 2e, blé ; 3e, trèfle et plantes fourragères. Il ne serait pas possible d'adopter de suite cet ordre de culture, même dans nos meilleures terres, attendu qu'on manquerait de fumier et qu'il serait fâcheux de se priver des pailles produites par la récolte d'avoine, puisque c'est surtout cet élément si essentiel à la production du fumier qui nous fait défaut.

Mais on pourrait, sans inconvénient, adopter l'ordre suivant : 1re année, moitié trèfle, moitié fèves, betteraves, pommes de terre ou autres légumes ; 2e année, blé ; 3e, avoine.

En supposant, pour simplifier, toute la récolte de légumes de la 1re année en betteraves et en estimant seulement 10 fr. les 1,000 kilog. de ces racines au lieu de 16 fr., prix payé par les sucreries du Nord, on aurait pour la rotation complète les produits suivants par hectare :

N° 3.	1re année,	500 bottes de trèfle à 20 fr. le 0/0.	75 f.
		2,000 kil. de betteraves à 10 fr.	200
	2e et 3e années,	20 hectol. de blé et autant d'avoine à 24 fr.	480
		Total.	755
		Soit par année	252

Mais en ayant soin de ne point faire manger de paille et en faisant consommer tous les légumes dans la ferme, la production des fumiers augmentera nécessairement dans une forte proportion, et on pourra fumer à 12 ou 15 voitures à l'hectare au lieu de 6 ou 9, quantités généralement adoptées aujourd'hui.

Un agriculteur m'assurait dernièrement qu'une addition de 1,000 kilog. de fumier augmentait la récolte en blé de 1 hectolitre. En comptant pour 1,500 kilog. la voiture d'engrais, la production en blé serait donc portée à 29 hectol. par le supplément de fumure indiqué ci-dessus ; la production de la paille de blé serait aussi bien plus considérable, et il serait possible de supprimer la récolte d'avoine qui est si peu productive et d'adopter l'assolement triennal suivant :

N° 4.	1re année,	1/2 hectol. d'œillettes ou de colza, 10 hectol. (dans le Nord on compte 15 hectol. par 1/2 hect.) à 25 fr.	250 f. »
		1/2 hectare en légumes comme ci-dessus	200 »
	2e année,	1 hect. de blé, 29 hectol. à 17 fr. 50 c.	507 »
	3e année, en remplacement de l'avoine.	1/2 hect. de trèfle. . .	75 »
		1/2 hect. de fourrages d'été	75 »
		Total. . . .	1,107 »

Soit par année 369 fr.

Sur quelques terres facilement accessibles on pourrait adopter l'assolement biennal suivant :

N° 5.	1re année,	1/4 hect. de trèfle.	38 f.
		1/4 — légumes	100
		1/2 — minette, vesse d'été, etc.	75
	2e année,	1 hect. de blé, 20 hectol. à 17 fr. 50 c.	350
		Total. . . .	563

Soit, par année, 282 fr.

Si, par l'augmentation de la fumure, on pouvait porter la production du blé à 29 hectolitres comme ci-dessus, on augmenterait le produit bisannuel de 157 fr., ce qui le porterait à 720 fr. ou à 360 fr. par année.

Un seul agriculteur de l'arrondissement, M. Charles de Labrosse, a adopté l'assolement quatriennal; il fume à 12 à 15 voitures par hectare, et produit en blé environ 30 hectolitres et en avoine 36 hectol. Voici, du reste, le détail de cet assolement :

N° 6.	1re année, plantes fourragères de toute nature . .	200 f.
	2e année, blé, 30 hectol. à 17 fr. 50 c.	525
	3e année, 2/3 trèfle, 1/3 légumes fumés	267
	4e année, avoine, 36 hectol. à 6 fr. 50 c. . . .	234
	Total. . . .	1,226

Soit, par année, 306 fr.

M. de Labrosse a l'intention d'adopter, pour une partie de ses terres, l'assolement biennal qui lui donnerait :

1re année, légumes et fourrages.	267 f.
2e année, 30 hectol. de blé à 17 fr. 50 . . .	525
Total	792

Soit, par année, 396 fr.

Tels sont les assolements qu'il serait possible d'adopter successivement dans le lias et les bonnes terres des argiles supraliasiques. On voit qu'ils doubleraient à peu près les produits des meilleures terres.

Voici, suivant moi, l'emplacement et l'étendue des terrains sur lesquels on devrait tenter de les introduire :

Canton d'Avallon.	Commune d'Avallon, terre de 1re et de 2e classe, au nord de la ville, environ.	500 h.	2,470 h.
	Commune de Vault.	370	
	Annay, Annéot, Etaule, Island, Lucy-le-Bois, Magny, Menades, Sauvigny.	1,600	
Canton de Guillon.	Commune de Cisery, entière. . .	330	3,991
	— de Guillon, environ . .	500	
	— de Saint-André, entière.	956	
	— de Sauvigny-le-Beuréal .	200	
	— de Savigny, entière . .	655	
	— de Sceaux, environ. . .	400	
	— de Trévilly	350	
	— de Vignes	250	
	— de Montréal.	350	
	A reporter.		6,461

	Report.		6,461 h.
Canton de L'Isle.	Angely, environ.	300	1,000
	Athie, Dissangis, L'Isle, Provency, Sainte-Colombe, environ. . . .	700	
Canton de Quarré.	Néant.	»	
	Communes d'Asquins, Domecy-sur-Cure, Foissy, Fontenay, Givry, Pierre-Pertuis, Saint-Père, Tharoiseau, environ	1,000	1,000
	Total pour l'arrondissement. . . .		8,461 h.

Ces nombres, on le conçoit, ne sont fixés qu'approximativement et d'après des données qui ne sont pas toujours très-précises ; la classification cadastrale a principalement servi de base.

Quoiqu'il en soit, on peut admettre que les riches assolements que nous avons indiqués ci-dessus pourraient être appliqués dans l'arrondissement, sur une étendue de près de 8,500 hectares ou environ moitié des terres labourables, du lias et des argiles supraliasiques.

On pourrait presque immédiatement faire l'application des assolements n° 3 et 5, mais pour arriver au n° 4 ou tirer du n° 5 tous les produits possibles, il faut augmenter dans une énorme proportion, doubler au moins la production des fumiers.

Nous examinerons avec soin cette question importante.

31. *Argiles supraliasiques en plateaux ou en coteaux.*

Nous avons dit que ces terrains, naturellement argileux et de plus, appauvris depuis longtemps par le passage des eaux pluviales et par la mauvaise direction donnée à la culture, étaient bien moins fertiles que les parties de la même formation placées au fond des vallées ou appartenant au lias proprement dit. Ordinairement, les terres qui en proviennent ne font point effervescence avec les acides (Voir la note P) et par conséquent semblent être privées de l'élément calcaire.

Quel que soit l'assolement qu'on adopte, il doit être combiné avec la culture de la luzerne sur une grande échelle. Cette plante, qui réussit mal dans le lias et dans les parties basses des argiles supraliasiques, végète très-bien dans les coteaux et les plateaux de cette dernière formation. Sa culture présente une difficulté assez sérieuse au moment de la semaille ; on a quelquefois peine à la faire lever dans les printemps trop humides ou trop secs ; mais cette époque passée, la plante se développe bien et dure longtemps.

Sa culture doit être combinée avec les autres, de telle sorte qu'elle

ne revienne dans un terrain qu'après un laps de temps au moins égal à celui de sa durée.

Il faut cultiver la luzerne sur une large échelle, non seulement parce qu'elle donne de bons produits qu'il serait difficile de remplacer par de meilleurs dans ces terrains appauvris, mais surtout parce qu'elle offre un moyen d'amendement des terres et qu'elle est un excellent préservatif contre le ravinement du sol. Il est probable qu'en lui donnant pour auxiliaire les chaulages dont nous parlerons ci-après, on amènerait une grande partie des argiles supraliasiques à un degré de fertilité tel qu'on pourrait adopter un des riches assolements indiqués pour le lias.

En attendant, il faudrait maintenir l'assolement actuel n[os] 1 et 2, en remplaçant autant que possible la culture de l'avoine par celle des légumes et en semant des prairies naturelles dans toutes les terres de 3e et de 4e classe qui peuvent être arrosées.

Les terres labourables d'argiles supraliasiques, en plateaux ou en coteaux ou de lias appauvri par le passage des eaux, occupent dans l'arrondissement une surface de 7 à 8,000 hectares environ.

Dans des terres d'une qualité aussi variable, on ne peut guère espérer amener la production du blé à plus de 20 hectolitres par hectare. C'est le résultat obtenu par quelques agriculteurs avancés ; on aurait alors, en mettant 1/4 des terres en luzerne et en adoptant l'assolement n° 4 du lias.

1 hectare en luzerne	. . . .	200 f.
1re année.	1/2 hectare, récolte grasse 8 hectol . . .	200
	1/4 fourrages d'été	40
	1/4 — en légumes.	100
2e année, 20	hectol. de blé à 17 fr. 50 c.	350
3e année.	1/2 hectare de trèfle	75
	1/2 hectare d'avoine	65
	Total. . . .	1,030

Et pour une année 258 fr.

Aujourdhui on n'obtient que des produits très-médiocres en blé et en avoine, savoir :

Variété de l'assolement.	1re année, jachère	» f.
	2e — 1 hect. de blé, 12 hectol. à 17 fr. 50 c.	210
	3e — avoine à peine, 10 h. à 6 fr. 50 c.	65
	Total. . . .	275

Soit, pour une année, 92 fr.

Beaucoup de cultivateurs sèment des trèfles sur la moitié de leurs jachères, ce qui porte le produit annuel de l'hectare à 125.

Les terres argileuses consomment si lentement le fumier qu'un fermier m'affirmait l'y retrouver presque intact au bout de 3 ans.

La culture des plantes fourragères et des légumes, dans le lias et les argiles supraliasiques, donne des produits extrêmement variables. Un printemps trop sec ou trop humide fait périr tous les jeunes trèfles ou les luzernes de l'année ; le sol devient quelquefois si compacte que les betteraves s'y développent mal. On doit tenir grand compte de l'irrégularité de ces produits dans le choix des races de bétail qu'on veut nourrir.

32. *Assolements des terrains oolitiques.*

L'assolement triennal, jachère, blé, avoine, domine dans cette formation comme dans le reste de l'arrondissement. Nous n'y connaissons pas une seule exploitation qui puisse être citée comme exemple ; la production du blé paraît très-faible et ne doit guère dépasser 12 hectolitres à l'hectare, en moyenne, dans les bonnes terres. La rareté des fourrages ne permet pas d'y élever beaucoup de bétail qui s'y trouve en quantité bien plus faible que dans les autres parties de l'arrondissement (Voir la note K) ; la production du fumier y est donc aussi bien plus restreinte et ne pourra pas s'y développer facilement faute de paille ; ce sera sans doute le plus grand obstacle à l'adoption de bons assolements.

Le premier pas à faire consisterait peut-être à planter en bois les terres de 4e et de 5e classe, ou même simplement à cesser de les cultiver après les avoir semées en sainfoin et en les laissant ainsi en pâture pour les moutons. C'est le premier de ces partis qu'avait pris mon père, dans une propriété à sous-sol oolitique, contenant environ 300 hectares de terres labourables, situées dans l'arrondissement de Châtillon et qu'il faisait valoir lui-même. Au moment où il en devint propriétaire, ces terres, quoiqu'elles fussent en bonne qualité pour plus de leur moitié, étaient si mal fumées et si épuisées qu'elles ne produisaient pas les frais de culture. Mon père planta en bois 130 hectares environ, situés sur les hauteurs. Puissamment aidé par une grande étendue de prés qu'il possédait au fond de la vallée, il put élever de nombreux troupeaux et fumer fortement le reste des terres qui, aujourd'hui, ont acquis une grande fertilité. Mon frère, M. Antoine Belgrand, qui continue à faire valoir une partie de cette propriété, y a adopté un assolement qui pourrait être cité comme exemple à nos cultivateurs des cantons de L'Isle et de Vézelay. Ses

cultures en plantes fourragères et légumes sont extrêmement variées, on y trouve la luzerne, le sainfoin, le trèfle, la jarrosse, la carotte, la betterave et la pomme de terre ; il n'y a point d'ordre fixe suivi ; mais l'arrangement général est tel qu'un tiers des terres est ensemencé en légumes ou plantes fourragères, un tiers en blé, un tiers en avoine.

M. Charles Rousselet, dans les terres oolitiques de Coulmiers-le-Sec, suit à peu près le même assolement. Ces messieurs nourrissent de belles races de moutons, dans la proportion de 3 à 5 par hectare de bonnes terres ; ils peuvent donc fumer très-fortement, et ils sont arrivés à faire produire près de 20 hectolitres par hectare à des terres qui n'en donnaient pas 9 en moyenne il y a 30 ans. Quoique les assolements suivis par eux soient complètement irréguliers, on peut voir les produits qu'ils donnent à la note M. On y verra que le produit brut par hectare peut s'élever à 200 fr. par an. M. Antoine Belgrand avait l'intention d'adopter un assolement également irrégulier par lequel il aurait eu la moitié de ses terres en blé, et l'autre moitié en luzernes, sainfoins, trèfles, etc. et en légumes ; les produits auraient été à peu près ceux du n° 5 du lias, ou environ 300 fr. brut par an et par hectare.

Je ne sais si dans les circonstances actuelles il pourra réaliser son projet.

Les terres oolitiques, dès qu'elles sont suffisamment améliorées par le fumier, deviennent éminemment propres à ces cultures irrégulières en fourrages de toute nature ; on n'a jamais à y craindre ni le durcissement du sol qui, dans les terres argileuses, résulte des sécheresses, ni la pourriture des plantes qui suit les trop longues pluies du printemps ; presque toujours les récoltes fourragères y réussissent très-bien et y donnent des produits sur lesquels on peut compter (Voir pour les détails des assolements à la note M).

La surface des terres labourables oolitiques est de 25,028 hectares dont il faut retrancher les terres de 4e et de 5e classe qu'on doit considérer comme improductives ; il reste en terres de 1re, de 2e et de 3e classe, 11,673 hectares qui peuvent être mis en bonne culture.

33° *Des amendements.* Tout le monde connaît les merveilleux effets de la marne et de la chaux dans les terrains qui ne renferment point de calcaires. Les terrains granitiques et liasiques, en étant souvent privés comme on peut le voir par les expériences dont les résultats sont consignés à la note P, cette question est d'un grand intérêt pour l'arrondissement et nous devons l'examiner avec soin.

34° *Marne*. Dans tout l'arrondissement d'Avallon nous ne connaissons qu'une carrière de marne à portée des terrains argileux ; elle se trouve dans l'oolite inférieure, près le bois du Boudet, sur le territoire d'Annay-la-Côte. Elle nous a été signalée par MM. Guillier. Sans être très-épaisse, la couche est cependant exploitable et paraît occuper une bonne partie du plateau, car nous l'avons vu en affleurements sur plusieurs points. Elle pourrait être transportée avec avantage dans toute la partie argileuse des bassins du Vau-de-Bouche et du ru de Girolles et sur les coteaux de la rive droite du Bouchat.

La distance moyenne des transports serait de 5 kilomètres environ ; mais les chemins à suivre sont tous détestables.

Cette marne est d'un blanc jaunâtre ; elle fait une effervescence très-vive avec les acides et ne s'y dissout pas entièrement ; il reste au fond du vase une notable quantité de matières argileuses.

Il y a, du reste, peu d'espoir de trouver des amendements calcaires naturels dans les terrains liasiques ou granitiques.

M. Charles Guillier nous assure avoir trouvé, dans les terrains argileux de la commune de Sceaux, une couche de terre blanche qui fait une vive effervescence avec les acides. D'après les indications qu'il nous a données, nous pensons que cette substance, dont il veut faire l'essai comme marne, se trouve dans les calcaires argileux qui forment la base des argiles supraliasiques. Nous avons remarqué nous-même une couche de même nature dans les calcaires lumachelles qui existent à la base du lias.

Si les essais de M. Guillier réussissent, il aura rendu un véritable service à l'arrondissement où cette espèce de terrain est assez répandue, en couches trop minces malheureusement.

35° On voit donc que pour la plus grande partie des terres de l'arrondissement d'Avallon, qui exigent des amendements calcaires, on devra avoir recours aux chaulages.

Les chaux grasses, comme chacun le sait, sont plus propres aux chaulages que les chaux hydrauliques qui foisonnent beaucoup moins ; les calcaires à chaux grasses sont très-abondamment répartis sur toute la surface de l'arrondissement.

J'indique très-succinctement, dans le tableau suivant, les principaux groupes de terrains qui ont besoin d'amendements calcaires, la position des fours à construire, etc.

Nos D'ORDRE.	GROUPES DES TERRAINS à amender.	POSITION des FOURS.	PROVENANCE des pierres à chaux.	PROVENANCE des COMBUSTIBLES	OBSERVATIO
1	Granites, grès, argiles supraliasiques de la rive gauche de la Cure.	A proximité de Sœuvre et de Domecy-sur-Cure.	Oolite inférieure entre Sœuvre et Domecy.	Bois des coteaux de la Cure.	L'écoulement produits est f par le chemin d Père à Bazoches.
2	Mêmes terrains de la rive droite.	Entre Uzy, Menades et Tharoiseau, à proximité des deux chemins d'Avallon à Uzy et de Quarré à Vézelay.	Oolite inférieure du plateau de Tharoiseau ou calcaire à gryphées arquées de Menades.	Bois entre Uzy et Cerée.	Ecoulement t facile par les chen de Quarré à Véz et d'Avallon à U
3	Mêmes terrains sur la rive gauche du Cousin, jusqu'à la route départementle n. 7 et le bassin de Domecy-s.-le-Vault.	Près la route nationale n. 151, vers le Saulce.	Oolite inférieure des plateaux de Tharoiseau et de Domecy.	Bois entre Island et la route départle n. 7.	Transport tr facile par la route tionale n. 151 e chemin de Dom sur-le-Vault.
4	Mêmes terrains rive droite du Cousin, jusqu'à l'ancienne route n. 6.	Près la nouvelle route nationale n. 6 vers Valloux.	Oolite inférieure du contrefort de Valloux.	Houille prise à Cravan.	Transports tr faciles par la nou le route n. 6, as difficiles par les c mins qui y abou sent.
5	Mêmes terrains rives droite et gauche du Cousin, entre la vieille route n. 6 et la route départem. n. 25 d'une part, et la route départemle n. 7 et le ruisseau de Marrault, d'autre part.	Fours existants d'Avallon.	Calcaire bleu à gryphées arquées des environs d'Avallon.	Bois d'Avallon.	Transports tr commodes par routes qui rayonn d'Avallon.
6	Argiles supraliasiques, bassin du Vau-de-Bouche et plateau de Montjalin de Vassy, d'Athie, etc.	A proximité de la vieille route n. 6, près Vassy-lès-Avallon.	Oolite inférieure de Sardolles.	Bois du Vau-de-Bouche ou bien houille prise à Cravan.	Transports co mode par la viei route nationale n et les routes dépar mentales 25, 6 et 1
7	Mêmes terrains reste du bassin du Cousin.	Vers Cussy-les-Forges.	Calcaire à gryphées arquées des chaumes et du champ d'Emon.	Bois des environs de Cussy.	Transports facil par les routes nati nale n. 6, dépar mentale n. 8 et par l chemins de Cussy Quarré et à Marrau
8	Argiles supraliasiques du bassin de Pisy et du Serein vers Montréal, Angely, et du ruisseau du Bornant.	Vers la route départementle 15, 1° entre Santigny et Vassy; 2° vers Montréal.	1° Oolite inférieure sur place; 2° Calcaire à gryphées cymbium du plateau de Montjalin.	Bois du plateau de Santigny, houille prise à Aisy.	Transports facil par la route départ mentale n. 15 et chemin de gran communication L'Isle à Guillon.

Il est évident qu'avant d'établir un four on devra s'assurer par des essais faits sur une petite échelle, des résultats à obtenir de l'emploi de la chaux dans toute l'étendue du groupe.

36° *Mode d'emploi de la chaux.* J'engage toutes les personnes qui voudront pratiquer des chaulages sur une grande échelle, à acheter l'ouvrage de M. Puvis (de l'Emploi de la Chaux en Agriculture, chez M. Huzard, libraire à Paris, rue de l'Eperon, n° 7). Voici le résumé succin ct de cet ouvrage :

Les chaulages ne font d'effet sur les terres qu'autant qu'elles manquent absolument de l'élément calcaire et qu'elles sont suffisamment assainies. La présence des calcaires est ordinairement très-facile à reconnaître, parce que les substances qui en renferment font effervescence avec les acides ; cependant, la chaux peut s'y trouver dans des conditions telles que les acides n'y déterminent pas d'effervescence. Il faut donc, dans tous les cas; faire les essais de chaulage sur une petite échelle, puisque si la chaux existait dans le sol à l'état d'humate, de silicate, de sulfate, etc.; l'essai, par les acides, ne révélerait pas sa présence et qu'une analyse complète, opération longue et délicate, serait absolument nécessaire. Toutefois, d'autres indices peuvent servir à constater l'absence de la chaux ; ainsi, il n'existe point de chaux dans les terrains où viennent spontanément la bruyère, la fougère, le petit ajonc, le petit carex blanc, le lichen blanchâtre et où les terres incultes se couvrent rapidement d'avoine à chapelet, de chiendent d'agrostis, d'oseille rouge, de petit matricaire.

(Nos terres des granites et des grès liasiques produisent toutes ces plantes en abondance ; elles manquent donc presque à coup sûr de l'élément calcaire. Nos argiles supraliasiques, qui ne font point effervescence avec les acides, se couvrent rapidement de chiendent ; mais les autres plantes y manquent presque toutes. Une analyse soignée ou plutôt des essais de chaulages en petit, doivent donc précéder toute opération sur une grande échelle).

Trois procédés peuvent être employés pour répandre la chaux. Le premier consiste à la mettre sur le terrain, en tas d'un sixième à un tiers d'hectolitre, espacés entr'eux de 6 à 7 mètres, à la laisser fuser à l'air et à la répandre bien également et ensuite à l'enterrer par un temps sec au moyen d'un labour très-peu profond.

Le second diffère du premier en ce qu'on recouvre chaque tas de chaux d'un volume de terre cinq à six fois plus grand que celui de la chaux éteinte. Après l'extinction, on fait un mélange qu'on remanie une seconde fois si rien ne presse et qu'on répand ensuite sur le sol.

Le troisième procédé consiste à faire des composts de chaux, de terre ou terreau, dans lesquels le volume de la terre est de quatre à huit fois plus grand que celui de la chaux; on fait d'abord un lit de terre de 0m 33 d'épaisseur et d'une longueur double de la largeur, on recoupe les mottes et l'on y répand une couche de chaux d'une épaisseur bien égale, qui varie de 0m04 à 0m08. Sur cette chaux, on met une deuxième couche de terre, puis une seconde de chaux. Si la terre est humide et la chaux récente, huit à dix jours suffisent pour fuser la chaux. On coupe alors et on mélange le compost; on le recoupe une deuxième fois avant l'emploi qu'on doit retarder autant que possible.

Les proportions des chaulages varient beaucoup suivant les pays. En Normandie, on distingue le chaulage foncier et le chaulage d'assolement. Le premier consiste à répandre, tous les dix à douze ans, 40 hectolitres par hectare. Le chaulage d'assolement se fait en compost sur les grains de mars.

Les meilleurs chaulages, ceux de la Sarthe, se font tous les 3 ans en compost (1 de chaux, 7 à 8 de bonne terre) dans la proportion de 10 hectolitres de chaux par hectare. Ce compost s'emploie pour la semaille d'automne, en rangs alternatifs avec le fumier. Dans les environs de Château-Gonthier, les doses sont doubles ou triples. Ce procédé où le fumier est employé avec la chaux terreautée, a l'avantage de ne jamais épuiser la terre.

En Angleterre et en Amérique, la chaux s'emploie à doses énormes, depuis 100 jusqu'à 600 hectolitres par hectare. Ces doses ne peuvent être soutenues que par des masses d'engrais. Sans cela, on épuiserait le sol, c'est ce qui est arrivé dans plusieurs contrées en Amérique.

Il semble que 100 hectolitres par hectare doivent suffire. Dans tous les cas, la dose doit varier suivant la nature du terrain; elle doit être plus faible dans les sols légers que dans les terres fortes.

En Allemagne, outre les procédés ordinaires, on fait souvent des chaulages à la surface, en répandant au printemps 8 à 10 hectolitres de chaux par hectare sur les trèfles nouvellement semés sur le seigle.

Quel que soit le procédé de chaulage suivi, il est essentiel que la chaux soit employée en poudre et non en pâte et sur un sol sec qui s'égoutte naturellement. Dans un sol marécageux ou humide, les propriétés fécondantes de la chaux ne se développent point.

La chaux employée pure doit être répandue quelque temps avant

la semaille ; lorsqu'elle est employée en compost, cette condition n'est point nécessaire.

Elle doit être enterrée par un labour peu profond pour rester mélangée à la couche végétale ; un labour profond la fait descendre au-dessous de la couche végétale où elle forme une sorte de plancher qui arrête les eaux et nuit aux récoltes.

L'étendue de cette notice ne me permet point de rapporter ici les considérations très-ingénieuses par lesquelles M. Puvis cherche à expliquer les effets du chaulage sur la végétation. Je me suis borné à faire connaître les principes qui doivent guider ceux qui voudraient employer ce genre d'amendements.

J'indique dans la note N le genre de compost employé dans les environs de Cambrai par un agriculteur propriétaire d'une sucrerie. Ces composts se composent de couches alternatives de terre, cendres de tourbe, produits de défécation de betteraves, chaux et pailles. Ils sont employés sans fumier et servent en même temps d'amendements et d'engrais.

Dans l'arrondissement d'Avallon, les composts pourraient être employés d'une manière avantageuse sur un grand nombre de points. Ainsi, dans le voisinage du lias et des granites, les composts à employer sur le sol granitique devraient être formés de chaux et de terre argileuse du lias.

Dans cette dernière formation, le mélange renfermerait de la bonne terre granitique. On pourrait peut-être trouver dans le Morvan le moyen de faire des cendres de tourbe. Dans tous les cas, les feuilles des vastes forêts qui s'y trouvent, pourraient entrer dans les composts.

On arriverait sans doute ainsi à former des mélanges qui remplaceraient les fumiers qui manquent absolument dans cette contrée. Les terres légères oolitiques seraient probablement d'un excellent emploi dans les composts destinés aux terrains des argiles supraliasiques qui en sont voisines.

Quelques agriculteurs préconisent depuis quelque temps comme amendements certaines substances renfermant des sels alcalins, notamment les arènes granitiques qui contiennent du silicate de potasse provenant de la décomposition du feldspath. S'il en était ainsi, nos arènes du Morvan pourraient être employées en amendements dans les terres argileuses voisines. Toutefois, chacun doit sentir que l'essai, même en petit de ces arènes, doit être fait avec une extrême réserve.

En résumé, il est à désirer que les agriculteurs intelligents tentent l'emploi des agents calcaires dans les granites et les argiles supraliasiques de l'arrondissement d'Avallon. Si ces tentatives donnent les mêmes résultats que dans les autres pays où elles ont été faites, elles ouvriront une ère nouvelle pour certaines localités aujourd'hui bien peu productives.

Les marnes supraliasiques, qui n'occupent pas moins de 8,000 hectares dans l'arrondissement, deviendraient aussi fertiles que le lias. Quant aux agents à base potassique (les arênes), on ne doit tenter leur emploi comme amendements qu'avec une extrême réserve (1).

37° *De la culture des prairies et des irrigations.*

Dans quels terrains doit-on chercher à développer spécialement la culture des prairies naturelles ?

Rappelons sommairement ce que nous avons dit plus haut de la culture des prairies.

Nous avons admis que dans les terrains imperméables de l'arrondissement (le granite, les grès du lias, le lias, les argiles supraliasiques), la culture des prairies pouvait s'étendre sur tous les points où il était possible de réunir une quantité suffisante d'eaux pluviales, quelquefois jusqu'au sommet des montagnes; que dans les terrains perméables, au contraire (la formation oolitique), les prairies naturelles ne pouvaient exister et n'existaient, en effet, qu'au fond des vallées et au bord des cours d'eau.

On peut admettre aussi qu'à de rares exceptions près, tous les terrains de cette dernière formation, susceptibles d'être mis en prairies, sont depuis longtemps occupés par cette culture; ces prairies, arrosées périodiquement par les crues, entretenues dans un état de fraîcheur suffisante par les infiltrations des eaux dont tout le fond de la vallée est imprégné, sont généralement assez bonnes; car les prés de 1re et de 2e classe forment les 0,75 de la masse. Il n'y a réellement à faire, dans cette formation, que d'insignifiants travaux d'assainissement ou d'irrigations locales dont il ne peut être question ici.

(1) Depuis que cette notice est écrite, deux agriculteurs de l'arrondissement d'Avallon, MM. Ch. de Labrosse et Gontard, ont fait des essais de chaulage et en ont obtenu d'excellents résultats; M. de Labrosse, sur 13 ares de terre chaulée, a récolté 9 hectolitres d'avoine, ce qui correspond à un produit de 70 hectolitres à l'hectare. Le reste du champ qui est excellent a donné environ 36 hectol. Ces messieurs se proposent d'employer la chaux à la dose de 100 hect. par hectare sur presque toutes leurs terres.

Ainsi, la question de développement de la culture des prairies se trouve tout d'abord simplifiée par l'exclusion de la formation oolitique dont nous n'aurons pas à nous occuper.

Il y a donc, au contraire, beaucoup à faire dans les formations imperméables du granite et des terrains liasiques.

La première question qu'on doit se poser est celle-ci :

Y a-t-il utilité à développer la culture des prairies dans ces terrains ?

Nous avons vu que dans tout l'arrondissement les prairies naturelles occupent, sur les terrains imperméables, une surface de 6,958 hectares, soit environ les 17 millièmes de la surface totale. Cette proportion est loin d'être trop forte, elle est de beaucoup inférieure à celle admise dans tous les domaines bien composés. Il n'y aura donc aucun inconvénient à convertir en prairies tous les terrains qui se trouveront dans des circonstances convenables et sur lesquels il ne sera pas possible d'établir un assolement de cultures plus productives.

Ces principes posés, examinons successivement chaque formation.

Granites et grès du lias. Nous avons vu que, dans ces deux dernières formations, les terres labourables ne se louent pas plus de 10 à 30 fr. l'hectare ; qu'elles sont d'une culture ingrate ; que la difficulté d'y produire des fumiers sera toujours un obstacle à leur amélioration ; que les prairies, malgré l'état d'abandon où elles se trouvent, se louent de 30 à 60 francs l'hectare. Il est donc évident que dans ces terrains il y a grand avantage à créer des prairies partout où il est possible de conduire de l'eau.

Lias et terres de vallées des argiles supra-liasiques.

Nous avons fait voir que dans ces terrains où il n'existe, pour ainsi dire, point de terres labourables de 4e et de 5e classe, la culture des céréales, combinée avec celle des légumes et des prairies artificielles, était évidemment préférable à celle des prairies naturelles. Il n'y a donc pas lieu de chercher à y développer cette dernière culture.

Argiles supra-liasiques en pentes ou en plateaux. En général, ces terres sont très-argileuses, froides, d'une culture difficile et d'un faible produit. D'un autre côté, plusieurs agriculteurs de l'arrondissement, entr'autres M. Cordier, à Montjalin, et M. Dornau, dans la ferme du Saulce, ont prouvé, en créant de grandes étendues de prairies dans les argiles supra-liasiques, qu'il était possible d'utiliser, par l'introduction de cette culture, les plus mauvais terrains de cette formation.

D'après le relevé cadastral, les terres de 4e et de 5e classe occupent, dans les communes de Sauvigny-le-Bois, Sceaux, Trévilly, Angely,

Athie, Provency, où la formation des argiles supra-liasiques domine, une superficie de 492 hectares; on y trouve, en outre, 297 hectares de pâture; en tout, 789 hectares de terres qu'il serait sans doute avantageux de convertir en prairies naturelles. Mais, presque partout le morcellement de la propriété, la difficulté de conduire les eaux, seront des obstacles presque insurmontables; beaucoup d'agriculteurs préfèrent avec raison utiliser ces terrains en y semant des luzernes qui y végètent bien et qui préparent admirablement le sol à recevoir d'autres cultures.

On peut conclure de tout ceci que jamais la culture des prairies ne prendra, ni dans le lias, ni dans les argiles supérieures, une extension beaucoup plus grande que celle qu'elle a aujourd'hui.

Il y a, au contraire, beaucoup à faire pour améliorer les prairies existantes aussi bien dans ces formations que dans les granites.

Dans les prairies granitiques, on n'a jusqu'à ce jour exécuté, pour ainsi dire, aucun travail d'irrigation ou d'assainissement; aussi sont-elles dans l'état le plus déplorable. Nous avons vu que la 1re et la 2e classe ne formaient que les 317 millièmes de la masse totale.

Il y a peu de travaux d'assainissement à faire dans les prairies liasiques où les sources sont rares; mais jusqu'à ce jour on n'a même pas cherché à obtenir une bonne répartition des eaux pluviales dont on peu disposer; aussi, comme on l'a dit plus haut, la 1re et la 2e classe, malgré la qualité du fond, presque toujours très-bonne, ne forment que les 68 centièmes de la masse totale des prés.

38. Assainissements. *Prairies dans les granites.* Tous ceux qui ont parcouru une contrée granitique ont sans doute remarqué ce singulier phénomène de marais suspendus, pour ainsi dire, aux pentes les plus abruptes. Ce que nous avons dit de la quantité presque innombrable de sources répandues dans ces terrains, explique très-bien cette disposition des terrains marécageux. Chaque fissure du granite donne lieu à un suintement qui, malgré les fortes pentes des coteaux et même du fond des vallées, maintient le sol dans un état d'imbibition assez semblable à celui d'une éponge; de là accumulation des végétaux, production de tourbières, en général peu profondes, mais suffisantes pour faire pousser, dans les prairies qui les recouvrent, des herbes d'une très-mauvaise nature et encore en très-petite quantité, car la plupart de ces prairies humides ne donnent pas plus de 450 bottes de fourrages à l'hectare.

L'assainissement des prairies granitiques n'est pas toujours une chose aussi simple qu'on pourrait le croire au premier aspect du pays où les

pentes sont toujours excessives. Souvent un fossé, creusé à quelques mètres d'un suintement, laisse le sol imbibé d'eau ; il faut donc une tranchée, pour ainsi dire, sur chaque source. Ces tranchées doivent être aussi profondes que possibles, d'un mètre au moins, remplies de pierres sur une certaine hauteur et recouvertes de terre végétale (1). Il est important de faire le remplissage en terre avec beaucoup de précautions et avec pilonnage, afin d'éviter l'absorption des eaux qui, plus tard, devront servir aux irrigations.

Un préjugé très-généralement répandu dans le pays, c'est que les prés humides ne demandent qu'à être assainis et nullement à être arrosés. Cette opinion est presque toujours une erreur, surtout dans les granites où les prés deviennent brûlants dès qu'ils cessent d'être humides.

Nul doute que les composts de chaux, de terre, de feuilles et de cendres de tourbe ne produisent un excellent effet sur les prairies tourbeuses après leur assainissement.

Si presque tous les prés des terrains granitiques sont trop humides, cela tient à ce qu'on n'a fait jusqu'à présent aucun effort pour créer des prairies dans les terres sèches et qu'on s'est contenté d'exploiter celles qu'on a trouvées toutes venues au fond des vallées et sur les coteaux humides où la végétation de l'herbe se développe spontanément.

Nous avons dit qu'il y avait peu de chose à faire pour l'assainissement des prairies liasiques ; presque toujours les travaux à exécuter sont si simples qu'ils n'exigent aucune étude ni aucun art. Nous ne devons citer spécialement ici aucune localité. Cependant, nous devons dire que nous avons observé une assez grande quantité de prairies froides et humides au contact du lias et des grès du lias, sur les communes de Domecy-sur-Cure, de Pierre-Pertuis, etc., mais les travaux à faire sont des plus simples et n'exigent qu'un peu d'intelligence et de bonne volonté de la part des propriétaires.

39° Des irrigations. *Ressources actuelles.*

Dans les granites et les grès du lias, il existe au fond de presque toutes les dépressions de terrains de petits cours d'eau qui seraient presque toujours suffisants pour bien arroser les prés.

(1) Il y aurait sans doute avantage à remplacer ce procédé grossier et dispendieux par le drainage appliqué aujourd'hui sur une si grande échelle en Angleterre (Voir une notice de M. Barré de Saint-Venant, Annales des chemins vicinaux, août 1849), mais la confection des drains est encore inconnue dans notre pays.

De même, sur la rive droite du Serein, entre Guillon et L'Isle et sur les deux rives de la Cure, entre Domecy-sur-Cure et Asquins, les sources nombreuses qui sortent entre l'oolite inférieure et les argiles supra-liasiques, seraient presque partout suffisantes pour fertiliser les prairies qui y existent.

Mais dans la vaste contrée argileuse qui s'étend entre le Cousin et le Serein, les sources manquent presque complètement, de sorte que les cours d'eau cessent de couler après quelques jours de sécheresse et qu'on n'y peut compter que sur les eaux pluviales pour l'irrigation des prairies.

Quels résultats doit-on obtenir de l'emploi judicieux des eaux pluviales? C'est là une question bien intéressante pour l'arrondissement d'Avallon, puisque les prairies, dans les meilleurs fonds, ne peuvent guère compter sur un autre moyen d'irrigation.

Nous croyons que dans les bas-fonds du lias et des argiles supra-liasiques, une bonne répartition des eaux pluviales augmentera de moitié ou peut être des deux tiers les produits de la première coupe.

En effet, le printemps est presque toujours assez pluvieux pour assurer une irrigation très-suffisante jusqu'au 15 mai; or, à cette époque, l'herbe est déjà assez grande dans les prés pour maintenir la fraîcheur du sol nécessaire à la végétation; on aura donc presque toujours une bonne 1re coupe avec le simple secours des eaux pluviales.

Par une irrigation bien entendue, le produit moyen de l'hectare serait probablement porté à 700 ou 800 bottes de fourrage.

Il n'en serait pas de même des prairies exploitées par les embaucheurs. En effet, la terre, dénudée par la dent du bétail, se dessécherait promptement aux premières chaleurs de la fin de mai et ne donnerait plus rien pendant le reste de la campagne.

Quant à la 2e coupe, elle sera presque toujours de nulle valeur ou du moins très-peu importante lorsqu'on n'aura d'autre auxiliaire que les eaux pluviales; car les pluies du solstice d'été étant presque toujours passées vers la fin de la fenaison, les chaleurs de juillet dessèchent rapidement le sol des prés, y produisent de larges fissures où disparaissent les eaux des orages sur lesquelles on aurait pu compter pour une deuxième irrigation.

Aussi dans l'arrondissement les deuxièmes coupes ont-elles si peu de valeur qu'on ne les compte guère que pour les frais de récolte de la première coupe qui s'élèvent à 15 francs environ par hectare.

Un emploi judicieux des eaux pluviales des sources et des ruisseaux

disponibles, donnerait donc une augmentation de 200 bottes de fourrages au moins par hectare à la première coupe des prairies, sans améliorer la deuxième bien notablement ; les fourrages s'amodient en ferme à raison de 15 francs les cent bottes; cette première amélioration produirait donc annuellement aux propriétaires 30 francs au moins par hectare, soit pour les 6,958 hectares de prairies des terrains imperméables, 208,740 francs.

Cette amélioration importante de revenus s'obtiendrait presque sans frais dans les prés suffisamment assainis; car il ne faudrait pas 300 mètres courants de rigoles par hectare, et chaque mètre ne revient pas à cinq centimes. Le plus grand nombre des fermiers les font à leurs frais, à la seule condition qu'on leur fasse le tracé. Ainsi, la dépense ne s'élèverait pas, dans un grand nombre de cas, à 15 francs par hectare, c'est-à-dire à la moitié de l'augmentation du revenu d'une année.

Mais comment expliquer alors le petit nombre des rigoles faites jusqu'à ce jour?

D'abord par l'insouciance de la plupart des propriétaires qui ne s'occupent guère que du recouvrement de leurs revenus, ensuite par l'ignorance des petits cultivateurs et des fermiers qui ne savent ni tracer une rigole de niveau, ni même l'exécuter lorsqu'elle est tracée et qui ne veulent pas faire les dépenses nécessaires pour faire venir des ouvriers habiles.

Ainsi, avec le seul secours des eaux pluviales, on arrive, pour les prairies, à une amélioration, importante sans doute, mais incomplète cependant, puisqu'il est impossible, par leur emploi, d'obtenir de bonnes secondes coupes.

Nous allons faire voir, tout à l'heure, que l'arrondissement d'Avallon est disposé de telle sorte qu'il est très-possible d'arroser toutes les prairies des terrains imperméables par des dérivations de cours d'eau. Avant d'aller plus loin, examinons quelle serait l'augmentation de produits qui résulterait d'un bon ensemble d'irrigation.

40° Nous avons vu qu'avec les eaux pluviales seulement on pouvait obtenir une bonne première coupe. Cependant, ce mode d'irrigation laisse beaucoup à désirer. A la fin de l'hiver ou au commencement du printemps, l'irrigation par les eaux pluviales ne peut se faire que par les temps froids, puisque l'eau cesse de couler dès que le beau temps revient. Il arrive souvent que par les beaux soleils de mars et d'avril les prés sont secs et que la végétation avance peu. Les gelées qui, à cette époque, suivent presque toujours les temps pluvieux, produisent

aussi de désastreux effets sur la récolte, en attaquant la pointe de l'herbe. Les prairies arrosées par les eaux pluviales seulement, sont donc moins précoces et surtout d'un produit beaucoup moins sûr que celles qui sont arrosées par un cours d'eau.

Les prairies précoces ont un immense avantage sur les autres; presque toujours, du 15 avril au 15 mai, on peut y mettre le bétail sans grands inconvénients pour la récolte. On évite même ainsi le versement des fourrages qui a presque toujours lieu lorsque la pousse de l'herbe commence vers la fin de l'hiver, ce qui leur ôte beaucoup de qualité en les faisant blanchir par le pied.

Avec une irrigation régulière, on peut aussi rendre presque tous les prés propres aux embauches, et bien que ce mode de consommation des fourrages soit peu productif, il est presque indispensable de l'adopter dans les exploitations où l'étendue des prairies est considérable et la main-d'œuvre chère. Il améliore, d'ailleurs, les prairies par le fumier du bétail qu'on y laisse jour et nuit.

Mais je laisse de côté tous ces avantages qui sont cependant incontestables et qui ont une immense importance, surtout pour le fumier. Il est assez difficile, en effet, de les apprécier d'une manière précise.

J'arrive à d'autres résultats très-nets, très-appréciables, qu'on ne peut obtenir que par des irrigations régulières alimentées par des cours d'eau.

41° *Granites.*

Nous avons vu plus haut combien il serait avantageux de convertir la plus grande étendue possible de terrains granitiques en prairies naturelles. Mais le sol, dans cette formation, est trop léger, trop brûlant pour être converti en prairies avec le simple secours des eaux pluviales. Avec une dérivation de cours d'eau, rien n'est plus facile, au contraire, que de créer un pré. Les résultats dépassent même souvent toute espérance. Je me contenterai de citer un seul fait. En 1847, M. Henri Houdaille, propriétaire aux Alleux, commune d'Avallon, se décida à utiliser le trop-plein de la conduite des eaux de la ville pour convertir en prairies des terrains granitiques qui lui appartiennent. Ces terrains, qui occupent le sommet du plateau qui s'élève à 90 mètres environ au-dessus des eaux du Cousin, ont été améliorés depuis longues années par une bonne culture; cependant, comme tous les terrains granitiques, ils sont peu productifs. Le premier essai fut tenté sur une luzerne usée; on se contenta, sans niveler le terrain et sans y semer aucune graine, de tracer quelques rigoles de niveau dans lesquelles les eaux furent immédiatement introduites : on était alors au

milieu de l'hiver. La récolte de 1848 fut excellente et s'éleva à 900 bottes environ à l'hectare ; en outre, un très-bon regain fut consommé sur pied par le bétail. Les autres récoltes n'ont pas été moins abondantes. Aujourd'hui le terrain est parfaitement garni d'herbe, résultat qui, dans les terrains argileux, ne s'obtient qu'au bout de huit ou dix ans.

Ainsi, dans les terrains granitiques, l'effet des eaux sur les prairies neuves est très-prompt.

42° *Lias et argiles supra-liasiques.*

Dans ces formations, on peut créer des prés avec le simple secours des eaux pluviales ; mais le développement complet de l'herbe s'y fait très-lentement, surtout dans la dernière. Souvent, après huit à dix ans, on n'a qu'une prairie d'un médiocre produit.

En été, les racines peu développées encore, n'étant plus rafraîchies par des irrigations régulières, se dessèchent promptement ; les jeunes plantes s'isolent par petits bouquets et languissent jusqu'au printemps suivant où une nouvelle irrigation vient leur donner un peu de force. Il est certain que de bonnes irrigations d'été, dont l'action serait rendue plus énergique encore par la chaleur, fortifieraient bien plus rapidement les jeunes plantes dans les prés neufs.

43° *Secondes coupes.* Mais c'est surtout sur les secondes coupes que des irrigations régulières d'été produiraient un effet admirable. On ne peut pas évaluer à moins de 500 bottes de fourrages par hectare les produits qu'elles donneraient. On obtiendrait donc une deuxième récolte d'une valeur locative d'environ 75 francs. Aujourd'hui, cette seconde coupe est estimée 15 francs. Il resterait donc un bénéfice net de 60 francs par hectare, tant pour le fermier que pour le propriétaire.

Cette augmentation est énorme, puisqu'elle doublerait presque la valeur locative de la moyenne des prairies des terrains imperméables de l'arrondissement.

44° *Bases d'un système général d'irrigation de l'arrondissement d'Avallon.*

En jetant les yeux sur la carte, on reconnaîtra que la plus grande partie des terrains imperméables de l'arrondissement (1) où il est possible de créer des prés à toute hauteur au-dessus du fond des vallées, sont concentrés, d'une part, entre le Serein et le Cousin, et de l'autre, entre cette dernière rivière et la Cure.

(1) Les granites, les grès du lias, le lias, les marnes supra-liasiques.

Examinons d'abord la première de ces régions, presqu'entièrement formée de terrains liasiques; elle ne renferme que des sources insignifiantes et des cours d'eau qui tarissent toujours après la cessation des pluies qui les alimentent (Voir la note C). On ne pourra donc y faire des irrigations d'été que par une dérivation de l'un des grands cours d'eau de l'arrondissement.

Les trois ruisseaux dont la réunion forme le Cousin, le ru de Grandveau qui passe par Bussières, le ru de Villarnoux et la Cousine, ont une pente si rapide que les fonds des vallées dans lesquelles ils coulent à la limite de l'arrondissement et des départements de la Côte-d'Or et de la Nièvre, sont plus élevés que la plupart des plateaux à irriguer. On pourrait donc dériver ces cours d'eau, à partir de ces points élevés, et les conduire sur les prairies les plus hautes de l'arrondissement.

Mais, dira-t-on, ces ruisseaux, presque à sec l'été, n'ont pas assez d'eau pour faire tourner les nombreuses usines établies sur leurs cours. On ne pourrait donc les employer aux irrigations sans soulever les plus graves difficultés des procès ou au moins une foule de demandes d'indemnités de la part des usiniers. Cette objection est très-fondée. Il y aurait impossibilité absolue de dériver les cours d'eau en question, si on les laissait dans leur état actuel. Il est indispensable d'emmagasiner préalablement les eaux d'hiver dans de vastes réservoirs.

Depuis longtemps MM. les ingénieurs chargés de la navigation de la basse-Yonne et de la Seine ont reconnu la nécessité de la création de réservoirs comme moyen d'amélioration de ces deux rivières.

M. l'ingénieur Chanoine qui, le premier, a étudié la question sous ce point de vue, a exploré dans la partie granitique de la Cure, du Cousin et du Serein divers emplacements où il serait possible de créer de vastes bassins ; mais, trop éloigné des lieux pour pouvoir en faire une étude complète, il s'en faut beaucoup que cet ingénieur ait désigné toutes les localités où on pourrait en établir.

Nous pensons faire cette année une exploration complète du bassin du Cousin (1). Aujourd'hui, nous nous bornerons à faire un exposé rapide de nos études de dérivation du ruisseau de Grandveau.

45° Un vaste réservoir peut être établi au-dessous du village de Bussières, presqu'à la limite du département, à peu de distance de la petite ville de Rouvray. Ce réservoir que nous avons figuré sur la

(1) Le service des irrigations ayant été supprimé dans l'Yonne, cette exploration n'a pas été faite.

carte, occupe une surface de 126 hectares. La digue, de 20 mètres de hauteur, n'a que 133 mètres de longueur au niveau du couronnement; la capacité du bassin est de 10,500,000 mètres cubes.

La superficie des versants du ruisseau de Grandveau et de ses affluents en amont du bassin, est de 9,700 hectares.

La dépense à faire pour l'établissement complet de la digue, payer les indemnités de terrain, est évaluée par nous à 539,000 fr.

Cet emplacement du réservoir est, sans contredit, préférable à tous ceux qui ont été explorés jusqu'à ce jour sur la Cure, le Cousin ou le Serein.

Le réservoir des Settons, sur la Cure, dont le projet complet a été dressé par M. l'ingénieur Rozat, est d'une capacité double à peu près; mais la surface de ses versants n'est que de 5,140 hectares; l'approvisionnement d'été s'y renouvellera donc difficilement. En outre, il est si éloigné de la partie navigable des rivières qu'il sera difficile de soutenir les éclusées jusque-là.

Le réservoir de Bussières a une surface de versants de près de 10,000 hectares, qui permettra à chaque orage d'été de remplir les vides résultant des emprunts faits par la navigation. Il est aussi beaucoup plus rapproché de Cravan que celui des Settons.

Mais un autre avantage incontestable qu'il présente, c'est qu'une partie de ses eaux pourra être employée aux irrigations des prairies, dans la partie de l'arrondissement d'Avallon, comprise entre le Serein et le Cousin, aujourd'hui entièrement privée d'eau.

Nous avons indiqué en rouge sur la carte la rigole de prise d'eau.

Son tracé suit d'abord la rive droite du ruisseau, passe au-dessous du hameau et du château de Preslé, puis à Cussy-les-Forges où elle quitte le granite pour entrer dans les terrains liasiques, arrive entre ce village et celui de Saint-André, au col de partage des eaux du Cousin et du Serein. Là il se divise en deux branches; l'une se dirige parallèlement au Serein, vers la limite sud du département, contourne la colline sur laquelle est bâti Saint-André, passe au-dessus de Chevannes et vient se jeter dans un affluent du Serein, près du hameau de Touchebœuf.

Cette première branche, depuis le bassin de Bussières, pourra arroser une grande partie du territoire de Bussières, Sainte-Magnance, Cussy, Saint-André et la totalité de celui de Savigny et de Sauvigny-le-Beuréal.

La deuxième branche se dirige sur le territoire vers le nord du département, longe la ligne de partage des eaux du Serein et du

Cousin, entre Maison-Dieu et Charbonnières, passe au pied du château de Montjallin, rentre dans les eaux du Cousin, longe le coteau qui s'étend entre Sauvigny-le-Bois et Bierry, traverse la route départementale n° 8, entre Avallon et Sauvigny-le-Bois. Là elle se bifurque de nouveau. Une des branches se dirige sur le territoire d'Avallon et vient tomber dans le Cousin, près de cette ville, l'autre passe derrière le village d'Etaule, atteint le sommet de la fabrique de ciment de Vassy, passe dans la partie argileuse du bassin du Vau-de-Bouche, qu'elle contourne en touchant au col d'Athie, d'où il serait possible de la rejeter sur le versant gauche du Serein, passe au-dessus de Provency, au pied de Tour-de-Pré et vient déboucher à Thory dans un affluent du Vau-de-Bouche.

Dans ce long trajet, la rigole arrose la totalité du territoire de Cisery, et de Trévilly, une grande partie de celui de Sceaux, Montréal, Magny, Sauvigny-le-Bois, Avallon, Annéot, Le Vault, Etaules, Athie, Provency, Lucy-le-Bois, et au moyen d'une dernière branche partant d'Athie, les finages d'Angely, Sainte-Colombe et L'Isle.

La longueur totale de la ligne rouge tracée sur la carte est de 67 kilomètres.

La superficie totale des terrains où il serait possible de conduire l'eau, est de 13,079 hectares ; il existe aujourd'hui sur ces terrains 2,292 hectares de prairies dont la valeur serait doublée.

Entre Bussières et Cussy il existe 300 hectares de terres labourables ou de bois à sous-sol granitique qui seraient immédiatement convertis en prairies.

En outre, les communes traversées sont précisément celles qui sont absolument privées d'eau même pour les usages domestiques.

La dépense totale à faire pour l'établissement de la rigole serait environ de 438,000 fr.

Nous nous contentons de donner ici ces détails qui suffiront pour donner une idée de l'importance de ce grand projet.

On voit qu'il permettrait d'arroser d'une manière à peu près complète tous les terrains imperméables situés entre le Serein et le Cousin.

Les seuls terrains inaccessibles à l'eau seraient situés sur le plateau élevé compris entre Sauvigny-le-Bois, Montjallin et Athie et sur les pics de Vassy, du Mont-Robert, de Trévilly, Montréal, Provency et Lavaire.

46. La seconde région imperméable, comprise entre le Cousin et la Cure, se compose, depuis la limite sud jusqu'au hameau d'Usy et au village d'Island, de terrains granitiques sillonnés d'une multitude de

petits ruisseaux qui ne tarissent guère l'été (voir la note E) et dont les eaux entièrement perdues pourraient servir à convertir en prairies presque toute la surface de cette partie de l'arrondissement.

Il est impossible de donner ici le détail de ces dérivations, qui ne présentent aucune difficulté et qui s'exécuteront le jour où les propriétaires du Morvan sortiront de leur incurie.

Les autres terrains imperméables de l'arrondissement, la formation argileuse comprise entre la Cure et le Cousin au nord d'Usy et d'Island, les terrains de la rive gauche de la Cure entre Fontenay et Saint-Père, de la rive droite du Serein entre Guillon et L'Isle, et des petits bassins de Domecy-sur-le-Vault et du Bornant entre Vassy-sous-Pisy et Chevigny-le-Désert peuvent s'arroser au moyen des belles sources de la nappe d'eau comprise entre les marnes supra-liasiques et l'oolite inférieure; ces sources sont si abondantes et si nombreuses que le jour où les habitants voudront faire une étude sérieuse de leur distribution, ils n'auront rien à envier aux localités les mieux arrosées.

On verra à la note D la direction que suit cette nappe d'eau; à partir de Fontenay jusqu'à Vassy-sous-Pisy, elle forme une ceinture presque continue à l'arrondissement.

Telles sont les bases du système complet d'irrigation des terrains imperméables de l'arrondissement d'Avallon. Nul doute que si tous les travaux nécessaires pour le faire fonctionner étaient exécutés, les produits des prairies existantes ne fussent doublés et que dans les terrains granitiques surtout où il serait possible de créer presque sans frais une énorme quantité de prés neufs, la richesse du pays ne fût considérablement augmentée.

Les circonstances politiques sont telles qu'il ne sera pas possible de réaliser ces améliorations dans un avenir prochain. Mais je suis de ceux qui croient qu'il n'est jamais trop tôt d'étudier un projet utile et qu'on doit toujours profiter des moments de repos forcé, résultats inévitables de la stagnation des affaires et des crises politiques, pour préparer des travaux qu'un avenir meilleur permettra d'exécuter.

47. Des rigoles.

Tout le monde sait que pour faire une irrigation complète d'une prairie en pente il faut trois sortes de rigoles :

1° Rigole de prise d'eau établissant une communication aussi directe que possible entre la source ou le ruisseau et les diverses rigoles d'irrigation.

2° Rigoles d'irrigation horizontales disposées sur le terrain à peu près comme les lignes de niveau sur un plan topographique. Lors-

que le pré est bien nivelé, que sa surface est plane et que ses eaux sont claires, on peut donner un espacement assez considérable aux rigoles, 50 à 60 mètres par exemple. Lorsque les eaux sont troubles et qu'il importe de faire profiter toute la surface du pré du limon qu'elles déposent, il faut les rapprocher beaucoup plus.

Enfin, quand le terrain est très-contourné, qu'il forme dans les vallées une série de caps ou de contreforts, comme cela a si souvent lieu dans les vallées granitiques, il est indispensable, au moins dans les parties contournées, d'espacer très-peu les rigoles, autrement les filets d'eau, suivant toujours les lignes de plus grande pente, s'éloigneraient tellement les uns des autres, dans les pointes des contreforts, que ces parties de terrains seraient très-incomplètement arrosées.

3° Rigoles de fuite dans les parties basses de prairies pour faire écouler les eaux devenues inutiles. Les rigoles de prise d'eau et de fuite doivent avoir des dimensions proportionnées à la quantité d'eau qu'elles doivent contenir. Les rigoles d'irrigation doivent être peu profondes, de 0 m. 30 au plus ; on peut leur donner sans inconvénient une grande largeur (1).

48. Élève du bétail et production du fumier.

Ces deux questions étant intimement liées, nous ne les séparerons pas.

Granites et grès du lias.

Nous avons vu à la note K qu'on nourrissait dans ces terrains plus de bétail que dans les autres formations, eu égard à leur étendue ; et cependant la production du fumier y est presque nulle. Ces deux faits, en apparence contradictoires, s'expliquent assez facilement. En effet, le bétail vit presque toute l'année hors de l'écurie ; même dans la saison rigoureuse, on ne peut produire qu'une petite quantité de fumier parce qu'on est forcé de faire manger les pailles. On admet généralement que, pour hiverner 100 bêtes à corne ou 600 moutons ordinaires, il faut 30,000 bottes de fourrage ou une quantité correspondante de légumes.

On verra à la note K : 1° que les chevaux, ânes ou mulets élevés dans le Morvan y sont en trop petite quantité pour qu'on en tienne

(1) Nous ne parlons point ici de l'ingénieux système d'irrigation de M. Simon, au moyen duquel la distribution de l'eau se fait par des rigoles faiblement inclinées. Nous croyons que, dans l'arrondissement d'Avallon, où la pente des prés est très-forte, les rigoles de niveau sont préférables en ce qu'elles exigent bien moins de frais de premier établissement, et qu'elles sont d'un entretien bien plus facile. Dans le système de M. Simon on ne peut faire manger l'herbe sur pied parce que le bétail détruirait promptement tous les travaux. Dans l'arrondissement d'Avallon, il y a nécessité de faire manger ainsi au moins les secondes coupes.

compte; 2° qu'il y existe aujourd'hui 6,000 bêtes à corne et environ 15,500 moutons de race commune. Pour hiverner ces animaux, il faudrait donc, d'après les données indiquées ci-dessus, 2,575,000 bottes de fourrage ou la quantité correspondante de légumes ou de prairies artificielles.

Or, jusqu'à présent le Morvan ne produit que des quantités insignifiantes de légumes et de prairies artificielles. Il doit donc compter uniquement sur les fourrages récoltés dans les prairies naturelles.

Nous avons vu (note E) que les prairies des granites et des grès occupent les 98 millièmes de la surface totale de ces terrains, soit 2,600 hectares. Ces prairies donnent de très-faibles produits; on ne peut pas estimer leur rendement à la première coupe à plus de 400 bottes à l'hectare; les deuxièmes coupes sont mangées sur pied; on est au-dessus de la vérité en estimant à 1,040,000 bottes la quantité de fourrage rentrée annuellement.

Ainsi, le Morvan ne produit pas la moitié du fourrage nécessaire pour hiverner le bétail qu'il possède aujourd'hui. Il est donc obligé de combler cet énorme déficit par les pailles qu'il fait manger.

Par conséquent, il y a impossibilité dans cette contrée de produire du fumier en quantité notable, au moins dans l'état où se trouvent actuellement les prairies.

Pour augmenter la quantité de fourrages, il faut d'abord assainir, ensuite arroser les prés existants. On doublerait ainsi leurs produits, et on pourrait conserver toutes les pailles pour la production du fumier. Mais il est probable que les cultivateurs profiteraient de cette augmentation de nourriture pour élever une plus grande quantité de bétail, en continuant à faire manger leurs pailles. En effet, l'habitant du Morvan tire parti de son bétail, non-seulement en le vendant, mais surtout en le faisant travailler.

L'industrie des transports y est exercée sur une grande échelle, et beaucoup de charretiers, dans la belle saison, vont avec leurs bœufs, à d'assez grandes distances, dans les contrées voisines pour y entreprendre des transports.

La culture des céréales, pour eux, n'est qu'une chose secondaire, et il n'est pas probable qu'ils changent de longtemps leurs habitudes qui leur donnent d'ailleurs d'assez bons profits.

Il est donc à peu près certain que le développement de la culture des prairies n'y sera jamais une cause d'amélioration des terres labourables, et qu'il sera simplement suivi d'un accroissement du mombre des bêtes à cornes. Quelle sera la limite de cet accroissement? C'est

ce qu'il est assez difficile de dire. Aujourd'hui les prairies n'occup dans les granites que 2,600 hectares, mais le pays est si admiral ment bien disposé pour les irrigations qu'il serait peut-être possil de convertir la moitié des terres labourables, ou plus de 6,000 hec res, en prés, qui vaudraient bien mieux que ceux qui existent aujo d'hui, qui ne donneraient pas moins de 3,600,000 bottes de fourra et permettraient de quintupler le nombre des têtes de bétail.

Sans doute, cette amélioration dans la culture des prairies, si jam elle doit se faire, ne se réalisera que très-lentement; mais il est c tain qu'elle sera suivie forcément de l'augmentation également p gressive de la masse du bétail, et non du développement des aut cultures. Leurs goûts et leur intérêt bien entendu pousseront toujou les habitants du Morvan à la culture pastorale.

49. *Lias et argiles supra-liasiques.*

Dans ces terrains la culture des céréales est au contraire l'obj principal de l'agriculture. La production des fumiers y a donc u immense importance.

Le problème à résoudre est celui-ci :

Produire la plus grande masse possible de fumier en faisant co sommer au prix le plus avantageux les récoltes de fourrage et de l gumes.

Il s'en faut bien qu'il soit résolu dans l'arrondissement d'Avallon presque tous les cultivateurs élèvent des bœufs, des vaches et des mou tons de race commune, qu'ils nourrissent hors de l'écurie en été e pendant la plus grande partie du printemps et de l'automne, et l'écurie avec des pailles d'avoine pendant le reste de l'année.

Cette méthode est essentiellement vicieuse; en effet :

1° L'élève des races bovines dans un pays où les fourrages sont d bonne qualité, et par conséquent d'un prix élevé, est une mauvais spéculation. Il n'est pas difficile de démontrer qu'un bœuf de quatr à cinq ans, qui vaut 300 fr. au plus, en coûte 400 à 500 à l'éleveur.

2° La paille employée comme nourriture coûte plus cher que l foin et serait bien plus utilement employée en litière.

3° Une partie du fumier est perdue sur les chemins, dans les pâtu res, la plupart du temps sur des terrains qui n'appartiennent mêm pas au cultivateur.

4° Le fumier produit l'hiver à l'écurie, le seul qui soit employé uti lement, n'est enterré qu'en été et se détruit en grande partie dans l cour de la ferme par l'action des agents atmosphériques.

On peut donc dire que dans toutes les fermes le fumier se produ

d'une manière dispendieuse, et par une méthode qui en donne la plus petite quantité possible. Nul doute qu'en ne faisant point manger de paille, et en suivant une méthode plus rationnelle, on ne doublât promptement la production des engrais.

Examinons maintenant les méthodes suivies dans les cultures avancées.

J'ai indiqué dans la note N les procédés suivis dans le département du Nord. Dans les grandes exploitations, surtout lorsqu'on peut disposer des résidus des sucreries, la production des engrais est énorme, car les fumures sont de quarante à quarante-cinq voitures à l'hectare. Les procédés suivis ne seraient guère applicable à notre pays; mais dans les cultures d'une moindre importance, où la fumure s'élève encore au chiffre considérable de 25 à 30 voitures, on peut trouver des enseignements très-utiles pour ceux de nos cultivateurs qui ont réellement envie d'entrer dans la voie du progrès.

J'indique à la note N un des procédés les plus simples. On engraisse à l'écurie des bœufs, des vaches ou des moutons soit, au printemps, avec des fourrages verts, s'il s'agit de fumures d'été pour les colzas, soit, en automne, avec des légumes (principalement des betteraves) et un peu de fourrage sec, si la fumure pour betteraves ou œillettes doit être faite en automne ou en hiver. Il est facile de faire voir que par cette méthode le fourrage et les légumes sont toujours consommés d'une manière avantageuse et qu'ils donnent une grande quantité d'engrais.

L'exemple cité à la note N donne un bénéfice de 80 fr. environ par vache engraissée. Dans l'arrondissement, il faudrait se contenter, comme le font les embaucheurs, de 45 à 50 fr. par vache, et 75 à 80 fr. par bœuf, et on trouverait encore un grand avantage à faire des engrais à l'écurie. En effet, une vache, en 120 jours, mangerait à raison de 2 kil. 50 de foin, et de 30 kilog. de betteraves par jour :

60 bottes de foin à 20 fr. le 100	12 f. »
3,600 kilog. de betteraves à 0,01	36 »
Dépense totale.	48 »

On aurait donc fait consommer les légumes et le fourrage aux prix ordinaires, et le fumier resterait pour les frais de main d'œuvre et le bénéfice.

La même observation s'applique à l'engrais des bœufs.

Un bœuf en 120 jours mangera 120 bottes de foin à 0,20.	24 fr.
6,000 kilog. de betteraves à 0,01	60
Total.	84

On voit cependant qu'il y a une perte légère dans les frais de nourriture du gros bétail.

Ajoutons qu'il y a un grand avantage à produire des fumiers l'hiver par ce procédé, par la raison que le bétail maigre est toujours à bon marché en automne, où les éleveurs cherchent à se débarrasser des animaux qu'ils ne peuvent hiverner et que le bétail gras est toujours cher l'hiver, parce que jusqu'à présent on engraisse peu à l'écurie. Il est donc probable que les agriculteurs qui adopteraient les premiers ce mode de production du fumier y trouveraient des bénéfices plus grands que ceux des embaucheurs ordinaires qui vendent tous leurs produits en été et dans les premiers mois d'automne, et qui, par conséquent, arrivent tous ensemble sur des marchés où le bétail gras abonde.

Une deuxième méthode de produire abondamment des fumiers en faisant consommer des fourrages à des prix avantageux, consiste à élever et à nourrir à l'écurie des moutons d'une race assez belle pour que leurs produits puissent couvrir les frais de nourriture. Ces moutons ne peuvent aller au pâturage que par des temps très-secs du printemps, de l'été et de l'automne. Les terres du lias sont si fortes et si imperméables, elles produisent une telle quantité d'herbes susceptibles d'engendrer la pourriture qu'un troupeau de bêtes fines qu'on sortirait souvent par l'humidité serait promptement exténué de fatigue et probablement perdu par les maladies.

Ainsi on ne doit se décider à avoir un troupeau fin que si on a des ressources considérables en légumes et en fourrages.

Voici du reste dans quelles conditions se trouve M. de Labrosse, propriétaire à Guillon, qui nourrit dans d'excellentes terres du lias et des argiles supra-liasiques du fond de la vallée du Serein, à Guillon, un troupeau d'environ 200 bêtes d'une très-belle race. Sa culture n'est pas très-considérable, elle ne se compose que d'environ 8 hectares de prés d'un produit médiocre et de 40 hectares de terres labourables. On voit donc que chaque hectare de terre reçoit le fumier de 5 moutons sans compter celui de 7 à 8 vaches, et de 5 à 6 chevaux réparti sur les 40 hectares.

La moyenne du lias pour l'arrondissement (note K) n'est que d'un mouton par hectare. On voit déjà quel énorme avantage a M. de Labrosse ; aussi fume-t-il à douze à quinze voitures à l'hectare, tandis que, dans le reste de l'arrondissement, on ne fume qu'à six ou huit voitures. Mais à cela ne se bornent pas les avantages qu'il tire de son troupeau. Il fait encore consommer ses fourrages à des prix excellents; en effet, son troupeau lui donne :

400 kilogrammes de laine à 5 fr.	2,000 f.	»
140 agneaux dont il vend :		
10 agneaux de choix à 40 fr. l'un (béliers) .	400	»
75 — ordinaires à 17 fr.	1,275	»
Et en tenant compte des pertes, les 55 agneaux conservés remplacent 50 grosses bêtes qu'on vend 20 fr.	1,000	»
Total.	4,675	»

soit 4,700 fr. (1)

M. de Labrosse estime que pour nourrir son troupeau, il lui faut 9,000 bottes de fourrage sec, 2 hectares plantés en pommes de terre, et 4 hectares de fourrages à faire manger en vert l'été.

Estimons, comme nous l'avons fait plus haut, le produit de l'hectare de légumes 400 fr., celui de l'hectare de fourrage mangé en vert 150 fr.; nous pouvons porter le prix du fourrage sec à 25 fr., c'est-à-dire au prix de vente des bons foins. En effet, les dépenses sont les suivantes :

Salaire et nourriture d'un berger	500 f.	»
Prix de 9,000 bottes de fourrage sec à 25 fr.	2,250	»
Produit de 2 hectares de pommes de terre	800	»
— de 4 hectares de fourrage vert	600	»
Menues dépenses, telles qu'acquisition de sel, d'avoine pour les béliers et les agneaux, et intérêts d'argent (le troupeau étant estimé 6,000 fr.).	550	»
Total pareil. . . .	4,700	»

On voit que cette méthode de production du fumier est préférable à la première puisqu'elle permet de consommer les fourrages à des prix plus élevés. Toutefois, on ne doit pas perdre de vue que dans les terres imperméables un troupeau de bêtes fines exige les soins les plus assidus de la part du berger et la surveillance la plus active de la part du maître. Quelques sorties par la pluie dans des plaines boueuses ou dans les prés engendreraient bien vite la pourriture. Il semble donc que ce genre de bétail convient surtout au gros cultivateur qui a une exploitation assez importante pour avoir un bon berger et qui d'ailleurs ne peut guère se déplacer pour aller aux foires acheter ou vendre des bêtes à cornes.

Le petit cultivateur qui a souvent occasion d'aller aux foires, qui est

(1) En 1850, le troupeau de M. de Labrosse produira plus de 6,000 fr.

généralement assez connaisseur en bétail, trouvera souvent à acheter avantageusement des bœufs et des vaches maigres; il aura plus d'avantages à les engraisser à l'écurie qu'à nourrir un troupeau de bêtes fines qui exigent des soins qu'il ne pourrait presque jamais leur donner.

Le troupeau de M. de Labrosse ne sort jamais en hiver ni dans les temps pluvieux de l'automne et du printemps. On aura une idée du soin avec lequel il est tenu lorsqu'on saura que depuis six ans qu'il existe, il n'a pas encore été mouillé par une forte pluie.

Nous pensons que tous les cultivateurs des bonnes terres du lias et des argiles supra-liasiques pourraient suivre cet exemple et élever des brebis ou des moutons de belle race dans la proportion de 4 à 5 bêtes par hectare. On peut améliorer très-vite et très-économiquement un troupeau de brebis communes en y introduisant un bélier de bonne race. Beaucoup d'agriculteurs de la vallée du Serein ont adopté cette méthode.

Un mot maintenant des embauches; dans les exploitations agricoles où il se trouve une grande masse de prés, on est forcé, pour économiser la main-d'œuvre et se défaire de fourrages toujours difficiles à vendre et surtout à récolter, de livrer aux embauches une certaine quantité de prés. Nous avons fait voir (note L) que l'hectare moyen de pré d'embauche qui se loue de 75 à 110 francs ne produit guère que 120 fr. Il n'y a donc presque aucun bénéfice pour l'embaucheur; mais c'est un moyen de fertilisation des prairies qui se trouvent améliorées à la longue par le fumier que le bétail y laisse. En somme on ne doit considérer les embauches que comme un expédient pour faire consommer des fourrages surabondants et dont la récolte serait un embarras pour le cultivateur. Il y a bien peu d'exploitations dans l'arrondissement qui soient dans ce cas. A peine pourrait-on citer la ferme du Saulce, commune d'Island, à M. Dornau, et celle de Montjalin, commune de Sauvigny-le-Bois, à M. Cordier.

Nous pensons donc que dans le lias et les argiles supra-liasiques, les agriculteurs doivent abandonner leurs vieilles méthodes de production de fumier, se contenter de nourrir la quantité de vaches laitières et de chevaux strictement nécessaires à leurs ménages ou à leurs cultures et adopter une des deux méthodes indiquées ci-dessus. En cessant de faire manger les pailles d'avoine, en nourrissant le bétail l'hiver en partie avec des légumes et au printemps avec des fourrages verts, en produisant le fumier surtout au moment où il doit être enterré, on en doublerait la production et on pourrait porter la fumure de 12 à 15 voitures à l'hectare. Une fumure comme celle du Nord, dont le sous-sol est éminem-

ment perméable, n'est pas nécessaire probablement ànos terres imperméables qui doivent user bien moins vite les engrais.

Dans les terres perméables, le passage des eaux pluviales, à travers le sol, doit tendre sans cesse à entraîner dans le sous-sol les substances organiques, et par conséquent à détruire l'effet du fumier.

L'exemple de M. de Labrosse prouve qu'avec des fumures relativement médiocres on peut dans nos bonnes terres approcher des produits des pays les plus fertiles.

Je ne crois pas que, dans aucune exploitation de l'arrondissement, il y ait avantage à élever des chevaux au-delà des nécessités de la culture. Un fermier intelligent augmentera sans doute et presque sans frais ses produits en ayant, pour cultiver ses terres, des juments qui lui donneront presque tous les ans des poulains. Mais évidemment les frais de nourriture, les accidents, etc., enleveraient tous les bénéfices de l'éleveur qui se livrerait spécialement à ce genre d'industrie en ayant un nombre de juments poulinières supérieur à celui exigé par les besoins de sa culture.

50. *Formation oolitique.* Dans ces terrains où les prairies naturelles sont rares et par conséquent les fourrages chers, il serait bien dispendieux d'élever du gros bétail.

Les sainfoins, les trèfles, les luzernes, les légumes qu'on peut récolter presque partout, permettront d'adopter sans difficulté une des deux méthodes de production de fumier indiquées pour le lias. Il y aura surtout grand avantage à élever des moutons. Le sol, toujours sec en raison de sa perméabilité, est éminemment favorable à ce genre de bétail qui n'y craint jamais ni la fatigue, ni la pourriture. La vaine-pâture, quand elle est possible, n'a jamais d'inconvénient pour les plus belles races. Ainsi, tandis que le cultivateur du lias doit toujours surveiller, avec la plus scrupuleuse attention les sorties de son troupeau, celui des terrains oolitiques peut rester sous ce rapport dans la sécurité la plus complète. Le premier ne peut élever que des races très-communes qui n'exigent aucun soin ou des bêtes très-belles dont les produits l'indemnisent des dépenses forcées qu'il doit faire dès qu'il introduit du sang mérinos dans son troupeau. Le deuxième peut choisir dans toutes les nuances de métis, depuis les races les plus communes jusqu'aux plus belles espèces et proportionner exactement ses dépenses aux produits sans craindre les maladies; il est donc certain que dans cette formation la production des engrais ne doit se faire qu'au moyen des races ovines et qu'on doit choisir surtout les plus belles. Nous ne ferons pas le calcul des dépenses qu'exige un bon troupeau, ni des

produits qu'il donne; ces calculs ne seraient que la répétition de ceux que nous avons faits à l'article précédent.

La quantité de moutons, presque tous de race commune, qui existent sur les terrains oolitiques, est de 51,40 par hectare, soit de 14,341 pour tout l'arrondissement (voir la note K). On voit à la note M que la commune de Coulmiers (Côte-d'Or), entièrement oolitique, nourrit par 100 hectares, 152 animaux de race ovine (presque tous mérinos).

Si la même proportion existait dans l'arrondissement d'Avallon, on compterait dans la seule formation oolitique 38,000 moutons de belle race. Nous avons fait voir (11) que dans cette formation sur les 25,000 hectares de terres labourables il se trouve 13,300 hectares de terres de 4e et 5e classe qui ne valent réellement pas la peine d'être cultivés. En bornant la culture aux 11,700 hectares restants, on pourrait y répandre le fumier de 38,000 moutons, c'est-à-dire de 3,25 animaux par hectare. On augmenterait également leur revenu brut d'environ 15 fr. par tête de mouton ou de brebis, soit de 54 fr. 45 c. par hectare, prix bien supérieur au prix d'amodiation actuel, en sorte qu'un fermier pourrait toujours payer son fermage avec son troupeau.

51° *Qualité de la viande et de certains autres produits.* La nature du terrain a une influence notable sur certains produits des animaux; ainsi les espèces de gibier à chair noire : le lièvre, le chevreuil par exemple, ne sont pas mangeables souvent lorsqu'elles proviennent des terrains granitiques. Elles sont d'une qualité médiocre dans les terrains liasiques et toujours excellentes dans la formation oolitique. La même observation s'applique à la chair de mouton. La chair du bœuf au contraire, ne paraît contracter aucune propriété particulière dans une formation déterminée.

Le laitage, les œufs sont presque toujours de qualité inférieure dans les terrains granitiques.

CHAPITRE IV.

Parmi toutes les questions qui intéressent l'agriculture, il n'en est point qui aient donné lieu à des discussions plus confuses que les trois suivantes :

Obstacles à opposer au ravinement des terres en pente.

Mise en valeur des terrains improductifs.

Reboisement des montagnes.

Presque toujours les opinions émises sur ces trois questions sont basées sur des succès obtenus dans des conditions particulières ; chacun a voulu généraliser un système qui, la plupart du temps, n'était qu'une méthode purement locale. Nous allons prouver qu'aucune de ces questions n'est susceptible d'une solution générale, en démontrant que les méthodes à suivre dans l'arrondissement d'Avallon sont toutes différentes suivant la nature des terrains.

52° Première question. *Obstacles à opposer au ravinement des terres.* Bien des solutions ont été proposées pour cette grave question. Les uns, et c'est le plus grand nombre, veulent qu'on reboise indistinctement toutes les montagnes. Les autres pensent qu'il faut y généraliser la culture des prairies; d'autres enfin qu'il faut creuser partout de petits fossés horizontaux dans lesquels les eaux viendront s'emmagasiner. Traitons la question en suivant notre ordre habituel.

D'abord on doit écarter de la discussion la formation oolitique, qui étant perméable et absorbant sur place les eaux pluviales, n'a point de ravinement à craindre. Il ne doit donc être question ici que des terrains imperméables.

Il existe trois genres de culture qui préservent le sol de tout ravinement, sauf peut-être à la suite des orages extraordinaires qui se reproduisent trop rarement pour qu'on en tienne compte en agriculture ; 1° la culture des forêts, 2° celle des prairies naturelles, 3° celle de la vigne avec gardes ou sentiers creux horizontaux destinés à retenir les terres ou les eaux. La culture des prairies artificielles nécessairement intermittente et combinée avec d'autres cultures qui ameublissent le sol,

ne donne qu'une solution incomplète du problème. La terre se trouve dans les plus mauvaises conditions possibles pour résister à l'action des eaux lorsqu'elle est ameublie par des labours, surtout quand ces labours suivent les lignes de plus grande pente.

Culture des forêts. Nous ferons voir plus bas que le reboisement serait une très-mauvaise opération dans le lias ou les marnes supra-liasiques. Le reboisement ne doit donc être employé comme obstacle au ravinement des pentes rapides, que dans les granites. Encore ne doit-on l'appliquer qu'aux terrains où il n'est pas possible de conduire des eaux pour y créer des prés.

Culture des prairies naturelles. Sur toutes les pentes granitiques où l'on pourra conduire un cours d'eau et dans les terrains liasiques où il sera possible de réunir une quantité suffisante d'eaux pluviales et où le sol n'est pas trop morcelé, il y aura un immense avantage à substituer les prairies naturelles aux forêts, comme obstacle au ravinement. Les rigoles de niveau nécessaires à l'irrigation des prés serviront à emmagasiner les eaux et à règler leur vitesse.

Culture de la vigne. Les plantations de vignes avec gardes horizontales pourront être substituées aux prairies dans les terrains liasiques trop morcelés et exposés au levant comme au midi. Les terrains granitiques de l'arrondissement sont trop froids pour recevoir de la vigne.

Prairies artificielles. Les luzernes, quand aucun des moyens indiqués ci-dessus ne peut réussir, peuvent être cultivées avec succès dans les argiles les plus amaigries par le passage des eaux pluviales; mais elles ne peuvent guère durer plus de huit à dix ans. Il faut ensuite remettre la terre en culture et l'exposer de nouveau à tous les ravages des eaux. On doit alors diriger les labours suivant des lignes justement assez inclinées pour que les eaux s'écoulent facilement par les raies, mais avec une faible vitesse et par conséquent sans force érosive. Le morcellement est encore un grand obstacle à ce genre d'amélioration. Dans presque tout l'arrondissement, surtout dans les terrains liasiques, ce morcellement est excessif, et la plupart des parcelles, huit à dix fois plus longues que larges, sont, dans le sens de leur longueur, dirigées suivant des lignes de plus grande pente, de sorte qu'il est absolument impossible de les labourer en travers. Dans ce cas il faut se résigner, pendant la période des labours, à perdre une partie de l'amélioration obtenue pendant la période des luzernes.

Ainsi, dans les terres fortement inclinées du granite ou des grès du lias lorsqu'on peut y conduire de l'eau, culture des prairies; lorsqu'on ne le peut pas, plantation des forêts. Dans les terres argileuses suffisammen

étendues et bien disposées pour une irrigation, culture des prairies ; dans les terrains trop morcelés, mais jouissant d'une bonne exposition, culture de la vigne. Enfin, sur les autres parcelles, culture de la luzerne, avec modification de la direction des labours quand on le pourra.

On voit l'inanité des prétendues méthodes générales puisque, dans un arrondissement aussi peu étendu que celui d'Avallon, quatre à cinq procédés différents doivent être employés suivant la nature des terrains.

53° DEUXIÈME QUESTION. *Mise en valeur des terrains improductifs.* Voici encore une question bien controversée et qui a presque pris dans ces derniers temps toutes les proportions d'une question politique. Il semblait qu'on n'avait plus qu'à organiser les travailleurs en brigades et à diriger sur tous les points du territoire où il existe des friches pour tirer un immense parti de ces terrains, que leurs propriétaires, par incurie ou par ignorance, laissent aujourd'hui dans un état complet de stérilité. Là encore on a proposé des méthodes générales. Certains agronomes ont vu dans tous les terrains improductifs de la France de vastes landes argilo-sableuses couvertes de bruyères qu'il ne s'agissait que d'assainir, d'écobuer et de chauler pour les mettre en valeur. Sans nous préoccuper de ces systèmes plus ou moins fondés, cherchons à résoudre le problème pour l'arrondissement d'Avallon.

Nous avons vu que la surface des friches, broussailles et bruyères est pour tout l'arrondissement, de.	3,006 h. »
Qu'il convenait d'ajouter à cette surface celles des terres de 4e et de 5e classe très-peu productives.	19,372
De sorte que les terrains improductifs et les mauvaises terres labourables de l'arrondissement d'Avallon occupent une surface de.	22,378 h. »

C'est-à-dire près du quart de la surface totale. Voyons quel parti on pourrait tirer de ces terrains dans chaque formation.

GRANITES ET GRÈS DU LIAS.

Etendue des terrains improductifs.	663 h. »
Terre de 4e et 5e classe.	5,353
Total.	6,016 h. »

Ces terrains sont presque sans valeur. Ils se composent en grande partie de communaux couverts de bruyères ou de mauvaises terres qu'on laisse presque toujours en jachères et qui se couvrent de genêts.

Lorsque le terrain est assez bien nivelé, qu'il n'est point trop hérissé de rochers et qu'on peut y conduire de l'eau, il y a avantage évident à y créer des prairies. Mais dans la plupart des cas, on ne doit chercher qu'à y planter des bois. Nous ferons voir plus bas que les terrains granitiques sont éminemment propres à la culture des forêts; que toutes les essences feuillues ou résineuses y réussissent dans les plus mauvais fonds; que certaines espèces spéciales très-productives, l'acacia, le châtaignier, le bouleau, y sont cultivées avec succès.

LIAS ET ARGILES SUPRA-LIASIQUES.

Etendue des terrains improductifs.	11 h. »
Terre de 4e et de 5e classe.	664
Total.	675 h. »

On voit d'abord que la surface de ces terrains comparée à la masse totale des deux formations est très-petite. Ils appartiennent presque tous aux pentes rapides des argiles supra-liasiques dégradées par les eaux pluviales. J'ai indiqué plus haut le moyen d'en tirer parti, soit en y introduisant la culture des prairies quand on peut y conduire de l'eau, soit en y semant des luzernes. Je démontrerai à l'article suivant que leur reboisement serait une mauvaise opération financière.

Lorsque la culture de la luzerne aura été introduite dans ces terrains, on devra cesser de les compter dans les terrains improductifs. Aujourd'hui déjà les agriculteurs intelligents les recherchent avec d'autant plus de raison que la luzerne, si importante dans un bon assolement, réussit très-mal dans tout le lias, et dans les bonnes terres des argiles supra-liasiques situées au fond des vallées.

TERRAINS OOLITIQUES.

Surface des terrains improductifs.	2,332 h. »
Terre de 4e et de 5e classe.	13,355
Total.	15,687 »

C'est dans cette formation que la masse des mauvaises terres est la plus grande, c'est là aussi que le sol ingrat semble se refuser à toute amélioration. Que faire en effet dans un terrain entièrement couvert de pierrailles, où la charrue ramène à peine à la surface quelques vestiges de terre végétale que les eaux pluviales ont bien vite enfouies sous une épaisse couche de pierre?

Bien des essais ont été faits pour tirer parti de ces terrains, presque toujours inutilement. Les bois feuillus lorsqu'ils y végètent depuis longtemps s'y comportent assez bien. Mais il est très-difficile d'y faire réus-

sir une plantation. Les jeunes arbres languissent longtemps dans ce sol stérile et brûlé.

Enfin, on a obtenu dans l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, une bonne solution du problème, en substituant aux essences feuillues les arbres résineux surtout le pin sylvestre. J'indiquerai les méthodes suivies à l'article du reboisement.

Ainsi pour cette question encore, trois solutions différentes applicables chacune à une des trois formations qu'on trouve dans l'arrondissement.

Dans les terrains granitiques de mauvaise qualité, plantation de bois de toute essence.

Dans les argiles maigres des terrains liasiques, prairies naturelles ou luzernes.

Dans les pierrailles oolitiques, plantations d'arbres résineux et notamment du pin sylvestre.

54° Troisième question. *Du reboisement.* On attribue généralement aux bois une action très-importante dans les phénomènes de la formation des nuages et de l'écoulement des eaux pluviales. On admet qu'ils augmentent l'abondance des pluies; qu'ils s'opposent au ravinement des terres et surtout qu'ils sont un moyen de régularisation des crues des cours d'eau en diminuant la vitesse d'écoulement des eaux pluviales.

Les observations faites à Montsauche ont prouvé que la quantité d'eau tombée sur la partie supérieure du bassin de la Seine était double à peu près de celle tombée à Paris. Il semble donc peu nécessaire de l'augmenter encore par de nouvelles plantations.

Nous avons vu plus haut dans quel cas les bois doivent être employés comme obstacle au ravinement des terres.

Mais on se tromperait gravement si on attachait une grande importance à l'opinion qui leur attribue la propriété de retarder les crues des cours d'eau. J'ai démontré dans un mémoire publié dans les Annales des ponts et chaussées (septembre et octobre 1846) que dans des rivières torrentielles à versants très-boisés, comme la Cure et le Cousin, la durée des crues n'est guère plus longue que celle de la pluie qui les produit.

Ainsi dans l'arrondissement d'Avallon comme dans tout le bassin supérieur de la Seine, où les collines boisées n'ont qu'une hauteur médiocre, il est impossible d'admettre que les bois exercent aucune action sur les cours d'eau en retardant l'écoulement des eaux pluviales, et par conséquent en prolongeant l'écoulement des crues.

C'est donc à tort, au moins dans le bassin de la Seine, qu'on présente la question du reboisement comme une question d'utilité publique.

Le reboisement d'un terrain ne doit dans aucun cas être entrepris si au préalable on ne s'est assuré qu'il est une bonne opération financière. Examinons le problème pour chacune des trois formations de l'arrondissement d'Avallon.

55° *Granites et grès du lias.* Il est évident que dans ces formations, on aura très-heureusement tiré parti des terrains improductifs, si l'on parvient à y faire pousser des bois. On fera aussi généralement une bonne opération en plantant en bois les terres labourables qui ne peuvent être converties en prairies ou qui ne sont pas utilisées par la petite culture; car ces terres ne valent guère d'amodiation plus de 10 à 15 francs l'hectare, ce qui ne représente pas un capital de plus de 3 à 300 francs et dans ces limites le reboisement est toujours une opération utile.

56° *Terres du lias et des argiles supra-liasiques.* Tout semble prouver que le reboisement de ces terrains serait une détestable opération. En effet nous avons vu plus haut que malgré la belle venue des bois qui restent encore dans la partie la moins fertile de ces terrains, leur déboisement est presque complet. Certes, il n'en serait pas ainsi si l'expérience n'avait prouvé qu'il y avait un immense avantage à substituer une autre culture à celle des bois. Peut-être a-t-on eu tort de déboiser certaines pentes argileuses que le passage des eaux pluviales a rendues à peu près improductives. Mais aujourd'hui qu'on a reconnu par expérience qu'on peut y semer des prairies naturelles ou de la luzerne, il n'y aurait aucun avantage à les reboiser.

Le déboisement des terrains liasiques s'explique par un calcul bien simple; il n'y a guères dans cette formation de terrains valant moins de 30 francs l'hectare d'amodiation annuelle. 20 hectares dans les plus mauvais fonds valent donc au moins 600 francs de rente. Or, un bois de 20 hectares aménagé à 20 ans, donne 600 francs en moyenne de revenu annuel pour le taillis seulement. En détruisant le bois on réaliserait donc dans une année les sommes suivantes:

Produit d'une coupe ordinaire	600 fr.
Produit de 19 coupes n'ayant point atteint l'âge d'exploitabilité et valant 200 fr. au moins, l'une en moyenne.	3,800
Produit de toute la futaie du bois : si par exemple la futaie de la coupe exploitable valait 400 francs, celle de la dernière coupe exploitée en valait 200, puisqu'on laisse environ moitié des arbres. La valeur moyenne de la futaie d'une coupe était donc de 300 fr. : soit pour 20 coupes . .	6,000
On réaliserait donc en une année.	10,400

dont on pouvait tirer un produit de 520 fr. par un placement et la propriété défrichée se louait comme avant 600 francs au moins. De plus elle prenait un accroissement notable de valeur vénale, car à revenu égal une propriété en culture vaut mieux qu'un bois. Ainsi à la place d'un revenu de 800 fr. (600 francs de taillis, 200 francs de futaie), on avait dans les circonstances les moins favorables un revenu de 1,120 fr.

Mais dans beaucoup de circonstances les terres défrichées, au lieu de se louer 30 francs l'hectare valaient 60 francs. Souvent les bois étaient très-chargés en futaie et alors les revenus par le défrichement étaient plus que doublés.

Ces calculs démontrent d'une manière évidente l'absurdité de tout projet de reboisement des terrains liasiques, fussent-ils fondés sur de prétendus motifs d'utilité publique. L'intérêt des propriétaires qui les a décidés à arracher leur bois, leur ferait opposer aux projets de l'administration une résistance invincible. Déjà il y a quelques années, l'administration fit quelques tentatives près du Conseil municipal de Sauvigny-le-Bois, pour obtenir le reboisement de vastes terrains en pâtures que la commune possède. Ces tentatives furent repoussées énergiquement et suivant moi avec raison. Sans doute les communes qui possèdent les vastes terrains qu'on appelle les Battées et le Mont-Robert (Sauvigny-le-Bois, Sceaux, Athie et Trévilly) n'en tirent pas le meilleur parti possible; mais elles n'en pourraient tirer un moindre produit qu'en les reboisant.

57° *Terrains oolitiques*. Il y aura un avantage évident à reboiser si cela est possible les 15,687 hectares de cette formation que nous avons considérés comme improductifs; car ils sont absolument sans valeur locative.

Ainsi dans l'arrondissement d'Avallon, on aurait grand avantage à reboiser :

1° Dans les granites terrains improductifs.	6,016 hec.
2° Dans les terrains oolitiques.	15,687
En tout.	21,703

C'est-à-dire une surface presque égale à celle des bois existants.

58° Choix des essences.

Granites et grès du lias. J'ai dit plus haut que la végétation était toujours très-active dans ces terrains; que l'état d'humidité presque général du sol, et sans doute aussi les sels de potasse provenant de la décomposition des feldspaths y donnaient une grande vigueur à tous les végétaux qui croissent sans culture.

Cette propriété des terrains granitiques est éminemment favorable à la culture des bois. Toutes les essences feuillues ou résineuses y réussissent bien. Toutefois, il s'en faut bien qu'elles puissent être choisies indistinctement dans toutes les circonstances.

Les essences forestières ordinaires, le chêne, le charme et le hêtre réussissent mal dans les sols trop pierreux où la terre manque. Il faut donc éviter de les planter dans les terrains que j'ai appelés improductifs et surtout dans les pentes abruptes hérissées de rochers qui bordent la plupart des vallées. On doit leur préférer les arbres résineux, surtout le pin sylvestre qui pousse avec une vigueur étonnante dans les terrains granitiques les plus maigres.

Dans les terres plus profondes qu'on voudrait reboiser, les essences forestières ordinaires pourraient être choisies. Mais il y aurait encore un grand avantage à leur préférer certaines essences spéciales, telles que le châtaignier, l'acacia et même le bouleau qui se coupent à l'âge de sept à huit ans. A cet âge un taillis d'acacia donne un produit presque égal à celui d'un taillis de chêne âgé de 20 ans. On tirerait donc à étendue égale un produit deux à trois fois plus fort d'un bois d'acacia que d'un bois de chêne.

39° *Terrains oolitiques*. La végétation est au contraire très-pauvre et peu active dans les terrains oolitiques surtout quand ils sont exposés à toute l'ardeur du soleil, comme l'est toujours un sol nouvellement planté. Aussi les essences feuillues y sont-elles longtemps chétives et languissantes. Bien des tentatives de reboisement ont été faites sans succès. Je pourrais citer de nombreux exemples, je me contenterai du suivant. Mon père vers l'année 1810, séduit par les succès des planteurs de bouleau et de chêne dans les grès verts très-maigres des environs de Saint-Florentin, crut qu'il réussirait de même dans les terrains oolitiques de Châtillon-sur-Seine. Il fit une plantation de 200 hectares environ en essence de chêne, bouleau, charme, etc. 50 hectares environ de ces bois plantés dans un sol assez profond, à grand renfort de recépages, recouchages, etc, sont aujourd'hui arrivés à l'état de taillis passables. Le reste du sol ne produisit que de maigres buissons qu'on a été obligé d'arracher pour remettre le terrain en culture ou y planter des pins sylvestres.

On a fait, il y a soixante à quatre-vingts ans, quelques tentatives de plantations de pins sylvestres dans les terrains oolitiques de l'arrondissement de Châtillon. On voyait encore, il y a quelques années, entre Montbard et Villaines-en-Duesmois, quelques ares de terrains couverts de très-beaux pins paraissant avoir cet âge.

Pendant longtemps aucun essai nouveau ne fut tenté. Vers 1820, mon père fit un essai qui réussit très-bien, mais auquel il ne donna pas une grande extension, en raison du prix élevé des pins qui se vendaient alors un franc la pièce. Encouragé par ce succès, un de mes frères, M. Antoine Belgrand, fit une pépinière, et planta, vers 1833, 15,000 pins environ dans un fort mauvais sol, où ils réussirent admirablement. Cette plantation est encore une des plus belles du pays. Mais la méthode suivie était dispendieuse et d'une application difficile. Les jeunes pins étaient transportés en motte et plantés dans des trous préparés à l'avance. Quelques années plus tard, M. Lambert, notaire à Villaines-en-Duesmois, près Châtillon-sur-Seine, imagina une méthode de plantation très-simple, peu dispendieuse, qui résout d'une manière très-satisfaisante le problème du reboisement des pierrailles oolitiques quelle que soit d'ailleurs leur exposition.

Méthode de plantation de pins sylvestres de M. Lambert. Cette méthode a été appliquée sur une grande échelle dans les plus mauvais terrains oolitiques de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine. Elle mérite donc d'être sérieusement étudiée. Elle est basée sur l'observation suivante : Une plantation de pins est sauvée lorsque les jeunes arbres ont fait une première pousse. Il est bien rare qu'ils meurent à la seconde ou à la troisième. Ce qui faisait manquer la plupart des essais tentés jusqu'alors dans les calcaires secs, c'est que faute de précautions les racines du plant étaient attaquées par la sécheresse ou par la gelée, soit au moment de la plantation, soit peu de jours après.

Il faut donc : 1° choisir un temps doux, soit en automne avant les premières gelées d'octobre, soit au printemps vers la fin des gelées de mars et avant les premières sécheresses, c'est-à-dire au commencement d'avril.

2° Planter sur la friche ou sur les terrains en jachère et non sur un sol labouré qui se dessèche promptement.

3° Faire une ouverture aussi petite que possible dans le sol pour y introduire la jeune plante, en ayant soin d'ameublir la terre au fond du trou.

4° Enterrer le plant aussi profondément que possible pour éloigner ses racines du contact de l'air, et comprimer fortement le sol au-dessus en ayant soin de laisser sortir le bouton.

Tels sont les principes qui ont dirigé M. Lambert. Les jeunes arbres qu'il plante ont deux ans de repiquage.

Les trous sont alignés au cordeau pour faciliter les éclaircies. Ils sont espacés de 2 mètres ou de 1 m. 50 centimètres. Ils sont faits au moyen

d'un seul coup d'une petite pioche un peu élargie du bout et qu'on tourne dans le trou pour ameublir la terre. On introduit le plant en retirant la pioche et en soulevant la motte aussi peu que possible. Un ouvrier ordinaire plante par jour environ 900 pins.

Voici du reste les derniers renseignements qui m'ont été transmis par M. Lambert lui-même.

Frais de plantation d'un hectare de terrain en espaçant à 2 mètres :

Acquisition de 2,500 pins à 6 fr. le mille.	15 fr.	00
Plantations, 5 journées, en raison du temps perdu pour faire le tracé et approcher les pins, à 1 fr. 50 l'une.	7	50
Transport des pins à 1 fr. le mille (prix variable)	2	50
Total	25	00

En espaçant à 1 m. 50 :

Acquisition de 4,356 pins à 6 fr.	26 fr.	14
Main-d'œuvre, environ	12	50
Transport des pins.	4	36
Total	43	00

On doit compter dans une plantation bien faite sur une perte d'environ 1/20e, soit par suite d'accidents, soit par l'action des sécheresses ou des gelées, etc. Aucune plantation d'arbres ne peut se faire à des prix aussi faibles.

M. Lambert ajoute : « En plantant comme je l'indique, on enlève à » dix-huit ans une ligne entière sur deux ou la moitié des pins ; vingt- » cinq ans après, on coupera une autre ligne entière, mais transversa- » lement. De sorte qu'il restera par hectare, si on a planté à 2 mètres, » 625, et si on a planté à 1 m. 50, 1089 sujets espacés régulièrement » à 4 mètres dans le premier cas, et à 3 mètres dans le deuxième.

» Les produits de ces deux coupes par éclaircis seront nécessaire- » ment considérables.

» En faisant une plantation, il faut avoir soin de placer çà et là » des sujets en dehors des lignes qu'on arrache soigneusement au be- » soin, pour remplacer les sujets manquants ; par ce moyen, cette » plantation est toujours régulière et plaît à tous les visiteurs. »

Dans les granites et tous les sols siliceux en général, la plantation des arbres verts peut se faire très-économiquement par semis. On peut aussi planter soit par la méthode de M. Lambert, soit par tout autre procédé ; car la réussite dans ces terrains est toujours certaine, en raison de la fraîcheur du sol, pourvu qu'on évite les temps de gelées.

60° *Châtaignier*. Le châtaignier ne végète bien que dans les terrains

siliceux. Il se plaît donc dans les granites ; jusqu'à ce jour il a été peu cultivé dans l'arrondissement d'Avallon. Il serait à désirer qu'on y introduisît cette essence, qui est d'un produit considérable.

Voici quelques détails sur le mode de plantations à suivre qui m'ont été transmis par M. de Charmasse, propriétaire à Autun, où la culture du châtaignier est très-développée:

Dans les granites, le châtaignier végète bien jusqu'à une hauteur qui ne doit pas dépasser 560 mètres au-dessus du niveau de la mer.

On plante soit en taillis soit en futaie pour fruit.

Taillis. La plantation d'un taillis exige par hectare dix mille sujets âgés de deux ans au moins, et valant 10 à 12 fr. le mille et vingt-quatre journées de manœuvres. On récèpe à la troisième pousse, on entre en jouissance à la douzième année et on coupe ensuite régulièrement tous les cinq, six ou sept ans. La coupe d'un hectare se vend environ 600 francs dans le Morvan.

On peut aussi établir un taillis par semis. Il faut alors seulement cinq journées d'homme et cinq de femme ou d'enfant. On laboure en automne, et on sème au printemps, après un coup de herse. En estimant le coup de charrue et de herse 20 francs par hectare, on trouve qu'un taillis par la première méthode coûte 160 fr. environ par hectare à planter. Par la deuxième, il coûterait moins cher.

Il est probable qu'elle est moins sûre ou qu'elle donne une jouissance moins prompte, puisqu'elle n'a pas fait abandonner la première.

En futaie, on espace les plants de 10 mètres ; il en faut par conséquent cent par hectare, valant 0,40 cent. l'un. On n'est en pleine jouissance qu'au bout de trente ans.

61° *Acacia.* L'acacia réussit très-bien dans tous les terrains qui ont un peu de fond. On pourrait donc très-bien l'employer dans le reboisement des terrains granitiques de qualité passable. Il végète très-bien aussi dans les bonnes terres liasiques ou oolitiques, où nous en avons vu de belles plantations ; mais il languit dans les argiles maigres et, probablement, il ne donnerait que de très-médiocres produits dans les mauvais sols oolitiques.

Dans l'arrondissement d'Avallon, on ne doit donc s'en servir que pour reboiser les terrains granitiques.

Cette essence est certainement la plus productive de toutes, non-seulement en raison de la vigueur de sa végétation, mais aussi à cause de l'excellence de ses produits qui sont très-recherchés pour la confection des échalas.

Un taillis d'acacia se plante et s'exploite à peu près comme un

taillis de châtaignier. Les frais de plantation sont aussi à peu de chose près les mêmes ; seulement, il est bon de faire un binage à la troisième pousse, après le récépage.

62° *Le bouleau* ne se plaît bien que dans les terrains siliceux un peu frais ; il se plante et s'exploite comme les deux essences précédentes. On a remarqué qu'au bout de soixante ans il était presque toujours remplacé par le chêne.

63° *Le marsaule* réussit passablement dans les mauvais sols oolitiques. Il s'exploite aussi à sept ou huit ans et sert, comme le bouleau, à faire des cercles.

64° *Le peuplier* surtout *le peuplier suisse* réussit beaucoup mieux au bord des cours d'eau dans les vallées oolitiques que dans les vallées liasiques ou granitiques, dont le sol est trop compacte, et où il est avantageusement remplacé par l'aulne.

65° Je ne parlerai point ici des essences forestières ordinaires qui doivent se planter par les procédés connus. On compte ordinairement 100 fr. pour les frais de plantation en essence de chêne d'un hectare de terrain. Après plusieurs récépages improductifs, on entre ordinairement en jouissance quarante ans après la plantation.

Les bois de l'arrondissement sont en général aménagés à vingt ans quand ils appartiennent à des particuliers, et à vingt-cinq ou trente ans quand ils sont soumis au régime forestier. Le premier aménagement est peut-être un peu jeune pour les bons fonds, et notamment pour les bois des argiles supra-liasiques qui sont généralement pleins de vigueur et d'une admirable venue. Mais à coup sûr l'aménagement adopté par l'Etat laisse trop vieillir les taillis dans les terrains maigres du granite ou des formations oolitiques, où l'écorce du chêne se couvre de mousse souvent dès l'âge de dix-huit à vingt ans.

Résumons en peu de mots ce que nous venons de dire du reboisement : 1° point de reboisements utiles dans les terrains liasiques, qui tendent, au contraire, à se déboiser tous les jours ; 2° reboisement aussi considérable que possible dans les terrains granitiques qui ne peuvent être convertis en prairies ; essences à choisir dans les fonds passables : châtaignier, acacia, bouleau ; dans les mauvais, pins sylvestres.

3° Reboisement des terrains improductifs de la formation oolitique, en prenant pour essence le pin sylvestre surtout et quelquefois le marsaule dans quelques localités rapprochées des vignes.

CONSTRUCTION DES CHEMINS VICINAUX.

66. Les chemins vicinaux intéressent trop l'agriculture pour que je termine cette notice sans donner quelques notions des principes

u'on doit suivre dans leur construction. Ici encore les règles varieront vec la nature du terrain.

67. *Tracé.* Dans les argiles supra-liasiques on devra éviter, autant ue possible, les tracés en coteau, les grands talus en déblai ou en remlai qui sont toujours glissants et qui peuvent absorber en travaux ispendieux et presque toujours imprévus, tels que perrés, pierriés, tc., toutes les ressources disponibles.

Dans le granite, les terrains oolitiques et même les parties pierreuses u lias, on peut, au contraire, tracer sans crainte les chemins dans les oteaux les plus rapides; les éboulements n'y sont jamais à redouter.

68. *Ecoulement des eaux.* Dans les terrains oolitiques on ne doit nullement se préoccuper de la question de l'écoulement des eaux. Si l'on alculait les sommes dépensées dans ces terrains sur les routes nationales et départementales en aqueducs et pontceaux inutiles on trouverait des sommes considérables. Ainsi, sur la seule route nationale nº 151, entre la limite de la Nièvre et Vézelay, on a dépensé 11,500 fr. environ en établissement de sept pontceaux ou aqueducs, sous lesquels il 'a jamais ou presque jamais passé d'eau et qu'on aurait pu, dans tous es cas, remplacer par sept aqueducs à pierres sèches de 0m50 en carré ui n'auraient pas coûté plus du dixième de la somme dépensée. La même faute a été commise non-seulement sur toutes les routes du département de l'Yonne, qui traversent la formation oolitique, mais encore sur le plus grand nombre de celles qui, dans le bassin de la Seine, sont établies sur la même formation.

Dans les terrains liasiques et granitiques, au contraire, on doit apporter la plus scrupuleuse attention au calcul du débouché des ouvrages destinés à l'écoulement des eaux. Là, on a presque toujours donné des dimensions trop faibles à ces ouvrages et tous les jours les routes sont coupées par des torrents qui ne trouvent point sous les ponts un débouché suffisant.

On sait que pour les vallées d'une certaine étendue le débouché des nts ne peut se calculer par aucune règle fixe. Celle que je donne ici devra être appliquée qu'à de petites vallées ayant par exemple ins de 50 kilomètres carrés de superficie.

Dans les vallées à versants granitiques dont la pente est généralement -rapide, il suffit de donner aux aqueducs et pontceaux destinés à evoir leurs eaux un débouché d'un demi-mètre carré par kilomètre rré de versants.

Dans les terrains liasiques où la pente est faible, il faut porter ce bouché à un mètre et demi carré.

Pour l'oolite inférieure, qui absorbe sur place les eaux tombées, on peut adopter pour toutes les vallées un débouché uniforme d'aqueduc le plus petit possible, 0, 50 en carré par exemple. Dans quelques cas très-rares, à la suite d'une trombe, l'eau pourra passer par dessus le chemin, mais la circulation sera à peine entravée pendant quelques heures et ce phénomène sera produit trop rarement pour qu'on en tienne compte dans une construction.

69 *Matériaux à choisir pour les constructions.* Je pensais pouvoir indiquer sur la carte les carrières les meilleures de l'arrondissement ; mais j'ai bien vite reconnu qu'il en serait résulté une fâcheuse confusion et j'ai préféré reporter à la note O, un tableau complet des carrières par canton et par commune. Je donne ici un simple aperçu des propriétés des matériaux si abondamment répandus sur toute la surface de l'arrondissement. On aura plus de détails dans la note précitée.

Granites. Les granites donnent rarement de bonnes pierres pour l'entretien des routes fréquentées. Les voitures pesantes les réduisent promptement en poussière. On les emploie avec succès au contraire sur les routes ou les chemins peu fréquentés et suivis seulement par des voitures légères qui ne sont pas assez lourdes pour les écraser. Le granite même en se réduisant en poussière fait peu de boue ; il résiste bien à la gelée.

J'ai fait ouvrir près de Méluzien, commune d'Avallon, des carrières granitiques qui donnent d'excellents pavés. Le prix d'extraction est d'environ 200 fr. par millier de pavés oblongs ayant en tête 0 m. 21 et 0 m. 20 en queue.

Les grès du lias donnent d'excellents matériaux pour l'entretien des routes, surtout lorsqu'ils sont pleins et compactes, comme sur les communes de Pierre-Pertuis et de Domecy-sur-Cure. Lorsqu'ils sont boursoufflés et poreux (comme dans la commune d'Avallon par exemple) ils sont d'un moins bon usage. Ils sont du reste trop durs, d'une forme trop brute pour qu'il soit possible d'en tirer un autre parti.

Lias. Le calcaire à gryphées arquées serait excellent pour l'entretien des routes s'il n'était enveloppé presque toujours d'une couche d'argile, qu'il est très-difficile d'en détacher, et qu'on répand nécessairement sur les chaussées. Il donne de bons moellons piqués, d'un aspect et d'une couleur peu agréables cependant. Il est d'un excellent usage pour les maçonneries brutes.

Le lias renferme une grande quantité de calcaires à chaux hydrauliques ; presque tous les calcaires peu coquilliers, d'un gris terne qu'on trouve au-dessous du calcaire à gryphées, jouissent de cett

propriété. Parmi eux on distingue le calcaire à ciment de Pouilly, qui se trouve assez développé dans la tranchée de Champien près d'Avallon.

Argiles supra-liasiques. Cette formation renferme peu de calcaires propres à être employés aux constructions ou à l'entretien des routes; le calcaire à gryphées cymbium est le moins mauvais de tous. Elle contient au contraire quelques bancs à chaux hydrauliques excellentes, notamment le calcaire à bélemnites, qui se trouve au-dessus du calcaire à gryphées arquées, le calcaire à ciment de Vassy qui existe au-dessus du calcaire à gryphées cymbium, etc.

Oolite inférieure. Cette formation est la plus riche de toutes en matériaux de construction. On y trouve à la base le calcaire à entroques d'un excellent usage sur les routes, dans les bâtisses, et qui donnerait d'admirables moellons piqués, s'il était en bancs plus épais. On y extrait même de la pierre de taille excellente. Au-dessous, la terre à foulon donne de mauvais matériaux de construction, mais de bonnes chaux hydrauliques, que dans la Côte-d'Or on a désignées sous le nom de chaux de Saint-Victor.

La grande oolite, dans sa partie moyenne, donne ces belles pierres de taille d'une dûreté moyenne, qu'on tire des carrières d'Avrigny, de Champ-Rotard à Coutarnoux et d'Anstrudes. Au-dessus, se trouve l'excellente pierre de Creux Rateau à Coutarnoux, de L'Isle, de Massangis, des Souillats, etc.

En général, les calcaires de la grande oolite sont mauvais pour l'entretien des routes et ne donnent que des chaux grasses; mais, à partir de Joux-la-Ville, en se dirigeant vers le sud-ouest du côté de Vézelay et de la Nièvre, on trouve à la partie supérieure de la formation des bancs de silex disséminés aujourd'hui à l'état de cailloux roulés sur tous les plateaux, et qui donnent d'excellents matériaux pour la construction et l'entretien des chemins.

Oolite moyenne. Les argiles d'Orford qui forment la base de cette formation sont presque entièrement composées d'un calcaire marneux, ayant l'aspect de la pierre à lithographie, d'un grain serré mais gelisse. Il est, par conséquent, d'un mauvais emploi sur les routes et dans les parements vus des constructions. On est cependant bien forcé de s'en servir dans les communes de Joux-la-Ville et de Précy-le-Sec, où il n'existe pas de matériaux meilleurs.

Ce calcaire donne une chaux moyennement hydraulique, assez connue dans le pays sous le nom de chaux d'Arcy.

Le coral-rag contient des bancs d'une extrême dûreté, qui donnent

d'excellents moëllons piqués et de bonne pierre de taille, d'un aspect peu agréable toutefois.

Ces bancs ne sont exploités dans l'arrondissement qu'à Saint-Pèlerin, commune de Châtel-Censoir.

En général, cependant, les calcaires du coral-rag sont très-mous et très-tendres.

B.

Surface par commune et par canton des diverses formations.

	Noms des Communes.	Superf.[ie] totale d'après le Cadastre. hectares	Granites et Grès du Lias. hectares	Lias et argiles suprà-liasiques. hectares	Formation Oolitique hectares
Canton d'Avallon	*Annay-la-Côte*	1269 .	. .	260 .	1009 .
	Annéot	600 .	. .	600 .	. .
	Avallon	2505 .	1795 .	710 .	. .
	Domecy-sur-le-Vault	611 .	. .	125 .	486 .
	Étaules	856 .	. .	831 .	25 .
	Girolles	1611 .	. .	163 .	1448 .
	Island	2031 .	1406 .	625 .	. .
	Le Vault	1347 .	70 .	917 .	360 .
	Lucy-le-Bois	1847 .	. .	450 .	1397 .
	Magny	3012 .	1942 .	1070 .	. .
	Menades	560 .	185 .	375 .	. .
	Pontaubert	362 .	287 .	75 .	. .
	Sauvigny-le-Bois	1493 .	72 .	1421 .	. .
	Sermizelles	679 .	. .	. .	679 .
	Tharot	228 .	. .	68 .	160 .
	Totaux	19011 h.	5757 h.	7690 h.	5564 h.
Canton de Guillon	*Andrudes*	2022 .	. .	175 .	1847 .
	Cisery	455 .	. .	455 .	. .
	Cussy-les-Forges	1332 .	857 .	475 .	. .
	Guillon	1161 .	50 .	881 .	230 .
	Marmeaux	203 .	. .	110 .	93 .
	Montréal	689 .	. .	609 .	80 .
	Pizy	1201 .	. .	500 .	701 .
	Saint-André	1407 .	. .	1407 .	. .
	Santigny	182 .	. .	60 .	122 .
	Sauvigny-le-Beuréal	493 .	175 .	318 .	. .
	Savigny-en-Terre-Plein	846 .	. .	846 .	. .
	Sceaux	1291 .	. .	1291 .	. .
	Thizy	542 .	. .	150 .	392 .
	Trévilly	674 .	. .	674 .	.
	Vassy-sous-Pizy	737 .	. .	250 .	487 .
	Vignes	1154 .	. .	1104 .	50 .
	Totaux	14389 h.	1082 h.	9305 h.	4002 h.
	Angely	764 .	. .	764 .	. .
	Annoux	884 .	. .	. .	884 .
	Athie	479 .	. .	479 .	. .
	Blacy	883 .	. .	260 .	623 .
	Civry	1644 .	. .	. .	1644 .
	A Reporter	4654 .	. .	1503 .	3151 .

Canton	Noms des Communes.	Superf. totale d'après le Cadastre. — hectares.	Granites et Grès du Lias. — hectares	Lias et argiles supraliasiques. hectares.	Formation Oolitique. hectares.
Canton de l'Isle-sur-Serein.	Report	4654	. .	1503	3151
	Coutarnoux	856	. .	. .	856
	Dissangis	711	. .	240	471
	Joux-la-Ville	4094	. .	. .	4094
	L'Isle	386	. .	150	236
	Massangis	2668	. .	. .	2668
	Précy-le-Sec	1413	. .	. .	1413
	Provency	1156	. .	1126	30
	Sainte-Colombe	1810	. .	825	985
	Talcy	672	. .	140	532
	Totaux	18420h	. .	3984h	14436h
Canton de Quarré les Tombes	Beauvilliers	606	600	. .	. .
	Bussières	1134	1134	. .	. .
	Chastellux	1017	1017	. .	. .
	Quarré-les-Tombes	4544	4544	. .	. .
	Saint-Brancher	2161	2161	. .	. .
	Saint-Germain-des-Champs	3399	3399	. .	. .
	Saint-Léger	3305	3305	. .	. .
	Sainte-Magnance	1884	1474	410	. .
	Totaux	18050h	17640h	410h	. .
Canton de Vézelay.	Asnières	1807	. .	. .	1807
	Asquins	2242	. .	290	1952
	Blannay	710	. .	. .	710
	Brosses	1979	. .	. .	1979
	Chamoux	686	. .	. .	686
	Châtel-Censoir	2390	. .	. .	2390
	Domecy-sur-Cure	2012	1800	212	. .
	Foissy-lès-Vézelay	541	. .	150	391
	Fontenay	1530	. .	375	1155
	Givry	820	. .	75	745
	Lichères	1413	. .	. .	1413
	Montillot	2220	. .	. .	2220
	Pierre-Perthuis	717	250	467	. .
	Saint-Moré	1168	. .	. .	1168
	Saint-Père	2063	. .	800	1263
	Tharoiseau	335	. .	200	135
	Vézelay	1957	. .	. .	1957
	Voutenay	1072	. .	. .	1072
	Totaux	25662h	2050h	2569h	21043h

Récapitulation par Cantons.

Noms des Cantons.		Surface totale. — hectares.	Granites et Grès du Lias. — hectares.	Lias et argiles supraliasiques. — hectares	Formation Oolitique. — hectares.
Canton	d'Avallon	19011 .	5757 .	7690 .	5564 .
	de Guillon	14389 .	1082 .	9305 .	4002 .
	de L'Isle	18420 .	. .	3984 .	14436 .
	de Quarré-les-Tombes	18050 .	17640 .	410 .	. .
	de Vézelay	25662 .	2050 .	2569 .	21043 .
Totaux		95,532ʰ.	26,529ʰ.	23,958ʰ.	45045ʰ.

Nota. Ces surfaces sont calculées sur la carte géologique dont l'échelle est très-petite. On doit donc les considérer comme des quantités approximatives qui donnent une idée suffisante de la vérité.

Les granites et les grès du lias occupent les 278 millièmes de la surface totale de l'arrondissement.

Le lias et les argiles supraliasiques, les 250 millièmes de la surface totale de l'arrondissement.

Les terrains oolitiques, les 472 millièmes de la surface totale de l'arrondissement.

C.

Classification des cours d'eau torrentiels et des ruisseaux de l'arrondissement d'Avallon.

(On appellera *torrents* tous les cours d'eau ayant une partie de leurs versants imperméables, s'enflant, par conséquent, très-vite par les grandes pluies; *ruisseaux*, les cours d'eau à versants perméables, dont le régime varie très-peu).

Nota. L'étendue des prairies irrigables, le lieu où chaque torrent prend sa source, les indications relatives au curage, résultent de documents pris à la sous-préfecture.

Pour faire passer les crues extraordinaires, il faudrait, pour les torrents à lits granitiques, une superficie de débouché de 0ᵐ50 par kilomètre carré de vallée. Dans le lias ou les marnes supraliasiques, il faudrait au moins 1ᵐ50. Mais si on voulait appliquer ces coefficients, on trouverait dans la pratique des difficultés presque insurmontables; pour faire passer les crues ordinaires, on peut se contenter de les réduire à moitié, en adoptant toutefois, pour minimum de section, une surface d'un mètre carré. On n'a, par conséquent, pas calculé les surfaces de versants des torrents ayant moins de 2 kilomètres carrés.

1° Classement des cours d'eau torrentiels ayant au moins une partie de leurs versants imperméables.

Noms		Lieu où commence son cours.	Communes dont il traverse le territoire.	Des Versants			Étendue des Prairies arrosées en (hectares)	Le Torrent	
du cours d'eau qui reçoit le torrent	du Torrent.			Leur Nature.	Leur Étendue (kilom. carrés) en terrain imperméable	Totale.		Tarit-il ordinairement l'été?	Doit-il être curé ou élargi?
Le Serein rive droite.	Ru du Bois Feuilloux	Eaux pluviales	Vignes	Argiles supra-liasique	» »	» »	»	oui	non
	Ru de Vignes.	id.	Vignes, Guillon	id.	» »	» »	»	oui	[illegible]
	Ru de Perrigny et ses affluents Ru du Champ Millier et de Rey.	Sources des gorges de Menetreux, de Santigny	Rey, Vignes, Guillon Santigny.	id. / id. et oolite inférieure / id.	15 50	22.50	131	non	oui
	Ru de St Martin et ses affluents Ru du Vernet et de Talcy.	Fontaines de Santigny, de Marmeaux et de Talcy.	Santigny, Marmeaux, Talcy, Thisy, Montréal.	id.	4.30	28.25	89	non	oui
	Ru de Blacy.	Fontaine de Blacy.	Blacy	id.	» »	» »	14	non	»
Le Serein	Ru de Champmorlin	Bois de Champmorlin	Sainte Magnance.	Granite et Lias.	2 »	2 »	»	non	non
	Ru de Touchebœuf	Etang de Touchebœuf	id.	id.	2.50	2.50	20	non	non
	Ru du Sorbonnais et ses affluents de Beauvais et du pont Lencire	Eaux pluviales	Sainte Magnance. Saint-André, Savigny Savigny-Beuréal.	id.	8.75	8.75	48	oui	oui
	Ru de Savigny en Terre-Plaine et son affluent Ru de Bollerupt.	Eaux pluviales et fontaine de Ragny	Saint-André, Savigny, Guillon	id.	6.60	6.60	»	»	oui
	Ru du Tronçois	Pré de Ragny. Eaux pluviales.	Savigny. Cisery. Guillon.	Lias et Alluvions	2.50	2.50	»	oui	»

	Ru de Cisery	Fontaine de Reignon	St André, Savigny Cisery, Trévilly.	id.	9. 50	9. 50	»	oui	oui
rive	Ru de Maison-Dieu et de la prairie de Trévuelot.	Col de Maison-Dieu Eaux pluviales	Sceaux, Trévilly Montréal.	Lias et Marnes supra-liasiques.	6 »	6 »	»	oui	oui
gauche.	Ru du Roseray	Le Mt Robert. Eaux pluvles	id.	Marnes supra-liasiques	3 »	3 »	»	oui	oui
	Ru de Sceaux	Bois de Sceaux et col d'Athie, Eaux pluvles	Sceaux, Athie, Montréal	id.	8. 25	8, 25	»	oui	oui
	Ru de la Noue et de Bortot	Côte d'Athie et du Buisson. Eaux pluvles	Athie, Angely.	id.	7, 75	7, 75	»	oui	oui
	Ru de Marxy	Près le Buisson.	Angely.	id.	2, 60	2, 60	»	oui	oui
	Ru de Ste Colombe	Col d'Ancy	Ste Colombe, Angely	Marnes sup. lias et ool. inf.	4. 75	» »	»	oui	oui
	Ru de la Goutte	Col de Tour de Pré.	Ste Colombe, Dissangis	id.	3. 50	» »	»	non	oui
	Ru du Pré de Vault	Coutarnoux.	Coutarnoux, Dissangis	id.	» »	» »	»	non	oui
	Ru du Pré au Comte	Au midi de St Léger	St Léger.	Granite.	» »	» »	»	»	»
	Ru d'Aussenot	St Léger.	St Léger. Bussières. Beauvilliers	id.	» »	» »	»	non.	oui
Le	Ru de Creussant	Hamau de Provenchère	St Léger, Beauvilliers St Brancher, Bussières	id.	14, 25	14, 25	»	non	oui
Cousin	Ru de Grandvault	Etang de Fortis (Côte d'Or)	Bussières, Ste Magnance, Cussy-les-Forges.	id.	20. 50	20, 50	»	non	oui
rive	Ru de la Pré (affluent de Grandvault.	Ste Magnance	Ste Magnance, Cussy.	id.	12 »	12 »	»	non	oui
droite.	Ru de Praire	Col de St André	St André, Cussy.	Lias et Granite	6, 50	6, 50	»	non	oui

Noms		Lieu où commence son cours.	Communes dont il traverse le territoire.	Des Versants			Étendue des Prairies arrosées en hectare	Le Torrent	
du Cours d'eau qui reçoit le torrent.	du Torrent.			Leur Nature	Leur Étendue (kilom. carrés) en terrain imperméable	Totale		Tarit-il ordinairement l'été?	Doit-il être curé ou élargi?
Suite du Cousin rive droite	Ru de l'étang Tobie	Col de Charbonnière	Magny, Sauvigny.	Lias et Granite.	27.75	27.75	»	non	oui
	Ru de Magny	Magny	Magny	id	2.40	2,40	»	»	non
	Ru d'Estrée	Font.ne au dessous d'Estrée	Magny. Sauvigny.	Lias	4.10	4,10	»	non	oui
	Ru de Cerce	Sous Sauvigny.	Sauvigny, Avallon	Lias et Granite	6,75	6,75	»	oui	non
	Ru des Rualles	Chassigny.	Avallon.	Granite	» »	» »	»	»	non
	Ru des Chaumes	Le Bois-Dieu	Avallon.	id.	» »	» »	»	oui	non
	R. de l'étang des Minimes	Le Bois St-Jean.	Sauvigny, Avallon	Lias, Grès et Granite	4,75	4.75	»	oui	non
	Ru Potot	Pré de Plausse	Avallon.	id.	3.25	3.25	»	oui	non
	Ru de Grenouille	Fontaine de Champien	Avallon, Pontaubert, Le Vault	id.	4, »	4 »	»	non	oui
	Ru de Bouchat et ses affluents. Ru de Vassy et de Bécasse	Etaules. Vassy. Fontaine d'Annay	Etaules, Annay, Tharot, Girolles. Annéot, Le Vault.	Lias. Marnes supra-liasique. Oolite inférieure, Alluvion	17.20	20 »	»	non	oui
	Ru de Girolles	Fontaine de Girolles	Tharot, Girolles, Le Vault, Givry	Argiles supra-liasiques Oolite inférieure	1.10	8,50	»	non	non
Le Cousin	Ru de l'Huis aux Hanes et de Moingeots	Au moulin des Rotes. A l'étang Teignot	St-Léger Quarré.	Granite	» »	» »	»	non	oui
	Ru de la Chaume	Montag.e de Champlay	id	id	2,50	2,50	»	»	»
	Ru de l'étang Labeur	Font.e de Villiers Nonain	St Brancher	id.	» »	» »	»	»	oui
	Ru de la Lie et de la Fiote	à Auxon	St Brancher, Magny	id.	6,50	6,50	»	non	oui
	Ru de Marrault	Sous Charmolin	Quarré, St Brancher, St Germain, Magny	»	17,50	17,50	»	non	oui
	Ru de Montmain et des Granitiers	Vers le Mien Etang du Chapitre	St Germain Avallon	Granite et Grès.	14.75	14,75	»	non	non

rive gauche	Ru d'Aillon	Bois de la Belle Verne	St Germain, Island, Avallon	Granite et Grès	8 »	8 »	»	non	oui
	Ru d'Island ou du Croissant, des Brosses et de Saules	Bois de Circé, Vallée des Saules	Tharoiseau, Island, Pontaubert, Le Vault	Granite, Grès, Lias arg. supra liasiques, Oolite inférieure	25,50	26 »	»	non	oui
	Ru de Saules, affluent du précédent	Vallon des Saules	Tharoiseau, Island, Le Vault	Lias, Marnes supra liasiq. Oolite inférieure	6,25	6,75	»	non	oui
	Le Vault	Sources près la Rte n° 151	Tharoiseau, Domecy, Givry	Marnes sup. lias. oolite infre	1,30	11,25	»	non	non
La Cure rive droite	Ru de Bousson	Vernet des Palus	Quarré	Granite	»	» »	»	non	non
	Ru de Tanquitin ou de Champlay	à Champlay	id.	id.	4 »	4 »	»	»	non
	Ru de Quarré	Etang de Quarré	id.	id.	3,25	3,25	»	non	non
	1er Ru de St Germain	Hameau de l'Etang	St Germain	id.	4,75	4,75	»	»	»
	2me id.	St Germain	id.	id.	3 »	3 »	»	»	»
	Ru des Riaux	Bois d'Uzy	Domecy-s-Cure	Grès, Granites	4,50	4,50	»	non	non
	Ru des Menades ou de Goblot	Un peu au nord de Menades	Menades, Domecy, Pierre-Perthuis	Granites, Grès, Lias arg. supra liasiques	8,50	8,50	»	non	oui
	Ru de Tharoiseau	Tharoiseau	Tharoiseau, St Père	Arg. sup. Lias. Oolite inf.	3,75	4,50	»	»	non
	Ru de Manchèvre	Vallée de Manchèvre	St Père, Asquins	id. sauf le Lias	2,12	4,50	»	»	»
	Ru du Vau de Bouche	Col d'Athie	Athie, Provency, Etaules, Lucy-le-Bois, Annay, Précy, Voutenay	Marnes, Sup. lias. Oolite inf.	22 »	64,50	»	non	non
La Cure rive gauche	Ru de Visigneux	Visigneux	Chastellux	Granite	» »	» »	»	non	oui
	Ru de la rue de la Croix	Etang de la rue de la Croix	id.	id.	» »	» »	»	non	oui
	Ru de Pierre-Perthuis et ses affluents. Ru de Bazoches, de Charency et de Seuvres.	Champignoles, St Aubin, Charencey, Fontenay	Domecy-sur-Cure, Fontenay, Pierre-Perthuis.	Grès argiles sup liasiq. Oolite inférieure	» »	» »	»	»	»
	Ru de Foissy	Foissy	Fontenay, Foissy	id. sauf le grès	» »	» »	»	»	»
	Ru de Val-Poirier	Etang du grd Jardin	St Père	id.	» »	» »	»	non	non
L'Armançon rive gauche	Ru de Bornant	Vassy-sous-Pisy	Vassy, Anstrudes	id.	8,25	49 »	»	non	non

On voit (ce qui confirme, du reste, ce qui a été dit à la notice) que les torrents à versants granitiques, ou contenant une certaine quantité d'oolite inférieure, ne tarissent pas ordinairement l'été ; ils sont alimentés, en même temps, par des sources et par les eaux pluviales ; que ceux, au contraire, qui coulent dans le lias ou les argiles supraliasiques, tarissent toujours. On peut même ajouter qu'ils cessent de couler après une sécheresse de quelques jours, car ils ne sont alimentés que par les eaux pluviales.

2° Classement des cours d'eau a versants perméables alimentés seulement par des sources.

Noms				Des Versants		Étendue des prés irrigables.	Le Ruisseau	
Du cours d'eau où se jette le Ruisseau.	du Ruisseau	du Lieu où commence son cours	des Communes qu'il traverse	Leur nature	Leur superf.^ie		Tarit-il l'été?	A-t-il besoin d'être curé?
La Cure rive droite	Ru de la Bouillore	F.^ne d'Asquins	Asquins.	Oolite inf.	moins de 1 Kil	»	non	non
	Ru de Lukères	F.^ne de Luchères	Luchères	»	18 »	»	non	non
	Ru d'Asnieres	S.^ce de Chamoux	Chamoux Asnières, Châtel-Censoir	id	49 80	»	non	il faudrait détruire les usines pour lui donner de la pente.
	Ru de Brosses	S.^ce de Marot	Montillot Brosses.	id. Coral rag	40 »	»	se perd à Chevroche.	non

3° Classement des vallées sèches.

Versants du Serein.	Rive droite au nord de Thisy, six vallées sèches, superficie.	46 k.	50 m
	Rive gauche au nord de Dissangis, sept vallées sèches, superficie . .	35	25
Versants de la Cure.	Rive droite au nord de Nanchèvre, treize vallées sèches, superficie. .	66	»
	Rive gauche au nord de Saint-Père, dix vallées sèches, superficie. . .	54	»
Versant de l'Yonne.	Rive droite, trois vallées sèches, superficie.	4	60

Ces surfaces ne comprennent ni les plis du terrain aboutissant aux rivières principales lorsque leur superficie est trop petite pour être appréciée sur la carte, ni la partie perméable des versants, des torrents ou ruisseaux.

Les vallées sèches sont absolument sans ressources sous le rapport des irrigations. Il serait très-difficile de les arroser par des dérivations ; d'une part en raison de leur extrême perméabilité, et d'autre part en raison de la rareté des cours d'eau et de l'impossibilité de créer des réservoirs dans ces régions.

4° Cas singuliers.

Près du moulin de Champreau, dans la vallée du Serein, rive gauche, commune de Massangis et en amont de Chamoux, à la suite de deux vallées sèches assez étendues, on remarque parfois un singulier phénomène.

Après des pluies longues et abondantes, des sources d'un volume énorme se font jour aux points indiqués, et leur écoulement cesse presqu'aussitôt après la pluie. Celle du moulin Champreau, qui coule au fond d'un vallon rapide, amène, sur la route départementale n° 6, des amas considérables de pierraille calcaire. L'autre, qui sort d'un trou nommé la *peute gueule*, inonde toute la vallée d'Asnières, entre Chamoux et Châtel-Censoir. Les eaux, absorbées par les terrains éminemment perméables des plateaux voisins, sont sans doute soutenues par les parties marneuses et par conséquent moins perméables de la terre à foulon qui se trouve au-dessous. Une disposition particulière du sous-sol les dirige en masse vers les points en question; dès que la pluie cesse de tomber, l'affluence des eaux étant moins grande, le sous-sol peut les absorber et l'écoulement des sources éphémères cesse bientôt.

D.

L'affleurement de la nappe d'eau qui existe entre les argiles supra-liasiques et la formation oolitique, contourne sur la rive gauche de la Cure, les coteaux de Fontenay, Foissy et jusqu'à Asquins. De là il remonte les coteaux de Nanchèvre, Fontelle, Tharoiseau, passe sur le versant gauche du Cousin, au-dessus du Sauce, pénètre dans la vallée de Domecy-sur-Vault jusqu'à ce village, revient sur les versants du Cousin, en suivant les vignobles de Champ-Gachot et du Vault jusqu'à la pointe de Givry, passe sur la rive droite qu'il remonte en pénétrant profondément dans la vallée de Girolles, suit les vignobles de Valloux, Tharot, Rouvre, Annay, Montécherin, contourne la partie supérieure de la vallée du Vau-de-Bouche en passant par Lucy-le-Bois, Thory, Tour-de-Pré, où il atteint le versant gauche du Serein vers lequel il se dirige en suivant les coteaux d'Origny et de Sainte-Colombe, jusqu'à Dissangis; là il passe sur la rive droite de la rivière qu'il remonte en pénétrant profondément dans les vallons de Marmeaux et de Santigny, contourne le contrefort de Montelon et passe à Pisy, Vassy-sous-Pisy, Anstrude et arrive à la limite du département, un peu au-dessous de Chevigny-le-Désert. Il est impossible d'énumérer les sources disséminées sur cette ligne, tant elles sont nombreuses. Les plus considérables sont celles d'Asquins et d'Anstrude (Bierry-les-Belles-Fontaines). Ces dernières surtout font marcher plusieurs usines. On en trouve aussi plusieurs fort remarquables à Domecy-sur-Vault, Girolles, Annay-la-Côte, Lucy-le-Bois, L'Isle, Santigny, etc.

Sources des terrains oolitiques. La plus belle nappe d'eau des terrains oolitiques, celle de l'oolite moyenne, qui donne les admirables fontaines de Crisenon, Reigny, Vermenton, Tonnerre, etc., est très-peu développée dans l'arrondissement. A Joux-la-Ville elle produit quelques sources qui tarissent en été. Les belles sources de Lichères et de Laplace, sur le versant droit de l'Yonne, sortent du coral-rag.

Dans l'oolite inférieure où les couches argileuses sont rares, les sources sont naturellement très-clair-semées; mais aussi, en raison même de l'énorme puissance des terrains perméables qui les alimentent, elles sont toujours très-abondantes.

Voici l'énumération de celles qu'on remarque dans l'arrondissement; entre Chamoux et Asnières, de magnifiques sources sortent de la terre à foulon et produisent le ruisseau qui passe à Châtel-Censoir. Dans la même vallée, au moulin des Alouettes, un peu en amont de Châtel-Censoir, on trouve une très-belle source de la grande oolite.

L'étang de Marot, commune de Brosses, est alimenté par une très-belle source qui paraît avoir son origine dans la grande oolite.

Dans la vallée du Vau-de-Bouche, un peu en amont de Voutenay il sort de la terre à foulon un véritable torrent; enfin, dans la grande oolite, on trouve encore une très-belle source sur le bord de la Cure, un peu en aval de Saint-Moré.

L'agriculture, jusqu'à ce jour, n'a tiré que très-peu de parti de ces sources oolitiques, presque partout elles sont plus nuisibles qu'utiles; ainsi, entre Avrigny et le moulin du foulon, sur la commune d'Asnières, elles ont converti en marais tout le fond de la vallée.

E.

Surfaces des prairies dans les diverses formations.

Noms des Communes.	Surface des Prairies dans les terrains imperm.bles				Prairies des terrains perm.bles calcaires oolitiq.es	Surface totales des prairies
	Granites et Grès.	Lias et Argiles supra-liasiq.es	Partie granite. Partie lias.	Totales pour les terrains imperm.es		
Canton d'Avallon						
Annay, Annéot. Domecy-s-Vault	„	168	„	„	„	
Etaules. Girolles. Le Vaut. Lucy-le-B.	„	421	„	„	„	
Sauvigny-le-Bois, Tharot. . . .	„	318	„	„	„	
Avallon, Island, Magny	„	„	825	„	„	
Menades, Pontaubert.	„	„	144	„	„	„
Sermizelles	„	„	„	„	13	„
Totaux. . . .	„	907	969	1876	13	188[illegible]
Canton de Guillon.						
Anstrudes, Cisery, Guillon. Marmeaux. Montréal, Pizy. Saint-André Santigny, Savigny, Sceaux Thisy, Trévilly, Vassy, Vigne.[illegible]	„	1355				

Noms des Communes	Surface des Prairies dans les terrains imperméables — Granites et Grès.	Lias et Argiles supraliasiques	Partie granite, Partie lias.	Totales pour les terrains imperméables	Prairies des terrains perméables calcaires oolitiques.	Surface totale des prairies.
Report.	»	1555	»	»	»	»
Cussy-les-Forges, Sauvigny-le-Beurral	»	»	191	»	»	»
Totaux.	»	1555	191	1746	»	1746
Canton de L'Isle.						
Angely, Athie, Blacy, L'Isle, Provency, Dissangis, Talcy	»	900		»	»	»
Annoux	»	»	»	»	»	»
Coutarnoux, Joux, Massangis, Précy-le-Sec, Civry	»	»	»	»	124	»
Totaux.	»	900	»	900	124	1024
Canton de Quarré.						
Beauvilliers, Bussières, Chastellux, Quarré, Saint-Brancher, Saint-Léger, Saint-Germain.	1577	»	»	»		»
Sainte-Magnance	»	»	173	»	»	»
Totaux	1577	»	173	1750	»	1750
Canton de Vézelay.						
Asquins, Foissy, Fontenay, Givry, Saint-Père, Tharoiseau	»	419	»	»	»	»
Domecy-sur-Cure, Pierre-Perthuis.	»	»	268	»	»	»
Asnières, Blannay, Brosses, Chamoux, Châtel-Censoir, Lichères, Montillot, Saint-Moré, Vézelay, Voutenay, (au fond des vallées).	»	»			268	»
Totaux.	»	419	268	687	268	955

Récapitulation

Canton d'Avallon	»	907	969	1876	13	1889
id. de Guillon	»	1555	191	1746	»	1746
id. de L'Isle	»	900	»	900	124	1024
id. de Quarré	1577	»	173	1750	»	1750
id. de Vézelay	»	419	268	687	268	955
Totaux pour l'Arrondissement	1577	3781	1601	6959	405	7364

On peut considérer tous les chiffres de ce tableau comme très-exacts.

La surface des terrains granitiques dans les communes dont les prairies sont portées à la colonne n° 1, est de 16,166 hect.

Celle des terrains liasiques, dont les prairies occupent la colonne n° 2, est de 19,221 hect.

Celle des terrains imperméables est de 50,487 hect.

Celle des terrains oolitiques est de 45,045 hect.

Enfin, celle de tout l'arrondissement, de 95,332 hect.

On peut conclure du rapprochement de ces chiffres et de ceux du tableau que les prairies naturelles couvrent

les 98 millièmes de la surface des granites;
les 190 — de celle des terrains liasiques;
les 138 — de celle des terrains imperméables;
les 9 — de celle des terrains perméables;
les 77 — de celle de l'arrondissement.

F.

Surface des terres labourables.

Dans les granites et les grès du lias.

Surface totale de ces terrains.		26,529 hect.
A déduire :		
La surface des prés environ	2,597 h.	13,896
— bois environ	9,961	
— friches et bruyères	663	
— vignes	30	
— pâture, jardins, vergers, maisons, mares et étangs.	645	
Reste pour les terres labourables.		12,633

Dans le lias et les argiles supra-liasiques.

Surface totale.		45,045
A déduire :		
La surface des prés environ	4,360 h.	7,563
— bois environ	847	
— friches	11	
— vignes	1,765	
— pâtures, jardins, vergers, maisons, mares, étangs.	580	
Reste pour les terres labourables.		16,395

DANS LA FORMATION OOLITIQUE.

Surface tótale			45,045 h.
A déduire :			
Surface des prés		405 h.	20,017
—	bois	14,548	
—	friches	2,332	
—	vignes	1,642	
—	pâtures, jardins, vergers, mares et étangs.	1,095	
Reste pour les terres labourables			25,028

Soit, les 477 millièmes de la surface des granites et grès, les 680 millièmes de celle du lias et des argiles supra-liasiques, et les 555 millièmes de celle des terrains oolitiques.

Ces surfaces ne sont calculées que par approximation, puisque, comme on le verra aux notes suivantes, la surface des vignes, dans chaque formation, n'est fixée qu'approximativement.

G.

Surface des Bois.

Noms des Communes.	Surface des Bois. Dans les granites et les grès.	Dans le lias et les argiles supra-lias	Dans les terrains oolitiques	Totales.
Canton d'Avallon.				
Menades, Pontaubert	183	»	»	183
Avallon, Sauvigny-le-Bois	962	148	»	1110
Etaules	»	26	»	»
Island, Magny	1560	250	»	1810
Annay, Domecy, Girolles, Le Vault	»	»	»	»
Lucy-le-Bois, Sermizelles, Tharot	»	»	1697	1697
Totaux	2705	424	1697	4826
Canton de Guillon.				
St André, Guillon, Sauvigny-le-Bois, Sceaux	»	242	»	242
Cussy-les-Forges	380	44	»	424
Anstrudes, Marmeaux, Pisy, Santigny, Thisy, Vassy	»	»	1144	1144
Totaux	380	286	1144	1810
Canton de L'Isle.				
Provency	»	29	»	29

Noms des Communes	Surface des Bois.			
	Dans les granites et les grès.	Dans le lias et les argiles supra-lias.	Dans les terrains oolitiques.	Totales.
Report . . .	»	29	»	29
Annoux, Blacy, Civry, Coutarnoux, Dissangis, Joux, L'Isle, Massangis, Précy, Talcy	»	»	2886	2886
Ste Colombe	»	50	273	323
Totaux . .	»	79	3159	3238
Canton de Quarré.				
Beauvilliers, Bussières, Chastellux, Quarré, St Germain, St Léger, Ste Magnance . . .	5876	»	»	5876
Canton de Vézelay				
Pierre-Perthuis, Domecy-sur-Cure	1000	58	»	1058
Asnières, Asquins, Blannay, Brosses, Chamoux, Châtel-Censoir, Foissy, Fontenay, Lichères, Givry, Montillot, St Moré, St Père, Tharoiseau, Vézelay, Voutenay	»	»	8543	8543
Totaux . .	1000	58	8543	9601

Récapitulation

Canton d'Avallon	2705	424	1697	4826
id. de Guillon	380	286	1144	1810
id. de l'Isle	»	79	3159	3238
id. de Quarré	5876		»	5876
id. de Vézelay	1000	58	8543	9601
Totaux . .	9961	847	14543	25351

Soit : les 376 millièmes de la surface des granites, — les 35 millièmes de celle des terrains liasiques, — les 323 millièmes des terrains oolitiques, — et les 265 millièmes de l'arrondissement. Treize communes, — Annéot, Cisery, Montréal, Santigny, Savigny, Trévilly, Vignes, Angely, Athie, L'Isle, Précy Talcy, Tharoiseau, — n'ont pas de bois sur leur territoire.

Superficie des Vignes.

Noms des Communes	Superficie des Vignes : Dans les granites et les grès.	Dans les marnes supra-liasiques.	Dans les terrains Oolitiques	Totales
Canton d'Avallon				
Avallon, Pontaubert	18	»	»	18
Annay, Annéot, Domecy, Étaules, Island, Le Vault, Ménades, Sauvigny-le-Bois, Tharot	»	837	»	837
Girolles	»	663	64	127
Sermizelles	»	»	52	52
Totaux	18	900	116	1034
Canton de Guillon.				
Anstrudes	»	»	31	31
Le reste des Vignes du canton	»	354	»	354
Totaux	»	354	31	385
Canton de L'Isle.				
Angely, Athie, Blacy, Provency, Talcy	»	197	»	197
L'Isle, Ste-Colombe	»	56	56	112
Annoux, Civry, Coutarnoux, Dissangis, Joux, Massangis, Précy	»	»	423	423
Totaux	»	253	479	732
Canton de Quarré.				
Sainte-Magnance	12	»	»	12
Canton de Vézelay.				
Tharoiseau	»	43	»	43
Asquins, Givry, St Père	»	215	251	466
Le reste des Vignes du canton	»	»	765	765
Totaux	»	258	1016	1274
Récapitulation.				
Canton d'Avallon	18	900	116	1034
id. de Guillon	»	354	31	385
id. de L'Isle	»	253	479	732
id. de Quarré	12	»	»	12
id. de Vézelay	»	258	1016	1274
Totaux	30	1765	1642	3437

Les superficies du tableau précédent ne sont pas très-rigoureusement calculées. En effet, la plus grande partie des vignes plantées dans les argiles supra-liasiques touchent dans leur partie supérieure aux terrains oolitiques, et même s'y étendent souvent sur d'assez grandes surfaces. On conçoit qu'il a été absolument impossible de calculer ces surfaces, et qu'on a dû confondre ces petites fractions de vignes des terrains oolitiques avec celles des terrains inférieurs.

En admettant les chiffres du tableau sous cette réserve, on trouve que les vignes occupent :

Le 1 millième de la surface des granites et des grès ;
Les 73 millièmes id. du lias et des argiles supra-liasiques ;
Les 36 id. id. des terrains oolitiques ;
Les 36 id. id. de l'arrondissement.

Broussailles, Bruyères et Friches.

Noms des Communes.	Surfaces des Broussailles, Friches et Bruyères: Granits et Grès.	Lias et argiles supra-liasiques	Terrains oolitiques.	Totales.
Canton d'Avallon.				
Avallon, Island, Magny, Menades, Pontaubert, Sauvigny.	262	»	»	262
Annéot	»	2	»	2
Annay, Domecy, Etaules, Girolles, Le Vault, Lucy-le-Bois, Tharot, Sermizelles	»	»	363	363
Totaux	262	2	363	627
Canton de Guillon.				
Cussy-les-Forges, Sauvigny-le-Beuréal	18	»	»	18
St André, Savigny, Cisery, Sceaux, Trévilly	»	7	»	7
Anstrudes, Guillon, Marmeaux, Montréal, Pisy, Santigny, Thisy, Vassy, Vignes	»	»	270	270
Totaux	18	7	270	295
Canton de L'Isle.				
Angely, Athie	»	2	»	2
Tout le reste du canton	»	»	355	355
Totaux	»	2	355	357
Canton de Quarré.				
Tous les terrains improductive du Canton	321	»	»	321
Canton de Vézelay.				
Domecy-sur-Cure, Pierre-Perthuis	62	»	»	62
Tout le reste du canton	»	»	1344	1344
Totaux	62	»	1344	1406
Récapitulation.				
Canton d'Avallon	262	2	363	627
id. de Guillon	18	7	270	295
id. de L'Isle	»	2	355	357
id. de Quarré	321	»	»	321
id. de Vézelay	62	»	1344	1406
Totaux	663	11	2332	3006

Ces chiffres prouvent que les broussailles, friches et bruyères occupent :
Les 25 millièmes de la surface des granites et des grès ;
Le 1/2 millième id. du lias et des marnes supérieures ;
Les 52 millièmes id. des terrains oolitiques ;
Les 31 id. id. de l'arrondissement.

Les autres terrains improductifs, tels que les maisons, étangs et réservoirs, occupent une surface totale de 522 hectares.

K.

Développement des races de bétail dans chaque formation.

Sur les communes où il existe plusieurs formations différentes, il est à peu près impossible de déterminer la quantité de bétail à affecter à chacune d'elles. Il faut donc examiner la quantité de bétail existant dans les communes qui ne renferment qu'une formation, et en conclure le développement par 100 hectares, qu'on appliquera à tout l'ensemble de la formation.

Il y aura sans doute dans l'application de ce coefficient une erreur dont il sera facile de déterminer l'importance.

	Nombre d'Individus.									Étendue en hectares de la commune, déduction faite des bois et des terrains incultes.
	Race Chevaline	Race bovine.			Race ovine.			Anes	Mulets	
		Vaches	Bœufs ou Taureaux	Totale	Mérinos	Commun[es]	Totale			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10.
Terrains Granitiques ou Grès du Lias.										
Tout le Canton de Quarré sauf S[te] Magnance.	59	2060	1900	3960	1	10119	10120	32	27	10,309
Soit par 100 hectares	0,58	20	18.50	38,50	0	99	99	0,31	0.27	
Lias et Argiles supra-liasiques.										
Annéot, Etaules, Sauvigny-le-Bois, Cisery, S[t]-André, Sauvigny-le-Beuréal, Savigny, Sceaux, Trévilly, Angely, Athie, Provency.	795	1243	439	1682	2646	7361	10 007	38	5	9959
Soit par 100 hectares	8.	12,50	4,41	16.90	26,50	74	100.50	0.38	0.05	
Formation oolitique:										
Sermizelles, Annoux, Cisery, Coutarnoux, Jou[x].										

	Nombre d'Individus.									
	Race	Race bovine.			Race ovine.			Anes.	Mulets	Étendue en hectares de la commune, déduction faite des Bois et des terrains improductifs
	Chevaline	Vaches	Bœufs ou Taureaux	Totale	Mérinos	Comm.ns	Totale			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Massangis, Précy-le-Sec, Asnières, Blannay, Brosses, Chamoux, Châtel-Censoir, Lichères & Montillot, St Moré, Vézelay, Voutenay.	395	1321	713	2034	1629	4907	6536	450	194	12,700
Soit par 100 hectares	3,11	10,40	5,60	16,00	12,81	38,60	51,40	3,55	1,53	

La Surface des Granites et Grès, déduction faite des Bois, et des terrains improductifs, est de	15.700 hectares
Celle des Lias et Argiles supra-liasiques, est de	23,000 id.
Celle des Terrains oolitiques est de	27,900 id.

Multipliant ces nombres par les coefficients ci-dessus on aura pour les quantités totales de Bétail dans chaque formation.

Granites et Grès.	91	3140	2904	6044	»	15543	15543	49	42
Lias et Argiles supra-liasiques . .	1840	2875	1014	3887	6095	17020	23115	64	12
Formation oolitique . . .	868	2902	1562	4464	3571	10770	14341	990	427
Totaux	2799	8917	5480	14,395	9666	43333	53199	1103	481

Rapprochons ces totaux de ceux donnés par les tableaux généraux du bétail, qui sont :

3091	9167	5318	14.485	9676	41,033	50,709	1637	585

On voit que nos coefficients nous ont donné, à moins d'un dixième près (sauf pour la colonne n° 8), les mêmes nombres, pour l'ensemble de l'arrondissement. Cette exactitude est suffisante pour les conséquences que nous en voulons tirer. On peut donc admettre que ces coefficients représentent bien, pour chaque formation, la quantité de bétail par 100 hectares.

L

Je n'ai pu me procurer que des renseignements assez incomplets sur la culture des terrains liasiques du Nivernais. Voici ceux qui m'ont été fournis par M. Adam, fermier de la propriété de Chassy, située près de Tanney, et louée 20,000 fr.

Le prix d'amodiation de l'hectare de pré varie de 80 à 140 fr. Celui de l'hectare de terre de 20 à 40 fr. — La ferme peut nourrir de 150 à 180 pièces de bétail de race bovine, 25 à 30 chevaux, et 100 à 120 moutons.

Les prés sont tous dans les terres argileuses du lias ou des marnes supra-liasiques, les terres en partie dans les mêmes formations et en partie dans les terrains oolitiques.

On voit que si les prés sont loués un peu plus cher que ceux de même nature dans l'arrondissement d'Avallon, les terres le sont beaucoup moins, en sorte qu'il y a à peu près compensation, et que la culture si vantée du Nivernais n'est pas beaucoup plus avancée que la culture routinière de l'Avallonnais. Il est évident que les cultivateurs du Nivernais sont engagés dans une fausse voie. En effet, lorsque par suite de l'ouverture de ses nombreuses routes, le pays put tirer parti de ses vastes prairies, tous les cultivateurs se jetèrent dans une industrie qui donnait alors de grands bénéfices, celles des embauches ; ils tirèrent ainsi un grand profit de leurs fourrages jusqu'alors sans valeur. Mais en se contentant d'engraisser du bétail dans leurs prés, ils laissèrent leurs terres labourables sans fumures et par suite dans un état d'infériorité évident, relativement à celles des contrées voisines.

L'exagération des embauches a rendu *le bétail maigre*, rare et cher, en même temps que le prix d'amodiation des prés s'élevait, de telle sorte que les bénéfices sont aujourd'hui très-restreints et que l'agriculture du pays est menacée d'une véritable crise.

Un bœuf de 6 à 7 ans, pour l'embauche, vaut de 200 à 250 fr., rarement 290 fr. L'embaucheur gagne de 75 à 80 fr. par tête. En moyenne, on engraisse trois bœufs, par campagne, dans 2 hectares. Dans un pré de première qualité, on peut engraisser deux bœufs dans un hectare.

Ainsi, l'embaucheur retire de 2 hectares de pré, qu'il loue en moyenne ensemble 220 fr. environ, un produit brut de 240 fr. au plus. On voit qu'il est impossible qu'il se retire d'affaire avec les prix d'amodiation actuels.

Une ferme de 20,000 fr. comme celle de Chassy, dans l'arrondissement d'Avallon, composée de terres de qualité moyenne du lias et des argiles supra-liasiques, contiendrait 80 hectares de prés, à 80 fr. l'un. 6,400 f. »
340 hectares de terre de qualité moyenne, à 40 fr. . . . . . 13,600 »

Total. . . 20,000 »

Elle nourrirait, d'après les proportions indiquées à la note K : 34 chevaux, 71 bœufs ou vaches, 111 moutons mérinos, 311 moutons de race commune.

Ces chiffres prouvent que les cultures de la ferme de Chassy, qui passe pour

une des meilleures du Nivernais, ne permettent pas d'élever beaucoup plus de bétail que celles de nos simples paysans. Si on la comparait à une des cultures avancées de l'Avallonnais, à celle de M. de La Brosse, par exemple, on reconnaîtrait son évidente infériorité.

Tout ce qui précède prouve donc qu'il y a exagération dans tout ce qui a été dit des progrès de la Nièvre en agriculture. Elle est, sans doute, sortie depuis quelques années d'un véritable état de barbarie, par les efforts réunis de quelques hommes remarquables ; mais il s'en faut de beaucoup qu'elle ait dépassé les voisins, et désormais, pour rentrer dans la voie du progrès, elle devra évidemment quitter la route qu'elle a suivie jusqu'ici, et chercher à produire des fumiers à l'écurie au lieu de les disperser dans ses prés d'embauche.

M

Pour bien se rendre compte de ce qu'il serait possible de faire dans la formation oolitique, il faut étudier les cultures des localités voisines de l'arrondissement où se trouve cette nature de terrain.

L'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, dans la Côte-d'Or, presqu'entièrement oolitique, a obtenu depuis quelques années des améliorations très-remarquables, par le développement des belles races ovines. On comprend qu'il m'a été impossible de faire une étude générale du pays. Je me suis contenté de réunir des documents très-complets sur une commune dont les progrès agricoles me semblent remarquables, et qui est dans une position très-comparable à celle de nos communes oolitiques sèches, telles que Annoux, Précy-le-Sec, Brosses, etc.

Coulmier-le-Sec (c'est le nom de cette commune) est situé sur la route de Montbard à Châtillon, au point le plus élevé du plateau aride qui sépare la Seine de la Brenne, à 20 kilomètres environ de Montbard, à 13 kilomètres de Châtillon.

La commune ne possède pas un hectare de pré ; elle est à 8 kilomètres au moins d'une source ou d'un cours d'eau quelconque. Lorsque la mare qui se trouve au milieu du village vient à tarir, les habitants vont à 8 kilomètres chercher de l'eau pour leur bétail.

Voici au reste un relevé du cadastre fait en 1811, qui donnera une idée très-nette de l'état des terres de cette époque :

Bois de toute classe.				706 h. 09 c.
Terres labourables.	de 1re classe	99 h.	36	2,440 97
	de 2e classe	222	89	
	de 3e classe	802	58	
	de 4e classe	784	73	
	de 5e classe	527	16	
Jardins et vergers.		4	25	
Terrains improductifs de toute nature.				7 09
	Surface totale. . .			3,154 15

On voit qu'à cette époque la commune ne renfermait que 326 hectares

environ en 1re et 2e classe et en nature de jardin, soit un peu plus du huitième des terrains en culture. Comme je l'ai dit plus haut, elle ne possède ni prés ni cours d'eau.

Avec d'aussi misérables ressources, elle nourrit aujourd'hui :

2,012	moutons métis, dont moitié de la première force.	
1,000	brebis,	id.
673	agneaux,	id.
19	béliers,	id.
3,704	individus de race ovine.	
1	taureau.	
17	bœufs.	
122	vaches.	
140	individus de race bovine.	
133	chevaux.	
2	ânes.	

Soit par 100 hectares de terrain (déduction faite des bois et des terres improductives) :

152	têtes de race ovine.
0,70	bœufs.
5	vaches.
5,70	têtes de race bovine.
5,40	chevaux.

Pour les terrains oolitiques de l'arrondissement d'Avallon, ces nombres sont :

51,40	têtes de race ovine.
16,00	têtes de race bovine.
3,11	chevaux.

Ne considérons ici que les races ovines qui sont évidemment celles qui doivent dominer dans les terrains oolitiques. On voit d'abord que le nombre d'individus nourris par 100 hectares, dans la commune de Coulmier, est trois fois plus grand que le chiffre correspondant de l'arrondissement d'Avallon.

Cependant, plusieurs communes oolitiques de cet arrondissement possèdent des ressources que n'offre pas celle de Coulmier. Ainsi, les communes de Civry, Massangis, Sermizelles, Saint-Moré, Voutenay, Brosses, Asnières, Chamoux, Châtel-Censoir, etc., possèdent de bonnes prairies, ou des terres de vallées d'une extrême fertilité. Joux-la-Ville, Santigny ont un territoire bien plus fertile.

Si l'arrondissement d'Avallon avait su développer les races ovines dans la même proportion que Coulmier-le-Sec, il compterait aujourd'hui, sur ses 25,000 hectares de terrains oolitiques, 38,000 moutons, brebis ou agneaux, dont la moitié de belle race, tandis qu'aujourd'hui il en possède seulement 14,300, dont 3,500 environ de race mérinos.

En augmentant le nombre de leurs moutons, les habitants de Coulmier ont nécessairement amélioré leurs cultures. L'agriculteur très-intelligent, M. Charles Rousselet, auquel je dois la plus grande partie des renseignements

contenus dans cette note, m'assure que la quantité des terres de 1re classe a plus que doublé, depuis la confection du cadastre. Il est probable que toutes les autres classes de terres labourables se sont améliorées dans la même proportion.

On peut se demander comment, sans prairies naturelles, on peut nourrir une si grande quantité de bétail. Ce beau résultat est dû à la culture des plantes fourragères qui a pris un développement considérable dans la commune.

On cultive partout le sainfoin dans les terres médiocres, la luzerne dans les sols plus profonds; le trèfle, la minette, les jarrosses, les légumes de toutes sortes occupent une grande partie des jachères. Aussi, les années d'extrême sécheresse exceptées, on peut affirmer que la commune tire rarement des foins des riches prairies des vallées voisines.

Une personne avec laquelle je parcourais le territoire de Coulmier, me disait, en me montrant tout le plateau qui se développait devant nous : En 1825, à 100 écus l'hectare, on pouvait choisir dans tous les terrains que vous voyez; aujourd'hui les terres à 1,000 écus n'y sont pas rares.

Tous les assolements suivis dans cette commune, quoique irréguliers, dérivent de l'assolement triennal. La triennalité est fréquemment interrompue par l'introduction, dans la culture, de la luzerne et du sainfoin.

Voici le détail de l'assolement suivi par M. Charles Rousselet.

Il divise ses terres en quinze parties, dont chacune reçoit successivement les cultures suivantes :

1re	année,	luzerne en sainfoin	sur jachère.
2e	id.	id.	de 2 ans.
3e	id.	id.	de 3 ans.
4e	id.	id.	de 4 ans.
5e	id.	blé	sur défriche.
6e	id.	avoine.	
7e	id.	racines	sur fumier d'hiver.
8e	id.	blé.	
9e	id.	avoine avec jeune trèfle plâtré.	
10e	id.	trèfle en vesces.	
11e	id.	blé.	
12e	id.	avoine.	
13e	id.	pâturage avec forte fumure.	
14e	id.	blé.	
15e	id.	avoine avec semis de prairie plâtrée.	

Cet assolement, comme on le voit, n'est que l'assolement triennal à cultures irrégulières, interrompu par la culture des sainfoins et des luzernes.

Dans un moment donné, les cultures de tout le domaine sont ainsi divisées :

1/3 des terres en prairies de toute nature, luzerne, sainfoin, trèfle; 4/15 en blé; 4/15 en avoine; 1/15 en légumes; 1/15 en pâturage (minette, vesces d'été). Le trèfle paraissant, la 10e année, toutes les terres passent en prairie tous les six ans. Le trèfle, d'ailleurs, ne revient que tous les 15 ans, la luzerne ou le sainfoin tous les 10 ans.

Les terres ne sont fumées que deux fois tous les 15 ans, ce qui permet de faire les fumures très-fortes. Les deux récoltes de blé qui ne sont pas fumées viennent sur défriche de trèfle, ou après le repos résultant des cultures de la luzerne ou du sainfoin.

Dans la même période, il y a deux plâtrages. M. Rousselet plâtre sur la jeune plante après la moisson.

Cet assolement est mis en pratique par M. Charles Rousselet et son frère, à Coulmiers, et dans une autre propriété qu'ils possèdent à quelques lieues de là (toujours dans les terrains oolitiques). M. Rousselet prétend qu'il améliore étonnamment les terres; qu'ainsi tel terrain qui ne donnait, avant son application, que 9 hectolitres à l'hectare, en produira 12 à l'expiration de la 6e année, et 15 à 18 après la rotation complète.

Evaluons maintenant les produits bruts, en supposant l'amélioration incomplète encore et le rendement en blé de 12 hectolitres, et celui d'avoine de 15 seulement, on aura pour 15 hectares:

5 hectares	luzerne, sainfoin ou trèfle, à 150 fr. l'hectare	750 f.	» c.
4	id.	blé ou 48 hectolitres à 17 fr. 50 c. l'hectare.	840	»
4	id.	avoine ou 60 hectolitres, à 6 fr. 25 c. l'hectare.	375	»
1	id.	légumes	300	»
1	id.	en pâturage.	150	»
		Total	2,415	»

Soit, pour un hectare, 161 fr.

Si l'amélioration complète était obtenue, ou si le rendement des terres en blé était porté à 18 hectolitres, le produit total serait porté à 2,985 fr.

Soit, par année, à 200 fr.

Voici comment M. Rousselet évalue le produit net d'un domaine de 100 hectares de toutes classes, en supposant le rendement en blé de 12 hectolitres, et celui de l'avoine de 15 hectolitres à l'hectare.

CAPITAL.

100 hectares, à 900 fr. l'un.			90,000 f.	» c.
Bâtiments.			12,000	»
Mobilier.	5 chevaux	2,000	13,400	»
	4 vaches.	600		
	250 brebis	7,500		
	4 béliers.	800		
	Instruments aratoires.	2,500		
Avances pour frais de culture.				
Cultures et semences de 26 hect. 67 de luzerne et sainfoin		800	12,000	»
Cultures et semences de 26 hect. 67 de blé		1,600		
id. id. avoine		800		
id. 6 hect. 67 de trèfle ou vesces.		200		
Cultures et semences de 26 hect. 67 de pâturage.		200		
id. id. de racine.		200		
Mobilier de maison		7,000		
Réserve pour dépense courante		1,200		
	Total.		127,400	»

PRODUITS.

26 hect. 66 de blé, produisant environ 320 hectol.			
A déduire, pour semence, 60 et 60 pour consommation	120		
Reste à vendre. . . .	200 hectol.		
à 17 fr. 50 c. . . .		3,500	4,000 f. » c.
26 hect. 67 d'avoine, produisant. . .	400		
Semence et consommation des chevaux.	320		
Reste à vendre. . . .	80 hectol.		
à 6 fr. 25 c.		500	
Laine de 250 brebis produisant 2 kilog., à 5 fr.			2,500 »
130 agneaux à vendre (on conserve 60 femelles).			2,400 »
50 brebis de bonne réforme.			1,000 »
Total.			9,900 »

FRAIS.

3 domestiques.	660	3,840 »
2 bergers.	400	
1 servante	160	
Fauchaison.	200	
Moisson.	480	
Culture des racines	400	
Entretien du matériel	400	
Acquisition de son, pain, sel pour le troupeau.	400	
Dépréciation des chevaux.	250	
Frais de moisson.	500	
Reste pour bénéfice et intérêts du capital.		6,060 »

On voit que si le propriétaire fait valoir lui-même, il retire à peu près l'intérêt de son argent à 5 p. °/o. Si le domaine est amodié à un fermier, il faut déduire, de la somme ci-dessus, le prix de location ou environ 3,000 fr., et il restera pour intérêts du mobilier et des avances, et pour bénéfice, 3,060 fr.

Avec l'ancien assolement triennal, encore suivi sur une grande partie du territoire de Coulmiers, et généralement adopté dans toutes les terres oolitiques d'Avallon, on a pour produit brut de 3 hectares :

1	hectare	de jachère.	» f.	» c.
1	id.	de blé. 9 hectol., à 17 fr. 50 c.	157	50
1	id.	d'avoine, 12 hectol., à 6 fr. 25 c.	75	
		Total.	232	50

Et pour 1 hectare, 77 fr. 50 c.

Suivant M. Rousselet, un domaine de 100 hectares, cultivé dans ce système ne rend pas, déduction faite des frais de culture, plus de 2,440 fr., c'est-à-dire que le produit ne suffit pas pour payer le fermage.

En comparant le produit net au produit brut, on trouve qu'avec l'assolelement de M. Rousselet, on a produit brut par hectare. . . 161 f. » c.
produit net du fermier. . . 30 60

On voit que les frais et le fermage absorbent près des 4/5 du produit brut.

Il doit en être ainsi dans de mauvaises terres comme celles qui forment l'ensemble des terres oolitiques, où les frais de culture sont presques les mêmes que dans de bonnes terres, et où les produits bruts sont bien plus faciles.

M. Rousselet convient qu'il n'y a presqu'aucun avantage à cultiver les terres de 4e et de 5e classe, qui forment la moitié des terres oolitiques. En les plantant de pins sylvestres, on diminuerait dans une proportion énorme les frais de cultures et on améliorerait considérablement les bonnes terres, puis qu'on aurait pour produire le fumier 5 brebis par hectare, tandis que dans les calculs précédents on n'en compte que 2 1/2. On aurait au moins la même masse de produits bruts, peut-être un tiers de frais de moins et en outre la moitié du sol planté en pins sylvestres.

N

J'ai visité avec un vif intérêt les cultures des environs de Cambrai, et notamment celles d'un riche agriculteur qui fait valoir ses propriétés et d'autres terrains qu'il amodie au prix énorme de 180 fr. l'hectare (1).

Le sous-sol de toute la contrée est la craie; il est très-perméable, car l'Escaut, qui occupe le fond de la principale vallée du pays, n'éprouve pas de fortes crues. Cette rivière paraît alimentée par des sources très-nombreuses disséminées sur toute la longueur de son cours, et qui arrosent des prairies tourbeuses et d'une qualité médiocre. Les vallées secondaires sont cultivées jusqu'au fond; on n'y remarque ni ruisseaux ni prairies. Les eaux pluviales s'infiltrent dans le sol au lieu même où elles tombent; car les champs sont cultivés à plats, sans raies, comme dans nos pays, et on y remarque très-peu de fossés ou de rigoles destinés à recevoir les eaux pluviales.

Le sol est formé d'une alluvion argilo-sableuse assez grasse pour qu'on puisse l'exploiter comme terre à briques. En général, cependant il est plus léger que nos aubues.

M. L.... fait valoir 150 hectares de terre; il suit l'assolement triennal dans l'ordre suivant :

1re année, sur une très-forte fumure (de 40 à 45 voitures à trois chevaux de

(1) Ce prix se décompose ainsi :

Prix nominal d'amodiation	150 f.	» c.
La 1re année d'un bail de 9 ans se paie double, ce qui augmente chaque année de	16	67
Impôts mis à la charge du fermier, qui doit être au moins de. .	13	33
Prix total. . .	180	»

fumier à l'hectare), betteraves (1) qui se consomment dans une sucrerie exploitée en même temps que la ferme;

2° Après les betteraves, blé ou escourgeon ;

3° Après les blés, trèfles ou autres plantes fourragères.

Les récoltes de chaque nature donnent des produits énormes; M. L.... estime que l'hectare de betteraves produit moyennement de 40 à 50,000 kil. de racines et que l'hectare de blé donne 36 hectolitres de grain et 7,500 kil. de paille.

Calculons d'après ces données le produit moyen d'un hectare pendant une triennalité :

1re année,	45 mille kilog. de betteraves, à 16 f. le mille. .	720 f.	» c.
2e id.	36 hectolitres de blé, à 17 f. 50 l'un.	630	»
3e id.	Plantes fourragères, environ	300	»
	Total pour 3 ans. . .	1,650	»

Moyenne pour une année, 550 fr.

On voit que le prix de l'amodiation de l'hectare, qui paraît si énorme au premier abord, surtout si on le compare à celui des meilleures terres de nos pays, n'est en définitive que le tiers du produit brut.

Ces résultats si remarquables de la culture ne sont pas dus seulement à la bonne qualité des terres. On doit aussi les attribuer aux améliorations obtenues de longue main par des fumures extraordinaires et par une culture très-intelligente. Ce qui le prouve, c'est que les bois défrichés dans les meilleures conditions possibles ne peuvent se louer que 75 fr. l'hectare, et qu'on estime dans le pays qu'il ne faut pas moins de 18 années pour les amener à un degré de fertilité comparable à celui des autres terres.

Nous examinerons donc : 1° le système de culture suivi dans le pays ; 2° le mode de production des engrais.

Le système de culture est basé sur ce principe :

Maintenir constamment le sol dans un état de propreté et d'ameublissement parfait. Aussitôt qu'une récolte est enlevée, le terrain est labouré au moyen d'un instrument nommé bineau, qui fend et soulève le sol, mais sans le renverser, comme le fait notre charrue. Le labour au bineau est très-expéditif, il permet de faire deux tiers d'hectare par jour au moins.

Lorsque, par le contact de l'air, la terre est suffisamment préparée, on lui donne autant de coups de herse qu'il en faut pour en ameublir parfaitement la surface. Cette première préparation faite, si la terre doit recevoir des betteraves ou de l'œillette au printemps suivant, on enterre les engrais depuis le mois d'octobre jusqu'au printemps, au fur et à mesure de leur production.

(1) Dans le pays, la culture de la betterave n'est pas générale; elle est remplacée ordinairement par une récolte grasse (colza ou œillette).

Pour la culture du colza, le transport des fumiers se fait en été. Avant de mettre des blés sur une fumure, on y fait toujours une récolte de plantes sarclées.

La semaille, quelle qu'elle soit, est toujours précédée d'un coup de charrue suivi d'autant de coups de herse qu'il en faut pour mettre le terrain dans le meilleur état possible.

La charrue employée est sans roues; elle ressemble beaucoup à l'araire de M. de Dombasle.

Le blé se sème après la betterave, l'œillette ou le colza, à peu près comme dans nos pays; l'espèce préférée est le blé blanc qui verse difficilement.

Les plantes fourragères les plus généralement adoptées sont: le trèfle, les fèves, le seigle récolté en vert, les pois, etc. La culture de ces plantes ne diffère pas de celle adoptée dans l'Yonne; le trèfle se sème toujours sur le blé.

DES ENGRAIS.

Les agriculteurs qui, comme M. L..., ont à leur disposition les produits d'une sucrerie, emploient deux espèces d'engrais : les composts et le fumier ordinaire.

Composts. Voici comment M. L... forme ses composts. Série de couches de 15 à 20 centimètres d'épaisseur de diverses substances placées dans l'ordre suivant, à partir de la couche inférieure :

1° Terre provenant du lavage des betteraves;
2° Produit de la défécation des sucres;
3° Chaux vive;
4° Paille;
5° Cendres de tourbe.

Lorsque la chaux est éteinte, on recommence au-dessus du tas une nouvelle série de couches dans le même ordre.

La masse est abandonnée à elle-même pendant 15 à 18 mois; puis, avant de l'employer, on opère un mélange complet des matières.

L'emploi de cet engrais se fait peu de temps avant la semaille. On l'enterre au moyen d'un labour léger. La dose par hectare est, dans la culture de M. L..., de 24 voitures à trois chevaux.

FUMIER ORDINAIRE.

La production du fumier se fait en engraissant à l'écurie des bœufs, des vaches ou des moutons, soit au printemps pour la fumure des colza, soit en automne pour la fumure des betteraves et de l'œillette.

M. L..., à partir du 15 décembre, a constamment à l'engrais 100 bœufs ou vaches, 300 moutons, une centaine de porcs. Ce bétail est acheté, soit au printemps, soit dans le cours de l'été; jusqu'à l'automne, les bœufs sont envoyés au pâturage ou mangent des pulpes de betteraves dans une vaste cour où ils sont abandonnés sur le fumier même. Les moutons fument les champs par des parcages jusqu'aux premiers froids. A l'écurie, la nourriture se compose principalement de pulpes de betteraves.

Les petits cultivateurs suivent le même système sur une moins vaste échelle mais ils remplacent la pulpe au printemps par des fourrages verts, en automne par des betteraves et un peu de foin.

Les bénéfices de la vente du bétail gras couvrent, en général, les frais de nourriture, en supposant les betteraves estimées de 16 à 18 fr. et les fourrages de 40 à 50 fr. le mille kilog.

On donne à un bœuf environ 50 kilog. de betteraves et 5 kilog. de foin par jour, à une vache 30 kilog. de betteraves et 2 kilog. 50 de foin.

Voici les résultats obtenus par un cultivateur qui a adopté ces doses ;

Trois vaches achetées ensemble 315 fr. ont été maintenues à l'écurie pendant 120 jours ; elles ont consommé 10,800 kilog. de betteraves, 900 kilog. de foin, et ont été revendues 550 fr. Le bénéfice 235 fr. représente la valeur

de 10,800 kilog. de betteraves, à 16 fr. le mille	172 f.	80 c.
de 900 bottes de foin, à 25.	22	50
Perte de nourriture, faux frais divers et bénéfice.	39	70
Total pareil. . . .	235	»

Ordinairement on compte le fumier pour le bénéfice net ; malheureusement, il m'a été impossible de savoir à combien on évaluait la quantité produite par tête de gros bétail engraissé.

Le principe suivi pour la production du fumier est donc celui-ci :

Elever peu de bétail, en engraisser le plus possible à l'écurie ; éviter surtout de faire manger des pailles.

O.

TABLEAU DES PRINCIPALES CARRIÈRES DE L'ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

NOMS des communes.	NOMS et emplacements des carrières.	NATURE des matériaux qui en proviennent.	La carrière est-elle exploitée ?	NOMS des formations dans lesquelles sont ouverte les carrières.
		CANTON D'AVALLON.		
Annay-la-Côte. .	Plateau du Boudet,	marne pour les terres,	non	oolite inférieure terre à foulon.
	Entre le Porroin et le Montoison,	chaux grasse,	oui	grande oolite.
	Couronnement de la côte d'Annay,	excell. moellon et b. pier. p. route	peu	oolite inf. calcair à entroques.
Annéot.	Plateau des Arpannats,	b. moellon et b. pier. p. routes,	peu	lias, calcaire à gryphées arquées.
Avallon	Champien près de la nouv. route n° 6,	chaux grasse,	oui	id.
	Les Terres-Blanches près de l'ancienne route n° 6,	bon moellon,	oui	id.
	Le Pavillon, route départementle n° 6,	bonne pierre p. route,	oui	id.
	Méluzien, vallée du Cousin,	très-bons pavés,	oui	granite.

NOMS des communes.	NOMS et emplacements des carrières.	NATURE des matériaux qui en proviennent.	La carrière est-elle exploitée ?	NOMS des formations dans lesquelles sont ouvertes les carrières.
OMECY-S.-VAULT.	Couronnem' de tous les coteaux,	tr.-b. moellon et b. pier. p. route	peu	oolite inf. calcaire à entroques.
TAULE	Les Craies,	bonne pierre p. route.	oui	lias, calc. à gryphées arquées.
	Montagne de Chaumot,	pier. médiocre p. route et pour la bâtisse,	oui	argiles supra-lias. calcaire à gryph. cymbium.
	Vassy-lès-Avallon,	ciment de Vassy,	oui	arg. s.-lias. au-des. du cal. à gr. cym.
	Coteau de Sardolles,	excellente pierre p. route,	oui	oolite inf. calcaire à entroques.
	id.	lave médiocre p. toiture,	oui	oolite inférieure, terre à foulon.
IROLLES	Tout le couronnement du liassin,	excel. moellon p. route,	peu	oolite inf. calcaire à entroques.
	de Girolles,	bonne lave,	peu	id.
LAND	Coteaux du Saulce et du Grand-Island,	bonne pierre p. route,	peu	lias, calc. à gryphées arquées.
	Ruisseau du Grand-Island, rive droite,	excellente pierre p. route,	peu	grès du lias.
	Sommet du bois de la Bécasse,	excellente pierre p. route,	non	oolite inf. calcaire à entroques.
EVAULT	Carrière du Saunois,	bonne pierre p. route,	oui	lias, calc. à gryphées arquées.
	Côte du Vault et de Vermoiron, presq. au sommet,	id.	non	oolite inf. calcaire à entroques.
	Lavières de Valloux,	lave médiocre p. toiture,	oui	oolite inférieure, terre à foulon.
UCY-LE-BOIS. . .	La Soisette et le Chanet,	bonne pierre p. route,	oui	oolite inf. calcaire à entroques.
	Vallée du Vau-de-Bouche, aux abords de Lucy,	id.	non	id.
	Les Tournants de Lucy-le-Bois,	mauvaise pierre de taille,	oui	grande oolite.
AGNY	Bois de la Vallée-du-Cousin près de Méluzien,	très-bons pavés,	oui	granite.
	Carrières des Chaumes près les bois de Rugny,	bonne pierre p. route.	oui	lias, calc. à gryph. arquées.
	Le long du chemin de la Tuilerie à Charbonnière,	id.	non	id.
NADES	Promontoire de Menades à gauche en regardant Pierre-Perthuis,	id.	peu	id.
	id. à droite,	chaux hydrauliq.	non	lias, calcaires infrs.

NOMS des communes.	NOMS et emplacements des carrières.	NATURE des matériaux qui en proviennent.	La carrière est-elle exploitée ?	NOMS des formations da lesquelles sont ouv les carrières.
Menades	Bois entre Menades et Island et champs voisins,	tr.-bonne pierre p. route,	non	grès du lias.
Pontaubert . . .	Champs d'Orbigny et de Champien,	bonne pierre p. route,	oui	id.
Sauvigny-le-Bois.	Bierry, champs de la Pierre,	id.	oui	lias, calc. à g phées.
	Montorge, plateau de Montjalin,	médiocre pierre p. route,	oui	arg. s.-lias. cal gryp. cymbiu
	Près le bois de la Trognette,	terre à briques,	oui	argiles supra-l siques.
Sermizelles . . .	Le Champ-Paulot,	moellon médioc.	oui	oolite inférieu terre à foulon
Tharot.	Couronnement de la côte de Tharot,	excellente pierre p. route.	non	oolite inf. calca à entroques.
	CANTON DE GUILLON.			
Anstrudes	Au-dessus d'Anstrudes, Souillats,	excellente pierre de taille,	oui	grande oolite.
	Entre Anstrudes et Vassy, au-dessus de la route,	excellente pierre p. route,	oui	oolite inf. calca à entroques.
CiserY	Champs de Talus, dépression de Brécy,	bon moellon et pierre p. route,	oui	lias, calcaire gryphées.
Cussy-les-Forges.	»	»	»	»
Guillon	Coteaux de la montée Bouchard de Savigny,	»	»	»
	Du moulin de Lautarse,	bonne pierre p. route,	peu	calcaire à gryp arquées.
	Montagne de Vaise,	tr.-b. moellon et pierre p. route, assez b. pier. de taille, b. lave,	oui	oolite inf. calcai à entroques.
Marmeaux	Couronnement de la vallée.	bon moellon, b. pierre p. route,	peu	id.
Montréal	Montilon,	bon moel., petite pierre de taille,	oui	id.
Pisy	Couronnement de la vallée,	bonne pierre p. route,	peu	id.
Saint-André. . .	Carrière du champ d'Emon,	id.	oui	lias, calc. à gr phées arquées.
	Champs entre Saint-André et Brécy,	chaux hydraulique,	non	arg. s.-lias. ca à bélemnites.
Santigny	Bords de la vallée,	bon moellon, b. pierre p. route,	peu	oolite inf. calcai à entroques.
Sauvigny-le-Beu.	Petite vallée au-des. de Sauvigny,	id.	peu	lias, calc. à gr phées arquées.
Savigny.	Petites vallées à Savigny et à Chevann.	id.	peu	id.

NOMS des communes.	NOMS et emplacements des carrières	NATURE des matériaux qui en proviennent.	La carrière est-elle exploitée?	NOMS des formations dans lesquelles sont ouvertes les carrières.
ceaux	Au-dessous de Villerot et Maison-Dieu, à droite,	id.	oui	id.
hisy.	Couronnement de la vallée à Thisy,	pierre de taille dure, b. moellon,	oui	oolite inf. calcaire à entroques.
révilly	Près le chemin de Trévilly à la Boucherasse,	chaux hydraulique,	non	arg. s.-lias. calc. à bélemnites.
assy.	Couronnement de la vallée de Bornant,	bon moellon, b. pierre p. route,	peu	oolite inf. calcaire à entroques.
ignes	Montagne de Cormarin,	b. moel., lave et b. pier. p. route	oui	id.

CANTON DE L'ISLE.

ngely.	Promontoire d'Angely,	moellon et pierre méd. p. route,	peu	arg. s.-lias. calc. à gryp. cymbium.
nnoux, Civry . .	Tout le finage,	moellon et laves médiocres.	peu	grande oolite.
thie.	»	»	»	»
lacy.	Couronnement de la vallée du Serein,	bon moellon, b. pierre p. route,	peu	oolite inf. calcaire à entroques.
	Au bord du chemin à Pancy,	calcaire à ciment de Vassy,	non	arg. sup.-liasiques
outarnoux . . .	Champ Rotaro,	b. pierre de taille un peu tendre,	oui	grande oolite.
	Creux-Râteau,	excellente pierre de taille dure,	oui	id.
oux	Tout le finage,	moellon gelisse, chaux hydraul.,	peu	oolite moyenne, argile d'Oxford.
L'Isle	Carrières des Lées,	excellente pierre de taille dure,	oui	grande oolite.
	Couronnement de la vallée du Serein,	bon moellon, b. pierre p. route,	peu	oolite inf. calcaire à entroques.
assangis	Carrière de Massangis,	belle pierre de taille dure,	oui	grande oolite.
issangis	Contour du cirque de Dissangis,	bon moellon et pierre p. route,	peu	oolite inf. calcaire à entroques.
récy-le-Sec. . .	Tout le finage,	moellon gelisse, chaux hydraul.,	peu	oolite moy. argile d'Oxford.
rovency.	Couronnement de la Tour-de-Pré,	bon moellon, b. pierre p. route,	oui	oolite inf. calcaire à entroques.
	Etage moyen du coteau du Vau-de-Bouche,	moellon médioc.	peu	arg. s.-lias. calc. à gryp. cymbium.
ainte-Colombe .	Chapeau du promontoire de Ste-Colombe	bon moellon, b. pierre p. route,	peu	oolite inf. calcaire à entroques.
alcy.	Couronnement de la vallée du Serein,	id.	peu	id.

CANTON DE QUARRÉ-LES-TOMBES.

Dans le canton de Quarré on n'exploite que des carrières granitiques pour mo lon brut. Ces exploitations manquent absolument d'intérêt et n'ont d'ailleurs ri de fixe attendu que la qualité du granite varie tellement qu'on est obligé de chang à chaque instant de carrière lorsqu'on a besoin d'une quantité considérable matériaux.

CANTON DE VÉZELAY.

NOMS des communes.	NOMS et emplacements des carrières.	NATURE des matériaux qui en proviennent.	La carrière est-elle exploitée ?	NOMS des formations dan lesquelles sont ouve les carrières.
ASNIÈRES	Avrigny,	pierre de taille assez bonne,	oui	grande oolite.
	Champs du dessus d'Asnières,	silex excellent p. route,	peu	origin. incertain
BLANNAY	Rives de la Cure en amont,	b. moellon, pier. p. route,	oui	oolite inf. calcai à entroques.
BROSSES	»	»	»	»
CHAMOUX	Champ de Chamoux,	excellent silex p. route,	oui	origin. incertain
CHATEL-CENSOIR	Hauteurs de Châtel-Censoir,	id.	peu	id.
	Montagne de Saint-Pèlerin,	bon moellon, b. pierre de taille,	oui	oolite moy. cora rag.
	Moulin des Alouettes	pierre de taille gelisse,	oui	grande oolite.
	Plateaux entre Domecy et Uzy,	excellente pierre p. route,	peu	grès du lias.
FONTENAY	Couronnem[t] des coteaux de Pouilly,	bon moellon, b. pierre p. route,	peu	oolite inf. calcair à entroques.
	Fontenoy, Seuvres,	id.	id.	id.
GIVRY	Coteaux de la Colombière,	id.	oui	id.
LICHÈRES	»	»	»	»
MONTILLOT	»	»	»	»
ASQUINS	Plateaux au-dessus d'Asquins,	excellent silex p. route,	non	partie superf. d la grande oolite
PIERRE-PERTHUIS	Plateaux au bord de la Cure,	id.	non	grès du lias.
	Tranchée sur le chemin d'Izy à S[t]-Père,	chaux hydrauliq.	non	lias, calcaires inférieurs.
	Même chemin vers la limite de S[t]-Père,	bon moellon,	non	lias, calc. à gryp arquées.
SAINT-MORÉ	Près le pont de Saint-Moré,	pierre de taille gelisse,	oui	grande oolite.
	Roches du Tunnel,	silex très-bon p. route,	non	id.

NOMS des communes.	NOMS et emplacements des carrières	NATURE des matériaux qui en proviennent.	La carrière est-elle exploitée ?	NOMS des formations dans lesquelles sont ouvertes les carrières.
THAROISEAU. . . .	Chapeau du Promontoire,	bon moellon p. route,	peu	oolite inf. calcaire à entroques.
VÉZELAY	Au pied de Vézelay, côté de Clamecy,	pierre de taille gelisse,	oui	terre à foulon.
	Plateau des Ferrières et des bois de la Madeleine,	excellent silex p. route,	oui	origin. incertaine.
SAINT-PÈRE. . . .	Pied des coteaux du Val-Poirier,	bon moellon, b. pierre p. route,	peu	oolite inf. calcaire à entroques.
	Couronnement de la montagne,	id.	peu	id.
	Entre Fontenelle et Moncherre,	id.	peu	id.
VOUTENAY	Plateaux à droite de Voutenay et à gauche,	excellent silex p. route,	oui	partie sup^re de la grande oolite.
FOISSY	Bords des coteaux entre Foissy et la Cure,	bon moellon, b. pierre p. route,	peu	oolite inf. calcaire à entroques.

P.

ESSAI PAR LES ACIDES DES DIVERSES NATURES DE TERRE DE L'ARRONDISSEMENT.

INDICATION des localités.	FORMATION géologique.	NATURE de la terre.	ACTION des acides	
AVALLON, la ville,	granite,	noirâtre et arénacée,	effervescence à peine sensible,	sol brûlant évidemm^t mélangé.
id. les Châtelaines,	id.	jaune arénacée,	point d'effervescence,	
DOMECY-SUR-CURE,	grès du lias,	aubue blanchâtre,	p. d'efferves.	terre t.-froide.
AVALLON, la Morlan^de	id.	id.	id.	
DOMECY-SUR-CURE,	argile sup. liasique,	aubue tr.-forte,	point d'effervescence,	terre assez fertile.
PROVENCY, au Col-d'Ancy,	id.	id.	id.	id. très-froide.
GUILLON, le Bois,	arg. s.-lias. fond de la vallée,	terre mixte,	efferv. à peine sensible,	excell^te terre.
id. le Brillot,	id.	aubue,	p. d'efferves.	id.

INDICATION des localités.	FORMATION géologique.	NATURE de la terre.	ACTION des acides	
L'Isle-sur-Serein, près le Pont,	id.	terre de pré mixte,	id.	bonne ter
Cisery, les Chaumottes,	lias,	aubue.	effervescence prononcée,	b. terre fonde.
id. Champs-la-Ville,	id.	terre noire,	id. faible.	b. terre profonde
id. le Village,	id.	aubue légère,	effervescence prononcée,	excell^te te
id. les Rompées,	id.	aubue,	id.	id.
Avallon, le Pavillon	id.	terre noire,	point d'effervescence,	id.
Domecy, le Village,	calcaire à gryp. cymbium,	aubue,	p. d'efferves.	assez b. te
Sauvigny, Croix-Pinechien,	id.	aubue légère,	effervescence prononcée,	id.
Provency, le Village,	id.	id.	id.	id.
Sauvigny, Montjallin	id.	id.	p. d'efferves.	terre méd
Guillon, Sous-Vaire	arg. s.-liasiques mélangées de débris oolitiq.	aubue légère,	effervescence très-vive,	assez b. te
Fontenay-sous-Vézelay, Vignes de Sœuvres, riv. droite	terre oolitique lavée,	terre rouge légère,	id.	terre brûla
Massangis, au-dessus de Tormency,	id.	terre grise du sous-sol,	effervescence énorme,	terre de tr médioc. q lité.
Tormency,	id.	terre rougeâtre superficielle,	efferv. moins vive mais tr.-prononcée,	id. de médi cre qualité

Ces expériences prouvent :

1° Que l'élément calcaire manque complétement dans les granites, les grès lias, les argiles supra-liasiques (sauf dans les parties occupées par le calcaire à g phées cymbium), ou du moins qu'il est combiné avec une autre substance que l'ac carbonique.

2° Que les aubues du lias proprement dit et celles du calcaire à gryphées cy bium contiennent du carbonate de chaux en quantité sensible.

3° Que les terres noires du lias qui reposent cependant presque toujours sur calcaire à gryphées arquées, ne font qu'une faible effervescence. La chaux n'y sera elle pas l'état d'humate ? La couleur noire du terrain et son extrême fertilité se bleraient l'indiquer.

Avant cependant d'employer la chaux dans une des formations indiquées dessus comme en étant dépourvues, il faudrait essayer par les acides la terre de to les champs à chauler. L'expérience est si simple que tout le monde peut la faire.

E. BELGRAND.







Imp. Godard à Par

Victor Petit del et lith

ZELAY

FAÇ

XVe année, 1851

Publications de l'Annuaire de Mr Didron, rue Hautefeuille, 15 à Paris

Perriquet, éditeur à Aux

RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE LA MADELAINE

DE VÉZELAY.

L'arrondissement d'Avallon est remarquable par ses monuments romans. Il semble qu'il doive l'emporter sur les autres parties du département, pour l'ancienneté et pour l'intérêt de ses basiliques comme pour la géologie.

On y trouve bien encore quelques gracieux édifices ogivaux, tels que Saint-Père sous Vézelay et Montréal; mais rien n'est comparable aux monuments romans de Châtel-Censoir, de Saint-Lazare d'Avallon, et de la grande église de la Madelaine de Vézelay.

Le premier est dû à la libéralité des comtes de Nevers, qui possédaient, au XIe siècle, le fief de Châtel-Censoir, et qui y fondèrent alors un collége de chanoines sous l'invocation d'un des deux premiers apôtres du Sénonais. L'église, due à la pieuse libéralité de ces illustres maîtres de nos pays, s'élève encore au sommet de la haute montagne le long de laquelle s'étend Châtel-Censoir. Le chœur et les bas-côtés ont été conservés presque intacts, avec leur caractère original, leurs massives colonnes, leurs voûtes en berceau, leurs chapiteaux chargés d'animaux, de frettes, d'entrelacs, et quelquefois imités de l'antique.

Le second, remarquable par ses portails, est un produit de la générosité des ducs de Bourgogne, seigneurs d'Avallon. Ses portails sont d'une richesse de sculpture merveilleuse, et les artistes qui y ont laissé l'empreinte de leur ciseau étaient assurément des hommes habiles dans l'art de fouiller la pierre et de la dérouler en guirlandes de feuillages. Les colonnes affectent des formes extraordinaires, sont tordues, chargées de frettes, déchiquetées. etc. (1) Les chapiteaux, imités de l'antique, sont parfaitement exécutés.

Le troisième, expression complète et grandiose de l'art roman, dû à l'influence des moines de Cluny, est le seul reste du célèbre monas-

(1) Il y quelques années, un curé de la paroisse, amateur outré de la ligne droite, en a fait redresser quatre qui sont du plus beau poli.

tère fondé par Ghérard de Roussillon; il rappelle les plus grands souvenirs historiques: la croisade de Louis-le-Jeune, prêchée par Saint-Bernard (1), l'insurrection communale des habitants de Vézelay au XIIe siècle, les visites et les pèlerinages de Saint-Louis, etc.

Huit siècles ont passé sur ce monument et l'ont singulièrement ébranlé. Les huguenots ne l'épargnèrent pas lorsqu'ils prirent la ville en 1569. L'abbé Erard de Rochefort en entreprit la restauration, mais elle fut complétement négligée pendant les deux derniers siècles, et la révolution le laissa debout, mais ses ruines ne firent que s'accroître de plus en plus, malgré quelques sacrifices de la ville de Vézelay, qui trouvait le vaisseau beaucoup trop vaste pour ses besoins. Enfin, une ère nouvelle commença pour la vieille basilique, lorsque, en 1840, M. Viollet-Leduc eut été chargé de sa restauration par le gouvernement.

La reconstruction des contre-forts et des couronnements de l'édifice était la première chose réclamée, pour en empêcher la chute annoncée fatalement par d'énormes lézardes. Les toitures ont été refaites en tuiles creuses, excepté sur le grand comble de la nef. On a heureusement modifié le système du toit des bas-côtés du chœur, en divisant la longue et unique pente en trois parties, ce qui a permis d'ouvrir, dans celle du milieu, des lucarnes qui éclairent la galerie intérieure du triforium, et lui donnent un tout autre aspect qu'elle n'avait précédemment.

Les débris des anciennes rosaces des couronnements, ont servi à rétablir ces ornements indispensables des longs combles de l'édifice. On admire, en particulier, l'agencement gracieux des modillons et des rosaces qui règnent sous la toiture des basses nefs.

La tour du nord du grand portail a été, on peut dire, refaite presqu'en entier. Cet énorme travail n'a pas été sans danger, car il s'agissait de soutenir, par des étais, des masses à plus de 36 mètres de hauteur (2).

La restauration de l'intérieur du vaisseau est à peu près finie, et

(1) Une chronique écrite au XIe ou XIIIe siècle, rapporte à l'an 1145, après Pâques que lorsque le roi Louis-le-Jeune prit la croix à Vézelay, il y avait une foule immense. On avait établi une espèce de théâtre de bois, où ceux qui recevaient la croix montaient. Tout à coup l'édifice, trop chargé, s'écroula, mais sans que personne fût blessé, et la partie de l'échafaud où se tenait le roi demeura intacte. Louis-le-Jeune, voulant reconnaître la grâce divine, ordonna de bâtir en ce lieu une église en l'honneur de la Sainte Croix; et bientôt le Seigneur daigna y faire des miracles (Vatican, fonds de la reine Christine, m^{ss} 755.)

(2) La tour a, jusqu'à la plate forme, 36 m. 12 c.

on doit féliciter M. V. Leduc de l'heureux résultat qu'il a obtenu. Le nettoyage des murs et des parties ornementées a fait revivre la couleur primitive de la pierre. Le chœur qui est, comme on le sait, dans le style ogival de la fin du XIIe siècle, est très-gracieux. Les faisceaux de colonnes des chapelles latérales, se détachent en teinte violacée sur le fond jaunâtre de la muraille, et produisent un très-bon effet. On a découvert, sur les colonnes monolythes des travées du sanctuaire, des fresques du XIIIe siècle, et même un morceau de mosaïque incrusté dans la pierre, décoration qui rappelle les basiliques d'Italie. Le rejointoiement des assises, des murailles et des pierres des voûtes, ne fait pas, comme on aurait pu le craindre, un mauvais effet.

Mais, c'est dans les nefs principalement que la restauration a produit le meilleur résultat. Qui a vu Vézelay il y a dix ans, ne reconnaîtrait plus le monument aujourd'hui. Au lieu de l'air humide et de la couleur verdâtre des murs, au lieu de fenêtres étroites et à demi-bouchées, qui donnaient un jour terne et faux, la lumière circule aisément, quoique sans trop d'éclat ; l'humidité a disparu. La variété des teintes grises et jaunes plus ou moins foncées de la pierre, les tons chauds des innombrables guirlandes de rosaces qui courent le long des étages, qui encadrent les arcades des travées, les scènes des chapiteaux dépouillées du badigeon séculaire qui les empâtait, les bandeaux des arcs, des voûtes formant des compartiments alternativement gris et blancs, tout cela donne au vaisseau un aspect de vie et de mouvement extraordinaire.

On n'a certainement rien épargné pour obtenir d'aussi beaux résultats; mais les sacrifices n'ont pas été sans compensation.

J'ai remarqué un fait qu'il est bon de constater. Le chœur a été établi à la fin du XIIe siècle, sans doute après un incendie,

Et comme on avait entamé, à cette époque, deux travées de la nef, et refait les voûtes dans la forme ogivale, M. Viollet-Leduc a cru devoir rétablir ces voûtes dans leur forme primitive. Aujourd'hui, il est impossible, si l'on n'a pas vu l'état ancien, de se douter de ce changement.

Le dessin du portail extérieur, tel que le donne cette année M. V. Petit, me fournit l'occasion d'en dire quelques mots, qui présenteront quelques différences avec la description faite par M. Mérimée (1), et reproduite dans l'Annuaire de 1843.

Les travaux de restauration qu'on y a exécutés, lui ont rendu sa physionomie primitive, au moins pour la tour du sud, la seule qui soit

(1) Dans son ouvrage intitulé : *Notes d'un voyageur dans le midi de la France.*

complète. Le portail est, comme d'ordinaire, composé de trois portes à plein cintre, presque sans profondeur. La porte centrale, gravement mutilée en 93 par un misérable maçon, agent aveugle de l'autorité locale, ne présentait, sur les chapiteaux des colonnes latérales et du trumeau qui soutient le tympan, que des vestiges de sculptures. Le tympan et la voussure étaient nus et plâtrés. Cependant, on devait supposer qu'il y avait quelque ornementation cachée. L'entrepreneur ayant tout dernièrement sondé le mortier, découvrit, en effet, toute une scène d'iconographie. Malheureusement, le maçon vandale avait trop bien joué du ciseau, car on n'aperçoit plus que la silhouette des personnages. Voici ce que j'ai pu en déchiffrer.

Au centre du tympan, le Christ est assis dans une gloire ovale soutenue par des anges. Sur les côtés sont deux scènes que leur état ne permet pas de reconnaître. Sur le bandeau inférieur à gauche, est le Sauveur du monde debout, accompagné des douze apôtres. Le sujet de la scène paraît être le moment où il leur dit : *allez et enseignez les nations*. Trois des apôtres (qui sont à la droite du Christ) sont seuls nimbés (1).

A la suite est une scène effacée ; puis l'on voit, tout à fait à droite, la Madelaine lavant les pieds de Notre-Seigneur.

Les trois cordons de la voussure étaient ornés de statues de saints et d'anges. Une bordure de larges feuilles de chêne encadre toute l'archivolte de la voussure, et des côtés se projettent un lion tenant un monstre et un bœuf broutant des feuilles.

Sous les pilastres de droite de la porte, au-dessus des restes de personnages, on lit ces mots en lettres capitales romaines pures : SCA MARIA et ANGELVS. Doit-on voir là une Annonciation ? Je le crois.

Les tympans des autres portes n'ont jamais été sculptés. La décoration de leurs archivoltes en bandeaux est formée par de larges rosaces et des cordons de têtes plates très-petites. Les chapiteaux des colonnes sont imités de l'antique, ou représentent des oiseaux et des palmettes.

Le fronton du portail central est une adjonction à l'œuvre primitive. Au milieu du XIIIe siècle, on a remplacé la décoration romane par cette construction à jour, qui produit un singulier contraste avec ce qui l'environne, et qui semble avoir été faite pour éclairer davantage les cathécumènes. Je suis porté à croire qu'elle a eu lieu à l'imitation du fronton qui s'élève sur la façade de l'église de Saint-Père-sous-Vé-

(1) Cette singularité peut-elle s'expliquer par l'action du Christ qui commence, ou doit-on chercher une autre interprétation ?

zelay. C'est presque le même motif de statuaire. Ici, comme à Saint-Père, Dieu est assis au sommet du fronton, couronné par deux anges. A ses côtés, un peu plus bas, sont aussi deux statues de femmes, la Sainte-Vierge couronnée et la Madelaine. Les personnages des étages inférieurs n'offrent pas la même analogie, sans doute à cause des objets différents qu'on voulait représenter. Les statues de saint Pierre, saint Paul et saint Jean, sont bien reconnaissables ; les trois autres sont d'un évêque et de deux martyrs.

M. Mérimée, dans son voyage à Vézelay, craignait, avec raison, que ces statues ne tombassent quelque jour sur les passants, car elles étaient peu solides. Elles ont aussi eu leur part dans la restauration, et sont à présent à l'abri de tout danger.

La tour de gauche, qui est restée inachevée dans le moyen-âge, réclame la même réparation intelligente que sa sœur de droite. Celle-ci, dont on achève en ce moment la sculpture du couronnement, est complète et forme trois étages distincts. Au premier, qui porte sur un soubassement de petites arcades simulées, règne un double rang d'arcades à deux archivoltes en boudins, séparées par un cordon de zig-zags ; au-dessus sont trois petites arcades aveugles.

Au deuxième étage, on a répété les deux arcades du bas du premier, mais plus simplement.

Le troisième étage, où doivent être les cloches, s'élance et s'allège. Il est percé de longues baies munies de colonnes reliées par des arcades ogives, formant tores ; sur les angles sont des statues.

Le couronnement de la tour est décoré de cordons, de crosses ou crochets et de feuillages en harmonie avec le dernier étage. Il n'est pas encore achevé. Une balustrade de pierre, qui est de la composition de M. Viollet-Leduc, termine l'édifice. Malgré la pureté de son dessin, il me semble qu'elle est trop délicate pour la hauteur où elle est placée, tant il est difficile de se rendre compte de l'effet des décorations à une si grande hauteur (I).

L'achèvement de la restauration de Vézelay n'est plus que l'affaire de trois ou quatre années. On a dépensé jusqu'ici 450,000 fr. ; il en faudra peut-être encore 200,000. Mais, lorsque cette œuvre sera terminée, quelle affectation donnera-t-on au monument ? Peut-on le laisser à sa seule destination d'église paroissiale d'une commune de 1,500 âmes ?

Les pèlerins qui le visitent aujourd'hui avec des pensées profanes, mais non cependant sans remporter une vive admiration pour la puis-

(1) Trente-sept mètres.

sance des temps de foi qui produisit une si belle œuvre, — les pèlerins chercheront toujours dans la vaste basilique, un clergé suffisant pour la remplir et l'animer. L'église de Vézelay ne pourrait-elle pas devenir une succursale de Saint-Denis, une sorte de collégiale, quelque chose enfin qui soit digne de sa splendeur monumentale ?

QUANTIN,

Archiviste du département.

NOTA. Le beau dessin du portail de l'église de Vézelay, composé par M. Victor Petit, qui accompagne cette notice, en dira plus sur l'aspect du monument que les plus longues descriptions. Je me permettrai donc d'y renvoyer le lecteur.

GUIDE PITTORESQUE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

DESCRIPTION DE LA VALLÉE DE L'YONNE.

VOYAGE NEUVIÈME.

PREMIÈRE PARTIE.

Combien de gens, en se promenant sur les belles rives de l'Yonne, ont regardé couler l'eau sans s'inquiéter beaucoup de savoir d'où elle venait, ni où elle allait. Mais un petit nombre d'entr'eux auront pu se rappeler ces vers de Malherbe :

» Vois-tu, passant, couler cette onde,
» Et s'écouler incontinent;
» Ainsi fuit la gloire du monde,
» Et rien que Dieu n'est permanent. »

L'Yonne, nous disent les dictionnaires de géographie, prend sa source dans les montagnes du Morvan et se jette dans la Seine à Montereau-Fault-Yonne. (*Monasteriolum-fallit-Icauna.*)

Un jour, curieux de voir la source de notre belle rivière, je partis, le sac d'artiste sur le dos. Il y a longtemps de cela déjà, et mes premières impressions de voyage n'ont point été effacées par de nombreuses excursions dans les Alpes et les Pyrénées.

En 1850, j'ai revu la contrée que j'avais parcourue lorsque j'étais écolier; je viens demander aujourd'hui une petite place dans l'*Annuaire de l'Yonne* pour décrire une contrée située hors des limites de notre département. Me permettra-t-on de sortir ainsi du cadre que le Comité de l'Annuaire a tracé à ses collaborateurs. Je le désire et m'appuie sur cette considération : que l'Yonne traversant notre département et lui donnant son nom, il était juste de dire quelques mots du cours supérieur de cette rivière. Je la prendrai à sa source et même un peu au-delà : au Mont-Beuvray. C'est la montagne la plus célèbre dans les annales morvandelles. Des traditions qui se perdent dans la nuit des temps se sont groupées sur son sommet arrondi. Là, des chênes et des châtaigniers séculaires étendent leurs racines tortueuses sur les débris de monuments gaulois, romains et gothiques.

Le voyage que j'entreprends ne demande pas seulement de ma part quelques notions d'archéologie, il exige surtout de vastes études géologiques. Je n'eusse jamais songé à le publier, si M. Gustave Cotteau ne m'avait promis de m'aider. Grâces à l'exquise urbanité de notre jeune savant, déjà célèbre, j'ai pu combler une lacune importante. Nos lecteurs sauront facilement reconnaître la plume du zélé géologue auxerrois.

Une belle route conduit d'Avallon à Château-Chinon, par Chastellux et Lormes. Nous suivrons cette route pour aller en Morvan; nous reviendrons en côtoyant les rives de l'Yonne.

On sait que la ville d'Avallon, l'*Avallonem castrum* antique, est bâtie à l'extrémité d'un vaste plateau, et sur le bord même d'un escarpement considérable formant le versant de droite de la vallée profonde et tortueuse du Cousin. On peut se figurer l'étonnement des voyageurs qui

n'ont traversé Avallon qu'en diligence et par la route de Lyon, lorsqu'on leur assure que cette ville est située sur le bord d'un précipice qui a près de cent mètres de profondeur. Aussi l'étranger éprouve-t-il une surprise extrême et pleine de charme, lorsque, sortant de la ville un brusque tournant de route laisse se développer à ses regards un magnifique panorama, non point en éloignement, mais tout en profondeur. Espérons que bientôt, dans l'Annuaire, une plume avallonaise nous décrira les délicieux points de vue qu'on ne se lasse pas d'admirer en descendant la longue et sinueuse pente de la route qui, enfin, nous amène vers le fond d'une gorge de rochers granitiques aux pieds desquels le bourg de Cousin-le-Pont s'est bloti. Un beau pont de pierre, d'une construction assez hardie, traverse la rivière du Cousin, puis la route monte par une pente rapide le côté opposé de la vallée. Nul ne songe à la fatigue de la montée ; trop de beaux sites captivent l'attention jusqu'au sommet de la côte. De là, on peut entrevoir Avallon, et la vue plonge sur une vaste étendue de pays qui s'éloigne à l'ouest et au nord. On reconnaît les villages de Girolles, Tharot, Annay-la-Côte, Annéot, Étaules et Sauvigny-le-Bois. A droite, la haute montagne de Montmarte ferme l'horizon. (1)

La contrée que nous allons parcourir présente, dans sa configuration, un cachet qui lui est propre. Ces montagnes mamelonnées ou coniques, ces roches aux pentes abrutes, ces vallées étroites, contournées, profondément encaissées, indiquent combien de révolutions, aux époques géologiques les plus anciennes, ont successivement bouleversé le sol d'origine plutonienne.

La route s'avance maintenant sur un terrain ondulé, couvert par des bois considérables ; ici commencent réellement les forêts du Morvan. Nous nous dirigerons presque constamment sur le sol granitique dont nous avons vu, dans la vallée du Cousin, les premières et hautes roches. Cependant, de loin en loin, la route traverse quelques lambeaux de ces terrains d'arkose si curieux à étudier et qui, tant de fois déjà, ont été l'objet de savantes observations. Quelques pauvres maisons isolées adoucissent l'aspect un peu sauvage du pays. On s'aperçoit très-vite que la rivière est la limite d'une contrée bien différente de la nôtre. Ici les habitants ont eu le bon esprit de garder, pour leurs vêtements, la forme ancienne ; elle était encore il y a vingt ans à peine ce qu'elle fut durant des siècles. Mais depuis que des routes sillonnent, dans tous les sens, le département de la Nièvre, les marchands d'habits sont venus et ont apporté avec eux la blouse démocratique, égalitaire et sociale. Dans le haut-Morvan, nous pouvont dessiner encore, d'après nature, les anciens costumes portés par les vieux habitants. Les jeunes gens ont déjà



beaucoup modifié les leurs. Dans cinquante ans tout ce pays sera transformé ; on cherchera vainement les traces des antiques coutumes, et aussi le souvenir d'une foule de croyances que nos esprits-forts d'aujourd'hui traitent de superstitieuses.

A 7 kilomètres d'Avallon, la route laisse à gauche le hameau assez important de Montmardelin ; au-delà on aperçoit celui du Meix situé sur l'un des points les plus élevés de la contrée. A peine après avoir dépassé Montmardelin, la route pénètre dans un bois et presque aussitôt on laisse à quelques pas à droite un monticule couvert de mousse et de pierrailles. Ce sont les restes d'une villa antique, dans laquelle on découvrit une belle mosaïque, et aussi divers objets. Les fouilles furent ordonnées et conduites avec soin par M. le comte de Chastellux qui, depuis, fit transporter à son château que nous admirerons bientôt, la précieuse mosaï-

(1) Voir l'Annuaire de 1850.

que (1). De nouvelles fouilles pourraient amener la découverte d'objets intéressants. D'ailleurs les bois de Cérée (Céres disent les antiquaires du pays) renferment d'autres antiquités ; ainsi on aurait trouvé près de Menades des colliers et des bagues antiques.

A peu de distance avant d'arriver vers la fin du bois, dont la partie de gauche appartient à l'Yonne et celle de droite à la Nièvre, la route est traversée par le chemin de Vézelay à Quarré-les-Tombes, localité célèbre par le nombre considérable de tombes en pierre qu'on y remarque encore, malgré la destruction d'une grande quantité de tombes semblables. Les savants ont longuement discuté sur la provenance, l'emploi et l'âge de ces tombes trouvées vides (2).

Aux environs de Chastellux les traces d'arkose disparaissent ; le granite se montre dans toute sa pureté. C'est une roche le plus souvent rose, quelquefois grise et blanchâtre et qui se désagrège facilement au contact de l'air. Aussi le sol se trouve-t-il souvent recouvert de puissantes couches de sables composées de grains de quartz, de feldspath et de paillettes de mica qui résultent évidemment de la décomposition de la roche inférieure.

Peu à peu l'aspect du paysage prend un caractère de sauvagerie qui ne manque pas de grandeur. De hautes collines, aux flancs rapides, forment l'étroite vallée au fond de laquelle coule la rivière ou plutôt le torrent de la Cure, grossi à chaque pas par de petits ruisseaux descendant des hauteurs boisées Tout-à-coup un brusque détour de la route laisse apercevoir sur le sommet d'un rocher, non pas les ruines d'une forteresse féodale, mais une vraie forteresse dans tout l'éclat de son achèvement et la beauté de sa force. D'abord on s'arrête pour mieux voir ; bientôt on s'avance rapidement pour mieux voir encore. Le château de Chastellux est du nombre des monuments qui imposent l'attention et le respect. Une longue descente conduit au fond de la vallée où coule la Cure que l'on traverse sur un pont assez pittoresque L'ensemble du site, bien que très-restreint, est certainement l'un des plus remaquables du département. Une description serait trop longue et même superflue et déplacée ici, (1) disons seulement que partout autour de soi, on retrouve l'empreinte d'une volonté forte et généreuse ; on sent qu'une main bienfaisante s'est ouverte pour tous. Cependant un bien petit nombre d'habitants se sont montrés reconnaissants, et l'histoire contemporaine de la commune de Chastellux serait profondément attristante à lire. Nous tournerons ces pages : nous n'avons pas le droit d'être plus exigeant qu'une noble famille.

Depuis le pont de Chastellux, une longue et très-sinueuse montée amène au sommet assez triste du plateau ondulé qui s'étend devant nous. On traverse la limite des départements de l'Yonne et de la Nièvre, puis on arrive au petit village de Saint-Martin-du-Puits.

Nous passerons vite maintenant : nous ne sommes plus chez nous.

La route traverse Lormes, petite ville de 3,280 habitants, puis se prolongeant au milieu d'une contrée très-ondulée couverte de vastes forêts, laisse s'éloigner à droite la route de Corbigny, et s'avance par zig-zags vers le village de Vauclaix. Un nouvel embranchement de route se présente et conduit à Saulieu par Montsauge, en passant le long des murs du château de Raffigny, habité par M. Dupin aîné. Notre route se continue vers le sud, monte et descend sans cesse, arrive au hameau de Chassy, où elle traverse l'Yonne ; puis elle s'éloigne un peu sur la gauche pour gagner la pente qui la conduit au sommet d'une nouvelle chaîne de collines qu'elle franchit par de longs circuits et, enfin, arrive, au moment où on s'y attend le moins, à l'entrée de la capitale du Morvan. Un pli de terrain cache la ville aux voyageurs qui, d'ailleurs, sont captivés par la beauté du panorama, qu'on découvre sur la droite à perte de vue.

Chateau-Chinon, ville, chef-lieu d'arrondissement de la Nièvre, est bâtie sur le sommet d'une montagne dominée par un mamelon sur lequel on retrouve encore quelques restes de murailles que la tradition attribue aux Romains. De ce point, élevé d'environ 610 mètres au-des-

(1) Annuaire de l'Yonne, 1838.

(2) Ces tombes remontent à une haute ancienneté ; ne serait-il pas bien que la Société historique de l'Yonne fit déposer au musée, l'une de celles qui offriraient le plus d'intérêt?

(1) M. le baron Chaillou des Barres a écrit sur Chastellux une très-remarquable notice qui fait désirer vivement de voir le château. Annuaire de l'Yonne 1840.

sus de la mer et de 210 mètres au-dessus de l'Yonne, qui passe à la base du versant nord-est, on domine une étendue immense de la contrée qui s'éloigne à l'ouest, c'est-à-dire du côté de Nevers.

Sous le rapport géologique, les environs de Château-Chinon ne sont pas sans intérêt. Les porphyres y sont largement développés. Partout, sur le flanc des montagnes, ils ont relevé et percé le granite qui à l'époque à laquelle ils ont surgi, existait déjà depuis longtemps. Plus tard, ils ont été modifiés eux-mêmes par de nouvelles éruptions, et de nombreux filons de quartz, dont on peut suivre à la fois les ramifications et dans le granite et dans le porphyre, sont venus les traverser lors de la formation des arkoses.

Rien n'entre moins dans notre sujet que la description archéologique et géologique de Château-Chinon ; nous passerons donc outre, et suivrons la longue descente qui conduit au pont jeté sur l'Yonne pour le passage de la route qui conduit à Autun, ville célèbre par les antiquités romaines qu'elle a gardées. Mais nous n'irons pas jusqu'au pont; à peu de distance de la ville, un chemin, assez bon en été, tourne à droite et descend, par une pente rapide vers le fond d'un vallon. C'est là le chemin que nous suivrons et qui passe par le hameau de Fachin, pour se rendre à Glux-en-Glenne, ou à La Roche-Millay par le Port-des-Lamberts. La description de ce chemin est presque impossible : qu'on se représente un chemin pierreux, tortueux, montant ou descendant sans cesse, traversé à chaque pas par un ruisseau venant du faîte des montagnes, bordé de haies vives ou creusé comme un ravin, et l'on aura ainsi une idée de l'un des meilleurs chemins de l'ancien Morvan. Que l'on juge, d'après cela, de l'état où devait être un chemin que les habitants eux mêmes appelaient un c'tif-chemin (chétif). On ne peut y passer qu'en charriot attelé avec des bœufs; les chevaux n'y résisteraient pas. Aussi, aux yeux des Morvandeaux, un cheval n'est bon qu'à manger du foin qui serait bien mieux employé à nourrir un bœuf. Dans le Morvan, la plupart des chemins étant impraticables durant la saison pluvieuse, les habitants suivent d'étroits sentiers tracés au milieu des champs ou des bois. Il est impossible à un étranger de s'y reconnaître ; on franchit à chaque pas des haies vives à l'aide d'une forte branche fourchue ou d'une petite échelle. On nomme ces passages échelliers ou échalliers. Ils établissent une circulation facile entre les champs qui, tous, sont entourés de haies afin que les bestiaux ne puissent pas s'éloigner, ceux-ci durant une grande partie de l'année n'étant point ramenés à l'étable. Aujourd'hui encore, dans le Morvan, les bœufs sont comme la seconde providence du pays. Un Morvandeau sans ses bœufs, est un soldat sans armes.

Nous voici arrivé au hameau de Fachin; de là nous pouvons jeter un dernier regard sur Château Chinon, éloigné déjà de 9 kilomètres, et dont la silhouette se détache sur l'azur du ciel. Peu à peu nous allons nous diriger vers les profondeurs de la vallée de l'Yonne, en traversant des bois de hêtres, de charmes et de chênes. Le chemin tourne à gauche pour passer près de la chaussée d'un petit étang d'où s'échappe un ruisseau à peine assez fort pour faire tourner une roue de moulin. *Ce ruisseau, c'est la rivière de* L'YONNE! Oui, l'Yonne, elle-même, prise à quelques centaines de pas de sa source. On traverse la rivière sur un tronc d'arbre, ou sur quelques pierres, puis on laisse à droite l'étang, ou plutôt les deux étangs du Port-des-Lamberts, pour suivre le chemin qui monte vers la gauche en traversant un emplacement couvert à une certaine époque de l'année d'une quantité considérable de bois à brûler destiné à l'approvisionnement de Paris. Le chemin se bifurque vis-à-vis d'un petit groupe de maisons qui servent d'auberges aux gardes nombreux que le commerce des bois amène; le chemin de gauche se rend au village de Glux-en-Glenne, celui de droite traverse un bois et conduit au bourg de La Roche-Millay, éloigné de 12 kilomètres environ.

Entrons dans l'auberge du Papon (1) du Ports-des-Lamberts pour nous reposer un peu ; là tout n'est point confortable, tant s'en faut, mais enfin on peut dormir assez bien, et faire un déjeûner passable: c'est beaucoup dans les montagnes du haut-Morvand, où l'on ne trouve à manger que du pain de seigle, du lard et des pommes de terre. Ne demandez ni fruits ni laitage, ce sont choses incon-

(1) Papon, Papone, petits noms diminutifs d'amitié et assez usités dans le Nivernais.

nues, et surtout inusitées, Mais vous trouverez d'excellents jambons.

Le pourceau, ou comme on dit souvent *l'habillé de soie*, est le commensal indispensable de chaque chaumière du Morvan. Ces animaux se promènent dans les chambres au milieu des villageois, comme le font nos petits chiens chez nous ; ou bien si on les a chassés à coup de pied, ils s'en vont furetant partout, exactement encore comme les chiens errants dans nos rues. Au centre de la contrée, le village de Villapourçon porte en latin la dénomination de *Villa porcorum*.

En quittant l'auberge du Port-des-Lamberts (nom des premiers possesseurs , on suit le chemin dont nous avons parlé déjà et qui mène à La Roche-Millay. A huit cents pas de l'auberge environ, et à la sortie du bois, on côtoye une haie sur la droite, une petite porte est devant vous, on l'ouvre, puis on s'avance d'une dizaine de pas dans la prairie, vers quatre pavés réunis, près d'un petit trou duquel s'échappe un filet d'eau. C'est la source de l'Yonne que vous avez sous les yeux.

A cette vue on ne peut s'empêcher d'éprouver une sorte de désappointement ; c'est au moins l'effet que je ressentis en considérant, avec des yeux hébétés par l'étonnement, ces quelques gouttes d'eau qui glissaient sur de la boue noirâtre et des herbes mortes. J'espérais voir une de ces belles sources comme nous en possédons à Druyes, Tonnerre, Véron et ailleurs encore. Rien de cela ici ; j'examinai alors les environs. A quelques pas seulement et au sud de la source, s'élève une petite maison dite des Morins, et placée juste sur la ligne de faîte du partage des eaux qui s'écoulent de la montagne : au sud, dans la vallée de la Loire ; au nord, dans le bassin de la Seine, par les vallées de l'Yonne, de la Cure, du Cousin, etc. On dit dans le pays, et cela est exact, que le travail d'une journée de pionnier suffirait pour faire couler dans la Loire la source de l'Yonne. Cette source est en effet située sur le sommet d'un col ou passage que dominent la montagne de Prunelé et le bois de la Grande-Vente, eux-mêmes dominés au nord-ouest par la montagne de la Gravelle, et au sud-est par le Mont-Beuvray, les deux sommets principaux de toute la chaîne du Morvan (1).

Des flancs de la Grande-Vente et de Prunelé, sortent des milliers de sources qui, réunies dans le fond de la vallée, forment l'étang des Lamberts. La modeste chute d'eau qui s'échappe du déversoir des étangs, coule sur un lit de roches granitiques au milieu de la plus fraîche verdure. Entraînée par la pente rapide et tortueuse qu'elle s'est creusée, l'Yonne s'éloigne en se grossissant à chaque pas de nouvelles sources descendant des hauteurs boisées qui forment les versants pittoresques de la vallée. Rien n'est aussi calme et doucement sauvage que cette solitude ; l'eau limpide et murmurante d'une myriade de petits ruisseaux, le vent qui agite les grands arbres, le chant des oiseaux sont les seuls bruits qui en troublent le silence durant plusieurs mois. Mais, à l'époque du flottage des bois qu'on expédie pour les ports de Clamecy, on lâche les écluses des étangs et alors c'est un bruit sourd et continu qui se prolonge au loin dans les forêts. En se rapprochant de Château-Chinon, la solitude est moins profonde ; quelques maisons isolées, deux ou trois moulins, enfin la grande route d'Autun qui passe sur le beau pont de pierre du Charrot, nous rappellent le voisinage d'une ville. L'Yonne s'enfonce dans une gorge étroite, où elle roule de roches en roches au fond des bois qui dépendent de Château-Chinon, bâti sur la montagne dont nous suivons avec peine la base, au milieu des rochers de granites et des broussailles. Au pied de la colline couronnée par la petite chapelle de Saint-Roch de Montbois, de beaux ruisseaux viennent se joindre à l'Yonne qui, bientôt après, arrive au village de Corancy, ensuite à Chaumard, village situé à 6 kilomètres plus bas, où le grand ruisseau de la Houssière vient se jeter dans l'Yonne. C'est l'un des affluents les plus importants de la haute-Yonne. La vallée s'élargit et s'abaisse ; la culture prend plus de développement aux dépens de l'étendue des forêts. Déjà nous apercevons le château de Chassy près duquel nous sommes passé en venant. La rivière coule calme et

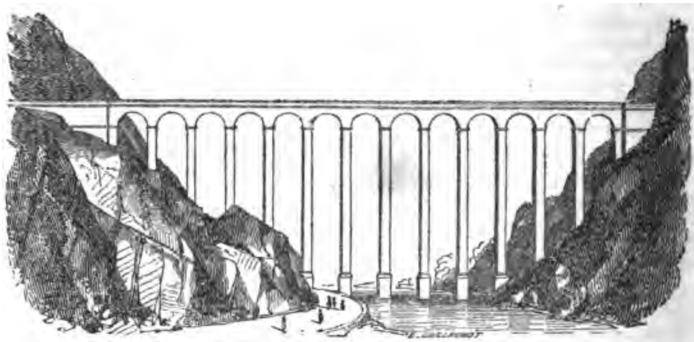
(1) Elévations au-dessus du niveau de la mer :

Montagne de la Gravelle,	850 mètres.
— du Beuvray,	810
Hauteur de la source de l'Yonne,	726
— de l'Yonne à Château-Chinon,	365
— — à Clamecy,	147
— — à Auxerre,	98
— — à Sens,	66
— — à Montereau-F.-Y.,	50

limpide, mais en replis tortueux, au milieu de vastes prairies bordées de saules et de vernes. Un ouvrage d'art appelle l'attention : c'est une prise d'eau assez forte dans l'Yonne pour alimenter, après uu parcours de 29 kilomètres, le canal du Nivernais dans le versant de la Seine.

Nous voici à Chassy, mais, au lieu de suivre la route de Lormes, nous côtoyons la rivière, quelque peu modifiée dans son cours naturel par des digues et des barrages destinés à faciliter le flottage à bûches perdues. On laisse sur la droite un bel aqueduc de onze arches, soutenant, au-dessus d'un vallon, l'eau de la rigole. La vallée se rétrécit, les montagnes boisées se relèvent et se rapprochent.

Dans un très-joli vallon s'élève Mont-Reuillon, village situé sur la rive gauche de l'Yonne, qu'on traverse sur un pont de pierre, en face d'un hameau bâti à la base d'un beau massif de roches granitiques, au-dessus desquelles passe la rigole, amenée à cette hauteur considérable, depuis son embouchure, par une pente insensible habilement tracée au milieu de terrains accidentés. S'avançant à mi-côte d'une haute montagne boisée, dont les versants escarpés forment une gorge étroite, au fond de laquelle coule l'Yonne, entraînée par une pente rapide, la rigole aboutit à un magnifique aqueduc qui la conduit sur le versant opposé. L'aqueduc de Mont-Reuillon, l'un des plus beaux ouvrages de ce genre, est composé de treize arcades de 8 mètres d'ouverture et d'une hauteur de trente mètres environ. La longueur totale est de 152 mètres 30 cent. La hauteur au-dessus du fond de la rivière est de 33 mètres 50 centimètres. Nous en donnons un dessin qui suppléera à une description plus détaillée.



La rivière continue à s'avancer dans la gorge qu'elle s'est creusée ; puis, après un grand détour, elle arrive au hameau de Chandélier, situé sur des roches ; une petite chapelle, bâtie sur la rive même, près de grands massifs d'arbres, complète l'ensemble des plus pittoresques du paysage. Nous touchons bientôt à la limite du sol granitique qui longe encore, par une bande étroite, la rive gauche de la rivière ; les dernières roches se montrent à gauche au grand pont de pierre de Belvau, et à quelques pas de là, sur la rive droite, au-dessous du pont de Michelot, et pour la première fois l'Yonne coule au travers des terrains calcaires. La nature de la roche, sa couleur grise ou bleuâtre, les nombreux fossiles dont elle est remplie, font facilement reconnaître la place géologique qu'occupent ces premiers dépôts sédimentaires. Ils appartiennent à l'étage liasique et ne sont que la prolongation de ces couches qui se développent aux environs d'Avallon, et forment une large ceinture autour du massif primitif du Morvan. Les ammonites, les bélemnites, les nautiles, les pleurotomaires, les pholadomyes, les panopées, les cardinies, les limes abondent dans cet étage que caractérise essentiellement l'ostrea arcuata (gryphœa arcuata, auct). Ce dernier fossile surtout s'y est multiplié avec une profusion vraiment prodigieuse, et constitue presque exclusivement des bancs d'une épaisseur considérable.

On a laissé à droite, sur la hauteur, le petit village de Mouron, dominé par le beau château de Coulon, et à gauche sur

le sommet d'une colline le village d'Epiry et la grosse tour du même nom. Haute, là par le château habité autrefois par M. Philippe Dupin. Ce savant avocat a





carrée et de forme massive, la tour d'Epiry, qui semble dater du quatorzième siècle, est célèbre dans le pays parce qu'elle fut habité par le maréchal de Vauban. Napoléon, en 1809, fit placer sur cette tour, qui fait partie d'une ferme maintenant, une inscription gravée sur une plaque de marbre noir et portant ces mots :

Ici fut la demeure de Vauban. Il y médita les travaux qui l'ont rendu immortel; la France reconnaissante a déposé le cœur de ce grand homme non loin des restes de Turenne, sous le dôme des Invalides.

Après avoir dépassé le pont de Belvau, la rivière longe la côte assez escarpée de la colline calcaire qui borde la rive gauche. On laisse, sur la droite, le petit fief de Tavenault et, plus loin, le château de Marcilly dont les terrasses bordent la rive droite de l'Yonne; Marcilly et le château de La Chaise, situé à trois kilomètres plus bas, sur la rive gauche, semblent dater du quinzième siècle. C'est un peu avant de baigner les murailles de La Chaise que l'Yonne est bordée par le canal du Nivernais, descendant du point de partage de ses eaux par la vallée assez pittoresque de la Colancelle. Désormais, et jusqu'à Auxerre, l'Yonne et le canal vont se côtoyer, souvent même se réunir; nous suivrons alternativement l'une et l'autre rive.

L'Yonne passe à Chitry-la-Mine, village situé sur la rive droite, dominée laissé dans les départements de la Nièvre et de l'Yonne de profonds et durables souvenirs. M. Philippe-Simon Dupin est né à Varzy le 7 octobre 1795, il est mort à Pise le 14 février 1846. Ses dépouilles mortelles ont été ramenées à Clamecy le 5 mars suivant. M. Philippe Dupin fut membre du conseil général de l'Yonne et député d'Avallon.

A Chitry, l'Yonne retrouve un lambeau de terrain primitif, et, pour la dernière fois, elle traverse le sol au sein duquel elle a pris sa source. Elle n'a plus désormais que des terrains sédimentaires à parcourir; cependant partout elle portera avec elle des traces de son origine, elle roulera dans ses eaux des cailloux de quartz, de granites ou de porphyre, et pendant longtemps le sable de ses rives sera presque exclusivement composé de débris arrachés par elle aux terrains primitifs.

On passe successivement à Marigny-sur-Yonne, Dirol et Saint-Didier, villages situés sur le versant assez rapide de la rive gauche; sur la rive opposée on a laissé Monceaux-le Comte, Flex et Cusy. De ce dernier village, on aperçoit à gauche la petite ville de Tannay, bâtie sur le sommet arrondi d'une haute colline et sur la droite Metz-le-Comte, village et vieux château situés, l'un à la base, l'autre sur le haut d'une montagne escarpée de laquelle on jouit d'un point de vue très-remarquable sur une grande partie de la vallée de l'Yonne. On ne se lasse point d'admirer ce magnifique panorama

qui laisse parfaitement comprendre la direction et la hauteur des principaux sommets de la contrée que l'Yonne traverse du midi au nord; au milieu de hautes collines étroites et isolées de toutes parts. Mais au nord et à l'ouest un immense plateau, d'une grande élévation et couvert de sombres forêts, semble fermer la vallée et opposer à l'Yonne un obstacle infranchissable. Aussi, est-ce avec un vif intérêt que l'on étudie la gorge étroite, profonde et tortueuse que cette rivière s'est creusée à travers la montagne, au milieu des bancs de roches où se sont formées les carrières célèbres d'Armes et surtout de Chevroches.

Avant d'arriver, par de nombreux circuits, dans cette vallée pittoresque, l'Yonne laisse sur la rive droite le village de Brèves, et sur l'autre rive, ceux d'Asnois et Villiers-sur-Yonne. La rivière qui, depuis Chitry-la-Mine, a reçu deux affluents importants, l'Anguison et l'Auxois, reçoit près du château de Cuncy, l'Armance venant des vallons du bas-Morvan, après avoir passé à Dornecy, grand village traversé par la route de Clamecy à Avallon par Vézelay, et celle de Château-Chinon par Lormes.

Nous ne pouvons quitter cette région sans nous arrêter un instant dans les célèbres carrières de Chevroches et d'Armes. Elles s'ouvrent l'une et l'autre dans la couche moyenne de l'étage bathonien. La roche exploitée est disposée en bancs d'une épaisseur parfois considérable; sa texture est finement oolitique, sa cassure terreuse, sa couleur jaunâtre souvent veinée de bleu. Tous les caractères de ce terrain annoncent un dépôt pélasgique. La profondeur des eaux ne permettait pas aux corps organisés de se multiplier, aussi ne rencontre-t-on que bien rarement leurs traces au milieu de ces puissantes assises. Cette couche, qui correspond à la grande oolite proprement dite (great oolit.), forme un excellent point de repère. Observée d'abord aux environs de Bath, en Angleterre, elle a depuis été reconnue dans toute la ceinture jurassique qui entoure le bassin de Londres et de Paris; elle y constitue une large bande remarquable partout par la constance de ses caractères.

Cette même couche se prolonge dans le département de l'Yonne et y conserve une physionomie identique; on l'exploite à Andryes, à Avrigny, à Coutarnoux, et, dans toutes ces localités, elle fournit des matériaux très-recherchés.

De Chevroches à Armes, et de là à Clamecy, par les rives de l'Yonne, l'aspect du paysage est remarquablement pittoresque. Mais bientôt des digues, des barrages, des écluses dénaturent le cours de la rivière aux abords de Clamecy, ancienne ville située sur la rive gauche, et sur le penchant et à la base d'une colline rapide qui s'abaisse au confluent, dans l'Yonne, du Beuvron, petite rivière qui reçoit les eaux de plusieurs ruisseaux.

Nous dépasserons Clamecy ne nous y arrêtant que pour jeter un coup-d'œil sur le buste imaginaire de Jean Rouvet de Clamecy, homme riche et ingénieux qui en 1549, croit-on, imagina d'abandonner les bois à brûler au courant de l'Yonne pour les amener à Cravan, où on les chargeait sur des bateaux (1).

Clamecy est bâti sur la couche supérieure de l'étage bathonien. Au delà du pont, sur le bord de la route, les flancs de la montagne présentent plusieurs escarpements qui permettent d'étudier la nature de la roche. C'est un calcaire jaunâtre, assez tendre, grossièrement oolitique, disposé en bancs peu épais, souvent séparés par de petites couches d'argile; il renferme un nombre considérable de corps organisés roulés et brisés; on y distingue des huîtres, des térébratules et surtout des polypiers.

L'Yonne passe à la base d'une haute colline qui forme le versant droit de la vallée: la rivière, le canal et la route d'Auxerre suivent presque une ligne parallèle jusqu'à un grand prolongement de la montagne, que la route franchit par une montée rapide; du milieu de cette montée, la vue s'étend sur la vallée, et l'on peut ainsi avoir une idée de l'aspect charmant qu'elle présente dans son vaste circuit, que de beaux escarpements de roches dominent au milieu des arbres. Plus on avance dans cette vallée, plus on est charmé de son caractère de solitude; aussi, est-ce avec raison qu'on y établit, dès le moyen-âge, une chartreuse, dont on voit encore les bâtiments situés sur la droite, à la base de la montagne, et vis-à-vis de très-belles roches escarpées qui dominent la rivière, que le canal traverse

(1) Cette illustration est très-sérieusement contestée; voir à ce sujet l'Annuaire de la Nièvre, année 1845.

près de là pour suivre la rive droite jusqu'à Cravan.

Ces roches diffèrent par leur nature de celles que nous avons observées au sortir de Clamecy; elles appartiennent à une formation moins ancienne et constituent la base de l'étage corallien. L'oxford-clay proprement dit manque dans ces contrées; quelques fossiles caractéristiques viennent seuls indiquer la place géologique qu'il devrait occuper; l'étage corallien, au contraire, a pris à ses dépens un développement considérable, et, le plus souvent, il se trouve en contact immédiat avec les dernières couches de l'étage bathonien.

Bientôt la vallée s'élargit, et au fond d'un vallon, fertilisé par le ruisseau d'Andries, s'élève la jolie église de Surgy, village bâti près de la rive gauche. On sait que le ruisseau d'Andries, du nom d'un village où il passe, prend sa source à Druyes-les-Belles-Fontaines, surnom parfaitement mérité.

Entre Surgy et Coulanges-sur-Yonne, les collines qui bordent la rive gauche de l'Yonne appartiennent au coral-rag inférieur. C'est un calcaire blanc, saccaroïde, à texture oolitique et grossière. Les peignes, les térébratules et surtout les polypiers y abondent, mais dans un mauvais état de conservation. Les mêmes calcaires s'étendent sur la rive droite, mais là ils n'apparaissent qu'au flanc de la montagne; la base semble appartenir encore à l'étage bathonien.

Sur la rive droite, le long du canal, on remarque le village de Pousseaux, situé à peu de distance de la route d'Auxerre, et à quelques centaines de pas seulement de la limite des départements de la Nièvre et de l'Yonne.

En effet, nous voici revenu aux limites d'un territoire d'où nous eussions dû ne pas nous éloigner pour visiter une contrée étrangère. Pour revenir plus tôt, nous avons marché sans relâche, sans même nous arrêter à l'ombre des forêts du Morvan.

SECONDE PARTIE.

La limite de notre département est toute factice, si on peut dire ainsi, car ni chemin ni ruisseau ne la motive. L'aspect général de la vallée est agréable; les grands massifs de verdure qui bordent les rives du canal et de l'Yonne cachent un peu les collines assez monotones de forme qui dominent la petite ville de Coulanges-sur-Yonne, dont on aperçoit déjà la haute tour carrée de l'église. La route venant de Clamecy traverse le canal, puis, bientôt après, arrive à

COULANGES-SUR-YONNE, petite ville de 1,225 habitants, chef-lieu de canton, bâtie sur la rive gauche de l'Yonne et traversée par la route d'Auxerre à Nevers; à 32 kilom. d'Auxerre, 8 kil. de Clamecy.

Coulanges ou, comme on disait autrefois, Colanges (*Colonia*), est une petite cité fort ancienne, et dont il est fait mention dès le VIIe siècle. Elle n'a rien conservé de ses anciens édifices; les rues, droites et assez bien bâties, semblent toutes récentes; l'une d'elles cependant porte un nom illustre au moyen-âge : celui de Mahaut, comtesse d'Auxerre.

Le voyageur, en venant d'Auxerre, passe au pied de l'église; c'est un édifice construit vers la fin du XVe siècle et le commencement du XVIe, dans le style bien caractérisé de cette époque. Le clocher, haute tour carrée flanquée d'une petite tourelle d'escalier, semble être le modèle qui a servi d'une manière invariable pour les clochers de plusieurs églises de la contrée On pourrait croire qu'un seul architecte les a bâtis tous d'après le même plan; c'est d'une monotonie regrettable. L'ensemble intérieur de la nef est élégant et régulier; mais les archéologues ont peu de chose à y voir depuis que le dallage ancien, composé de huit pierres tumulaires, est remplacé par un nouveau qui n'offre nul intérêt. Une rue assez droite nous mène au vieux pont jeté sur l'Yonne, large, ici, d'environ 45 mètres, mais dont le lit est divisé par de petites îles assez pittoresques. Ce pont, composé de quatre arches inégales et en plein cintre, semble dater du XVIe siècle,

il est étroit, rapide et en assez mauvais état, bien qu'il soit sur une route nationale. Avant de s'éloigner pour suivre la rive droite de l'Yonne, on peut jeter un coup-d'œil sur les débris, peu importants maintenant, de la muraille d'enceinte de la ville.

Espérons que l'auteur de l'histoire de Coulanges-la-Vineuse écrira aussi celle de Coulanges-sur-Yonne.

Après avoir suivi un petit sentier, tracé au milieu d'une longue prairie, on rejoint le canal près de l'écluse de Crain, à peu de distance de laquelle on remarque quelques beaux escarpements de roches.

C'est encore le coral-rag inférieur, mais cette fois il mérite une attention particulière, et nous ne saurions trop recommander au paléontologiste de visiter avec soin ce gisement, surtout en se rapprochant de la ferme de Bèze, et de faire au pied de ces escarpements une halte prolongée. Les fossiles les plus variés y abondent; la plupart, il est vrai, sont roulés et à peine reconnaissables. Cependant, au milieu de ces débris, on en rencontre quelques espèces dont la conservation est admirable. Comme dans toutes les couches qui appartiennent à cette époque, ce sont les polypiers qui dominent, et avec eux, toutes les espèces de mollusques qui vivent de préférence dans les stations coralligènes. Les térébratules, les peignes, les limes, les spondyles, les huîtres, les patelles, les pleurotomaires, les troques, les natis, les neritopsis, les turbos, les nérinées y sont représentés par des espèces aussi variées que précieuses. Le genre nérinée surtout s'y est multiplié avec profusion, et quelques individus atteignent une taille gigantesque (Nerinea Robinaldina, d'Orb.). Ce dépôt est couronné par une assise de plus d'un mètre d'épaisseur et qui est presque exclusivement composé de grosses dicerates (Diceras arietina, Lum.). La roche qui renferme tous ces débris organiques est blanche, tendre, inconsistante, grossièrement oolitique, et présente, dans tous ses caractères, les traces de l'agitation qui a présidé à son dépôt. C'est là une formation essentiellement littorale. Dans ces parages, la mer corallienne était, sans doute, hérissée de rescifs madréporiques et sillonnée par des courants qui accumulaient, au hasard, sur ses rivages, des sédiments de toute nature.

On laisse sur la droite le petit château de Bèze, nom fameux dans notre histoire. J'ignore si le château a appartenu à la famille de l'hérétique Théodore de Bèze (1).

Laissons le canal se prolonger en ligne directe, et tournons subitement à gauche, pour traverser l'Yonne sur une passerelle établie au milieu des massifs d'arbres qui ombragent de petites îles. Après avoir dépassé un moulin, nous arrivons à

CRAIN, village situé à peu de distance de la rive gauche de l'Yonne, dans une prairie, et à la base d'une colline; à 1 kil. de Coulanges-sur-Yonne. Pop. 870 habitants.

Ce village est fort ancien, puisqu'il possédait une église dédiée à saint Ursin, disciple de saint Germain, dès le VIIe siècle. Mais, depuis un temps immémorial, cette église est détruite; une autre déjà fort ancienne la remplace. En arrivant par la longue rue qui traverse Crain du nord au midi, l'aspect de l'église est loin d'être élégant; mais bientôt on remarque un joli portail du XVe siècle, époque indiquée aussi par le caractère architectural de la nef voûtée en pierre. Mais le sanctuaire date des premières années du XIIIe siècle. Si les tombes et les vitraux anciens ont disparu, on peut voir ici, de même qu'à Coulanges, un autel moderne dans le style gothique, et dont le dessin, bien certainement, a été donné par un pâtissier-confiseur, à moins que ce ne soit l'artiste au petit-four qui l'ait sculpté lui-même.

Près du grand portail, on remarque un bénitier en fonte portant une longue inscription presque illisible, mais au milieu de laquelle on lit la date de 1425 (MIL IIII. XXV.)

Sur le versant de la colline qui domine le village, on remarque à peine un petit castel flanqué de deux tours carrées insignifiantes : c'est le château de la Maison-Blanche, habité en 1567, par le sieur de Loron « hérétique, pillard et assassin » disent les mémoires du temps. Notre savant abbé Lebeuf, dans son précieux petit livre intitulé : « Histoire de la prise d'Auxerre » raconte longuement le fait que nous rapporterons très-brièvement, ne pouvant mieux faire que de renvoyer nos lecteurs à notre grand historien auxerrois.

(1) Annuaire de l'Yonne, 1848.

Lors du pillage de l'argenterie des églises d'Auxerre, le sieur de Loron de la Maison Blanche, s'appropria une notable partie du butin, et le fit transporter à l'aide, dit-on, de dix ou onze charrettes, à son château, où bientôt on fondit toutes les matières d'or et d'argent.

Seule, la châsse de saint Germain aurait été enfouie au fond d'un trou très-profond creusé sur l'ordre du sieur de Loron. Afin que la cachette ne fût pas découverte, il fit tuer une demi-heure après le maçon qui l'avait aidé, et aussi fit enfermer une jeune servante qu'il avait voulu tuer d'abord, mais à laquelle il se contenta de racler la langue avec un couteau, pour empêcher cette malheureuse fille de pouvoir parler. Celle-ci, en effet, ne déclara que quarante-deux ans après ce qu'elle avait vu.

Ainsi, c'est dans ce petit château, qui attire à peine l'attention des passants, que furent converties en lingots d'or et d'argent, une foule d'œuvres d'art qui seraient si admirées aujourd'hui dans nos musées.

De Crain, pour se rendre au village de Lucy-sur-Yonne, il faut traverser l'Yonne, et suivre les berges du canal. Chemin faisant, on examine avec intérêt un bel escarpement de roches, qui domine le canal d'environ 51 mètres, et appartient encore au coral-rag inférieur; sur le sommet de cette montagne on a bâti, au milieu des broussailles, une petite maison d'où on découvre un point de vue charmant sur la rivière bordée d'arbres, mais aussi, et malheureusement pour l'ensemble du paysage, d'une immense quantité de bois à brûler. Les deux rives de l'Yonne sont bordées de ces murailles de bûches, destinées aux Parisiens, qui ne se doutent guère en combien de mains différentes elles sont passées avant de leur parvenir à domicile.

Tous ces bois descendent du haut-Morvan par les ruisseaux qui affluent dans l'Yonne, et par cette rivière elle-même. L'idée si simple de confier aux cours de l'Yonne et de la Cure ces masses énormes de bois est attribuée à Jean Rouvet, mais c'est à Sallonnyer, de Moulins-Engilbert, petite ville de la Nièvre située à 12 kilomètres de Château-Chinon, que l'on doit l'invention du flottage par trains. Le bon roi Henri IV lui écrivit pour l'en féliciter.

Si à Clamecy on a dressé un buste en bronze en l'honneur de Jean Rouvet, sur l'un des parapets du pont, ne pourrait-on pas, en toute justice, en placer un autre vis-à-vis, en l'honneur de Sallonnyer l'inventeur d'un système qui fait travailler une grande partie de la population des rives de l'Yonne? La petite ville démocratique de Moulins-Engilbert doit surtout s'honorer de perpétuer la mémoire d'un ouvrier ingénieux. Espérons que bientôt M. Miot fera une interpellation à ce sujet.

Aussitôt après avoir dépassé le rocher dont nous venons de parler, on aperçoit

LUCY-SUR-YONNE, village situé à quelque distance de la rive droite de l'Yonne, et sur le bord du canal; à 3 kil. de Coulanges. Pop. 570 habitants.

Il est fait mention de Lucy dès le IXe siècle, à l'occasion d'une charte de Charles le-Chauve, qui donne à l'abbaye de Saint-Germain, où il était alors, trois villages dont fait partie Lucy; cette charte est datée du mois de janvier de l'an 859.

L'église actuelle ne remonte pas à cette haute ancienneté : elle serait unique en France; mais elle date des dernières années du XIe siècle ou des premières du XIIe. Ici, ce n'est pas le style roman dans toute sa pureté, mais dans son originalité primitive. Nous citons spécialement les arcatures du chœur soutenues par des pilastres. Le sanctuaire et le grand portail sont d'un style plus pur; la nef a été refaite en grande partie au XVe siècle. Le clocher, haute tour carrée, est, ainsi que nous l'avons dit à propos de celui de Coulanges, bâti bien certainement par l'architecte qui a dû faire tous ceux de la vallée. On pourrait, je n'en doute pas, en retrouver le nom dans les registres de fabrique des paroisses, au milieu du XVIe siècle. J'appelle les recherches de MM. les curés à cet égard. Terminons en disant que l'église de Lucy offre, dans quelques parties, un certain intérêt archéologique, malgré son état de vétusté extrême. Un brave villageois m'assurait « qu'aussitôt que la commune aurait vendu ses réserves, on restaurerait l'église. » Je m'éloignai en souhaitant, au vieux monument, une restauration qui ne lui fasse rien perdre de son caractère primitif Assainir les murailles, enlever le badigeon qui couvre les colon-

nes, renouveler le badigeon sur les mortiers seulement, rien de plus.

De Lucy, où il y avait autrefois, dit-on, un couvent de femmes, un bon chemin conduit en ligne directe à la ferme de Folin, ancien château-fort dont l'aspect,



encore aujourd'hui, est on ne peut plus pittoresque. Folin est bâti sur le penchant d'une colline dont le versant rapide est couvert de bois et de broussailles, et dépend de la commune de Lichères, village situé dans un petit vallon et près de la lisière d'une immense forêt qui s'étend jusqu'auprès de Vézelay.

Nous ne pouvons donner une description du vieux château; cela nous entraînerait dans des détails ennuyeux le plus souvent. Disons seulement que le caractère de la construction rappelle la fin du xve siècle, et même, pour quelques parties, les premières années du xvie. Une enceinte, flanquée de tours, et bordée d'un large fossé, renferme vers l'un des angles le château proprement dit. Celui-ci, isolé de toutes parts, se compose d'un corps de logis, défendu par deux grosses tours rondes, et une troisième tourelle plus ornée renfermant l'escalier. On aime à étudier les fines moulures qui encadrent de belles et grandes fenêtres divisées par leurs croisées de pierre. Plusieurs de ces fenêtres ont conservé les barreaux de fer extérieurs qui empêchent l'escalade ou la fuite, et ces barreaux se terminent par une tige de fleurs de lys naturelles habilement imitées. On remarque, dans l'intérieur des salles, de vastes cheminées en pierre d'un beau caractère de ciselure; la vis de l'escalier, et enfin l'intérieur d'une chapelle située dans l'une des deux grosses tours. La voûte, soutenue par des nervures finement profilées et dorées, est encore recouverte d'une couleur bleu-azur relevé d'étoiles d'or. Malheureusement, tout cela a été mutilé.

Le château de Folin, qui appartient aujourd'hui à M. le marquis de Vogué, mérite d'être étudié et dessiné, tant sous le rapport de son ensemble pittoresque que pour ses détails d'ornementation.

On croit que le château actuel, dont la construction remonte au xve siècle seulement, est bâti sur l'emplacement d'une très-ancienne forteresse.

La colline au pied de laquelle est adossé le château de Folin est couronnée par le coral rag inférieur, mais sa base et ses flancs appartiennent à une couche un peu plus ancienne et que je crois devoir rapporter au calcaire à chailles. Des tranchées exécutées pour le chemin de grande communication de Châtel Censoir à Coulanges ont mis le terrain à découvert. La nature calcareo-siliceuse de la roche, sa couleur moins blanche, les quelques fossiles qu'on y rencontre la séparent du coral-rag d'une manière bien tranchée. Il n'est pas étonnant, du reste, qu'en nous rapprochant de Châtel Censoir, nous retrouvions, sur les bords de l'Yonne, des couches plus anciennes que le coral-rag. A partir de Coulanges, la vallée décrit un long circuit. Ce n'est qu'au sortir de Châtel-Censoir, à Merry-sur-Yonne et à Mailly-Château que, profitant d'une dislocation sans doute naturelle, elle traverse le puissant massif corallien dont elle a, pendant longtemps, contourné les bords et qui semblait devoir lui opposer une digue infranchissable. Aussi, jusque-là, les col-

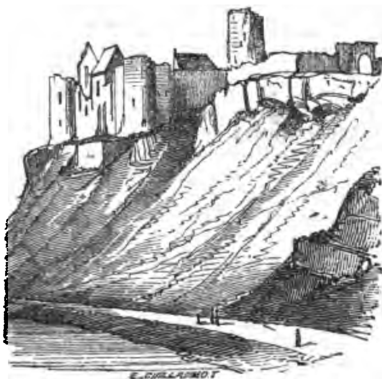
lines qui longent ses rives, bien que presque toujours couronnées par le coral-rag inférieur, présentent, à leur base, tantôt le coral-rag lui-même, tantôt les couches de calcaire à chailles, tantôt les assises plus anciennes encore de l'étage bathonien.

En quittant Folin, nous nous rapprochons de l'Yonne pour suivre la vallée que cette rivière s'est creusée autour d'une longue et étroite colline qui a plus d'une lieue de longueur sur moins d'une demi-lieue de largeur. L'aspect général est triste et monotone; de longues pentes de terrains, alternativement gris et rouges, bordent la rive gauche, mais en se rapprochant de Châtel-Censoir on remarque avec plaisir un notable changement. La vallée se rétrécit, bientôt la rive droite s'élève en pente escarpée, dont la base est baignée par les eaux de l'Yonne et du canal, ombragées elles-mêmes par d'épais massifs d'arbres.

En passant, il faut jeter un regard sur ces blocs énormes, qui de loin se reconnaissent à leur couleur noirâtre, et qu'on voit s'étendre en longue traînée sur les roches dénudées du coral-rag. La nature minéralogique de ces blocs forme un brusque contraste avec les couches sur lesquelles ils reposent. Ce sont des poudingues siliceux formés tantôt de cailloux roulés, amygdaloïdes, dont la grosseur varie depuis celle d'un pois jusqu'à celle d'un œuf, et tantôt de fragments plus ou moins anguleux de silex. Le ciment qui les unit est un grès très-dur et dont la texture est plus ou moins grossière. Ces poudingues appartiennent évidemment à une époque beaucoup plus récente que les calcaires qui les environnent, et l'on peut avec certitude les rattacher aux couches tertiaires qui se développent au nord du département. Mais comment ces blocs se trouvent-ils isolés au milieu du terrain jurassique? Ont-ils été formés au-dessus du coral-rag, dans l'endroit même où l'on constate aujourd'hui leur présence, et dans ce cas ne sont-ce point les derniers lambeaux d'une couche que les courants diluviens ont démantelée? Ne faut-il pas plutôt attribuer leur origine à quelque violent cataclysme qui, longtemps après leur dépôt, les aurait arrachés à des couches tertiaires situées loin de là et les aurait transportés dans l'endroit qu'ils occupent aujourd'hui? Ou bien seraient-ce là les débris d'un de ces antiques glaciers qui, suivant les hypothèses de la science, ont dû, vers la fin de la période tertiaire, s'étendre sur presque toute la surface de l'Europe. Souvent visités des géologues, longuement interrogés par eux, les blocs de Magny n'ont point encore dit leur dernier mot à la science.

Sur la rive droite, les collines s'abaissent en pentes plus douces. Au travers des arbres, on distingue le hameau de La Place, et à ses pieds la fontaine à laquelle il donne son nom, source limpide et abondante qui, après avoir serpenté quelques instants, au milieu des saules et des peupliers, traverse le canal dans un aqueduc souterrain, et va, non loin de là, après quelques nouveaux détours, se perdre dans la rivière. L'abondance toujours égale de cette source, fait supposer qu'elle est alimentée par la rivière elle-même qui, dans un de ses nombreux circuits, contourne l'extrémité opposée de la colline de La Place, et laisse sans doute une portion de ses eaux s'infiltrer au travers des couches poreuses du calcaire à chailles.

Plus on approche de Châtel-Censoir, plus on admire la position pittoresque de l'église bâtie sur le sommet de la colline; bientôt on arrive aux premières maisons situées près du canal.



Entre Clamecy et Vézelay, la route qui joint ces deux villes traverse le village de Chamoux, situé dans un vallon, au milieu d'une contrée couverte de grands

bois. Un petit ruisseau prend sa source près de Chamoux, et en s'écoulant par un vallon étroit et rapide, il s'augmente près du village d'Asnières d'une foule de petites sources qui, réunies, forment un beau cours d'eau faisant tourner des moulins. D'Asnières, ce ruisseau, après un parcours de sept kilomètres environ, au centre de la vallée étroite qu'il s'est creusé, vient se jeter dans l'Yonne. C'est au fond et sur le versant gauche de cette vallée, et près du confluent dans l'Yonne, que le bourg de Châtel-Censoir est situé. La position est donc extrêmement pittoresque, aussi ne faut-il pas s'étonner que, dès les temps les plus reculés, on trouve des traces de son histoire.

CHATEL-CENSOIR, bourg de 1,425 habitants, situé à 31 kilomètres d'Auxerre et traversé par la route départementale d'Auxerre à Lormes (Nièvre). Auberge de l'Étoile, chez M. Rollet.

Nous avons déjà dit que c'est sur le pont de Bethléem, à Clamecy, que l'on éleva un buste en bronze à la mémoire de Jean Rouvet qui, réellement, n'était qu'un riche marchand de bois né à Paris et y résidant. Eh bien ! c'est sur le port de Châtel-Censoir que ce bronze eût dû être placé, non point assurément pour Jean Rouvet, mais en l'honneur de Charles LECONTE, maître des œuvres de charpenterie de l'hôtel-de-ville de Paris.

« Voici à l'appui de cette assertion, et ce n'est pas le document le moins important que les laborieuses investigations de M. Frédéric Moreau aient remis en lumière, un procès-verbal du bureau de la ville, sous la date du 21 avril 1547, constatant d'une manière irrécusable que la veille, 20 avril 1547, Charles Leconte a fait arriver de l'Yonne à Paris un train de bois à brûler, *premier train de bois de mosle qui soit advenu en ladite ville de Paris.* »

« Aujourd'huy est venu au Bureau de » la ville maître CHARLES LECONTE, maistres des œuvres de charpenterie de » l'Hostel de ceste ville de Paris, lequel » nous a dict et remonstré avoir faict » clarroyer d'une vente de boys par luy » prinse de madame la duchesse de Nevers » es boys des Garammes près *Chasteau-sans-Souef* (1), pays de Nivernoys, grande » quantité de bois de chauffage dont à » présent il en a faict admener du port » ducit Chasteau-Sans-Souef, sur la petite » rivière d'Yonne, tant par ladicte petite rivière d'Yonne, la grande rivière » d'Yonne et rivière de Seyne, à *flotte,* » *liez et garottez,* la quantité de trois » grans quarterons de mosle an compte » du boys, et arrivez ce jour d'hier en » ceste ville de Paris, au port des Célestins, pour l'EXPÉRIMENTATION ET PREMIÈRE FOYS QU'IL AYT ESTÉ ADMENÉ BOYS » DE CHAUFFAGE EN FLOTTE DU PAYS D'AMONT, et affin d'en faire admener cyaprès en ladite sorte à ses dangers, despens, périls et fortunes.

» Aussi sont venus audict Bureau : » Piere Courot, Philebert Guenot, Jehan » Bonnet et Potenciat Guenot, compagnons » de rivière, demeurants ausdicts lieu de » Chasteau Sans Souef, lesquels ont dit » et affirmé avoir *admené à flotte,* pour ledict LECONTE, ledict boys à ses fraiz, » dangers, périls et fortunes, dont LEDICT » LECONTE COMME PREMIER EXPÉRIMENTEUR DUDICT FLOTTAGE, nous a requis » lectres, ces présentes à luy octroyées, » les quelles, etc »

(Arch. du roy., sect. judic.; Bur. de la ville reg. intitulé Audiences, juillet 1546 *au* 28 *juin* 1547, *f°* 223, *v°.)*

C'est donc incontestablement à Charles LECONTE qu'il appartient d'avoir le premier tenté et réalisé le flottage sur l'Yonne et amené à Paris le premier train de bois à brûler venant du Morvand ! C'est donc à Charles Leconte, à celui à qui, en 1547, le prévôt des marchands décernait le titre de PREMIER EXPÉRIMENTEUR DU FLOTTAGE, qu'appartenait la couronne décernée à un autre par la ville de Clamecy (1).

Avant l'établissement de la route nouvelle, ce bourg était resté isolé; maintenant une petite diligence fait un service journalier de Châtel-Censoir à Auxerre.

On croit que saint Censure, neuvième évêque d'Auxerre, mort en l'an 502, posséda un château qui, depuis, prit le nom de son possesseur : *Castrum-Censurii*. Durant le moyen-âge, ce château devint l'une des sept châtellenies du pays Don-

(1) Château-Sansoys, aujourd'hui Châtel-Censoir. Ce petit château, construit sur une montagne, manquait d'eau. On disait alors : « Il faut être, pour habiter ce château, *sans souef.* »

(1) Annuaire de la Nièvre, 1825.

ziois ; détruit au douzième siècle par Guillaume III, comte de Nevers, il ne paraît pas qu'il se soit relevé de ses ruines. Une abbaye de Bénédictins fut fondée dans l'enceinte du château, mais l'église abbatiale fut tellement endommagée en 1448 et 1490, qu'il fallut la reconstruire presque entièrement. C'est vers cette église que nous allons monter en suivant une rue étroite et rapide. Peu à peu on domine la partie basse du bourg, puis, parvenu sur une terrasse, on découvre la vallée creusée par le ruisseau de Chamoux et au fond de laquelle s'avance, en contours nombreux et bien tracés, la nouvelle route venant d'Auxerre et allant dans le Nivernais. On remarque les restes d'une grosse tour et les moulures arrondies des fenêtres, aujourd'hui bouchées, d'une ancienne maison. C'est là tout ce que j'ai pu voir de l'ancienne châtellenie. Après avoir admiré le panorama qui s'étend devant le voyageur, on s'avance par une petite rue vers le grand portail de l'église. Ce portail et aussi la petite porte latérale sud rapellent le style de la Renaissance avec assez de bonheur. Cependant rien ne frappe vivement l'attention ; le clocher est, comme de raison, le même que nous avons déjà vu à Coulanges et à Lucy, et que nous retrouverons plus loin. L'intérieur de la nef reproduit exactement la disposition de celle de Coulanges ; l'ensemble est régulier et ne manque ni d'élégance ni de hardiesse ; les voûtes sont légères et bien appareillées, et datent du milieu du seizième siècle, bien que le style se rapproche de l'art ogival. Mais une surprise extrême attend l'archéologue lorsqu'il franchit les marches qui le conduisent au niveau du sanctuaire et des bas-côtés, ou plutôt des collatéraux. Ici, ce n'est plus le seizième siècle, c'est le douzième, peut-être même, la fin du onzième.

Toutefois, il ne faut pas se laisser influencer par la rudesse de l'ornementation, pour faire remonter à une époque trop reculée un édifice, fort ancien assurément, mais qu'on s'est plu à veillir encore. La lourdeur et l'écrasement de l'ensemble, sont ici plus frappant que dans le beau porche de l'abbaye de St-Benoît-sur-Loire, que la partie ancienne de l'église de Châtel-Censoir rappelle d'une manière étonnante dans l'agencement des arcades, bien que moins nombreuses ici. Nous ne pensons donc pas devoir faire remonter plus loin que les dernières années du onzième siècle le sanctuaire et les collatéraux de cette intéressante église. Le caractère de l'ornementation, malgré la grossièreté de l'exécution, n'est que la copie peu habile d'édifices contemporains confiés à des ouvriers plus exercés et plus soigneux. Ici plusieurs chapiteaux ne sont qu'ébauchés, d'autres sont restés tout-à-fait bruts ; les bases des colonnes ont été enfouies sous un carrelage fait à la Renaissance ; enfin, une détestable peinture en grisailles a été étendue sur la muraille du sanctuaire. Un badigeon de chaux serait réellement préférable : il est vrai qu'on n'a pas ménagé l'emploi de celui-ci, notamment pour les parties sculptées. Dans la chapelle de la Vierge, par exemple, le peintre, soi-disant décorateur, a embelli l'autel de veines de marbre faites avec du bleu de Prusse. Nous trouverons mieux encore à Merry-sur-Yonne. Là, le décorateur s'est surpassé ; aussi n'ai-je vu nulle part chose comparable.

Le chœur de Châtel-Censoir est élevé au-dessus d'une crypte offrant peu d'intérêt, autant que mes souvenirs me permettent de le penser, car dernièrement j'eus le regret de ne pouvoir les visiter de nouveau : la clef était égarée. Je fais des vœux pour qu'une restauration intelligente et sobre rende à cette curieuse et importante église le caractère primitif de l'abside.

A quelque distance de Châtel-Censoir existait un cimetière dont l'emplacement est encore désigné sous le nom du Champ-des-Tombeaux. Il y a quelques années, le propriétaire y fit commencer des fouilles, et l'on découvrit une douzaine de tombes en pierre, étroites, longues et sans ornements : la plupart contenaient encore des ossements, une seule présentait sur le dessus une croix latine et renfermait quelques débris d'armes.

L'origine de ce cimetière remonte au cinquième ou au sixième siècle. Il était placé loin des habitations, sur le sommet d'une colline aride et escarpée, près des bords de l'Yonne, et on y arrivait par un long circuit.

Quelques sites des environs de Châtel-Censoir rappellent par leur nom les croyances naïves de nos pères. Dans un vallon solitaire et boisé s'ouvre, au milieu

des roches calcaires, une excavation dont l'entrée se cache sous les ronces, c'est la grotte des Fées. Au pied d'une colline agreste et dénudée s'élève, sur une base que le temps a rongée, une roche plate, irrégulièrement circulaire, et à laquelle sa position bizarre a valu le nom de *Pierre qui tourne*. Au premier abord, on dirait que, malgré son volume, la main des hommes l'a taillée, et qu'elle a tourné à demi sur son piédestal, et, l'imagination aidant, on serait porté, peut-être, à lui attribuer une origine celtique; mais, en étudiant les roches voisines, on reconnaît que la position qu'elle occupe est toute naturelle, et que le temps seul lui a donné cette forme étrange.

Comme nous venons de le voir, Châtel-Censoir a droit à quelque attention de la part des archéologues. Au point de vue géologique, il mérite également un examen spécial. — Il n'entre pas dans le plan de cette notice de décrire avec détails les terrains qui se développent aux environs de cette commune; nous nous bornerons à les mentionner dans leur ensemble, et cet aperçu suffira pour démontrer l'intérêt que présente leur étude. Ces terrains appartiennent aux trois formations dont nous avons déjà constaté l'existence sur les rives de l'Yonne. Le fond des vallées est occupé par la partie supérieure et moyenne de l'étage bathonien. Le calcaire à chailles, ce dépôt transitoire qui paraît, dans nos contrées, remplacer l'étage oxfordien, constitue le flanc des collines, tandis qu'en se dirigeant du côté de Vézelay, le sommet des montagnes les plus élevées est couronné par les calcaires blancs du coral-rag inférieur. Ces trois assises, dant il n'est pas toujours facile de saisir la superposition, diffèrent essentiellement, et par leurs caractères minéralogiques, et par les corps organisés qu'elles renferment. Les calcaires compactes de la grande oolite n'offrent point de fossiles; leur couleur est grisâtre parfois veinée de bleu, et leur texture finement oolitique. Bien que d'une qualité inférieure, ils se rapprochent des calcaires exploités dans la même couche à Avrigny, à Chevroches, à Armes et aux environs d'Andryes. Au-dessus de ces calcaires, on retrouve l'assise bathonienne supérieure que nous avons vue au sortir de Clamecy. Tantôt calcaire, tantôt pénétrée par la silice, cette couche est souvent pétrie de débris organiques, de fragments de polypiers et de crinoïdes, d'avicules, de térébratules et de grandes huîtres. Les bancs siliceux sont surtout remarquables par les échinodermes qu'ils renferment. Indépendamment des échinides qui y sont représentés par un assez grand nombre d'espèces, on y rencontre quelquefois des astéries, des ophiures, des comatules, dont les précieuses espèces sont toujours si rares à l'état fossile (1). L'étage bathonien est surmonté par le calcaire à chailles. Cette assise, dont l'épaisseur est minime, contient un grand nombre de corps organisés. Les ammonites, les nautiles, les natis, les pholadomyes, les gervilies, les pinnes, les limes, les huîtres, les térébratules y abondent. Le calcaire qui les contient se délite en minces plaquettes et s'exfolie facilement au contact de l'air. Certains bancs sont pénétrés par la silice et renferment, comme dans l'étage précédent, un assez grand nombre d'échinides; mais toutes leurs espèces sont différentes de celles qui existaient dans la mer bathonienne. C'est le calcaire à chailles qui constitue presque entièrement la colline sur laquelle est bâtie l'église de Châtel-Censoir.

Le coral-rag proprement dit couronne les hauteurs voisines. Blanc, saccaroïde, grossièrement oolitique, il renferme en abondance des limes, des peignes et surtout de gigantesques polypiers. Exploité à un kilomètre de Châtel-Censoir, sur la montagne Saint-Pèlerin, il fournit des matériaux de facile extraction, qui ne craignent pas la gelée, mais dont l'aspect est rude et grossier. Cette dernière assise plonge rapidement vers le nord. En se dirigeant du côté de Vézelay, elle couronne à peine le sommet des montagnes, tandis qu'au sortir de Châtel-Censoir, elle occupe bientôt le fond même de la vallée.

Il n'est pas rare de rencontrer, çà et là, épars, sur les terrains que nous venons de mentionner, tantôt des silex analogues à ceux de la craie et qui en contiennent les fossiles, tantôt des poudingues siliceux qui, comme ceux de Magny, ont une origine tertiaire, tantôt des grès ferrugi-

(1) Acroura cottaldina, d'Orb., Comatula polydactylus, d'Orb., Crenaster cottaldina, d'Orb. J'ai découvert dernièrement dans cette même couche une magnifique espèce de crenaster, distincte du crenaster cottaldina, et qui doit former une espèce nouvelle.

neux identiques aux grès crétacés de la Puisaye. La présence de ces roches, beaucoup plus récentes que le sol sur lequel elles reposent, soulève les mêmes questions que les blocs de Magny, et on se demande si ces grès, ces silex, ces poudingues ont été déposés sur les lieux mêmes où nous les trouvons aujourd'hui, ou bien s'ils ont été amenés postérieurement à leur dépôt. Mais nous oublions que ce n'est point ici la place de discuter ces graves questions, et que Châtel-Censoir nous a déjà retenu trop longtemps.

Cependant, avant de le quitter, nous voulons dire quelques mots de M. Champion, *le Petit Manteau bleu*. C'est à Châtel-Censoir qu'est né cet homme remarquable. Par son intelligence et son travail, il a su se créer une fortune immense. Devenu riche, il s'est consacré tout entier à soulager les classes pauvres, et il s'est fait, à Paris, par sa philanthropie, la plus belle des réputations. Dans ses largesses, il n'a point oublié la commune où il est né; il a décoré de tableaux sa vieille église; il a institué, dans les écoles, des distributions de prix et de croix; il a bordé de rampes en fer les sentiers escarpés qui conduisent à la partie haute du bourg. M. Champion revient souvent à Châtel-Censoir; cette année encore, c'est lui qui, malgré ses quatre vingt-sept ans, a présidé la distribution des prix, et sa présence dans la commune a été signalée par un nouveau bienfait.

Nous continuons notre voyage en suivant les bords du canal; à droite nous avons la route nouvelle, à gauche nous apercevons au milieu des arbres le cours sinueux de l'Yonne.

A un kilomètre environ de Châtel-Censoir, sur la rive droite de l'Yonne, au milieu d'un pré situé entre le canal et la rivière, il existe une flaque d'eau qui se cache sous l'ombre de quelques saules. C'est la fontaine de saint Potentien; une légende s'y rattache. Saint Potentien, martyr à Sens vers la fin du troisième siècle, est le patron de Châtel-Censoir. Quelque temps seulement avant son martyre, il avait parcouru cette contrée. Épuisé de fatigue et de soif, il s'était reposé sur les bords de la fontaine et avait trempé ses lèvres dans son eau limpide. Depuis lors la fontaine a pris le nom de Saint-Potentien, et la croyance populaire a attaché à ses eaux des vertus merveilleuses Leur renommée, propagée au loin, s'est transmise d'âge en âge, et, il y a quelques années, le jour de la fête patronale, des centaines de pèlerins venaient encore du fond de la Puisaye et du Morvan, s'agenouiller et prier sur les bords de la fontaine et tremper dans l'eau leurs membres malades. Mais cette croyance s'en va: le nombre des pèlerins diminue chaque année, et le jour de la fête les rives de la fontaine sont presque solitaires. Quelques années encore, son nom et la place qu'elle occupe seront oubliés. Du reste, il semblerait que cette fontaine, au fur et à mesure qu'on l'a délaissée, a perdu son ancienne limpidité. Ce n'est plus depuis longtemps qu'une petite mare d'eau, souvent troublée, que la rivière alimente, et qui, dans les jours de sécheresse, sert d'abri à des myriades de planorbes, de lymnées, de paludines, de physes et de cyclades.

On laisse à gauche, à la base d'une colline, le hameau assez considérable de Magny.

Peu de temps après avoir dépassé Magny, on aperçoit sur la même rive, au sommet d'une pente escarpée, les ruines du château de La Tour. Un vaste circuit nous éloigne de cette ruine, mais cependant nous pourrons bientôt aller la visiter.

Le canal vient se réunir à l'Yonne au milieu d'un paysage charmant. De grands massifs d'arbres ombragent les rives de l'Yonne dont la largeur et la profondeur contribuent à embellir le site.

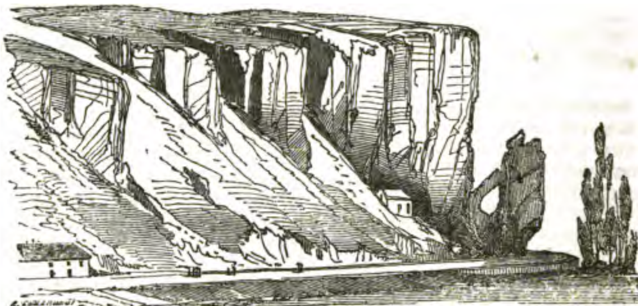
Remarquons, en passant, la fontaine de Rechime qui sort en bouillonnant du pied de la montagne, glisse sur une nappe de mousse et de cresson toujours vert, disparaît un instant sous un épais groupe d'arbres, et se jette dans l'Yonne à quelques pas de sa source.

La route nouvelle longe la rivière; elle passe successivement près de deux rochers qui, sortant du flanc de la montagne, se dressent comme des aiguilles, et bientôt elle arrive à la base d'un escarpement dont l'œil commence à mesurer la hauteur avec étonnement. On s'arrête d'abord au pied d'un rocher qui s'élève comme une muraille en travers de la route et qui, vu par derrière et à quelque distance, simule, à sa partie supérieure, la figure grossière et gigantesque de deux chiens accroupis. La route passe outre,

en brisant les couches inférieures de ce singulier rocher dominé de beaucoup par le groupe principal, qui peut atteindre la hauteur de 80 mètres au-dessus de l'Yonne. L'escarpement est vertical et se termine d'une manière abrupte à son sommet, formé par le niveau général du plateau ondulé qui sépare les vallées de l'Yonne et de la Cure. Depuis la grande côte de Chaux, qui domine la Cure et dont nous avons parlé l'année dernière, on compte 9 kilomètres environ jusqu'à la côte presque semblable qui s'élève au-dessus du hameau du Saussois, que nous voyons à quelques pas de nous. Une analogie frappante existe en effet entre ces deux escarpements, les plus remarquables, sous le rapport pittoresque, que renferme notre département.

Les roches du Saussois sont d'autant plus curieuses qu'elles sont calcaires, et qu'il est très-rare de rencontrer dans les terrains sédimentaires, de quelque nature qu'ils soient, des escarpements aussi élevés. Le flanc des roches est sillonné par de profondes ondulations. On pourrait croire, tout d'abord, que ces excavations naturelles ont été produites par les eaux qui venaient battre contre ces falaises et qui, en s'abaissant successivement, laissèrent, à des hauteurs inégales, des traces de leur niveau ; mais les observations sont venues démontrer qu'il n'était pas besoin de l'action des eaux pour donner lieu à des effets de cette nature. Le temps seul, avec l'aide de ses agents destructeurs, a pu miner ainsi le flanc de ces roches calcaires. Formées de bancs dont la texture est plus ou moins compacte, elles ont opposé plus ou moins de résistance aux influences atmosphériques, et l'aspect ondulé qu'on leur voit aujourd'hui résulte de leur nature même.

Considérées au point de vue paléontologique, les roches du Saussois méritent d'être visitées avec soin. Elles appartiennent au coral-rag inférieur proprement dit, et ne sont formées que de débris de polypiers unis entre eux par une pâte grossière et oolitique. Les polypiers sont tous à l'état spathique et d'une extrême dûreté. Ceux qui sont renfermés dans le corps même de la roche semblent avoir perdu tous les détails de leur organisation, et il est difficile de reconnaître leurs espèces ou leurs genres. Mais, dans les champs voisins, on les rencontre presque tous dans un état parfait de conservation, et le sol est jonché d'astrées, de méandrines, de lobophyllées, de caryophyllies, de stylines, de madrépores et de lithodendron, dont le volume est quelquefois énorme. Les roches du Saussois se relient à celles de Coulanges-sur-Yonne, de Crain, de Châtel-Censoir, de Mailly-Château, de Mailly-la-Ville et d'Arcy-sur-Cure, et leur ensemble formait au sein des mers coralliennes, un de ces îlots madréporiques analogues à ceux qu'on rencontre, de nos jours, dans les mers chaudes.



On pourrait croire que, vers le IIIe siècle, quelques habitations gallo-romaines s'adossèrent au pied de ces falaises gigan-

tesques qui offrent un abri contre les vents du nord, car en exécutant au mois de mars 1850, les travaux de terrassement de la route que nous suivons, les ouvriers découvrirent à la base même des roches, des fragments de tuiles à rebords, des débris de poterie grossière et un vase de forme oblongue qui renfermait près de 1,200 médailles en bronze d'un très-petit module et rongées par le temps. Les revers étaient peu variés et les faces appartenaient toutes à Tetricus et à Gallien. Dans le même endroit, les ouvriers trouvèrent une statuette en bronze représentant Mercure, haute de 25 centimètres et pesant environ 2 kilogrammes. Elle a été recueillie par M. Badin d'Hurtebise, qui se décidera, nous l'espérons, à déposer cet objet précieux dans les collections de la ville d'Auxerre.

Mais laissons ces roches magnifiques et continuons d'avancer ; l'Yonne nous ménage d'autres surprises dans son cours capricieux, maintenant si calme au milieu des bancs de roches qui se sont ouverts autrefois pour lui créer un passage. En arrivant dans le vaste cirque formé par les roches du Saussois, j'avais le soleil derrière moi ; vers l'autre extrémité, je l'avais en pleine figure, tant la courbe est forte.

Le hameau du Saussois n'est remarquable que par sa position exceptionnelle. Avant d'arriver aux premières maisons, il faut s'arrêter un instant et admirer le charmant paysage que forment, en cet endroit, les rives de l'Yonne. A droite, les roches élèvent leur sommet grisâtre et dénudé et servent d'abri à quelques maisons ; à gauche, s'étend un épais rideau de peupliers et de saules, que percent çà et là les maisons de Merry et le clocher de l'église. Devant vous, la rivière déroule ses eaux tranquilles et profondes, et dans le fond, elle s'échappe, en bouillonnant, au travers de la digue qui la retient et disparaît sous les saules, après avoir fait tourner un moulin qui semble posé là pour compléter le tableau. Tout cela est simple, mais frais et gracieux.

Le canal et la route tournent subitement à droite, tandis que la rivière se prolonge un peu sur la gauche, mais pour peu de temps.

On traverse l'Yonne sur une passerelle, et un petit sentier aboutit de suite à

MERRY-SUR-YONNE, village de 600 habitants, situé sur la rive gauche de l'Yonne, à la base d'une colline.

La rue principale est longue et assez droite. Vers l'angle d'une petite place s'élève l'église flanquée du clocher que nous connaissons déjà ; toutefois, ici, il est plus orné dans le profil de ses moulures, on remarque même plusieurs petites niches assez finement ouvragées. Le portail est insignifiant, mais tout à côté on remarque sur un contrefort du clocher le cadre d'une inscription qui, hélas ! a été effacée ; peut-être nous eût-elle appris l'époque de fondation et le nom de l'architecte.

L'intérieur de la nef et ses collatéraux sont assez réguliers et les voûtes à nervures bien appareillés. Mais une chose frappe tout d'abord en entrant : c'est que le centre de la nef ne correspond pas du tout avec le centre du sanctuaire, qui est caché à moitié par la dernière travée. Voici la cause de cette disposition désagréable : L'église primitive, dont il ne reste plus que le sanctuaire, date du XIIIe siècle, et l'on voit évidemment que lors de la reconstruction entière de la nef, vers les premières années du XVIe siècle, on avait le projet d'abattre le sanctuaire pour le modifier dans le nouveau style ; les travaux restèrent suspendus. Pour se dédommager, on fit décorer d'une peinture les murs du fond de l'abside, de manière que le centre de cette peinture fût placé un peu à gauche pour le rapprocher de l'axe de la nef. Ceci est fort bien pensé, peut-être, mais ce fut fort mal exécuté. Le maître-autel est un ouvrage en pierre, travail estimable de style corinthien du XVIIIe siècle ; seulement il a le tort, par suite de son élévation, de boucher trois jolies fenêtres ogivales. Ce retable est en pierre blanche ; cela n'a pas suffit à messieurs de la fabrique qui le voulurent en marbre. Ils firent alors venir un peintre qui se chargea de métamorphoser une simple pierre blanche en marbre précieux de son invention. Cette besogne finie, on jugea indispensable d'orner le grand mur du fond, qu'on venait d'aveugler en bouchant ses trois longues fenêtres ; le même peintre représenta, à sa manière, des anges en adoration. Jamais, au grand jamais, on en pourra se faire une idée assez détestable pourra se faire une idée juste de cette

composition détestable si on la voit pas. Heureusement elle date de l'année 1770. Par exception, un badigeon de chaux bien épais serait utilement employé ici; mais laissons ce barbouillage indigne pour parler de deux statues en pierre placées sur le couronnement de l'autel. Assurément, elles n'ont jamais été faites pour surmonter un retable; on les aura enlevées à quelque petit édifice pseudo-payen, comme on aimait tant à en faire durant le XVIIIe siècle, et elle devaient orner quelque salle de bain. Ces deux statues de femmes sont demi-nues et semblent s'essuyer après le bain. Espérons que leur mérite d'exécution les sauvera, et que, tôt ou tard, elles iront décorer quelque jardin ou le vestibule d'un château.

De vieilles stalles d'un style simple et sévère garnissent la partie de la nef servant de chœur. Nous ne quitterons pas l'église de Merry sans signaler une belle piscine placée dans le sanctuaire; elle rappelle complètement la forme si remarquable de celles que l'on voit dans les chapelles de l'église abbatiale de Pontigny; fin du XIIe siècle.

A cinq cents pas du village, au sud-ouest, on remarque les ruines assez pittoresques du château de La Tour. Cette vieille forteresse est située sur le sommet escarpé d'un groupe de rochers qui forment une sorte de cap, dont l'Yonne longe le versant principal, et un petit vallon le côté opposé.

L'aspect du paysage, vu de la rive gauche de l'Yonne, est remarquablement sauvage: de hautes roches isolées, sortant leur flanc décharné du milieu d'un vaste éboulement, enfin les murailles en ruines du vieux château provoquent une réelle sensation de tristesse. On gravit, par un rapide et petit sentier, la pente stérile qui mène au château. Du sommet de l'éboulement qui va plonger dans l'Yonne, on découvre une grande partie de la vallée que nous venons de suivre. Vues de loin, les roches du Saussois sont un peu dépouillées du prestige qu'elles exercent sur le voyageur qui passe à leur base, et l'on comprend parfaitement la déchirure que l'Yonne a faite pour suivre son cours vers les eaux de l'Océan.

Le château de LA TOUR ne diffère en rien des innombrables forteresses qui furent construites au moyen-âge. Ici, comme presque partout, la construction primitive a perdu beaucoup de son caractère, par suite des remaniements ou des reconstructions successives. On s'avance vers la porte d'une première enceinte de muraille; là, on reconnaît au fonds de roches que des fossés n'étaient pas praticables. Une tour carrée, assez haute, s'élevait au-dessus de la porte de la seconde et réelle enceinte du château, dont le bâtiment principal se voit sur la gauche et tourné vers le rocher escarpé qui domine l'Yonne. On peut, par la pensée, réédifier les murailles dont il ne reste que des décombres, et les relier aux tourelles encore debout; de cet examen, il résulte que rien d'antérieur au treizième siècle n'existe plus, mais que l'on peut retrouver les traces de construction depuis cette époque jusqu'au seizième siècle. La tradition, qui attribue aux Romains une partie du château, ne me paraît pas acceptable. Je ne prétends pas dire qu'il n'y a jamais eu là d'établissement romain, mais rien n'a subsisté jusqu'à nos jours d'une manière apparente.

Un petit sentier, tracé dans un bois, nous ramène vers l'un des détours de la vallée, assez ouverte sur la rive droite, mais escarpée sur l'autre rive. On passe près d'une carrière creusée dans les bancs du coral-rag inférieur. Le calcaire est blanc, saccaroïde, grossièrement oolitique. Comme aux roches du Saussois, les polypiers dominent; on y rencontre également des peignes, des limes et des térébratules, mais dans un assez mauvais état de conservation.

Nous suivrons la vallée par un chemin ombragé qui longe la rivière, puis tournant avec celle-ci brusquement sur la gauche, nous pouvons étudier sur l'autre rive des gisements de fossiles beaucoup plus riches. En se rapprochant du ravin de Ravereau, les champs sont remplis de coquillages arrachés, sans doute, à la roche qui forme le sous-sol, et quelques heures suffisent au paléontologiste pour faire, en cet endroit, une abondante récolte. Les polypiers y sont encore très-nombreux, mais avec eux on rencontre tous les genres qui se multiplient aux alentours des rescifs madréporiques : les nérinées, les chemnithies les purpurines, les dicerates, les bucardes, les opis, les térébratules. Quelques espèces très-précieuses n'ont encore été rencontrées que dans cette seule localité; près du ravin de Ravereau, les roches percent de nou-

reau le sol, et reparaissent à découvert. Elles se rattachent évidemment à celles que nous avons observées au Saussois, mais leur hauteur est bien moins remarquable. C'est dans un de ces rochers, sur les bords du ravin de Ravereau, que vers la fin du siècle dernier, un ermite a vécu pendant de nombreuses années. On voit encore l'excavation qu'il s'était creusée dans le roc; mais depuis longtemps cet agreste ermitage est abandonné, et les ronces et les épines en ont obstrué l'entrée.

Après avoir traversé le pont de Ravereau, la route nouvelle, profitant d'une anfractuosité, gravit, en tournant, la pente qui la conduit au sommet du plateau, et se dirige droit vers Mailly-la-Ville, où nous la retrouverons plus tard.

Pendant quelque temps l'Yonne et le canal coulent réunis, et se rapprochent des rochers qui bordent la rive droite et au pied desquels s'étend un petit bois. Des quartiers de roches, que le lierre enveloppe, surgissent, çà et là, et rien n'est sauvage et pittoresque comme le petit sentier qui serpente à leur base.

Mais bientôt le canal quitte de nouveau la rivière pour longer le plus possible les roches qui s'avancent dans la direction du nord-ouest, sur une longue étendue, mais en s'abaissant de plus en plus. L'Yonne, elle aussi, tourne, et va baigner une étroite prairie dominée par l'immense rocher sur le sommet duquel s'élève le bourg de Mailly-Château, position unique, dans notre département, que nous allons chercher à faire bien comprendre de nos lecteurs.

L'Yonne, forcée de se replier sur elle-même à cause de la résistance des massifs de roches qu'elle traverse, décrit les trois quarts et demi de la circonférence d'un cercle avant de pouvoir trouver une issue, et vient, après un parcours de 2,750 mètres, par l'effet même de la courbe, passer à environ 400 pas du point où elle était déjà passée. Elle forme donc un vaste cirque, bordé, sur la rive gauche, de roches abruptes, séparées seulement par des ravins ou des éboulements. Deux de ces ravins atteignent, le premier, la profondeur d'un précipice; le second, les dimensions d'un petit vallon; ils ne sont séparés l'un de l'autre que par un groupe de roches formant plate-forme. C'est sur cette plate-forme même, qui a environ 300 mètres de largeur, que le bourg de Mailly s'est isolé. Comme de raison, au moyen-âge, le château-fort a été bâti sur le côté le plus escarpé, c'est-à-dire sur la crête du ravin formant précipice.

On le comprend, c'est une position non seulement très-forte, mais surtout très-pittoresque, seul côté où on l'examine aujourd'hui. Un groupe de maisons s'est établi sur la rive de l'Yonne, dans l'étroit espace qui la sépare de la base des roches. Là, d'ailleurs, venait aboutir le pont qui établissait une communication indispensable avec la fertile contrée qui borde l'autre rive. Ce pont, composé de six arches, traverse toute la prairie divisée en plusieurs parties par des dérivations du bras principal, et que deux belles arches franchissent. Nous donnons un dessin de cette partie du pont, qui fera mieux comprendre l'aspect pittoresque d'une petite chapelle bâtie sur l'une des piles. Je n'en



connais pas d'autres exemples dans notre département. Elle semble, ainsi que le pont, dater des dernières années du xve siècle. Ce vieux pont commençait à se détériorer, aussi, à ce sujet, s'est-on empressé, il y a trois ou quatre ans, de le réparer, gratter, rejointer, mastiquer, cimenter, etc., etc. Enfin, aujourd'hui, il est gâté au point de vue archéologique. Je suis heureux de l'avoir dessiné avant que toute la besogne moderne ne soit commencée.

MAILLY-CHATEAU, village de 1,010 habitants, situé à 27 kilom. d'Auxerre.

Deux chemins conduisent du pont au bourg situé sur la montagne : le premier est large et sert pour les voitures ; le second n'est qu'un rapide et rabotteux

sentier creusé en partie dans la roche. Nous suivrons ce dernier comme étant le plus court, mais après avoir jeté un coup d'œil dans le ravin obscur qui s'enfonce à notre gauche. Un petit torrent s'en échappe durant la saison des pluies et surtout à la suite des orages.

Le mamelon sur lequel est bâti le village de Mailly appartient encore au coral-rag inférieur. A quelque distance du village, non loin du chemin qui conduit à Coulanges, s'ouvre une carrière. La roche comme toujours est blanche, saccaroïde, oolitique; on y rencontre en assez grande abondance des peignes, des limes, des térébratules et des polypiers passés presque tous à l'état spatique et dont les espèces sont difficilement reconnaissables. Les roches de Mailly-Château constituent l'extrémité du puissant massif que nous venons de traverser et forment un promontoire contre lequel viennent s'adosser les couches si régulièrement stratifiées du calcaire lithographique.

Parvenu au sommet de la rapide montée qui aboutit à une terrasse, on se repose en jouissant du remarquable panorama qui se développe devant soi. Ensuite on cherche les restes du château-fort, et l'on ne trouve que quelques pans de murs bien délabrés, et une partie du mur d'enceinte..



Une habitation moderne s'est établie au milieu des décombres de l'ancienne résidence des évêques et des comtes d'Auxerre.

L'histoire de Mailly reste à faire; c'est un riche sujet qui a été étudié déjà, mais pas spécialement pour Mailly qui était autrefois, et dès le IXe siècle, l'une des châtellenies les plus anciennes et les plus considérables du pays Auxerrois. Toutefois, ce bourg, qui fut brûlé presque entièrement en l'an 1180, n'offre que peu d'intérêt aujourd'hui sous le rapport archéologique. On n'y voit point de maisons anciennes, ni aucun de ces débris isolés qui annoncent une vieille chatellenie. Mais je me hâte d'ajouter que deux églises méritent un examen attentif, et que l'une d'elles a déjà motivé une discussion qui peut devenir fort importante.

L'église paroissiale, bâtie au milieu d'une place assez vaste, semble appartenir aux premières années du XIIIe siècle. La nef et les bas-côtés sont du beau style de cette grande époque, et ils en portent tous les caractères d'ornementation; le chœur est d'un style plus pur encore. Deux chapelles, celles de la Vierge et de Saint-Etienne, ne datent : la première que du XIVe, la seconde du XVe siècle.

Chose bizarre, tous les vitraux sont blancs; nulle trace de peinture ne se retrouve. On remarque, dans le chœur, des stalles tout-à-fait semblables à celles que nous avons vues dans l'église de Merry-sur-Yonne. Sur l'une d'elles, au-dessus d'un écusson effacé, on lit la date de 1675.

Il va sans dire que le clocher est toujours celui que nous connaissons. On remarque encore les arcs-boutants de la nef et le petit portail trilobé du collatéral nord. La façade principale, ou grand portail, mérite un examen long et tout particulier, par suite d'un sujet sculpté, composé de cinq figures. Nous en avons vu le dessin dans l'Annuaire de 1846; il ne peut être reproduit ici de nouveau. Voici quelques mots de description. A la base du grand pignon, on remarque quatre arcatures ogivales, ornées de moulures et soutenues par des colonnes à chapiteaux feuillagés. Ces colonnes, posées sur des socles étroits et très-hauts, laissent derrière elles un espace assez large formant terrasse, à laquelle on arrive par un escalier placé dans une petite tourelle. Sur la face extérieure de chacun des piédestaux est sculptée une statue ayant environ les deux tiers de la stature humaine. Quel sujet représentent ces cinq figures? Là est la difficulté.

Ne pouvant entrer ici dans une question purement archéologique, je dis brièvement, me rangeant à l'avis de plusieurs archéologues, que nous avons à Mailly la représentation sculptée d'une scène de notre histoire civile et locale, et non point un sujet simplement religieux, c'est-à-dire tiré de nos livres saints. Je suis donc amené à penser que la statue centrale représente Mathilde, comtesse d'Auxerre, et non pas la personnification d'une figure quelconque de l'histoire sainte. En un mot « la comtesse Mathilde, apportant » la charte d'affranchissement des com» munes de l'Auxerrois qui lui apparte» naient. »

En suivant le grand chemin qui descend dans la vallée, on laisse à gauche un petit groupe de maisons derrière lesquelles on aperçoit une chapelle, dite CHAPELLE DU CIMETIÈRE. Cette construction isolée, et qui semble délaissée, date du XIIe siècle et présente un intérêt réel et inattendu : le toit, formé de rempans peu élevés, s'appuie sur la voûte de la nef dont il fait partie, ainsi qu'on le voit souvent dans les églises du midi de la France. Jusqu'ici, le caractère simple et sévère de cette ancienne chapelle est resté intact ; c'est donc un modèle excellent à étudier.

Un assez bon chemin, longeant la rive gauche de l'Yonne, conduit à Mailly-la-Ville par une longue courbe motivée par la configuration du terrain.

Le fond de la vallée et le flanc des collines qui la bordent sont occupés par le coral-rag ; on voit percer, à droite et à gauche, ses roches grises et dénudées, tandis que le sommet des plateaux qui s'étendent sur la rive gauche se trouve recouvert par les calcaires lithographiques dont les couches s'abaissent insensiblement, au fur et à mesure qu'elles se rapprochent de Mailly-la Ville, et qui bientôt constitueront le lit même de la rivière.

MAILLY-LA-VILLE, beau village de 1,000 habitants, situé sur la rive gauche de l'Yonne, que l'on traverse sur un beau pont moderne de trois arches.

Plusieurs maisons neuves et bien bâties donnent à Mailly un aspect des plus satisfaisants. L'église est fort ancienne, mais elle a été remaniée à diverses époques. Le portail roman, enclavé dans une muraille de la renaissance, offre quelques moulures retombant sur des chapiteaux historiés : XIIe siècle. Le portail latéral nord date du XIVe ainsi que les fenêtres ornées de trèfles ; la nef intérieure est voûtée dès la fin du XIIe siècle et s'appuie sur des chapiteaux feuillagés assez curieux. Enfin, l'aspect général, quoiqu'un peu lourd, offre de l'intérêt.

Nous avons laissé sur la rive droite de l'Yonne, au nord d'une colline, le hameau considérable de la COUR-LEZ-MAILLY, au milieu duquel s'élève un ancien fief. La nouvelle route d'Auxerre traverse ce hameau, célèbre par ses carrières. Creusées dans le fond de la vallée, inférieures aux calcaires lithographiques qui les recouvrent, elles appartiennent encore au coral-rag inférieur ; mais la roche exploitée diffère essentiellement de celle que nous avons observée jusqu'ici. Elle est moins blanche et plus finement oolitique ; sa texture est plus compacte et sa cassure plus terreuse. Disposée en bancs épais, elle fournit des matériaux très-recherchés et dont l'exploitation est facile. Cette roche ne renferme aucune des espèces de mollusques qui, dans d'autres localités, caractérisent le coral-rag inférieur. Les débris organiques y sont rares ; cependant on y rencontre assez fréquemment des dents de poissons et de sauriens.

De Mailly-Château à Mailly-la-Ville, distants de 3 kilomètres, le grand plateau supérieur présente un aspect généralement monotone et d'une couleur ingrate ; d'immenses tas de petites pierres, amoncelées le long des chemins, donnent à l'ensemble du paysage quelque chose de stérile aux yeux des voyageurs qui, alors, se hâtent de regagner les rives de l'Yonne et d'en suivre les sinueux et pittoresques contours.

GUSTAVE COTTEAU et VICTOR PETIT.

(La suite à l'an prochain.)

CHICHERY-LA-VILLE.

I.

Rien n'était si difficile autrefois à un prélat que de vivre en paix avec son chapitre.

Un des archevêques de Sens, Harduin Fortin de la Hoguette, était tellement imbu de cette vérité qu'il en fit l'étude de sa vie et le texte de son épitaphe :

Hic jacet Harduinus pontifex, qui vixit pacificè cum tribus capitulis, Briocensi, Pictaviensi et Senonensi.

Orate pro eo ut Deum habeat pacificum (1).

Huit siècles auparavant, l'évêque d'Auxerre Wibaud avait voulu déjà perpétuer, mais d'une autre manière, le souvenir de sa bonne intelligence avec son chapitre.

Il donna, à cet effet, vers 880, aux chanoines de l'église cathédrale, moitié de la terre de Chichery, à la condition qu'une partie de ses revenus serait affectée à perpétuité aux frais de quatre repas annuels où se réuniraient tous les chanoines pour bénir ainsi périodiquement sa mémoire, savoir : le jour anniversaire de sa promotion à l'épiscopat ; le jour de sa mort ; le 10 avril (2), jour du décès de Louis-le-Bègue, qui l'avait proposé au siége d'Auxerre ; et le 3 octobre, jour de la dédicace, qu'il avait sans doute faite lui-même, des cryptes de la cathédrale.

Chichery ne se composait alors que de huit maisons ; mais c'était, à son berceau, un enfant de belle venue. Bien peu, il est vrai, le connaissent aujourd'hui, et l'on pourrait s'étonner avec raison qu'il eût trouvé un historien lorsque beaucoup de nos cités importantes

(1) Cette épitaphe, composée par lui-même, était inscrite sur une dalle tumulaire de la cathédrale de Sens.

(2) 879.

Pl. II. 1851.



Lith. Perriquet.

Chœur de l'Eglise de Chichery-la-Ville.

rendent encore le leur, si la grandeur du sujet élevait nécessairement l'historien à sa taille. Notre préférence est donc un calcul de raison et peut-être une de ces prédilections instinctives si bien exprimées par un de nos vieux poëtes :

Vêtu de simple drap, je n'aime pas la soie.

Pour vous, lecteur, si vous avez une fois en votre vie parcouru la route d'Auxerre à Joigny, vous aurez remarqué, sans doute, entre Appoigny et Bassou, à gauche et à peu de distance de la route, une montagne couverte de cultures et que couronne une église. Alors vous avez vu Chichery. C'est un modeste et laborieux village de 680 habitants exploitant un petit territoire de 678 hectares.

Les anciennes chartes le nomment *Chicheriacum* et quelquefois *Chichiriacum*.

Il prit entre les mains de ses nouveaux maîtres un rapide accroissement, car, dès le xe siècle, il figurait au nombre des paroisses du diocèse d'Auxerre. Au xiie, il eut à souffrir des vengeances que Guy, comte d'Auxerre, exerça alors sur les propriétés de l'église. Voici à quelle occasion.

Ce seigneur avait manifesté l'intention d'ériger la ville d'Auxerre en commune ; l'évêque, aussitôt, se jeta à la traverse de ce projet qu'il regardait comme perturbateur de tous les principes sociaux, en sollicitant l'opposition du roi, que le monarque fut enchanté d'avoir occasion de vendre au prélat à beaux deniers comptant.

Furieux alors, le comte commit de nombreuses vexations sur les terres de l'église et celles qui portèrent le plus grand poids de sa colère furent Pourrain et Chichery. Les représailles ne se firent pas attendre. Les évêques avaient en ce moment à leur disposition une arme terrible, foudre éteint aujourd'hui, mais qui pouvait alors embraser le monde, le comte fut excommunié et bientôt il tombe dangereusement malade. Aussitôt on vit se presser à son chevet évêques et barons, les uns sollicitant par d'instantes prières l'absolution du patient, les autres marchandant le pardon du ciel avec la terre et se laissant fléchir enfin par l'intercession de l'évêque d'Auxerre qui se porta caution du comte envers les parties lésées.

Rendu à la santé de l'âme, celui-ci recouvra presqu'aussitôt la santé du corps, et tint à honneur de dégager promptement sa caution. Il traita à cet effet avec le chapitre et s'obligea de lui payer, à titre d'indemnité, ainsi que le constate une charte de 1173, une somme de 500 liv., monnaie de Souvigny. Pour sûreté, il engagea le droit de

gîte qu'il avait à Chichery et à Pourrain, et stipula qu'il ne pourrait, jusqu'à paiement définitif, exercer ce droit plus d'une fois l'an, sous peine d'être replacé, lui en état d'excommunication, ses terres en état d'interdit.

La leçon était bonne, le roi cependant ne la trouva pas sans doute assez dure, car, par lettres de 1174, il augmenta la dette du comte en faveur du chapitre, de 100 liv. monnaie d'Auxerre.

Quant au droit de gîte, il ne fut plus exercé et s'éteignit, suivant toute apparence, par compensation avec la dette, conformément aux désirs du chapitre, et ainsi disparut la première des nombreuses servitudes qui pesaient sur les habitants de Chichery. A partir de cette époque, nous les verrons poursuivre avec persévérance la conquête pacifique de toutes leurs libertés et franchises, image fidèle de la marche des nations, réduite, comme par la chambre obscure, aux proportions d'un pauvre village. Nous ne connaissons point, du reste, à quelque degré que ce soit, de plus noble spectacle et nous ne sachons rien de plus méritoire sinon de se rendre digne des libertés conquises et de les conserver.

Nous verrons en même temps les chanoines apporter autant de zèle à rattacher à la terre de Chichery tous les droits féodaux éparpillés entre les mains de plusieurs seigneurs et parvenir enfin à y être seuls et définitivement maîtres.

Pierre, comte d'Auxerre, se trouvait en Palestine quand la comtesse Agnès mourut, le 6 février 1192, après avoir recommandé à son mari de faire différentes aumônes à son intention. A son retour, l'année suivante, le comte s'empressa de remplir ce pieux devoir et le chapitre ne fut pas oublié. Il lui fit remise de tous les droits féodaux en avoine, *trossis*, pain et argent qui lui étaient dus sur la terre de Chichery.

Le chapitre y avait des pressoirs banaux, et ce privilége était devenu de plus en plus gênant et odieux à mesure qu'augmentaient la population du bourg et la culture de la vigne. Les habitants sollicitèrent et obtinrent, en 1200, la permission d'avoir des pressoirs à eux et d'en user à volonté, moyennant une redevance d'un septier de vin de première goutte par chaque marc.

En 1221, ils traitaient avec le seigneur de Seignelay pour le rachat du droit qu'il avait de les appeler à garder son château. L'année suivante mourut *Alixe*, épouse de Rodolphe, femme serve du chapitre. Elle n'avait pas d'enfant, sa succession appartenait, par conséquent, aux chanoines seigneurs de Chichery. Etienne de Bassou s'en empara,

prétendant que cette femme était sienne ; mais une sentence de l'official de Sens, du 6 mars, le condamna à restituer au chapitre cette échoîte qui consistait en deux bœufs, huit porcs, six brebis, un manteau rouge et huit septiers de blé méteil, mesure d'Auxerre. Le chapitre acquit, la même année, du seigneur de Villemer, quelques droits seigneuriaux qu'il avait sur Chichery, et de l'évêque, en 1248, tout ce qu'il y possédait et qui devait représenter la moitié de cette terre dont Wibaud n'avait pas disposé en faveur des chanoines. Ceux-ci cédèrent, en échange, le bourg de Conches que Dreux de Mello, frère de l'évêque, venait de vendre au chapitre et qui fut depuis réuni à la terre épiscopale de Varzy.

Le chapitre acquit également, en 1265, de Henri de Vieuxchamps, la huitième partie qui lui appartenait sur la terre de Chichery, dans le droit de sauvegarde et la seizième partie des dîmes; en 1267, de Guillaume de Vians, semblable portion des mêmes droits; et en 1298, de Guillot de Fontenilles et d'Isabeau de Michangin, sa femme, la moitié des dîmes en blé et en vin. Cette dernière charte, écrite en français, est le premier acte qui désigne Chichery comme ville.

C'est vers le commencement du même siècle qu'on peut rapporter archéologiquement la construction de son église.

Elle est terminée, à l'est et à l'ouest, en pignon triangulaire. La porte principale a son arcade à plein-cintre formée de voussoirs inégaux et son archivolte ornée d'un simple rang de perles saillantes sur un cavet.

Dans son état actuel, l'église a trois nefs sans enceinte autour de l'abside, et un transept formé par deux chapelles latérales plus profondes que la largeur des collatéraux. Le sanctuaire complétait la croix latine, mais la sacristie ajoutée au sud-est venue altérer la régularité de cette forme. Le clocher, en charpente couverte d'ardoises, est placé sur la chapelle sud. Sa forme disgracieuse fait regretter la flèche élancée, construite en 1699, et qui a été détruite par la foudre en 1802.

Le plan général indiqué, nous allons essayer de préciser archéologiquement l'âge relatif de chacune des parties de l'édifice et de reconstituer son plan primitif.

Le chevet est percé de trois fenêtres accolées. La forme ogivale de leur cintre est à peine accusée et la fenêtre médiane est plus haute que les latérales. Une colonne demi-engagée occupe chacun des angles du sanctuaire. Les chapiteaux sont à crosses et chacun des tailloirs reçoit la retombée de trois tores arrondis dont l'un, le central,

forme une des arêtes croisées de la voûte, et les deux autres encadrent dans un arc ogival chacune des fenêtres latérales de l'abside. Une arête transversale vient en outre retomber sur deux modillons ornés l'un, au nord, d'une grossière cariatide ; l'autre, au sud, de trois têtes humaines serrées en trilobe.

Tout le sanctuaire, ainsi que les parties les plus notables du chœur, le pignon ouest, le mur et les deux petites fenêtres à plein-cintre du collatéral sud, nous semblent appartenir, comme nous l'avons dit, au XIIIe siècle commençant. Dans son plan primitif, l'église était composée, suivant toute apparence, de deux éléments fort distincts : les trois nefs d'une part, et, d'autre part, le chœur et le sanctuaire à peu près ensemble d'égale longueur, mais beaucoup moins larges. La porte principale, qui paraît si sobre d'ornements pour un siècle qui en était prodigue, n'était pas alors extérieure. Elle était précédée d'un portique élevé en clocher ou formant simplement un porche. Cet avant-portail, en partie détruit pour asseoir deux piliers de la nouvelle église, était bâti en pierres des carrières de Bailly et richement décoré. Ses ruines, hautes encore de quatre mètres et très-remarquables en 1827, ont été vendues et enlevées à cette époque.

La pensée d'agrandir l'église de Chichery fut conçue au XVe siècle et suivie immédiatement d'un commencement d'exécution par la construction de la chapelle sud que l'architecte mit en communication avec le chœur par deux arcades d'inégale largeur. La plus étroite, touchant au sanctuaire, est remarquable en ce que ses arêtes, depuis la base jusqu'à la clef de l'ogive, sont arrondies en forme de colonnette sans chapiteau. Cette chapelle, de deux travées, est éclairée par deux fenêtres ogivales à meneaux flamboyants, arrondis et à compartiments trilobés dont les lobes latéraux s'évanouissent presqu'aussitôt qu'accusés. Les arêtes extérieures des voûtes reposent, comme au sanctuaire, sur quatre colonnes engagées, mais les chapiteaux sont ici couverts de larges feuilles, profondément fouillées, de chênes et de chardons. Les arêtes extérieures retombent sur quatre consoles, deux semblablement feuillagées, les deux autres chargées d'un écu. Un de ces écus, ayant un ange pour support, figure les principaux outils du charron ; le second, dont les supports sont des pampres en fruits, représente les instruments du tonnelier. La piscine de cette chapelle, élégamment décorée, autant qu'on peut le remarquer derrière la boiserie qui la recouvre, a été convertie en un ignoble placard.

Un siècle plus tard, sans doute, on construisit la chapelle nord correspondante, formant également deux travées, mais éclairée par deux

fenêtres à plein-cintre et ornée dans le goût de la renaissance, puis les trois nefs à arcature ogivale. Destinées à être voûtées en pierres, elles ne l'ont été même en bois que postérieurement à 1712. Les nefs devaient se prolonger au-delà du portail actuel ainsi que l'indiquent deux piliers d'attente construits extérieurement. La paroi des murs des collatéraux correspond à l'axe des chapelles qui forment la croisée.

Dans son ensemble, l'église de Chichery n'est pas une œuvre remarquable, mais son abside et sa chapelle sud présentent des motifs très-intéressants du XIIIe et du XVe siècle.

Ne la quittons pas sans dire un mot d'abord de son autel moderne, imité de l'antique et composé d'une simple table posée sur deux pieds droits entre lesquels est placé un reliquaire (1); puis de son tabernacle posé sur une embase en forme de nuage suspendu et couronné par un baldaquin en verre de couleur qui ne manque pas d'élégance. Ce tabernacle n'est que l'enveloppe du véritable qu'un mécanisme fait descendre à volonté sur l'autel et monter au-dessus du tabernacle simulé aussitôt que le Saint-Sacrement a été exposé par l'officiant.

L'autel a été construit sur les dessins du curé Morel, en 1776, et le tabernacle sur la proposition du curé Thoulet, son successeur, en 1780 (2).

Disons enfin que l'église de Chichery a saint Laurent pour patron et qu'elle célèbre sa dédicace le dimanche après la fête paroissiale.

II.

Les habitants de Chichery étaient *mortaillables* et leurs biens *mainmortables*, c'est-à-dire que la chaîne qui les attachait comme serfs à la glèbe, n'était point encore brisée. Ils demandèrent à traiter de leur affranchissement en 1352; les premières conditions en furent débattues et le chapitre les autorisa à se réunir en assemblée et à nommer des mandataires ayant pouvoir d'obliger la future communauté.

Cette assemblée se tint le dimanche 1er avril, après la messe paroissiale, par devant un notaire public, à l'autel de la Vierge, et les procureurs élus furent Robert Le Maire, Guillaume Manchot, Jean Vaichelon et Etienne Binet.

(1) L'évêque constate, dans son procès-verbal de visite, du 14 octobre 1708, que l'église de Chichery ne possède point de reliques.

(2) La chaire a été faite au mois de juillet 1779.

La charte d'affranchissement fut enfin scellée le samedi après la fête de saint Philippe et saint Jacques, apôtres, l'an de grâce 1352.

Les chanoines reconnaissent, dans le préambule de cette charte, que J.-C. en mourant pour nous racheter de l'état de servitude où nous tenait le péché et en nous rendant ainsi à notre premier état de franchise et de liberté, a donné l'exemple aux ministres de l'église non seulement d'affranchir leurs propres sujets mais encore ceux de tous autres, ainsi que l'enseigne l'Ecriture. Thèse sublime à laquelle il ne manque ici que d'être tardive et de se trouver en contact avec les mots d'*évidente utilité* pour les vénérables chanoines, après quoi ils ajoutent: *sur ce avons donné et octroyé, donnons par la teneur des présentes les anciennes libertés et franchisses à tous les habitans de Chichery, noustre ville*, à toutes les femmes qui y ont et auront des héritages et à tous les forains qui pourront y en posséder.

En conséquence, les seigneurs renoncèrent : 1° à toute servitude de main-morte ;

2° A tous droits de tierces et *d'ouches*, et à toutes *subjections sur les maisons, habitants et feux de la dite ville ;*

3° A tous droits de *trousse, crous, marchausse, rouage, pressurage, terrage et toute autre servitude, excepté la juridiction de la seigneurie, le siége et le bâton* (1), *lequel sera chacun en admoysonné.*

4° Et la taille habituelle qui se faisait de trois ans en trois ans (2).

Voici maintenant les conditions imposées aux habitants. On a peine à croire que le Christ, dont on se propose d'imiter l'exemple, les eût faites si dures. Ils furent obligés :

1° De payer un cens de six deniers par chaque arpent, le lendemain de Noël.

2° De livrer et délaisser la vraie dîme, c'est-à-dire la dixième partie de tous les produits du sol, même des chenevières et jardins, et en ce qui concerne le blé, dit l'acte, *sera tenu le payeur d'appeler le coulecteur par troys foys et par troys intervalles suffisans a venir prendre et recevoir son dixme et sil ne vient il ira a lui et le somera a sa personne ou a son hostel de venir recepvoir son droict*, après quoi le blé pourra être enlevé en laissant sur place *le vrai dixme sans fraude.*

Quant à la dîme de vendange, il fut écrit qu'elle se percevrait de

(1) Ce bâton est sans doute celui de la prévôté.

(2) Une sentence arbitrale rendue par l'évêque d'Auxerre, en 1304, avait décidé que les habitants qui avaient quitté Chichery pour habiter Appoigny n'étaient point exempts de cette taille.

dix houste et tine une, à la vigne sur les forains ; en la demeure des gens du lieu, à la Saint-Martin, en prenant *de dix vaisseaux l'un*, à la charge par le collecteur de rembourser la valeur du fût fixée à raison de deux sous tournois le muid.

3° D'abandonner au chapitre le grand marais tenant à la justice d'Appoigny et au grand chemin, en conservant les autres usages.

4° Enfin de payer, le jour de la saint Thomas, après Noël, une taille bourgeoise de quarante-cinq livres, *laquelle*, porte la charte, *sera faite, chacun an, au lendemain de la Toussaint par quatre prud'hommes eslus desd. habitans confirmés et esprouvés des dicts honorables ou du chambrier dud. lieu, qui jureront que bien et loyaulment ils imposeront chacun des d. habitans de lad. ville selon sa faculté a la somme qui conviendrait à faire ladite cense.*

Cette dernière condition, qui passe aujourd'hui inaperçue, ne fut pas, comme nous le verrons bientôt, la plus facile à exécuter. On peut, du reste, s'en faire une idée relative sans consulter les savantes tables de Lebert, puisque la charte de 1352 fournit elle-même, à ce sujet, une base d'appréciation.

Le prix d'un muid vide y est fixé à 2 sous, soit 12 muids pour une livre ou 24 sous.

La taille bourgeoise de 45 fr. représentait par conséquent la valeur de 540 muids vides qui, à 7 fr. l'un, valent aujourd'hui 3,780 fr.

Et ce n'est pas sans motif que, par ce calcul, nous constatons que le chapitre avait fait une excellente affaire en donnant, moyennant finance, la liberté civile aux habitants de Chichery, et que ceux-ci l'avaient achetée bien plus d'après ce qu'elle vaut que d'après le prix qu'ils pouvaient la payer. En effet, dès 1450, ils étaient dans l'impossibilité matérielle d'acquitter cette taille, et le chapitre fut alors obligé de la réduire, pendant neuf ans, à la somme annuelle de cinq livres, ainsi que le constate une transaction du 30 novembre, et attendu que, *à l'occasion de la guerre, les dits habitans étoient moult diminuez, en quantité de personnes et facultez de biens.* La taille bourgeoise reprit toutefois son chiffre primitif, après l'expiration de ce délai ; mais, dès 1477, des poursuites nombreuses étaient exercées, contre *les manans et habitans* retardataires, avec assez peu de succès pour que le chapitre fût amené à la réduire encore, pendant vingt autres années, à la somme annuelle de vingt livres, parce que, dit la transaction sur procès qui intervint le 20 décembre, *obstant les guerres et divisions qui sont survenues en ce royaulme, iceux manans et habitants avoient perdu la plupart de leur chevance.* En 1500, la taille est encore exorbitante, malgré la dépréciation

successive de la valeur commerciale de l'argent, puisque le chapitre ne parvient à la faire payer qu'à force d'expropriations forcées; et lorsqu'enfin cette dépréciation arrive à un point tel que la taille seigneuriale de 45 liv. n'est plus qu'une dette légère pour les habitants de Chichery, une taille royale vient rétablir bieu vite, comme nous le verrons, l'équilibre de leur misère.

D'autres tribulations agitèrent aussi, pendant cet intervalle, les habitants de Chichery. Ce fut d'abord à l'occasion de la dîme du vin. Elle n'était pas due, disaient-ils, pour la vigne du cimetière; elle ne l'était pas non plus pour le vin gagné par les pressureurs ni pour celui qu'ils prétendaient amené de Bassou et d'Appoigny. De leur côté, les chanoines se plaignaient que de notables quantités de vin étaient cachées au moment de la perception, de là perquisition, refus d'ouvrir domicile, et nouvelle sources de procès qui, tous, disons-le, furent gagnés par le chapitre (1). Sa cause nous paraît moins juste, quant à une pièce de pré de trois arpents, lieu dit Toussac, tenant à la rivière d'Yonne et à une autre pièce d'un arpent et demi dont il revendiqua et obtint en première instance la propriété exclusive. Les habitants de Chichery avaient soutenu que ces deux prés dépendaient de leurs usages, qu'elles étaient choses communes, ils interjetèrent appel. Puis il intervint entre eux et le chapitre, le 23 décembre 1489, une transaction qui fit droit aux prétentions des habitants, mais sous la condition de payer aux seigneurs 10 sous tournois de rente. Les mandataires de la communauté de Chichery, qui signèrent cette transaction, sont: Guichard Coiteux, Jacques Maurry, Jehan Boquin, Guillaume Ravin, Jehan Guiot, Jehan Jehannequin, Jehan Sauvage, dit des Prés, et Pernot Coiteux.

Nous arrivons enfin à l'époque de la plus grande prospérité de Chichery.

Au commencement du XVIe siècle, la ville avait quatre portes et cinq rues principales, savoir: la rue Haute, la rue du Milieu, la rue Basse, la rue Gaillarde et celle du Puits-d'Hiver.

Le territoire était bien cultivé, on y plantait de la vigne; l'aisance et le bien-être étaient un peu partout.

Cependant, les murailles de l'enceinte, dont il ne reste plus aujourd'hui que quelques vestiges, s'effondraient de toutes parts, ce qui contrastait avec la situation intérieure et humiliait en quelque sorte

(1) Cette longue série de procès commence en 1395, marque en 1488, 1489, 1492, se continue en 1539, 1541, 1555, 1565, 1575, 1583 et se termine en 1637.

les habitants et leurs souvenirs belliqueux. Ils résolurent de relever partout ces murailles et apportèrent tant de zèle à cette œuvre, en quelque sorte patriotique, que la restauration commencée arriva bientôt à terme. Alors le chapitre qui, jusque-là, avait applaudi en secret, fier lui même de voir les tours de Chichery s'élever rivales de celles de Cravan, se prit à réfléchir que c'était fort beau, mais que l'entretien annuel de l'enceinte ne laisserait pas que d'être assez considérable et que, comme seigneur du lieu, il pourrait être un jour appelé à y contribuer. Il fit part de ces réflexions à la communauté des habitants qui les trouva fort singulières sinon impertinentes après les sacrifices qu'elle avait faits, à ses propres dépens, dans un intérêt commun.

Pauvres moutons, ...

Ils avaient compté sans leurs maîtres !

Les chanoines leur intentèrent un procès motivé sur ce que les fortifications de la ville, œuvre du reste fort peu clandestine de sa nature, avaient été relevées *sans autorisation du seigneur,* et conclurent à leur destruction et à des dommages-intérêts. Un arrêt du parlement de Paris fit droit à cette demande et condamna, en outre, les habitants de Chichery à 200 livres parisis de dommages-intérêts et aux dépens. Ne tremblons pas toutefois pour les pauvres remparts ! Le chapitre, dans sa générosité, leur fera grâce à eux, à la condition, bien entendu, que les habitants de Chichery paieront jusqu'au dernier sou les dommages-intérêts auxquels ils ont été condamnés et qu'à l'avenir ils demeureront seuls chargés de l'entretien des murailles et des fossés. C'est ce que nous apprend une transaction du 4 juin 1558.

Et cependant, le temps approche où les murs de Chichery vont abriter de vaillants défenseurs et sauver les richesses du chapitre dans les guerres de la Ligue au parti de laquelle il s'était attaché. Laissons parler à ce sujet l'historien du diocèse d'Auxerre :

« La ville de Crevan étant ainsi remplie de capitaines attachés au » parti du chapitre, aucun de ceux du parti contraire n'osa se pré» senter devant ses murailles. Auxerre fut aussi, quelques mois après, » fortifié d'une nouvelle garnison qui étoit celle du sieur de la » Rivière, mais elle n'y resta pas beaucoup de temps. Le bourg de » Chichery, appartenant au chapitre, en ayant eu besoin, elle y fut » envoyée et on en étoit si satisfait, aussi bien que des hommes en» voyés de la part du duc de Guise, qu'on fit instance, au commen» cement du mois de mai 1593, pour qu'elles y restassent, à cause de » la surprise, qui était d'autant plus à craindre, que ce lieu venoit

» d'être donné par le roi au capitaine Pétri le Naud, et que les habi-
» tants n'étoient pas d'une extrême docilité (1). Ce capitaine Pétri,
» qui étoit en garnison à Saint-Maurice, dans le temps de la vendange,
» essaya en effet de s'emparer des fruits de la terre de Chichery, mais
» ce fut inutilement. Les ducs de Mayenne et de Guise, vers lesquels
» on envoya un chanoine, empêchèrent le coup. Les intérêts du cha-
» pitre d'Auxerre devoient être alors d'autant plus à cœur aux princes
» ligués que le siége épiscopal étoit vacant, depuis le 5 février, par la
» mort du célèbre Amyot. »

Nous ajouterons que le capitaine Peltre ou Pétri, dont le vrai nom était Droinel, avait auparavant revendiqué judiciairement la possession de Chichery, qu'il en avait fait saisir les revenus seigneuriaux et qu'il avait été débouté de sa demande par une sentence du bailliage d'Auxerre, du 26 novembre 1592.

Au mois d'avril 1594, lorsque tout l'Auxerrois se soumit à Henri IV, Chichery fut remis intact entre les mains du chapitre.

Onze ans auparavant, les chanoines avaient fait établir le terrier de la seigneurie, et constater en première ligne qu'ils y avaient droit de haute, moyenne et basse justice, et d'instituer bailli, prevôt, greffier, notaire et autres officiers de justice.

A cette époque, Chichery comptait 245 chefs de famille, possesseurs ou détenteurs de terres, dont 2 bouchers, 1 boulanger, 2 charrons, 2 cordonniers, 4 femmes séparées, 11 filles majeures, 1 fruitier, 2 hostelliers, 9 laboureurs, 1 lieutenant au bailliage, 2 maçons, 9 marchands, 1 menuisier, 3 praticiens, 1 procureur, 42 personnes sans profession déterminée, 2 taverniers, 2 tixiers en draps, 4 tonneliers, 35 veuves et 109 vignerons.

C'était à coup sûr une population de 1,200 âmes au moins.

Quant au territoire, il était déjà extrêmement morcelé, car on remarque dans le terrier un assez grand nombre de pièces de terre contenant à peine 5 ou 6 carreaux, c'est-à-dire moins de 3 ares.

Le 14 septembre 1599, Henri IV établit à Chichery un notaire royal.

(1) 13 mai 1593, le chapitre décide qu'il continuera à tenir garnison à Chichery pour la ligue contre le roi de Navarre (registres capitulaires).

7 octobre même année, Chichery fut à la veille d'être pillé par le sieur Petri, soi-disant en avoir possession du roi de Navarre (manuscrit du chanoine Frappier, bibliothèque d'Auxerre).

III.

La décadence de Chichery, commencée avec les guerres de religion, continua jusqu'à la fin du XVIIe siècle sans interruption et arriva à ce point qu'en 1632 (1), pour empêcher, autant que possible, le déplacement de la population, le chapitre crut devoir défendre aux propriétaires de maisons situées dans l'étendue de la seigneurie, de les abattre et démolir, sous peine de confiscation, et qu'en 1680 les 245 feux de 1583 étaient réduits à moins de 100. Le 10 juin, les habitants exposèrent, dans une longue requête, leur position malheureuse, et demandèrent la réduction de la taille royale qui était restée fixée à 2,200 liv. comme au moment où il y avait encore 150 feux. La situation de la paroisse était des plus misérables. La communauté avait 10,000 liv. de dettes; aucun des cultivateurs n'était propriétaire des bestiaux employés à la culture, et à peine dix familles avaient des moyens assurés d'existence. Depuis quatre ans les vins ne se vendaient pas et les habitants, qui souffraient de privations de toutes sortes, faisaient de la consommation du vin un abus des plus pernicieux et hâtaient ainsi leur ruine, car les aides percevaient sur les manquants un droit qu'on acquittait aussi difficilement et de plus mauvaise grâce encore que la taille. Des deux parts, des poursuites, des emprisonnements, des ventes forcées de meubles et d'immeubles enlevaient aux malheureux obérés leur dernière ressource, en sorte qu'une grande partie du territoire restait inculte faute de bras ou d'espoir prochain dans des jours meilleurs.

La misère engendre le vice. Chichery ne put échapper à cette triste conséquence, aussi le curé, obligé de rendre compte à l'évêque de la situation de sa paroisse, signalait-il, le 12 novembre 1682, les habitants de Chichery comme enclins surtout au vol et à l'ivrognerie, buvant à tous propos et *se dérobant tout, les uns les autres, sans la moindre conscience*. Du reste, gens d'humeur facile et de bonne composition, les habitants de Chichery, qui se passaient volontiers de vêpres et de catéchisme, qui riaient sans contrainte à la messe et ne se faisaient pas scrupule d'aller aux champs les jours de fête, satisfaisaient tous au devoir pascal et ne cherchaient noise à personne, sauf à se dédom-

(1) Vers cette époque, la ferme des droits de greffe, de tabellionat, de mairie, de notariat, de sergenterie, etc., était connue à Chichery sous le nom de *la Petite Chambre*.

mager par la médisance. Ainsi, ils s'adressaient notamment la qualification de sorciers en échange de celle de *Vaudois* (1), quoique le curé ne connût personne, dit-il ingénuement, qui fût l'un ou l'autre.

Ce bon curé, homme de conscience, avait encore deux vérités à faire entendre à l'évêque, et toutes deux difficiles, si l'on en juge par les précautions oratoires de son style. On sent mieux encore son embarras quand on compare l'épitre officielle avec le brouillon, et qu'on suit pas à pas, en quelque sorte, le travail d'imagination du bon curé pour arriver à cette nuance de langage qui montre la vérité habillée de plus en plus avec convenance.

Il s'agissait de réclamer sa portion congrue, fixée à 300 liv. que lui refusait injustement le chapitre, curé primitif, à qui il avait offert et à qui il offrait encore d'abandonner tous les revenus patrimoniaux de la cure; il s'agissait enfin de signaler l'usage abusif de ces contrats de mariage, où les familles disposaient à l'avance du sort de leurs enfants longtemps avant l'âge et alors qu'ils n'avaient pas même encore conscience de l'importance de ces actes.

Anne Chamord et Marguerite Blondeau, avaient été ainsi promises, depuis cinq ans, aux deux frères Guyon, qui n'avaient pu parvenir à se faire aimer, et le curé priait l'évêque, *au nom des jeunes filles*, dans le brouillon, *au nom de tous*, dans l'épitre officielle, de vouloir bien invalider les paroles données.

L'évêque, nous aimons à le croire, se rendit plus vite aux désirs du curé que le chapitre, car ce ne fut que par une transaction du 8 juillet 1686, que celui-ci accorda au curé Monfoy (2) une somme annuelle de 120 liv. en sus des revenus de la cure, pour compléter sa portion congrue. Du reste, nous nous étonnons peu de ne voir jamais le chapitre apparaître en bon maître dans l'histoire de Chichery, parce que si l'on ne trouve pas dans les corporations les vices portés au même degré que dans les individus, on n'y rencontre pas non plus ces élans spontanés du cœur qui font aimer l'humanité.

Un drame judiciaire vint, peu de temps après, jeter une vive émotion dans la paroisse.

(1) Protestants.

(2) M. Cerqueil, son prédécesseur, mentionnait dans les actes de baptême la présence ou l'absence du père de l'enfant. Il espérait par là exciter le zèle des parents à assister à cette cérémonie; mais, comme l'a consigné un de ses successeurs dans le registre de la fabrique, *cette espèce de note infamante ne les corrigeait point.*

Pierre-Marie Laisné, vigneron à Chichery, avait un fils, nommé aussi Marie, dont la conduite déréglée faisait son tourment de chaque jour. C'est en vain qu'il s'était efforcé de le rappeler à de meilleurs sentiments, au nom de la religion et de l'autorité paternelle. L'une n'en avait obtenu que des blasphêmes, l'autre que des injures.

Un jour, c'était le 6 septembre 1684, une altercation plus vive encore que de coutume s'éleva entre le père et le fils Laisné, et bientôt celui-ci, emporté par la violence de son caractère, se jeta sur son père et le battit avec fureur. C'en était trop! la victime porta plainte à la justice.

Etienne Lalouat, seigneur de Soulaine, était alors *bailly du portail neuf de l'église Saint-Etienne d'Auxerre et de toutes les autres justices appartenant au chapitre.* Une instruction fut à sa requête commencée immédiatement contre le fils Laisné, sous l'accusation *de blasphêmes, vol, et d'avoir battu excédé le dit Pierre-Marie, son père, de coups de bâton, pierre, pieds et poings et menace de mettre le feu.*

L'accusé fut saisi et resta détenu préventivement près de deux ans dans les prisons du chapitre.

Enfin, la justice du portail neuf prononça, le 17 août 1686, son jugement définitif.

L'accusé fut déclaré *atteint et convaincu d'avoir proféré plusieurs blasphêmes et impiétés contre Dieu, et d'avoir injurié, battu et excédé, à coups de pierres et autrement le dit Marie Laisné, son père, pour réparation de quoi,* il fut condamné.... Faut-il le dire?

Il est des circonstances

Où la justice enfin devient injuste,

suivant l'heureuse expression de Saint-Amant, en parlant du bagne. Que la justice du chapitre parle donc elle-même :

Le fils Laisné fut condamné « à faire amende honorable, nu, en
» chemise, la corde au cou, tenant en ses mains une torche ardente
» du poids de deux livres, devant la porte de l'église de Chichery, où,
» étant à genoux, il demandera pardon à Dieu, au roi et à justice,
» desdits blasphêmes et impiétés par lui proférés et, delà, sera mené
» et conduit devant la porte de la maison de son père où, étant à
» genoux, il déclarera qu'il se repend et lui demandera pardon de
» l'avoir injurié, battu et excédé, et en outre le dit Marie, fils, à être
» pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suive, à une potence qui
» sera dressée à cet effet sur la place publique dudit Chichery, ses biens
» confisqués envers qui il appartiendra, sur eux préalablement pris
» la somme de trois cents livres d'amende envers les seigneurs de
» Chichery, au cas que ladite confiscation n'ait lieu. »

Le condamné se pourvut en appel devant le parlement, mais, par un arrêt du 14 octobre 1686, ce jugement fut maintenu dans toutes ses dispositions.

En conséquence, Marie Laisné fut amené à Chichery, l'arrêt lui fut lu dans l'auditoire du lieu ; il fut ensuite confessé et administré par le chanoine Guillaume de la Fosse, puis immédiatement exécuté à mort.

Les difficultés entre le chapitre et les curés de Chichery étaient sans cesse renaissantes. Rien cependant n'était si simple que leur position respective.

Le chapitre, comme curé primitif, devait au desservant la portion congrue fixée à 300 liv., et celui-ci avait l'option entre cette somme et les revenus patrimoniaux de la cure, y compris les *dîmes novalles*, c'est-à-dire celles frappant sur les terres nouvellement défrichées, connues dans la localité sous le nom de *routis* et *rompis*.

Tout le désaccord provenait donc de ce que les revenus de la cure étaient inférieurs à 300 liv. et de ce que la présentation du titulaire appartenait au chapitre. La condition avouée ou intentionnelle de celui-ci était en un mot que le candidat, une fois pourvu suivant ses désirs, n'exigerait pas sa portion congrue, et les prétentions tacites de celui-là étaient au contraire de la réclamer dès qu'il serait définitivement investi. Ces différends inévitables ne pouvaient, en fin de cause, tourner à l'honneur du chapitre. Une sentence du bailliage d'Auxerre, rendue le 2 juillet 1700, le condamna en effet à payer au curé Granjean sa portion congrue. Des règlements analogues, moitié amiables, moitié juridiques intervinrent, en 1706, avec le curé Monicot et en 1710 avec le curé Le Roy.

Quant à maître Jean Grandjean, sa victoire ne lui procura pas une joie sans mélange. Il avait, jusque là, officié lui-même le jour de saint Laurent, fête patronale, ou s'était fait suppléer par un prêtre de son choix en assistant à l'office revêtu de l'étole. Le chapitre n'avait plus de motif pour tolérer une pareille usurpation et les représailles semblent toujours si douces ; aussi s'empressa-t-il de la dénoncer au bailliage et obtint-il, dès le 27 du même mois, une sentence qui le maintint dans le privilége d'officier en corps ou par délégué, le jour de la fête patronale, avec défense au curé de porter ce jour-là l'étole aux offices.

Quelques années plus tard, et le 14 octobre 1708, l'évêque fit, à Chichery, sa visite pastorale. Il remarqua qu'il n'y avait dans la paroisse ni maître, ni maîtresse d'école ; qu'il y avait dans l'église quatre

autels consacrés à la Vierge, à sainte Anne, à saint Georges et à saint Sébastien, que les vitres tombaient de toutes parts, que le cimetière était sans clôture et qu'on enterrait tout autour de l'église.

Une ordonnance du 17 nous apprend que ces remarques n'étaient pas les seules qu'il eût faites. Elle prescrit au curé Nicolas Le Roy de porter toujours la soutane, de ne rien exiger pour le sacrement de baptême, et de ne point refuser l'administration des autres sacrements sous le prétexte que la rétribution ne lui en aurait point été payée.

L'année suivante fut la plus calamiteuse qui ait jamais pesé sur la France, et Chichery nous en offre peut-être l'image la plus douloureuse.

En présence de semblables angoisses, nous n'hésiterions pas d'affirmer que nous valons mieux que nos pères, alors même que nous ne croirions pas à la perfectibilité indéfinie de l'homme jusqu'à sa sanctification au sein de Dieu, alors même que nous ne verrions pas, dans les ébranlements et les déchirements passagers des sociétés civiles, des effets analogues à ceux de la foudre qui ne ravage un horizon que pour purifier l'atmosphère et porter au loin l'abondance. Oui, nous avons la bienfaisance plus active, le dévouement plus sympathique, plus fraternel, plus chrétien, que nos pères. Oui, 1816 et 1846 n'offriront pas à nos enfants les chiffres accusateurs et lugubres que nous fournit un document authentique conservé aux archives départementales.

Du 1er juin 1709 au 31 mai 1710, c'est-à-dire pendant 12 mois, le curé de Chichery a enregistré 78 décès; et, pendant le même temps, 17 naissances.

En sorte qu'il est mort, de faim et de misère, au moins 61 personnes!

A Dieu ne plaise que nous accusions le chapitre d'une coupable incurie dans cette circonstance. Entraîné dans le mouvement général de charité publique qu'avaient excité les officiers municipaux d'Auxerre, il eut jusqu'à cent pauvres de la ville à sa charge; mais, pour que le chapitre pût en même temps porter des secours efficaces dans tous ses domaines, il aurait fallu qu'il s'imposât des sacrifices et des privations dont personne peut-être ne lui donnait l'exemple. Nous avons eu toutefois la curiosité de faire, au sujet de la mortalité des années 1709 et 1710, quelques comparaisons statistiques. En voici le résultat:

Tous les registres de l'état civil de ces deux années ont été systématiquement détruits, et c'est à peine si nous avons pu trouver, aux

archives du greffe du tribunal civil d'Auxerre, quelques lambeaux de cette époque échappés aux ciseaux de cette singulière censure.

Années doublement déplorables ! puisque la société, comme les repris de justice, voilait son passé et brûlait son histoire.

Les froids extraordinaires qui, en détruisant les récoltes, avaient amené la misère dont nous venons de signaler les tristes résultats, ont été bien des fois racontés, nous n'en répéterons pas les détails, et cependant nous en avons trouvé la relation manuscrite sous la couverture d'un livre appartenant aujourd'hui à la commune de Chichery (1).

Quelques années après ce désastre, l'évêque fit dans la paroisse une nouvelle visite. Il y trouva, cette fois, un maître d'école non approuvé et la jeunesse assez bien instruite.

Le curé en était dans de plus mauvais termes encore avec les habitants. Ils se plaignirent de ce qu'il ne confessait pas au confessionnal, mais dans la sacristie et en se promenant, et notamment de ce qu'il ne confessait les femmes que la nuit.

Aucun événement important ne se passa à Chichery les années suivantes ; il ne nous reste, par conséquent, pour terminer cette notice, qu'à rappeler sommairement les faits isolés qui s'y rapportent.

En 1721, les blés sont ruinés et le chapitre refuse les *moisons*. Il exige que les fermiers comptent de la moins value ou paient en argent, à deux sous près, l'élite du marché d'Auxerre par bichet.

En 1729, la paroisse a un instituteur dont le traitement est de 40 liv.

En 1734, elle avise à remplacer le cimetière interdit par l'évêque et traite avec le curé qui lui cède, à cet effet, 20 carreaux du clos de la cure en échange d'un terrain lieu dit l'Etang.

Dans les premiers jours de mai 1746, le curé, réuni aux habitants,

(1) En voici le résumé :

1709.

6 janvier, gelée.

12, la rivière est prise ; froid intense jusqu'au 24.

8 février, froid très-vif. Il dure jusqu'au 16.

Pluies abondantes. Les blés qu'on croyait gelés commençent à paraître.

1 mars, pluies torrentielles; forte gelée pendant la nuit; tous les blés sont perdus.

25 avril au 10 mai, fortes gelées. Les bourgeons se montrent aux vignes.

27 mai, toutes les vignes sont gelées.

12 et 15 juillet, gelée qui ruine les vergers, les chenevières, les avoines et les orges.

rédige une adresse au chapitre pour le prier de vouloir bien désigner un parrain pour assister à la bénédiction d'une cloche nouvelle. Les habitants, ajoute la requête, ont choisi madame des Chênez, épouse de M. l'avocat du roi, pour marraine; ils espèrent que le chapitre sera satisfait de ce choix. Il en fut sans doute ainsi, mais il est des commères qui honorent beaucoup trop les parrains pour leur bourse. Le chapitre, plus sage qu'eux, décida, le 7, qu'il n'enverrait personne à Chichery, mais que, *pour témoigner à ladite paroisse le zèle de la compagnie pour le bien de son église*, il lui donna une somme de 60 liv.

En 1751, on reconstruisit le clocher, à partir de la cache qui porte le beffroi. La dépense s'éleva à 713 liv., ainsi que le constate un marché du 20 janvier.

Le 7 septembre 1752, le receveur du chapitre visite les vignes du finage, reconnaît qu'il y en a 93 arpents et estime qu'elles produiront 686 muids de vin. C'est pendant la même année que le presbytère fut reconstruit. Vendu révolutionnairement et acheté par M. Arrault, alors curé de Chichery et depuis d'Aillant, il a été ainsi conservé à la paroisse.

En 1766, la grange des dîmes est reconnue insuffisante. Le chapitre achète une parcelle de terrain de 12 pieds de large sur 42 de long pour l'agrandir. Cet établissement, qui existe encore, servait de temple protestant en 1846.

Le 31 janvier 1771, une horloge publique était installée à Chichery, et c'était un jour de joie que ce jour là; mais, dès l'année suivante, on ne trouvait plus personne pour la remonter. Le sonneur renvoyait cette charge au maître d'école, et celui-ci au sonneur. Il fallut que l'intendant intervînt. Il se prononça, le 18 mai 1772, contre le maître d'école, mais ce dernier protesta et soutint avec beaucoup de raison que son traité étant antérieur à l'établissement de l'horloge, ne pouvait l'obliger à une charge qui n'existait pas alors, et offrit au besoin de résigner ses fonctions. On convoqua une assemblée des habitants pour en délibérer, et la réunion fut indiquée au banc d'œuvre de l'église. Le bureau était composé du curé, des fabriciens et du procureur fiscal, mais à l'heure convenue personne ne vint. Cependant un grand mouvement se faisait sur la place publique; les habitants s'y étaient réunis; on alla les prévenir que le bureau les attendait, mais ils refusèrent d'entrer dans l'église en déclarant que ce n'était pas là qu'ils avaient coutume et volonté de délibérer. On passa outre et l'on fit, sans le concours des habitants, avec le sonneur, un nouveau traité par lequel il s'engagea à remonter l'horloge.

Mentionnons enfin que la maison d'école, élevée d'un étage en 1848,

a été bâtie en 1782, et que la commune de Chichery possède un petit fonds de bibliothèque composé de 76 volumes qui lui ont été donnés, il y a environ dix ans, par M. Coupin, professeur à l'école militaire.

Nous avons remarqué, parmi les in-f°, l'Histoire Générale des Rois de France, par Bernard de Girard, l'Histoire Générale d'Espagne, l'Histoire de France, de Mezeray, celle d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, les décades de Tite-Live, les cinq premiers livres de Polybe, et, parmi les in-8°, les Mémoires de Condé, etc.

En exhumant tour à tour chacun de ces livres du milieu des paperasses poudreuses qui les recouvraient, nous nous sommes rappelé les vœux exprimés récemment en faveur des bibliothèques communales, et nous nous y sommes associé en leur souhaitant des lecteurs.

DÉY.

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE SAINT-FLORENTIN.

Suite *.

III.

PÉRIODE MODERNE.

Le XVIe siècle vient d'ouvrir la porte d'ivoire de ce beau pays des songes qu'on nomme la Renaissance, le soleil des arts se lève sur la France, et le regard ébloui peut à peine supporter les premières splendeurs de cette aube rénovatrice.

La possession de Saint-Florentin était bien digne alors d'être disputée, mais l'histoire doit dire que Gaston de Foix eut d'autant moins de peine à faire annuler la confiscation de Louis XI qu'il était particulièrement aimé de Louis XII, son oncle.

Gaston de Foix, fils de Marie de Clèves, sœur de ce monarque, se tint à la hauteur de cette parenté illustre, par les services qu'il rendit à la couronne à Agnadel et à Ravennes; frappé dans l'entraînement de cette dernière victoire, Gaston mourut de ses blessures le 11 avril 1512, laissant pour unique héritière, sa sœur, Germaine, épouse de Ferdinand d'Aragon.

Grand dans la guerre, Gaston de Foix s'était aussi montré dans la paix protecteur éclairé des arts. La ville de Saint-Florentin surtout conservait les marques de sa magnificence. La fontaine qui est au milieu de la place témoigne encore aujourd'hui des libéralités d'autrefois, et si quelques habiles paléographes pouvaient traduire les fragments d'inscriptions réduits presque

(*) Voir l'Annuaire de 1850.

à l'état de hiéroglyphes, sur son socle, peut-être ces fragments nous raconteraient-ils la légende d'un glorieux passé.

Alors aussi la porte Saint-Martin, une des merveilles architectoniques de la ville, offrait à l'admiration curieuse un saint Martin à cheval entre deux figures d'homme et de femme : au-dessus de la première étaient les armes de Foix et de Béarn; la seconde était surmontée d'une salamandre sans couronne, emblême des seconds Valois. Ces sculptures ne permettent aucun doute sur leur date. Rentré dans un héritage qu'il considérait comme légitime, Gaston voulut honorer à la fois le plus ancien patron de la cité, la mémoire de son père et indirectement le roi, qui lui avait rendu justice. C'est pourquoi la statue équestre de saint Martin surmonte cette porte, tandis que d'un côté, une figure de femme non couronnée reproduisait les traits de sa mère, Marie de Clèves, sœur de Louis XII, et que de l'autre, une tête d'homme, celle de son père, était accompagnée des armes de Foix et de Béarn, blason de la famille, depuis que Roger Bernard, troisième du nom, comte de Foix, avait épousé la vicomtesse de Béarn. L'écu était écartelé au premier et quatrième d'or, à trois pals de gueules, qui est de Foix; au deuxième et troisième d'or à deux vaches de gueules, accolées, accornées et clarinées d'azur, qui est de Béarn.

Saint-Florentin touchait à son apogée. Rome était jadis la ville aux sept collines; Saint-Florentin aurait pu s'appeler la ville aux cinq monticules, car chacune de ces élévations avait un nom et concourait à sa défense. Le château Martin, rasé en 1405, s'élevait sur la *Frique*, terme assez difficile à comprendre, si l'on n'y voyait une corruption du mot latin *fricta*, frite, brûlée; cette motte, en effet, condamnée à toutes les ardeurs du soleil, était aride et sablonneuse, tandis que par opposition on appelait le *Paradis* une motte située non loin de là, dans une exposition meilleure. Le fort du Paradis et celui de la Frique étaient séparés par le chemin du Moulin-Neuf, voie qui existe encore et qui va disparaître.

Quatre rues concentriques à la place de la Fontaine rayonnaient aux quatre points cardinaux, fermées par autant de portes. La fontaine qui orne toujours cette place est le seul monument d'utilité publique de Saint-Florentin; trois dragons de bronze appuyés aux pans d'un socle d'où s'élance une gracieuse colonne, jettent l'eau dans un bassin octogonal; des lignes aujourd'hui indéchiffrables sont burinées en lettres gothiques, caractères usités au commencement du XVIe siècle.

Allant du nord à l'est, la première porte était celle de Dilo, que deux tours séparaient de la seconde, nommée porte Saint-Martin. Une autre tour avoisinait la troisième porte située au sud, appelée la Poterne; entre celle-ci et la quatrième porte dite de Saint-Florentin, qui regardait l'ouest, il y avait une tour; enfin de la porte Saint-Florentin, qui était elle-même un

bastion, donnant accès dans la ville, à la porte de Dilo, il y avait deux tours protégées par une coupure qui existe toujours et qu'on appelle fossé Guëto.

Saint-Florentin était donc un point redoutable, hérissé de bastions, de remparts et de fossés, citadelle immense qui se développait avec ses créneaux, ses mâchicoulis et son appareil de guerre aux flancs d'une montagne dont le sommet avait été occupé durant les premiers âges par un château-fort.

Mais Saint-Florentin, étouffé derrière ses remparts, avait cherché une issue de l'autre côté des ponts-levis, et s'était répandu dans les plaines. De là plusieurs faubourgs dont le sol a perdu les vestiges, et dont la tradition seule conserve la mémoire. Le faubourg de Dilo, qui s'étendait assez loin au nord, devait cette dénomination à un prieuré que l'on confond quelquefois avec l'abbaye de Dilo, *Dei Locus*, sise non loin de là, près de la forêt d'Othe, et dont la création remonte à Louis-le-Gros. Les plus anciens titres où il soit fait mention du prieuré de Dilo, sont deux chartes des comtes et comtesses de Champagne, datées de 1164 et 1187, leur octroyant franchise de vendre vin en tout temps. Brûlé sous le roi Jean pour que les Anglais ne pussent s'y retrancher, le prieuré de Dilo ne se releva plus; longtemps après, une statue de la Vierge qui provenait de cette communauté ayant été retrouvée au fond d'un puits, la dévotion populaire l'entoura de respect et la plaça au-dessus de la porte de Dilo où elle était restée en grande vénération jusqu'au jour où cette porte elle-même a disparu.

Le faubourg Saint-Martin était encore plus considérable que celui de Dilo, puisque, partant de la porte Saint-Martin et laissant sur sa gauche la promenade du Mail, il rejoignait le hameau de Montlhéu qui rappelle encore un prieuré; celui-là dépendait de l'abbaye de Montier-la-Selle-Saint-Martin-ès-Troyes; il avait été dédié à saint Denis (1), et son premier prieur se nommait Lupérius, d'où l'on disait en latin : *monasterium Luperii*, puis en Français, et par corruption, *montier Lup*, *mont Leu*, et enfin comme aujourd'hui *Montlhéu*. La porte Saint-Martin décrite plus haut fut abattue en 1784.

La Poterne débouchant sur le faubourg d'Aval, limité par l'Armance, était contiguë à une vaste construction qui servait d'abord de grenier à sel, et qui, ensuite achetée par la municipalité, est devenue l'hôtel de ville.

La porte Saint-Florentin, formée de deux tourelles réunies par une arcade, et qui avaient pris le nom du martyr, sculpté à cheval au-dessus de son entrée, communiquait au faubourg d'Andrecy où est à présent l'Hôtel-Dieu.

Les chroniqueurs parlent d'une cinquième porte en tout semblable, disent-

(1) Le prieuré était en commande et rapportait quatre cents livres.

ils, à une porte de ville. Bien qu'appuyée à l'Armance, elle gardait un faubourg qui partait des rampes du prieuré. Les chanoines de Saint-Urbain de Troyes avaient dans ce faubourg une chapelle sous l'invocation de sainte Colombe, qui, postérieurement transformée en grange, fut détruite avec quarante-cinq maisons, le 1er janvier 1813, par un violent incendie.

Le règne de François Ier a été pour la ville un temps de prospérité artistique. Sa cathédrale s'enrichissait de vitraux précieux; architectes et sculpteurs rivalisaient d'inspirations, et nul ne pourrait dire où se serait arrêté ce progrès, si les événements n'en eussent interrompu le cours.

Cependant, la vie politique se développait avec non moins de force que le mouvement des arts; la liberté provinciale levait fièrement la tête, et la puissance des vassaux était bien près de son terme, quand la parole du roi lui-même cessait d'être respectée, et qu'au nom de l'honneur national, il lui était interdit d'engager, d'aliéner la moindre portion du territoire. Cette sentence du pays était sans appel, même au tribunal de la victoire, et lorsqu'après la captivité de Pavie, Charles-Quint envoya, en 1526, le vice-roi de Naples à la cour de son chevaleresque vaincu, pour réclamer l'exécution du traité de Madrid, en ce qui concernait la cession du duché de Bourgogne, pour toute réponse François Ier reçut, en présence de l'ambassadeur impérial, les députés bourguignons qui lui déclarèrent qu'ils ne consentiraient jamais à l'aliénation de leur province.

On a vu qu'à la mort de Gaston de Foix, Germaine, sa sœur, avait été investie de la succession. Morte sans postérité en 1525, cette princesse eut pour héritières ses cousines Marie et Charlotte d'Albret, qui se partagèrent son patrimoine le 1er juillet de la même année. Saint-Florentin échut à Charlotte, épouse d'Odet de Foix, comte de Landrecy.

Claude de Foix, unique héritière de ces derniers, avait épousé en premières noces Guy, comte de Laval, et en secondes noces Claude de Luxembourg, vicomte de Martigues; mais ces deux unions avaient été stériles, et Saint-Florentin était retourné, après la mort de Claude de Foix, à sa tante Marie d'Albret, que le ciel faisait survivre aux funérailles de sa famille. Depuis 1528, les seigneurs immédiats de Saint-Florentin portaient le titre de vicomtes.

Marie avait un fils issu de son hymen avec Charles, duc de Clèves. Ce fils, nommé François de Clèves, devenu vicomte de Saint-Florentin, prend pour femme, en 1538, Marguerite de Bourbon, fille du duc de Vendôme, et séjourne quelque temps avec elle dans sa vicomté, où il se fait chérir de tous les habitants.

Cérisolles, sur ces entrefaites, immortalisait nos armes en Italie et nous valait, en 1544, les représailles de Henri VIII en Picardie et de Charles-

Quint en Champagne. Saint-Florentin eut sa part des pillages de cette invasion ; mais la fière ville eut raison des arbalétriers de l'empereur, de ses mercenaires allemands et de ses bandes espagnoles, comme elle avait eu raison jadis des Bourguignons, des Normands et des Anglais.

François de Clèves, vicomte de Saint-Florentin, était aussi gouverneur de Champagne, et, en cette qualité, il avait eu l'occasion de rendre de grands services durant la dernière guerre ; quelle ne fut donc pas sa surprise, quelle ne fut donc pas son indignation, lorsqu'il reçut la nouvelle que, dans la création des présidiaux par Henri II, sa bonne ville de Saint-Florentin avait été réunie au bailliage de Troyes ! Cette réunion attentait aux précédents les plus légitimes, elle violait les droits imprescriptibles de sa pairie, elle foulait aux pieds l'acte solennel de 1507 et les stipulations de son aïeul Gaston de Foix avec Louis XII, stipulations par lesquelles la vicomté, détachée du bailliage de Troyes, avait été mise sous la juridiction du parlement de Paris. L'appel fait par François de Clèves, à l'équité de son souverain, fut entendu le 31 janvier 1552 ; Henri II donna pleine et entière satisfaction à sa requête, la sentence fut enregistrée le 26 février suivant au parlement de Paris et signifiée au présidial de Troyes.

Une autre petite querelle avait divisé un moment les autorités de la ville ; en 1554, le maître de la Maladerie persistait à ne point vouloir donner asile à des lépreux, déclarant que la lèpre avait disparu depuis longtemps, et que c'était une supercherie des magistrats qui voulaient l'obliger à soigner des maladies dont le traitement était à la charge de la cité.

Mais l'humanité lutte sans trêve ! les guerres de conquêtes ne sont point encore finies, et les querelles de religion commencent. Au début de cet antagonisme de croyance, en 1564, Charles IX parcourt diverses provinces et traverse la Champagne, allant à Lyon, pour y recevoir les explications de lord Hundson, au sujet du traité avec la reine Elisabeth.

Catherine de Médicis, qui défendait avec une soupçonneuse sollicitude le trône de son fils contre les erreurs du protestantisme, ne se montrait pas moins jalouse de le protéger contre les empiètements des seigneurs. Sur les conseils de la reine-mère, Charles signait, au mois de juillet 1556, une déclaration renouvelée de l'édit de Philippe de Valois, par laquelle, à défaut de descendance masculine, les grands fiefs étaient réunis à la couronne ; et tandis que Catherine de Médicis multipliait les précautions, déployait toutes les ressources de son imagination florentine, la ligue grondait à sa porte.

Mais Saint-Florentin ne recevait de ces événements qu'un contre-coup très-peu sensible ; le développement de ses institutions intérieures était surtout ce qui l'occupait ; et le 12 mars 1579, le sieur Mornt, maître et administrateur de la Maison-Dieu, revendiquait, par acte solennel, l'honneur pour les comtes, seigneurs et habitants de la ville, de la fondation et de l'entretien de

cet établissement charitable; le duc François de Clèves n'avait pas peu contribué, pour sa part, à la prospérité de la Maison-Dieu qui, après lui, obtint encore de nombreuses aumônes de ses successeurs.

Marie, fille aînée et héritière du duc de Clèves, avait apporté en dot la vicomté de Saint-Florentin à Henri de Bourbon-Condé, premier du nom; n'ayant eu qu'une fille, Catherine, morte à la fleur de l'âge, sa succession revint à sa sœur, Henriette, femme de Ludovic de Gonzague, duc de Nivernais.

Quoi qu'il en soit, la ligue, de plus en plus audacieuse, avait marché à pas de géant, gagnant de proche en proche les points les plus éloignés de son centre, ceux qui, au début, semblaient devoir être les plus étrangers à son influence. Tant que Henri III avait vécu, Saint-Florentin avait gardé une stricte neutralité entre les royalistes et les ligueurs; à la mort de ce monarque et à la nouvelle qu'il avait pour successeur un prince professant le culte réformé, les habitants de la cité catholique se jettent résolument dans le parti opposé au trône. Le maréchal de Saulx-Tavannes parle longuement d'une bataille qu'ils livrèrent sous leurs murs aux huguenots; peu après, une rencontre, heureusement sans importance, avait eu lieu entre les bourgeois de Saint-Florentin et ceux de Tonnerre, qui s'étaient déclarés pour le roi. Un fait non moins positif, c'est que les Saint-Florentinois persistèrent dans leur hostilité jusqu'au jour où ils apprirent que Henri IV avait abjuré, et que le duc de Nevers avait été chercher à Rome l'absolution du Béarnais. En récompense de sa soumission, le roi envoya, le 1er mai 1594, des lettres d'amnistie à sa bonne ville de Saint-Florentin. Les armes étaient tombées de toutes les mains; cette fois encore la guerre était finie, mais la paix avait à cicatriser de profondes blessures. De même qu'on a vu jadis la règle des chanoines de l'abbaye compromise par la fréquentation trop assidue des religieux avec les soldats des comtes de Champagne, de même plus tard les prédications de la réforme et les dernières levées de boucliers n'avaient pas laissé que d'introduire de tristes ferments de doute, d'immoralité ou de corruption dans les mœurs jusqu'alors si pures des habitants de Saint-Florentin qui étaient devenus des plus relâchés et des plus dissolus. Le cardinal Duperron, archevêque de Sens, ne pouvait tolérer un semblable état de choses dans son diocèse; aussi pour le faire cesser ordonna-t-il à des capucins d'entreprendre une mission dans la ville.

C'était en 1620; les capucins furent reçus mieux qu'ils n'avaient lieu d'espérer d'après ce qu'ils avaient entendu dire; ils n'étaient venus que pour une mission, on leur demanda de ne plus se séparer de ces fidèles si attentifs et si obéissants à leurs voix; on leur offrit pour habitation et pour domaine ce qui restait des bâtiments et des terres de la Maladerie. Les prières des habitants étaient si pressantes et leurs dons si magnifiques que les bons capu-

cins ne firent pas de résistance : des lettres-patentes de Louis XIII, datées de 1621, du siége de Montauban, les autorisaient d'ailleurs à accepter toutes les propositions qui leur seraient faites dans le but de fixer leur séjour à Saint-Florentin. Seulement, comme c'était à qui aurait l'honneur ou la joie de les apanager, les excellents religieux n'eurent aucun scrupule de choisir et de prendre leurs aises. Tout bien examiné, la Maladerie ne leur convient pas; qui sait? ils trouvaient peut-être ses constructions trop délabrées ou ses terres trop marécageuses. En somme, ils changèrent jusqu'à trois fois de place avant que de donner la préférence à l'offre d'Edme Renault, président en l'élection de Saint-Florentin, qui les suppliait de s'établir dans son beau domaine hors la porte Saint-Martin.

Doux et charmant séjour, en effet! vues pittoresques, avenues ombreuses, grasses prairies, rien ne manquait en cet endroit favorisé du ciel et des capucins! Les religieux s'y installent donc définitivement et y jettent les fondements d'une chapelle consacrée le 16 septembre 1667 par monseigneur de Gondrin, archevêque de Sens, et dédiée à la Visitation.

Ce règne de Louis XIII présente, au surplus, quelques dates mémorables dans les annales intimes de Saint-Florentin. Nous disons annales intimes, car un avocat érudit de cette ville, M. Hermelin, a en sa possession un curieux document. C'est le journal manuscrit dressé par un contemporain, le conseiller Jean Hugot, écrit de sa propre main et où sont consignés jour par jour, en certains cas heure par heure, tous les événements célèbres qui, de son vivant, se sont accomplis dans la cité. Le conseiller Jean Hugot joue lui-même un grand rôle dans ces pages où il n'oublie jamais d'accoler son nom au nom des personnages éminents qu'il livre à la postérité. Simple et bien naturel hommage rendu par le conseiller Jean Hugot, à la vérité et à son amour-propre!

Voici quelques lignes des *Commentaires* du César municipal :

« 1629.... Monsieur, frère du roi, est arrivé en cette ville, y a couché avec sa troupe deux nuits; j'avais chez moi le comte de la Feuillade qui était à sa suite.

» Le samedi 5 avril 1631, le roi Louis XIII est arrivé en cette ville de Saint-Florentin à cinq heures du soir, était logé chez maître Robert Regnard, et en partit le lendemain après avoir été à la messe dite par des aumôniers sur les huit heures du matin, et alla ledit jour avec sa cour à Sens. Son confesseur et prédicateur, nommé Magnard, était logé chez moi.

» Le lundi d'après (1631), M. de Richelieu arriva avec sa troupe en ladite ville; il était logé chez Robert Regnard. »

Louis XIII relevait de la longue maladie qui l'avait retenu à Lyon lorsqu'il passa à Saint-Florentin; son séjour y fut marqué par des visites aux hôpitaux

et aux prisons; il fit grâce de la peine de mort à un fermier de la paroisse d'Avrolles, qui avait tué un laboureur dans une rixe de cabaret. Le roi ne voulut pas non plus quitter la ville sans avoir été contempler le panorama que l'on découvre de la hauteur du prieuré, et là, sans doute, son cœur dut s'émouvoir au lointain ressouvenir de la terrasse de Saint-Germain.

Les habitants avaient eu si peu à se repentir de l'hospitalité accordée aux Capucins, qu'en 1634, aux premiers bruits que les Ursulines de Châlons cherchaient à former un nouvel établissement, ils sollicitèrent monseigneur de Bellegarde, archevêque de Sens, de permettre que les religieuses donnassent la préférence à leur ville. Les Ursulines vinrent en effet et disposèrent leur résidence dans le faubourg d'en haut. Mais les saintes femmes n'avaient pas eu la prévoyance des Capucins; le chapitre des intérêts matériels ne les avait occupées que d'une façon très-secondaire; beaucoup de menus détails leur avaient échappé; si bien que peu d'années après elles durent se retirer à Montereau, puis, successivement proscrites par les guerres civiles, à Paris et à Saint-Cloud.

Guerres civiles, guerres étrangères, la France allait ainsi des unes aux autres, ayant parfois à se défendre contre toutes à la fois! Au mois de septembre 1636, un parti d'Espagnols, de reitres et de Lorrains venait à l'improviste bloquer Saint-Florentin; mais la courageuse ville n'en était pas à son premier siége, elle repoussa l'attaque avec son énergie d'autrefois, et le canon ennemi n'entama même point son seuil.

Mais un autre fléau contre lequel l'humanité n'a point de rempart allait éprouver les habitants : en 1638, la peste décimait la cité; plus de deux cents personnes étaient mortes; la terreur s'était emparée de tous; les autorités, les magistrats eux-mêmes cédant à l'épouvante, désertaient leurs postes. Vainement la ville entière avait été en procession au prieuré et fait un vœu à saint Florentin; le fléau sévissait toujours, et chaque matin, chaque soir, le deuil visitait les maisons naguère si joyeuses. En face de cet excès de maux une grande détermination est prise; l'élu Edme Jeannot, Joseph Lemire, président, et deux autres notables, portent, au nom de tous les habitants, une statuette en argent de saint Florentin, valant cent soixante livres, et quelques parcelles de ses reliques à Notre-Dame de Liesse, pour obtenir, par son intercession, la fin des calamités qui les désolaient : au retour des envoyés, la peste avait disparu. Jusqu'à la révolution, une procession commémorative, en l'honneur de cette délivrance avait lieu tous les ans, à six heures du soir, à la statue de Notre-Dame, porte de Dilo. Une cérémonie du même genre se pratiquait, le jour de saint Roch, à la paroisse de Butteaux.

Nous avons déjà dit qu'Henriette de Clèves, héritière de la vicomté de Saint-Florentin, avait épousé Ludovic de Gonzague, duc de Nivernais. Con-

formément au contrat de mariage, les enfants à naître de cette union devaient porter, comme ils le prirent en effet, le titre de ducs de Clèves et de Gonzague qu'ils joignirent à leur qualité de ducs de Mantoue.

L'un d'eux, Charles de Mantoue, vend, en 1648, à Michel Particelle, seigneur d'Hemery, surintendant des finances, la terre de Saint-Florentin. A trois siècles d'intervalle, pour la seconde fois traitée en marchandise, la ville changeait de propriétaire, non par suite de révolution ou de transmission patrimoniale, mais en échange de quelques sacs d'écus. En 1343, Philippe de Valois avait acheté Saint-Florentin à la vicomtesse Marguerite, moyennant trois milles livres; en 1648, un financier d'Anne d'Autriche se rendait acquéreur de ce même bien, par caprice de millionnaire. Le premier soin de Michel Particelle fut de se faire reconnaître officiellement vicomte de Saint-Florentin, honneur qui lui fut décerné par arrêt du grand conseil, le 13 février 1651, et qu'il devait transmettre à sa fille Marie, épouse de Louis Phélippeaux, seigneur de La Vrillière et de Châteauneuf-sur-Loir, conseiller du roi, secrétaire d'Etat, lequel eut ainsi la satisfaction d'ajouter à ses dénominations nobilières celle de vicomte de Saint-Florentin et de baron d'Ervy.

Deux fils étaient nés de cette union; le cadet, Balthazar Phélippeaux, aumônier du roi, prit une assez grande part aux affaires publiques; l'aîné, Phélippeaux, marquis de Châteauneuf de Tanlay, mena, malgré son rang, une existence fort retirée et ne rendit guère d'autre service à la famille que celui d'empêcher l'extinction de sa race, ayant eu un fils, Louis Phélippeaux, vicomte de Saint-Florentin, qui vint au monde en l'année 1672.

La France n'était point encore remise de ses convulsions, ou plutôt, sans presque avoir le temps de reprendre haleine, elle passait d'une secousse à une autre secousse, fatalement poussée vers l'abîme. Après la ligue, la fronde; après la fronde, les guerres de l'Europe, sans parler des inquiétudes du dedans. Le remède et le mal étaient presque inséparables. Ramenant à lui le pouvoir, Louis XIV avait vu sa capitale croître en importance; si bien que cet agrandissement de Paris qui avait effrayé Henri II, faisait dire à Louis XIV, dans ses lettres-patentes de 1672, « qu'il était à craindre que la ville de Paris, parvenue à cette excessive grandeur, n'ait le même sort des plus puissantes villes de l'antiquité, qui avaient trouvé en elles-mêmes le principe de leur ruine, étant très-difficile que l'ordre et la police se distribuent commodément dans toutes les parties d'un si grand corps. » Pensée profonde que tout commentaire affaiblirait.

L'histoire de Saint-Florentin n'a plus que quelques lignes à donner à l'une de ses plus anciennes institutions.

Délaissée par les Capucins, la Maladerie jadis si florissante ne présentait plus que la douloureuse image de la solitude et de la ruine. On essaye, en

1676, de la réunir à l'Ordre de Saint-Lazare, qui en forme une commanderie. Soins inutiles! Délaissée par l'Ordre des Lazaristes quinze ans après, la Maladerie resta en régie pendant deux années entre les mains de l'intendant des finances de Paris, et enfin, en 1698, Louis XIV l'unit à perpétuité avec ses biens à la Maison-Dieu.

Quelque chose aurait manqué à la série des vicissitudes de la ville si elle n'avait aussi été visitée par le feu: L'incendie du 6 août 1689 est le plus épouvantable de ceux dont les habitants conservent la mémoire. Cet incendie dura plusieurs jours; le 10 août, il avait atteint le quartier du Courquillon, qui fut entièrement consumé.

Le second vicomte de Saint-Florentin, de la maison de La Vrillière, avait passé inaperçu; son fils et son successeur, Louis Phélippeaux de La Vrillière, accepte, le 16 mai 1700, le ministère de la religion réformée, et quinze ans après celui de la maison du roi; sous son administration, la ville de Saint-Florentin reconnaissant que le local de la Maison-Dieu était insuffisant, achète, en 1703 et 1711, au faubourg d'en haut, diverses maisons qui deviennent succursales de cet établissement.

Le vicomte de Saint-Florentin ne devait pas être insensible aux douleurs humaines, lui qui, en 1712, avait failli perdre sa femme, mademoiselle de Mailly, atteinte par cette rougeole pourprée qui décimait la famille de Louis XIV, avant que le grand roi lui-même achevât de descendre dans la tombe. Le marquis de Gondrin, parent de l'archevêque de Sens, frappé du même mal que madame de La Vrillière, en avait été guéri aussi heureusement qu'elle (1).

A la mort de Louis XIV, Philippe d'Orléans ayant pris la conduite des affaires publiques au nom et durant la minorité de son petit-neveu Louis XV, jugea convenable de se priver du concours des ministres qui, avant lui, gouvernaient la France, et ne conserva de l'ancien conseil que le vicomte de Saint-Florentin, qui prit le titre de secrétaire de la régence. Dans cette position nouvelle, le vicomte ne fut point au-dessous des fonctions aussi importantes que nombreuses dont la confiance du régent l'avait investi.

Le régent était, sans aucun doute, un homme de plaisir: l'histoire, les mémoires, les romans, le théâtre l'ont assez répété; mais il était aussi un politique habile, et plus grand homme d'Etat encore qu'il n'était grand viveur. Entouré le soir d'amis débauchés et de filles perdues, Philippe d'Orléans était, le matin et tant que durait le jour, tout entier aux intérêts considérables de ce royaume momentanément remis à sa garde. Calomnié du vivant de son oncle, quand de sourdes rumeurs lui attribuaient la mort du duc de Bour-

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

gogne et du duc de Bretagne, comme on lui avait déjà attribué celle de sa femme, Henriette d'Angleterre; calomnié pendant la minorité de son neveu, quand on l'accusait de vouloir confisquer à son profit la couronne, portant ainsi dans le passé et dans le présent les ignominies, les perversités et les fautes de ceux qui l'environnaient, mais toujours maître de lui-même et plus infatigable au travail qu'il ne l'était aux plaisirs, le régent se consolait des injustices de ses contemporains en rendant fidèlement à Louis XV l'héritage de son aïeul Henri IV et en livrant sa conduite et ses actes au jugement de la postérité!

Le secrétaire d'un pareil chef devait être, après lui, l'homme le plus occupé du royaume. Le vicomte de Saint-Florentin n'avait pas un moment à lui; tout ce qui devait être signé en commandement passait par ses mains, si bien que comme le régent expédiait un nombre prodigieux d'affaires, veillait à tout et dirigeait lui-même toutes les correspondances, son premier et unique ministre donna en trois années seulement un nombre incalculable de signatures.

Il ne serait pas impossible que le vicomte de Saint-Florentin, beaucoup plus jeune pourtant que le régent, mais moins fortement trempé que lui, ait succombé à un semblable labeur; la vérité est qu'en 1718, le secrétaire de la régence donnait sa démission pour rendre peu d'années après, en 1725, son âme à Dieu. Le vicomte laissait un fils et une fille; son fils prit à sa mort le département de la religion réformée, qui était, héréditaire dans sa famille; sa fille épousa, par la suite, le comte de Maurepas.

Le nom de La Vrillière s'éteint avec ce Louis Phélippeaux, quatrième du nom, vicomte de Saint-Florentin; mais avant que de s'éteindre, ce nom illuminera l'histoire de l'éclat de sa popularité, ou plutôt des splendeurs de son favoritisme. Au début de destinées si grandes, Louis Phélippeaux de La Vrillière ne pouvait se contenter du titre de vicomte de Saint-Florentin, qui avait suffi à l'ambition de ses ancêtres; sur sa demande, la terre patrimoniale est promue au rang de comté, faveur insigne pour la ville, qui ne s'y attendait pas, et qui ne la célébra par aucune fête ni réjouissance, car en ce moment ses magistrats avaient bien autre chose à faire qu'à s'occuper de frivolités aristocratiques; ils avaient des pauvres à nourrir, des malades à soigner, et mieux valait pourvoir à la construction et à l'assainissement de l'asile des souffrants qu'à des fêtes sans autres résultats que la satisfaction passagère d'un seigneur; les maisons achetées naguère au faubourg d'en-Haut sont rebâties ou régularisées en 1739, et deux ans après on y transporte la Maison-Dieu, dont les bâtiments voisins de l'église sont abandonnés au curé. La Maison-Dieu perd son nom en changeant de place; on ne l'appellera plus dorénavant que l'Hôtel-Dieu.

Vers le même temps, une école de jeunes filles fut fondée dans l'établisse-

ment par les libéralités de Benoît-le-Gros, lieutenant des maréchaux de France.

La ville avait dédaigné de se livrer à des manifestations de joie pour son nouveau titre; il n'en avait pas été de même du comte de Saint-Florentin qui, tout fier de cette dignité de fraîche date, voulut que son domaine comtal en gardât le souvenir; cette vanité du moins ne fut pas improductive pour la cité; elle l'embellit, et, sous ce rapport, le comte de Saint-Florentin se montra vraiment grand seigneur. On arrivait à la principale entrée de la cathédrale par le transept du nord. Cette porte s'ouvrait au sommet d'une rampe ardue. Le comte fit disparaître cette rampe sous un escalier monumental, aux pieds duquel deux lions tiennent encore des écussons jadis armoriés; l'un était l'écu de France; l'autre le blason des La Vrillière. La révolution passant par là a effacé les deux emblêmes; remercions-la de n'avoir point emporté l'escalier. Vers cette époque les anciennes portes de la ville sont démolies.

L'histoire n'a point souvenir que le noble comte de Saint-Florentin se soit imposé d'autres sacrifices pour sa ville ou lui ait accordé l'honneur d'un séjour prolongé. A peine y parut-il et son passage fut un événement, comme l'avait été en 1723 celui de la ténébreuse chevalière d'Éon.

Mais le comte de Saint-Florentin était du nombre de ces personnages fameux dont la place est à Paris et non au fond de la province. Quelle existence, en effet, fut plus capable que celle-là d'exciter la convoitise? quelle carrière fut plus longue à la fois et plus pleine d'honneurs, de prodigalités, de faste et de débauche? Le comte de Saint-Florentin avait vingt ans quand il prit le portefeuille de la religion réformée; en 1744, Louis XV partant pour se mettre à la tête de ses armées de Flandre, lui laissait en son lieu et place l'administration des affaires urgentes et le secret de sa correspondance; cinq ans après, entrant de plus en plus dans les bonnes grâces de son maître, il cumulait le département de la religion réformée avec celui de la maison du roi. Admis dans l'intimité du monarque, il était de moitié dans ses amitiés, dans ses antipathies, presque dans ses amours; il connaissait les mystères de Versailles, il avait trempé dans les fantaisies du Parc-aux-Cerfs. Tout puissant à la cour, le comte de Saint-Florentin commençait déjà à être redouté et honni; son père s'était rendu célèbre pour la quantité d'affaires publiques qu'il avait expédiées; il obtint, lui, un autre genre de gloire par ses signatures apposées au bas d'un nombre fabuleux de lettres de cachet. Cette circonstance fit regretter à beaucoup de gens qu'en 1765 il n'eût pas perdu à la chasse la main droite au lieu de la main gauche. Louis XV consola son favori de cet accident en lui écrivant : « Vous n'avez perdu qu'une main, et il en reste toujours deux chez moi à votre service. »

Une autre consolation, plus goûtée encore par le comte, fut le don que lui fit le roi, d'un terrain près de la place Louis-Quinze, terrain sur lequel Saint-Florentin éleva un superbe hôtel, à l'angle de la rue qui conserve encore son nom. Occupé ensuite par le duc de l'Infantado, cet hôtel, dont le prince de Talleyrand-Périgord s'était rendu acquéreur après la révolution, et qui appartient aujourd'hui à M. de Rothschild, a vu s'accomplir quelques-uns des événements les plus mémorables du commencement de ce siècle.

Qui le croirait ? comblé de titres et de richesses, le comte de Saint-Florentin n'était pas encore satisfait; et en 1770, Louis XV, pour se délivrer sans doute de ses importunités, le créait duc de La Vrillière, ce qui valut au courtisan, déjà marquis et comte, mais vieux et sans enfants, cette épitaphe anticipée :

> Ci-gît un petit homme à l'air assez commun,
> Ayant porté trois noms et n'en laissant aucun.

La reconnaissance est quelquefois la vertu des grands : le comte de Saint-Florentin eut occasion, la même année, de témoigner sa gratitude à son souverain. Un des premiers hommes d'État d'alors venait de tomber devant l'opposition d'une courtisane : le duc de Choiseul était sacrifié à la Dubarry et le département des affaires étrangères était vacant. Nul parmi les plus illustres ne voulait accepter un semblable héritage, ni profiter d'une disgrâce aussi imméritée. Plus courageux que les autres, le comte de Saint-Florentin n'hésite pas à s'immoler à la chose publique; déjà pourvu de deux portefeuilles, il daigne en prendre un troisième, et dirige l'intérim des affaires étrangères jusqu'au mois de juin de l'année suivante, où ce département est donné au duc d'Aiguillon.

Les plus doux songes ont un réveil. Le comte de Saint-Florentin avait usé et abusé de la fortune; mais le vase était plein quand son protecteur quitta le monde, et à l'avénement de Louis XVI, un souffle suffit pour le faire déborder. Une première fois, au milieu même de l'ivresse de ses triomphes, le comte de Saint-Florentin avait cru entrevoir la disgrâce; mais son maître l'avait rassuré en lui disant : « Je ne puis pas plus me passer de vous que vous ne pouvez vous passer de moi. »

Louis XVI monté sur le trône, l'indignation publique, jusqu'alors contenue, fit explosion. On reprocha tout haut au vieux favori ses folies ruineuses, sa dissolution et ses excès; le comte n'essaya pas de tenir tête à ce dernier orage; au mois de juillet 1775, remplacé à la maison du roi par Malesherbes, il se démit de toutes ses charges et rentra dans la vie privée; les deux années que Dieu lui accorda encore furent consacrées sans doute à l'amertume et aux regrets. La Providence voulut que cet homme, qui n'avait été

grand que dans le vice, survécût, pour ainsi dire, à lui-même, et assistât à l'anéantissement de ses illusions et de ses grandeurs.

Les annales du monde offrent, en effet, peu d'exemples d'une telle obstination de fortune. Le comte de Saint-Florentin embrasse à lui seul un plus long intervalle dans l'histoire de la France que les noms réunis de trois de ses plus éminents ministres : Richelieu, Mazarin et Colbert!

Le comte de Saint-Florentin prit part au gouvernement durant cinquante-deux années consécutives; l'ambition, le luxe, la galanterie, approchèrent de ses lèvres leurs plus enivrantes coupes; il fut tour à tour marquis de La Vrillière, comte de Saint-Florentin, duc de La Vrillière; il fut ministre de la religion réformée, ministre de la maison du roi, ministre des affaires étrangères, et comme toutes les portes lui étaient ouvertes, il se fit recevoir, pour ses menus-plaisirs, membre honoraire de l'Académie des Sciences et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres; se hâtant ainsi de jouir et d'accaparer pour lui les joies que l'avenir aurait inutilement réservées à une race qui s'éteignait en sa personne. La mort coûte au sein de telles délices! et le comte de Saint-Florentin avait soixante-douze ans révolus lorsque, le 27 février 1777, il se résigna à payer sa dette, laissant les débris de son patrimoine à sa sœur, madame de Maurepas.

Mais ce XVIIIe siècle ne marchait pas seul vers son déclin; ce monde doré, cette foule tourbillonnante et vaine, cette société toute de surface, touchait aussi à son terme, et la Champagne qui avait déjà vu tant de choses inouïes, allait assister à l'un des plus incroyables événements de ses fastes!

On sait quel air de béatitude, quel sentiment de dévotion extrême avait, dès les premiers âges, marqué ce coin de terre, lieu cité au loin pour ses fondations pieuses, ses couvents, ses églises, ses chapelles et ses abbayes. On se souvient de Thibault, comte de Champagne, établissant et dotant du plus clair de ses revenus la célèbre abbaye de Pontigny. On n'a point oublié l'acte filial du comte Henri, son successeur, bâtissant l'abbaye de Scellières, pour que les âmes de ses père et mère y pussent reposer en paix. Et depuis, Pontigny et Scellières n'avaient pas cessé d'être des endroits bénis où les fidèles venaient retremper leur foi, édifiant modèle de vertus évangéliques et de religieux dévouement!

Nous voici à la fin du XVIIIe siècle, Pontigny et Scellières sont encore à leurs places, mais combien leurs habitudes sont changées! et quel contraste entre les œuvres du présent et les souvenirs du passé!

Cette modeste abbaye de Scellières, jusque-là si recueillie, si indifférente à tous les bruits du monde, la voilà qui se réveille le 1er juin 1778, au milieu d'un tumulte et de pompes inusités. Tous les prêtres des alentours étaient présents; les préparatifs d'un deuil solennel s'achevaient sous les arceaux de la chapelle; un superbe catafalque se dressait au centre, environné d'une

quadruple rangée de cierges, tous les flambeaux étaient allumés, toutes les lampes brûlaient, l'encens fumait dans les cassolettes saintes ; au dedans comme au dehors, la foule silencieuse et inclinée contribuait à l'éclat et à la majesté de ces mystérieuses funérailles.

Qu'était-il donc arrivé ? Durant la nuit précédente, maître Mignot, conseiller du roi et abbé commandataire du lieu, était venu prévenir son suppléant, dom Potherat de Corbières, que le lendemain il aurait à célébrer les obsèques de son oncle, mort l'avant-veille, à Paris, dans son hôtel de la rue de Beaune, et auquel le clergé de Saint-Sulpice refusait les prières de l'église. Dom Potherat de Corbières n'avait rien à refuser à maître Mignot, déjà pourvu d'ailleurs de l'autorisation de son supérieur immédiat, le galant dom Chamlatte, abbé de Pontigny.

Le service fut magnifique, digne en tout point du nom, du rang et de la fortune du trépassé que l'on honorait, et ce ne fut que plus de quarante-huit heures après que M. de Barral, évêque de Troyes, prélat d'une rare intolérance, apprit qu'on avait enterré, mieux qu'il ne devait être inhumé lui-même, ce philosophe, cet historien, ce poète qui, de son vivant, s'était moqué des hommes comme il s'était moqué de Dieu, et qui après sa mort se jouait encore de ses ministres. L'Encyclopédie poussa un cri de joie, les athées battirent des mains ! Noël ! Noël ! l'ombre de Voltaire avait extorqué au clergé la grâce d'un *De profundis !*

Si la modeste abbaye de Scellières popularisait son nom dans le monde en rendant les derniers honneurs à un mort, tout entière aux joies profanes des vivants, l'abbaye de Pontigny remplissait la France du bruit de ses galanteries. Les quarante religieux établis d'abord en ce pieux endroit par la règle austère de Cîteaux, étaient réduits de plus de moitié, et ce lieu consacré à la prière était devenu, grâce aux dispositions de son chef, un rendez-vous de plaisir.

A Paris comme à Versailles, la cour et la ville s'entretenaient des délices de Pontigny ; on vantait ses parterres de fleurs, ses serres chaudes, ses petits soupers, ses concerts et ses lambris de rocaille comme on célébrait les merveilles de Trianon, de Marly et de Choisi-le-Roi. C'est que dom Chamlatte se souvenait avec bonheur de Louis XV et de son règne aux faciles mœurs ; c'est que même au milieu de ses habitudes sacerdotales, il lui semblait que ce joli temps ne devait pas finir. Aussi puisait-il à pleines mains et sans compter dans le trésor de l'abbaye, vivant au jour le jour avec une charmante imprévoyance du lendemain ; plaçant sa confiance dans le Dieu d'Isaac et de Jacob, qui de là-haut veillait sur lui.

Le règne abbatial de dom Chamlatte fut un doux songe, un songe de vingt ans, au fond d'une alcôve parfumée d'iris. Mais en 1786, quelque bonne vo-

lonté qu'ils eussent, ses frères durent le réveiller. L'aimable abbé, après avoir scrupuleusement absorbé les revenus princiers de Pontigny, avait engagé ou aliéné certaines portions des domaines ; puis, chemin faisant, il avait entamé le capital, et finalement il accumulait les dettes à la charge de l'abbaye avec autant de persévérance et de zèle que ses prédécesseurs avaient jadis accumulé les économies.

Malgré tout le respect dont son titre était environné, dom Chamlatte fut obligé de céder un matin, à d'autres moins prodigues, l'administration de la fortune ou plutôt du passif abbatial ; ainsi dépouillé du maniement des finances, il rencontra bien encore quelques prêteurs ; il trouva bien encore moyen d'ajouter quelque cent mille livres aux millions qu'il avait dépensés dans ses beaux jours, ce qui n'empêcha pas ce gracieux disciple de Bernis, de La Fare et du cardinal de Rohan, de mourir de tristesse en 1788, l'année même des états généraux. C'est-à-dire que si dom Chamlatte, ce vase d'élection, cet abbé béni, avait eu le malheur de vivre quelques mois de plus, il serait tombé en pleine Constituante, et Dieu sait l'effet qu'aurait produit sur cette nature délicate le serment du Jeu de Paume ! mais il y a sur terre des êtres privilégiés auxquels tout vient à point, même la mort. Dom Chamlatte avait vu le crépuscule de Louis XV, il ne vit pas l'aurore de la révolution française ; sa vie, pareille à la seconde moitié du XVIIIe siècle s'écoula entre deux soleils, rêveuse, caressante et étoilée comme une nuit d'été.

AGE CONTEMPORAIN.

IV.

L'orage qui grondait sur la France depuis la convocation des états généraux éclate avec la Constituante ; la foudre n'est pas plus prompte que la commotion politique qui, en 1789, ébranle d'un bout à l'autre notre pays tant de fois éprouvé par les changements. Ce n'était là pourtant que le commencement des vicissitudes, des tentatives barbares et des entreprises homicides qui, sous le prétexte d'amélioration sociale, allaient fondre sur notre malheureuse patrie.

Quel coin du sol fut préservé durant ces longues et lamentables crises ? Aucun ! Tous, petits et grands, hommes et choses, villes et campagnes, eurent leur part de calamités ou de ruine. Saint-Florentin n'échappe pas à la nécessité commune ; la modeste ville jouissait encore d'une élection, d'un beau grenier à sel et d'un bailliage enrichi du titre de comté depuis le dernier La Vrillière ; elle perd tous ces avantages d'un seul coup. En revanche,

la révolution l'élève au rang de chef-lieu de district. Le vain honneur qu'on lui accordait ne valait certainement pas les biens réels qu'elle venait de perdre.

A la vérité, des modifications notables s'étaient, durant la seconde partie du XVIIIe siècle, introduites dans le caractère et les mœurs des habitants de Saint-Florentin. Où était-il ce temps où, fermement attachés à la communion romaine, ils repoussaient un roi que le successeur de saint Pierre n'avait pas absous? Qu'était-il devenu cet ardent catholicisme qui subordonnait leur dévouement envers le trône à l'abjuration de Henri IV et au pardon du pape ? L'esprit philosophique dont Paris était le foyer, gagnant de proche en proche, s'était infiltré jusque dans leur croyance; sans y prendre garde ils s'étaient faits tant soit peu novateurs, et le scepticisme avait envahi leur cœur au bruit des fêtes galantes de Pontigny et des funérailles de Voltaire.

Dom Chamlatte, le joli abbé des mousquetaires et des marquises, avait eu pour successeur un bon religieux de l'abbaye, aussi austère dans ses habitudes qu'il s'était montré facile dans les siennes. Dom Jean Depaquy, avec le courage et la dévotion propres aux grandes âmes, s'efforçait de restaurer les statuts rigides de l'ordre de Cîteaux et réparait de son mieux les larges brèches faites au patrimoine de l'abbaye par dom Chamlatte, quand survint, en 1789, le décret qui réunissait les couvents au domaine national, décret ratifié au mois de février de l'année suivante par Louis XVI. Privés d'asile, les religieux étaient rendus à la vie séculière par ce même décret qui interdisait dans l'avenir et déliait dans le passé tous les vœux monastiques.

Les quinze Frères qui composaient encore la communauté de Pontigny prirent congé de la demeure sainte et s'en allèrent dans toutes les directions; les uns se marièrent, les autres se firent soldats ou entrèrent dans les fonctions civiles. Le prieur de Scellières, l'excellent dom Potherat de Corbières, qui avait entonné le *Dies iræ* sur la dépouille de l'auteur de *la Pucelle*, dom Potherat était, en 1792, vicaire et officier public à Neuvy; M. de Meulan d'Oisonville, abbé des Fontaines *in partibus* du diocèse d'York, coadjuteur de l'abbé du monastère de Marcilly, près Avallon, figure au registre du district de Saint-Florentin, comme aumônier du bataillon de volontaires jusqu'en 1793. Le respectable dom Depaquy, dernier abbé de Pontigny, choisit la ville de Saint-Florentin pour retraite, et termina ses jours en 1810, occupé sans relâche dans une chambre de l'Hôtel-Dieu qui remplaçait pour lui la cellule du cloître, à recueillir et à mettre en ordre les archives de la ville dont il recevait l'hospitalité.

L'heure des réparations était venue : dom Depaquy avait trop d'érudition et de piété pour ne pas se souvenir que l'abbaye de Saint-Florentin avait vu jadis une partie de ses domaines et de ses richesses passer à l'abbaye déjà si

libéralement dotée de Pontigny. En face des ruines du prieuré et des traditions éparses ou confuses du moyen-âge, dom Depaquy, ruiné, fugitif lui-même, n'avait qu'un moyen de réparer l'injustice des temps envers la cité et le monument qu'elle avait perdu. Il se mit donc à l'œuvre, fouilla les vieux parchemins, recueillit les anciennes chartes, analysa les cartulaires et les lettres-patentes égarées çà et là dans le pays, et ne put cependant, malgré tous ses soins, malgré toutes ses investigations laborieuses, remonter le cours des siècles au delà de Thibault-le-Grand, fondateur de l'abbaye de Pontigny. Ainsi, la Providence complétait l'une par l'autre les légendes de ces deux monastères que la religion réunissait dans le lointain des âges, le premier sanctifié par la dépouille de saint Edme, le second par les ossements de saint Florentin.

L'œuvre de dom Depaquy ne forme pas moins de quatre gros volumes in-folio pleins d'une écriture fine et compacte, entremêlés d'espaces blancs. Ce sont les lacunes signalées dans l'ordre chronologique par l'abbé de Pontigny ; il a espéré, laissant ainsi la place aux interpolations ultérieures, que d'autres, plus heureux que lui, parviendraient à remplir ces vides. En attendant, et sauf ces légères obscurités, l'histoire de Saint-Florentin est là tout entière ; et non-seulement l'histoire de la ville, mais encore celle de l'antique Champagne, de ses mœurs, de ses priviléges, du développement successif de ses institutions, de sa grandeur et de ses libertés. Béni soyez-vous, dom Depaquy ! Vous avez été le dernier historien de la Champagne, votre collection de chartes est un trésor ouvert à tous ceux qui voudront et sauront y puiser. Béni soyez-vous, dom Depaquy ! vous méritiez d'habiter le mont Cassin et d'être un disciple de saint Benoît. Nous n'avons plus de couvents ; est-ce un bien ? est-ce un mal ? Mais un grand malheur assurément, c'est que nous n'avons plus de Bénédictins.

Tandis que l'abbé de Pontigny s'efforçait de restaurer la tradition dans les solitudes de son Hôtel-Dieu, la révolution et les révolutionnaires marchant à pas de géant, prenaient à tâche de tout démolir sur leur chemin. En sa qualité de chef-lieu de district, Saint-Florentin, qu'on n'appelait plus que Mont-Armance depuis que les saints avaient suivis les nobles dans la débâcle des titres, Saint-Florentin était devenu un foyer de démagogie et un point de départ pour toutes les mesures anarchiques qui convergeaient aux alentours et répandaient l'alarme dans les populations jusqu'alors si paisibles.

Les administrateurs du district étaient, on ne saurait en disconvenir, des républicains d'une démocratie éprouvée, et cependant, aux yeux de certains hommes de l'endroit, ils passaient pour des endormeurs ou des rétrogrades. Ces Français, ces Voltairiens si fortement trompés, s'indignaient de voir encore autour d'eux tant d'édifices religieux debout. Il est vrai que le pays,

sous ce rapport si fécond en merveilles, devait leur fournir de graves sujets d'envie ou d'inquiétude. Toujours est-il que société populaire qui s'était établie à Saint-Florentin et qui se piquait d'un ardent patriotisme, crut devoir, le 18 brumaire an II, adresser l'épître suivante aux trop pacifiques administrateurs :

« CITOYENS ADMINISTRATEURS,

« Nous avons appris par un de nos frères que le chœur de l'église de la ci-devant abbaye de Pontigny est encore entouré de grilles de fer et que l'autel est orné d'énormes chandeliers de cuivre ; nous avons pensé qu'il ne convenait pas d'entourer, comme des repaires de brigands, le temple de l'Etre suprême qui doit être accessible à tous les fidèles. C'est donc remplir les intentions divines que de détruire ces barrières pompeuses et inutiles en les consacrant à la défense de la République.

» Un sanctuaire peut exister sans grille, mais la patrie attaquée ne peut se passer de piques. Citoyens, la Société populaire de Saint-Florentin vous prie de faire disparaître de tous les temples de votre ressort, les métaux de fer, de cuivre et de fonte qui ne sont pas spécialement nécessaires au culte, et de les faire convertir en piques, en fusils et en canons.

» Ordonnez, citoyens, et tous les administrés s'empresseront de concourir à l'exécution de ces mesures *révolutionnaires.* »

Parmi les signatures, et en première ligne, figurait celle du président, bourgeois de la ville, qui est mort comblé d'honneurs et de places sous la monarchie, après avoir, comme tant d'autres, demandé pardon à Dieu et aux hommes de ses péchés républicains.

Que de dangers n'avait-elle pas courus, cette charmante et inoffensive abbaye de Pontigny ! C'était chaque matin alerte nouvelle. Chaque matin, les frères et en général tous les citoyens du district lui ménageaient une surprise de leur façon. On avait d'abord vendu, cela va sans dire, le parc, les serres chaudes et l'orangerie de dom Chamlatte. Les communs et les fermes avaient ensuite été mis aux enchères ; les dépendances avaient eu leur tour, et le beau domaine abbatial découpé, morcelé, s'en allait ainsi pièce à pièce, en échange de quelques misérables assignats, quand la bande noire, aussi infatigable que niveleuse, s'avisa un jour de mettre la main sur un dernier corps de bâtiment qui soutenait le cloître, et sur le cloître lui-même.

Déjà les murailles du bâtiment s'ébranlaient sous les coups redoublés de ces bons patriotes ; déjà le marteau entamait le délicat portail de la chapelle ; quelques heures encore et plus rien ne serait resté de la fondation de Thibault-le-Grand, consolidée et embellie par la puissante main du XVIe siècle. Émus jusqu'au fond de leurs entrailles, la religion et l'art poussèrent un long cri de détresse, et ce cri fut entendu.

Il fut entendu, parce que nous étions au lendemain des abominables orgies de 93; il fut entendu, parce que la Convention, qui commençait à respirer, avait rendu, le 2 prairial an III, un décret conservant au culte tous les édifices religieux qui n'avaient pas subi le sort de l'abbaye de Clairvaux, et de tant d'autres chefs-d'œuvre de l'architecture ogivale ou des maîtres de la Renaissance. Ainsi fut épargnée l'abbaye de Pontigny, à la grande consolation du pieux dom Depaquy.

Le district de Saint-Florentin avait eu ses iconoclastes; grâce à Dieu, il n'eut pas ses bourreaux. En ces temps affreux où le deuil visitait toutes les familles, où la guillotine décimait tant de foyers, la Champagne fut rarement épouvantée par le sanglant spectacle des exécutions. On ne combat que ceux qui résistent. N'avait-elle pas, d'ailleurs, cette antique province, fourni à la Montagne un de ses plus immortels tribuns?

Arcy-sur-Aube avait vu naître Danton, ce proscripteur farouche qui, menacé lui-même du châtiment qu'il avait infligé à tant d'autres, préféra l'échafaud à l'exil, disant à ceux qui le pressaient de fuir: « On n'emporte pas sa patrie à la semelle de ses souliers. »

Une société nouvelle, par l'organisation et par la forme, allait sortir des mains de la Convention. Les législateurs qui régénéraient l'ancien monde, déblayaient l'échelle sociale et modifiaient jusqu'au calendrier, ne pouvaient laisser subsister notre ancienne division territoriale. La carte de France est révisée par la Convention, dont les armes victorieuses remaniaient, sur les champs de bataille, la carte de la vieille Europe.

Dès-lors toute incertitude avait cessé pour Saint-Florentin; la Bourgogne et la Champagne s'étaient tour à tour disputé ce petit joyau; les deux provinces rivales sont finalement mises d'accord. Distraite de la Champagne, la ville de Saint-Florentin n'est pas réunie à la Bourgogne; elle devint, comme on l'a vu, chef-lieu de district, et, plus tard, descendant d'un degré, prit son rang actuel parmi les chefs-lieux de cantons du département de l'Yonne, dont elle est une des portions les plus florissantes.

Aux premières lueurs de calme, la ville s'était hâtée de répudier le sobriquet révolutionnaire de Mont-Armance, pour reprendre son nom traditionnel de Saint-Florentin. L'administration municipale, de son côté, éprouvait le besoin de fonder un ordre de choses durable, et, dans ce but, l'un de ses membres, homme des plus vénérés de la cité, M. Gallimard, fut député à Paris à l'effet de s'entendre avec la famille de Maurepas, héritière du dernier duc de La Vrillière, comte de Saint-Florentin, sur l'achat de l'ancien grenier à sel qui est maintenant l'hôtel-de-ville.

Peu de chose reste aujourd'hui de ce passé si rempli d'événements; et encore, pour ressaisir sur les maisons bourgeoises et le pavé des rues, la trace des époques antérieures, faut-il la patience et l'œil exercé de l'archéo-

logue. Si l'histoire n'était pas là, vigilante gardienne des antiquités, à peine le sol indiquerait-il, par quelques débris, l'âge reculé de ces origines. Sur ce mont où une citadelle fut jadis assise, l'historien ou le voyageur curieux ont besoin d'un guide pour retrouver trois des sept tours qui, autrefois, défendaient la ville; de ces trois tours, les deux premières ne sont plus qu'à l'état de vestiges, l'une derrière l'hôtel-de-ville, l'autre au bout du Mail; la dernière, à peu près debout et presque défigurée, renferme les cloches de la paroisse qu'on a été contraint de loger là depuis que la foudre et les Montagnards de la Société populaire ont privé la cathédrale de ses deux clochers. On distingue encore, en cherchant bien, quelques fragments de muraille ayant plusieurs mètres d'épaisseur qui longent le marché au blé et qui semblent appartenir au XIIIe siècle.

Ne demandez donc pas à Saint-Florentin comment ont disparu la chapelle, les croix de pierre, les silencieuses arcades de son abbaye, sous lesquelles erraient chaque soir les pâles ombres de Lémine et de Godelaine; la ville actuelle ne veut connaître de son prieuré que cette montagne verdoyante, l'un des points culminants de l'Yonne, dont le sommet, aplani en terrasse, est un pittoresque belvéder d'où le regard se promène ravi sur un panorama de coteaux, de grasses prairies, de vallées ombreuses entrecoupées de rivières qui gazouillent, de sources qui miroitent au soleil, de ruines couronnées de fleurs. Ici, c'est le mont Saint-Sulpice, là, le mont Avrollo, où César a passé, puis Jaulges, Chéu, Lordonnois, petit village épanoui au milieu d'une clairière; là-bas, au fond d'un val, c'est Pontigny avec ses cloches carillonnantes et son épaisse forêt qui va rejoindre les chênes du Morvan. Plus loin, le chemin de fer de Lyon étend son inflexible rail-way à travers les plaines fertiles de Germigny; les grandes routes et les chemins vicinaux se croisent de mille manières, consolants symboles des intérêts et des rapports qui unissent ces villes, ces villages, ces bourgs groupés les uns auprès des autres. Mais quel est là-bas ce long ruban de verdure qui ondoie au moindre souffle du vent? c'est le rideau de peupliers qui, durant quarante lieues, ombrage le canal de Bourgogne qui, en 1779, s'est emparé de l'ancien lit de l'Armançon. Le voilà à nos pieds ce beau canal de Bourgogne enjambant l'Armance sur un pont-aqueduc sans mêler ses eaux à celles de la rivière.

Vers Auxerre, une des rives se relève; au-dessus, on voit poindre les toits d'une charmante petite ville; au-dessus de ces toits se dessinent les solennelles corniches d'un château; au-dessus de ce château s'incline la cime orgueilleuse de quelques vieux cèdres; c'est Montbard, lieu doublement célèbre : Montbard, patrie de Daubenton; Montbard, où Buffon, le sublime historien de la nature, a bâti des forges qui subsistent encore, et tracé, dans

son manoir seigneurial, sous ces ombrages qui lui rappelaient le Liban, ses plus admirables tableaux!

L'humanité est la même partout. Saint-Florentin a subi la loi commune: quels que soient les charmes nouveaux qui l'environnent à présent, quel que soit le pittoresque aspect qu'il offre au regard du contemplateur ou de l'artiste, là comme ailleurs, l'œuvre des hommes a passé; il ne reste que le travail de la nature, que la nature seule peut anéantir, que ce monticule sur lequel des quinconces de marronniers ont pris la place du prieuré, comme une avenue de palmiers indique seule, au bord du Nil, les lieux où fut Memphis.

La guerre marque les premiers temps de cette histoire; la guerre attriste encore ses dernières pages. Saint-Florentin, traversé par les légions romaines, battu en brèche sous les rois Francs, pillé par les Normands, pris et repris par les Bourguignons et par les Champenois, brûlé par les Anglais, rançonné par les bandes espagnoles, ainsi éprouvé d'âge en âge depuis tantôt deux mille ans, Saint-Florentin, dans le temps où nous sommes, tournant les regards vers la province, autrefois sa suzeraine, a pu assister, des hauteurs de son prieuré, aux dernières et héroïques convulsions de l'Empire; il a pu admirer le génie aux prises avec l'adversité, et suivre, les yeux mouillés de larmes, les douloureuses phases de cette campagne de France qui devait être, avant Sainte-Hélène, le tombeau de Napoléon.

Mais quand la pauvre Champagne
Fut en proie aux étrangers,
Lui, bravant tous les dangers,
Semblait seul tenir la campagne.

Ce suprême et décisif effort des nations, coalisées contre le génie, avait épuisé l'Europe. De toutes parts on déposait les armes et l'on demandait au repos l'oubli des anciennes luttes; les peuples ne vivent pas que de gloire, et le jour était venu, en France comme ailleurs, de fermer les portes du temple de Janus. Grâce à cette pensée réconciliatrice, trente-trois années de calme avaient faitre fleurir, au milieu de nous, la civilisation, le commerce, les arts. Espérons que les secousses qui ébranlent notre vieux monde auront un terme, et que la société, raffermie sur ses bases, marchera pour ne plus s'arrêter dans les voies de la Providence, du progrès et du bonheur de tous; espérons que l'olivier de la paix grandira bientôt, à côté du rameau d'or de l'industrie et que, par un juste retour, Saint-Florentin qui a eu sa part de malheurs aura aussi sa part de prospérités.

PIGEORY,
Architecte.

LE CURÉ, LE MAIRE, LE JUGE DE PAIX.

En France, n'en déplaise aux orgueilleux détracteurs du passé, aux novateurs si confiants dans leurs impraticables utopies, ce ne sont pas les institutions qui manquent aux hommes, mais bien plutôt les hommes aux institutions. Jetez les yeux sur notre organisation politique, religieuse, judiciaire, administrative, depuis le bas de l'échelle jusqu'au sommet, tout y est combiné, réglé, hiérarchisé de la manière la plus satisfaisante pour l'esprit : que manque-t-il à des rouages si bien agencés? Une bonne impulsion. A ce corps on voudrait une âme. Sans être indifférent à la forme politique, j'ai toujours pensé qu'un bon gouvernement dépendait moins de son régime constitutionnel que du choix des hommes qu'il met en œuvre. J'en apporterais mille exemples, si je voulais feuilleter l'histoire ; mais ce n'est pas le lieu. La forme républicaine est certainement la plus haute expression de la raison humaine appliquée au gouvernement des sociétés ; mais combien de républiques ont été plus tyranniques que la plus absolue des monarchies! Bien choisir ses agents, voilà donc, pour tout gouvernement, de quelque nom qu'il s'appelle, monarchie ou république, le point fondamental. Donnez à nos campagnes de bons curés, de bons maires, de bons juges de paix, cela leur sera plus utile que le suffrage universel, cette panacée, au dire de beaucoup de gens, de toutes nos plaies sociales, et qui ne vaudra jamais la poule au pot d'Henri IV.

Le Curé.

Je ne sache rien de si respectable au monde qu'un bon curé, qu'un pasteur qui connaît et remplit tous les devoirs de son état. Si j'étais le maître, je placerais si haut ces augustes fonctions qu'elles fussent pour tous un objet d'envie, et que l'homme investi du saint ministère s'en trouvât assez honoré pour renoncer aux prérogatives, si chères à d'autres, de citoyen actif. Il n'est pas bon, selon moi, que le prêtre soit mêlé aux affaires du siècle : le maître lui-même l'a dit, quand il a déclaré que *son royaume n'était pas de ce monde*. Ministre de paix et de charité, le prêtre doit rester étranger aux passions comme aux intérêts de la multitude : en descendant dans l'arène politique, il abdique ce beau rôle qui l'a fait intermédiaire entre l'homme et Dieu.

Dans nos villes si dépravées, le prêtre a peu d'action sur des populations auxquelles il se mêle à peine, et qui sont presque totalement dépourvues du sentiment religieux ; mais que de bien il peut faire dans nos campagnes ! Donnant l'exemple de la résignation dans la pauvreté, il n'excite point le pauvre contre le riche ; il lui apprend, au contraire, comment, avec du travail, de l'ordre, de l'économie, on devient riche à son tour. Il lui apprend surtout à modérer ses désirs, ce secret peu connu d'être heureux. La véritable fraternité, c'est lui qui la pratique, car il n'en a pas seulement le mot sur les lèvres ; et chez lui la foi se convertit en œuvres. Est-il, dans la commune, un malade qu'il ne visite et qu'il ne console, un pauvre qu'il n'assiste, une misère qu'il ne soulage ? S'il a du patrimoine, ce qui est rare, il en profitera pour étendre ses aumônes : s'il n'en a pas, il trouvera moyen encore d'épargner sur le modeste pécule qu'il reçoit de l'Etat (si modeste qu'il suffit à peine à le faire vivre) afin d'exercer sa charité. Né pauvre, et prenant à la lettre les paroles du Christ, il vivra pauvre, et mourra comme il aura vécu. Il est heureux cependant, plus heureux que bien d'autres à qui le pauvre porte envie. Quelle existence, en effet, plus douce et plus désirable que la sienne ! Voué, par état, à une vie simple, frugale, ignorée, il se détache facilement des biens que recherche encore plus notre orgueil que le besoin de satisfactions promptement émoussées. Il vit seul ; mais il n'est pas, pour cela, déshérité de toutes les joies de la famille ; car il a presque toujours ou une sœur, ou une mère sur qui reporter les affections de son cœur. Entrez dans sa maison, rien n'y sent la richesse ; un lit, une demi-douzaine de chaises en paille, une table pour prendre ses repas, deux ou trois rayons où se trouvent à l'aise quelques livres de piété, de saintes images appendues aux murs crépis à la chaux, un crucifix au-dessus de sa cheminée, voilà tout son mobilier, dont la pauvreté n'est relevée que par l'arrangement et la propreté, seul luxe permis aux presbytères. Mais de cette modeste demeure, quand vous y pénétrez, s'exhale un parfum de vertu qui vous porte au bien et vous inspire du respect.

Ne serait-ce là qu'un portrait de fantaisie ? Une aspiration vers ce qui devrait être plutôt qu'une image de la réalité ? Peut-être faut-il avouer que le jeune clergé de nos campagnes, s'il a des mœurs, je ne dirai pas plus irréprochables, mais plus austères ; s'il a le même détachement des choses temporelles, ne possède pas, au même degré que l'ancien, l'esprit de tolérance et de charité. Il a la même foi, le même dévouement à ses devoirs, le même zèle pour le bien ; mais il manque, me semble-t-il, de cette indulgente bonté qui, mieux que l'austérité, sait trouver le chemin du cœur ; de cette patience, de cette onction, plus puissantes pour ramener les âmes égarées que les anathèmes fulminés contre l'esprit irréligieux du siècle. Entendez le jeune prêtre dans la chaire, c'est presque toujours le théologien qui parle ; le dogme est le thème ordinaire et, en quelque sorte, obligé de ses sermons. A des paysans, à de

pauvres femmes, il serait plus opportun, je crois, de prêcher les vertus morales et les devoirs de leur état. La philosophie du XVIIIe siècle, Rousseau, Voltaire, n'ont rien à faire avec eux, et l'on ébranle leur foi plutôt qu'on ne l'affermit, en voulant leur démontrer des vérités dont ils n'ont jamais douté.

Le jeune prêtre est intraitable pour le travail du dimanche. Il ne tolère pas la danse, seul délassement, avec le cabaret, que connaisse la jeunesse de nos campagnes. Diversion utile pourtant (je ne parle pas du cabaret) aux rudes labeurs de la semaine! La danse a ses dangers, sans doute ; mais les mœurs sont-elles devenues plus pures, depuis qu'on ne danse plus dans nos villages? Hélas! je crains bien que non, et qu'en perdant notre vieille gaîté gauloise, nous n'ayons rien gagné du côté de l'honnêteté. Depuis que nos jeunes filles ne peuvent plus danser, elles vont au cabaret avec les garçons. C'est tomber, comme on dit, de fièvre en chaud mal.

Au-dessous, et non pas à côté du curé, je place l'instituteur, dont on avait fait, à bonne intention, mais sans assez de prévoyance, un homme inviolable, qui s'estimait souvent plus que le maire et plus que le curé, et qui exerçait, à d'honorables exceptions près, une fâcheuse influence dans les campagnes. Il était grand temps de le rappeler à une opinion plus modeste de son importance, et de le placer dans un état de subordination, de dépendance hiérarchique, qui ne lui sera pas un joug bien lourd à porter, s'il se renferme dans le cercle de ses devoirs, et se pénètre bien de la sainteté de la mission qu'il a à remplir auprès de la jeunesse. J'ai défendu longtemps le principe d'inviolabilité appliqué aux instituteurs ; mais les faits m'ont tristement détrompé, et je me range aujourd'hui à l'opinion que vient de consacrer la récente loi sur l'instruction publique (1).

Le Maire.

Après les augustes fonctions de ministre du culte, je n'en connais pas de plus désirables, ni de plus immédiatement utiles aux populations rurales, objet de toutes mes prédilections, que les fonctions de maire. Je l'ai dit une fois déjà dans ce recueil, et je le répète ici avec sincérité, si d'autres liens, si d'autres devoirs ne m'enchaînaient ailleurs, c'est à obtenir ces fonctions modestes, à les mériter surtout, que je bornerais mon ambition. Hélas! au milieu des ruines qui se font autour de nous, qui s'abandonnerait encore aux illusions d'une ambition plus haute, et qui ne doit désirer d'abriter sa vie derrière le calme et la sécurité des champs?

Peu de personnes savent combien sont nombreuses les attributions des

(1) Loi des 15-27 mars 1850, art. 33.

maires, combien sont étroites leurs obligations. Il faudrait un livre pour les exposer toutes : je parlerai seulement de quelques-unes.

Dans le maire, il y a deux hommes : l'agent du pouvoir central et le mandataire de la commune. Il est à regretter que le besoin d'économies oblige à réunir sur la même tête des fonctions qu'il serait mieux de séparer. Ne désespérons pas que l'état de nos finances ne permette, un jour, d'établir, au chef-lieu de canton, un agent salarié, qu'y appelle la récente création des *Conseils cantonnaux*, et qui concentrerait, dans ses mains, les pouvoirs que le maire ne tient que de la délégation de l'administration supérieure.

Comme agent du pouvoir exécutif, le maire est chargé de tout ce qui intéresse la *sûreté*, la *salubrité* et la *tranquillité* publiques (2). Dans ces trois mots se résume tout le pouvoir municipal.

La police, il est triste de le dire, est nulle dans nos campagnes. Placé dans une position trop infime et trop dépendante, le garde-champêtre ne dresse presque jamais de procès-verbaux ; ou, quand il lui arrive de constater un délit, le délinquant s'en va trouver le maire ou le propriétaire, et réussit presque toujours à se faire pardonner.

Tous trois, cependant, prévariquent en agissant ainsi. Il n'est au gré ni du garde, ni du maire, ni du propriétaire même, de faire remise du délit ; et, s'il est loisible à ce dernier de transiger sur les intérêts civils, l'action publique ne lui appartient pas, et, pas plus que le maire, il n'a le droit d'en disposer.

Il se voit, pourtant, bon nombre de maires et de propriétaires qui se croient les maîtres d'arrêter un procès-verbal, et qui trouveraient fort mauvais qu'un garde-champêtre se permît d'y donner suite, quand ils ont amnistié le délinquant.

Il faut éclairer les uns et les autres sur leurs droits comme sur leurs devoirs.

Les délits ruraux, sauf de rares exceptions (le délit de chasse sur le terrain d'autrui, en temps non prohibé, par exemple), sont d'ordre public, et la poursuite en a lieu d'office, sans même être subordonnée à la plainte de la partie lésée. Il en résulte que le garde, lorsqu'il a constaté un délit, doit transmettre son procès-verbal au magistrat chargé de la vindicte publique, malgré la volonté exprimée par le propriétaire ou par le maire de faire grâce au délinquant.

Au lieu de cela, que voyons-nous ? Le garde, quand il ne taxe pas lui-même le délinquant, ce qui est un cas de Cour d'assises, le conduit devant le propriétaire, qui l'admoneste, ou lui fait donner la pièce au garde, et le renvoie.

Ce sont là des encouragements aux délits ; car le délinquant a dix chances

(2) Loi des 16-24 août 1790, titre XI, art. 3.

pour une de n'être pas pris ; et, s'il est pris, il sait d'avance qu'il ne lui en coûtera qu'une pièce de trente ou de quarante sous.

Il n'y aura de police rurale que lorsque maire, garde, propriétaire, feront chacun leur devoir, et qu'on aura donné aux gardes-champêtres une position moins dépendante et moins précaire, en organisant l'institution.

Au maire appartient la police des lieux publics, tels que cabarets, cafés, auberges, etc.

J'ai déjà parlé, dans l'*Annuaire*, des cabarets (1) : j'y reviens encore ; car c'est un ennemi auquel je ne veux laisser ni paix, ni trève : c'est mon *delenda Carthago*. Nous punissons le vagabondage ; pourquoi ne punissons-nous pas l'ivrognerie ? Serait-ce donc une nouveauté dans nos lois ? Ecoutez plutôt :

Laissons de côté les républiques d'Athènes, de Sparte et de Rome ; nous n'avons pas chez nous les *censeurs*, Σωφρονισαι, pour noter les oisifs et décréter les gens qui hantent les cabarets et les mauvais lieux. Ne remontons pas jusqu'aux lois de Dracon, si prodigue de la peine capitale qu'il l'infligeait même aux ivrognes, trop enclins, disait-il, à la sédition. Ouvrons les ordonnances de nos rois.

Voici, d'abord, plusieurs édits de Charlemagne, qui font défense de se livrer à l'ivrognerie, à peine de punition corporelle et d'être déclaré indigne de porter témoignage en justice, et qui déclarent que l'ivresse ne servira jamais d'excuse aux crimes qu'elle fait commettre (2) ;

Une ordonnance de Saint Louis, de 1254, qui défend de recevoir aucune personne dans les cabarets pour y boire, sinon les passants, les voyageurs, ou les non domiciliés ;

Un édit de François Ier, de 1536, portant que, « pour faire cesser les oysivetés, les blasphêmes, les homicides et les autres inconvénients qui arrivent souvent de l'ébriété, quiconque sera trouvé yvre sera constitué et retenu prisonnier au pain et à l'eau, pour la première fois ; pour la seconde fois, battu de verges ou de fouets dans la prison ; fustigé publiquement pour la troisième ; et, s'il est incorrigible, puni d'amputation d'oreilles, d'infamie et de banissement ; »

Enfin un règlement général pour la police de Paris, du 30 mars 1635, par lequel « défenses sont faites à tous bourgeois et habitants de cette ville et faubourgs d'aller ès tavernes et cabarets, et aux cabaretiers de les y recevoir pour y boire et manger, à peine de 80 livres parisis d'amende » (3).

Charlemagne ! Saint Louis ! deux grands noms de notre histoire, à la suite desquels on risque peu de s'égarer !

Etait-ce l'excès du mal qui avait fait porter ces ordonnnances ? Et nos mœurs,

(1) Année 1846, 3e partie.
(2) Baluze, Cap., t. 1er.
(3) Delamarre, traité de la police, t. 1er, p. 137.

depuis, se sont-elles améliorées de façon à justifier la désuétude où sont tombés ces règlements? De nos cités reportez les yeux sur nos campagnes, et dites si le mal ne s'est pas plutôt accru qu'amoindri.

Si je voulais chercher des exemples au dehors, je pourrais citer la Suède, où l'ivresse est punie, pour la première fois, d'une amende de 3 dollars, amende doublée, triplée, en cas de récidive, avec privation du droit d'élire et d'être élu, et emprisonnement correctionnel depuis six mois jusqu'à un an. En France, serons-nous moins soucieux qu'en Suède des mœurs du peuple?

Je ne serais pourtant pas aussi radical que Lycurgue, qui, voyant les désordres que causait l'ivresse, fit arracher toutes les vignes de Lacédémone; ce dont il est repris par Plutarque, qui dit naïvement que, pour écarter les dangers de l'ivresse, il faut approcher Bacchus des Nymphes.

Les Républiques ne se soutiennent que par les mœurs: il appartient donc au gouvernement de la République de remettre en vigueur les ordonnances de Louis XIII, de François Ier, de Saint Louis et de Charlemagne. Il faut édicter des peines contre l'ivrognerie: il faut aller plus loin, il faut supprimer les cabarets, ou n'y admettre, comme il est dit dans l'ordonnance de Saint Louis, que les *passants*, les *voyageurs* ou les *non domiciliés*.

Le pouvoir d'un maire ne peut aller jusque-là, sans doute; mais, en attendant que la législation lui vienne en aide, c'est par l'autorité de ses conseils, plus encore que par la sévérité de ses arrêtés, qu'il doit s'appliquer à faire disparaître cette lèpre honteuse de sa commune.

Une loi vient d'être faite, qui érige en délit la dureté envers les animaux. Il faut applaudir à cette pensée, empruntée à la législation anglaise. Rien de plus révoltant, en effet, que la barbarie dont certains hommes, les charretiers notamment, usent envers les animaux, ces fidèles et patients serviteurs de l'homme. N'augurez rien de bon de celui qui traite inhumainement les animaux; il sera de même sans entrailles pour son semblable.

Cette loi est un premier pas de fait dans la voie des améliorations véritablement sociales. On ne s'arrêtera pas, j'espère, en si beau chemin; car la carrière est longue à parcourir. On parle aujourd'hui beaucoup du peuple; on veut qu'il gouverne, qu'il prenne la place des classes moyennes, comme ont fait celles-ci des classes privilégiées: c'est, en effet, la marche de l'esprit humain. Travaillons donc à l'amélioration des mœurs du peuple; élevons son éducation au niveau de la position politique que nous voulons lui faire; ou ce serait la queue du serpent voulant guider la tête; et

Malheureux les Etats tombés dans cette erreur! (1)

Le colportage des mauvais livres est une autre peste de nos campagnes. Au-

(1) Lafontaine, liv. 7, f. 17.

trefois c'étaient des livres obscènes et irréligieux, aujourd'hui c'est de la propagande anarchiste. On ne peut se faire idée du mal qui est accompli par cette voie, sous le double rapport de la corruption des cœurs et de la perversion des esprits. Le maire ne peut s'appliquer avec trop de soin à écarter de tels dangers de sa commune. La loi a pris des précautions de police contre les abus du colportage : elle oblige les colporteurs à se pourvoir, pour exercer leur industrie, d'une autorisation du préfet, qu'elle déclare toujours révocable (1). Mais ce n'est là qu'un palliatif impuissant, si les vues de la loi ne sont secondées par la surveillance des maires. Il n'est pas besoin d'être lettré pour exercer cette surveillance. Tout colporteur, qui n'est pas muni d'une autorisation, doit être immédiatement arrêté et conduit devant le procureur de la République, qui le défère au tribunal correctionnel, pour le faire condamner à l'emprisonnement ou à l'amende. Celui-là même qui est en règle, si ses marchandises ne sont pas de bon aloi, s'il s'y trouve quelque écrit ou emblème contraire aux lois ou aux mœurs, doit être également mis en état d'arrestation et conduit devant le magistrat.

Je place au premier rang des besoins communaux les intérêts de la voirie. Et combien ces intérêts sont peu compris dans les campagnes ! Grâce à l'impulsion donnée, depuis vingt ans, aux travaux publics ; grâce à la loi de 1836 et au bon esprit des Conseils généraux, le territoire de la France s'est couvert de routes, aujourd'hui bien entretenues, et dont le réseau, encore inachevé, mais se complétant tous les jours, satisfait déjà, ou à-peu-près, aux besoins du commerce. Mais la petite vicinalité, dans quel état se trouve-t-elle ? Quels progrès a-t-elle faits, dans le même espace de temps ? Aucun. Nos chemins ruraux, malgré les ressources qui y sont affectées chaque année, restent dans l'état d'impraticabilité où ils sont depuis un temps immémorial. Et le temps aggrave tous les jours un mal auquel il n'est point apporté de remède. A quoi cela tient-il ? A beaucoup de causes : à l'incurie des maires, au mauvais vouloir des Conseils municipaux, à l'absence de direction dans l'emploi des ressources, au défaut de surveillance pour réprimer les entreprises dont les chemins sont l'objet. Une bonne viabilité, cependant, indépendamment de ses avantages voluptuaires, est, par les économies qu'elle procure, un des principaux éléments de la richesse agricole. On se l'avoue peut-être ; mais personne ne veut faire les sacrifices nécessaires ; chacun défend son champ avec une ténacité qui déconcerte et décourage les hommes, quand il s'en trouve, qui montrent plus de sollicitude pour l'utilité commune. Puis, ne voilà-t-il pas qu'on cherche à rendre odieuse aux populations une ressource importante de nos chemins, la prestation en nature ? C'est un impôt inégal, tyrannique,

(1) L. 27 juill. 1849, art 6.

attentatoire à la dignité humaine ; car c'est le rétablissement de la corvée ! Pures déclamations que tout cela ! Ce n'est pas ici le lieu de défendre cet impôt : je l'ai fait ailleurs ; mais il me semble bien imprudent, quand déjà les ressources pour nos chemins sont insuffisantes, de vouloir tarir une des sources auxquelles nous puisons. On remplacera, dit-on, la prestation par des centimes, et le fonds ne sera pas diminué. Vous imposerez alors au petit contribuable, sur le sort duquel vous paraissez vous apitoyer, une charge infiniment plus lourde que les trois journées de travail que la loi lui demande. Plus les impôts sont variés dans leur assiette, plus ils produisent, et moins ils sont lourds, deux choses également bonnes pour le peuple : c'est là un axiôme de la science économique, une vérité d'expérience, que paraissent ignorer ceux qui voudraient nous ramener à la théorie rudimentaire de l'impôt unique, sous prétexte de le répartir d'une façon proportionnelle à la fortune de chacun. De bonne foi, qui se plaint de la prestation en nature ? Personne, excepté ceux qui voudraient ne pas payer d'impôts du tout. Avisez-vous d'y substituer des centimes additionnels, dans une proportion équivalente, et vous entendrez de beaux cris, qui se traduiront bientôt en luttes, en résistances, et plus de mauvais vouloir encore pour nos chemins.

Que s'il m'arrive, un jour, d'être maire de mon village, je ne veux pas prendre en traître mes futurs administrés, je les préviens que, partisan déclaré des chemins, et des bons chemins, je serai prodigue de leur argent pour augmenter et améliorer ceux de la commune, économe de leurs deniers sur tout le reste, particulièrement avec les architectes ; que je ferai la guerre, et une rude guerre, aux voisins qui cherchent à s'agrandir aux dépens de la voie publique ; à ceux qui trouvent commode d'en prendre la terre pour la mettre dans leur héritage, d'y déposer leurs fumiers, ou d'y jeter les pierres de leurs champs et de leurs vignes. Croyez-moi, mes chers concitoyens, ne lésinez pas pour vos chemins ; saignez-vous plutôt des quatre veines, afin de les terminer plus vite ; c'est de l'argent placé à gros intérêts. Nos voisins de la Nièvre, que j'aime à vous citer, ont fait, un jour, une chose qui montre avec quelle intelligence sont comprises les questions de viabilité, dans cet industrieux pays. Il s'agissait d'un chemin important pour une commune : elle n'avait pas de ressources pour le faire : un homme, jouissant dans le pays d'une juste autorité, fait appel à tous les bras ; chacun se transporte sur le terrain avec sa pelle ou sa pioche, et, en quelques jours, le chemin est achevé. Voilà de ces miracles que pourrait renouveler, de temps à autre, un maire environné de l'estime et possédant la confiance de ses administrés.

Je me représente un maire, dans l'idée que je m'en fais, comme un ancien patriarche au milieu de sa tribu ; ou, pour me rapprocher davantage de la pensée chrétienne, comme un père de famille au milieu de ses enfants ; veillant avec sollicitude à leur bien-être ; prévenant les divisions, les querelles,

causées par la rivalité des intérêts; choisi pour arbitre de tous les différends, et réduisant presque à rien le rôle du juge de paix dans sa commune. La réalité malheureusement diffère un peu de cet idéal; mais, si trop souvent la guerre éclate où la concorde devrait régner, est-ce bien toujours la faute des administrés?

Le Juge de paix.

Le juge de paix est, dans l'ordre judiciaire, ce qu'est le maire, dans l'ordre administratif, le curé, dans l'ordre religieux. Ce rapprochement me conduit à une réflexion que je veux faire en passant. Ce n'est qu'un mot, et je rentre immédiatement dans mon sujet.

La prétention qu'a l'Eglise de former un Etat dans l'Etat, et de ne relever que de Dieu, ou de son représentant sur la terre, lui fait repousser, pour ses ministres, le caractère et le titre de fonctionnaires publics; et la jurisprudence a sanctionné cette prétention, assez embarrassée pourtant de trouver, pour le prêtre, un état intermédiaire entre la position de fonctionnaire public et celle d'homme privé. C'est une faute, à mon avis; car le Gouvernement laisse croire ainsi qu'il est indifférent en matière de religion, ce qui ne saurait être, et ce qui n'est pas; car la religion est l'arc-boutant de la société. Tolérance n'est pas indifférence. Une société ne peut pas plus se passer de religion que de justice : le culte, humainement parlant, est donc, au même titre que la justice, une branche de l'administration publique, deux rameaux, par conséquent, devant se rattacher au même tronc. Le pouvoir laïque ne doit pas, sans doute, intervenir dans les matières qui touchent à la foi; mais autre est le dogme, autre est le culte; et, dans les choses temporelles, tout doit descendre du Gouvernement et remonter à lui, sous peine de voir se rompre cette unité dans le pouvoir qui constitue sa force.

L'établissement des justices de paix, tribunal de famille, placé tout près des populations pour les faire jouir d'une justice simple, rapide et peu coûteuse; pour prévenir les procès plus encore que pour les juger; fut une des plus belles créations de l'Assemblée constituante. Mais on gâte tous les jours cette institution par des attributions administratives et politiques, qui la font sortir de son rôle exclusivement judiciaire. Cela amoindrira, qu'on n'en doute pas, son autorité morale et son influence. Pour être toujours respecté, le magistrat, comme le prêtre, doit rester étranger aux agitations de la place publique. Pouvoir différent de ces pouvoirs mobiles qu'élèvent ou précipitent le flux et le reflux des opinions, il doit se tenir dans une sphère où n'atteignent pas les passions populaires; car il n'a de force que par son désintéressement au milieu des partis.

Un bon juge de paix est plus difficile encore à rencontrer qu'un bon maire

et un bon curé. Etranger à la science du droit, sa justice serait souvent boiteuse; car sa juridiction, en apparence circonscrite, touche à toutes les matières, et connaît des questions les plus ardues; exclusivement jurisconsulte, il s'arrêterait trop à la forme, et donnerait plus à la lettre qu'à l'esprit. Sa justice doit être celle du préteur, tempérant par l'équité l'extrême rigueur du droit; et c'est pour lui qu'a été écrite la règle : *summum jus, summa injuria.*

On aurait tort de faire de la justice de paix une carrière. Sous le rapport pécuniaire, ces fonctions n'offrent pas assez d'avantages pour être recherchées autrement qu'en vue de la considération qu'elles donnent et du bien qu'on y peut faire. Envisagées d'un autre aspect, elles ne peuvent tenter que des ambitions subalternes. Il faut s'empresser de les offrir aux avocats retirés du barreau, et qui y ont laissé un renom de désintéressement, de savoir et de probité. J'en connais un exemple dans le département qu'a respecté la révolution de février, et elle ne pouvait certainement mieux faire. A leur défaut, il faut choisir des hommes joignant à un cœur droit, à un esprit juste, une indépendance de caractère et de position qui rassure sur leur impartialité le faible, quand il plaide contre un homme puissant, le pauvre contre un homme riche. Si l'on veut y regarder de près, on verra que, sur ce point, il y a plus d'une réforme à faire.

C'est dans la localité même, autant que possible, qu'il faut choisir le juge de paix; car c'est un arbitre autant qu'un juge que la loi donne aux justiciables; et, pour qu'on ait confiance en sa sagesse, en sa droiture, en ses lumières, il faut qu'on le connaisse de longue date, qu'on ait vécu longtemps avec lui; que lui-même soit identifié avec le pays, familiarisé avec ses usages; qu'il en aime les habitants, et qu'il ne se regarde pas au milieu d'eux comme un magistrat de passage, plus occupé du soin de son ambition que de leurs intérêts et de ses devoirs. Si l'on s'attache toujours à consulter la véritable opinion publique, on s'égarera rarement dans ses choix.

Je conclurai comme j'ai commencé : un gouvernement n'est fort que s'il est bien servi; il n'est bien servi que s'il sait s'entourer, à tous les degrés, d'hommes probes et capables : je dirais volontiers, des hommes les plus probes et les plus capables.

FLANDIN,

Membre du Conseil général de l'Yonne.



ANALYSE SOMMAIRE

DES TRAVAUX

DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE.

SESSION DE 1850.

SÉANCE DU 26 AOUT.

La séance est ouverte à une heure du soir.

Sont présents : MM. Arrault, Badin d'Hurtebise, Bagard, Baumier, Bernard d'Héry, Bertrand, de Chastellux, Coquille, Decourtive, Flandin, Foacier, Frémy, Goubault, Grenet, Guichard, Lacave, Lelorrain, de Louvois, Marie, Morin, Noël du Payrat, Précy, Protat, Rabé, Raudot, Rétif, Robinot, Rousselet, Savatier-Laroche, de Tanlay, Uzanne et de Varange.

M. le Préfet ouvre la session.

Formation du bureau provisoire : M. de Tanlay, président; M. de Chastellux, secrétaire.

Constitution du bureau définitif : M. Bertrand, président; M. Arrault, secrétaire; M. Rétif, vice-président; M. Foacier, vice-secrétaire.

M. le Président procède à l'installation de M. Précy, membre élu depuis la dernière session.

M. le Président donne lecture de lettres de M. de Châteaubourg et de M. Larabit, qui s'excusent de ne pouvoir assister à l'ouverture de la session du Conseil Général.

M. le Préfet est introduit; il donne lecture de son rapport général sur l'ensemble des affaires soumises au Conseil, et dépose sur le bureau tous ses rapports spéciaux.

Lecture des procès-verbaux des Conseils d'arrondissement.

MM. de La Brosse et Challe entrent dans la salle.

L'assemblée se divise en bureaux d'arrondissement et procède à la composition de ses six commissions.

Dépôt d'une proposition faite par un membre, sur l'extinction de la mendicité, et renvoi de cette proposition à la 6e commission.

Présentation d'une proposition demandant la modification de l'art. 13 du règlement ; retrait de cette proposition par ses auteurs, après discussion.

Une proposition, ayant pour but d'appeler l'attention de M. le Préfet du Loiret sur l'achèvement du chemin n° 16 de Charny à Châtillon-sur-Loing, est déposée puis retirée par son auteur, après les explications données par M. le Préfet.

L'assemblée, consultée par son président, décide que la journée de demain sera consacrée aux travaux des commissions, et que le Conseil se réunira, en séance générale, le 28 août, à midi.

La séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU 28 AOUT.

La séance est ouverte à midi et demi.

M. le Préfet assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 26 août est lu et adopté.

Rejet d'une proposition tendant à émettre un vœu pour que la loi du 31 mai 1850 soit rapportée.

Une proposition ayant pour but d'émettre le vœu que la loi du 31 mai 1850 soit révisée, est prise en considération et renvoyée à la commission des vues d'utilité publique.

Le Conseil donne acte à M. le Préfet du compte d'emploi pour 1849 du fonds d'abonnement.

M. de Châteaubourg, absent lors de l'ouverture de la session, entre dans la salle.

Le Conseil Général émet son avis sur le projet de loi qui lui est soumis par M. le Ministre des Finances, relativement à la modification de l'assiette des contributions des portes et fenêtres. — L'avis du Conseil est favorable au projet du Ministre.

L'assemblée, consultée par son président, décide qu'elle se réunira en séance publique demain, à 2 heures.

La séance est levée à 4 heures du soir.

SÉANCE DU 29 AOUT.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier : la rédactiou en est adoptée.

M. le Préfet assiste à la séance.

Conformément à la loi du 18 mars 1850, le Conseil procède à la nomination des quatre membres qui doivent être désignés par lui pour faire partie du conseil académique de l'Yonne. — MM. Arrault, Leclerc, de Louvois et Challe sont nommés.

Le Conseil prend connaissance des documents fournis par M. le Préfet sur la situation des chemins vicinaux ordinaires.

Le Conseil arrête comme il suit le tarif servant à l'évaluation en argent de la prestation en nature pour 1851 :

Journée d'homme	1 f.	50 c.
— de cheval	2	»
— de bœuf	1	25
— de vache	1	»
— d'âne	»	50
— de voiture ou charrette	»	50

Le Conseil émet son avis sur le projet de loi relatif à la police du roulage. — Le Conseil est d'avis d'accorder la liberté du chargement, et de rendre les maîtres responsables des délits et des contraventions de leurs ouvriers.

Avis du Conseil sur l'aliénation de diverses parcelles de bois appartenant à l'Etat. — Cet avis est contraire à la vente de certaines parcelles, et favorable à l'aliénation de diverses parcelles avec ou sans défrichement.

La proposition faite par un membre de demander certaines modifications à la loi sur le jury, est prise en considération et renvoyée à la commission des vues d'utilité publique.

La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU 30 AOUT.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. le Préfet assiste à la séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance : il est adopté.

Nomination d'un délégué du Conseil Général au conseil de surveillance des colonies pénitentiaires du département. — M. Badin d'Hurtebise est désigné.

Désignation des six membres du Conseil Général qui doivent faire partie du jury pour le concours aux bourses nationales entretenues dans les lycées. — Le Conseil nomme MM. de Chateaubourg, Robinot, Lacave, de La Brosse, Bernard d'Héry et Morin.

Le Conseil désigne ceux de ses membres qui seront chargés d'assister au écolement du mobilier départemental. Arrondissement d'Auxerre, MM. Rabé t Challe. — Arrondissement d'Avallon, MM. de la Brosse et de Chastellux. — rrondissement de Joigny, MM. Grenet et Protat. — Arrondissement de Sens, M. Foacier et Lacave. — Arrondissement de Tonnerre, MM. de Louvois et e Tanlay.

Renvoi à la commission des attributions diverses d'une pétition relative à la hasse des alouettes au filet.

Réponse à la circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce sur le meilleur mode de vente de grains sur les marchés.

Le Conseil est d'avis qu'il faut autoriser la vente au poids, qui est bien préférable à la vente à la mesure. Cependant il reconnaît qu'il y aurait danger à empêcher cette dernière à cause de la perturbation que sa suppression apporterait dans les habitudes locales.

Le Conseil reçoit communication de la situation de la caisse d'épargne et de secours de la ville de Sens.

Rapport de la commission de viabilité sur les voies navigables du département.

Renouvellement du vœu pour l'abaissement des droits de navigation sur l'Yonne et les canaux du Nivernais et de Bourgogne.

Délibération relative à l'application de la loi sur l'assainissement des logements insalubres. — Sans objet pour le département.

Réponse aux questions soumises au Conseil par M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce sur les travaux industriels à répandre dans les campagnes.

Le Conseil demande que l'on encourage dans le département de l'Yonne les industries du fer et de la soie, et que l'on abaisse les droits sur les fers de Suède.

Examen des vœux des Conseils d'arrondissement.

Bibliothèques publiques. Le principe d'un encouragement est adopté, et la fixation du chiffre renvoyée au budget.

Gardes champêtres et cantonniers vicinaux. Ralativement à l'embrigadement des gardes champêtres, et à l'exemption du timbre pour les mandats des cantonniers vicinaux, le Conseil s'en réfère aux délibérations prises dans sa dernière session.

Gratuité de l'enseignement primaire. Le Conseil déclare que sur ce point la loi sur l'enseignement satisfait pleinement au principe écrit dans la Constitution.

La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU 31 AOUT.

Le Conseil Général entre en séance à 2 heures.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Larabit, qui jusqu'ici n'avait pu prendre part aux travaux du Conseil, est présent à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des dépenses pour 1851.

Rapport de la commission des finances sur la situation financière du département.

Le Conseil établit les dépenses ordinaires comprises dans la 1re section.

SOUS-CHAPITRE Ier. — TRAVAUX ORDINAIRES DES BATIMENTS.

Art. 1. Vote d'un crédit pour la réparation et la consolidation du comble du premier étage du bâtiment synodal de la préfecture. 2,000 f.

Art. 2. Vote nécessaire pour achever l'appartement au-dessus des bureaux de la préfecture. 22,000 f.

Art. 3. Vote d'une somme à valoir pour la réfection du grand escalier destiné à relier les deux appartements. 5,000 f.

Art. 4. Vote du crédit demandé pour réparations aux mansardes du bâtiment carré. 360 f.

Art. 5. Vote de la somme nécessaire pour l'établissement de persiennes aux fenêtres du premier étage. 1,180 f.

Art. 6. Vote d'une somme à valoir pour appropriation de l'hôtel de sous-préfecture de Tonnerre. 1,200 f.

Art. 7. Vote d'un crédit pour réparations diverses au tribunal de Joigny. 192 f.

Art. 8. Vote d'un crédit pour diverses réparations au tribunal de Sens. 1,857 f.

Art. 9. Allocation d'un crédit pour diverses réparations au tribunal de Tonnerre. 750 f.

Art. 10. Vote d'un crédit pour réparations diverses au tribunal de commerce de Sens. 327 f. 63 c.

Art. 11. Vote d'un crédit pour grosses réparations à la caserne de gendarmerie d'Auxerre. 2,766 f. 67 c.

Art. 12. Vote d'un crédit pour réparations diverses à la caserne de Joigny. 476 f.

Art. 13. Allocation d'une somme pour solder les travaux de la caserne de Tonnerre. 730 f.

Art. 14. Vote d'une somme pour travaux divers à la caserne de Vézelay. 425 f. 32 c.

Art. 15. Vote d'un crédit pour réparations diverses à la prison d'Avallon. 595 f. 42 c.

Art. 16. Vote d'une somme pour divers travaux à la prison de Sens. 688 f. 26 c.

Art. 17. Allocation d'un crédit pour diverses réparations à la prison de Tonnerre. 500 f.

Art. 18. Vote du crédit pour l'entretien annuel de l'hôtel de la préfecture. 2,000 f.

Art. 19. Vote du crédit d'entretien annuel des bâtiments des sous-préfectures de Sens et de Tonnerre. 300 f.

Art. 20. Vote du crédit d'entretien des tribunaux. 1,000 f.

Art. 21. Vote du crédit d'entretien des prisons. 800 f.

Art. 22. Vote du crédit pour l'entretien des casernes de gendarmerie appartenant au département. 1,100 f.

Art. 23. Vote du crédit d'entretien des bâtiments de l'asile des aliénés. 1,000 f.

Art. 24. Vote du traitement fixe de l'architecte du département. 3,000 f.

SOUS-CHAPITRE III. — LOYERS DES HÔTELS DE SOUS-PRÉFECTURES.

Art. 1. Vote du loyer de la sous-préfecture d'Avallon. 1,200 f.

Art. 2, Vote du loyer de la sous-préfecture de Joigny. 2,000 f.

SOUS-CHAPITRE III *bis*. — LOYER DE L'HÔTEL DE L'ACADÉMIE.

Art. unique. Vote d'un crédit pour le loyer du local destiné au service de l'administration académique. 1,000 f.

SOUS-CHAPITRE IV. — MOBILIERS DES HÔTELS DE PRÉFECTURE ET DE SOUS-PRÉFECTURES.

Art. 1. Vote d'une somme à valoir pour achat de mobilier pour la préfecture. 4,000 f.

Le Conseil émet le vœu que la valeur maximum du mobilier de la préfecture soit portée de 30,000 à 36,000 fr.

Art. 2. Vote du crédit pour l'entretien ordinaire du mobilier de la préfecture. 1,500 f.

Art. 3. Vote d'un crédit pour achat de mobilier des bureaux de sous-préfectures. 400 f.

Art. 4. Vote d'un crédit pour l'entretien ordinaire du mobilier des bureaux de sous-préfectures. 200 f.

SOUS-CHAPITRE IV *bis*. — MOBILIER DE L'HÔTEL DE L'ACADÉMIE.

Art. unique. Vote du crédit nécessaire pour meubler le local destiné au service académique. 2,000 f.

La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU 1er SEPTEMBRE.

La séance est ouverte à une heure.

M. le Préfet est présent à la séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier ; sa rédaction est adoptée.

Le Conseil Général continue la discussion du budget départemental.

SOUS-CHAPITRE V. — CASERNEMENT DE LA GENDARMERIE.

Art. 1. Vote d'un crédit pour l'éclairage de la caserne de gendarmerie d'Auxerre. 200 f.

Art. 2. Vote du crédit destiné aux loyers des casernes qui n'appartiennent pas au département. 23,250 f.

Art. 3. Vote du crédit pour indemnité de literie aux gendarmes. 1,000 f.

Sous-Chapitre vi. — Prisons.

Rapport de la commission des établissements publics sur le régime intérieur des prisons.

Le Conseil exprime le vœu qu'il soit établi une salle de Maternité pour recevoir les femmes détenues en couches.

Art. 1. Allocation du crédit nécessaire pour l'administration des prisons départementales. 7,723 f.

Art. 2. Vote du crédit destiné à la nourriture et à l'entretien des détenus dans les prisons. 39,435 f.

Art. 3. Vote du crédit relatif aux diverses dépenses d'entretien des prisons. 280 f.

Art. 4. Vote du crédit nécessaire aux loyers et à l'administration des dépôts de sûreté. 2,636 f.

Art. 5. Vote des dépenses communes aux prisons du département. 400 f.

Délibérations relatives aux dépôts de sûreté de Villeneuve-l'Archevêque, de Vermenton et de Saint-Florentin. — Le Conseil vote les fonds nécessaires pour opérer la location de ces dépôts.

Sous-Chapitre vii. — Cour d'Assises et Tribunaux.

M. Rétif, vice-président, remplace M. le Président au fauteuil.

Vote des divers articles qui composent ce sous-chapitre, et dont le montant s'élève à 11,765 fr.

Le Conseil rejette l'allocation demandée par M. le Préfet, pour l'acquisition d'une glace pour le tribunal d'Avallon.

Sous-Chapitre vii. — Corps de Garde de la Préfecture.

Art. unique. Vote du crédit destiné au chauffage et à l'éclairage du corps de garde de la préfecture. 500 fr.

Sous-Chapitre ix. — Entretien des Routes départementales.

Le Conseil réserve jusqu'à la fin de la 1re section le vote de ce sous-chapitre dont le complément doit être reporté à la 2e section, par suite de l'insuffisance des ressources ordinaires du budget.

Sous-Chapitre x. — Enfants trouvés et abandonnés.

Le Conseil entend et arrête les comptes pour l'exercice 1849 des recettes et des dépenses du service des enfants trouvés et abandonnés.

Le Conseil autorise M. le Préfet à supprimer les tours de Sens, Joigny et Tonnerre.

Le Conseil autorise M. le Préfet à établir à Sens un bureau d'admission en remplacement du tour supprimé.

Délibération autorisant M. le Préfet à prélever sur les fonds du service des enfants trouvés les sommes nécessaires pour indemniser l'hospice d'Auxerre, en raison du surcroît de charges que lui imposera la conservation de son tour, et pour l'établissement du bureau d'admission de Sens.

Le Conseil autorise M. le Préfet à rétablir la surveillance près le tour d'Auxerre.

Le Conseil émet le vœu que la fourniture des layettes et vêtures ne soit pas exclusivement à la charge des hospices dépositaires.

Rapport de la commission des établissements publics et vote du crédit pour assurer en 1851 le service des enfants trouvés et abandonnés.

Le chiffre de ce vote est de 54,000 fr., qui, joint au produit des amendes et au montant des cotisations, s'élève en somme à 71,000 fr.

La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE.

La séance est ouverte à une heure.

M. le Préfet assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil continue la discussion du budget départemental.

SOUS-CHAPITRE XI. — ALIÉNÉS.

Le Conseil Général arrête les comptes de 1849 pour le service des aliénés.

Le Conseil entend le rapport de sa commission des établissements publics sur le régime intérieur de l'asile départemental des aliénés.

Le Conseil arrête les bases du concours des communes dans la dépense de leurs aliénés indigents.

Le Conseil approuve la répartition proposée par M. le Préfet, pour l'admission des aliénés indigents non dangereux.

Délibération fixant la pension des aliénés de 3e classe à 421 fr. 75 cent. ou 1 fr. 15 cent. par jour.

Le Conseil vote le crédit nécessaire pour assurer le service des aliénés en 1851.

Art. 1. Allocation du crédit pour l'entretien des aliénés à la charge du département. 63,501 f. 35 c.

Art. 2. Vote du crédit pour frais de transport et de nourriture des aliénés indigents. 2,000 f.

Renvoi à la 4e commission de la réponse de M. le Ministre de l'Intérieur, relative aux aliénés retenus dans les hospices du département de la Seine.

SOUS-CHAPITRE XII. — IMPRESSIONS.

Art. unique. Vote d'un crédit pour frais d'impression des budgets, comptes, etc. 1,000 f.

Vote du crédit pour frais d'impression des listes électorales et du jury. 1,000 f.

Imputation par virement de crédit sur les fonds libres de 1850, pour solder le reliquat des frais d'impression des listes électorales.

SOUS-CHAPITRE XIII. — ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

Le Conseil vote les crédits nécessaires pour le traitement de l'archiviste et l'entretien des archives départementales. 2,740 f.

SOUS-CHAPITRE XIV. — DÉPENSES DIVERSES ORDINAIRES.

Le Conseil vote successivement les divers articles composant ce chapitre, s'élevant à 11,850 fr.

SOUS-CHAPITRE XV. — DETTE DÉPARTEMENTALE ORDINAIRE.

Le Conseil Général alloue les sommes portées en dépense à la dette départementale ordinaire appartenant aux exercices 1849 et antérieurs. 27,915 f. 39

Le Conseil établit lès dépenses facultatives comprises dans la 2e section du budget.

SOUS-CHAPITRE XVI. — TRAVAUX NEUFS DES ÉDIFICES DÉPARTEMENTAUX.

Art. 1. Vote du solde des travaux de construction d'une salle de bains à l'asile des aliénés. 390 f. 70 c.

Art. 2. Vote du crédit destiné à solder les travaux de construction du 2e bâtiment hospitalier. 8,815 f. 32 c.

Art. 3. Vote du solde approximatif des travaux exécutés pour conduire l'eau à la caserne de gendarmerie et à l'école normale. 4,652 f. 99 c.

Art. 4. Vote du crédit pour l'assurance des bâtiments départementaux contre l'incendie. 431 f. 29 c.

SOUS-CHAPITRES IX ET XVII. — TRAVAUX DES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET DES OUVRAGES D'ART.

Le Conseil reprend l'examen du sous-chapitre IX de la 1re section, relatif à l'entretien des routes départementales, et en vote successivement les divers articles, s'élevant à 111,431 fr. 52 cent.

Il arrête et répartit les crédits portés au sous-chapitre XVII et destinés à l'entretien des routes départementales qui n'ont pu trouver place dans la 1re section. Ils s'élèvent à 123,666 fr. 81 c.

Renvoi à la commission de viabilité d'une réclamation de la commune d'Asnières, tendant à être dispensée de verser le restant de sa subvention pour l'entretien de la route n° 20.

SOUS-CHAPITRE XIX. — ENCOURAGEMENTS ET SECOURS.

Art. 1. Le vote de cet article est réservé jusqu'à la discussion du sous-chapitre XXII.

Art 2. Vote du crédit destiné aux secours à accorder à d'anciens employés. 4,375 f.

Art. 3. Vote du crédit pour indemnité aux employés de la préfecture, pendant la session du Conseil Général. 700 f.

Art. 4. Vote d'une indemnité aux gens de service de la préfecture, pendant la session. 100 f.

Art. 5. Vote de la subvention accordée à la ferme-école et aux comices agricoles du département. —Ferme-école, 4,000 fr. ; comices, 3,000 fr, 7,000 fr.

Art. 6. Vote du crédit destiné à l'encouragement pour l'élève des chevaux. 4,000 f.

Art. 7. Le Conseil arrête que le nombre des élèves sages-femmes sera porté à quatre, qu'elles seront entretenues à l'école d'accouchement de Troyes, et vote le crédit nécessaire pour cet entretien. 1,800 f.

Art. 8. Cet article est renvoyé à la 5ᵉ commission.

Art. 9, 10, 11. 12, 13, 14 et 15. Vote de crédits pour divers secours, encouragements et subventions. 5,100 f.

Renvoi à la commission des bâtiments d'une réclamation adressée au Conseil par M. Legueux.

La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE.

La séance est ouverte à une heure.

M. le Préfet assiste à la séance.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance d'hier : la rédaction en est adoptée.

Discussion relative aux salaires des cantonniers-chefs. — Cette discussion n'a pas de suite.

Renvoi à la 6ᵉ commission d'une proposition déposée par un membre, relativement aux renseignements sur les récoltes.

Délibération du Conseil Général en réponse à la décision ministérielle concernant les aliénés de l'Yonne entretenus dans les établissements de la Seine. — Le Conseil persévère dans sa précédente réclamation.

Le Conseil reprend la discussion des articles du budget qui avaient été ou ajournés ou renvoyés à la commission.

Sous-chapitre XIX. Art. 1. Vote d'un crédit pour encouragement à l'Annuaire départemental : délibération à ce sujet. 1,000 f.

La subvention est accordée, à la charge par l'éditeur d'insérer une analyse succincte des procès-verbaux du Conseil, et de livrer au public l'Annuaire au prix de 1 fr. 50 cent.

Art. 8. Vote du crédit pour la propagation de la vaccine : délibération fixant le mode d'emploi de ce crédit, et supprimant les primes d'encouragement pour vaccinations gratuites. 1,600 f.

Art. 16. Allocation d'un crédit pour encouragement à la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 500 f.

Art. 17. Vote du crédit destiné à l'achèvement de la carte géologique du département. 290 f.

Art. 18. Vote d'un crédit pour encourager la formation des bibliothèques communales. 1,000 f.

Le Conseil regrette de ne pouvoir accorder une subvention à la Société d'encouragement de Montier-en-Der pour l'amélioration de la race chevaline.

SOUS-CHAPITRE XXII. — DÉPENSES DIVERSES.

Le Conseil vote successivement les articles qui composent le sous-chapitre des dépenses diverses facultatives. 7,420 f. 64 c.

SOUS-CHAPITRE XXIII. — DETTES DÉPARTEMENTALES ORDINAIRES.

Les crédits qui font l'objet des articles de ce sous-chapitre sont successivement votés. 5,288 f. 07 c.

Le Conseil Général arrête qu'il sera fait remise à la commune d'Asnières du restant de la subvention qu'elle avait offerte pour la construction de la route n° 20.

Vote de 7 centimes 6/10 pour faire face aux dépenses de la 2e section du budget.

Vœu exprimé par le Conseil Général pour que la loi électorale du 31 mai 1850 soit révisée : discussion et délibération à ce sujet.

La séance est levée à 6 heures, et le Conseil décide qu'il se réunira demain à midi.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE.

Le Conseil Général entre en séance à midi.

M. Rétif, vice-président, occupe le fauteuil.

M. le Préfet assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté avec une légère rectification.

M. le Président donne communication et le Conseil ordonne le renvoi à la 6e commission d'une pétition adressée par l'Association des artistes musiciens.

Le Conseil reçoit les communications de M. le Préfet sur l'état d'avancement du chemin de fer de Paris à Lyon.

Le Conseil invite M. le Préfet à faire emploi le plus promptement possible du crédit destiné à améliorer le chemin de Bassou à La Roche.

Le Conseil appuie le vœu du Conseil d'arrondissement d'Auxerre, relatif à l'établissement d'un embranchement de la voie de fer entre Auxerre et Joigny.

Vœu qu'un commissaire de police spécial soit attaché aux stations de Sens et Tonnerre.

Vœu renouvelé pour l'établissement d'une grue à la station de Joigny.

Le Conseil prend communication des comptes définitif pour 1848 et provisoire pour 1849, des fonds de secours et de non-valeurs.

Le Conseil entend le rapport de sa commission des finances sur les comptes départementaux et en approuve successivement les diverses parties hors de la présence de M. le Préfet.

Le Conseil Général établit les recettes ordinaires composant la 1re section du budget.

Il fixe ensuite les recettes de la 2e section du budget départemental.

Délibération relative à la carte autographiée du département. — Les exemplaires restant seront conservés pour les besoins du service.

Le Conseil entend le rapport de sa commission de viabilité sur la situation des routes départementales.

Rapport de la même commission sur l'entretien des routes à forfait : discussion à ce sujet, à la suite de laquelle le Conseil renouvelle le vœu que ce mode d'entretien soit tenté sur trois routes départementales.

Délibération relative à la rectification de la côte de Ru-de-Bœuf, sur la route n° 9, d'Aisy à Montargis.

Vote d'un crédit destiné à opérer cette rectification. 12,000 f.

Délibération modifiant le tracé d'une partie de la route n° 15, d'Avallon à Montbard.

Le Conseil approuve le projet présenté pour le prolongement jusqu'à la limite de l'Aube de la route départementale n° 4, d'Auxerre à Nogent-sur-Seine.

Délibération relative à l'achèvement, dans l'Aube, de la route n° 21, d'Auxerre à Semur.

Avis du Conseil sur le changement de direction de deux portions de la route n° 20 d'Auxerre à Vézelay.

Le Conseil Général reprend la discussion du budget départemental.

Il procède à la répartition des crédits composant les dépenses de la 3e section et applicables aux travaux neufs des routes départementales.

Rectifications : Route n° 3, 3,200 fr. ; — route n° 9, 30,500 fr. ; — route n° 10, 958 fr. 64 c. ; — route n° 11, 3,000 fr. ; — route n° 18, 11,000 fr. ; — route n° 19, 600 fr.

Grosses réparations : Route n° 4, 2,000 fr. ; — route n° 23, 500 fr.

Constructions : Route n° 4, 2,000 fr. ; — route n° 10, 1,500 fr. ; — route n. 15, 38,184 fr. 25 c. ; — route n° 17, 16,590 fr. 08 c. ; — route n° 20, 13,435 fr. 30 c. ; — route n. 22, 41,227 fr. 78 c. ; — route n° 23, 43,281 fr. 17 c. ; — route n° 26, 2,450 fr. ; — route n° 27, 29,627 fr. 62 c.

Dépenses générales 24,840 fr. 43 c.

Le Conseil autorise M. le Préfet à opérer des virements de fonds crédités à la 2e et à la 3e section du budget de 1850.

La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE.

La séance est ouverte à midi.

M. le Préfet assiste à la séance.

Il est donné lecture du procès-verbal d'hier, sa rédaction est adoptée.

Le Conseil décide que lors de l'impression des procès-verbaux de la session les rapports de M. le Préfet seront placés en tête de chaque délibération. Il autorise le Secrétaire à introduire dans les procès-verbaux des séances les modifications que cette décision rendront nécessaires.

Le Conseil entend le rapport de la commission de viabilité sur les chemins vicinaux de grande communication.

Rejet de la demande de classement du chemin n° 1 comme route départementale.

Délibération relative au chemin n° 5, de Ligny au pont de Bassou. Conservation de sa direction.

Le Conseil appelle l'attention de M. le Préfet sur le chemin n° 13, de Montréal à Sainte-Magnance, pour son achèvement.

Délibération relative au chemin n° 14, de Bassou à Briare, pour son prompt achèvement

Délibération relative au chemin n° 16, de Charny à Châtillon-sur-Loing. Refus de dispense de concours.

Le Conseil insiste pour l'achèvement, dans la Nièvre, du chemin n° 18, de Charny à Saint-Amand.

Le Conseil émet un avis défavorable à la demande de la commune de Senan de ne porter que le tiers de ses prestations sur le chemin n° 19, de Senan à Appoigny.

Rejet de la demande faite par la commune de Vareilles d'être dispensée de concourir au chemin n° 20.

Délibérations prises par le Conseil relativement aux chemins n° 22, n° 23, n° 27, n° 28, n° 30, n° 32, n° 35 et n° 36.

Le Conseil déclare qu'il n'y a lieu à délibérer sur trois demandes de classement nouveaux.

Le Conseil reprend la discussion du budget départemental ; il vote les dépenses de la 4e section du budget, comprenant les subventions aux chemins vicinaux.

Le Conseil vote 5 centimes, devant produire 135,471 f. 26 c., pour les chemins vicinaux en 1851, et établit en conséquence les recettes de la 4e section du budget.

Le Conseil Général entend le rapport de la commission des bâtiments, sur la nécessité de créer les moyens de parvenir promptement à l'achèvement ou à la reconstruction de plusieurs bâtiments départementaux.

Le Conseil, à la suite de la discussion qui s'ouvre sur ce rapport, sollicite du gouvernement, l'autorisation de contracter un emprunt de 400,000 fr. et de s'imposer extraordinairement de 3 centimes pendant 5 ans, pour l'achèvement des bâtiments départementaux.

En conséquence de la délibération qui vient d'être prise le Conseil inscrit au sous-chapitre XXV du budget départemental et par prévision, les crédits nécessaires pour les constructions neuves à l'asile des aliénés (quartier des hommes), et les constructions supplémentaires à la caserne de gendarmerie.

Vote des 10 centimes extraordinaires pour les travaux d'achèvement des routes.

Le Conseil règle les recettes de la 3e section du budget départemental.

Le Conseil Général donne son avis sur le tableau des circonscriptions électorales.

Le Conseil, pour hâter la marche de ses travaux, décide qu'il se réunira en séance publique demain à 8 heures du matin.

La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE.

La séance est ouverte à 8 heures du matin.

M. le Préfet est présent à la séance.

Le procès-verbal de la séance de la veille est lu et adopté.

Rapport de la commission de viabilité sur la situation des routes nationales dans le département.

Le Conseil émet un vœu pour la rectification des abords du pont de Pontigny, sur la route nationale n° 77.

Vœux pour la prompte construction du pont de Blannay, sur la route n° 151, la reconstruction du pont de Joigny, sur la route n° 6, et l'exécution de la rectification de la route n. 77.

Le Conseil donne acte à M. le Préfet du compte-rendu de la situation des chemins de moyenne communication.

Approbation du compte des recettes et dépenses départementales relatives à l'instruction primaire pour 1849.

Rapport de la commission des établissements publics sur l'état et les progrès de l'instruction primaire dans le département.

Le Conseil Général déclare maintenir l'école normale primaire.

Le Conseil vote 2 centimes pour les dépenses de l'instruction primaire en 1851.

Vote et délibération sur le chapitre 1er des dépenses ordinaires et obligatoires des écoles primaires et de l'école normale.

La portion de ces dépenses, à la charge du département, devra s'élever pour 1851, à 56,209 fr. 52 c., dont 25,542 fr. 04 c. pour l'école normale seule.

Vote et délibération sur le chapitre 2 des dépenses extraordinaires.

Vote du chapitre 2 pour suppléer à l'insuffisance des sommes votées pour les dépenses ordinaires des années antérieures.

Délibération relative à la rétribution scolaire dans les écoles primaires.

Le Conseil décide que les percepteurs seront seuls chargés de ce recouvrement.

Réponse à la circulaire du Ministre de l'agriculture et du commerce sur l'enseignement des notions d'agriculture dans les écoles primaires. — Cette innovation ne paraît pas utile au Conseil.

Le Conseil déclare n'y avoir lieu de donner suite au vœu du Conseil d'arrondissement de Joigny relative à l'enseignement primaire obligatoire.

Le Conseil Général arrête les séries suivant lesquelles se fera le renouvellement partiel du Conseil Général.

Le Conseil autorise M. le Préfet à poursuivre l'architecte et les entrepreneurs en garantie des constructions faites à la caserne de gendarmerie et à l'école normale.

Le Conseil autorise l'emploi des fonds restés libres sur la 2e, 3e et 4e section du budget de 1850, et règle leur affectation.

La séance est suspendue à 10 heures 1/2 et reprise à midi.

Le Conseil entend le rapport de M. le préfet sur la situation de la caisse des incendiés et lui en donne acte.

Réponse aux questions adressées par le Ministre de l'Agriculture sur la récolte de 1850.

Rapport de la 6e commission sur la proposition qui lui a été renvoyée, tendant à émettre un vœu relatif aux renseignements à recueillir sur les récoltes en céréales.

Le Conseil émet : 1° un vœu de réduction sur les frais d'octroi et de douane; 2° un vœu de révision de la loi des boissons ; 3° un vœu pour qu'une bonne loi régularise le crédit foncier ; 4° un vœu pour la propagation des irrigations.

Le Conseil Général fixe à 75 c. le taux de la journée de travail et répartit le contingent en principal et centimes des quatre contributions entre les 5 arrondissements pour 1851.

Le Conseil alloue un crédit sur les fonds libres de 1848, pour la conservation des pièces cadastrales.

Avis favorable émis sur la division de la commune de Domecy-sur-Cure en sections électorales.

Le Conseil émet un avis favorable pour la distraction du hameau de Thory, de la commune de Lucy-le-Bois et son érection en commune.

Rejet de la demande de la commune de Coulanges-la-Vineuse, de changer sa foire du 12 septembre.

Avis favorable pour changer l'époque de la tenue de la foire du 30 septembre dans la commune de Treigny.

Rejet de la demande de changement de foire de la commune de Courgenay.

Rejet de la demande de la commune de Thorigny, pour changement de foire.

Refus de création de foire dans la commune d'Accolay.

Refus de création de deux foires dans la commune d'Arcy-sur-Cure.

Le Conseil émet un avis défavorable à la création d'un marché à Arcy-sur-Cure.

Rejet de la demande de la commune de Lainsecq, en érection d'une nouvelle foire.

Refus d'accorder la création d'une nouvelle foire dans la commune de Perreuse.

Le Conseil émet un avis favorable à la création d'une 9e foire à Noyers.

Avis favorable à la création d'une foire à Flogny.

Délibération relative à la proposition faite au Conseil d'émettre un vœu pour la modification de la loi sur le jury.

Le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu d'émettre le vœu que des modifications soient apportées à cette loi.

Le Conseil ajourne sa décision sur une proposition faite par M. l'abbé Vaudois relativement aux enfants trouvés.

Le Conseil renvoie à l'examen de M. le Préfet une réclamation adressée par M. Legueux.

Le Conseil émet son avis sur le règlement proposé pour la pêche fluviale.

Avis favorable pour autoriser la chasse des alouettes au filet.

Réponse à la pétition adressée par l'association des artistes musiciens. — Le Conseil regrette de ne pouvoir l'aider.

Vœu pour le rétablissement d'une station d'étalons à Avallon.

Le Conseil soumet à M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce des observations sur les souffrances de l'agriculture dans le département de l'Yonne.

Réponses aux questions adressées par M. le Ministre de l'Intérieur sur l'assistance publique.

Délibération sur la proposition faite par un membre pour l'extinction de la mendicité dans le département de l'Yonne.

Le Conseil Général arrête la liste du jury d'expropriation pour l'année 1851.

Le Conseil renouvelle plusieurs vœux émis dans de précédentes sessions.

M. le Président demande s'il est des membres qui aient des observations à adresser à M. le Préfet sur la marche de son administration.

M. le Préfet répond aux interpellations qui lui sont adressées par un membre.

La séance est levée à 5 heures 1/2 et l'assemblée s'ajourne à demain 9 heures du matin pour entendre la lecture du procès-verbal.

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE.

La séance est ouverte à 9 heures du matin.

M. le Préfet est présent.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal d'hier qui est adopté.

L'ordre du jour ayant été épuisé dans la séance d'hier, M. le Président prononce la clôture de la session de 1850, et lève la séance.

Ont signé au registre : MM. Arrault, Badin d'Hurtebise, Bagard, Baumier, Bernard d'Héry, Bertrand, de la Brosse, Challe, de Chastellux, de Chateaubourg, Coquille, Decourtive, Flandin, Foacier, Frémy, Goubault, Grenet, Guichard, Lacave, Larabit, Lelorrain, de Louvois, Marie, Morin, Noel du Payrat, Précy, Protat, Rabé, Raudot, Rétif, Robinot, Rousselet, Savatier-Laroche, de Tanlay, Uzanne et de Varange.

Vu par le Secrétaire :

A. ARRAULT.

II SECTION.

Statistique.

MOUVEMENT DE LA POPULATION PENDANT L'ANNÉE 1849.

Répartition des naissances, mariages et décès, par arrondissement, et avec distinction de sexe et d'état civil.

	ÉTAT CIVIL.		ARRONDISSEMENTS. Auxerre.	Avallon.	Joigny.	Sens.	Tonnerre.	TOTAL.
NAISSANCES.	Enfants légitimes	mâles	1494	543	1259	870	563	4729
		femelles	1417	563	1235	874	522	4611
	Naturels reconnus	mâles	5	»	11	6	13	35
		femelles	3	»	10	6	8	27
	Naturels non reconnus	mâles	109	7	48	34	4	202
		femelles	106	15	52	44	5	222
	TOTAUX		3134	1128	2615	1834	1115	9826
MARIAGES	entre garçons et filles		975	325	674	480	308	2762
	entre garçons et veuves		14	11	14	21	13	73
	entre veufs et filles		76	33	47	40	27	223
	entre veufs et veuves		43	18	27	24	21	133
	TOTAUX		1108	487	762	565	369	3191
DÉCÈS.	Garçons		837	355	620	570	545	2927
	Hommes mariés		724	257	266	287	484	2018
	Veufs		255	82	115	129	170	751
	Filles		725	328	438	489	383	2363
	Femmes mariées		655	217	266	287	465	1890
	Veuves		460	151	212	190	251	1264
	TOTAUX		3656	1390	1917	1439	2298	11213

Répartition par mois.

ARRONDISSEMENTS	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai.	Juin	Juillet	Août	Septem.	Octob.	Novem.	Décem	TOTAL.
						Naissances.							
Auxerre.....	303	294	345	314	279	228	224	234	230	225	218	240	3134
Avallon.....	113	89	119	94	111	84	64	77	90	92	103	92	1128
Joigny......	233	242	247	180	239	235	159	214	270	181	197	218	2615
Sens........	195	160	202	152	149	133	156	145	149	144	129	120	1834
Tonnerre....	125	86	120	90	111	76	89	75	71	92	87	95	1115
TOTAUX..	967	871	1033	830	889	756	692	743	810	734	734	765	9826
						Mariages.							
Auxerre.....	204	172	37	118	83	104	62	32	53	35	152	56	1108
Avallon.....	80	77	5	57	30	40	8	7	15	11	49	8	387
Joigny......	131	83	21	48	38	92	53	47	44	47	122	36	762
Sens........	61	67	30	52	67	60	43	26	35	31	54	39	565
Tonnerre....	69	56	9	50	21	29	18	6	26	19	52	14	369
TOTAUX..	545	455	102	325	239	325	184	118	173	143	429	153	3191
						Décès.							
Auxerre.....	204	199	240	252	248	385	505	387	466	331	2f6	223	3656
Avallon.....	110	84	97	136	106	158	149	147	109	119	85	90	1590
Joigny......	183	159	146	131	176	141	159	164	171	211	136	140	1912
Sens........	141	118	166	120	125	150	204	210	258	204	130	126	1957
Tonnerre....	79	78	84	68	102	311	653	389	194	124	106	110	2298
TOTAUX..	717	638	733	707	657	1145	1670	1297	1198	989	673	689	11213

Répartition des décès par âge et par sexe.

CATÉGORIES D'AGES.	ARRONDISSEMENTS. Auxerre		Avallon		Joigny		Sens		Tonnerre		TOTAL.	
	m.	f.	m.	f.	m.	f.	m.	f.	m.	f.	m.	f.
De 1 jour à 3 mois.	235	165	87	86	248	135	176	163	110	84	856	633
De 3 mois à 1 an.	129	127	73	68	74	39	134	97	62	55	472	386
De 1 an à 2 ans..	95	98	46	43	51	27	47	51	54	42	293	261
De 2 ans à 6 ans	103	97	49	52	76	79	59	50	55	58	342	336
De 6 — à 10....	53	45	18	18	43	43	26	33	19	27	159	166
De 10 — à 15...	39	36	12	13	25	25	17	18	20	18	113	110
De 15 — à 20...	32	41	14	12	19	35	25	20	28	28	118	136
De 20 — à 25...	66	53	26	25	29	25	33	22	66	32	220	157
De 25 — à 30...	72	67	13	13	27	24	26	23	79	46	217	173
De 30 — à 40...	127	117	27	46	53	48	40	44	139	106	386	361
De 40 — à 50...	159	225	52	37	51	65	48	39	127	74	437	440
De 50 — à 60...	169	234	60	67	71	74	68	87	134	139	502	601
De 60 — à 70...	224	191	91	80	94	90	105	115	128	166	642	642
De 70 — à 80...	203	207	78	87	106	168	104	124	118	146	609	732
De 80 — à 90...	106	117	46	43	29	36	70	71	53	74	304	341
De 90 — à 100..	4	20	2	6	5	3	8	7	7	4	26	40
TOTAUX....	1816	1840	694	696	1001	916	986	966	1199	1099	5696	5517

Comparaisons et résultats.

ARRONDISSEMENTS.	MARIAGES	NAISSANCES.	DÉCÈS.	accroissement de population.	Diminution.	Nombre de naissances par mariage.
Auxerre. . .	1108	3134	3656	»	422	2,82
Avallon. . . .	387	1128	1390	»	262	2,92
Joigny	762	2615	1917	698	»	2,43
Sens.	565	1834	1952	»	118	2,24
Tonnerre . . .	369	1115	2298	»	1183	3,02
TOTAUX....	3191	9826	11213	698	1985	3,08

La supériorité des décès sur les naissances est de 1,985 pour quatre arrondissements ; mais l'arrondissement de Joigny ayant 698 naissances en plus, le chiffre de la différence se trouve réduit à 1187. Cette différence même doit être diminuée du nombre de 268 représentant les enfants morts-nés, pour lesquels il n'a pas été dressé d'actes de naissance. En définitive, la supériorité des décès sur les naissances est de 1,119.

ENFANTS DÉCÉDÉS AVANT LA DÉCLARATION DE NAISSANCE ET POUR LESQUELS IL N'Y A EU QU'UN ACTE DE DÉCÈS A DRESSER.

RÉPARTITION PAR MOIS ET PAR SEXE.

	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.	TOTAL.
Garçons légitimes	10	11	19	8	11	10	7	16	9	5	11	10	127
Filles légitimes	7	12	5	6	12	12	8	12	5	7	10	5	101
Garçons naturels.	1	2	2	2	2	1	2	2	2	4	3	»	23
Filles naturelles	»	»	1	2	3	1	3	1	2	1	»	3	17
	18	25	27	18	28	24	20	31	18	17	24	18	268

RÉPARTITION PAR ARRONDISSEMENT.

	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.	TOTAL.
Auxerre.	6	7	10	4	4	5	9	7	9	5	10	5	81
Avallon	1	4	1	2	7	1	1	5	1	2	3	»	28
Joigny.	3	5	4	6	7	5	3	6	5	6	5	6	61
Sens.	6	5	9	4	7	5	4	10	2	3	4	4	63
Tonnerre	2	4	3	2	3	8	3	3	1	1	2	3	35
	18	25	27	18	28	24	20	31	18	17	24	18	268

TABLEAU

Par mois, des quantités et prix des grains et autres denrées vendus sur les marchés du département de l'Yonne pendant l'année 1849.

NOTA. — *L'Annuaire de l'Yonne* de 1850 contient, par mois, le relevé des mercuriales depuis le commencement du siècle jusqu'à 1848, avec réflexions et comparaisons.

MOIS.	GRAINS.									
	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.	
	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.	quantités.	prix moyen.
	hect.	fr. c.	hect.	fr. c.	hect.	fr. c.	hect.	fr. c.	hect.	fr. c.
Janvier	14380	13 26	2310	9 17	1257	6 27	1979	6 60	5950	5 59
Février	14312	11 34	1798	9 03	1450	6 18	1859	6 42	5577	5 46
Mars.	11894	13 96	2289	9 21	1576	6 21	2206	6 34	6152	5 44
Avril.	11403	12 82	2005	8 71	1367	6 19	1793	6 38	4497	5 63
Mai	9215	13 72	1795	9 23	915	6 24	1119	6 45	3247	5 65
Juin	8817	13 67	1834	9 01	694	6 27	862	6 20	2846	5 62
Juillet	10459	15 06	1942	9 48	1128	6 20	1245	6 56	4080	5 65
Août.	9699	15 19	1448	9 32	1188	6 66	634	5 96	3449	5 51
Sept.	12579	14 24	1888	8 96	1467	6 84	787	6 04	5074	5 07
Octobre	11193	13 94	1266	9 15	492	6 58	847	6 25	4690	5 13
Nov.	13752	13 45	1630	8 77	941	6 09	2136	6 20	5690	5 08
Déc.	14586	12 93	1627	8 86	1107	6 13	2528	6 08	6721	4 76
Moyenne		13 54		9 12		6 38		6 26		5 34
Totaux.	141889		22032		13582		18045		57973	

MOIS.	COMESTIBLES.								FOURRAGES.		COMBUSTIBLES.			
	PAIN.			VIANDE.							BOIS.		CHARBON.	
	blanc.	bis blanc.	bis.	bœufs	vaches.	veaux.	moutons.	porcs.	foin.	paille.	chêne.	blanc.	de bois.	fossile.
	kil. fr. c.		kil. fr. c.	kil. fr. c.	kil. fr. c.	kil. fr. c.	kil. fr. c.	kil. fr. c.	quin. fr. c.	quin. fr. c.	stère. fr. c.	stère. fr. c.	hect. fr. c.	hect. fr. c.
Janvier	24		19	89	85	92	» 94	1 13	5 44	3 24	13 »	8 48	3 62	3 57
Février	24		20	89	84	92	» 95	1 12	5 20	3 03	11 63	8 16	3 25	3 33
Mars.	24		19	90	86	93	» 90	1 10	5 28	3 12	12 95	8 42	3 62	3 57
Avril.	25		20	90	85	91	» 98	1 10	5 12	3 02	15 »	8 51	3 62	3 57
Mai	24		19	90	86	90	» 99	1 09	5 06	2 98	13 37	8 53	3 62	3 57
Juin	25		20	91	89	95	1 01	1 09	5 16	2 83	12 90	8 54	3 62	3 57
Juillet	25		20	93	87	93	1 04	1 08	5 50	3 15	11 30	8 35	3 18	3 21
Août.	26		21	93	89	92	1 05	1 11	5 49	3 40	13 60	8 37	3 16	3 62
Sept.	25		20	94	91	97	1 05	1 08	5 43	3 06	12 83	8 37	2 90	3 59
Octobre	24		19	93	88	96	1 03	1 09	5 13	3 02	12 73	8 37	3 16	3 62
Nov.	24		19	93	86	95	1 01	1 »	4 98	2 83	12 78	8 37	2 80	3 54
Déc.	24		19	94	86	96	1 02	1 04	4 61	2 58	11 83	8 10	2 88	3 40
Moyenne	24		19	90	87	95	» 99	1 08	5 20	3 02	12 66	8 39	3 28	3 49
Totaux.														

ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE.

DANS LE DÉPARTEMENT.

1er JANVIER. — Par arrêté du Président de la République, plusieurs personnes du département reçoivent une médaille d'honneur pour leur dévouement pendant le choléra.

13 — Les maire et adjoints de la ville de Sens donnent leur démission.

22. — Visite de M. de Contencin, préfet de l'Yonne, à l'école normale d'Auxerre.

27. — Elections du tribunal de commerce d'Auxerre.

20 FÉVRIER. — Clôture de la chasse.

27. — Le conseil municipal de Sens est dissous, par arrêté du Président de la République.

11 MARS. — Ouverture de la cour d'assises 1re session.

4 AVRIL. — Examens pour l'admission à la ferme-école de l'Orme-du-Pont.

23. — M. de Contencin, préfet de l'Yonne, est nommé directeur-général des cultes, à Paris.

11 MAI. — Festival donné à Auxerre avec le concours de plusieurs artistes de Paris.

12. — M. Haussmann, préfet du Var, est nommé préfet de l'Yonne.

3 JUIN. — Ouverture de la cour d'assises, 2e session.

6. — Une violente commotion électrique, semblable à une décharge d'artillerie, se fait entendre à Auxerre, et sur plusieurs autres points du département.

15. — Ouverture, à Auxerre, de la session du congrès archéologique de France.

16. — Concours annuel de la Société d'Agriculture de Joigny.

30. — Elections pour compléter le tribunal de commerce d'Auxerre.

22 JUILLET. — Ouverture des conseils d'arrondissement.

24. — Le conseil municipal de Sens donne sa démission.

12 AOUT. — Distribution des prix du collége d'Auxerre. — Le Président de la République traverse le département de l'Yonne sur le chemin de fer, et passe des revues à Sens, à Joigny et à Tonnerre. Fête à cette occasion dans cette dernière ville.

26. — Ouverture du Conseil Général.

3 SEPTEMBRE. — Ouverture du concile de Sens. — Ouverture de la chasse.

9. — Concours de la Société d'Agriculture de Tonnerre. — Clôture de la session du Conseil Général.

9 NOVEMBRE. — Des troubles éclatent à Ligny, à la suite d'un arrêté municipal; M. le Préfet de l'Yonne s'y rend avec un détachement du 15e léger; plusieurs arrestations sont opérées et le calme est rétablit. Ouverture de la cour d'assises, 3e session.

12. — Séance solennelle, à Sens, de la Société archéologique de Sens et de celle d'Auxerre.

9 DÉCEMBRE. — Ouverture de la cour d'assises, 4e session. — Dissolution du Conseil Municipal. — Jury. — Nomination d'une commission de trois membres pour remplir, à Auxerre, les fonctions de maire et d'adjoints.

ÉVÉNEMENTS GÉNÉRAUX.

1er JANVIER. — Le Président reçoit les corps de l'Etat à l'Elysée.

3. — M. le général Jérôme Bonaparte est élevé à la dignité de maréchal de France.

17. — L'Assemblée commence la discussion du projet de loi sur l'instruction publique.

22. — Ordre est enjoint aux étrangers de quitter Pesth (Hongrie).

30. — Ouverture de la diète de Danemarck, par le roi en personne,

31. — Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, donne une nouvelle constitution à son peuple.

2 FÉVRIER. — Loi qui réintègre les anciens magistrats de la cour des comptes, révoqués par le gouvernement provisoire.

4. — Une circulaire du préfet de police prescrit l'enlèvement d'un certain nombre d'arbres de liberté; manifestations tumultueuses à cette occasion.

5. — Le gouvernement prussien adopte la transformation des impôts des classes, de mouture, d'abattage, en un impôt sur le revenu.

12. — Publication, à Turin, du traité de paix entre l'Autriche et le Piémont.

20. — Sur l'intervention du gouverneur français, l'armée anglaise lève le blocus d'Athènes.

23. — Le gouvernement ordonne la mise en liberté des insurgés de juin déclarés *libérables*.

26. — Troubles à Monténégro.

27. — Décret du Président de la République, qui supprime la succursale des Invalides d'Avignon.

10 MARS. — MM. Carnot, de Flotte et Vidal sont nommés représentants par le département de la Seine.

15. — L'Assemblée vote la loi sur l'instruction publique.

16. — M. Baroche est nommé ministre de l'intérieur en remplacement de M. Ferdinand Barrot.

21.— Présentation de la loi sur le timbre et le cautionnement des journaux.

26. — L'Assemblée nationale repousse, à la presque unanimité, la proposition de M. de Larochejaquelein, tendant à consulter la France sur la forme du gouvernement qu'elle veut définitivement adopter.

2 AVRIL. — M. le Président de la République rend un décret portant que le territoire de l'Algérie sera régi par des lois particulières.

4. — M. Fould, ministre des finances, présente à l'Assemblée législative le projet de budget de 1851.

6. — Symptômes d'agitation à la Basse-Terre (Guadeloupe).

7. — Ouverture, dans l'ancienne salle des séances de la chambre des pairs, au Luxembourg, de la session du conseil général de l'agriculture et du commerce.

8. — Adoption, par le sénat piémontais, de la loi ayant pour objet l'abolition des immunités ecclésiastiques.

10. — Rejet de la proposition faite par M. Grevy, qui demande l'achèvement, par l'État, du chemin de fer de Lyon à Avignon.

12. — Rentrée du pape, Pie IX, à Rome, au milieu de l'armée française.

16. — Horrible catastrophe survenue à Angers; un pont suspendu sur la rivière de Maine s'écroule au passage d'un bataillon du 11e régiment d'infanterie légère, et plus de 200 hommes sont engloutis dans les flots.

25. — Le gouvernement piémontais déclare que le système métrique décimal aura force de loi dans ses états.

4 MAI. — Grandes fêtes à Paris pour célébrer le 2e anniversaire de la réunion de l'Assemblée constituante. — Explosion d'un mine à Alger; dix personnes y perdent la vie.

11. — Clôture de la session du conseil général de l'agriculture et du commerce.

12. — Le général Gemeau prend le commandement de l'armée d'Italie en remplacement de M. Baraguay-d'Hilliers.

13. — Saisies de plusieurs journaux pour délits politiques.

14. — L'Assemblée adopte le projet de loi portant fixation du budget des dépenses de 1850, dont le chiffre s'élève à un milliard quatre cent soixante et un million quatre cent quatre-vingt-onze mille sept cent quatre-vingt-huit francs. — L'Assemblée vote également 356,000 fr. pour couvrir les dépenses faites à l'occasion de la dernière exposition des produits de l'industrie

18. — Célébration, à Charlottenbourg (Prusse), du mariage de la princesse Charlotte de Prusse avec le prince héréditaire de Saxe Meningen.

19. — Décision du gouverneur de la Pointe-à-Pitre, qui déclare plusieurs communes de cette colonie en état de siége. Cette mesure est prise en vue d'un effroyable incendie qu'y a fait éclater l'esprit de malveillance.

24. — Distribution, au Palais-National, des récompenses aux artistes et ouvriers des manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais.

25. — Arrivée de l'empereur Nicolas et de son fils Czarewitsch à Varsovie.

26. — Réunion du comice agricole à Athis-Mons (Seine-et-Oise).

27. — Décret qui fixe le traitement des inspecteurs, recteurs et secrétaires d'académie.

29. — Mariage du général Cabrera et de la fille de Robert Vaughan Richard, anglaise.

31. — Vote de la loi électorale, qui exclut des listes ceux qui, ne payant aucun impôt, ne peuvent justifier de trois ans de domicile réel.

1er JUIN. — L'Assemblée vote une somme de 181,360 fr. pour couvrir les frais qu'ont occasionnés les procès de Bourges et de Versailles.

5. — L'assemblée adopte une loi qui assujettit au timbre les effets de commerce, obligations, actions de société, etc.

8. — L'Assemblée adopte la loi relative à la transportation, aux îles Marquises, des condamnés politiques.

10. — Formation d'une commission chargée de préparer un projet d'organisation de l'enseignement professionnel.

12. — Loi qui autorise le prélèvement, sur le budget de 1850, du crédit nécessaire pour l'achèvement du tombeau de l'Empereur.

18. — Adoption, par l'Assemblée, d'une loi qui créé, sous la garantie de l'Etat, une caisse de retraites ou rentes viagères pour la vieillesse.

1er JUILLET. — La taxe des lettres est élevée de 20 à 25 centimes. — Mort de Charles Albert. — Attentat contre la reine d'Angleterre.

3. — Mort de Robert Peel, l'un des hommes d'Etat les plus illustres d'Angleterre.

4. — M. Dupin est réélu président de l'Assemblée législative par 325 voix sur 528.

6. — Mort du général Mollière.

11. — Discussion de la loi sur la presse. — L'Assemblée adopte l'amendement Tinguy-Laboulie, qui oblige les écrivains des journaux à signer leurs articles.

17. — L'Assemblée nationale se proroge pour 3 mois à partir du 11 août.

18. — Le gérant du journal *le Pouvoir*, traduit à la barre de l'Assemblée nationale pour délit d'offenses envers les représentants, est condamné à 5,000 fr. d'amende.

11 AOUT. — Une commission de permanence, composée de 25 membres, est élue au scrutin, et l'Assemblée nationale entre en vacances.

12. — Le Président de la République traverse le département sur le chemin de fer, et passe des revues à Sens, à Joigny et à Tonnerre. Fêtes à cette occasion dans cette dernière ville.

22. — Ouverture du Congrès de la Paix à Francfort. MM. de Girardin et de Cormenin y prennent une part active.

26. — Mort de Louis-Philippe : l'ex-roi des français, entouré de tous les siens, leur fait ses adieux, et avant de s'éteindre il dicte ses dernières volontés avec un calme et une lucidité remarquables. — Ouverture des conseils généraux. — Vœux divers. — 44 départements demandent la révision de la Constitution.

30. — Grands débats dans la presse à l'occasion d'une circulaire secrète adressée de Wiesbaden aux comités légitimistes et publiée par *l'Evénement*.

5 SEPTEMBRE. — Voyage du Président à Cherbourg. Revues sur son passage. Affluence des curieux. Régates et fêtes navales très-brillantes. — Voyage du Président à Besançon, à Strasbourg.

16 OCTOBRE. — Grande revue passée par le Président de la République dans la plaine de Satory.

11. — Mort de la reine des Belges. Cette mort prématurée excite des regrets unanimes.

23. — Le général Schramm est nommé ministre de la guerre.. Le général d'Hautpoul, son prédécesseur, est nommé gouverneur de l'Algérie.

30. — Le général Carrelet est nommé au commandement de la 1re division militaire, en remplacement du général Neumayer.

8 NOVEMBRE. — Un arrêté présidentiel dissout la société du Dix-Décembre

11. — Séance de réouverture de l'Assemblée nationale.

12. — Communication du message du Président de la République à l'Assemblée nationale.

19. — La situation des affaires d'Allemagne détermine le ministère à faire une levée de 40 mille hommes sur la classe de 1849. — Les bruits de complot contre la vie de M. Dupin, président de l'Assemblée nationale, et du général Changarnier, commandant supérieur de l'armée de Paris, sont reconnus faux et dénués de tout fondement.

VOITURES PUBLIQUES.

D'Auxerre à Joigny (correspondance avec le chemin de fer). Bureau : rue Saint-Siméon, 65, et rue du Temple (messageries du commerce, hôtel de la Fontaine). Départs : 5 h., 8 h. 1/2, 10 h. 1/2 du matin, 1 h. 1/2 et 9 h. du soir.

D'Auxerre à Clamecy, Nevers et Bourges, avec correspondance sur l'Auvergne et le Midi. Bureaux : rue Saint-Siméon, 65, rue du Temple (messageries, hôtel de la Fontaine). Départs : 2 h. et 9 h. du matin, 5 h. 1/2 du soir.

D'Auxerre à Nevers, par Coulanges-sur-Yonne, Clamecy et Prémery rue Saint-Siméon, 65, (messagerie du commerce).

D'Auxerre à Orléans, par Joigny et Charny, hôtel de la Fontaine place aux Liens. Départ le matin à 10 h.

D'Auxerre à Orléans, par Toucy, Saint-Fargeau et Briare. Bureaux : rue Saint-Siméon (messageries du commerce). Départ à 7 h du matin.

D'Auxerre à Briare, par Toucy, Mézilles, Saint-Fargeau et Bonny, rue Saint-Siméon. Départ à 7 h. du matin.

D'Auxerre à Toucy, hôtel du duc de Bourgogne, chez M. Chaumel, rue du Temple. Départ à 5 h. du soir.

D'Auxerre à Avallon, par Vermenton (correspondance avec Lormes, Château-Chinon, Autun, Semur, Vitteaux, Dijon, Saulieu, Châlon, Lyon. Départs d'Auxerre : à 3 h. du matin et à 3 h. du soir.

D'Auxerre à Châtillon-sur-Seine, par Tonnerre et Chablis, hôtel de la Fontaine. Départ à 10 h. du matin.

D'Auxerre à Saint-Florentin, par Seignelay et Brienon, hôtel de l'Epée. Départ à 5 h. du soir.

D'Auxerre à Seignelay, chez Boudard, rue du Pont, 4 h. du soir.

D'Auxerre à Troyes (correspondance avec Chaumont et la Lorraine), hôtel du Léopard. Départ à 8 h. du matin.

SOCIÉTÉ ANONYME DES COCHES.

Bureaux, quai de la Tournelle, à Auxerre.

MM. Joly-Fleutelot, directeur principal,
Marion-Bard, inspecteur général,
Sarrouy,
Petit, employé,
Pothin, facteur.

Départs d'Auxerre pour Paris et route, tous les lundis et jeudis ;

Départs de Paris pour Auxerre et route, tous les mercredis et dimanches.

Paris, bureaux de l'administration : rue Bretonvilliers, 1 (Ile Saint-Louis).

MM. Callon, directeur général,
Cornisset, inspecteur général.

ENTREPRISE DE MM. MARION FILS, GUYARD ET Cie.

Transports par eau des vins et marchandises d'Auxerre à Paris et retour.

Les bureaux sont à Auxerre : place Saint-Nicolas, siége de l'établissement.

CHEMIN DE FER.

Départs de Tonnerre :

7 h. 05 m., arr. à Joigny 8 h. 36 m.,	à Sens 9 h. 34 m.,	à Paris 1 h. 10 s.	
10 h. 05	11 h. 21	12 h. 09	3 h. 05
12 h. 15	1 h. 35	2 h. 23	5 h. 15
3 h. 05 s.	4 h. 36 s.	5 h. 34 s.	9 h. 10 s.
5 h. 05	6 h. 36	7 h. 34 s'arrête à Montereau.	
11 h. 35	12 h. 51	1 h. 36	4 h. 30 m.

OMNIBUS.

Le factage des stations du chemin de fer se fait à toutes les gares par un omnibus qui conduit à domicile les voyageurs. Aux stations de Brienon et de La Roche, ce service n'est pas encore organisé.

Un omnibus spécial conduit les voyageurs de la gare de La Roche à Seignelay (entreprise Garriot).

MESSAGERS.

Accolay,	*Tournaire*, le lundi.
Aillant,	*Nizier*, lundi et vend.
Appoigny,	*Réné* id.
Arcy-sur-Cure,	*Coulbois*.
Avallon.	*Balencin*.
Brienon,	*Sommet*, lundi et ven.
Bléneau,	*Loury*.
Chablis,	*Tournaire*, lundi et vendredi.
id.	*Réné*, id.
Châtel-Censoir,	*Loye*, tous les jours.
Champs,	*Berthelin*, lundi et vendredi.
Chassy,	*Defrance*, mercredi.
Cheny,	*Papigny*, lundi et ven.
Clamecy,	*Jacquet*, dimanche.
id.	*Berthelin*, jeudi et dimanche.
Coulanges-sur-Y.	*Berthelin*, jeudi et dimanche.
id.	*Jacquet*, dimanche et jeudi.

Cravan,	*Papigny*, lundi et ven.
Coulanges-la-V.	*Sommet*, Lundi, merc. vendredi.
Donzy,	
Druyes,	*Jacquet*.
Egleny,	*Defrance*, 3 fois par semaine.
Entrains,	ve *Jacquet*, 2 fois.
Etais,	id. id.
Fleury,	*Defrance*, lundi et vendredi.
Guerchy,	id.
Irancy,	*Guillocheau*, lun., ven.
Joigny,	*Loye*, tous les jours.
id.	*Réné*, lundi et ven.
Joux-la-Ville,	*Tournaire*, lundi et vendredi.
Laroche,	*Réné*.
Mont-St-Sulp.	*Papigny*, lundi et ven.
Lain,	*Papigny*, vendredi.
Leugny,	*Defert*, lundi, merc.,
Ligny,	*Réné*, lundi et ven.
Mailly-le-Chât.,	*Berthelin*, lundi.
Maligny,	*Gaillardot*, lun., ven.
Migé,	
Nevers,	*Cadet*, lundi.

Noyers,	*Cadet*, id.
Orléans,	ve *Jacquet*.
Ouanne,	*Defert*, lundi et ven.
id.	*Hollier*
Saint-Bris,	*Morinat* lun., ven.
Saint-Fargeau,	*Hôtel-de-l'Épée*, tous les jours.
Saint-Sauveur,	*Hollier*, lundi, merc. vendredi.
Seignelay,	*Bénard*, tous les jours.
Saint-Florentin	*Tournaire*, lundi et vendredi.
Id.	*Réné*.
Saint-Cyr,	*Cadet*, lundi et ven.
Sens,	*Réné*, lundi et vendr.
Toucy,	*Hôtel du Duc de Bourgogne*, tous les j.
Thury,	*Jacquet*.
Tannerre,	*Réné*, lundi et ven.
Toucy,	*Defert*, id.
id.	*Jacquet*, id.
Vermenton,	*Réné*, id.
id.	*Tournaire*, lundi, m. vendredi.
Villevalier,	*Réné*, lundi et vend.



TABLE ALPHABÉTIQUE

Des deux premières parties de l'Annuaire.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DE LA TROISIÈME PARTIE DE L'ANNUAIRE.

CLASSEMENT DES PLANCHES.

Plusieurs tableaux statistiques sur l'arrondissement d'Avallon doivent être joints au travail de M. Belgrand; ils seront publiés dans l'*Annuaire* de 1852.

